161e Année — N° 38

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

20 Septembre 2012

ISSN 1141 - 4774

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISSANT LE JEUDI

Matahiti 161 N° 38	TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI	Mahana 20 no Tetepa 2012

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 50 05 85

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE — **Pages**

Arrêté n° HC 1-2012 REV/SAIA du 21 août 2012 portant désignation des délégués de l'administration au sein des commissions de révision des listes électorales dans la subdivision administrative des îles Australes 5726

Arrêté n° HC 34 IDV du 24 août 2012 portant nomination des délégués de l'administration au sein des commissions administratives de révision des listes électorales des communes des îles du Vent de moins de 10 000 habitants. 5727

Arrêté n° HC 35 IDV du 24 août 2012 portant nomination des délégués de l'administration au sein des commissions administratives de révision des listes électorales des communes des îles du Vent de plus de 10 000 habitants . . 5727

Arrêté n° HC 1680 CAB/DDPC du 10 septembre 2012 fixant la date, les horaires des épreuves et la composition du jury d'un examen SSIAP 1 à la date du 20 septembre 2012 pour des candidats présentés par Formation Poly Sécurité 5728

Arrêté n° HC 1681 CAB/DDPC du 10 septembre 2012 portant renouvellement de l'agrément de l'Unité de développement des premiers secours de Polynésie française (UDPS 987) pour les formations aux premiers secours. 5728

Arrêté n° HC 308 DRHME/BRHT/NT du 11 septembre 2012 portant composition des membres de la commission paritaire consultative compétente à l'égard des agents non fonctionnaires de l'administration de l'Etat en Polynésie française 5729

Arrêté n° HC 1690 BJC/DIPAC du 11 septembre 2012 modifiant les statuts du Syndicat pour la promotion des communes de la Polynésie française (SPCPF) 5730

Arrêté n° HC 310 DRHME/BRHT/jt du 14 septembre 2012 portant délégation de signature à M. Alexandre Rochatte, secrétaire général du haut-commissariat de la République en Polynésie française. 5732

EXTRAITS

Arrêté n° HC 13 SAIA du 5 septembre 2012 portant attribution à la commune de Tubuai d'une subvention de 9 704 401 F CFP, soit 81 322,88 euros, au titre du programme 123 "Conditions de vie outre-mer" du ministère des outre-mer, pour permettre la réalisation de l'opération suivante : "Acquisition d'une pelle hydraulique sur chenille" 5733

Arrêté n° HC 15 SAIA du 11 septembre 2012 portant attribution à la commune de Rimatara d'une subvention de 1 440 159 F CFP, soit 12 068,53 euros, au titre du programme 119 "Concours financiers aux communes et groupements de communes" du ministère de l'intérieur, pour permettre la réalisation de l'opération suivante : "Construction d'un caniveau à Anapoto" 5734

Arrêté n° HC 4-2012 SAIM du 11 septembre 2012 portant attribution d'une subvention de 4 423 308 F CFP, soit 37 067,32 euros, sur le budget de l'Etat : ministère de l'intérieur (209), programme 119, action 01, sous-action 06 "Dotation d'équipement des territoires ruraux" à la commune de Hiva Oa, subdivision administrative des îles Marquises pour l'opération : "Reconstruction de la cantine scolaire de Atuona : étude de faisabilité". 5734

ACTES PRIS CONJOINTEMENT (ETAT/POLYNESIE FRANÇAISE)

Avenant n° 250-12 du 3 septembre 2012 à la convention d'application n° 217-10 du 30 juin 2010 entre l'Etat, la Polynésie française et la commune de Anaa finançant l'opération d'adduction d'eau potable dénommée "Mise en œuvre du schéma directeur d'eau potable des atolls e Anaa et Faaite" dans le cadre de la convention d'exécution relative au volet "environnement" 5735

Avenant n° 252-12 du 7 septembre 2012 à la convention n° 8-08 du 8 janvier 2008 relative à l'attribution à la Polynésie française d'une subvention pour les travaux de réhabilitation du collège de Tahaa modifiée par avenant n° 284-10 du 3 septembre 2010 et avenant n° 131-12 du 29 mai 2012 5735

Avenant n° 253-12 du 7 septembre 2012 à la convention n° 9-08 du 8 janvier 2008 relative à l'attribution à la Polynésie française d'une subvention pour les travaux de réhabilitation de certains bâtiments au lycée de Uturoa, modifiée par avenant n° 325-10 du 3 novembre 2010, avenant n° 391-11 du 27 décembre 2011 et avenant n° 132-12 du 29 mai 2012 5735

Avenant n° 254-12 du 7 septembre 2012 à la convention n° 10-08 du 8 janvier 2008 relative à l'attribution à la Polynésie française d'une subvention pour les travaux de réhabilitation au lycée professionnel de Uturoa, modifiée par avenant n° 326-10 du 3 novembre 2010, avenant n° 370-11 du 19 décembre 2011 et avenant n° 133-12 du 29 mai 2012 5736

Avenant n° 256-12 du 10 septembre 2012 à la convention d'application n° 218-10 du 30 juin 2010 relative à la mise en œuvre du schéma directeur d'eau potable, entre l'Etat, la Polynésie française et la commune de Tatakoto finançant l'opération d'adduction d'eau potable dénommée "Mise en œuvre du schéma directeur d'eau potable" dans le cadre de la convention d'exécution relative au volet "environnement". 5736

Avenant n° 257-12 du 12 septembre 2012 à la convention d'application n° 45-09 du 30 juin 2009 modifiée entre l'Etat et la Polynésie française finançant les études préalables et les travaux de l'opération "Construction de l'abri paracyclonique de Takume" inscrite à la programmation 2008 dans le cadre de la convention d'exécution relative au volet "abris de survie" 5736

Convention d'application n° 263-12 du 14 septembre 2012 entre l'Etat et la Polynésie française finançant la formation "diplôme universitaire – méthodes et pratiques en épidémiologie", programmation 2011, dans le cadre de la convention d'exécution relative au volet "santé", action 1.5 "Former des professionnels de santé" 5737

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ACTES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Délibérations de l'assemblée de la Polynésie française ou de sa commission permanente

Délibération n° 2012-41 APF du 6 septembre 2012 portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de l'établissement public administratif dénommé Centre de formation professionnelle des adultes (CFPA) et affectation de son résultat 5738

Délibération n° 2012-42 APF du 6 septembre 2012 portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de l'Etablissement public d'aménagement et de construction et affectation de son résultat. 5773

Délibération n° 2012-43 APF du 6 septembre 2012 portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue et affectation de son résultat 5812

Délibération n° 2012-44 APF du 6 septembre 2012 portant approbation du compte financier et affectation du résultat de l'Institut d'insertion médico-éducatif pour l'exercice 2011 5874

Délibération n° 2012-45 APF du 6 septembre 2012 portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de l'Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française et affectation de son résultat 5908

Délibération n° 2012-46 APF du 6 septembre 2012 portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire et affectation de son résultat. 5940

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Arrêté n° 1362 CM du 10 septembre 2012 approuvant le règlement intérieur du site dénommé Mahana Park situé entre les communes de Punaauia et de Paea 5968

Arrêté n° 1368 CM du 13 septembre 2012 complétant l'arrêté n° 645 CM du 18 mai 2012 fixant la liste des établissements hôteliers classés admis au bénéfice du régime d'exonération de droits et taxes institué par la délibération n° 92-6 AT du 24 janvier 1992 modifiée et le plafond annuel d'exonération applicable à chaque établissement . . 5970

Arrêté n° 1390 CM du 14 septembre 2012 rendant obligatoires pour tous les employeurs et travailleurs du secteur d'activité de la manutention portuaire de Polynésie française, l'accord relatif aux grilles de salaires du 13 juin 2012 applicable à compter du 1er juin 2012 5970

Arrêté n° 1395 CM du 14 septembre 2012 portant modification du titre 1er du livre Ier de la deuxième partie du code de l'aménagement 5971

EXTRAITS

Arrêté n° 1346 CM du 7 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Polynélivre dans le cadre de l'organisation de la fête de la lecture de jeunesse. 5973

Arrêté n° 1348 CM du 10 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de la Fédération des associations des étudiants de Polynésie française (FAEPF) dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012. 5973

Arrêté n° 1349 CM du 10 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une aide financière de fonctionnement en faveur de la SARL Mékathon pour la compensation de la perte de change en dollar américain 5973

Arrêté n° 1351 CM du 10 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive Kua Moehau dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 . . . 5973

Arrêté n° 1352 CM du 10 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive Te Moorea Club dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012. 5973

Arrêté n° 1353 CM du 10 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive Rimatara Va'a dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 . . 5973

Arrêté n° 1354 CM du 10 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive Samine dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 5973

Arrêté n° 1355 CM du 10 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive Tamarii Raro Matai dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 5973

Arrêté n° 1356 CM du 10 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive Te a'a no Taunoa dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 5973

Arrêté n° 1357 CM du 10 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Trans Pacific Art pour la mise en place de l'exposition "Prise de terre", en 2012 5973

Arrêté n° 1358 CM du 10 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Les Polynésiens dans la guerre - Te Mau Toa Nui No Patitifa pour la création d'un site internet en 2012 5974

Arrêté n° 1359 CM du 10 septembre 2012 portant affectation de la parcelle dépendant de la terre dénommée Baie du contrôleur, cadastrée commune de Nuku Hiva, section de commune de Taipivai, section AB n° 87, au profit de la commune de Nuku Hiva 5974

Arrêté n° 1360 CM du 10 septembre 2012 portant affectation de la parcelle dépendant de la terre Hakapehi, cadastrée commune de Nuku Hiva, section de commune de Taiohae, section AC n° 61, au profit de la commune de Nuku Hiva 5974

Arrêté n° 1361 CM du 10 septembre 2012 portant affectation d'une parcelle de 1 200 m2 dépendant du remblai cadastré commune de Manihi, section H n° 353, au profit de la commune de Manihi 5974

Page LEXPOL 4 sur 344

Arrêté n° 1369 CM du 13 septembre 2012 refusant l'octroi du concours financier de la Polynésie française en faveur de la commune de Paea pour l'acquisition d'un CCR (camion citerne rural) 5975

Arrêté n° 1370 CM du 13 septembre 2012 approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Paea pour la réhabilitation de la maison pour tous de Paea 5975

Arrêté n° 1371 CM du 13 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive Papeete Cycling Club dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 5975

Arrêté n° 1372 CM du 13 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive Roniu-Teahupoo dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 5975

Arrêté n° 1373 CM du 13 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive Rugby Club de Pirae dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 5975

Arrêté n° 1374 CM du 13 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive Rugby Club de Taravao dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 5975

Arrêté n° 1375 CM du 13 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive Te Ava Rua dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 5975

Arrêté n° 1376 CM du 13 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive Te Haa Nui dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 5975

Arrêté n° 1377 CM du 13 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive Te Ta'i U'o Club Va'a dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 5975

Arrêté n° 1378 CM du 13 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive Team Mata Are dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 . 5975

Arrêté n° 1379 CM du 13 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive Pirae Va'a dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 5976

Arrêté n° 1380 CM du 13 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive Tiu dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 5976

Arrêté n° 1381 CM du 13 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive Tuanui dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 5976

Arrêté n° 1382 CM du 13 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive Comité Futsal de Raiatea dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 5976

Arrêté n° 1383 CM du 13 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive du district de basket-ball de Nuku Hiva dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 5976

Arrêté n° 1384 CM du 13 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive du district de football de Ua Pou dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 5976

Arrêté n° 1385 CM du 13 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive du district de pétanque de Nuku Hiva dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 5976

Arrêté n° 1386 CM du 13 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive du district de va'a de Nuku Hiva dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 5976

Arrêté n° 1387 CM du 13 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive du district de volley-ball de Ua Pou dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 5976

Arrêté n° 1388 CM du 13 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive de la ligue marquisienne de va'a dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 5976

Arrêté n° 1389 CM du 13 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de l'association l'Ecole de voile de Arue pour le financement de l'acquisition d'un moteur de bateau 140 CV 5976

Arrêté n° 1391 CM du 14 septembre 2012 portant attribution d'une aide à l'exportation en faveur de l'association Tahiti Fa'ahotu pour cofinancer ses dépenses dans le cadre du renforcement de ses partenariats et de développement d'outils de communication 5977

Arrêté n° 1392 CM du 14 septembre 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive Comité des sports de Tubuai dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012 5977

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

Présidence

Arrêté n° 1028 PR du 12 septembre 2012 portant modification de l'arrêté n° 319 PR du 14 février 2001 relatif à l'occupation des emplacements destinés aux roulottes de la place Vaiete 5977

Arrêté n° 1029 PR du 12 septembre 2012 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la culture, de l'artisanat et de la famille, en charge de la condition féminine 5980

Arrêté n° 1038 PR du 14 septembre 2012 portant modification de l'arrêté n° 1699 PR du 8 avril 2011 modifié portant délégation de signature à M. Jean Faatau, directeur de cabinet auprès du Président de la Polynésie française .. 5980

EXTRAITS

Arrêté n° 1020 PR du 12 septembre 2012 portant retrait de la licence de voyages délivrée à la SARL Tahiti Voyages .. 5980

Arrêté n° 1032 PR du 13 septembre 2012 modifiant l'arrêté n° 3012 PR du 8 décembre 2011 modifié portant renouvellement et extension de reconnaissance et d'agrément du laboratoire d'analyses de denrées alimentaires Centres d'analyses industrielles et de recherche appliquée pour le Pacifique (CAIRAP) 5980

Arrêté n° 1034 PR du 14 septembre 2012 constatant la caducité de l'arrêté n° 2353 PR du 8 juillet 2011 attribuant une subvention à M. Alexandre Tauaroa 5980

Ministère de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi

Arrêté n° 6772 MEF/DGRH du 10 septembre 2012 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint d'éducation artistique de 2e classe du cadre d'emplois des adjoints d'éducation artistique de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2011 pour les agents non soumis au calcul de l'effectif maximal par grade 5980

Arrêté n° 6773 MEF/DGRH du 10 septembre 2012 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié du cadre d'emplois des opérateurs des activités physiques et sportives de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2011 pour les agents non soumis au calcul de l'effectif maximal par grade 5982

Arrêté n° 6774 MEF/DGRH du 10 septembre 2012 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'agent social qualifié de 2e classe de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2011 5983

Arrêté n° 6926 MEF du 14 septembre 2012 proclamant les résultats du concours externe et interne, sur titre avec épreuves, pour le recrutement de 39 infirmiers de catégorie B, relevant de la fonction publique de la Polynésie française 5984

EXTRAITS

Arrêté n° 6799 MEF/DGAE du 10 septembre 2012 portant répartition du quota d'importation de poulets de chair à l'état frais ou réfrigérés, ouvert au titre du quatrième trimestre de l'année 2012 5985

Ministère de l'équipement et des transports terrestres

EXTRAITS

Arrêté n° 6859 MET du 13 septembre 2012 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Niaupara moitié partie (plans 11*a* et 11*b*) nécessaire aux travaux d'aménagement de la route traversière reliant la baie de Paopao à la baie de Opunohu à Moorea, dite route des Ananas 5985

Ministère des ressources marines

EXTRAITS

Arrêté n° 6741 MRM du 7 septembre 2012 modifiant l'arrêté n° 408 MPI du 9 octobre 2008 modifié portant renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Auguste Ateo sis à Ahe, commune de Manihi (exploitant n° 262) 5985

Arrêté n° 6742 MRM du 7 septembre 2012 abrogeant l'arrêté n° 340 MPR du 14 février 2008 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de Mlle Laure Paata Taufa sis à Kauehi, commune de Fakarava (exploitant n° 210) 5985

Arrêté n° 6743 MRM du 7 septembre 2012 portant renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Alexandre Hautini Apeang sis à Takaroa, commune de Takaroa (exploitant n° 525) 5986

Arrêté n° 6744 MRM du 7 septembre 2012 portant renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Victor Apeang sis à Takaroa, commune de Takaroa (exploitant n° 519) 5986

Arrêté n° 6745 MRM du 7 septembre 2012 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. David Puputauki sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 254) 5986

Arrêté n° 6746 MRM du 7 septembre 2012 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Vetea André Toofa Tetua sis à Ahe, commune de Manihi (exploitant n° 375) 5986

Arrêté n° 6747 MRM du 7 septembre 2012 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Henning Teva Pedersen sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 285) 5987

Arrêté n° 6748 MRM du 7 septembre 2012 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Célestin Teissier sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 277) 5987

Arrêté n° 6814 MRM/DRM du 11 septembre 2012 portant agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb et du gazole au bénéfice de Mlle Mirabelle Bertha Teikitutoua à l'usage de son exploitation perlicole sise aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 320) 5987

Arrêté n° 6815 MRM/DRM du 11 septembre 2012 portant agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb et du gazole au bénéfice de Mme Angéla Paule Giau à l'usage de son exploitation perlicole sise à Takaroa, commune de Takaroa (exploitant n° 574) 5987

Arrêté n° 6917 MRM/DRM du 13 septembre 2012 portant agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb au bénéfice de M. Serge Tapihei Feuti à l'usage de son exploitation perlicole sise à Kaukua, commune de Arutua (exploitant n° 111) 5987

Arrêté n° 6918 MRM/DRM du 13 septembre 2012 portant agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb au bénéfice de M. Alvarez Thierry Maraetaata-Tenonoka à l'usage de son exploitation perlicole sise à Ahe, commune de Manihi (exploitant n° 404) 5987

Arrêté n° 6919 MRM/DRM du 13 septembre 2012 portant agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb au bénéfice de M. Louis Tera Makiroto à l'usage de son exploitation perlicole sise à Arutua, commune de Arutua (exploitant n° 249) 5987

Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports

Arrêté n° 6817 MEJ du 11 septembre 2012 portant modification de l'arrêté n° 9733 du 26 décembre 2011 relatif à la composition nominative du conseil d'administration de l'Etablissement d'achats groupés. 5988

Arrêté n° 6818 MEJ du 11 septembre 2012 portant délégation de signature du ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie associative, à Mme Aline-Titiehu Heitaa-Archier, directrice des enseignements secondaires 5988

Arrêté n° 6826 MEJ du 12 septembre 2012 portant réglementation d'une allocation "tenue vestimentaire" en faveur des élèves des établissements d'enseignement publics et privés du 1er cycle du second degré de la Polynésie française, bénéficiaires d'une bourse pour l'année scolaire 2012-2013 5991

EXTRAITS

Arrêté n° 6706 MEJ du 6 septembre 2012 portant modification de l'arrêté n° 6507 MJS du 15 septembre 2010 portant composition du jury des sessions de formation menant à l'attestation de compétences à la prévention, à l'assistance et au sauvetage en randonnée aquatique (ACPASRA) organisées par l'organisme de formation de M. Raphaël Peyras 5991

Arrêté n° 6830 MEJ du 12 septembre 2012 portant attribution de l'attestation de formation à la prévention, à l'assistance et au sauvetage en randonnée aquatique (ACPASRA) en Polynésie française. 5991

Arrêté n° 6831 MEJ du 12 septembre 2012 portant attribution de l'attestation de formation à la prévention, à l'assistance et au sauvetage en randonnée aquatique (ACPASRA) en Polynésie française. 5992

Ministère de l'aménagement et du logement

EXTRAITS

Arrêté n° 6749 MAA du 10 septembre 2012 portant approbation du dossier relatif aux 21 lots (n° 26 à n° 36, n° 39 et n° 42 à n° 50) du lotissement Te Tavake village tranche 4, phase 1, sis à Punaauia 5992

Arrêté n° 6821 MAA du 11 septembre 2012 portant modification de l'arrêté n° 766 CM du 17 juin 2002 portant affectation d'une partie de la terre domaniale Vaiameamea, référencée section AX n° 2, sise commune de Taiarapu-Est, section de commune de Afaahiti, au profit du ministère de l'éducation et de l'enseignement technique. 5992

Arrêté n° 6822 MAA du 11 septembre 2012 portant affectation de la parcelle dépendant de la terre Vaiameamea, cadastrée commune de Taiarapu-Est, section de commune de Afaahiti, section AX n° 80, au profit de la direction de l'équipement 5992

Arrêté n° 6823 MAA du 11 septembre 2012 portant affectation du rez-de-chaussée, aile gauche du bâtiment dit de la culture, édifié sur la parcelle cadastrée commune de Papeete, section CW n° 77, au profit du ministère en charge de la culture 5993

Ministère de l'environnement, de l'énergie et des mines

Arrêté n° 6820 MEM/ENV du 11 septembre 2012 portant modification de l'arrêté n° 8813 MEV/ENV du 24 novembre 2009 autorisant la SCI Tamahame Nui à installer et exploiter, dans la commune associée de Afaahiti, les équipements du centre commercial de Taravao (établissement de deuxième classe des installations classées pour la protection de l'environnement) 5993

Arrêté n° 6892 MEM/ENV du 13 septembre 2012 autorisant la SA Huilerie de Tahiti à exploiter dans la commune de Papeete, zone récifale centre de Motu Uta, un entrepôt de stockage de coprah (établissement de deuxième classe des installations classées pour la protection de l'environnement). (Extraits) 5994

Arrêté n° 6893 MEM/ENV du 13 septembre 2012 autorisant la SA Huilerie de Tahiti à exploiter dans la commune de Papeete, zone des entrepôts de Motu Uta, un entrepôt de stockage de coprah (établissement de deuxième classe des installations classées pour la protection de l'environnement). (Extraits) 5998

Ministère de la santé et de la solidarité

EXTRAITS

Arrêté n° 6757 MSS du 10 septembre 2012 portant autorisation provisoire d'ouverture et d'exploitation de l'établissement Miti Gelati. 6002

Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt

EXTRAITS

Arrêté n° 6707 MAE du 7 septembre 2012 portant octroi d'une subvention au titre de la dotation pour le développement de l'agriculture à M. Tatarata Aivanaa Mallory Manate 6003

ACTES DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

Avis n° 133 du 6 septembre 2012 sur le projet de loi du pays modifiant la délibération n° 59-53 du 4 septembre 1959 modifiée réglementant le commerce des boissons 6003

ACTES MUNICIPAUX

Commune de Pirae

Délibération municipale n° 62-2012 du 6 août 2012 portant création de deux bureaux de vote supplémentaires dans la commune de Pirae. 6007

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Arrêté interministériel du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours". (JORF du 13 septembre 2012) 6009

Arrêté interministériel du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques". (JORF du 13 septembre 2012) 6012

EXTRAITS

Décret du 27 août 2012 portant cessation de fonctions (Cour des comptes). (JORF du 29 août 2012). 6015

Convention de financement n° HC 248-12 DAC/FIP du 3 septembre 2012 entre le Fonds intercommunal de péréquation et la commune de Taputapuatea relative à l'opération "Matériel de lutte contre les feux de forêts et mise aux normes du VSAB" 6015

Avenant n° 249-12 du 3 septembre 2012 à la convention de financement n° HC 121-10 DIPAC/FIP du 5 mai 2010 relative au financement de la fermeture du réfectoire de l'école élémentaire de Maraa. 6015

Avenant n° 255-12 du 7 septembre 2012 à la convention de financement n° HC 41-08 DIPAC/FIP du 1er février 2008 modifiée relative à Papehue Primaire "Extension par la commune de Paea (études et maîtrise d'œuvre)" 6015

ACTES DES AUTORITES TERRITORIALES

Institut d'émission d'outre-mer.— Cours des changes (période du 20 septembre au 3 octobre 2012 inclus). 6016

Service de l'urbanisme.— 1° Certificat de conformité concernant les travaux de lotissement "Fortune, extension 2" effectué par M. Jean-Jacques Lequerré à Punaauia 6016

2° Etat récapitulatif des autorisations d'extractions d'agrégats délivrées aux îles Marquises pour la période du 1er janvier au 31 juillet 2012 6016

3° Etat récapitulatif des autorisations de travaux immobiliers des îles Sous-le-Vent pour la période du 23 au 27 juillet 2012. 6016

4° Etat récapitulatif des autorisations de travaux immobiliers des îles du Vent et des Tuamotu-Gambier pour la période du 13 au 17 août 2012 6017

5° Etat récapitulatif des autorisations de travaux immobiliers des îles du Vent et des Tuamotu-Gambier pour la période du 20 au 31 août 2012 6018

6° Etat récapitulatif des autorisations de travaux immobiliers des îles du Vent (Taiarapu-Est et Taiarapu-Ouest et Teva I Uta) pour le mois d'août 2012 6019

7° Etat récapitulatif des autorisations de travaux immobiliers aux îles Sous-le-Vent pour la période du 27 au 31 août 2012 6020

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces judiciaires et légales. 6021

Annonces diverses 6049

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

ARRETE n° HC 1-2012 REV/SAIA du 21 août 2012 portant désignation des délégués de l'administration au sein des commissions de révision des listes électorales dans la subdivision administrative des îles Australes.

Le secrétaire général adjoint, chef de la subdivision administrative des îles Australes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 66-862 du 22 novembre 1966 relatif à la révision des listes électorales dans les territoires d'outre-mer ;

Vu la loi n° 97-1027 du 10 novembre 1997 relative à l'inscription d'office des personnes âgées de 18 ans sur les listes électorales ;

Vu le décret n° 97-1105 du 28 novembre 1997 pris pour l'application de la loi n° 97-1027 du 10 novembre 1997 susvisée ;

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 16 et L. 17 ;

Vu la circulaire ministérielle n° NOR INT A/07/00122/C du 20 décembre 2007 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

Vu la circulaire NOR/IOC/A/09/30818/C du 17 décembre 2009 modifiant la circulaire ministérielle NOR : INT/A/07/00122/C du 20 décembre 2007 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

Vu l'arrêté n° HC 355 DRHME/BRHT/RT du 3 novembre 2011 portant délégation de signature à M. Sylvain Rousselle, secrétaire général adjoint du haut-commissariat de la République en Polynésie française, chef de la subdivision administrative des îles Australes,

Arrête :

Article 1er.— Sont désignées en qualité de délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales dans la subdivision administrative des îles Australes, les personnes suivantes :

Communes	Bureaux de vote	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
		Prénoms/Noms	Profession	Prénoms/Noms	Profession
Raivavae	Rairua	Mme Maimiti Henriette Nancy Horoi	sans	Mme Teuru Laiza Tiehi	sans
	Mahanatoa	Mme Teuatauarii Caroline Tamaititahio	sans	Mme Mila Varuatua	sans
	Anatonu	Mme Germaine Teupoo Teuahau	sans	Mme Laetitia Etetera Flores	sans
	Vaiuru	Mme Haipunaruu Quan Wel épouse Flores	sans	Mme Gwen Teaurai	sans
Rapa	Ahurei	Mme Cynthia Priscilla Temake	sans	Mme Johanna Germaine Hunter	sans
Rimatara	Amaru	Mme Mateata Melissa Teriitaohia	artisane	M. Theodore Taputuura Ioane	chauffeur
	Anapoto	Mme Tapeta Hatitio épouse Tematahotoa	artisane	Mme Hina Josiane Hatitio	artisane
	Mutuaura	Mme Chantal Poema Hatitio épouse Taharia	artisane	Mme Olivia Tetaina Taharia	artisane
Rurutu	Avera	Mme Dolorès Alves épouse Moeau	femme de service	Mme Marie Rose Chang-Simen	cantinière
	Hauti	Mme Moea Teapehu	Sans	Mme Ruita Mairau	sans
	Moerai	Mme Lorna Teauroa	secrétaire	Mme Mérina Hurahutia	secrétaire
Tubuai	Mataura	M. Yannick Yves Matauarii Viriamu	retraité	M. Adolphe Teipoarii	agent DEQ Tubuai
	Taahuaia	Mme Loma Tematahotoa épouse Tinomoe	sans	Mme Eliane Ruamutu épouse Harua	sans
	Mahu	M. Nelson Teauna	agent EDT	Mme Sylvie Imera Hoffmann	sans

Art. 2.— Les délégués de l'administration désignés auprès des bureaux de vote de Raivavae (Rairua), Rapa, Rimatara (Amaru), Rurutu (Moerai) et Tubuai (Mataura) dont les noms figurent ci-dessus sont, en outre, chargés de dresser dans chacune des communes susvisées une liste générale des électeurs.

Art. 3.— L'arrêté n° HC 1-2011 REV/SAIA du 18 août 2011 portant désignation des délégués de l'administration au sein des commissions de révision des listes électorales dans la subdivision administrative des îles Australes est abrogé.

Art. 4.— Le chef de la subdivision administrative des îles Australes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Fait à Papeete, le 21 août 2012.
Sylvain ROUSSELLE.

ARRETE n° HC 34 IDV du 24 août 2012 portant nomination des délégués de l'administration au sein des commissions administratives de révision des listes électorales des communes des îles du Vent de moins de 10 000 habitants.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 66-862 du 22 novembre 1966 relatif à la révision des listes électorales dans les territoires d'outre-mer ;

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 16 et L. 17 ;

Vu l'instruction n° 69-352 du ministère de l'intérieur en date du 31 juillet 1969 dans sa dernière mise à jour ;

Vu la circulaire n° 80-108 du ministère de l'intérieur en date du 18 mars 1980 dans sa dernière mise à jour ;

Sur proposition du chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent,

Arrête :

Article 1er.— Sont désignés comme délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales des communes des îles du Vent de moins de 10 000 habitants pour 2012-2013 :

Commune	Délégué titulaire
Arue	M. Jean-Luc Prunier
Hitia'a O Te Ra	Mme Chrystelle Bennett épouse Helme
Taiarapu-Ouest	Mme Léontine Auch veuve Tekurio
Teva I Uta	Mme Bernadette Varay épouse Ferrand

Art. 2.— En cas d'empêchement des délégués titulaires, les personnes dont les noms suivent sont désignées comme délégués suppléants :

Commune	Délégué suppléant
Arue	M. Henri-Georges Lhomond
Hitia'a O Te Ra	Mme Raita Edwige Amini
Taiarapu-Ouest	M. Marc Tetahio
Teva I Uta	Mme Françoise Roche

Art. 3.— Le chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent, Mme le maire de la commune de Teva I Uta et MM. les maires des communes de Arue, Hitia'a O Te Ra et Taiarapu-Ouest sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 août 2012.
Pour le haut-commissaire
et par délégation :
Le chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent,
Jean-Michel JUMEZ.

ARRETE n° HC 35 IDV du 24 août 2012 portant nomination des délégués de l'administration au sein des commissions administratives de révision des listes électorales des communes des îles du Vent de plus de 10 000 habitants.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 66-862 du 22 novembre 1966 relatif à la révision des listes électorales dans les territoires d'outre-mer ;

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 16 et L. 17 ;

Vu l'instruction n° 69-352 du ministère de l'intérieur en date du 31 juillet 1969 dans sa dernière mise à jour ;

Vu la circulaire n° 80-108 du ministère de l'intérieur en date du 18 mars 1980 dans sa dernière mise à jour ;

Sur proposition du chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent,

Arrête :

Article 1er.— Sont désignés comme délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales des communes des îles du Vent de plus de 10 000 habitants pour 2012-2013 :

Commune	Délégué titulaire
Faa'a	M. Georges Bordes
Mahina	M. Philippe Devandeville
Moorea-Maiao	M. Adolphe Frogier
Paea	Mme Laure Pai
Papara	Mme Cathy Taumi
Papeete	M. Louis Boosie
Pirae	Mme Doris Teamotuaitau
Punaauia	Mme Tilda Teharuru
Taiarapu-Est	M. Yvan Lebrun

Art. 2.– En cas d'empêchement des délégués titulaires, les personnes dont les noms suivent sont désignées comme délégués suppléants :

Commune	Délégué suppléant
Faa'a	M. Lambert Sandou
Mahina	M. Hervé Taputuarai
Moorea-Maiao	M. Jean-Pierre Barrier
Paea	Mme June Vivish
Papara	Mme Michèle Opuu
Papeete	M. Albert Buillard
Pirae	Mme Miriama Salmon
Punaauia	Mme Thérèse Tunutu épouse John
Taiarapu-Est	Mme Jeanine Tiapari

Art. 3.– M. le chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent, Mmes les maires des communes de Pirae et Taiarapu-Est et MM. les maires des communes de Faa'a, Mahina, Moorea-Maiao, Paea, Papara, Papeete et Punaauia sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 août 2012.
Pour le haut-commissaire
et par délégation :
Le chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent,
Jean-Michel JUMEZ.

ARRETE n° HC 1680 CAB/DDPC du 10 septembre 2012 fixant la date, les horaires des épreuves et la composition du jury d'un examen SSIAP 1 à la date du 20 septembre 2012 pour des candidats présentés par Formation Poly Sécurité.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
officier de la Légion d'honneur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code de l'aménagement de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, notamment son article 8 ;

Sur proposition du directeur de cabinet du haut-commissaire de la République,

Arrête :

Article 1er.– Un examen, pour des candidats présentés par Formation Poly Sécurité, prévu pour l'obtention du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) aura lieu le 20 septembre 2012 à la Maison de la culture - Te Fare Tauhiti Nui, dans la commune de Papeete.

Art. 2.– Les épreuves de l'examen se dérouleront :

- de 7 h 30 à 8 h 30 pour les épreuves théoriques ;
- à partir de 8 h 30 pour les épreuves pratiques.

Art. 3.– Le jury d'examen sera composé comme suit :

- *président :* lieutenant de vaisseau Guillaume-Alexandre Scailteux, officier au sein de la direction de la défense et de la protection civile ;
- *membre :* M. Roger Mahinui, chef du service de sécurité incendie et d'assistance à personnes au Centre hospitalier de Polynésie française.

Art. 4.– Le directeur de cabinet du haut-commissaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 septembre 2012.
Pour le haut-commissaire
et par délégation :
Le directeur de cabinet,
Stéphane JARLEGAND.

ARRETE n° HC 1681 CAB/DDPC du 10 septembre 2012 portant renouvellement de l'agrément de l'Unité de développement des premiers secours de Polynésie française (UDPS 987) pour les formations aux premiers secours.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
officier de la Légion d'honneur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2006-173 du 15 février 2006 modifiée portant actualisation et adaptation du droit applicable en matière de sécurité civile en Polynésie française ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau 1 ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3 ;

Vu l'arrêté n° HC 659 CAB/DDPC du 9 août 2010 portant renouvellement de l'agrément de l'Unité de développement des premiers secours de Polynésie française pour les formations aux premiers secours ;

Vu l'arrêté du 16 août 2012 portant extension en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française de diverses dispositions intéressant la sécurité civile ;

Vu le dossier de renouvellement d'agrément pour les formations aux premiers secours présenté par l'Unité de développement des premiers secours de Polynésie française à la date du 10 août 2012 ;

Considérant le dispositif juridique actuellement en vigueur relatif à la formation des citoyens acteurs de sécurité civile ;

Sur proposition du directeur de cabinet du haut-commissaire de la République,

Arrête :

Article 1er.— L'Unité de développement des premiers secours de Polynésie française (UDPS 987) est agréée, pour une durée de deux ans, en application du titre II de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé, pour assurer la formation permettant l'obtention de l'unité d'enseignement :

- prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1).

Art. 2.— L'agrément accordé par le présent arrêté peut être retiré en cas de non-respect des dispositions de l'arrêté du 8 juillet 1992 susvisé.

Art. 3.— Le directeur du cabinet du haut-commissaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 septembre 2012.
Pour le haut-commissaire
et par délégation :
Le directeur de cabinet,
Stéphane JARLEGAND.

ARRETE n° HC 308 DRHME/BRHT/NT du 11 septembre 2012 portant composition des membres de la commission paritaire consultative compétente à l'égard des agents non fonctionnaires de l'administration de l'Etat en Polynésie française.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
officier de la Légion d'honneur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2011-15 du 4 mai 2011 relative à la codification du droit du travail qui abroge en partie la loi n° 86-845 du 17 juillet 1986 à l'exception des articles 66, 72, alinéa 2, 79, 81 (troisième phrase), 83, alinéa 5, 86, des articles 100 à 105 et de l'article 120 ;

Vu la convention collective des agents non fonctionnaires de l'administration de l'Etat en Polynésie française du 19 octobre 1999, et notamment l'article 14 ;

Vu l'arrêté n° HC 235 DRHME/BRHT/VT du 26 août 2009 portant composition des membres de la commission paritaire consultative compétente à l'égard des agents non fonctionnaires de l'administration de l'Etat en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° HC 377 DRHME/BRHT/nt du 7 novembre 2011 modifiant l'arrêté n° HC 235 DRHME/BRHT/VT du 26 août 2009 portant composition des membres de la commission paritaire consultative compétente à l'égard des agents non fonctionnaires de l'administration de l'Etat en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° HC 131 DRHME/BRHT/nt du 14 mai 2012 fixant la date des élections des représentants du personnel à la commission paritaire consultative compétente à l'égard des agents non fonctionnaires de l'administration de l'Etat en Polynésie française ;

Vu le procès-verbal des élections des représentants du personnel à la commission paritaire consultative des agents non fonctionnaires de l'administration de l'Etat en Polynésie française du 13 juin 2012 ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat,

Arrête :

Article 1er.— La commission paritaire consultative compétente à l'égard des agents non fonctionnaires de l'administration de l'Etat en Polynésie française, est composée comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires :

- le secrétaire général du haut-commissariat de la République en Polynésie française ;
- la directrice des ressources humaines et de la modernisation de l'Etat du haut-commissariat ;
- le directeur de l'ingénierie publique et des affaires communales du haut-commissariat ;
- le chef du département de la gestion des ressources du service d'Etat de l'aviation civile en Polynésie française ;
- le directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de Papeete.

Membres suppléants :

- le secrétaire général adjoint du haut-commissariat de la République en Polynésie française ;
- le chef du bureau des ressources humaines et des traitements du haut-commissariat ;
- le directeur de l'office national des anciens combattants ;
- le chef de la subdivision des ressources humaines du service administratif du service d'Etat de l'aviation civile en Polynésie française ;
- la directrice de greffe de la cour d'appel de Papeete.

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Membres titulaires : MM. Francis Perillaud, Christian Chand, Teva Lagarde, Jérôme Chunne et Pierre Heitaa.

Membres suppléants : MM. Gatien Guitteny et Arnold Maitere, Mme Taumata Ng, M. Gabin Tehaapapa et Mme Clarisse Poia.

Art. 2.— La durée du mandat des membres de la commission est fixée à trois (3) ans à compter du 13 juin 2012.

Art. 3.— Les arrêtés n° HC 235 SME/BRHT/VT du 26 août 2009 et n° HC 377 DRHME/ BRHT/nt du 7 novembre 2011 sont abrogés.

Page LEXPOL 14 sur 344

Art. 4.— Le secrétaire général du haut-commissariat et la directrice des ressources humaines et de la modernisation de l'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 11 septembre 2012.
Pour le haut-commissaire
et par délégation :
Le secrétaire général
du haut-commissariat,
Alexandre ROCHATTE.

ARRETE n° HC 1690 BJC/DIPAC du 11 septembre 2012 modifiant les statuts du Syndicat pour la promotion des communes de la Polynésie française (SPCPF).

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
officier de la Légion d'honneur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-20 ;

Vu l'arrêté n° 3453 MAT du 5 février 1980 portant création d'un Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française [modifié par les arrêtés n° 3822 BS du 2 mars 1981 (abrogé par arrêté n° 1398 BAC du 28 décembre 1989), n° 1528 BAC du 26 septembre 1985, n° 1246 BAC du 15 novembre 1990, n° 1187 BAC du 22 novembre 1991, n° 400 BAJC du 23 mai 1996, n° 487 MAC du 11 octobre 1999, n° 376 MAC du 10 août 2000, n° 815 MAC du 9 décembre 2002, n° 1252 MAC du 1er octobre 2003, n° 102 DIPAC du 20 mars 2009 et n° 368 DIPAC du 20 juillet 2009] ;

Vu la délibération n° 1-2012 SPC du 2 février 2012 du comité syndical du Syndicat pour la promotion des communes de la Polynésie française (SPCPF) relative à la modification des statuts du SPCPF ;

Vu la notification de la délibération n° 1-2012 SPC du 2 février 2012 du comité syndical du Syndicat pour la promotion des communes de la Polynésie française (SPCPF) faite à l'ensemble des communes membres du SPCPF ;

Vu les délibérations concordantes des communes de Huahine, Tumaraa, Paea, Papeete, Pirae, Punaauia, Taiarapu-Est, Raivavae, Rapa, Rurutu, Tubuai, Fatu Hiva, Hiva Oa, Nuku Hiva, Ua Huka, Anaa, Arutua, Fakarava, Fangatau, Gambier, Hao, Hikueru, Makemo, Manihi, Napuka, Pukapuka, Rangiroa, Reao, Takaroa, Tatakoto et Tureia émettant un avis favorable à la demande de modification des statuts du Syndicat pour la promotion des communes de la Polynésie française (SPCPF) :

- Huahine : délibération n° 39-2012 du 29 mai 2012 ;
- Tumaraa : délibération n° 43 CT 12 du 19 juin 2012 ;
- Paea : délibération n° 36-12 du 13 juin 2012 ;
- Papeete : délibération n° 2012-61 du 7 juin 2012 ;
- Pirae : délibération n° 56-2012 du 27 juin 2012 ;
- Punaauia : délibération n° 93-2012 du 25 mai 2012 ;
- Taiarapu-Est : délibération n° 28-2012 du 25 mai 2012 ;
- Raivavae : délibération n° 117 RVV 2012 du 27 juin 2012 ;
- Rapa : délibération n° 15-2012 du 22 juin 2012 ;
- Rurutu : délibération n° 21 RRT 2012 du 9 mai 2012 ;
- Tubuai : délibération n° 21-2012 du 31 mai 2012 ;
- Fatu Hiva : délibération n° 13-2012 du 15 mai 2012 ;
- Hiva Oa : délibération n° 18-2012 du 22 juin 2012 ;
- Nuku Hiva : délibération n° 16-2012 du 5 juin 2012 ;
- Ua Huka : délibération n° 13-2012 du 10 mai 2012 ;
- Anaa : délibération n° 21-2012 du 8 juin 2012 ;
- Arutua : délibération n° 14-2012 du 15 juin 2012 ;
- Fakarava : délibération n° 13-2012 du 27 juin 2012 ;
- Fangatau : délibération n° 13-2012 du 25 juin 2012 ;
- Gambier : délibération n° 16-2012 du 25 juin 2012 ;
- Hao : délibération n° 13-2012 du 17 juin 2012 ;
- Hikueru : délibération n° 9-2012 du 6 juin 2012 ;
- Makemo : délibération n° 12-2012 du 26 juin 2012 ;
- Manihi : délibération n° 22-2012 du 13 juin 2012 ;
- Napuka : délibération n° 2012-12 du 26 juin 2012 ;
- Pukapuka : délibération n° 12-2012 du 12 juillet 2012 ;
- Rangiroa : délibération n° 14-2012 du 8 mai 2012 ;
- Reao : délibération n° 19-2012 du 21 mai 2012 ;
- Takaroa : délibération n° 18-2012 du 29 juin 2012 ;
- Tatakoto : délibération n° 15-2012 du 25 mai 2012 ;
- Tureia : délibération n° 21-2012 du 15 juin 2012,

Considérant qu'en l'absence de délibérations des communes de Bora Bora, Maupiti, Tahaa, Taputapuatea, Uturoa, Hitia'a O Te Ra, Mahina, Moorea, Papara, Taiarapu-Ouest, Teva I Uta, Rimatara, Tahuata, Ua Pou et Nukutavake dans le délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du 2 février 2012 susvisée, leur décision est réputée favorable,

Arrête :

Article 1er.— Les statuts du Syndicat pour la promotion des communes de la Polynésie française (SPCPF) sont modifiés et arrêtés comme suit :

"STATUTS SPCPF

"TITRE Ier
Création, siège et durée du Syndicat

"*Article 1er.*— Il est formé entre les communes suivantes de Polynésie française :

Anaa, Arutua, Bora Bora, Fakarava, Fangatau, Fatu Hiva, Gambier, Hao, Hikueru, Hitiaa O Te Ra, Hiva Oa, Huahine, Mahina, Makemo, Manihi, Maupiti, Moorea-Maiao, Napuka, Nuku Hiva, Nukutavake, Paea, Papara, Papeete, Pirae, Puka Puka, Punaauia, Raivavae, Rangiroa, Rapa, Reao, Rimatara, Rurutu, Tahaa, Tahuata, Taiarapu-Est, Taiarapu Ouest, Takaroa, Taputapuatea, Tatakoto, Teva I Uta, Tubuai, Tumaraa, Tureia, Ua Huka, Ua Pou et Uturoa, un syndicat qui prend la dénomination : Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie francaise.

"*Art. 2.*— Le syndicat est institué pour une durée illimitée.

"*Art. 3.*— Le siège du syndicat est situé dans la servitude Tepihaa 2, Patutoa, Papeete, Tahiti, Polynésie française.

"TITRE II
Objet

"Art. 4.— Le syndicat exerce pour toutes les communes membres les compétences suivantes :

- la promotion de l'institution communale en Polynésie française et hors Polynésie française ;
- l'information et la formation des élus municipaux.

Le syndicat est habilité à exercer les compétences à caractère optionnel suivantes :

- en matière de restauration scolaire du 1er degré, les études et le conseil/assistance à la gestion ;
- en matière d'adduction d'eau potable :
  - les études techniques et financières, pour une commune en particulier ou d'un caractère général visant au respect des exigences du CGCT, et notamment de son article L. 2573-27 ;
  - le conseil/assistance à la gestion, avec l'objectif d'accompagner les communes dans la mise en œuvre d'un service de l'eau répondant aux exigences du CGCT en la matière et notamment de son article L. 2573-27 ;
  - la maîtrise d'œuvre des travaux ;
  - en outre, il peut, dans le cadre des délégations de service public de production et/ou de distribution, intervenir auprès de la commune pour en contrôler la bonne application notamment en matière administrative, financière et technique ;
- en matière d'informatique communale, les études et le conseil/assistance, ainsi que l'élaboration, la maintenance et l'assistance à l'utilisation de banques de données et de logiciels informatiques.

Il peut réaliser des interventions et études au profit de communes non membres, de partenaires publics, de syndicats intercommunaux et d'associations délégataires, concessionnaires ou gestionnaires d'un service public communal, dans la limite de l'objet du syndicat. Les modalités de ces interventions et études seront définies par des conventions particulières.

En application de l'article 32 de l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005, il peut réaliser, par délégation du centre de gestion et de formation, des actions de formation.

"Art. 5.— Lorsqu'une commune adhérente souhaite transférer une ou plusieurs compétences à caractère optionnel au syndicat, ce transfert prend effet à la date convenue entre le syndicat et la commune concernée, au plus tard le premier jour du douzième mois suivant la date à laquelle la délibération du conseil municipal est devenue exécutoire.

"Art. 6.— Les compétences optionnelles transférées par les communes au syndicat ne pourront être reprises pendant la durée de deux ans à compter de leur transfert.

La décision de reprise d'une ou plusieurs compétences transférées devra être notifiée au syndicat au moins un an à l'avance et se fera au premier jour d'un exercice budgétaire, si le comité syndical l'accepte.

"Art. 7.— Pour les travaux dont elles restent maîtres d'ouvrage (c'est-à-dire tous ceux qui ne relèvent pas de la compétence du syndicat au titre de l'article 4), les communes adhérentes peuvent déléguer au syndicat le soin d'en assurer la réalisation pour leur compte et en leur nom, selon les modalités à déterminer par convention passée entre le syndicat et la (ou les) commune(s) intéressée(s).

"TITRE III
Organisation

"Art. 8.— Le syndicat est administré par le président, le bureau et comité syndical.

"Art. 9.— Le Président est l'organe exécutif du syndicat.

Il est l'ordonnateur des dépenses ; il prescrit l'exécution des recettes du syndicat.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

Il prépare et exécute les délibérations du comité et celles du bureau.

Le président prend part à tous les votes, sauf en cas d'application des articles L. 2121-14 et L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales.

Il peut également donner délégation de signature au directeur, directeur général des services et directeur général adjoint ainsi qu'à son directeur de cabinet.

Il est le chef des services que le syndicat crée.

Il représente le syndicat en justice.

"Art. 10.— Chaque commune adhérente est représentée au sein du comité par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, ces derniers pouvant siéger indifféremment au comité pour représenter n'importe quel titulaire absent.

"Art. 11.— Le comité adopte les délibérations à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5212-16 du CGCT :

"Tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à toutes les communes et notamment pour l'élection du président et des membres du bureau, le vote du budget, l'approbation du compte administratif et les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ; dans le cas contraire, ne prennent part au vote que les délégués représentant les communes concernées par l'affaire mise en délibération".

Le comité se réunit au moins deux fois par an au siège du syndicat ou dans un lieu choisi par le comité dans l'une des communes membres.

"Art. 12.— Le comité peut former des commissions chargées d'étudier et de préparer ses décisions pour toutes les compétences exercées par le syndicat.

Page LEXPOL 16 sur 344

"*Art. 13.*– Le comité établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

"*Art. 14.*– Le comité élit parmi ses membres, le président du syndicat et les autres membres du bureau.

"*Art. 15.*– Le comité peut déléguer au bureau une partie de ses attributions à l'exception de celles visées à l'article 16 du présent statut.

Lors de chaque réunion obligatoire, le président rend compte au comité des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du comité.

Le bureau se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire pour l'exercice de ses attributions. Lorsque le bureau se réunit pour délibérer sur des compétences qui ont été déléguées par le comité, il est soumis aux mêmes règles de fonctionnement qui sont applicables au comité.

Les délibérations y sont prises dans des conditions identiques à celles prévues pour le comité.

"*Art. 16.*– Toutefois, seul le comité est compétent pour délibérer sur les matières suivantes :

- décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ;
- budgets et décisions modificatives en matière budgétaire ;
- comptes administratifs ;
- adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- délégation de la gestion d'un service public ;
- acceptation des dons et legs assortis de charges,
- effectifs du personnel permanent et temporaire recruté pour plus de 1 an.

"*Art. 17.*– Des personnes peuvent participer avec voix consultative aux séances du comité et du bureau sur invitation du comité ou du bureau.

"TITRE IV
Finances

"*Art. 18.*– Les recettes du syndicat comprennent :

1° La contribution des communes adhérentes ;
2° Le revenu des biens, meubles et immeubles ;
3° Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des collectivités communales non adhérentes, des associations, des particuliers en échange d'un service rendu ;
4° Les subventions de l'Etat, du territoire et des communes ;
5° Le produit des dons et legs ;
6° Le produit des taxes et redevances et contributions répondant aux services assurés ;
7° Le produit des emprunts.

"*Art. 19.*– La contribution des communes adhérentes au budget syndical comporte obligatoirement une part pour les dépenses d'administration générale et des parts correspondant à chaque compétence transférée par la commune.

Cette contribution, pour les dépenses d'administration générale et pour toutes les compétences prévues à l'article 4 est fixée en fonction de critères définis par le comité syndical, les critères population et éloignement de la commune devant à minima être retenus.

Pour chaque compétence, la masse à répartir selon chaque critère et le mode de calcul pour prendre en compte chaque critère seront déterminés par le comité syndical.

Le coût des interventions et études prévues à l'article 4 pour les communes non membres, les partenaires publics, les syndicats intercommunaux et les associations sera fixé par le comité syndical.

"*Art. 20.*– Les fonctions de receveur du syndicat sont assurées par le trésorier des îles du Vent, des Australes et des archipels.

"TITRE V
Dispositions finales

"*Art. 21.*– Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il sera fait application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

"*Art. 22.*– Les présents statuts sont à annexer aux délibérations des conseils municipaux décidant de la modification des statuts ou de l'adhésion de nouvelles communes".

Art. 2.– Le secrétaire général de la Polynésie française, le président du SPCPF et le trésorier des îles du Vent, des archipels et des îles Australes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 11 septembre 2012.
Pour le haut-commissaire
et par délégation :
Le secrétaire général
du haut-commissariat,
Alexandre ROCHATTE.

ARRETE n° HC 310 DRHME/BRHT/jt du 14 septembre 2012 portant délégation de signature à M. Alexandre Rochatte, secrétaire général du haut-commissariat de la République en Polynésie française.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
officier de la Légion d'honneur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée par l'ordonnance n° 2005-432 du 6 mai 2005 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1611 du 20 décembre 2005 pris pour l'application du statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 2007-422 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Polynésie française ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 25 août 2010 portant nomination de M. Alexandre Rochatte, contrôleur des armées, en qualité de secrétaire général du haut-commissariat de la République en Polynésie française ;

Vu le décret du 1er août 2012 portant nomination de M. Jean-Pierre Laflaquière, préfet hors cadre, en qualité de haut-commissaire de la République en Polynésie française ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2010 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales portant nomination de M. Jean-Michel Jumez, sous-préfet détaché en qualité d'administrateur civil hors classe, en qualité de chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent ;

Vu l'arrêté du 18 août 2011 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration portant nomination de M. Sylvain Rousselle, administrateur civil hors classe, en qualité de secrétaire général adjoint du haut-commissariat de la République en Polynésie française, en outre chef de la subdivision administrative des îles Australes en Polynésie française ;

Vu l'arrêté du 15 novembre 2011 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration portant nomination de M. Stéphane Jarlégand, administrateur civil, en qualité de directeur de cabinet du haut-commissaire de la République en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° HC 146 DRHME/BRHT/jt du 24 mai 2012 portant organisation des services du haut-commissariat de la République en Polynésie française ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2012 du ministère de l'intérieur, portant affectation de M. Gilles Gaspard, attaché d'administration, auprès du haut-commissariat de la République en Polynésie française, à compter du 7 août 2012 ;

Vu l'arrêté du 9 août 2012 du ministre de la défense et du ministre de l'intérieur portant maintien en position de détachement de M. Alexandre Rochatte, contrôleur des armées, pour une durée de deux ans à compter du 20 septembre 2012 auprès du ministère de l'intérieur pour exercer les fonctions de secrétaire général du haut-commissariat de la République en Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à M. Alexandre Rochatte, secrétaire général du haut-commissariat de la République en Polynésie française, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances, documents relevant des attributions de l'Etat.

Art. 2.— En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre Rochatte, secrétaire général du haut-commissariat, la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée dans les mêmes conditions et respectivement par :

- M. Sylvain Rousselle, secrétaire général adjoint du haut-commissariat et chef de la subdivision administrative des îles Australes ;
- M. Jean-Michel Jumez, chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent ;
- M. Stéphane Jarlégand, directeur de cabinet du haut-commissaire de la République en Polynésie française.

Art. 3.— Délégation de signature est également consentie à M. Gilles Gaspard, responsable du pôle du contrôle de légalité des actes des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et sous l'autorité du secrétaire général du haut-commissariat, les actes suivants :

- bordereaux de transmission, notes et rapports internes au haut-commissariat ;
- correspondances courantes relatives à l'instruction des dossiers du pôle en matière de contrôle juridique et budgétaire des actes des communes et de leurs groupements, à l'exclusion des arrêtés et des correspondances abordant des problèmes de principe adressées aux élus, aux administrations centrales ou aux différentes instances de la Polynésie française ;
- les documents administratifs relatifs au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire des actes du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française (SPCPF), ainsi que ceux du centre de gestion et de formation (CGF), à l'exception des lettres d'observation.

Art. 4.— Les arrêtés n° HC 255 DRHME/BRHT/jt du 23 août 2012 modifié et n° HC 268 DRHME/BRHT/jt du 3 septembre 2012 sont abrogés.

Art. 5.— Le secrétaire général du haut-commissariat et le directeur de la réglementation et du contrôle de la légalité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 septembre 2012.
Jean-Pierre LAFLAQUIERE.

Par arrêté n° HC 13 SAIA du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 5 septembre 2012— *Objet*

Le présent arrêté a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Etat apporte son soutien financier à la commune de Tubuai pour la réalisation du projet "Acquisition d'une pelle hydraulique sur chenille" tel que décrit dans le dossier ci-joint.

L'opération consiste en l'acquisition d'une pelle hydraulique sur chenille de 20,5 T de type GLG 920 D, marque Liugong.

Le coût total de cette opération est estimé à 17 419 541 F CFP TTC, soit 145 975,75 euros TTC.

Art. 2.— *Description de l'opération*

Le plan de financement de l'opération est défini comme suit :

- Etat (Programme 123) (55,71 %)	9 704 401 F CFP, soit 81 322,88 euros
- Commune (44,29 %)	7 715 140 F CFP, soit 64 652,87 euros
Coût total (100 %)	*17 419 541 F CFP, soit 145 975,75 euros*

Par arrêté n° HC 15 SAIA du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 11 septembre 2012— *Objet*

Le présent arrêté a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Etat apporte son soutien financier à la commune de Rimatara pour la réalisation du projet "Construction d'un caniveau à Anapoto" tel que décrit dans le dossier ci-joint.

L'opération consiste en la construction de caniveaux et de bordures en béton en rive des voies existantes ainsi que le profilage des fossées et le réaménagement d'exutoires. Les travaux concernent une longueur totale de 450 mètres.

Le coût total de cette opération est estimé à 8 000 000 F CFP TTC, soit 67 040 euros TTC.

Ce coût est décomposé comme suit :

- Montant HT (hors taxes) 7 200 000 F CFP, soit 60 336 euros
- Taxes 800 000 F CFP, soit 6 704 euros
- Montant TTC (toutes taxes comprises) 8 000 000 F CFP, soit 67 040 euros

Plan de financement

Le plan de financement de l'opération est défini comme suit :

Etat - Programme 119 (DETR)	20,002 % du total HT 18,002 % du total TTC	1 440 159	12 068,53
Commune	81,998 % du total TTC	6 559 841	54 971,47
Coût total	*100,00*	*8 000 000*	*67 040,00*

Le montant des aides publiques ainsi évalué ne peut dépasser 80 % du montant total TTC de la dépense subventionnable :

- Financements publics 18,002 % du total TTC 1 440 159 F CFP, soit 12 068,53 euros

Par arrêté n° HC 4-2012 SAIM du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 11 septembre 2012— *Objet*

Le présent arrêté a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Etat apporte son soutien financier à la commune de Hiva Oa pour la réalisation du projet "Reconstruction de la cantine scolaire de Atuona : étude de faisabilité".

Le coût total de cette opération est estimé à 5 529 135 F CFP TTC, soit 46 334,15 euros TTC. Ce coût est décomposé comme suit :

- Montant HT (hors taxes) 5 203 032 F CFP, soit 43 601,41 euros
- Taxes 326 103 F CFP, soit 2 732,74 euros
- Montant TTC (toutes taxes comprises) 5 529 135 F CFP, soit 46 334,15 euros

Plan de financement

Le plan de financement de l'opération est défini comme suit :

Partenaires financiers	Taux	Montant en F CFP	Montant en euros
Etat - Min 209 (Programme 119)	85,01 % du total HT 80,00 % du total TTC	4 423 308	37 067,32
Commune	20,00 % du total TTC	1 105 827	9 266,83
Total (TTC)	*100,00 % du total TTC*	*5 529 135*	*46 334,15*

Le montant des aides publiques ainsi évalué ne peut dépasser 80 % du montant total TTC de la dépense subventionnable :

- Financements publics 80 % du total TTC 4 423 308 F CFP, soit 37 067,32 euros

ACTES PRIS CONJOINTEMENT (ETAT/POLYNESIE FRANÇAISE)

AVENANT n° 250-12 du 3 septembre 2012 à la convention d'application n° 217-10 du 30 juin 2010 entre l'Etat, la Polynésie française et la commune de Anaa, finançant l'opération d'adduction d'eau potable dénommée "Mise en œuvre du schéma directeur d'eau potable des atolls de Anaa et Faaite dans le cadre de la convention d'exécution relative au volet "environnement".

Entre :

- L'Etat, ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, représenté par le haut-commissaire de la République en Polynésie française ;
- La Polynésie française, représentée par le vice-président de la Polynésie française ;

Et :

- La commune de Anaa,

. . . . . .

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er.— *Objet de l'avenant*

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 3, alinéa 3, de la convention d'application n° 217-10 du 30 juin 2010 relative à la mise en place du schéma directeur de l'eau potable de la commune de Anaa, finançant l'opération dénommée "Mise œuvre du schéma directeur d'eau potable des atolls de Anaa et de Faaite".

Art. 2.— *Exécution de la convention*

L'article 3, alinéa 3, de la convention d'application n° 217-10 du 30 juin 2010, relatif à la date limite de réalisation de l'opération est modifié par les dispositions suivantes :

Au lieu de : La commune de Anaa s'engage à terminer l'opération dans un délai de 18 mois à compter de la date de démarrage de ladite opération, précisée sur l'attestation de commencement des travaux pour ceux réalisés en régie, la lettre de commande ou l'ordre de service de démarrage des études ou travaux prévus au marché, conformément au délai d'exécution prévu au dossier d'engagement ;
Lire : La commune de Anaa s'engage à terminer l'opération au plus tard le 30 septembre 2012.

Art. 3.— Les autres articles de la convention n° 217-10 du 30 juin 2010 restent sans changement.

. . . . . .

AVENANT n° 252-12 du 7 septembre 2012 à la convention n° 08-08 du 8 janvier 2008 relative à l'attribution à la Polynésie française d'une subvention pour les travaux de réhabilitation du collège de Tahaa, modifiée par avenant n° 284-10 du 3 septembre 2010 et avenant n° 131-12 du 29 mai 2012.

Entre :

- L'Etat, ministère de l'éducation nationale, représenté par M. le haut-commissaire de la République en Polynésie française,

Et :

- La Polynésie française, représentée par le Président de la Polynésie française,

. . . . . .

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er.— L'article 2 de la convention n° 08-08 du 8 janvier 2008 est modifiée comme suit :

Au lieu de : "Fin des travaux : juillet 2012" ;
Lire : "Fin des travaux : décembre 2012".

Art. 2.— Les autres articles restent inchangés.

. . . . . .

AVENANT n° 253-12 du 7 septembre 2012 à la convention n° 09-08 du 8 janvier 2008 relative à l'attribution à la Polynésie française d'une subvention pour les travaux de réhabilitation de certains bâtiments au lycée de Uturoa, modifiée par avenant n° 325-10 du 3 novembre 2010, avenant n° 391-11 du 27 décembre 2011 et avenant n° 132-12 du 29 mai 2012.

Entre :

- L'Etat, ministère de l'éducation nationale, représenté par M. le haut-commissaire de la République en Polynésie française,

Et :

- La Polynésie française, représentée par le Président de la Polynésie française,

. . . . . .

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er.— L'article 2 de la convention n° 09-08 du 8 janvier 2008 est modifiée comme suit :

Au lieu de : "Fin des travaux : juillet 2012" ;
Lire : "Fin des travaux : décembre 2012".

Art. 2.— Les autres articles restent inchangés.

. . . . . .

Page LEXPOL 20 sur 344

AVENANT n° 254-12 du 7 septembre 2012 à la convention n° 10-08 du 8 janvier 2008 relative à l'attribution à la Polynésie française d'une subvention pour les travaux de réhabilitation au lycée professionnel de Uturoa, modifiée par avenant n° 326-10 du 3 novembre 2010, avenant n° 370-11 du 19 décembre 2011 et avenant n° 133-12 du 29 mai 2012.

Entre :

- L'Etat, ministère de l'éducation nationale, représenté par M. le haut-commissaire de la République en Polynésie française,

Et :

- La Polynésie française, représentée par le Président de la Polynésie française,

. . . . . .

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er.— L'article 2 de la convention n° 10-08 du 8 janvier 2008 est modifiée comme suit :

Au lieu de : "Fin des travaux : juillet 2012" ;
Lire : "Fin des travaux : décembre 2012".

Art. 2.— Les autres articles restent inchangés.

. . . . . .

AVENANT n° 256-12 du 10 septembre 2012 à la convention d'application n° 218-10 du 30 juin 2010 relative à la "Mise en œuvre du schéma directeur d'eau potable", entre l'Etat et la Polynésie française et la commune de Tatakoto finançant l'opération d'adduction d'eau potable dénommée dans le cadre de la convention d'exécution relative au volet "environnement".

Entre :

- L'Etat, ministère des outre-mer, représenté par le haut-commissaire de la République en Polynésie française ;
- La Polynésie française, représentée par le vice-président de la Polynésie française,

Et :

- La commune de Tatakoto,

. . . . . .

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er.— *Objet de l'avenant*

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 3 de la convention d'application n° 218-10 du 30 juin 2010, modifiée, relative à la mise en place du schéma directeur de l'eau potable à Tatakoto.

Art. 2.— *Exécution de la convention*

L'article 3, alinéa 3, de la convention d'application n° 218-10 du 30 juin 2010 relatif à la date limite de réalisation de l'opération est modifié par les dispositions suivantes :

Au lieu de : "La commune de Tatakoto s'engage à terminer l'opération dans un délai de 18 mois à compter de la date de démarrage de ladite opération, précisée sur l'attestation de commencement des travaux pour ceux réalisés en régie, la lettre de commande ou l'ordre de service de démarrage des études et travaux prévus au marché, conformément au délai d'exécution prévu au dossier d'engagement." ;

Lire : "La commune de Tatakoto s'engage à terminer l'opération dans un délai de 34 mois à compter de la date de démarrage de ladite opération, précisée sur l'attestation de commencement des travaux pour ceux réalisés en régie, la lettre de commande ou l'ordre de service de démarrage des études et travaux prévus au marché, conformément au délai d'exécution prévu au dossier d'engagement."

Art. 3.— Les autres articles de la convention n° 218-10 du 30 juin 2010, modifiée, restent sans changement.

. . . . . .

AVENANT n° 257-12 du 12 septembre 2012 à la convention d'application n° 45-09 du 30 janvier 2009 modifiée entre l'Etat et la Polynésie française finançant les études préalables et les travaux de l'opération "Construction de l'abri paracyclonique de Takume" inscrite à la programmation 2008 dans le cadre de la convention d'exécution relative au volet "abris de survie".

Entre :

- L'Etat, ministère des outre-mer, représenté par le haut-commissaire de la République en Polynésie française,

d'une part,

Et :

- La Polynésie française, représentée par le Président de la Polynésie française,

d'autre part,

Considérant que le montant prévisionnel de l'opération doit être augmenté d'une part, pour financer l'acquisition du foncier de l'abri et d'autre part pour prendre en compte la réévaluation du projet,

. . . . . .

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er.— *Objet de l'avenant*

Le présent avenant à la convention n° 45-09 du 30 janvier 2009 modifiée actualise le montant prévisionnel de l'opération pour intégrer les surcoûts non prévus.

Art. 2.— *Coût des travaux*

L'article 2, premier alinéa, de la convention est modifié comme suit :

"Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 1 013 980 euros HTVA, soit 121 000 000 F CFP HTVA."

Art. 3.— *Plan de financement*

Les dispositions de l'article 4 sont modifiées comme suit :

"L'opération décrite à l'article 2 s'effectuera selon le plan de financement HTVA suivant :

Partenaires financiers	Montant de la participation financière		Tx de participation
Etat	506 990 euros HT	60 500 000 F CFP HT	50 %
Polynésie française	506 990 euros HT	60 500 000 F CFP HT	50 %
Total HT	1 013 980 euros	121 000 000 F CFP	100 %
TVA	101 398 euros	12 100 000 F CFP	
Total TTC	1 115 378 euros	133 100 000 F CFP	

La TVA sera à la charge de la Polynésie française."

CONVENTION D'APPLICATION n° 263-12 du 14 septembre 2012 entre l'Etat et la Polynésie française finançant la formation "diplôme universitaire - méthodes et pratiques en épidémiologie", programmation 2011, dans le cadre de la convention d'exécution relative au volet "santé", action 1.5 "Former des professionnels de santé".

. . . . . .

Entre :

- l'Etat (ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration), représenté par le haut-commissaire de la République en Polynésie française,

- la Polynésie française, représentée par le Président de la Polynésie française,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er.— *Objet*

La présente convention a pour but d'arrêter le montant, les modalités et les conditions de la participation de l'Etat et de la Polynésie française aux dépenses liées à l'action 1.5 "Former des professionnels de santé", formation "diplôme universitaire - méthodes et pratiques en épidémiologie", enseignement à distance par internet en Polynésie française - programmation 2011, du volet "santé" du contrat de projets Etat/Polynésie française 2008-2013.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement relatives à cette formation sera ci-après dénommé "opération".

Au titre de la présente convention, les dépenses telles que décrites dans le dossier d'engagement, prises en considération dans la présentation des bilans financiers sont les suivantes :

- les frais de formations et d'inscription ;
- les indemnités forfaitaires ;
- les dépenses de transports ;
- les dépenses d'hébergement, voyages, déplacements et missions ;
- les frais de gestion et de fonctionnement.

Art. 2.— *Description et coût de l'opération*

Le contenu ainsi que les modalités de formation sont décrits dans le dossier d'engagement.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 28 042,10 euros HTVA, soit 3 346 313 F CFP HTVA.

. . . . . .

Page LEXPOL 22 sur 344

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ACTES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE OU DE SA COMMISSION PERMANENTE

DELIBERATION n° 2012-41 APF du 6 septembre 2012 portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de l'établissement public administratif dénommé Centre de formation professionnelle des adultes - CFPA et affectation de son résultat.

NOR : CFP1201542DL

L'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 97-34 APF du 20 février 1997 portant création d'un établissement public à caractère administratif dénommé Centre de formation professionnelle des adultes - CFPA ;

Vu l'arrêté n° 325 CM du 1er avril 1997 relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières et comptables de l'établissement public administratif dénommé Centre de formation professionnelle des adultes - CFPA ;

Vu l'arrêté n° 1047 CM du 31 juillet 2012 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 5762-2012 APF/SG du 30 août 2012 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 71-2012 du 21 août 2012 de la commission de l'emploi et de la fonction publique ;

Dans sa séance du 6 septembre 2012,

Adopte :

Article 1er.— Le montant définitif des recettes du compte financier pour l'exercice 2011 est arrêté à la somme de *six cent soixante-dix millions cent soixante-douze mille deux cent cinq francs CFP* (670 172 205 F CFP) se décomposant comme suit (en F CFP) :

- section I de fonctionnement	593 037 510
- section II d'investissement	77 134 695
Total	*670 172 205*

Art. 2.— Le montant définitif des dépenses du compte financier pour l'exercice 2011 est arrêté à la somme de *neuf cent quarante-trois millions huit cent soixante-treize mille neuf cent trois francs CFP* (943 873 903 F CFP) se décomposant comme suit (en F CFP) :

- section I de fonctionnement	869 964 166
- section II d'investissement	73 909 737
Total	*943 873 903*

Art. 3.— Le compte financier pour l'exercice 2011, annexé à la présente délibération, est définitivement fixé ainsi qu'il suit (en F CFP) :

	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	*Total*
Recettes	593 037 510	77 134 695	*670 172 205*
Dépenses	869 964 166	73 909 737	*943 873 903*
Résultat	*- 276 926 656*	*3 224 958*	*- 273 701 698*

Art. 4.— Le résultat d'exploitation de l'exercice 2011, soit un déficit de 276 926 656 F CFP, est affecté au compte :

- 110 : report à nouveau (solde créditeur)	276 926 656 F CFP

Afin de réajuster le besoin de financement de la section investissement, il est procédé à un transfert de 3 224 958 F CFP du compte 1068 "Autres réserves" vers le compte 110 "Report à nouveau (solde créditeur)".

Art. 5.— Au 31 décembre de l'exercice 2011, le fonds de roulement de l'établissement public administratif dénommé Centre de formation professionnelle des adultes - CFPA est de *quatre cent soixante-quatorze millions cent quarante-trois mille huit cent cinquante-deux francs CFP* (474 143 852 F CFP).

Art. 6.— Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Le secrétaire,
Ismaël TUAHU.

Le président,
Benoît KAUTAI.

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES

COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2011

Présenté par

Monsieur Michel RUIZ du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011

Paierie de Polynésie Française

Le 05/06/2012 ETAT : A

Organisme : 102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES

Exercice : 2011

Ucg : B02 Budget Principal

ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

DEPENSES

Compte	Programme	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Crédits disponibles	% Cred. Cons.
102		APPORTS	12 000 000	11 546 700		453 300	96,22
		Sous-total	*12 000 000*	*11 546 700*		*453 300*	*96,22*
139		SUB. INV. INSCR...	42 500 000	39 096 402		3 403 598	91,99
		Sous-total	*42 500 000*	*39 096 402*		*3 403 598*	*91,99*
205		CONCESSIONS DROITS	2 274 510	752 961		1 521 549	33,10
		Sous-total	*2 274 510*	*752 961*		*1 521 549*	*33,10*
212		AGENC. AMEN. TERRAIN	7 000 000			7 000 000	
		Sous-total	*7 000 000*			*7 000 000*	*00,00*
213	0102005	CONSTRUCTIONS	4 089 594	1 429 544		2 660 050	
213		CONSTRUCTIONS	27 949 926	3 842 542		24 107 384	
213	0902002	CONSTRUCTIONS	69 893 741			69 893 741	
		Sous-total	*101 933 261*	*5 272 086*		*96 661 175*	*05,17*
215	0702001	INST. TECHN. MAT. OU	26 591			26 591	
215	1001001	INST. TECHN. MAT. OU	18 000 000			18 000 000	
215		INST. TECHN. MAT. OU	45 606 186	681 120		44 925 066	
215	0702002	INST. TECHN. MAT. OU	17 410 942	2 153 006		15 257 936	
		Sous-total	*81 043 719*	*2 834 126*		*78 209 593*	*03,50*
218	0902002	AUT. IMMOB. CORPOR					
218		AUT. IMMOB. CORPOR	8 740 227	4 105 440		4 634 787	
		Sous-total	*8 740 227*	*4 105 440*		*4 634 787*	*46,97*
231	0502001	IMMOB. EN COURS	6 000 000			6 000 000	
231	0302002	IMMOB. EN COURS	44 700 266	3 302 029		41 398 237	
231	0102005	IMMOB. EN COURS	60 000 000			60 000 000	
231		IMMOB. EN COURS	270 000 000	6 999 993		263 000 007	
		Sous-total	*380 700 266*	*10 302 022*		*370 398 244*	*02,71*
Total Investissement			*636 191 983*	*73 909 737*		*562 282 246*	*11,62*

Paierie de Polynésie Française

ETAT : A

Organisme : 102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES

Exercice : 2011

Ucg : B02 Budget Principal

ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

DEPENSES

Compte	Programme	Libellé		Crédits ouverts	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Crédits disponibles	% Cred. Cons.
606		ACHATS APPRO. NON ST		111 010 000	93 610 288		17 399 712	84,33
			Sous-total	*111 010 000*	*93 610 288*		*17 399 712*	*84,33*
613		LOCATIONS		2 500 000	2 076 942		423 058	83,08
			Sous-total	*2 500 000*	*2 076 942*		*423 058*	*83,08*
615		TRAV. ENTR. ET REPAR		12 700 000	9 134 090		3 565 910	71,92
			Sous-total	*12 700 000*	*9 134 090*		*3 565 910*	*71,92*
616		PRIMES ASSURANCES		6 400 000	5 520 665		879 335	86,26
			Sous-total	*6 400 000*	*5 520 665*		*879 335*	*86,26*
618		DIVERS		1 700 000	362 584		1 337 416	21,33
			Sous-total	*1 700 000*	*362 584*		*1 337 416*	*21,33*
622		REMUNERATIONS INTERM		700 000	395 568		304 432	56,51
			Sous-total	*700 000*	*395 568*		*304 432*	*56,51*
623		PUBLICITE INFOR PUBL		4 340 000	3 115 018		1 224 982	71,77
			Sous-total	*4 340 000*	*3 115 018*		*1 224 982*	*71,77*
624		TRANS. BIENS. COLL.		2 500 000	1 651 747		848 253	66,07
			Sous-total	*2 500 000*	*1 651 747*		*848 253*	*66,07*
625		DEPLACEMENTS MISS		2 500 000	1 826 632		673 368	73,07
			Sous-total	*2 500 000*	*1 826 632*		*673 368*	*73,07*
626		FRAIS POSTAUX ET TEL		8 800 000	5 672 051		3 127 949	64,46
			Sous-total	*8 800 000*	*5 672 051*		*3 127 949*	*64,46*
627		SERVICES BANCAIRES E		20 000	4 800		15 200	24,00
			Sous-total	*20 000*	*4 800*		*15 200*	*24,00*
628		CHARGES EXTERNES DIV		22 000 000	18 214 213		3 785 787	82,79
			Sous-total	*22 000 000*	*18 214 213*		*3 785 787*	*82,79*
637		AUTRES IMPOTS ET TAX		1 000 000	644 800		355 200	64,48

Paierie de Polynésie Française

ETAT : A

Organisme : 102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES

Exercice : 2011

Ucg : B02 Budget Principal

ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

DEPENSES

Compte	Programme	Libellé		Crédits ouverts	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Crédits disponibles	% Cred. Cons.
			Sous-total	*1 000 000*	*644 800*		*355 200*	*64,48*
641		REMUNERATION PERSONN		243 920 956	222 100 830	- 1 381 981	23 202 107	90,49
			Sous-total	*243 920 956*	*222 100 830*	*- 1 381 981*	*23 202 107*	*91,05*
643		REMUN PERSON. SUR CR		14 237 017	5 063 754		9 173 263	35,57
			Sous-total	*14 237 017*	*5 063 754*		*9 173 263*	*35,57*
645		CHARGES SOCIALES CPS		74 865 812	58 645 231		16 220 581	78,33
			Sous-total	*74 865 812*	*58 645 231*		*16 220 581*	*78,33*
647		AUTRES CHARGES SOCIA		500 000	318 200		181 800	63,64
			Sous-total	*500 000*	*318 200*		*181 800*	*63,64*
651		REDEVANCES BREVETS		950 000	863 951		86 049	90,94
			Sous-total	*950 000*	*863 951*		*86 049*	*90,94*
656		REMUNERATION		272 986 215	255 387 473		17 598 742	93,55
			Sous-total	*272 986 215*	*255 387 473*		*17 598 742*	*93,55*
658		DIVERS.AUTR.CHARGES		500 000	430 650		69 350	86,13
			Sous-total	*500 000*	*430 650*		*69 350*	*86,13*
671		CHARGES EXCEPT.		109 175 000	109 171 965		3 035	100,00
			Sous-total	*109 175 000*	*109 171 965*		*3 035*	*100,00*
681		DOTATIONS AUX AMORTI		79 000 000	77 134 695		1 865 305	97,64
			Sous-total	*79 000 000*	*77 134 695*		*1 865 305*	*97,64*
Total Fonctionnement				*972 305 000*	*871 346 147*	*- 1 381 981*	*102 340 834*	*89,62*
TOTAL				*1 608 496 983*	*945 255 884*	*- 1 381 981*	*664 623 080*	*58,77*

Paierie de Polynésie Française

ETAT : A

Organisme : 102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES

ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

Exercice : 2011

Ucg : B02 Budget Principal

RECETTES

Compte	Programme	Libellé	Prévisions	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Différence sur prévisions	% Cred. Cons.
131	0102004	SUBVENTION EQUIPEMEN					
131	0102005	SUBVENTION EQUIPEMEN					
		Sous-total	*0*			*0*	*00,00*
138	1001001	AUTRES SUBV INVESTIS	9 000 000			9 000 000	
138	0702001	AUTRES SUBV INVESTIS	20 493 668			20 493 668	
138	0902002	AUTRES SUBV INVESTIS	31 438 545			31 438 545	
138	0302002	AUTRES SUBV INVESTIS	201 425 574			201 425 574	
		Sous-total	*262 357 787*			*262 357 787*	*00,00*
280		AMORT. IMMOB. INCORP	550 000	536 412		13 588	97,53
		Sous-total	*550 000*	*536 412*		*13 588*	*97,53*
281		AMORT. IMMOB. CORPOR	66 750 000	65 051 583		1 698 417	97,46
		Sous-total	*66 750 000*	*65 051 583*		*1 698 417*	*97,46*
284		AMMORT IMMOB CORPOR	11 700 000	11 546 700		153 300	98,69
		Sous-total	*11 700 000*	*11 546 700*		*153 300*	*98,69*
Total investissement			*341 357 787*	*77 134 695*		*264 223 092*	*22,60*

Paierie de Polynésie Française

ETAT : A

Organisme : 102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES

Exercice : 2011

Ucg : B02 Budget Principal

ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

RECETTES

Compte	Programme	Libellé		Prévisions	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Différence sur prévisions	% Cred. Cons.
701		VENTES PROD. FINIS		6 500 000	5 549 500		950 500	85,38
			Sous-total	*6 500 000*	*5 549 500*		*950 500*	*85,38*
706		PRESTATIONS SERVICES		1 365 000	928 500		436 500	68,02
			Sous-total	*1 365 000*	*928 500*		*436 500*	*68,02*
708		PROD. ACTIV. ANNEXES		40 000			40 000	
			Sous-total	*40 000*			*40 000*	*00,00*
744		SUBV. FONCT. P.F		534 000 000	800 000 000	- 266 000 000		100,00
			Sous-total	*534 000 000*	*800 000 000*	*- 266 000 000*	*0*	*149,81*
758		DIVERS AUTRES PRODUI		900 000	1 594 293		- 694 293	177,14
			Sous-total	*900 000*	*1 594 293*		*- 694 293*	*177,14*
771		PRODUITS EXCEP. OPER			322 115		- 322 115	
			Sous-total	*0*	*322 115*		*- 322 115*	*00,00*
776		Produits issus de la		12 000 000	11 546 700		453 300	96,22
			Sous-total	*12 000 000*	*11 546 700*		*453 300*	*96,22*
777		QUOTE-PART SUB INVES		42 500 000	39 096 402		3 403 598	91,99
			Sous-total	*42 500 000*	*39 096 402*		*3 403 598*	*91,99*
Total Fonctionnement				*597 305 000*	*859 037 510*	*- 266 000 000*	*4 267 490*	******
TOTAL				*938 662 787*	*936 172 205*	*- 266 000 000*	*268 490 582*	*99,73*

Paierie de Polynésie Française Le 05/06/2012 ETAT : B

Organisme : 102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES

Exercice : 2011

Ucg : B02 Budget Principal

SYNTHESE ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

DEPENSES

Compte	Crédits ouverts	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Crédits disponibles
10	12 000 000	11 546 700		453 300
13	42 500 000	39 096 402		3 403 598
20	2 274 510	752 961		1 521 549
21	198 717 207	12 211 652		186 505 555
23	380 700 206	10 302 022		370 398 244
Total Investissement	636 191 983	73 909 737		562 282 246
60	111 010 000	93 610 288		17 399 712
61	23 300 000	17 094 281		6 205 719
62	40 860 000	30 880 029		9 979 971
63	1 000 000	644 800		355 200
64	333 523 785	286 128 015	- 1 381 981	48 777 751
65	274 436 215	256 682 074		17 754 141
67	109 175 000	109 171 965		3 035
68	79 000 000	77 134 695		1 865 305
Total Fonctionnement	972 305 000	871 346 147	- 1 381 981	102 340 834
TOTAL	1 608 496 983	945 255 884	- 1 381 981	664 623 080

Paierie de Polynésie Française

ETAT : B

Organisme : 102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES

Exercice : 2011

Ucg : B02 Budget Principal

SYNTHESE ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

RECETTES

Compte	Prévisions	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Différence sur prévisions
13	*262 357 787*			*262 357 787*
28	*79 000 000*	*77 134 695*		*1 865 305*
Total Investissement	*341 357 787*	*77 134 695*		*264 223 092*
70	*7 905 000*	*6 478 000*		*1 427 000*
74	*534 000 000*	*800 000 000*	*- 266 000 000*	*0*
75	*900 000*	*1 594 293*		*- 694 293*
77	*54 500 000*	*50 965 217*		*3 534 783*
Total Fonctionnement	*597 305 000*	*859 037 510*	*- 266 000 000*	*4 267 490*
TOTAL	*938 662 787*	*936 172 205*	*- 266 000 000*	*268 490 582*

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2011

ETAT C

102 : CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES

Le : 05-JUN-12 15:44:16

B02 : Budget Principal

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	341.357.787	597.305.000	938.662.787
Titres de recettes émis	77.134.695	859.037.510	936.172.205
Réductions de titres		266.000.000	266.000.000
Recettes nettes	77.134.695	593.037.510	670.172.205
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	636.191.983	972.305.000	1.608.496.983
Mandats émis	73.909.737	871.346.147	945.255.884
Annulations de mandats		1.381.981	1.381.981
Dépenses nettes	73.909.737	869.964.166	943.873.903
RESULTAT DE L'EXERCICE Excédent	3.224.958		
RESULTAT DE L'EXERCICE Déficit		276.926.656	273.701.698

TABLEAU GENERAL DE L'EXERCICE 2011 — ETAT D

102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES

B24 : Budget Principal

1 - EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE

Opérations de fonctionnement			Opérations d'investissement		
PRODUITS(classe 7)		593 037 510	Recettes d'investissement		77 134 695
CHARGES(classe 6)		869 964 166	Dépenses d'investissement		73 909 737
Résultat de l'exercice à reporter	Déficit	-276 926 656	Solde des opérations d'investissement	Excédent	3 224 958
			Diminution du fonds de roulement		-273 701 698

2 - SITUATION GENERALE

		Réserves	Situation initiale	Résultats de l'exercice	Variation de stocks- Provisions	Situation finale
Résultats de fonctionnement reportés	Excédentaires		1 338 672 797			1 061 746 141
	Déficitaires			-276 926 656		
Différence entre investissements et financements	Excédentaires			3 224 958		
	Déficitaires		-590 827 247			-587 602 289
Situation globale			747 845 550	-273 701 698		474 143 852

Diminution du Fonds de Roulement : -273 701 698

Organisme 102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES — Le : 06-06-12 03:45 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B02

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1027		486.737.856	11.546.700				11.546.700	486.737.856		475.191.156
TOTAL 102		*486.737.856*	*11.546.700*				*11.546.700*	*486.737.856*		*475.191.156*
1035		119.215.355						119.215.355		119.215.355
TOTAL 103		*119.215.355*						*119.215.355*		*119.215.355*
1068		530.613.769				60.213.478		590.827.247		590.827.247
TOTAL 106		*530.613.769*				*60.213.478*		*590.827.247*		*590.827.247*
TOTAL 10		1.136.566.980	11.546.700			60.213.478	11.546.700	1.196.780.458		1.185.233.758
110		498.452.487			60.213.478	309.606.541	60.213.478	808.059.028		747.845.550
TOTAL 110		*498.452.487*			*60.213.478*	*309.606.541*	*60.213.478*	*808.059.028*		*747.845.550*
TOTAL 11		498.452.487			60.213.478	309.606.541	60.213.478	808.059.028		747.845.550
120		309.606.541			309.606.541		309.606.541	309.606.541		
TOTAL 120		*309.606.541*			*309.606.541*		*309.606.541*	*309.606.541*		
TOTAL 12		309.606.541			309.606.541		309.606.541	309.606.541		
1311		643.718.566						643.718.566		643.718.566
1317		130.148.672						130.148.672		130.148.672
TOTAL 131		*773.867.238*						*773.867.238*		*773.867.238*
1388		927.596.165						927.596.165		927.596.165
TOTAL 138		*927.596.165*						*927.596.165*		*927.596.165*
13911	160.445.536		31.321.338				191.766.874		191.766.874	
13988	47.537.014		7.775.064				55.312.078		55.312.078	
TOTAL 139	*207.982.550*		*39.096.402*				*247.078.952*		*247.078.952*	
TOTAL 13	207.982.550	1.701.463.403	39.096.402				247.078.952	1.701.463.403	247.078.952	1.701.463.403
TOTAL 1	207.982.550	3.646.089.411	50.643.102		369.820.019	369.820.019	628.445.671	4.015.909.430	247.078.952	3.634.542.711
205	110.803		473.121			110.803	583.924	110.803	473.121	
20531	7.800.133		279.840		110.803		8.190.776		8.190.776	
	8.785.243		*752.961*		*110.803*	*110.803*	*9.649.007*	*110.803*	*9.538.204*	

Organisme 102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES — Le : 05-06-12 03:45 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B02

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
205316	628.207						628.207		628.207	
2058	246.100						246.100		246.100	
TOTAL 205	*8.785.243*		*752.961*		*110.803*	*110.803*	*9.649.007*	*110.803*	*9.538.204*	
TOTAL 20	8.785.243		752.961		110.803	110.803	9.649.007	110.803	9.538.204	
21116	315.157.000						315.157.000		315.157.000	
21117	130.148.672						130.148.672		130.148.672	
TOTAL 211	*445.305.672*						*445.305.672*		*445.305.672*	
21217	5.137.417						5.137.417		5.137.417	
TOTAL 212	*5.137.417*						*5.137.417*		*5.137.417*	
21316	388.890.000						388.890.000		388.890.000	
21317	777.544.740		1.429.544				778.974.284		778.974.284	
21356	2.338.947		1.035.342				3.374.289		3.374.289	
21357	28.600.809		2.631.200				31.232.009		31.232.009	
21358	3.834.984		176.000				4.010.984		4.010.984	
TOTAL 213	*1.201.209.480*		*5.272.086*				*1.206.481.566*		*1.206.481.566*	
21546	52.732.759						52.732.759		52.732.759	
21547	566.380.057		2.834.126				569.214.183		569.214.183	
21556	2.338.157						2.338.157		2.338.157	
21557	480.131						480.131		480.131	
TOTAL 215	*621.931.104*		*2.834.126*				*624.765.230*		*624.765.230*	
21817	25.191.899		737.586				25.929.485		25.929.485	
21818	5.020.584						5.020.584		5.020.584	
21826	1.662.500						1.662.500		1.662.500	
21827	15.633.431		2.746.000				18.379.431		18.379.431	
218316	1.457.682						1.457.682		1.457.682	
218317	481.180						481.180		481.180	

Organisme 102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES — Le : 05-06-12 03:45 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B02

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21832			366.886				366.886		366.886	
218326	304.750						304.750		304.750	
218327	9.238.619		159.848				9.398.467		9.398.467	
21846	1.703.148						1.703.148		1.703.148	
21847	4.912.465		95.120				5.007.585		5.007.585	
TOTAL 218	*65.606.258*		*4.105.440*				*69.711.698*		*69.711.698*	
TOTAL 21	2.339.189.931		12.211.652				2.351.401.583		2.351.401.583	
2313	1.017.837.994		10.302.022				1.028.140.016		1.028.140.016	
2314	377.656						377.656		377.656	
TOTAL 231	*1.018.215.650*		*10.302.022*				*1.028.517.672*		*1.028.517.672*	
TOTAL 23	1.018.215.650		10.302.022				1.028.517.672		1.028.517.672	
275		40.000			20.000		20.000	40.000		20.000
TOTAL 275		*40.000*			*20.000*		*20.000*	*40.000*		*20.000*
TOTAL 27		40.000			20.000		20.000	40.000		20.000
2805		36.565			36.565		36.565	36.565		
280531		6.285.446		536.412		36.565		6.858.423		6.858.423
28058		246.100						246.100		246.100
TOTAL 280		*6.568.111*		*536.412*	*36.565*	*36.565*	*36.565*	*7.141.088*		*7.104.523*
281217		3.763.672		342.152				4.105.824		4.105.824
281317		53.295.811		31.712.683				85.008.494		85.008.494
281357		16.148.350		2.860.085				19.008.435		19.008.435
281358		2.361.542		383.498				2.745.040		2.745.040
281547		244.776.789		25.706.811				270.483.600		270.483.600
281557		480.131						480.131		480.131
281817		10.138.499		2.508.252				12.646.751		12.646.751
281818		3.642.072		169.029				3.811.101		3.811.101

Organisme 102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES — Le : 05-06-12 03:45 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B02

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281827		12.133.491		961.420				13.094.911		13.094.911
2818317		335.020		16.240				351.260		351.260
2818327		8.692.952		144.991				8.837.943		8.837.943
281847		3.602.102		246.422				3.848.524		3.848.524
TOTAL 281		*359.370.431*		*65.051.583*				*424.422.014*		*424.422.014*
283531		628.207						628.207		628.207
TOTAL 283		*628.207*						*628.207*		*628.207*
284316		249.163.768		11.546.700				260.710.468		260.710.468
284546		52.732.759						52.732.759		52.732.759
284556		2.338.157						2.338.157		2.338.157
284826		1.662.500						1.662.500		1.662.500
2848316		1.457.682						1.457.682		1.457.682
2848326		304.750						304.750		304.750
284846		1.703.148						1.703.148		1.703.148
TOTAL 284		*309.362.764*		*11.546.700*				*320.909.464*		*320.909.464*
TOTAL 28		675.929.513		77.134.695	36.565	36.565	36.565	753.100.773		753.064.208
TOTAL 2	3.368.190.824	675.969.513	23.266.635	77.134.695	167.368	147.368	3.389.624.827	753.251.576	3.389.457.459	753.084.208
4011		21.602.691			21.602.691		21.602.691	21.602.691		
4012					225.344.941	246.434.525	225.344.941	246.434.525		21.089.584
4017		655.497						655.497		655.497
4041		11.957.919			11.957.919		11.957.919	11.957.919		
4042					19.491.274	23.266.635	19.491.274	23.266.635		3.775.361
4047		5.746.220			3.206.886	1.439.032	3.206.886	7.185.252		3.978.366
TOTAL 40		39.962.327			281.603.711	271.140.192	281.603.711	311.102.519		29.498.808

Organisme 102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES — Le : 05-06-12 03:45 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B02

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
411110	500.850					465.750	500.850	465.750	35.100	
4112					4.226.889	3.298.389	4.226.889	3.298.389	928.500	
TOTAL 41	500.850				4.226.889	3.764.139	4.727.739	3.764.139	963.600	
421		324.801			202.460.788	204.521.840	202.460.788	204.846.641		2.385.853
427					424.740	424.740	424.740	424.740		
TOTAL 42		324.801			202.885.528	204.946.580	202.885.528	205.271.381		2.385.853
431		2.046.175			94.150.101	105.583.334	94.150.101	107.629.509		13.479.408
TOTAL 43		2.046.175			94.150.101	105.583.334	94.150.101	107.629.509		13.479.408
4411	10.246.834						10.246.834		10.246.834	
4417					800.000.000	600.000.001	800.000.000	600.000.001	199.999.999	
TOTAL 44	10.246.834				800.000.000	600.000.001	810.246.834	600.000.001	210.246.833	
4631	866.684				- 166.500	430.650	700.184	430.650	269.534	
4632					137.500		137.500		137.500	
4661		7.029.358			65.934.312	58.946.744	65.934.312	65.976.102		41.790
4663		136.535			439.731	571.556	439.731	708.091		268.360
4664					375.000.000	375.000.000	375.000.000	375.000.000		
4668					231.379	261.583	231.379	261.583		30.204
TOTAL 46	866.684	7.165.893			441.676.422	435.210.533	442.443.106	442.376.426	407.034	340.354
4713		926.880			600.926.881	600.000.006	600.926.881	600.926.886		5
4715										
47151					3.264.700	3.264.700	3.264.700	3.264.700		
47152					1.578.000	1.578.000	1.578.000	1.578.000		

Organisme 102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES — Le : 05-06-12 03:46 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B02

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47153					3.093.200	3.093.200	3.093.200	3.093.200		
4718					1.141.066	1.141.066	1.141.066	1.141.066		
4725					36.744.074	44.209.211	36.744.074	44.209.211		7.465.137
47251		23.596.992			143.899.351	133.605.050	143.899.351	157.202.042		13.302.691
47252		28.423			183.706	218.615	183.706	246.938		63.232
47253					261.583	261.583	261.583	261.583		
4731						2.465.359		2.465.359		2.465.359
TOTAL 47		24.552.295			791.092.561	789.836.690	791.092.561	814.388.986		23.296.424
TOTAL 4	11.814.368	74.051.491			2.615.535.212	2.410.481.469	2.627.149.580	2.484.532.960	211.617.467	69.000.847
515	791.922.673				611.452.680	1.079.022.693	1.403.375.353	1.079.022.693	324.352.660	
543										
5431	18.100.000				144.454.363	155.659.591	162.554.363	155.659.591	6.894.772	
5432	150.000				218.115	218.315	368.115	218.315	149.800	
5433	150.000				261.583	261.583	411.583	261.583	150.000	
5451					1.036.100	1.036.100	1.036.100	1.036.100		
5452					787.150	787.150	787.150	787.150		
5453					1.376.400	1.376.400	1.376.400	1.376.400		
581					127.777.797	127.777.797	127.777.797	127.777.797		
TOTAL 5	810.322.673				887.364.188	1.366.139.629	1.697.686.861	1.366.139.629	331.547.232	

Organisme 102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES — Le : 05-06-12 03:45 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B02

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
606			71.827				71.827			
60611			20.533.069				20.533.069			
60612			3.052.816				3.052.816			
60617			73.320				73.320			
6063			7.514.977				7.514.977			
6064			2.409.256				2.409.256			
6065			3.374.673				3.374.673			
60681			1.284.572				1.284.572			
60682			241.858				241.858			
60683			46.524.543				46.524.543			
60684			3.055.151				3.055.151			
60685			4.268.124				4.268.124			
60686			1.206.102				1.206.102			
TOTAL 60			93.610.288				93.610.288			
6135			2.076.942				2.076.942			
615			3.018				3.018			
6152			1.173.062				1.173.062			
6155			1.437.817				1.437.817			
6156			6.520.193				6.520.193			
616			5.520.665				5.520.665			
6181			161.759				161.759			
6183			200.825				200.825			
TOTAL 61			17.094.281				17.094.281			

Organisme 102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES — Le : 05-06-12 03:46 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B02

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6224			16.995				16.995			
6226			370.714				370.714			
6227			7.859				7.859			
6231			2.584.218				2.584.218			
6236			11.000				11.000			
6237			519.800				519.800			
6241			547.987				547.987			
6247			1.103.760				1.103.760			
625			2.985				2.985			
6251			613.926				613.926			
6257			1.209.721				1.209.721			
626			5.672.051				5.672.051			
6278			4.800				4.800			
628			3.018				3.018			
6283			5.152.304				5.152.304			
6288			13.058.891				13.058.891			
TOTAL 62			30.880.029				30.880.029			
6378			644.800				644.800			
TOTAL 63			644.800				644.800			
64111			177.808.815	1.055.958			177.808.815	1.055.958		
641111			243.961				243.961			
64113			37.926.055	285.041			37.926.055	285.041		

Organisme 102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES — Le : 05-06-12 03:46 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B02

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64141			6.121.999	40.982			6.121.999	40.982		
64311			5.063.754				5.063.754			
64511			57.304.566				57.304.566			
64513			1.340.665				1.340.665			
6478			318.200				318.200			
TOTAL 64			286.128.015	1.381.981			286.128.015	1.381.981		
6511			863.951				863.951			
6561			231.410.314				231.410.314			
6562			23.977.159				23.977.159			
658			430.650				430.650			
TOTAL 65			256.682.074				256.682.074			
6718			109.171.965				109.171.965			
TOTAL 67			109.171.965				109.171.965			
681			77.134.695				77.134.695			
TOTAL 68			77.134.695				77.134.695			
TOTAL 6			871.346.147	1.381.981			871.346.147	1.381.981		

Organisme 102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES — Le : 05-06-12 03:45 PM — ETAT

Exercice 2011

Ucg B02

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
701				5.549.500				5.549.500		
706				928.500				928.500		
TOTAL 70				6.478.000				6.478.000		
744			266.000.000	800.000.000			266.000.000	800.000.000		
TOTAL 74			266.000.000	800.000.000			266.000.000	800.000.000		
758				12.100				12.100		
7588				1.582.193				1.582.193		
TOTAL 75				1.594.293				1.594.293		
771				322.115				322.115		
776				11.546.700				11.546.700		
777				39.096.402				39.096.402		
TOTAL 77				50.965.217				50.965.217		
TOTAL 7			266.000.000	859.037.510			266.000.000	859.037.510		
TOTAL										
Résultat										276.926.656
Résultat ONB										

Organisme 102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES Le : 05-06-12 03:45 PM ETAT E

Exercice 2011

Ucg B02

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
TOTAL	4.396.110.416	4.396.110.416	1.211.266.884	937.554.186	3.872.686.787	4.146.586.486	9.480.253.086	9.480.253.086	4.456.627.766	4.456.627.766

CADRE 6 - BILAN 05-JUN-12 15:46:32 ETAT F

Organisme : 102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES Ucg : B02

ACTIF	Exercice 2011			Exercice 2010
	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
201 Frais d'établissement				
203 Frais de recherche et de développement				
205 Concessions et droits similaires	9.538.204	7.732.730	1.805.474	1.588.925
206 Droit au bail				
208 Autres immobilisations incorporelles				
237 Avances et acomptes				
232 Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
211 Terrains	445.305.672		445.305.672	445.305.672
212 Aménagements de terrains	5.137.417	4.105.824	1.031.593	1.373.745
213 Constructions	1.206.481.566	367.472.437	839.009.129	880.240.009
214 Constructions sur sol d'autrui				
215 Installations techniques, matériels, outillage	624.765.230	326.034.647	298.730.583	321.603.268
216 Collections				
218 Autres immobilisations	69.711.698	47.718.570	21.993.128	21.934.042
231 Immobilisations corporelles en cours	1.028.517.672		1.028.517.672	1.018.215.650
238 Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
261 Participations et créances rattachées à la participation				
271 Titres immobilisés (droits de propriété)				
272 Titres immobilisés (droits de créance)				

CADRE 6 - BILAN 05-JUN-12 15:46:32 ETAT F

Organisme : 102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES Ucg : B02

ACTIF	Exercice 2011			Exercice 2010
	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET	
Immobilisations financières				
274 Prêts				
275 Dépôts et cautionnements versés	20.000		- 20.000	- 40.000
277 Autres créances immobilisées				
TOTAL 1	3.389.437.459	753.064.208	2.636.373.251	2.690.221.311
ACTIF CIRCULANT				
Stocks en cours				
371 Marchandises (à revendre en l'état)				
Créances d'exploitation : Clients				
411 Clients divers	963.600		963.600	500.850
Créances d'exploitation : autres				
429 Déficits et débets des régisseurs				
438 Produits à recevoir CPS				
4411 Subventions d'investissement	10.246.834		10.246.834	10.246.834
4417 Subventions d'exploitation	199.999.999		199.999.999	
445 TVA				
462 Créances sur cession d'immobilisations				
463 Autres comptes débiteurs	407.034		407.034	866.684
458 Comptabilités distinctes rattachées				
4581 Maîtrise d'ouvrage				
4684 Produits à recevoir sur RA				

CADRE 6 - BILAN 05-JUN-12 15:46:32 ETAT F

Organisme : 102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES Ucg : B02

ACTIF	Exercice 2011			Exercice 2010
	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET	
Créances d'exploitation : autres				
4687 Produits à recevoir				
Créances diverses				
50 Valeurs mobilières de placement				
5117 Chèques impayés				
515 Compte au Trésor	324.352.660		324.352.660	791.922.673
543 Régie d'avance	7.194.572		7.194.572	18.400.000
545 Régie de recettes				
531 Caisse				
TOTAL 2	543.164.699		543.164.699	821.937.041
COMPTES DE REGULARISATION				
Comptes de régularisation				
481 Charges à répartir				
472 Dépenses à régulariser	- 20.831.060		- 20.831.060	- 23.625.415
486 Charges constatées d'avance				
TOTAL 3	- 20.831.060		- 20.831.060	- 23.625.415
TOTAL GENERAL	3.911.771.098	753.064.208	3.158.706.890	3.488.532.937

CADRE 6 - BILAN 05-JUN-12 15:46:54 ETAT G

102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES Ucg : B02

PASSIF		Exercice 2011 NET	Exercice 2010 NET
CAPITAUX PROPRES			
102	Affectations	475.191.156	486.737.856
103	Biens remis en pleine propriété des établissements	119.215.355	119.215.355
106	Réserves	590.827.247	530.613.769
110	Report à nouveau (solde créditeur)	747.845.550	498.452.487
119	Report à nouveau (perte)		
120	Résultat de l'exercice (bénéfices)		309.606.541
129	Résultat de l'exercice (pertes)	- 276.926.656	
13	Subventions d'investissement	1.454.384.451	1.493.480.853
	TOTAL 1	3.110.537.103	3.438.106.861
PROVISIONS			
15	Provisions pour risques et charges		
	TOTAL 2		
DETTES			
Dettes Financières			
16 sauf 165	Emprunts auprès des établissements		
165	Dépôts et cautionnements reçus		
519	Concours bancaires courants		
Dettes d'exploitation: Fournisseurs			
401	Fournisseurs	21.745.081	22.258.188

CADRE 6 - BILAN 05-JUN-12 15:46:54 ETAT G

102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES Ucg : B02

PASSIF	Exercice 2011 NET	Exercice 2010 NET
Dettes d'exploitation: Fournisseurs		
408 Fournisseurs-Factures non parvenues		
Dettes d'exploitation: Fiscales et sociales		
421 Personnel	2.385.853	324.801
427 Oppositions		
431 CPS	13.479.408	2.046.175
438 Autres charges sociales		
428 Personnel - Charges à payer		
445 TVA		
Dettes d'exploitation: Dettes diverses		
404 Fournisseurs d'immobilisation	7.753.727	17.704.139
407 Oppositions		
4191 Avances et acomptes reçus		
4582 Maîtrise d'ouvrage		
466 Créditeurs divers	340.354	7.165.893
467 Autres comptes créditeurs		
4682 Charges à payer sur RA		
473 Recettes à transférer	2.465.359	
TOTAL 3	48.169.782	49.499.196
COMPTES DE REGULARISATION		
4386 Autres charges à payer		

CADRE 6 : BILAN 05-JUIN-12 15:46:54 ETAT G

105 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES Ucg: B02

PASSIF	Exercice 2011 NET	Exercice 2010 NET
471 Recettes à classer	5	926 880
487 Produits constatés d'avance		
4781 Frais de poursuites		
448 Territoire Charges à payer		
477 Gain au change		
TOTAL 4	5	926 880
TOTAL GENERAL	3 158 706 890	3 488 532 937

Total Classe 1	3 110 537 103	
Fonds de roulement	474 163 852	
Consolidé des provisions pour créances douteuses		
Diminution du montant caution C/275 non budgétaire	- 20 000	
Fonds de roulement net comptable	474 143 852	

COMPTE DE RESULTAT 05-JUN-12 15:47:17 ETAT H

102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES Ucg : B02

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2011	Exercice 2010
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût d'achat des marchandises vendues dans l'exercice		
607,608 Achats de marchandises		
6037 Variation des stocks de marchandises		
609 Rabais,remises, ristournes obtenus sur achat		
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS		
Achats stockés d'approvisionnements	110.704.569	122.118.931
601 Achats de matières premières		
602 Autres approvisionnements		
603 sauf 6037 Variation des stocks d'approvisionnement		
61 Achats de sous-traitance	17.094.281	14.669.403
604,605,606 Achats non stockés de matière et fournitures	93.610.288	107.449.528
Services extérieurs	30.880.029	29.784.405
621 Personnel intérimaire		
62 sauf 621 Autres	30.880.029	29.784.405
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
Impôts	644.800	192.400
63 Impôts	644.800	192.400
Charges de personnel	284.746.034	285.786.167
641 Rémunération du personnel permanent	220.718.849	221.083.209
643 Rémunération du personnel sur crédits	5.063.754	6.911.329
644 Rémunération du personnel recruté sur convention		

COMPTE DE RESULTAT 05-JUN-12 15:47:17 ETAT H

102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES Ucg : B02

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2011	Exercice 2010
Charges de personnel		
645 Charges sociales	58.645.231	57.467.629
646,647,648 Autres	318.200	324.000
Autres charges	256.682.074	234.265.399
65 Autres charges de gestion courante	256.682.074	234.265.399
Charges financières		
686 Dotations aux amortissements et aux provisions		
661 Charges d'intérêts		
665 Escomptes accordés		
666 Pertes au change		
667 Charge nette sur cession de valeurs mobilières de placement		
668 Autres charges financières		
Charges exceptionnelles	109.171.965	
671 Charges exceptionnelles sur opérations de l'exercice	109.171.965	
672 Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		
675 Valeur comptable des éléments d'actif cédés		
678 Autres chargesexceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions	77.134.695	74.078.821

COMPTE DE RESULTAT 05-JUN-12 15:47:17 ETAT H

102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES Ucg : B02

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2011	Exercice 2010
Dotations aux amortissements et aux provisions		
681 Sur immobilisations : dotations aux amortissements et aux provisions (e	77.134.695	74.078.821
687 Dotations aux amortissements et aux provisions (charges exceptionnell		
Impôts sur les bénéfices		
69 Impôts sur les bénéfices		
Sous - total	869.964.166	746.226.123
		309.606.541
TOTAL GENERAL	869.964.166	1.055.832.664

COMPTE DE RESULTAT 05-JUN-12 15:47:53 ETAT I

102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES Ucg : B02

PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2011	Exercice 2010
PRODUITS D'EXPLOITATION		
707 Ventes de marchandises vendues dans l'exercice		
Production vendue	6.478.000	6.143.837
701 702 703 Ventes	5.549.500	5.021.700
704 Travaux		
705 706 708 Prestations de services et études, activités annexex	928.500	1.122.137
709 Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement		
Montant net du chiffre d'affaires	6.478.000	6.143.837
Production stockée		
7133 En cours de production de biens		
7134 En cours de production de services		
7135 Produits		
Production immobilisée		
72 Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	534.000.000	996.255.055
74 Subvention d'exploitation	534.000.000	996.255.055
Reprises sur amortissements et provisions		
78 Reprises sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
79 Transferts de charges		
Autres produits	1.594.293	

Page LEXPOL 54 sur 344

COMPTE DE RESULTAT 05-JUN-12 15:47:53 ETAT I

102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES Ucg : B02

PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2011	Exercice 2010
Autres produits		
75 Autres produits	1.594.293	
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers		
761 De participation		
762 D'autres immobilisations financières		
763 D'autres créances		
764 Revenus de valeurs mobilières de placement		
765 Escomptes obtenus		
766 Gains de change		
767 Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
768 Autres produits financiers		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	50.965.217	53.433.772
771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion	322.115	693.112
775 Produits de cessions d'éléments d'actifs		
776 Produits issus de la neutralisation des amortissements	11.546.700	11.546.700
777 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	39.096.402	41.193.960
778 Autres produits exceptionnels		
774 Produits exceptionels ope. antérieures		
Sous - total	593.037.510	1.065.832.664
Solde débiteur : Perte	276.926.656	
TOTAL GENERAL	869.964.166	1.065.832.664

ETAT J

VALEURS INACTIVES

102 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES

EXERCICE 2011

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
COMPTE	INTITULE	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteur	Créditeur

Le comptable soussigné, affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte financier. Il affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les opérations portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de l'Etablissement et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A Papeete, le

Trésorier-Payeur Général
Par Procuration

L'Ordonnateur soussigné certifie l'exactitude du montant des mandats de dépenses et du montant des titres de recette inscrits au présent compte financier.

A Papeete, le 28 JUIN 2012

Adopté par le conseil d'Administration dans sa séance du 28 JUIN 2012

A Papeete, le

Le président du conseil d'Administration,

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES

ATTESTATION DE CONFORMITE

L'ordonnateur soussigné certifie que les montants des opérations budgétaires mentionnés sur la balance générale au 31/12/2011 correspondent à la totalité des opérations budgétaires mandatées et mises en recouvrement par l'établissement au titre de l'exercice 2011

Cette attestation remplace la validation générale portée sur les derniers bordereaux de mandats et de titres.
Celle-ci n'est plus possible du fait de la non intégration dans Poly-GF du montant des rejets effectués par le comptable dans le cumul des émissions des mandats et des ordres de recette.

A Papeete,
Le 28 JUIN 2012

L'ordonnateur

Page LEXPOL 57 sur 344

DELIBERATION n° 2012-42 APF du 6 septembre 2012 portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de l'Etablissement public d'aménagement et de construction et affectation de son résultat.

NOR : EAC1201439DL

L'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2002-137 APF du 24 octobre 2002 modifiée relative à l'Etablissement d'aménagement et de construction ;

Vu l'arrêté n° 1499 CM du 4 novembre 2002 modifié relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables de l'Etablissement public d'aménagement et de construction ;

Vu l'arrêté n° 1018 CM du 26 juillet 2012 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 5762-2012 APF/SG du 30 août 2012 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 74-2012 du 24 août 2012 de la commission de l'aménagement, de l'espace naturel, rural et urbain, de l'environnement, de l'urbanisme, de la qualité de la vie et de la gestion du domaine public ;

Dans sa séance du 6 septembre 2012,

Adopte :

Article 1er.— Le montant définitif des recettes du compte financier de l'Etablissement public d'aménagement et de construction pour l'exercice 2011 est arrêté à la somme de *deux milliards sept cent quinze millions quatre-vingt-trois mille six cent vingt-six francs CFP* (2 715 083 626 F CFP) se décomposant comme suit (en F CFP) :

- section I de fonctionnement 467 198 403
- section II d'investissement 2 247 885 223
Total *2 715 083 626*

Art. 2.— Le montant définitif des dépenses du compte financier de l'Etablissement public d'aménagement et de construction pour l'exercice 2011 est arrêté à la somme de *trois milliards cent quarante-quatre millions deux cent deux mille cinq cent cinq francs CFP* (3 144 202 505 F CFP) se décomposant comme suit (en F CFP) :

- section I de fonctionnement 825 032 168
- section II d'investissement 2 319 170 337
Total *3 144 202 505*

Art. 3.— Le compte financier de l'Etablissement public d'aménagement et de construction pour l'exercice 2011 annexé à la présente délibération, est définitivement fixé ainsi qu'il suit (en F CFP) :

	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	*Total*
Recettes	467 198 403	2 247 885 223	*2 715 083 626*
Dépenses	825 032 168	2 319 170 337	*3 144 202 505*
Résultat	*- 357 833 765*	*- 71 285 114*	*- 429 118 879*

Art. 4.— Le résultat d'exploitation de l'exercice 2011, soit un déficit de 357 833 765 F CFP, est affecté au compte :

- 119 : report à nouveau (solde débiteur) 357 833 765 F CFP

Le déficit de la section d'investissement étant de 11 141 699 859 F CFP, un prélèvement complémentaire de 387 780 228 F CFP sur le compte 110 "Report à nouveau" est opéré et affecté au compte 1068 "Autres réserves".

Art. 5.— Au 31 décembre de l'exercice 2011, le fonds de roulement de l'Etablissement public d'aménagement et de construction est de *deux milliards deux cent quatre-vingt-dix millions cent trente et un mille cinq cent quatre-vingt-huit francs CFP* (2 290 131 588 F CFP).

Art. 6.— Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Le secrétaire, Ismaël TUAHU.

Le président, Benoît KAUTAI.

ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2011

Présenté par

Monsieur Michel RUIZ du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011

Paierie de Polynésie Française

Le 12/06/2012 ETAT : A

Organisme : 105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

Exercice : 2011

Ucg : B05 Budget Principal

ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

DEPENSES

Compte Programme	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Crédits disponibles	% Cred. Cons.
102	APPORTS		400 000		- 400 000	
	Sous-total	*0*	*400 000*		*- 400 000*	*00,00*
164	EMPRUNTS AUPRES ETAB	32 000 000	31 982 569		17 431	99,95
	Sous-total	*32 000 000*	*31 982 569*		*17 431*	*99,95*
203	FRAIS RECHER DEVELOP	5 000 000	483 181		4 516 819	09,66
	Sous-total	*5 000 000*	*483 181*		*4 516 819*	*09,66*
205	CONCESSIONS DROITS	2 000 000	1 316 919		683 081	65,85
	Sous-total	*2 000 000*	*1 316 919*		*683 081*	*65,85*
213	CONSTRUCTIONS					
	Sous-total	*0*			*0*	*00,00*
218	AUT. IMMOB. CORPOR	2 000 000	364 120		1 635 880	18,21
	Sous-total	*2 000 000*	*364 120*		*1 635 880*	*18,21*
231	IMMOB. EN COURS	804 000 000	619 313 980	- 3 644 483	188 330 503	76,58
	Sous-total	*804 000 000*	*619 313 980*	*- 3 644 483*	*188 330 503*	*77,03*
4581	OP TIERS		1 669 179 399	- 225 348	2 163 045 949	43,55
	Sous-total	*3 832 000 000*	*1 669 179 399*	*- 225 348*	*2 163 045 949*	*43,56*
Total investissement		*4 677 000 000*	*2 323 040 168*	*- 3 869 831*	*2 357 829 663*	*49,67*

Paierie de Polynésie Française

ETAT : A

Organisme : 105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

Exercice : 2011

Ucg : B05 Budget Principal

ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

DEPENSES

Compte	Programme	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Crédits disponibles	% Cred. Cons.
606		ACHATS APPRO. NON ST	32 400 000	28 774 175	- 590 893	4 216 718	86,99
		Sous-total	*32 400 000*	*28 774 175*	*- 590 893*	*4 216 718*	*88,81*
611		ACHATS SOUS-TRAITANC	10 000 000	8 820 000		1 180 000	88,20
		Sous-total	*10 000 000*	*8 820 000*		*1 180 000*	*88,20*
613		LOCATIONS	4 750 000	4 598 966		151 034	96,82
		Sous-total	*4 750 000*	*4 598 966*		*151 034*	*96,82*
615		TRAV. ENTR. ET REPAR	52 450 000	44 560 898		7 889 102	84,96
		Sous-total	*52 450 000*	*44 560 898*		*7 889 102*	*84,96*
616		PRIMES ASSURANCES	9 600 000	2 709 310	- 62 868	6 953 558	27,57
		Sous-total	*9 600 000*	*2 709 310*	*- 62 868*	*6 953 558*	*28,22*
617		ETUDES ET RECHERCHES	4 000 000	3 847 951		152 049	96,20
		Sous-total	*4 000 000*	*3 847 951*		*152 049*	*96,20*
618		DIVERS	800 000	683 915		116 085	85,49
		Sous-total	*800 000*	*683 915*		*116 085*	*85,49*
622		REMUNERATIONS INTERM	7 800 000	6 047 157		1 752 843	77,53
		Sous-total	*7 800 000*	*6 047 157*		*1 752 843*	*77,53*
623		PUBLICITE INFOR PUBL	400 000	2 435		397 565	00,61
		Sous-total	*400 000*	*2 435*		*397 565*	*00,61*
624		TRANS. BIENS. COLL.	2 100 000	26 833		2 073 167	01,28
		Sous-total	*2 100 000*	*26 833*		*2 073 167*	*01,28*
625		DEPLACEMENTS MISS	3 500 000	401 999		3 098 001	11,49
		Sous-total	*3 500 000*	*401 999*		*3 098 001*	*11,49*
626		FRAIS POSTAUX ET TEL	5 900 000	4 517 992		1 382 008	76,58
		Sous-total	*5 900 000*	*4 517 992*		*1 382 008*	*76,58*
627		SERVICES BANCAIRES E	50 000	5 848		44 152	11,70

Paierie de Polynésie Française

ETAT : A

Organisme : 105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

Exercice : 2011

Ucg : B05 Budget Principal

ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

DEPENSES

Compte	Programme	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Crédits disponibles	% Cred. Cons.
		Sous-total	*50 000*	*5 848*		*44 152*	*11,70*
628		CHARGES EXTERNES DIV	102 700 000	83 486 146		19 213 854	81,29
		Sous-total	*102 700 000*	*83 486 146*		*19 213 854*	*81,29*
631		IMPOTS, TAXES ET VER	1 000 000	1 000 000			100,00
		Sous-total	*1 000 000*	*1 000 000*		*0*	*100,00*
635		AUT. IMPOTS TAXES ..	19 000 000	18 488 193		511 807	97,31
		Sous-total	*19 000 000*	*18 488 193*		*511 807*	*97,31*
637		AUTRES IMPOTS ET TAX	11 100 000	63 390		11 036 610	00,57
		Sous-total	*11 100 000*	*63 390*		*11 036 610*	*00,57*
641		REMUNERATION PERSONN	215 700 000	228 472 501	- 17 723 989	4 951 488	97,70
		Sous-total	*215 700 000*	*228 472 501*	*- 17 723 989*	*4 951 488*	*105,92*
645		CHARGES SOCIALES CPS	53 000 000	52 634 763	- 3 822 322	4 187 559	92,10
		Sous-total	*53 000 000*	*52 634 763*	*- 3 822 322*	*4 187 559*	*99,31*
647		AUTRES CHARGES SOCIA	1 500 000	1 307 626		192 374	87,18
		Sous-total	*1 500 000*	*1 307 626*		*192 374*	*87,18*
648		AUTRES CHARGES DE PE	80 800 000	42 147 643		38 652 357	52,16
		Sous-total	*80 800 000*	*42 147 643*		*38 652 357*	*52,16*
651		REDEVANCES BREVETS	600 000			600 000	
		Sous-total	*600 000*			*600 000*	*00,00*
657		CHARGES SPECIFIQUES					
		Sous-total	*0*			*0*	*00,00*
658		DIVERS.AUTR.CHARGES	1 020 000			1 020 000	
		Sous-total	*1 020 000*			*1 020 000*	*00,00*
661		CHARGES INTERETS	10 000 000	7 668 499		2 331 501	76,68
		Sous-total	*10 000 000*	*7 668 499*		*2 331 501*	*76,68*

Paierie de Polynésie Française

ETAT : A

Organisme : 105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

Exercice : 2011

Ucg : 805 Budget Principal

ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

DEPENSES

Compte	Programme	Libellé		Crédits ouverts	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Crédits disponibles	% Cred. Cons.
666		PERTES DE CHANGE		250 000			250 000	
			Sous-total	*250 000*			*250 000*	*00,00*
671		CHARGES EXCEPT.		800 000	400 000		400 000	50,00
			Sous-total	*800 000*	*400 000*		*400 000*	*50,00*
675		VALEURS COMPTABLES		380 000	370 560		9 440	97,52
			Sous-total	*380 000*	*370 560*		*9 440*	*97,52*
678		AUTRES CHARGES EXCEP						
			Sous-total	*0*			*0*	*00,00*
681		DOTATIONS AUX AMORTI		260 000 000	258 928 240		1 071 760	99,59
			Sous-total	*260 000 000*	*258 928 240*		*1 071 760*	*99,59*
695		IMPOTS SUR LES BENEF		80 000 000	166 692 564	- 119 425 364	32 732 800	59,08
			Sous-total	*80 000 000*	*166 692 564*	*- 119 425 364*	*32 732 800*	*208,37*
Total Fonctionnement				*971 600 000*	*966 657 604*	*- 141 625 436*	*146 567 832*	*99,49*
TOTAL				*5 648 600 000*	*3 289 697 772*	*- 145 495 267*	*2 504 397 495*	*58,24*

Paierie de Polynésie Française

ETAT : A

Organisme : 105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

Exercice : 2011

Ucg : B05 Budget Principal

ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

RECETTES

Compte	Programme	Libellé	Prévisions	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Différence sur prévisions	% Cred. Cons.
131		SUBVENTION EQUIPEMEN					
		Sous-total	*0*			*0*	*00,00*
164		EMPRUNTS AUPRES ETAB					
		Sous-total	*0*			*0*	*00,00*
203		FRAIS RECHER DEVELOP		2 663 432		- 2 663 432	
		Sous-total	*0*	*2 663 432*		*- 2 663 432*	*00,00*
218		AUT. IMMOB. CORPOR		2 384 560		- 2 384 560	
		Sous-total	*0*	*2 384 560*		*- 2 384 560*	*00,00*
231		IMMOB. EN COURS					
		Sous-total	*0*			*0*	*00,00*
275		DEPOTS ET CAUTIONN		73 826		- 73 826	
		Sous-total	*0*	*73 826*		*- 73 826*	*00,00*
280		AMORT. IMMOB. INCORP	127 000 000	126 857 975		142 025	99,89
		Sous-total	*127 000 000*	*126 857 975*		*142 025*	*99,89*
281		AMORT. IMMOB. CORPOR	133 000 000	130 327 249		2 672 751	97,99
		Sous-total	*133 000 000*	*130 327 249*		*2 672 751*	*97,99*
284		AMMORT IMMOB CORPOR		129 016		- 129 016	
		Sous-total	*0*	*129 016*		*- 129 016*	*00,00*
4581		OP TIERS		775 813 748		- 775 813 748	
4582		OP TIERS		1 209 635 417		1 810 664 583	
		Sous-total	*3 020 300 000*	*1 985 449 165*		*1 034 850 835*	*65,74*
Total Investissement			*3 260 300 000*	*2 247 885 223*		*1 032 414 777*	*68,53*

Paierie de Polynésie Française

ETAT : A

Organisme : 105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

Exercice : 2011

Ucg : B05 Budget Principal

ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

RECETTES

Compte	Programme	Libellé		Prévisions	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Différence sur prévisions	% Cred. Cons.
706		PRESTATIONS SERVICES		136 000 000	31 346 267		104 653 733	23,05
			Sous-total	*136 000 000*	*31 346 267*		*104 653 733*	*23,05*
708		PROD. ACTIV. ANNEXES		42 350 000	43 518 698		- 1 168 698	102,76
			Sous-total	*42 350 000*	*43 518 698*		*- 1 168 698*	*102,76*
744		SUBV. EXPLOIT. TERRI			350 000 000		- 350 000 000	
			Sous-total	*0*	*350 000 000*		*- 350 000 000*	*00,00*
757		PRODUITS SPECIFIQUES		350 000 000	378		349 999 622	00,00
			Sous-total	*350 000 000*	*378*		*349 999 622*	*00,00*
758		DIVERS AUTRES PRODUI			495 914		- 495 914	
			Sous-total	*0*	*495 914*		*- 495 914*	*00,00*
766		GAINS AU CHANGE			2 830		- 2 830	
			Sous-total	*0*	*2 830*		*- 2 830*	*00,00*
771		PRODUITS EXCEP. OPER			39 498 255	- 3 271	- 39 494 984	
			Sous-total	*0*	*39 498 255*	*- 3 271*	*- 39 494 984*	*00,00*
775		PRODUITS CESSIONS EL			1 820 000		- 1 820 000	
			Sous-total	*0*	*1 820 000*		*- 1 820 000*	*00,00*
776		PRODUITS AMORTIS			400 000		- 400 000	
			Sous-total	*0*	*400 000*		*- 400 000*	*00,00*
778		AUTRES PRODUITS EXCE			119 332		- 119 332	
			Sous-total	*0*	*119 332*		*- 119 332*	*00,00*
Total Fonctionnement				*528 350 000*	*467 201 674*	*- 3 271*	*61 151 597*	*88,43*
TOTAL				*3 898 650 000*	*2 715 086 897*	*- 3 271*	*1 093 566 374*	*71,29*

Paierie de Polynésie Française

Le 12/06/2012

ETAT : B

Organisme : 105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

Exercice : 2011

Ucg : B05 Budget Principal

SYNTHESE ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

DEPENSES

Compte	Crédits ouverts	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Crédits disponibles
10	0	400 000		- 400 000
16	32 000 000	31 982 569		17 431
20	7 000 000	1 800 100		5 199 900
21	2 000 000	364 120		1 635 880
23	804 000 000	619 313 980	- 3 844 483	188 330 503
45	3 832 000 000	1 669 179 399	- 225 348	2 163 045 949
Total Investissement	4 677 000 000	2 323 040 168	- 3 869 831	2 357 829 663
60	32 400 000	28 774 175	- 590 893	4 216 718
61	81 600 000	65 221 040	- 62 868	16 441 828
62	122 450 000	94 488 410		27 961 590
63	31 100 000	19 551 583		11 548 417
64	351 000 000	324 562 533	- 21 546 311	47 983 778
65	1 620 000			1 620 000
66	10 250 000	7 668 499		2 581 501
67	1 180 000	770 560		409 440
68	260 000 000	258 928 240		1 071 760
69	80 000 000	166 692 564	- 119 425 364	32 732 800
Total Fonctionnement	971 800 000	966 657 604	- 141 625 436	146 567 832
TOTAL	5 648 800 000	3 289 697 772	- 145 495 267	2 504 397 495

Paierie de Polynésie Française

ETAT : B

Organisme : 105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

Exercice : 2011

Ucg : B05 Budget Principal

SYNTHESE ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

RECETTES

Compte	Prévisions	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Différence sur prévisions
13	0			0
16	0			0
20	0	2 663 432		- 2 663 432
21	0	2 384 560		- 2 384 560
23	0			0
27	0	73 826		- 73 826
28	260 000 000	257 314 240		2 685 760
45	3 020 300 000	1 985 449 165		1 034 850 835
Total Investissement	3 280 300 000	2 247 885 223		1 032 414 777
70	178 350 000	74 864 965		103 485 035
74	0	350 000 000		- 350 000 000
75	350 000 000	496 292		349 503 708
76	0	2 830		- 2 830
77	0	41 837 587	- 3 271	- 41 834 316
Total Fonctionnement	528 350 000	467 201 674	- 3 271	61 151 597
TOTAL	3 808 650 000	2 715 086 897	- 3 271	1 093 566 374

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2011

ETAT C

105 : ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

Le : 12-JUN-12 17:09:53

B05 : Budget Principal

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	3.280.300.000	528.350.000	3.808.650.000
Titres de recettes émis	2.247.885.223	467.201.674	2.715.086.897
Réductions de titres		3.271	3.271
Recettes nettes	2.247.885.223	467.198.403	2.715.083.626
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	4.677.000.000	971.600.000	5.648.600.000
Mandats émis	2.323.040.168	966.657.604	3.289.697.772
Annulations de mandats	3.869.831	141.625.436	145.495.267
Dépenses nettes	2.319.170.337	825.032.168	3.144.202.505
RESULTAT DE L'EXERCICE Excédent			
Déficit	71.285.114	357.833.765	429.118.879

TABLEAU GENERAL DE L'EXERCICE 2011 — ETAT D

105 : ETABLISSEMENT D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

B105 : Budget Principal

1 - EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE				
Opérations de fonctionnement			Opérations d'investissement	
PRODUITS(classe 7)		467 198 403	Recettes d'investissement	2 247 885 223
CHARGES(classe 6)		825 032 168	Dépenses d'investissement	2 319 170 337
Résultat de l'exercice à reporter	Déficit	-357 833 765	Solde des opérations d'investissement	Déficit -71 285 114

2 - SITUATION GENERALE						
			Réserves	Situation initiale	Résultats de l'exercice	Variations-Provisions-Régularisation *	Situation finale
Résultats de fonctionnement reportés		Excédentaires		12 104 294 133			11 746 460 368
		Déficitaires			-357 833 765	0	
Différence entre investissements et financements	Dont opérations pour comptes de tiers	Excédentaires		1 371 200 765	316 495 114	-2 324 800	1 685 371 079
		Déficitaires					
		Excédentaires					
		Déficitaires		-10 756 244 431	-387 780 228	2 324 800	-11 141 699 859
Situation globale				2 719 250 467	-429 118 879	0	2 290 131 588

Diminution du Fonds de Roulement : -429 118 879

* certificat 1042/10/ead du 7/12/2010 et 243/11/ead du 31-12-2010.

Organisme 105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT — Le : 12-06-12 05:10 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B05

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021		5.025.986.946	400.000				400.000	5.025.986.946		5.025.586.946
TOTAL 102		*5.025.986.946*	*400.000*				*400.000*	*5.025.986.946*		*5.025.586.946*
1068		9.726.086.615				1.028.833.016		10.753.919.631		10.753.919.631
TOTAL 106		*9.726.086.615*				*1.028.833.016*		*10.753.919.631*		*10.753.919.631*
TOTAL 10		14.751.073.561	400.000			1.028.833.016	400.000	15.779.906.577		15.779.506.577
110		3.119.866.352			1.769.491.850		1.769.491.850	3.119.866.352		1.350.374.502
TOTAL 110		*3.119.866.352*			*1.769.491.850*		*1.769.491.850*	*3.119.866.352*		*1.350.374.502*
TOTAL 11		3.119.866.352			1.769.491.850		1.769.491.850	3.119.866.352		1.350.374.502
129	740.658.834					740.658.834	740.658.834	740.658.834		
TOTAL 129	*740.658.834*					*740.658.834*	*740.658.834*	*740.658.834*		
TOTAL 12	740.658.834					740.658.834	740.658.834	740.658.834		
151		87.855.520						87.855.520		87.855.520
1511		40.000.000						40.000.000		40.000.000
TOTAL 151		*127.855.520*						*127.855.520*		*127.855.520*
TOTAL 15		127.855.520						127.855.520		127.855.520
164		314.678.293	31.982.569				31.982.569	314.678.293		282.695.724
TOTAL 164		*314.678.293*	*31.982.569*				*31.982.569*	*314.678.293*		*282.695.724*
TOTAL 16		314.678.293	31.982.569				31.982.569	314.678.293		282.695.724
TOTAL 1	740.658.834	18.313.473.726	32.382.569		1.769.491.850	1.769.491.850	2.542.533.253	29.082.965.576		17.540.432.323
203	382.557.468		483.181	2.663.432	94.799.575		477.840.224	2.663.432	475.176.792	
TOTAL 203	*382.557.468*		*483.181*	*2.663.432*	*94.799.575*		*477.840.224*	*2.663.432*	*475.176.792*	
20531	27.586.806		1.316.919				28.903.725		28.903.725	
TOTAL 205	*27.586.806*		*1.316.919*				*28.903.725*		*28.903.725*	
TOTAL 20	410.144.274		1.800.100	2.663.432	94.799.575		506.743.949	2.663.432	504.080.517	

Page LEXPOL 69 sur 344

Organisme 105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT — Le : 12-06-12 05:10 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B05

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21116	5.025.586.946						5.025.586.946		5.025.586.946	
21117	145.000.000						145.000.000		145.000.000	
TOTAL 211	*5.170.586.946*						*5.170.586.946*		*5.170.586.946*	
21227	407.982.112				1.699.687.594		2.107.669.706		2.107.669.706	
2126	1.290.157						1.290.157		1.290.157	
TOTAL 212	*409.272.269*				*1.699.687.594*		*2.108.959.863*		*2.108.959.863*	
213117	204.418.000						204.418.000		204.418.000	
213157	1.525.987.474						1.525.987.474		1.525.987.474	
213557	64.567.269						64.567.269		64.567.269	
21383	185.721.451						185.721.451		185.721.451	
TOTAL 213	*1.980.694.194*						*1.980.694.194*		*1.980.694.194*	
21817	15.031.570						15.031.570		15.031.570	
21826	1.000.000			400.000		600.000	1.000.000	1.000.000		
21827	23.066.965			1.792.170		1.194.780	23.066.965	2.986.950	20.080.015	
218317	11.505.711		1.377				11.507.088		11.507.088	
218327	28.587.108		171.911				28.759.019		28.759.019	
21847	8.591.898						8.591.898		8.591.898	
21887	6.142.338					6.142.338	6.142.338	6.142.338		
218871	114.552		189.375	192.390	6.142.338	128.259	6.446.265	320.649	6.125.616	
218872	344.134		1.457				345.591		345.591	
TOTAL 218	*94.384.276*		*364.120*	*2.384.560*	*6.142.338*	*8.065.377*	*100.890.734*	*10.449.937*	*90.440.797*	
TOTAL 21	7.654.937.685		364.120	2.384.560	1.705.829.932	8.065.377	9.361.131.737	10.449.937	9.350.681.800	
231315	568.286.859						568.286.859		568.286.859	
2313151	5.511.000					5.511.000	5.511.000	5.511.000		
2313152	1.298.000					1.298.000	1.298.000	1.298.000		
2313153	131.462.808						131.462.808		131.462.808	

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2313154	22.054.688		1.744.142				23.798.830		23.798.830	
2313155	140.095.071						140.095.071		140.095.071	
2313156	123.850.848		3.486.037				127.336.885		127.336.885	
2313158	1.691.550		3.288.076				4.979.626		4.979.626	
2313159	2.437.500						2.437.500		2.437.500	
2313160	2.200.000		233.063				2.433.063		2.433.063	
2313161	3.690.368		233.062				3.923.430		3.923.430	
2313163			4.055.630				4.055.630		4.055.630	
231326	31.721.868					31.721.868	31.721.868	31.721.868		
231328	1.315.419.923		379.371.376	3.644.483			1.694.791.299	3.644.483	1.691.146.816	
231338	559.525.980		13.283.533				572.809.513		572.809.513	
23134	2.465.380.833		808.884			1.699.687.594	2.466.189.717	1.699.687.594	766.502.123	
231342	634.966.123						634.966.123		634.966.123	
231343	40.179.838						40.179.838		40.179.838	
231344	7.893.740						7.893.740		7.893.740	
231345										
231346	3.883.220					3.883.220	3.883.220	3.883.220		
231347	11.071.500					11.071.500	11.071.500	11.071.500		
231348	7.029.518					7.029.518	7.029.518	7.029.518		
231352	484.308					484.308	484.308	484.308		
231354	73.411.524						73.411.524		73.411.524	
23136	2.354.989.595		35.453.725				2.390.443.320		2.390.443.320	
231368	14.184.301					14.184.301	14.184.301	14.184.301		
23137	92.471.977		3.696.108				96.168.085		96.168.085	
231370	54.432.755		173.660.344				228.093.099		228.093.099	
231375	4.290.000					4.290.000	4.290.000	4.290.000		

Organisme 165 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT — Le : 12-06-12 05:10 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B05

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
231378	2.530.000						2.530.000		2.530.000	
231379	481.408					481.408	481.408	481.408		
231381										
231382	14.844.452					14.844.452	14.844.452	14.844.452		
231383	1.981.810						1.981.810		1.981.810	
TOTAL 231	*3.693.753.365*		*619.313.980*	*3.644.483*		*1.794.487.169*	*9.313.067.345*	*1.798.131.652*	*7.514.935.693*	
TOTAL 23	3.693.753.365		619.313.980	3.644.483		1.794.487.169	9.313.067.345	1.798.131.652	7.514.935.693	
2755	772.186			73.826			772.186	73.826	698.360	
TOTAL 275	*772.186*			*73.826*			*772.186*	*73.826*	*698.360*	
TOTAL 27	772.186			73.826			772.186	73.826	698.360	
2803		244.670.064		124.991.833				369.661.897		369.661.897
2805										
280531		23.553.068		1.866.142				25.419.210		25.419.210
TOTAL 280		*268.223.132*		*126.857.975*				*395.081.107*		*395.081.107*
2812										
281227		43.490.892		27.171.608				70.662.500		70.662.500
2813										
2813117		8.176.720		8.176.720				16.353.440		16.353.440
2813157		115.103.605		61.039.497				176.143.102		176.143.102
2813557		28.443.898		6.456.723				34.900.621		34.900.621
281383				18.572.145				18.572.145		18.572.145
2818										
281817		13.214.314		686.260				13.900.574		13.900.574
281827		12.166.789		4.016.003	1.194.780		1.194.780	16.182.792		14.988.012
2818317		7.862.582		1.838.763				9.701.345		9.701.345
2818327		26.795.860		1.200.535				27.996.395		27.996.395

Organisme 105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT — Le : 12-06-12 05:10 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B05

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281847		8.399.704		64.064				8.463.768		8.463.768
2818871		3.846.703		1.036.105	128.259		128.259	4.882.808		4.754.549
2818872		68.826		68.826				137.652		137.652
TOTAL 281		*267.569.893*		*130.327.245*	*1.323.039*		*1.323.039*	*397.897.142*		*396.574.103*
28426		774.095		129.016				903.111		903.111
284826		600.000			600.000		600.000	600.000		
TOTAL 284		*1.374.095*		*129.016*	*600.000*		*600.000*	*1.503.111*		*903.111*
TOTAL 28		537.167.120		257.314.240	1.923.039		1.923.039	794.481.360		792.558.321
TOTAL 2	16.759.607.510	537.167.120	621.470.200	266.080.54	1.802.552.646	1.802.552.646	19.183.638.256	2.605.800.207	17.370.396.370	792.558.321
4011		16.963.334			171.236.710	175.428.965	171.236.710	192.392.299		21.155.589
4017		225.117			73.826	73.826	73.826	298.943		225.117
4041		359.774.381			2.515.334.832	2.202.904.949	2.515.334.832	2.562.679.330		47.344.498
4047		88.052.570			407.494.992	431.967.482	407.494.992	520.020.052		112.525.060
TOTAL 40		465.015.402			3.094.140.360	2.810.375.222	3.094.140.360	3.275.390.624		181.250.264
411105	8.061.577						8.061.577		8.061.577	
411106	1.271.232						1.271.232		1.271.232	
411108	493.500						493.500		493.500	
411110	550.502.592				1.000	550.503.592	550.503.592	550.503.592		
411111					2.229.791.364	1.226.120.041	2.229.791.364	1.226.120.041	1.003.671.323	
TOTAL 41	560.328.901				2.229.792.364	1.776.623.633	2.790.121.265	1.776.623.633	1.013.497.632	
421		1.412.987			185.417.631	223.877.279	185.417.631	225.290.266		39.872.635
427		1.266.939			4.974.884	5.327.205	4.974.884	6.594.144		1.619.260

Organisme 105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT — Le : 12-06-12 05:10 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B05

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4282		19.748.665			19.748.665	18.149.415	19.748.665	37.898.080		18.149.415
TOTAL 42		22.428.591			216.141.180	247.353.899	216.141.180	269.782.490		59.641.310
431		410.494			63.246.357	67.767.174	63.246.357	68.177.668		4.931.311
TOTAL 43		410.494			63.246.357	67.767.174	63.246.357	68.177.668		4.931.311
4417					350.000.000	149.416.667	350.000.000	149.416.667	200.583.333	
4455					60.284.869	60.984.168	60.284.869	60.984.168		699.299
44562					308.163.275	308.163.275	308.163.275	308.163.275		
44566					2.770.129	2.770.129	2.770.129	2.770.129		
44567	248.134.235				63.857.917	311.872.384	311.992.152	311.872.384	119.768	
4457	59.679				3.563.418	3.623.097	3.623.097	3.623.097		
4458	218.143.508				249.311		218.392.819		218.392.819	
TOTAL 44	466.337.422				788.888.919	936.829.720	1.255.226.341	936.829.720	419.095.920	699.299
45811	30.811.311.695		765.262.462	772.583.084			31.576.574.157	772.583.084	30.803.991.073	
458118	24.200.506						24.200.506		24.200.506	
458119	933.000						933.000		933.000	
45812	5.944.210.746		398.144.149	3.456.012			6.342.354.895	3.456.012	6.338.898.883	
458120	36.226.564		42.010.166				78.236.730		78.236.730	
458121	88.375.464		11.226.140				99.601.604		99.601.604	
458122	504.508.073		6.656.078				511.164.151		511.164.151	
458124	406.921.173		4.009.528				410.930.701		410.930.701	
458125	97.130.558		8.667.239				105.797.797		105.797.797	
458129	238.861.625						238.861.625		238.861.625	

Organisme 105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT — Le : 12-06-12 05:10 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B05

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
45813	527.674.470						527.674.470		527.674.470	
458133	84.842.904						84.842.904		84.842.904	
45815	289.382.031						289.382.031		289.382.031	
458151	285.160.854						285.160.854		285.160.854	
458153	176.224.105		326.443.016				502.667.121		502.667.121	
458156	66.182.269						66.182.269		66.182.269	
458157	460.802.182						460.802.182		460.802.182	
458158	92.926.750						92.926.750		92.926.750	
458159	289.483.609						289.483.609		289.483.609	
458160	277.729.808						277.729.808		277.729.808	
458163	23.018.505		22.064.680				45.083.185		45.083.185	
458173	185.389.864		3.618.866			282.340	189.008.730	282.340	188.726.390	
458174										
458181	561.452.479						561.452.479		561.452.479	
458182	6.234.087		15.674.043				21.908.130		21.908.130	
458183	317.611.745						317.611.745		317.611.745	
458184	4.112.792						4.112.792		4.112.792	
458186	4.347.790		16.520.529				20.868.319		20.868.319	
458189	7.212.223		31.151.861		282.340		38.646.424		38.646.424	
458190	294.250						294.250		294.250	
458192			14.481.084				14.481.084		14.481.084	
458193			3.153.878				3.153.878		3.153.878	
458194			95.680				95.680		95.680	
45821		31.087.000.000		475.312.198				31.562.312.198		31.562.312.198
458218		24.200.617						24.200.617		24.200.617
458219		933.000						933.000		933.000

Organisme 105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT — Le : 12-06-12 05:10 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B05

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
45822		6.739.917.255		226.464.831				6.966.382.086		6.966.382.086
458220		36.226.564		42.010.166				78.236.730		78.236.730
458221		88.375.464		11.226.140				99.601.604		99.601.604
458222		504.508.073		6.656.078				511.164.151		511.164.151
458224		406.921.173		4.009.528				410.930.701		410.930.701
458225		97.130.558		8.667.239				105.797.797		105.797.797
458229		238.861.625						238.861.625		238.861.625
45823		527.674.470						527.674.470		527.674.470
458233		84.842.904						84.842.904		84.842.904
45825		589.044.351						589.044.351		589.044.351
458251		285.160.854						285.160.854		285.160.854
458253		176.224.105		326.443.016				502.667.121		502.667.121
458256		66.182.269						66.182.269		66.182.269
458257		460.802.182						460.802.182		460.802.182
458258		92.926.750						92.926.750		92.926.750
458259		289.483.609						289.483.609		289.483.609
458260		277.729.808						277.729.808		277.729.808
458263		23.018.505		22.064.680				45.083.185		45.083.185
458273		185.107.524		3.618.866				188.726.390		188.726.390
458281		561.452.479						561.452.479		561.452.479
458282		6.234.087		15.674.043				21.908.130		21.908.130
458283		317.611.745						317.611.745		317.611.745
458284		4.112.792						4.112.792		4.112.792
458286		2.166.510		18.701.809				20.868.319		20.868.319
458289		7.494.563		31.151.861				38.646.424		38.646.424
458290		294.250						294.250		294.250

Organisme 105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT — Le : 12-06-12 05:10 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B05

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
458292				14.481.084				14.481.084		14.481.084
458293				3.153.878				3.153.878		3.153.878
TOTAL 45	41.812.762.121	43.181.638.086	1.669.179.399	1.985.674.513	282.340	282.340	43.482.223.860	45.167.594.939	42.705.902.424	44.391.273.503
462					1.860.000	1.860.000	1.860.000	1.860.000		
4631	15.775.493				21.270	3.067.742	15.796.763	3.067.742	12.729.021	
4632					44.000	44.000	44.000	44.000		
464										
4661						1.855		1.855		1.855
4663		85.380			625.735	1.410.485	625.735	1.495.865		870.130
4664		164.157						164.157		164.157
4671		313.550.472			615.908.684	302.358.212	615.908.684	615.908.684		
TOTAL 46	15.775.493	313.800.009			618.459.689	308.742.294	634.235.182	622.542.303	12.729.021	1.036.142
4713					1.117.433.196	1.127.551.379	1.117.433.196	1.127.551.379		10.118.183
4718		3.970.040			526.375.003	522.404.963	526.375.003	526.375.003		
4721					663.019		663.019		663.019	
4781						2.000		2.000		2.000
TOTAL 47		3.970.040			1.644.471.218	1.649.958.342	1.644.471.218	1.653.928.382	663.019	10.120.183
TOTAL 4	42.855.203.937	43.987.262.622	1.669.179.399	1.985.674.513	6.649.422.427	7.667.932.624	53.173.505.763	53.670.869.769	44.151.888.016	44.648.952.012

Organisme 105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT — Le : 12-06-12 05:10 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B05

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
515	2.482.433.187				2.206.961.682	3.587.570.364	4.689.394.869	3.587.570.364	1.101.824.505	
581					302.187.596	302.187.596	302.187.596	302.187.596		
TOTAL 5	2.482.433.187				2.509.149.278	3.889.757.960	4.991.582.465	3.889.757.960	1.101.824.505	
6061			37.365				37.365			
60611			12.776.463				12.776.463			
60612			2.542.875				2.542.875			
60617			12.656.607	590.893			12.656.607	590.893		
60632			56.985				56.985			
60633			52.769				52.769			
60634			20.635				20.635			
6064			499.427				499.427			
6068			131.049				131.049			
TOTAL 60			28.774.175	590.893			28.774.175	590.893		
611			8.820.000				8.820.000			
6135			4.598.966				4.598.966			
615			3.294.782				3.294.782			
6152			33.254.273				33.254.273			
6156			8.011.843				8.011.843			

Organisme 105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT — Le : 12-06-12 05:10 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B05

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
616			2.709.310	62.868			2.709.310	62.868		
617			3.847.951				3.847.951			
6181			142.202				142.202			
6183			541.713				541.713			
TOTAL 61			66.221.040	62.868			66.221.040	62.868		
6226			5.581.500				5.581.500			
62262			445.670				445.670			
6228			19.987				19.987			
6231			2.435				2.435			
6247			26.833				26.833			
6251			364.499				364.499			
6257			37.500				37.500			
6261			78.750				78.750			
6262			4.439.242				4.439.242			
627			5.848				5.848			
6282			439.083				439.083			
6286			2.420.846				2.420.846			
6288			80.626.217				80.626.217			
TOTAL 62			94.488.410				94.488.410			

Organisme 105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT — Le : 12-06-12 05:10 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B05

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
631			1.000.000				1.000.000			
63512			18.488.193				18.488.193			
6378			63.390				63.390			
TOTAL 63			19.551.583				19.551.583			
6411			196.829.090	15.322.756			196.829.090	15.322.756		
6412			17.748.207	2.401.233			17.748.207	2.401.233		
6417			13.895.204				13.895.204			
6451			52.634.763	3.822.322			52.634.763	3.822.322		
6472			1.107.826				1.107.826			
6475			199.800				199.800			
648			42.147.643				42.147.643			
TOTAL 64			324.562.533	21.546.311			324.562.533	21.546.311		
661			7.668.499				7.668.499			
TOTAL 66			7.668.499				7.668.499			
671			400.000				400.000			
675			370.560				370.560			
TOTAL 67			770.560				770.560			

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
68111			126.857.975				126.857.975			
68112			132.070.265				132.070.265			
TOTAL 68			258.928.240				258.928.240			
695			166.692.564	119.425.364			166.692.564	119.425.364		
TOTAL 69			166.692.564	119.425.364			166.692.564	119.425.364		
TOTAL 6			966.657.604	141.625.436			966.657.604	141.625.436		
706				31.346.267				31.346.267		
708				2.570.938				2.570.938		
7081				40.947.760				40.947.760		
TOTAL 70				74.864.965				74.864.965		
744				350.000.000				350.000.000		
TOTAL 74				350.000.000				350.000.000		
757				378				378		
7583				495.914				495.914		
TOTAL 75				496.292				496.292		
766				2.830				2.830		
TOTAL 76				2.830				2.830		

Organisme 105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT — Le : 12-06-12 05:10 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B05

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7718				18.868				18.868		
77183			3.271	39.479.387			3.271	39.479.387		
775				245.000				245.000		
7752				1.575.000				1.575.000		
776				400.000				400.000		
778				119.332				119.332		
TOTAL 77			3.271	41.837.587			3.271	41.837.587		
TOTAL 7			3.271	467.201.674			3.271	467.201.674		
Résultat										357.833.765
Résultat ONB										
TOTAL	62.837.903.468	62.837.903.468	3.289.701.043	2.860.592.164	14.730.616.101	15.159.734.980	80.658.220.612	80.658.220.612	62.981.942.656	62.981.942.656

CADRE 6 - BILAN 12-JUN-12 17:11:12 ETAT F

Organisme : 105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT Ucg : B05

ACTIF	Exercice 2011			Exercice 2010
	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
201 Frais d'établissement				
203 Frais de recherche et de développement	475.176.792	369.661.897	105.514.895	137.887.404
205 Concessions et droits similaires	28.903.725	25.419.210	3.484.515	4.033.738
206 Droit au bail				
208 Autres immobilisations incorporelles				
237 Avances et acomptes				
232 Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
211 Terrains	5.170.586.946		5.170.586.946	5.170.586.946
212 Aménagements de terrains	2.108.959.863	71.565.611	2.037.394.252	365.007.282
213 Constructions	1.980.694.194	245.969.308	1.734.724.886	1.828.969.971
214 Constructions sur sol d'autrui				
215 Installations techniques, matériels, outillage				
216 Collections				
218 Autres immobilisations	90.440.797	79.942.295	10.498.502	21.429.498
231 Immobilisations corporelles en cours	7.514.935.693		7.514.935.693	8.693.753.365
238 Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
261 Participations et créances rattachées à la participation				
271 Titres immobilisés (droits de propriété)				
272 Titres immobilisés (droits de créance)				

CADRE 6 - BILAN 12-JUN-12 17:11:12 ETAT F

Organisme : 105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT Ucg : B05

ACTIF	Exercice 2011			Exercice 2010
	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET	
Immobilisations financières				
274 Prêts				
275 Dépôts et cautionnements versés	698.360		698.360	772.186
277 Autres créances immobilisées				
TOTAL 1	17.370.396.370	792.558.321	16.577.838.049	16.222.440.396
ACTIF CIRCULANT				
Stocks en cours				
371 Marchandises (à revendre en l'état)				
Créances d'exploitation : Clients				
411 Clients divers	1.013.497.632		1.013.497.632	560.328.901
Créances d'exploitation : autres				
429 Déficits et débets des régisseurs				
438 Produits à recevoir CPS				
4411 Subventions d'investissement				
4417 Subventions d'exploitation	200.583.333		200.583.333	
445 TVA	218.512.587		218.512.587	466.277.743
462 Créances sur cession d'immobilisations				
463 Autres comptes débiteurs	12.729.021		12.729.021	15.775.493
458 Comptabilités distinctes rattachées				
4581 Maîtrise d'ouvrage	42.705.902.424		42.705.902.424	41.812.762.121
4684 Produits à recevoir sur RA				

CADRE 6 - BILAN 12-JUN-12 17:11:12 ETAT F

Organisme : 105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT Ucg : B05

ACTIF	Exercice 2011			Exercice 2010
	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET	
Créances d'exploitation : autres				
4687 Produits à recevoir				
Créances diverses				
50 Valeurs mobilières de placement				
5117 Chèques impayés				
515 Compte au Trésor	1.101.824.505		1.101.824.505	2.482.433.187
543 Régie d'avance				
545 Régie de recettes				
531 Caisse				
TOTAL 2	45.253.049.502		45.253.049.502	45.337.577.445
COMPTES DE REGULARISATION				
Comptes de régularisation				
481 Charges à répartir				
472 Dépenses à régulariser	663.019		663.019	
486 Charges constatées d'avance				
TOTAL 3	663.019		663.019	
TOTAL GENERAL	62.624.108.891	792.558.321	61.831.550.570	61.560.017.835

CADRE 6 - BILAN 12-JUN-12 17:11:30 ETAT G

105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT Ucg : B05

PASSIF		Exercice 2011 NET	Exercice 2010 NET
	CAPITAUX PROPRES		
102	Affectations	5.025.586.946	5.025.986.946
103	Biens remis en pleine propriété des établissements		
106	Réserves	10.753.919.631	9.725.086.615
110	Report à nouveau (solde créditeur)	1.350.374.502	3.119.866.352
119	Report à nouveau (perte)		
120	Résultat de l'exercice (bénéfices)		
129	Résultat de l'exercice (pertes)	- 357.833.765	- 740.658.834
13	Subventions d'investissement		
	TOTAL 1	16.772.047.314	17.130.281.079
	PROVISIONS		
15	Provisions pour risques et charges	127.855.520	127.855.520
	TOTAL 2	127.855.520	127.855.520
	DETTES		
	Dettes Financières		
16 sauf 165	Emprunts auprès des établissements	282.695.724	314.678.293
165	Dépôts et cautionnements reçus		
519	Concours bancaires courants		
	Dettes d'exploitation: Fournisseurs		
401	Fournisseurs	21.380.706	17.188.451

CADRE 6 - BILAN 12-JUN-12 17:11:30 ETAT G

105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT Ucg : B05

PASSIF	Exercice 2011 NET	Exercice 2010 NET
Dettes d'exploitation: Fournisseurs		
408 Fournisseurs-Factures non parvenues		
Dettes d'exploitation: Fiscales et sociales		
421 Personnel	39.872.635	1.412.987
427 Oppositions	1.619.260	1.266.939
431 CPS	4.931.311	410.494
438 Autres charges sociales		
428 Personnel - Charges à payer	18.149.415	19.748.665
445 TVA	699.299	- 59.679
Dettes d'exploitation: Dettes diverses		
404 Fournisseurs d'immobilisation	159.869.558	447.826.951
407 Oppositions		
4191 Avances et acomptes reçus		
4582 Maîtrise d'ouvrage	44.391.273.503	43.181.638.086
466 Créditeurs divers	1.036.142	249.537
467 Autres comptes créditeurs		313.550.472
4682 Charges à payer sur RA		
473 Recettes à transférer		
TOTAL 3	44.921.527.553	44.297.911.196
COMPTES DE REGULARISATION		
4386 Autres charges à payer		

CADRE 6 : BILAN 12-JUIN-12 17:11:30 ETAT G

105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT Ueg: B05

PASSIF	Exercice 2011 NET	Exercice 2010 NET
471 Recettes à classer	10 118 183	3 970 040
487 Produits constatés d'avance		
4781 Frais de poursuites	2 000	
448 Territoire Charges à payer		
477 Gain au change		
TOTAL 4	10 120 183	3 970 040
TOTAL GENERAL	61 831 550 570	61 560 017 855

Total Classe 1	17 054 743 038
Total d'exécution	2 162 246 060
Consolidé des provisions pour risques	127 885 520
Fonds de roulement net comptable	2 290 131 588

COMPTE DE RESULTAT 12-JUN-12 17:11:48 ETAT H

105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT Ucg : B05

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2011	Exercice 2010
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût d'achat des marchandises vendues dans l'exercice		
607,608 Achats de marchandises		
6037 Variation des stocks de marchandises		
609 Rabais,remises, ristournes obtenus sur achat		
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS		
Achats stockés d'approvisionnements	93.341.454	305.082.051
601 Achats de matières premières		
602 Autres approvisionnements		
603 sauf 6037 Variation des stocks d'approvisionnement		
61 Achats de sous-traitance	65.158.172	69.743.416
604,605,606 Achats non stockés de matière et fournitures	28.183.282	235.338.635
Services extérieurs	94.488.410	186.513.335
621 Personnel intérimaire		
62 sauf 621 Autres	94.488.410	186.513.335
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
Impôts	19.551.583	9.885.407
63 Impôts	19.551.583	9.885.407
Charges de personnel	303.016.222	275.325.539
641 Rémunération du personnel permanent	210.748.512	222.725.060
643 Rémunération du personnel sur crédits		
644 Rémunération du personnel recruté sur convention		

COMPTE DE RESULTAT 12-JUN-12 17:11:48 ETAT H

105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT Ucg : B05

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2011	Exercice 2010
Charges de personnel		
645 Charges sociales	48.812.441	51.002.203
646,647,648 Autres	43.455.269	1.598.276
Autres charges		5.789.127
65 Autres charges de gestion courante		5.789.127
Charges financières	7.668.499	249.887
686 Dotations aux amortissements et aux provisions		
661 Charges d'intérêts	7.668.499	70.812
665 Escomptes accordés		
666 Pertes au change		179.075
667 Charge nette sur cession de valeurs mobilières de placement		
668 Autres charges financières		
Charges exceptionnelles	770.560	254.074.500
671 Charges exceptionnelles sur opérations de l'exercice	400.000	
672 Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		
675 Valeur comptable des éléments d'actif cédés	370.560	4.074.500
678 Autres chargesexceptioneiles sur opérations en capital		250.000.000
Dotations aux amortissements et aux provisions	258.928.240	330.243.460

COMPTE DE RESULTAT 12-JUN-12 17:11:48 ETAT H

105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT Ucg : B05

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2011	Exercice 2010
Dotations aux amortissements et aux provisions		
681 Sur immobilisations : dotations aux amortissements et aux provisions (ε	258.928.240	242.387.940
687 Dotations aux amortissements et aux provisions (charges exceptionnell		87.855.520
Impôts sur les bénéfices	47.267.200	434.319.582
69 Impôts sur les bénéfices	47.267.200	434.319.582
Sous - total	825.032.168	1.801.482.888
TOTAL GENERAL	825.032.168	1.801.482.888

COMPTE DE RESULTAT 12-JUN-12 17:12:35 ETAT I

105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT Ucg : B05

PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2011	Exercice 2010
PRODUITS D'EXPLOITATION		
707 Ventes de marchandises vendues dans l'exercice		
Production vendue	74.864.965	129.249.379
701 702 703 Ventes		
704 Travaux		
705 706 708 Prestations de services et études, activités annexex	74.864.965	129.249.379
709 Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement		
Montant net du chiffre d'affaires	74.864.965	129.249.379
Production stockée		
7133 En cours de production de biens		
7134 En cours de production de services		
7135 Produits		
Production immobilisée		
72 Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	350.000.000	
74 Subvention d'exploitation	350.000.000	
Reprises sur amortissements et provisions		
78 Reprises sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
79 Transferts de charges		
Autres produits	496.292	922.861.952

COMPTE DE RESULTAT 12-JUN-12 17:12:35 ETAT I

105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT Ucg : B05

PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2011	Exercice 2010
Autres produits		
75 Autres produits	496.292	922.861.052
PRODUITS FINANCIER		
Produits financiers	2.830	
761 De participation		
762 D'autres immobilisations financières		
763 D'autres créances		
764 Revenus de valeurs mobilières de placement		
765 Escomptes obtenus		
766 Gains de change	2.830	
767 Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
768 Autres produits financiers		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	41.834.316	8.713.623
771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion	39.494.984	4.139.429
775 Produits de cessions d'éléments d'actifs	1.820.000	4.574.194
776 Produits issus de la neutralisation des amortissements	400.000	
777 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		
778 Autres produits exceptionnels	119.332	
774 Produits exceptionels ope. antérieures		
Sous - total	467.198.403	1.060.824.054
Solde débiteur : Perte	*357.833.765*	*740.658.834*
TOTAL GENERAL	825.032.168	1.801.482.888

ETAT J

VALEURS INACTIVES

105 ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT EXERCICE 2011

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
COMPTE	INTITULE	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteur	Créditeur

Le comptable soussigné, affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte financier. Il affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les opérations portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de l'Etablissement et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A Papeete, le

L'Ordonnateur soussigné certifie l'exactitude du montant des mandats de dépenses et du montant des titres de recette inscrits au présent compte financier.

A Papeete, le

Adopté par le conseil d'Administration dans sa séance du

A Papeete, le

Le président du conseil d'Administration,

ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

ATTESTATION DE CONFORMITE

L'ordonnateur soussigné certifie que les montants des opérations budgétaires mentionnés sur la balance générale au 31/12/2011 correspondent à la totalité des opérations budgétaires mandatées et mises en recouvrement par l'établissement au titre de l'exercice 2011

Cette attestation remplace la validation générale portée sur les derniers bordereaux de mandats et de titres.
Celle-ci n'est plus possible du fait de la non intégration dans Poly-GF du montant des rejets effectués par le comptable dans le cumul des émissions des mandats et des ordres de recette.

A Papeete,
Le

L'ordonnateur

DELIBERATION n° 2012-43 APF du 6 septembre 2012 portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue et affectation de son résultat.

NOR : GRE1200888DL

L'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 85-1013 AT du 7 février 1985 portant création du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue (GREPFOC) ;

Vu l'arrêté n° 1179 CM du 14 août 2003 relatif à l'organisation, au fonctionnement, aux règles financières, budgétaires et comptables du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue (GREPFOC) ;

Vu l'arrêté n° 810 CM du 28 juin 2012 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 5762-2012 APF/SG du 30 août 2012 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 69-2012 du 21 août 2012 de la commission de l'emploi et de la fonction publique ;

Dans sa séance du 6 septembre 2012,

Adopte :

Article 1er.— Le montant définitif des recettes du compte financier du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue pour l'exercice 2011 est arrêté à la somme de *quatre-vingt-quinze millions cent quatre-vingt- sept mille trois cent trente-trois francs CFP* (95 187 333 F CFP) se décomposant comme suit (en F CFP) :

- section I de fonctionnement	95 187 333
- section II d'investissement	0
Total	*95 187 333*

Art. 2.— Le montant définitif des dépenses du compte financier du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue pour l'exercice 2011 est arrêté à la somme de *quatre-vingt-neuf millions cinq cent soixante-dix mille huit cent cinquante et un francs CFP* (89 570 851 F CFP) se décomposant comme suit (en F CFP) :

- section I de fonctionnement	88 586 403
- section II d'investissement	984 448
Total	*89 570 851*

Art. 3.— Le compte financier du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue pour l'exercice 2011 annexé à la présente délibération, est définitivement fixé ainsi qu'il suit (en F CFP) :

	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	*Total*
Recettes	95 187 333	0	*95 187 333*
Dépenses	88 586 403	984 448	*89 570 851*
Résultat	*6 600 930*	*- 984 448*	*5 616 482*

Art. 4.— Le résultat d'exploitation de l'exercice 2011, soit un excédent de 6 600 930 F CFP, est affecté au compte :

- 120 : résultat exercice excédent	6 600 930 F CFP

Art. 5.— Au 31 décembre de l'exercice 2011, le fonds de roulement de l'établissement public dénommé GREPFOC est de *soixante-quatre millions huit cent soixante-huit mille quatre cent trente-six francs CFP* (64 868 436 F CFP).

Art. 6.— Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Le secrétaire, Ismaël TUAHU.

La présidente de séance, Liliane MARITERAGI-MAIROTO.

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE

COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2011

PRESENTE PAR :

M. LOLITA RAIHAUTI, Ordonnateur

M. DAMOND GERMAIN, Agent comptable

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

BALANCE DEFINITIVE

NUMEROS DES COMPTES	INTITULES DES COMPTES	DEBITS			NUMEROS DES COMPTES
		BILAN D'ENTREE	OPERATIONS EXERCICE	TOTAL	
CLASSE 1 - COMPTES DE CAPITAUX					
10681	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENTCAP	0	0	0	10681
1069	DEPRECIATION DE L'ACTIF	17 150 498	787 614	17 938 112	1069
120	RESULTAT EXERCICE (EXCEDENT)	0	101 484 816	101 484 816	120
138	AUTRES SUBV.INVESTISS.RECUES	0	0	0	138
	TOTAUX CLASSE 1	17 150 498	102 272 430	119 422 928	

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 2
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 1

DES COMPTES DU GRAND LIVRE

NUMEROS DES COMPTES	CREDITS			BILAN DE SORTIE		NUMEROS DES COMPTES
	BILAN D'ENTREE	OPERATIONS EXERCICE	TOTAL	ACTIF	PASSIF	
10681	54 097 056	12 898 413	66 995 469	0	66 995 469	10681
1069	0	240 204	240 204	17 697 908	0	1069
120	12 898 413	95 187 333	108 085 746	0	6 600 930	120
138	10 419 056	0	10 419 056	0	10 419 056	138
	77 414 525	108 325 950	185 740 475	17 697 908	84 015 455	

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

BALANCE DEFINITIVE

NUMEROS DES COMPTES	INTITULES DES COMPTES	DEBITS			NUMEROS DES COMPTES
		BILAN D'ENTREE	OPERATIONS EXERCICE	TOTAL	
CLASSE 2 - COMPTES D'IMMOBILISATIONS					
205	CONCESSIONS,DROITS SIMILAIRES	563 437	240 204	803 641	205
215	INSTALL.TECHNIQUES,MAT,OUTIL.	5 071 764	984 448	6 056 212	215
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.	12 042 554	57 098	12 099 652	2183
2184	MOBILIER	484 816	0	484 816	2184
280	AMORT.IMMOB.INCORPORELLES	0	0	0	280
2815	AMORT.INSTAL.TECH.MAT.IND.OUT	0	0	0	2815
2818	AMORT.AUTRES IMMOBIL.CORP.	0	0	0	2818
	TOTAUX CLASSE 2	18 162 571	1 281 750	19 444 321	

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 2
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 2

DES COMPTES DU GRAND LIVRE

NUMEROS DES COMPTES	CREDITS			BILAN DE SORTIE		NUMEROS DES COMPTES
	BILAN D'ENTREE	OPERATIONS EXERCICE	TOTAL	ACTIF	PASSIF	
205	0	240 204	240 204	563 437	0	205
215	0	248 819	248 819	5 807 393	0	215
2183	0	105 122	105 122	11 994 530	0	2183
2184	0	96 964	96 964	387 852	0	2184
280	563 437	0	563 437	0	563 437	280
2815	4 358 282	0	4 358 282	0	4 358 282	2815
2818	12 228 779	153 603	12 382 382	0	12 382 382	2818
	17 150 498	844 712	17 995 210	18 753 212	17 304 101	

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

BALANCE DEFINITIVE

NUMEROS DES COMPTES	INTITULES DES COMPTES	DEBITS			NUMEROS DES COMPTES
		BILAN D'ENTREE	OPERATIONS EXERCICE	TOTAL	
	CLASSE 4 - COMPTES DE TIERS				
4011	FOURNISS. EX.COURANT	0	89 063 171	89 063 171	4011
4041	FOURNISS.IMMOBIL.EX.COURANT	0	507 680	507 680	4041
4081	FOUR. FACT NON PARVENUES	0	0	0	4081
4111	REDEVABLES PRODUITS DIV EX COU	0	110 950 201	110 950 201	4111
4112	REDEVABLES PRODUITS DIV EX ANT	38 027 952	9 740 433	47 768 385	4112
4191	CLIENTS CRED. AVANCES ET ACOMP	0	7 240	7 240	4191
4715	REC A VENTILER DOUANE	0	30 264 386	30 264 386	4715
4718	AUTRES RECETTES A VENTILER	0	453 633	453 633	4718
	TOTAUX CLASSE 4	38 027 952	240 986 744	279 014 696	

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 2
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 3

DES COMPTES DU GRAND LIVRE

NUMEROS DES COMPTES	CREDITS			BILAN DE SORTIE		NUMEROS DES COMPTES
	BILAN D'ENTREE	OPERATIONS EXERCICE	TOTAL	ACTIF	PASSIF	
4011	0	89 063 171	89 063 171	0	0	4011
4041	0	507 680	507 680	0	0	4041
4081	0	68 281	68 281	0	68 281	4081
4111	0	85 951 413	85 951 413	24 998 788	0	4111
4112	0	39 382 491	39 382 491	8 385 894	0	4112
4191	7 240	7 002	14 242	0	7 002	4191
4715	0	30 264 386	30 264 386	0	0	4715
4718	217 309	742 363	959 672	0	506 039	4718
	224 549	245 986 787	246 211 336	33 384 682	581 322	

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

BALANCE DEFINITIVE

NUMEROS DES COMPTES	INTITULES DES COMPTES	DEBITS			NUMEROS DES COMPTES
		BILAN D'ENTREE	OPERATIONS EXERCICE	TOTAL	
CLASSE 5 - COMPTES FINANCIERS					
5112	CHEQUES BANCAIRES ENCAISSEMENT	66 660	415 457	482 117	5112
5117	VALEURS IMPAYEES	0	99 500	99 500	5117
51173	CHEQUES IMPAYES	43 800	130 683	174 483	51173
5151	TRESOR	24 975 072	98 821 951	123 797 023	5151
5152	TRESOR FARPI	0	565 820	565 820	5152
5159	TRESOR CHEQUES A PAYER	0	88 062 451	88 062 451	5159
531	CAISSE	73 512	19 000	92 512	531
5450	REGIES DE RECETTES	0	30 402 866	30 402 866	5450
581	VIREMENTS INTERNES DE COMPTE	0	8 000	8 000	581
585	VIREMENTS INTERNES DE FONDS	0	104 000	104 000	585
	TOTAUX CLASSE 5	25 159 044	218 629 728	243 788 772	

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 2
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 4

DES COMPTES DU GRAND LIVRE

NUMEROS DES COMPTES	CREDITS			BILAN DE SORTIE		NUMEROS DES COMPTES
	BILAN D'ENTREE	OPERATIONS EXERCICE	TOTAL	ACTIF	PASSIF	
5112	0	443 590	443 590	38 527	0	5112
5117	0	102 466	102 466	0	2.966	5117
51173	0	105 440	105 440	69 043	0	51173
5151	0	88 179 221	88 179 221	35 617 802	0	5151
5152	238 210	327 610	565 820	0	0	5152
5159	3 472 283	89 502 570	92 974 853	0	4 912 402	5159
531	0	89 000	89 000	3 512	0	531
5450	0	29 151 306	29 151 306	1 251 560	0	5450
581	0	8 000	8 000	0	0	581
585	0	104 000	104 000	0	0	585
	3 710 493	208 013 203	211 723 696	36 980 444	4 915 368	

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

BALANCE DEFINITIVE

NUMEROS DES COMPTES	INTITULES DES COMPTES	DEBITS			NUMEROS DES COMPTES
		BILAN D'ENTREE	OPERATIONS EXERCICE	TOTAL	
CLASSE 6 - COMPTES DE CHARGES					
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	0	163 000	163 000	60611
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	0	1 051 184	1 051 184	60612
60622	CARBURANTS	0	74 867	74 867	60622
60624	FOURNITURES ENTRETIEN HYGIENE	0	169 744	169 744	60624
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEE	0	2 114 612	2 114 612	60628
6063	PETIT EQUIP, OUTILLA, MOBILIER	0	260 875	260 875	6063
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	0	818 994	818 994	6064
6068	AUTRES ACHATS NON STOCKES MAT	0	758 984	758 984	6068
613	LOCATIONS	0	28 500	28 500	613
61522	ENTRETIEN BIENS IMMO BATIMENTS	0	2 623 962	2 623 962	61522
61558	ENTRETIEN BIENS MOB AUTRES	0	20 000	20 000	61558
6168	AUTRES PRIMES ASSURANCES	0	857 787	857 787	6168
6225	INDEMN. AU COMPTABLE	0	997 550	997 550	6225
6234	RECEPTIONS	0	210 717	210 717	6234
6238	DIV PUBLICITE, PUBLIC° ET REL°	0	237 698	237 698	6238
6241	TRANSPORT DE BIENS	0	1 590	1 590	6241
6251	VOYAGES DEPLACEMENTS MISSIONS	0	1 703 796	1 703 796	6251
6261	FRAIS D AFFRANCHISSEMENT	0	50 570	50 570	6261
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	0	1 795 234	1 795 234	6262
6288	AUTRES DIVERS SERV EXTERIEURS	0	1 536 969	1 536 969	6288
641112	AGENTS NON FONCTIONNAIRES	0	19 162 000	19 162 000	641112
64512	CPS AGENTS NON FONCTIONNAIRE	0	8 128 711	8 128 711	64512
6478	DIVERS AUTRES CHARGES SOCIALES	0	557 488	557 488	6478
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	0	41 721 967	41 721 967	648
6563	CONTRIBUTION DE FORM.CONTINUE	0	3 522 804	3 522 804	6563
672	CHARGES SUR EX. ANTERIEURS	0	16 800	16 800	672

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 2
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 5

DES COMPTES DU GRAND LIVRE

NUMEROS DES COMPTES	CREDITS			BILAN DE SORTIE		NUMEROS DES COMPTES
	BILAN D'ENTREE	OPERATIONS EXERCICE	TOTAL	ACTIF	PASSIF	
60611	0	163 000	163 000	0	0	60611
60612	0	1 051 184	1 051 184	0	0	60612
60622	0	74 867	74 867	0	0	60622
60624	0	169 744	169 744	0	0	60624
60628	0	2 114 612	2 114 612	0	0	60628
6063	0	260 875	260 875	0	0	6063
6064	0	818 994	818 994	0	0	6064
6068	0	758 984	758 984	0	0	6068
613	0	28 500	28 500	0	0	613
61522	0	2 623 962	2 623 962	0	0	61522
61558	0	20 000	20 000	0	0	61558
6168	0	857 787	857 787	0	0	6168
6225	0	997 550	997 550	0	0	6225
6234	0	210 717	210 717	0	0	6234
6238	0	237 698	237 698	0	0	6238
6241	0	1 590	1 590	0	0	6241
6251	0	1 703 796	1 703 796	0	0	6251
6261	0	50 570	50 570	0	0	6261
6262	0	1 795 234	1 795 234	0	0	6262
6288	0	1 536 969	1 536 969	0	0	6288
641112	0	19 162 000	19 162 000	0	0	641112
64512	0	8 128 711	8 128 711	0	0	64512
6478	0	557 488	557 488	0	0	6478
648	0	41 721 967	41 721 967	0	0	648
6563	0	3 522 804	3 522 804	0	0	6563
672	0	16 800	16 800	0	0	672

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

BALANCE DEFINITIVE

NUMEROS DES COMPTES	INTITULES DES COMPTES	DEBITS			NUMEROS DES COMPTES
		BILAN D'ENTREE	OPERATIONS EXERCICE	TOTAL	
CLASSE 6 - COMPTES DE CHARGES					
	TOTAUX CLASSE 6	0	88 586 403	88 586 403	

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 2
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 6

DES COMPTES DU GRAND LIVRE

NUMEROS DES COMPTES	CREDITS			BILAN DE SORTIE		NUMEROS DES COMPTES
	BILAN D'ENTREE	OPERATIONS EXERCICE	TOTAL	ACTIF	PASSIF	
	0	88 586 403	88 586 403	0	0	

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

BALANCE DEFINITIVE

NUMEROS DES COMPTES	INTITULES DES COMPTES	DEBITS			NUMEROS DES COMPTES
		BILAN D'ENTREE	OPERATIONS EXERCICE	TOTAL	
CLASSE 7 - COMPTES DE PRODUITS					
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	0	93 682 164	93 682 164	7068
7083	LOCATIONS DIVERSES	0	1 390 900	1 390 900	7083
77188	DIVERS AUTR.PROD.EXC. OP.GEST.	0	1 180 000	1 180 000	77188
778	AUTRES PRODUITS EXCEPT.	0	50 933	50 933	778
	TOTAUX CLASSE 7	0	96 303 997	96 303 997	

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 2
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 7

DES COMPTES DU GRAND LIVRE

NUMEROS DES COMPTES	CREDITS			BILAN DE SORTIE		NUMEROS DES COMPTES
	BILAN D'ENTREE	OPERATIONS EXERCICE	TOTAL	ACTIF	PASSIF	
7068	0	93 682 164	93 682 164	0	0	7068
7083	0	1 390 900	1 390 900	0	0	7083
77188	0	1 180 000	1 180 000	0	0	77188
778	0	50 933	50 933	0	0	778
	0	96 303 997	96 303 997	0	0	

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

BALANCE DEFINITIVE

NUMEROS DES COMPTES	INTITULES DES COMPTES	DEBITS			NUMEROS DES COMPTES
		BILAN D'ENTREE	OPERATIONS EXERCICE	TOTAL	
CLASSE 8 - COMPTES SPECIAUX					
890	BILAN D'OUVERTURE	0	98 500 065	98 500 065	890
	TOTAUX CLASSE 8	0	98 500 065	98 500 065	

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 2
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 8

DES COMPTES DU GRAND LIVRE

NUMEROS DES COMPTES	CREDITS			BILAN DE SORTIE		NUMEROS DES COMPTES
	BILAN D'ENTREE	OPERATIONS EXERCICE	TOTAL	ACTIF	PASSIF	
890	0	98 500 065	98 500 065	0	0	890
	0	98 500 065	98 500 065	0	0	

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

BALANCE DEFINITIVE

NUMEROS DES CLASSES		DEBITS			NUMEROS DES CLASSES
		BILAN D'ENTREE	OPERATIONS EXERCICE	TOTAL	
RECAPITULATION					
1	TOTAUX CLASSE 1	17 150.498	102 272 430	119 422 928	1
2	TOTAUX CLASSE 2	18 162 571	1 281 750	19 444 321	2
3	TOTAUX CLASSE 3	0	0	0	3
4	TOTAUX CLASSE 4	38 027 952	240 986 744	279 014 696	4
5	TOTAUX CLASSE 5	25 159 044	218 629 728	243 788 772	5
6	TOTAUX CLASSE 6	0	88 586.403	88 586 403	6
7	TOTAUX CLASSE 7	0	96 303 997	96 303 997	7
8	TOTAUX CLASSE 8	0	98 500 065	98 500 065	8
TCLASSE	TOTAUX GENERAUX	98 500 065	846 561 117	945 061 182	TCLASSE

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 2
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 9

DES COMPTES DU GRAND LIVRE

NUMEROS DES CLASSES	CREDITS			BILAN DE SORTIE		NUMEROS DES CLASSES
	BILAN D'ENTREE	OPERATIONS EXERCICE	TOTAL	ACTIF	PASSIF	
1	77 414 525	108 325 950	185 740 475	17 697 908	84 015 455	1
2	17 150 498	844 712	17 995 210	18 753 212	17 304 101	2
3	0	0	0	0	0	3
4	224 549	245 986 787	246 211 336	33 384 682	581 322	4
5	3 710 493	208 013 203	211 723 696	36 980 444	4 915 368	5
6	0	88 586 403	88 586 403	0	0	6
7	0	96 303 997	96 303 997	0	0	7
8	0	98 500 065	98 500 065	0	0	8
TCLASSE	98 500 065	846 561 117	945 061 182	106 816 246	106 816 246	TCLASSE

L'Agent comptable,
DAMOND-GERMAIN

L'Ordonnateur,
LOLITA RAIHAUTI

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 3
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 1

DEVELOPPEMENT DES CHARGES

NUMEROS DES COMPTES	INTITULES DES COMPTES	MONTANT DES CHARGES					SITUATION / PREVISIONS		
		MONTANT BRUT DES MANDATS	DONT MANDATS SUR CREDITS D'EXTOURNE	REVERSEMENTS	EXTOURNE	MONTANT NET DES CHARGES	CREDITS OUVERTS	CREDITS BUDGETAIRES NON EMPLOYES	CREDITS EXTOURNE NON EMPLOYES
	PREMIERE SECTION : FONCTIONNEMENT								
	CHAPITRE D -Autres charges générales								
60622	Carburants	72 417	0	0	0	72 417			
60624	Fournitures entretien et hygiè	118 511	0	0	0	118 511			
6064	Fournitures administratives	607 622	0	0	0	607 622			
6068	Autres achats non stockés ma	648 302	0	0	0	648 302			
6168	Autres primes assurances	857 787	0	0	0	857 787			
6234	Réceptions	104 785	0	0	0	104 785			
6238	Divers pub,publicat°,Relat°Pu	18 700	0	0	0	18 700			
6251	Voyages déplmts & Missions	299 131	0	0	0	299 131			
6261	Frais d'Affranchissements	50 570	0	0	0	50 570			
6262	Frais poste et telecommunic	1 653 150	0	0	0	1 653 150			
6288	Autres-Div autres services ext	1 148 466	0	0	0	1 148 466			
	TOTAL CHAPITRE D	5 579 441	0	0	0	5 579 441	6 173 369	593 928	0
	CHAPITRE H1 -Frais de personnel								
6225	Indemnités au comptable	997 550	0	0	0	997 550			
641112	Pers Titulaire,Rém brute, ANF	19 162 000	0	0	0	19 162 000			
64512	Cotis CPS/Ag non fonctionnair	8 128 711	0	0	0	8 128 711			
6478	Div autres charges sociales	557 468	0	0	0	557 468			
648	Autres charges de personnel	41 093 217	0	0	0	41 093 217			

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 3
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 2

DEVELOPPEMENT DES CHARGES

NUMEROS DES COMPTES	INTITULES DES COMPTES	MONTANT DES CHARGES					SITUATION / PREVISIONS		
		MONTANT BRUT DES MANDATS	DONT MANDATS SUR CREDITS D'EXTOURNE	REVERSEMENTS	EXTOURNE	MONTANT NET DES CHARGES	CREDITS OUVERTS	CREDITS BUDGETAIRES NON EMPLOYES	CREDITS EXTOURNE NON EMPLOYES
	PREMIERE SECTION : FONCTIONNEMENT								
	CHAPITRE H1 - Frais de personnel								
	TOTAL CHAPITRE H1	69 938 966	0	0	0	69 938 966	70 876 000	937 034	0
	CHAPITRE H2 - Frais pédagogiques								
60622	Carburants	2 450	0	0	0	2 450			
60624	Fournitures entretien et hygiè	51 233	0	0	0	51 233			
60628	Autres fournit. non stockée	2 114 612	0	0	0	2 114 612			
6063	Petit Equip. Outillage & Mob.	152 001	0	0	0	152 001			
6064	Fournitures administratives	211 372	0	0	0	211 372			
6068	Autres achats non stockés ma	110 682	0	0	0	110 682			
613	Locations	28 500	0	0	0	28 500			
6234	Réceptions	105 932	0	0	0	105 932			
6238	Divers pub,publicat°,Relat°Pu	218 998	0	0	0	218 998			
6241	Transport de biens	1 590	0	0	0	1 590			
6251	Voyages déplmts & Missions	1 404 665	0	0	0	1 404 665			
6262	Frais poste et telecommunic	142 084	0	0	0	142 084			
6288	Autres-Div autres services ext	388 503	0	0	0	388 503			
648	Autres charges de personnel	628 750	0	0	0	628 750			
6563	Contrib FC reversements EPI	3 522 804	0	0	0	3 522 804			
672	Charges sur ex antérieurs	16 800	0	0	0	16 800			

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 3
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 3

DEVELOPPEMENT DES CHARGES

NUMEROS DES COMPTES	INTITULES DES COMPTES	MONTANT DES CHARGES					SITUATION / PREVISIONS		
		MONTANT BRUT DES MANDATS	DONT MANDATS SUR CREDITS D'EXTOURNE	REVERSEMENTS	EXTOURNE	MONTANT NET DES CHARGES	CREDITS OUVERTS	CREDITS BUDGETAIRES NON EMPLOYES	CREDITS EXTOURNE NON EMPLOYES
	PREMIERE SECTION : FONCTIONNEMENT								
	CHAPITRE H2 -Frais pédagogiques								
	TOTAL CHAPITRE H2	9 100 976	0	0	0	9 100 976	10 764 000	1 663 024	0
	CHAPITRE H3 -Frais d'occupation des locaux								
60611	Eau & Assainissement	163 000	0	0	0	163 000			
60612	Énergie Électricité	1 051 184	0	0	0	1 051 184			
6063	Petit Equip. Outillage & Mob.	108 874	0	0	0	108 874			
61522	Entretien Biens Immo. Bâtimer	2 623 962	0	0	0	2 623 962			
61558	Entretien Biens Mobiliers Aut.	20 000	0	0	0	20 000			
	TOTAL CHAPITRE H3	3 967 020	0	0	0	3 967 020	5 700 000	1 732 980	0
	CHAPITRE H4 -Frais de déplacement								
	TOTAL CHAPITRE H4	0	0	0	0	0	500 000	500 000	0
	TOTAL DU SERVICE GENERAL	88 586 403	0	0	0	88 586 403	94 013 369	5 426 966	0

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 3
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 4

DEVELOPPEMENT DES CHARGES

NUMEROS DES COMPTES	INTITULES DES COMPTES	MONTANT DES CHARGES					SITUATION / PREVISIONS		
		MONTANT BRUT DES MANDATS	DONT MANDATS SUR CREDITS D'EXTOURNE	REVERSEMENTS	EXTOURNE	MONTANT NET DES CHARGES	CREDITS OUVERTS	CREDITS BUDGETAIRES NON EMPLOYES	CREDITS EXTOURNE NON EMPLOYES
	SERVICES SPECIAUX								
TOTAL DES SERVICES SPECIAUX		0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAUX DE LA PREMIERE SECTION								
		88 586 403	0	0	0	88 586 403	94 013 369	5 426 966	0

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 3
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 5

DEVELOPPEMENT DES CHARGES

NUMEROS DES COMPTES	INTITULES DES COMPTES	MONTANT DES CHARGES					SITUATION / PREVISIONS		
		MONTANT BRUT DES MANDATS	DONT MANDATS SUR CREDITS D'EXTOURNE	REVERSEMENTS	EXTOURNE	MONTANT NET DES CHARGES	CREDITS OUVERTS	CREDITS BUDGETAIRES NON EMPLOYES	CREDITS EXTOURNE NON EMPLOYES
	DEUXIEME SECTION : OPERATIONS EN CAPITAL								
215	Install.techniques,mat,outil.	984 448		0	0	984 448			
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL		984 448		0	0	984 448	2 000 000	1 015 552	0
	TOTAUX GENERAUX DES DEPENSES								
		89 570 851	0	0	0	89 570 851	96 013 369	6 442 518	0

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 4
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 1

DEVELOPPEMENT DES PRODUITS

NUMEROS DES COMPTES	INTITULES DES COMPTES	MONTANT DES PRODUITS					SITUATION / PREVISIONS			
		MONTANT BRUT DES ORDRES DE RECETTES	DONT RECETTES SUR PREVISIONS EXTOURNE	ANNULATION DES ORDRES DE RECETTES	EXTOURNE	MONTANT NET DES PRODUITS	PREVISIONS DE PRODUITS	PREVISIONS EXTOURNE NON EXECUTEES	PREVISIONS-REALISATIONS	
									PLUS-VALUES	MOINS-VALUES
	PREMIERE SECTION : FONCTIONNEMENT									
	CHAPITRE 70 - Ventes prestations de services									
7068	Autres Prestations de Service	93 682 164	0	1 060 664	0	92 621 500				
7083	Locations diverses	1 390 900	0	56 000	0	1 334 900				
	TOTAL CHAPITRE 70	95 073 064	0	1 116 664	0	93 956 400	92 790 000	0	1 166 400	0
	CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels									
77188	Divers autr.prod.exc. op.gest.	1 180 000	0	0	0	1 180 000				
778	Autres produits except.	50 933	0	0	0	50 933				
	TOTAL CHAPITRE 77	1 230 933	0	0	0	1 230 933	1 223 369	0	7 564	0
	TOTAL DU SERVICE GENERAL	96 303 997	0	1 116 664	0	95 187 333	94 013 369	0	1 173 964	0

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 4
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 2

DEVELOPPEMENT DES PRODUITS

NUMEROS DES COMPTES	INTITULES DES COMPTES	MONTANT DES PRODUITS					SITUATION / PREVISIONS			
		MONTANT BRUT DES ORDRES DE RECETTES	DONT RECETTES SUR PREVISIONS EXTOURNE	ANNULATION DES ORDRES DE RECETTES	EXTOURNE	MONTANT NET DES PRODUITS	PREVISIONS DE PRODUITS	PREVISIONS EXTOURNE NON EXECUTEES	PREVISIONS-REALISATIONS	
									PLUS-VALUES	MOINS-VALUES
	SERVICES SPECIAUX									
TOTAL DES SERVICES SPECIAUX		0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAUX DE LA PREMIERE SECTION									
		96 303 997	0	1 116 664	0	95 187 333	94 013 369	0	1 173 964	0

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 4
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 3

DEVELOPPEMENT DES PRODUITS

NUMEROS DES COMPTES	INTITULES DES COMPTES	MONTANT DES PRODUITS					SITUATION / PREVISIONS			
		MONTANT BRUT DES ORDRES DE RECETTES	DONT RECETTES SUR PREVISIONS EXTOURNE	ANNULATION DES ORDRES DE RECETTES	EXTOURNE	MONTANT NET DES PRODUITS	PREVISIONS DE PRODUITS	PREVISIONS EXTOURNE NON EXECUTEES	PREVISIONS-REALISATIONS	
									PLUS-VALUES	MOINS-VALUES
	DEUXIEME SECTION : OPERATIONS EN CAPITAL									
TOTAL RECETTES EN CAPITAL		0		0	0	0	0	0	0	0
	TOTAUX GENERAUX DES RECETTES									
		96 303 997	0	1 116 664	0	95 187 333	94 013 369	0	1 173 964	0

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 5
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 1

EXECUTION DU BUDGET

DEPENSES			RECETTES		
INTITULES DES CHAPITRES		MONTANT NET DES DEPENSES	INTITULES DES CHAPITRES		MONTANT NET DES RECETTES
PREMIERE SECTION - FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE D	Autres charges générales	5 579 441	CHAPITRE 70	Ventes prestations de services	93 956 400
CHAPITRE H1	Frais de personnel	69 938 966	CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	1 230 933
CHAPITRE H2	Frais pédagogiques	9 100 976			
CHAPITRE H3	Frais d'occupation des locaux	3 967 020			
CHAPITRE H4	Frais de déplacement	0			
TOTAL FONCTIONNEMENT		88 586 403	TOTAL FONCTIONNEMENT		95 187 333
TOTAL SERVICES SPECIAUX		0	TOTAL SERVICES SPECIAUX		0

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 5
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 2

EXECUTION DU BUDGET

DEPENSES		RECETTES	
INTITULES DES CHAPITRES	MONTANT NET DES DEPENSES	INTITULES DES CHAPITRES	MONTANT NET DES RECETTES
TOTAL DES CHARGES DE LA PREMIERE SECTION	88 586 403	TOTAL DES PRODUITS DE LA PREMIERE SECTION	95 187 333
Mode de réalisation de l'équilibre Excédent de l'exercice (vrt. à la 2ème sect.)	6 600 930	Mode de réalisation de l'équilibre Déficit de l'exercice (vrt. de la 2ème sect.)	0
TOTAUX EGAUX EN RECETTES ET DEPENSES	95 187 333	TOTAUX EGAUX EN RECETTES ET DEPENSES	95 187 333

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 5
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 3

EXECUTION DU BUDGET

DEPENSES		RECETTES	
INTITULES DES CHAPITRES	MONTANT NET DES DEPENSES	INTITULES DES CHAPITRES	MONTANT NET DES RECETTES
DEUXIEME SECTION - OPERATIONS EN CAPITAL			
CHAPITRE ZD Dépenses en capital	984 448		
TOTAL DES DEPENSES EN CAPITAL	984 448	TOTAL DES RECETTES EN CAPITAL	0
Mode de réalisation de l'équilibre		Mode de réalisation de l'équilibre	
Déficit de l'exercice (vrt. à la 1ère sect.)	0	Excédent de l'exercice (vrt. de la 1ère sect.)	6 600 930
Augmentation du fonds de roulement	5 616 482	Diminution du fonds de roulement	0
TOTAUX EGAUX EN RECETTES ET DEPENSES	6 600 930	TOTAUX EGAUX EN RECETTES ET DEPENSES	6 600 930
TOTAL GENERAL			
TOTAL BRUT DES DEPENSES	101 788 263	TOTAL BRUT DES RECETTES	101 788 263
A déduire Dépenses Internes (vrt. entre sect.)		A déduire Recettes Internes (vrt. entre sect.)	
Excédent ou Déficit 6 600 930		Excédent ou Déficit 6 600 930	
Diminution Stocks Achats et Augmentation Stocks Ventes 0		Diminution Stocks Achats et Augmentation Stocks Ventes 0	
	6 600 930		6 600 930
TOTAL NET DES DEPENSES (EGAL AU MONTANT NET DES RECETTES)	95 187 333	TOTAL NET DES RECETTES (EGAL AU MONTANT NET DES DEPENSES)	95 187 333

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

BILAN

ACTIF	MONTANT BRUT	DEPRECIATIONS AMORT. ET PROV.	MONTANT NET
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en cours			
31 Matières premières			
311 Denrées	0		0
313 Matières d'oeuvre	0		0
32 Autres approvisionnements			
321 Matières et fournitures consommables	0		0
328 Autres approvisionnements stockés	0		0
33 En cours de productions de biens			
331 Produits en cours (objets confectionnés)	0		0
34 En cours de production de services			
345 Prestations de services en cours	0		0
35 Stocks de produits			
355 Produits finis (objets confectionnés)	0		0
SOUS-TOTAL A	0		0
Créances d'exploitation			
40. Fournisseurs et cptes. Ratt. (4096)	0		0
41 Clients et comptes rattachés	33 384 682		
A DEDUIRE : 491 Provisions pour dépréciation		0	33 384 682
42 Personnels et comptes rattachés	0		0
43 Sécurité sociale et organismes sociaux	0		0
44 Etat et autres collectivités publiques	0		0
45 Services à comptabilité distincte (453)	0		0
46 Débiteurs et créditeurs divers	0		
A DEDUIRE : 496 Provisions pour dépréciation		0	0
47 Comptes transitoires ou d'attente	0		0
50 Valeurs mobilières de placement	0		
A DEDUIRE : 590 Provisions pour dépréciation des VMP		0	0
51 Banques, établissements financiers et assimilés	35 722 406		35 722 406
53 Caisse	3 512		3 512
54 Régies d'avances et accréditifs	1 251 560		1 251 560
585 Virements internes de fonds	0		0
SOUS-TOTAL B	70 362 160		70 362 160
TOTAL II (A + B)	70 362 160		70 362 160
REGULARISATION			
486 Charges constatées d'avance (mémoire)	0		0
TOTAL III	0		0
TOTAL GENERAL ACTIF (I+II+III)	89 115 372	17 304 101	71 811 271

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011 ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

BILAN

ACTIF	MONTANT BRUT	DEPRECIATIONS AMORT. ET PROV.	MONTANT NET
ACTIF IMMOBILISE			
20 Immobilisations incorporelles	563 437		
A DEDUIRE : 280 Amortissements		563 437	
A DEDUIRE : 280BIS Dépréciations		0	
A DEDUIRE : 290 Provisions pour dépréciation		0	0
21 Immobilisations corporelles			
211 Terrains	0		0
212 Agencements-Aménagements de terrains	0		
A DEDUIRE : 2812 Amortissements		0	
A DEDUIRE : 2812BIS Dépréciations		0	0
213 Constructions	0		
A DEDUIRE : 2813 Amortissements		0	
A DEDUIRE : 2813BIS Dépréciations		0	0
214 Constructions sur sol d'autrui	0		
A DEDUIRE : 2814 Amortissements		0	
A DEDUIRE : 2814BIS Dépréciations		0	0
215 Installations techniques, matériels et outillages	5 807 393		
A DEDUIRE : 2815 Amortissements		4 358 282	
A DEDUIRE : 2815BIS Dépréciations		0	1 449 111
216 Collections	0		
A DEDUIRE : 2816 Amortissements		0	
A DEDUIRE : 2816BIS Dépréciations		0	0
218 Autres immobilisations corporelles			
2181 Installations générales, agencement, aménagements divers	0		
2182 Matériel de transport	0		
2183 Matériel de bureau et informatique	11 994 530		
2184 Mobilier	307 852		
A DEDUIRE : 2818 Amortissements		12 302 382	
A DEDUIRE : 2818BIS Autres Dépréciations		0	
A DEDUIRE : 291 Provisions pour dépréciation		0	0
23 Immobilisations en cours	0		0
26/27 Immobilisations financières			
26 Participations et créances rattachées à participation			
264 Titres de participations	0		0
266 Autres formes de participations	0		
A DEDUIRE : 296 Provisions pour dépréciation		0	0
27 Autres immobilisations financières			
271 Titres immobilisés (Droit de propriété)	0		
272 Titres immobilisés (Droit de créances)	0		
275 Dépôts et cautionnements versés	0		
276 Autres créances immobilisées	0		
A DEDUIRE : 297 Provisions pour dépréciation		0	0
TOTAL I	18 753 212	17 304 101	1 449 111

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC -
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 6
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 1

BILAN

PASSIF	MONTANT BRUT	DEDUCTIONS	MONTANT NET
CAPITAUX PROPRES			
Capital			
102 Apports			
1021 Dotations	0		0
1022 Complément de dotation (collectivité de rattachement)	0		0
1023 Complément de dotation (autre que collectivité de rattachement)	0		0
1025 Dons et legs en capital	0		0
1027 Affectation	0		0
Réserves			
10681 Réserves de l'établissement	66 995 469		
10682 Réserves S.S. - Formation initiale	0		
10684 Réserves S.S. - Groupement des services	0		
10687 Réserves S.S. - Autres services annexes	0		
A DEDUIRE : 1069 Dépréciations de l'actif		17 697 908	49 297 561
1101 Report à nouveau-établissement	0		
A DEDUIRE : 1191 Report à nouveau-établissement		0	0
11042 Report à nouveau S.S. : Formation initiale	0		
11044 Report à nouveau S.S. : Groupement des services	0		
11047 Report à nouveau S.S. : Autres services annexes	0		
A DEDUIRE : 11942 Report à nouveau S.S. : Formation initiale		0	
A DEDUIRE : 11944 Report à nouveau S.S. : Groupement des services		0	
A DEDUIRE : 11947 Report à nouveau S.S. : Autres services annexes		0	0
120. Résultat de l'exercice (excédent)	6 600 930		
A DEDUIRE : 129 Résultat de l'exercice (déficit)		0	6 600 930
SITUATION NETTE A	73 596 399	17 697 908	55 898 491
Subventions			
131 Subventions d'investissement reçues	0		
138 Autres subventions d'investissement reçues	10 419 056		
A DEDUIRE : 139 Subventions d'investissement inscrites au résultat		0	10 419 056
SOUS-TOTAL B	10 419 056		10 419 056
TOTAL I (A + B)	84 015 455	17 697 908	66 317 547

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 6
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 2

BILAN

PASSIF	MONTANT BRUT	DEDUCTIONS	MONTANT NET
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
151 Provisions pour risques	0		0
157 Provisions pour charges	0		0
158 Autres Provisions pour charges	0		0
TOTAL II	0		0
DETTES			
Dettes financières			
16 Emprunts et dettes assimilés (pour mémoire)	0		0
SOUS-TOTAL A	0		0
Dettes d'exploitation			
40 Fournisseurs et comptes rattachés	68 281		68 281
41 Clients et comptes rattachés	7 002		7 002
42 Personnels et comptes rattachés	0		0
43 Sécurité sociale et organismes sociaux	0		0
44 Etat et autres collectivités publiques	0		0
45 Services à comptabilité distincte	0		0
46 Débiteurs et créditeurs divers	0		0
47 Comptes transitoires ou d'attente	0		0
5159 Trésor-chèques à payer	506 039		506 039
	4 912 402		4 912 402
SOUS-TOTAL B	5 493 724		5 493 724
Régularisation			
487 Produits comptabilisés d'avance	0		0
SOUS-TOTAL C	0		0
TOTAL III (A + B + C)	5 493 724		5 493 724
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)	89 509 179	17 697 908	71 811 271

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 7
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 1

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

CHARGES	MONTANT	TOTAUX PARTIELS
Charges d'exploitation : (1)		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
*Autres achats et versements assimilés	15 476 633	
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements	19 162 000	
Charges sociales	50 408 166	
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	3 522 804	
TOTAL I :		88 569 603
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II :		
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL III :		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III)		88 569 603
Solde créditeur = bénéfice (2)		6 617 730
TOTAL GENERAL		95 187 333
* Y compris :		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		

(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs .....
(2) Compte-tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de .....

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 7
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 2

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

PRODUITS	MONTANT	TOTAUX PARTIELS
Produits d'exploitation : (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	93 956 400	
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transfert de charges		
Autres produits		
TOTAL I :		93 956 400
Produits financiers :		
Reprise sur provisions et transfert de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II :		
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	1 230 933	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL III :		1 230 933
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)		95 187 333
Solde débiteur = perte (2)		
TOTAL GENERAL		95 187 333

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs .....

(2) Compte-tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de .....

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

BALANCE DEFINITIVE

NUMEROS DES COMPTES	INTITULES DES COMPTES	DEBITS			NUMEROS DES COMPTES
		BALANCE D'ENTREE	OP. DE L'ANNEE	TOTAL	
CLASSE 8 -					
	TOTAUX	0	0	0	

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 9
EDITE LE : 28/04/12

RAPPORT SUR LE COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2011

PRESENTE PAR :

LOLITA RAIHAUTI, Ordonnateur
et(ou) DAMOND GERMAIN, Agent comptable (1)

A PIRAE, Le / /2012

(1)

☐ Pièces jointes en annexe

(1) Si le rapport sur le compte financier est commun à l'ordonnateur et à l'agent comptable, seule la pièce 9 est à produire, la signature de chacun est indispensable.
Si chacun des intéressés souhaite présenter un rapport individuel, la pièce 9 est à remplir par l'ordonnateur et la pièce 9bis par l'agent comptable.

MINISTERE : Education Nationale

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 10
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 1

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES DEPRECIATIONS / AMORTISSEMENTS

NUMEROS DES COMPTES DES BIENS IMMOBILISES	VALEURS DES BIENS IMMOBILISES				
	BIENS ACQUIS AU COURS DE L'EXERCICE	BIENS ACQUIS ANTERIEUREMENT	TOTAL	SORTIES DES BIENS DE L'INVENTAIRE (au cours de l'exercice)	MONTANT NET
1	2	3	4	5	6
205	0	563 437	563 437	0	563 437
215	984 448	5 071 764	6 056 212	0	6 056 212
2183	0	12 042 554	12 042 554	0	12 042 554
2184	0	484 816	484 816	0	484 816
TOTAUX	984 448	18 162 571	19 147 019	0	19 147 019

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 10
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 2

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES DEPRECIATIONS / AMORTISSEMENTS

NUMEROS DES COMPTES D'AMORTISSEMENT	MONTANT DES AMORTISSEMENTS				
	AMORTISSEMENTS SUBIS AU COURS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS SUBIS ANTERIEUREMENT	TOTAL	AMORTISSEMENTS SUBIS SUR BIENS SORTIS DE L'INVENTAIRE (pdt l'exercice)	MONTANT NET
7	8	9	10	11	12
280	0	563 437	563 437	0	563 437
2815	0	4 358 282	4 358 282	0	4 358 282
2818	153 603	12 228 779	12 382 382	0	12 382 382
TOTAUX	153 603	17 150 498	17 304 101	0	17 304 101

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 13
EDITE LE : 28/04/12

FONDS DE ROULEMENT DE L'EXERCICE ET VARIATION CONSTATEE AU COURS DE L'EXERCICE

CREANCES D'EXPLOITATION + COMPTE 486 + COMPTE 275 (Sous-total B de l'Actif)		70 365 126
A déduire		
DETTES D'EXPLOITATION + DETTES DIVERSES (Sous-total B du Passif)		5 496 690
	FONDS DE ROULEMENT DE L'EXERCICE	64 868 436
A déduire	FONDS DE ROULEMENT DE L'EXERCICE PRECEDENT	59 251 954
	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT AU COURS DE L'EXERCICE + -	5 616 482

...ns du TERRITOIRE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 14
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 1

SITUATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2011

Solde débiteur du compte 129 :

Solde créditeur du compte 120 : 6 600 930 (1)

INSTRUCTIONS RELATIVES AU REMPLISSAGE DE LA PIECE N° 14

(1) Barrer la mention inutile

(2) Total des comptes 1068 de l'exercice N-1

(3) Montant des acquisitions par le service général et les services spéciaux

(4) Cette opération doit faire l'objet d'une écriture de virement (compte de réserve du service spécial au 10681)

(5) Cette colonne est toujours égale à 0

(6) Montant de la dépense d'ordre de l'exercice pour régularisation des dépôts et cautionnements

(7) Montant de la valeur comptable d'acquisition financée par prélèvement sur les réserves disponibles (pour régularisation de la dépense d'ordre de 1ère section lors des opérations de sorties)

(8) Total égal avec signe algébrique négatif au solde débiteur du compte 129, et avec algébrique positif au solde créditeur au compte 120

(9) Total des comptes 1068 et 12. La différence entre le total et les sommes inscrites dans la colonne correspond au montant du compte 12 à ventiler par le conseil d'administration

(10) Préciser par le signe algébrique négatif ou positif le solde débiteur ou créditeur du compte 11

/ / Cette mention indique les réserves à affecter par le conseil d'administration après arrêt du compte financier. En effet, conformément au point 221132 de la circulaire n°91-132 du 10 juin 1991, le compte 1068 est crédité ou débité à la subdivision intéressée des résultats affectés durablement au service général ou aux services spéciaux par le conseil d'administration

MINISTERE : Education Nationale

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GRETFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 14
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 2

Situation des réserves après affectation du résultat de l'exercice N-1		Prélèvements sur réserves disponibles effectivement réalisés pour acquisition des immobilisations et VMP	Constitution ou restitution de dépôts ou cautionnements	Variations de l'exercice En plus	En moins	Situation à la clôture de l'exercice 2011
RESERVES GENERALES						
rappel du total (compte 10681) :	66 995 469					
dont :						
- Réserves disponibles :	59 251 954	-984 448	0	6 600 930		64 868 436
- Dépôts et cautionnements :	0		0		0(6)	0
- Valeur des stocks :	7 743 515			0		7 743 515
- Réserves utilisées à des achats immobilisables :	0	984 448(3)			0	984 448
- VMP acquises ou cédées sur décision budgétaire :	0	0(3)			0(7)	0
RESERVES DE SERVICES SPECIAUX						
TOTAL GENERAL	66 995 469(2)	0(5)	0(5)	+6 600 930	(8)	73 596 399(9)

(10) Tous les comptes de racine 11 ont un solde nul

..... de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 15
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 1

PROCES-VERBAL DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE

A LA DATE DU (1) 31/12/11 DES VALEURS EXISTANT DANS LA CAISSE ET DANS LE PORTEFEUILLE DE DAMOND GERMAIN, AGENT COMPTABLE

1° Numéraire					
BILLETS :					
		de	10 000	Francs	0
		de	5 000	Francs	0
	3	de	1 000	Francs	3 000
		de	500	Francs	0
PIECES :					
	3	de	100	Francs	300
	1	de	50	Francs	50
	2	de	20	Francs	40
	6	de	10	Francs	60
	6	de	5	Francs	30
	13	de	2	Francs	26
	6	de	1	Franc	6
				TOTAL	3 512 = Solde du compte 531

(1) Procès-verbal établi le 31 décembre 2011, ou à la date de remise des services en cas de mutation de comptable.

ETABLISSEMENT : 9841680D

PARAPHE :
PIECE N° 15
PAGE : 2

NUMEROS ET LIBELLES DES COMPTES NATURE ET DESIGNATION DE VALEURS	MONTANT DETAILLE DE CHAQUE VALEUR	TOTAL PAR COMPTE	OBSERVATIONS
2° Valeurs actives détenues par l'Agent comptable (détail par compte) (1)			
TOTAL des valeurs actives arrêté à		0	
3° Valeurs inactives détenues par l'Agent comptable (total par compte)			
TOTAL des valeurs inactives arrêté à		0	
RECAPITULATION			
Numéraire		3 512	
Valeurs de portefeuille — Valeurs actives		0	
Valeurs de portefeuille — Valeurs inactives		0	
TOTAL GENERAL		3 512	

A PIRAE, le

(1) Eventuellement, joindre le bordereau particulier indiquant le détail par compte.

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 17
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 1

COMPTE DE DEPOTS DE FONDS AU TRESOR

AGENT COMPTABLE
DAMOND GERMAIN

ETAT DE DEVELOPPEMENT ET D'ACCORD DU SOLDE
au 31 décembre 2011

Compte de dépôts de fonds n° 10071 98401 00001000059 28 tenu par le comptable du Trésor : Trésorerie Générale	Compte 5151	Débit ... Crédit ...	123 797 023 88 179 221
		Solde ...	35 617 802

DETAIL DES OPERATIONS FORMANT LE SOLDE DU COMPTE

I - Solde débiteur d'après les écritures du comptable				35 617 802
II - Opérations imputées au compte de dépôts de fonds par le comptable du Trésor désigné ci-dessus pendant l'année écoulée et comprises dans les écritures de l'agent comptable au cours de l'année suivante				
Date de passation des écritures		Nature des opérations	Montant	
Par Le comptable du Trésor	Par l'agent comptable			
		1 - RECETTES (à ajouter)		
		TOTAL		
		2 - DEPENSES (à déduire)		
		TOTAL		
		MONTANT NET (à reporter)		

MINISTERE : Education Nationale

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 17
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 2

		REPORT		0
III - Opérations imputées au compte de dépôts de fonds par l'agent comptable désigné d'autre part pendant l'année écoulée et comprises dans les écritures du comptable du Trésor au cours de l'année suivante				
Date de passation des écritures		Nature des opérations	Montant	
Par Le comptable du Trésor	Par l'agent comptable			
		1.- RECETTES (à déduire)		
		TOTAL		
		2 - DEPENSES (à ajouter)		
		TOTAL		
		MONTANT NET		
		TOTAL égal au solde créditeur du compte courant d'après les écritures du comptable du Trésor.		35 617 802

A PIRAE, Le
L'Agent comptable,
DAMOND GERMAIN

Le (1)

(1) Désignation du comptable du Trésor chargé de la tenue du compte de dépôts de fonds.

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 19
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 1

DEVELOPPEMENT DU SOLDE DU COMPTE

4081 FOUR. FACT NON PARVENUES

DEBIT : 0
CREDIT : 68 281

SOLDE CREDITEUR : 68 281. (Repris sur la pièce 2 du compte financier)

Exercices d'origine	Détail des opérations formant le solde du compte. Indication de la date éventuelle de recouvrement ou paiement	DEBIT	CREDIT
2011	MANDATS PAYES EN EXTOURNE SUR 2012 (VOIR LISTE JOINTE)		68 281
	TOTAL DES OPERATIONS DETAILLEES	0	68 281
	SOLDE DES OPERATIONS DETAILLEES		68 281
	BILAN D'ENTREE DU 4081		68 281

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 19
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 2

DEVELOPPEMENT DU SOLDE DU COMPTE

4111 REDEVABLES PRODUITS DIV EX COU

DEBIT : 110 950 201
CREDIT : 85 951 413

SOLDE DEBITEUR : 24 998 788 (Repris sur la pièce 2 du compte financier)

Exercices d'origine	Détail des opérations formant le solde du compte. Indication de la date éventuelle de recouvrement ou paiement	DEBIT	CREDIT
2011	LISTE DES SOUS COMPTES CONCERNES (TRAITEMENT SUR ANNEE SCOLAIRE 2011-2012)	24 998 788	
	TOTAL DES OPERATIONS DETAILLEES	24 998 788	0
	SOLDE DES OPERATIONS DETAILLEES	24 998 788	
	BILAN D'ENTREE DU 4111	24 998 788	

GREPFOC

PIRAE

CREANCES EN COURS au Basculement le 18/01/2012 $21

ABLISSEMENT : 9841680D GREPFOC

ompte de liaison	Origine	Numéro	Montant global	Référence	Responsable ou débiteur	Date Trimestre	Montant	Relances - contentieux	Délai paiement	Recouv./ Prélev.
11101	Recette	11CA200032470	57 024	BEP/BAC PRO SEC / MARO	MARO MAYNA	16/11/11	57 024			
11101	Recette	11CA200032430	38 350	BEP/BAC PRO SEC / BAREF	BAREF HEITEAURA	16/11/11	38 350			
11101	Recette	11CA200032630	23 430	BEP/BAC PRO SEC / CASSEL	CASSEL JEANNE	03/12/11	23 430			
11101	Recette	11CA200032440	84 340	BEP/BAC PRO SEC / CHONG	CHONG HERENUI	16/11/11	84 340			
11101	Recette	11CA200032460	230 140	BEP/BAC PRO SEC / MAMATUI	MAMATUI STACE	16/11/11	230 140			
11101	Recette	11CA200032480	84 340	BEP/BAC PRO SEC / RAPARII	RAPARII TEIHOTUA	16/11/11	84 340			
11101	Recette	11CA200032490	128 552	BEP/BAC PRO SEC / VAHITETE	VAHITETE STEPHANE	16/11/11	128 552			
OTAL COMPTE 411101			646 176				646 176	F		
11104	Recette	11CA200026380	116 300	BAC STG 2011 AMO	AMO HEITIARE	09/02/11	116 300	poursuite 17/09/11		
11104	Recette	11CA200026440	80 000	BAC STG 2011 DUVAL	DUVAL JOHN	09/02/11	80 000			
1104	Recette	11CA200031290	113 995	BAC STG 2011 KAUTAI	KAUTAI VAITIARE	05/10/11	113 995			
1104	Recette	11CA200026480	126 695	BAC STG 2011 MAI	MAI HEIMANAVA	09/02/11	126 695	poursuite 17/09/11		
1104	Recette	11CA200026340	42 267	BAC STG 2011 MEUNIER	MEUNIER ALEXANDRE	09/02/11	42 267			
1104	Recette	11CA200032530	100 995	BAC STG 2011 MOANA	MOANA TEHEI	26/11/11	100 995			
1104	Recette	11CA200030140	35 799	BAC STG 2011 MOHI	MOHI PRUNELLA	17/08/11	35 799			
1104	Recette	11CA200030910	35 799	BAC STG 2011 NOHOTEMOREA	NOHOTEMOREA	07/09/11	35 799			
1104	Recette	11CA200030430	78 995	BAC STG 2011 RADIC	RADIC EMA	27/08/11	78 995			
1104	Recette	11CA200026510	27 128	BAC STG 2011 REID	REID VAITIARE avec correction	09/02/11	27 128			
1104	Recette	11CA200030150	64 206	BAC STG 2011 SCHMOUKER	SCHMOUKER MINARII	17/08/11	64 206			
1104	Recette	11CA200026350	211 335	BAC STG 2011 SVARC	SVARC LAURENT	09/02/11	211 335	poursuite 17/09/11		
1104	Recette	11CA200026370	156 705	BAC STG 2011 TAHI	TAHI VAIHAUNUI	09/02/11	156 705			
1104	Recette	11CA200026360	6 840	BAC STG 2011 TAPETA	TAPETA FOSTINE	09/02/11	6 840			
1104	Recette	11CA200032620	33 950	BAC STG 2011 TAVAITAI	TAVAITAI RAIMANA	30/11/11	33 950			
1104	Recette	11CA200026330	114 946	BAC STG 2011 TUFAAIMEA	TUFAAIMEA VAEA	09/02/11	114 946			
1104	Recette	11CA200030950	10 440	BAC STG 2011 VIVI	VIVI KIANY	14/09/11	10 440			
OTAL COMPTE 411104			1 356 395				1 356 395	F		
1105	Recette	11CA200030980	23 200	CONC AID SOIG 2011 FIRUU	FIRUU TIAREKAHIA	14/09/11	23 200			
OTAL COMPTE 411105			23 200				23 200	OK		
1108	Recette	11CA200032640	100 962	PREP CUISI / CANADAS	CANADAS AGNES	07/12/11	100 962			

démie de POLYNESIE FRANCAISE — ETABLISSEMENT : 9841680D — Page : 2

cice 2011 — GREPFOC — Le 31/12/11

PIFAE

CREANCES EN COURS

LISSEMENT : 9841680D GREPFOC

ıple de ıison	Origine	Numéro	Montant global	Référence	Responsable ou débiteur	Date Trimestre	Montant	Relances - contentieux	Délai paiemen	Recouv./ Prélev.
108	Recette	11CA200032650	100 962	PREP CUISI / NGUYEN	NGUYEN LAURENCE	07/12/11	100 962			
108	Recette	11CA200032180	9 000	VERRINE SALEE 1/ COLOMBEL	COLOMBEL MARUTINI	05/11/11	9 000			
AL COMPTE 411108			210 924				210 924	F		
112	Recette	11CA200028150	20 000	COUT DEB 12-03 TAHI	TAHI MOEA	05/04/11	20 000			
112	Recette	11CA200030940	15 000	COUT DEB 27-08 ROCHETTE	ROCHETTE DONALD	10/09/11	15 000			
112	Recette	11CA200030630	20 000	COUT DEB 27-08 WONG SANG	WONG SANG TAINA	31/08/11	20 000			
112	Recette	11CA200032590	10 000	COUTURE AMMEUBL / SENGUES	SENGUES GINA	26/11/11	10 000			
112	Recette	11CA200032560	20 000	COUTURE AMMEUBL /FREBAULT	FREBAULT TEHINA	26/11/11	20 000			
112	Recette	11CA200031770	15 000	COUTURE GREPFOC / LAURENS	LAURENS VAIMITI	18/10/11	15 000			
112	Recette	11CA200032320	10 000	COUTURE GREPFOC / PARA	PARA MEHERIO	16/11/11	10 000			
TAL COMPTE 411112			110 000				110 000	F		
113	Recette	11CA200027240	29 800	COUT PERFEC 05-02 MARTIN	MARTIN TEMATA	09/03/11	29 800			
TAL COMPTE 411113			29 800				29 800			
115	Recette	11CA200029920	187 200	CAP ESTH 2011 CADOUSTEAU	CADOUSTEAU MANUARII	13/08/11	187 200			
115	Recette	11CA200029930	30 300	CAP ESTH 2011 CHANSON	CHANSON JESSICA	13/08/11	30 300			
115	Recette	11CA200030370	170 240	CAP ESTH 2011 CUOCOLO	CUOCOLO ALICIA	20/08/11	170 240			
1115	Recette	11CA200031070	112 320	CAP ESTH 2011 G2 / MAMATUI	MAMATUI LUCIE	22/09/11	112 320			
1115	Recette	11CA200031040	153 216	CAP ESTH 2011 G2 / ADDESSI	ADDESSI HINATEA	22/09/11	153 216			
1115	Recette	11CA200031050	7 200	CAP ESTH 2011 G2 / BERNIERE	BERNIERE CHRISTELLE	22/09/11	7 200			
1115	Recette	11CA200031060	149 760	CAP ESTH 2011 G2 / KLEBAUR	KLEBAUR ISABELLE	22/09/11	149 760			
1115	Recette	11CA200032660	187 200	CAP ESTH 2011 G2 / POKARA	POKARA YASMINA	10/12/11	187 200			
1115	Recette	11CA200031710	79 200	CAP ESTH 2011 G2 / SIAO	SIAO MEHTIA	15/10/11	79 200			
1115	Recette	11CA200031090	164 840	CAP ESTH 2011 G2 / TEMAURI	TEMAURI AURELIE	22/09/11	164 840			
1115	Recette	11CA200031240	42 150	CAP ESTH 2011 G2 / VOLAT	VOLAT ANNE	01/10/11	42 150			
1115	Recette	11CA200030360	255 360	CAP ESTH 2011 HACHECHE	HACHECHE KARINE	20/08/11	255 360			
1115	Recette	11CA200030390	74 880	CAP ESTH 2011 REIATUA	REIATUA TEMANUATA	20/08/11	74 880			
1115	Recette	11CA200025930	104 406	CAP ESTH 2011 TAATAE	TAATAE ISABELLE	05/02/11	104 406			
1115	Recette	11CA200025990	234 000	CAP ESTH 2011 TEAUNA	TEAUNA ELEONORE	05/02/11	234 000			
1115	Recette	11CA200029950	156 000	CAP ESTH 2011 TEROROTUA	TEROROTUA VAITIARE	13/08/11	156 000			

CREANCES EN COURS

LISSEMENT : 9841680D GREPFOC

pte de ison	Origine	Numéro	Montant global	Référence	Responsable ou débiteur	Date Trimestre	Montant	Relances - contentieux	Délai paiement	Recouv./ Prélev.
15	Recette	11CA200029960	102 680	CAP ESTH 2011 TIMO	TIMO POEMITI	13/08/11	102 680			
15	Recette	11CA200030380	85 120	CAP ESTH 2011 TUPUHOE	TUPUHOE STEPHANIE	20/08/11	85 120			
AL COMPTE 411115			2 296 072				2 296 072	F		
17	Recette	11CA200029370	24 000	ORAL INFIR PENITENCIER/ MAPU	MAPU PATRICIA	01/06/11	24 000			
AL COMPTE 411117			24 000				24 000	V		
18	Recette	11CA200027590	29 800	FORM SURV PENITENC / PICARD	PICARD MARIE THERESE	19/03/11	29 800			
18	Recette	11CA200027180	35 200	FORM SURV PENITENC / POHUE	POHUE REMY	05/03/11	35 200			
AL COMPTE 411118			65 000				65 000			
19	Recette	11CA200025020	50 000	CAP BOULANG 21-01 VAN BASTOL T	VAN BASTOLAER THIERRY	05/02/11	50 000	G11219		
19	Recette	11CA200031580	9 015	CAP PATISS 2011 DI MERCURIO 2	DI MERCURIO GEORGES (REPRISE	12/10/11	9 015			
19	Recette	11CA200031970	80 770	CAP PATISSERIE 2011 CORBY	CORBY MICHELE	20/10/11	80 770			
19	Recette	11CA200030220	2	CAP PATISSERIE 2011 KUENTZ	KUENTZ REGIS	17/08/11	2			
19	Recette	11CA200030230	2	CAP PATISSERIE 2011 LEMONNIER	LEMONNIER SABRINA	17/08/11	2			
19	Recette	11CA200031720	45 947	CAP PATISSERIE 2011 TEORE	TEORE CARLA	15/10/11	45 947			
TAL COMPTE 411119			185 736				185 736	F		
132	Recette	11CA200032280	48 000	FORM-FORMATEUR / MOUTOU	MOUTOU MYRIAM	05/11/11	48 000			
TAL COMPTE 411132			48 000				48 000	F		
147	Recette	11CA200032340	18 000	TAHITIEN / CASSAN	CASSAN NATHALIE	16/11/11	18 000			
147	Recette	11CA200032350	11 000	TAHITIEN / COURBES	COURBES LISETTE	16/11/11	11 000			
147	Recette	11CA200032370	11 000	TAHITIEN / DESPREZ	DESPREZ DOMINIQUE	16/11/11	11 000			
TAL COMPTE 411147			40 000				40 000	V		
150	Recette	11CA200032680	3 300	BP PHARMACIE 2011 / BOUANANE	BOUANANE RYAN	16/12/11	3 300			
150	Recette	11CA200032690	22 800	BP PHARMACIE 2011 / FLORES	FLORES PHILIPPE	16/12/11	22 800			
150	Recette	11CA200032830	19 800	BP PHARMACIE 2011 / GARBUTT	GARBUTT LEILA	16/12/11	19 800			
150	Recette	11CA200032700	19 800	BP PHARMACIE 2011 / KOHUMEOTIN	KOHUMOETINI MARETA	16/12/11	19 800			
150	Recette	11CA200032840	6 600	BP PHARMACIE 2011 / MARTIN	MARTIN VALERIE	16/12/11	6 600			
150	Recette	11CA200032850	19 800	BP PHARMACIE 2011 / MICHAUD	MICHAUD POERAVA	16/12/11	19 800			
150	Recette	11CA200032720	22 800	BP PHARMACIE 2011 / MU	MU HINERAVA	16/12/11	22 800			

démie de POLYNESIE FRANCAISE
rcice 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

Page : 4
Le 31/12/11

CREANCES EN COURS

BLISSEMENT : 9841680D GREPFOC

npte de aison	Origine	Numéro	Montant global	Référence	Responsable ou débiteur	Date Trimestre	Montant	Relances - contentieux	Délai paiement	Recouv./ Prélev.
150	Recette	11CA200032730	19 800	BP PHARMACIE 2011 / O'CONNOR	O'CONNOR ANGELICA	16/12/11	19 800			
150	Recette	11CA200032860	11 400	BP PHARMACIE 2011 / PANI	PANI TULLA	16/12/11	11 400			
150	Recette	11CA200032820	19 800	BP PHARMACIE 2011 / PICARD	PICARD VAIHERE	16/12/11	19 800			
150	Recette	11CA200032740	19 800	BP PHARMACIE 2011 / PUNUA	PUNUA TEHAURAI	16/12/11	19 800			
150	Recette	11CA200032870	22 800	BP PHARMACIE 2011 / RICHARD	RICHARD ISABELLE	16/12/11	22 800			
150	Recette	11CA200032880	825	BP PHARMACIE 2011 / SALMON	SALMON TETUA	16/12/11	825			
150	Recette	11CA200032770	19 800	BP PHARMACIE 2011 / TEHAHE	TEHAHE JEAN MARIE	16/12/11	19 800			
150	Recette	11CA200032790	22 800	BP PHARMACIE 2011 / TUIHO	TUIHO SYLVANIE	16/12/11	22 800			
150	Recette	11CA200032800	9 900	BP PHARMACIE 2011 / VAATETE	VAATETE TESSA	16/12/11	9 900			
TAL COMPTE 411150			261 825				261 825			
186	Recette	11CA200026400	36 000	SEC BUR COMPTA / PETERANO	PETERANO MOEATA	18/04/11	36 000			
TAL COMPTE 411186			36 000				36 000			
189	Recette	11CA200026130	184 800	CAP COIFF 2011 CHEUNG	CHEUNG SYMINE	09/02/11	184 800			
189	Recette	11CA200026150	184 800	CAP COIFF 2011 KOHUEINUI	KOHUEINUI ANTONELLA	09/02/11	184 800			
189	Recette	11CA200026170	261 015	CAP COIFF 2011 MAI	MAI HEIRANI	09/02/11	261 015			
189	Recette	11CA200026160	184 800	CAP COIFF 2011 MAIHURI	MAIHURI MAITE	09/02/11	184 800			
189	Recette	11CA200026190	110 880	CAP COIFF 2011 MOREAU	MOREAU MINA	09/02/11	110 880			
189	Recette	11CA200026220	53 880	CAP COIFF 2011 PRENAT	PRENAT CHRISTOPHER	09/02/11	53 880			
189	Recette	11CA200026230	184 800	CAP COIFF 2011 TCHOU FOU	TCHOU FOU KEVIN	09/02/11	184 800			
189	Recette	11CA200030880	159 200	CAP COIFF 2011-2 YU HING	YU HING MAITE	07/09/11	159 200			
189	Recette	11CA200030800	34 560	CAP COIFF 2011-2 BELLANGER	BELLANGER RAITA	07/09/11	34 560			
189	Recette	11CA200030810	37 440	CAP COIFF 2011-2 ELLACOTT	ELLACOTT TAMATEA	07/09/11	37 440			
189	Recette	11CA200030830	30 040	CAP COIFF 2011-2 KELLY	KELLY YANNICK	07/09/11	30 040			
189	Recette	11CA200030840	84 860	CAP COIFF 2011-2 LOPIN	LOPIN CHRISTIANE	07/09/11	84 860			
189	Recette	11CA200030850	37 560	CAP COIFF 2011-2 MARCET	MARCET HELENA	07/09/11	37 560			
189	Recette	11CA200031660	25 800	CAP COIFF 2011-2 SAH	SAH HELENE	12/10/11	25 800			
189	Recette	11CA200030870	74 880	CAP COIFF 2011-2 VASSALO	VASSALO MARIE	07/09/11	74 880			
189	Recette	11CA200030890	37 440	CAP COIFF 2011-2 YULE	YULE HERENUI	07/09/11	37 440			
189	Recette	11CA200031270	81 328	CAP PETIT ENF 2011 HUHINA	HUHINA ELOISE	01/10/11	81 328			

GREPFOC

PIRAE

CREANCES EN COURS

LISSEMENT : 9841680D GREPFOC

ıpte de ison	Origine	Numéro	Montant global	Référence	Responsable ou débiteur	Date Trimestre	Montant	Relances - contentieux	Délai paiemen	Recouv./ Prélev.
89	Recette	11CA200031100	26 000	CAP PETIT ENF 2011 IHORAI	IHORAI TEURA	22/09/11	26 000			
89	Recette	11CA200032670	194 160	CAP PETIT ENF 2011 BOULET	BOULET VIRGINIE	10/12/11	194 160			
89	Recette	11CA200031840	42 000	CAP PETIT ENF 2011 DEVON	DEVON EMILIE	18/10/11	42 000			
89	Recette	11CA200026280	42 480	CAP PETIT ENF 2011 PAIE N	PAIE NATACHA	09/02/11	42 480			
89	Recette	11CA200030310	80 900	CAP PETIT ENF 2011 RICARD	RICARD ROSA	17/08/11	80 900			
89	Recette	11CA200026310	69 400	CAP PETIT ENF 2011 ROOPINA	ROOPINA CHRYSTA	09/02/11	69 400			
89	Recette	11CA200031850	42 000	CAP PETIT ENF 2011 RURUA	RURUA TEREMUURA	18/10/11	42 000			
89	Recette	11CA200026320	400	CAP PETIT ENF 2011 SAH	SAH HELENE	09/02/11	400			
89	Recette	11CA200031830	96 000	CAP PETIT ENF 2011 TEISSIER	TEISSIER HEIFARAURA	18/10/11	96 000			
89	Recette	11CA200031940	129 500	CAP PETIT ENF 2011 TERIITEMOEH	TERIITEMOEHAA MAITE	19/10/11	129 500			
L COMPTE 411189			2 490 923				2 490 923			
91	Recette	11CA200028240	11 000	PREP CON ADJ ADMIN/ LUTA	LUTA JOLINA	05/04/11	11 000	avis avant poursuite hors GFC 03/01/11		
91	Recette	11CA200029740	15 000	PREP CON INT ADJ ADMIN/BUNKLE	BUNKLEY SANDRINE	18/06/11	15 000			
91	Recette	11CA200028040	900	PREP CON SEC ADMIN/ MAI	MAI TEHANI	30/03/11	900			
L COMPTE 411191			26 900				26 900			
97	Recette	11CA200031110	19 345	ASS GEST PME-PMI / CUMMING	CUMMING RAINA	01/10/11	19 345			
97	Recette	11CA200031120	77 055	ASS GEST PME-PMI / DOUCET	DOUCET TEMATAI	01/10/11	77 055			
97	Recette	11CA200031160	152 345	ASS GEST PME-PMI / MAGNE	MAGNE MIRIAU	01/10/11	152 345			
97	Recette	11CA200031150	1	ASS GEST PME-PMI / SACHET	SACHET REREAU	01/10/11	1			
97	Recette	11CA200031140	122 345	ASS GEST PME-PMI / TUFFAIMEA	TUFFAIMEA VAEA	01/10/11	122 345			
97	Recette	11CA200031680	1	ASS GEST PME-PMI HUNTER	HUNTER RAAHNY	12/10/11	1			
97	Recette	11CA200031670	1	ASS GEST PME-PMI LEONTIEFF	LEONTIEFF PAVLIK	12/10/11	1			
97	Recette	11CA200031690	1	ASS GEST PME-PMI URARII	URARII RAUTEA	12/10/11	1			
L COMPTE 411197			371 094				371 094			
91	Recette	09CA200016020	17 109	BAC PRO 1°PER 1029/09-10/BW	PIOKOE MARIA	10/09/09	17 109	avis avant poursuite 02/03/10		
91	Recette	09CA200017110	23 000	BAC PRO 1°PER 1045/09-10/BW	TEFAAROA LINDA	27/11/09	23 000	avis avant poursuite 02/03/10		
91	Recette	09CA200015630	25 200	BAC PRO 1°PER 1256/08-09/BW	TEHUIOTOA POERANI	08/07/09	25 200	avis avant poursuite 01/12/09		
91	Recette	09CA200015640	29 400	BAC PRO 1°PER 1266/08-09/BW	KIETETE PIRITUA CHRISTIANE	08/07/09	29 400	avis avant poursuite 01/12/09		

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 19
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 3

DEVELOPPEMENT DU SOLDE DU COMPTE

4112 REDEVABLES PRODUITS DIV EX ANT

DEBIT : 47 768 385
CREDIT : 39 382 491

SOLDE DEBITEUR : 8 385 894 (Repris sur la pièce 2 du compte financier)

Exercices d'origine	Détail des opérations formant le solde du compte. Indication de la date éventuelle de recouvrement ou paiement	DEBIT	CREDIT
2011	CREANCES DES ANNEES ANTERIEURES (VOIR LISTE)	8 385 894	
	TOTAL DES OPERATIONS DETAILLEES	8 385 894	0
	SOLDE DES OPERATIONS DETAILLEES	8 385 894	
	BILAN D'ENTREE DU 4111	8 385 894	

ETABLISSEMENT : 9841680D

Page : 5

rcice 2011

GREPFOC

Le 31/12/11

PIRAE

CREANCES EN COURS

BLISSEMENT : 9841680D GREPFOC

nple de aison	Origine	Numéro	Montant global	Référence	Responsable ou débiteur	Date Trimestre	Montant	Relances - contentieux	Délai paiemen	Recouv./ Prélev.
189	Recette	11CA200031100	26 000	CAP PETIT ENF 2011 IHORAI	IHORAI TEURA	22/09/11	26 000			
189	Recette	11CA200032670	194 160	CAP PETIT ENF 2011 BOULET	BOULET VIRGINIE	10/12/11	194 160			
189	Recette	11CA200031040	42 000	CAP PETIT ENF 2011 DEVON	DEVON EMILIE	18/10/11	42 000			
189	Recette	11CA200026280	42 480	CAP PETIT ENF 2011 PAIE N	PAIE NATACHA	09/02/11	42 480			
189	Recette	11CA200030310	80 900	CAP PETIT ENF 2011 RICARD	RICARD ROSA	17/08/11	80 900			
189	Recette	11CA200026310	69 400	CAP PETIT ENF 2011 ROOPINA	ROOPINA CHRYSTA	09/02/11	69 400			
189	Recette	11CA200031850	42 000	CAP PETIT ENF 2011 RURUA	RURUA TEREMUURA	18/10/11	42 000			
189	Recette	11CA200026320	400	CAP PETIT ENF 2011 SAH	SAH HELENE	09/02/11	400			
189	Recette	11CA200031830	96 000	CAP PETIT ENF 2011 TEISSIER	TEISSIER HEIFARAURA	18/10/11	96 000			
189	Recette	11CA200031940	129 500	CAP PETIT ENF 2011 TERIITEMOEH	TERIITEMOEHAA MAITE	19/10/11	129 500			
TAL COMPTE 411189			2 490 923				2 490 923			
1191	Recette	11CA200028240	11 000	PREP CON ADJ ADMIN/ LUTA	LUTA JOLINA	05/04/11	11 000	avis avant poursuite hors GFC 03/01/11		
1191	Recette	11CA200029740	15 000	PREP CON INT ADJ ADMIN/BUNKLE	BUNKLEY SANDRINE	18/06/11	15 000			
1191	Recette	11CA200028040	900	PREP CON SEC ADMIN/ MAI	MAI TEHANI	30/03/11	900			
TAL COMPTE 411191			26 900				26 900			
1197	Recette	11CA200031110	19 345	ASS GEST PME-PMI / CUMMING	CUMMING RAINA	01/10/11	19 345			
1197	Recette	11CA200031120	77 055	ASS GEST PME-PMI / DOUCET	DOUCET TEMATAI	01/10/11	77 055			
1197	Recette	11CA200031160	152 345	ASS GEST PME-PMI / MAGNE	MAGNE MIRIAU	01/10/11	152 345			
1197	Recette	11CA200031150	1	ASS GEST PME-PMI / SACHET	SACHET REREAU	01/10/11	1			
1197	Recette	11CA200031140	122 345	ASS GEST PME-PMI / TUFFAIMEA	TUFFAIMEA VAEA	01/10/11	122 345			
1197	Recette	11CA200031680	1	ASS GEST PME-PMI HUNTER	HUNTER RAAHNY	12/10/11	1			
1197	Recette	11CA200031670	1	ASS GEST PME-PMI LEONTIEFF	LEONTIEFF PAVLIK	12/10/11	1			
1197	Recette	11CA200031690	1	ASS GEST PME-PMI URARII	URARII RAUTEA	12/10/11	1			
OTAL COMPTE 411197			371 094				371 094			
1201	Recette	09CA200016020	17 109	BAC PRO 1°PER 1029/09-10/BW	PIOKOE MARIA	10/09/09	17 109	avis avant poursuite 02/03/10		
1201	Recette	09CA200017110	23 000	BAC PRO 1°PER 1045/09-10/BW	TEFAAROA LINDA	27/11/09	23 000	avis avant poursuite 02/03/10		
1201	Recette	09CA200015630	25 200	BAC PRO 1°PER 1256/08-09/BW	TEHUIOTOA POERANI	08/07/09	25 200	avis avant poursuite 01/12/09		
1201	Recette	09CA200015640	29 400	BAC PRO 1°PER 1266/08-09/BW	KIETETE PIRITUA CHRISTIANE	08/07/09	29 400	avis avant poursuite 01/12/09		

demie de POLYNESIE FRANCAISE — ETABLISSEMENT : 9841680D — Page : 6

rcice 2011 — GREPFOC — Le 31/12/11

PIRAE

CREANCES EN COURS

BLISSEMENT : 9841680D GREPFOC

nple de aison	Origine	Numéro	Montant global	Référence	Responsable ou débiteur	Date Trimestre	Montant	Relances - contentieux	Délai paiemen	Recouv./ Prélev.
201	Recette	10CA200018330	48 391	BAC PRO 2°PER 1029/09-10/BW	PIOKOE MARIA	15/01/10	48 391	avis avant poursuite 20/05/10		
201	Recette	10CA200018550	30 575	BAC PRO 2°PER 1045/09-10	TEFAAORA LINDA/ AFF SOC	02/03/10	30 575	relance amiable 20/05/10		
201	Recette	09CA200015350	43 840	BAC PRO 2°PER1225/08-09/BW	TEARIKI PAULINE	17/06/09	43 840	avis avant poursuite 01/12/09		
TAL COMPTE 411201			217 515				217 515	OK		
202	Recette	09CA200015900	30 410	DNB 1°PER 1006/09-10/BW	MATUTAU FANO	12/08/09	30 410	avis avant poursuite 02/03/10		
202	Recette	09CA200016050	15 205	DNB 1°PER 1022/09-10/BW	TEAPIIKI LINDSAY	10/09/09	15 205	avis avant poursuite 02/03/10		
202	Recette	10CA200018340	61 220	DNB 2°PER 1006/09-10/BW	MOU FAT FANO	15/01/10	61 220	avis avant poursuite 20/05/10		
202	Recette	09CA200014290	5 000	REM A NV 2°PER 1269/08-09/BW	PAPU ANGELE	18/02/09	5 000	avis avant poursuite 01/12/09		
TAL COMPTE 411202			111 835				111 835	OK		
204	Elève	10CA100022301	47 445	BAC STG 1°PER 10/92/10/ BM/IPA	~~TAHI-VAIHAUNUI~~	06/10/10 - 1	47 445			
204	Elève	10CA100022311	49 680	BAC STG 1°PER 12/92/10/ BM/IPA	~~AMO-HEITIARE~~	06/10/10 - 1	49 680			
204	Elève	10CA100022281	44 195	BAC STG 1°PER 8/92/10/ BM/IPA	~~OADIOT-HEIRANI~~	06/10/10 - 1	44 195			
204	Recette	10CA200023570	5 328	B STG CONV18 - 92/10/BM/IPA	MAI HEIMANAVA	30/10/10	5 328			
204	Recette	09CA200015660	191 695	BAC PRO 1°PER 1210/08-09/BW	TOKORAGI TEIPOOARIITEMARAMA	08/07/09	191 695	avis avant poursuite 01/12/09		
204	Recette	09CA200016420	5 000	BAC STG 1°PER 1024/09-10/BW	TERIIMANA TUIHANI	30/09/09	5 000	avis avant poursuite 02/03/10		
204	Recette	10CA200017820	51 334	BAC STG 2°PER 1002/09-10/BW	AMARU HERENUI	27/01/10	51 334	avis avant poursuite 20/05/10		
204	Recette	10CA200018400	201 255	BAC STG 2°PER 1007/09-10/BW	CHALUMEAU ALEXANDRA/CPS	15/01/10	201 255	avis avant poursuite 20/05/10		
204	Recette	10CA200017880	25 595	BAC STG 2°PER 1028/09-10/BW	PEU AHUURA	15/02/10	25 595	avis avant poursuite 20/05/10		
204	Recette	10CA200018420	66 335	BAC STG 2°PER 1031/09-10/BW	KRAUSE TARAINA	15/01/10	66 335	avis avant poursuite 20/05/10		
204	Recette	10CA200017790	100 000	BAC STG 2°PER 1043/09-10/BW	NOUVEAU MOEA	27/01/10	100 000	avis avant poursuite 20/05/10		
204	Recette	09CA200015670	193 900	BAC STG 2°PER 1227/08-09/BW	TAAE TUAROURA	08/07/09	193 900	avis avant poursuite 01/12/09		
204	Recette	09CA200015720	171 220	BAC STG 2°PER 1250/08-09/BW	TEHEITAEVA HERENUI	08/07/09	171 220	avis avant poursuite 01/12/09		
204	Recette	10CA200023560	30 715	DNB CONV 91/10/BM/IPA MAI	MAI HEIMANAVA	30/10/10	30 715			
TAL COMPTE 411204			1 183 697				1 183 697	OK		
205	Recette	10CA200018170	29 000	CV°003/10/BW/IPA N°002	VOIRIN JEAN YANN	01/03/10	29 000	relance amiable 20/05/10		
TAL COMPTE 411205			29 000				29 000	F		
206	Recette	09CA200016620	10 000	CV°069/09/BW/IPA N°11	TEINAURI ROBERTA	13/10/09	10 000	avis avant poursuite 02/03/10		
TAL COMPTE 411206			10 000				10 000	OK		

CREANCES EN COURS

BLISSEMENT : 9841680D GREPFOC

mple de aison	Origine	Numéro	Montant global	Référence	Responsable ou débiteur	Date Trimestre	Montant	Relances - contentieux	Délai paiemen	Recouv./ Prélev.
1214	Recette	09CA200015550	126 000	BAC PRO 2°PER 5/08-09/CR	~~GODFREY-POEMA~~	26/06/09	126 000	avis avant poursuite 01/12/09		
1214	Recette	09CA200015580	25 000	BAC PRO 2°PER 16/08-09/CR	~~POTHIER-CINTHIAS~~	26/06/09	25 000	avis avant poursuite 01/12/09		
1214	Recette	09CA200015590	10 000	BAC PRO 2°PER 19/08-09/CR	~~ROIHAU-LEILA~~	26/06/09	10 000	avis avant poursuite 01/12/09		
1214	Recette	09CA200014990	40 000	BAC PRO SEC 2°PER 29/08-09/CR	TEURA RAINA VAEA	02/04/09	40 000	avis avant poursuite 01/12/09		
TAL COMPTE 411214			201 000				201 000	OK		
1215	Recette	10CA200024400	67 200	CAP ESTH 2° P 16/080/10/BM/IPA	TEAUNA ELEONORE	01/12/10	67 200			
1215	Recette	09CA200014970	90 000	CAP ESTHE 2°PER 1233/08-09/BW	COUDERC LUCETTE	02/04/09	90 000	avis avant poursuite 01/12/09		
1215	Recette	09CA200013920	201 625	CAP ESTHE 2°PER 1239/08-09/	RERE ESTHER	03/02/09	201 625	avis avant poursuite 01/12/09		
1215	Recette	09CA200014740	31 771	CAP ESTHE 2°PER 1243/08-09/BW	~~SOEUR-ANNE-LYSE~~	30/03/09	31 771	avis avant poursuite 01/12/09		
1215	Recette	09CA200014440	49 750	CAP ESTHE 2°PER 1245/08-09/BW	TEHEI HEILANIE	13/03/09	49 750	avis avant poursuite 01/12/09		
1215	Recette	09CA200014980	75 070	CAP ESTHE 2°PER 1249/08-09/BW	~~TOKOTO ADAY~~	02/04/09	75 070	avis avant poursuite 01/12/09		
1215	Recette	10CA200018540	59 520	CAP ESTHE 2°PER 13/09-10/BW	TEIEFITU HIRIRAU	02/03/10	59 520	relance amiable 02/03/10		
1215	Recette	10CA200018510	175 200	CAP ESTHE 2°PER 14/09-10/BW	JITHAME MEREHANI	15/01/10	175 200	avis avant poursuite 20/05/10		
1215	Recette	10CA200017920	15 840	CAP ESTHE 2°PER CV°085/ N°07	BURNS VAIREA	15/02/10	15 840	avis avant poursuite 20/05/10		
1215	Recette	09CA200017050	55 000	CV°085/09-10/BW/IPA N°13	TEIEFITU HIRIRAU	16/11/09	55 000	avis avant poursuite 02/03/10		
TAL COMPTE 411215			820 976				820 976			
1218	Recette	09CA200014690	10 000	IP PS PREP DNB N°12/CR/2009	~~TEKOHUOTETUA RAISSA~~	13/03/09	10 000	avis avant poursuite 01/12/09		
1218	Recette	09CA200014660	10 000	IP PS PREP DNB N°19/CR/2009	~~TEKOHUOTETUA TINA~~	13/03/09	10 000	avis avant poursuite 01/12/09		
TAL COMPTE 411218			20 000				20 000			
1288	Recette	08CA200012400	48 533	BAC PRO 1°PER 1226/08-09/BW	TAVI RAHAPA	09/09/08	48 533	relance amiable 18/10/08		
1288	Recette	08CA200012840	25 200	BAC PRO 1°PER 1247/08-09/BW	HURI MOE HILDA	17/10/08	25 200	relance amiable 18/10/08		
1288	Recette	08CA200012100	176 470	BAC PRO 2°PER 1005/07-08/CR	CHING AMANDA	10/07/08	176 470	relance amiable 11/07/08		
1288	Recette	08CA200012830	4 735	BAC PRO 2°PER 1023/07-08/CR	HURI MOE HILDA	17/10/08	4 735	relance amiable 18/10/08		
1288	Recette	08CA200011130	30 000	BAC PRO 2°SEM 1049/07-08/CR	TEIHO ERENA	04/02/08	30 000	avis avant poursuite 11/07/08		
1288	Recette	07CA200007890	176 540	BAC PRO COM 1PER 74/06/NM/IPA	TAMUI HERENUI	28/02/07	176 540	avis avant poursuite 25/04/08		
1288	Recette	06CA200005920	139 125	BAC PRO COM 1°PER 74/06/NM/IPA	MARURAI HERENUI	14/09/06	139 125	avis avant poursuite 18/04/07		
1288	Recette	06CA200004740	41 020	BAC PRO COMPTA 2° & 3° PER TEP	TEPEA ANAUTUAIVA	14/02/06	41 020	avis avant poursuite 08/03/07		
1288	Recette	06CA200005120	41 740	BAC PRO COMPTA 3° PER PATERE	PATERE STEPHANIE	26/06/06	41 740	avis avant poursuite 08/03/07		
1288	Recette	06CA200005420	40 274	BAC PRO SEC 1°PER 13/06/NM/IPA	LAGARDE LISETTE	02/09/06	40 274	avis avant poursuite 18/04/07		

cadémie de POLYNESIE FRANCAISE
xercice 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

Page : 8
Le 31/12/11

CREANCES EN COURS

ABLISSEMENT : 9841680D GREPFOC

ompte de liaison	Origine	Numéro	Montant global	Référence	Responsable ou débiteur	Date Trimestre	Montant	Relances - contentieux	Délai paiemen	Recouv./ Prélev.
11288	Recette	06CA200005430	89 600	BAC PRO SEC 1°PER 35/06/NM/IPA	RICHMOND TEHANI	02/09/06	89 600	avis avant poursuite 18/04/07		
11288	Recette	08CA200013630	35 000	BAC PRO SEC UTU 1°PER 19/08-09	ROIHAU LEILA	11/12/08	35 000	relance amiable 12/12/08		
11288	Recette	08CA200013600	44 900	BAC PRO SEC UTU 1°PER 5/08/09	GODFREY POEMA	11/12/08	44 900	relance amiable 12/12/08		
11288	Recette	08CA200012930	10 000	BAC PRO SEC UTU 1°PER N°16	POTHIER CINTHIAS	17/10/08	10 000	relance amiable 12/12/08		
11288	Recette	08CA200012980	20 000	BAC PRO SEC UTU 1°PER N°27	TEPAIATUA SANDRA	17/10/08	20 000	relance amiable 12/12/08		
11288	Recette	08CA200012990	40 000	BAC PRO SEC UTU 1°PER N°29	TEURA RAINA	17/10/08	40 000	relance amiable 12/12/08		
11288	Recette	07CA200008750	22 120	BAC STG 1°PER 1010/07-08/CR/IP	BUILLARD TANOA	26/06/07	22 120	avis avant poursuite 25/04/08		
11288	Recette	07CA200008980	40 000	BAC STG 1°PER 1033/07-08/CR/IP	LO YAT MAIMITI	06/09/07	40 000	avis avant poursuite 25/04/08		
11288	Recette	07CA200008990	76 440	BAC STG 1°PER 1043/07-08/CR/IP	ANAHOA JOHN	06/09/07	76 440	avis avant poursuite 25/04/08		
11288	Recette	07CA200009870	140 890	BAC STG 1°PER 1046/07-08/CR/IP	TAIOPU MARAGARITA	29/10/07	140 890	avis avant poursuite 25/04/08		
11288	Recette	08CA200012480	68 205	BAC STG 1°PER 1210/08-09/BW	TOKORAGI TEIPOOARITEMARAMA	09/09/08	68 205	relance amiable 18/10/08		
11288	Recette	08CA200012540	80 500	BAC STG 1°PER 1227/08-09/BW/IP	TAAE TUAROURA	29/09/08	80 500	relance amiable 18/10/08		
11288	Recette	08CA200012560	71 740	BAC STG 1°PER 1228/08-09/BW	FROGIER JOYCE	29/09/08	71 740	relance amiable 18/10/08		
11288	Recette	08CA200013080	96 400	BAC STG 1°PER 1250/08-09	TEHEITAEVA HERENUI	27/10/08	96 400	relance amiable 12/12/08		
11288	Recette	08CA200013430	31 850	BAC STG 1°PER 1261/08-09/BW	MATAOA RAIMANA	02/12/08	31 850	relance amiable 12/12/08		
11288	Recette	08CA200013420	49 700	BAC STG 1°PER 1264/08-09/BW	TERAIMOANA PUAIHAU	02/12/08	49 700	relance amiable 12/12/08		
11288	Recette	06CA200006210	7 720	BAC STG 1°PER MAT SUP 36/06/NM	TOKORAGI TEIPOO	14/09/06	7 720	avis avant poursuite 18/04/07		
11288	Recette	07CA200007580	7 700	BAC STG 2° PER 105/06/NM/IPA	GATATA STEPHANIE	28/02/07	7 700	avis avant poursuite 25/04/08		
11288	Recette	08CA200012160	11 200	BAC STG 2°PER 1010/07-08/CR	BUILLARD TANOA	10/07/08	11 200	relance amiable 11/07/08		
11288	Recette	08CA200010750	42 270	BAC STG 2°PER 1018/07-08/CR	SHAU THIERRY	02/02/08	42 270	avis avant poursuite 11/07/08		
11288	Recette	08CA200012200	128 575	BAC STG 2°PER 1032/07-08/CR	TUPEA KALANIE	10/07/08	128 575	relance amiable 11/07/08		
11288	Recette	08CA200012140	50 575	BAC STG 2°PER 1043/07-08	ANAHOA JOHN	10/07/08	50 575	relance amiable 11/07/08		
11288	Recette	08CA200012150	106 331	BAC STG 2°PER 1052/07-08/CR	BOTTARI MOEARII	10/07/08	106 331	relance amiable 11/07/08		
11288	Recette	08CA200012190	23 870	BAC STG 2°PER-1060/07-08/CR	TEHEITAEVA HERENUI	10/07/08	23 870	relance amiable 11/07/08		
11288	Recette	08CA200012180	133 135	BAC STG 2°PER 1071/07-08/CR	TEHAAMOANA VINCENT	10/07/08	133 135	relance amiable 11/07/08		
11288	Recette	07CA200007600	80 000	BAC STG 2°PER 12/06/NM/IPA	LAU VICTOR	28/02/07	80 000	avis avant poursuite 25/04/08		
11288	Recette	07CA200007560	9 775	BAC STG 2°PER 15/06/NM/IPA	BRANDER TEVAHINE	28/02/07	9 775	avis avant poursuite 25/04/08		
11288	Recette	07CA200007650	27 720	BAC STG 2°PER 29/06/NM/IPA	MANUEL MARUATA	28/02/07	27 720	avis avant poursuite 25/04/08		
11288	Recette	07CA200007730	135 815	BAC STG 2°PER 67/06/NM/IPA	TEGARIPA HELENE	28/02/07	135 815	avis avant poursuite 25/04/08		

ercice 2011

Page : 9

Le 31/12/11

GREPFOC

PIRAE

CREANCES EN COURS

ABLISSEMENT : 9841680D GREPFOC

mple de liaison	Origine	Numéro	Montant global	Référence	Responsable ou débiteur	Date Trimestre	Montant	Relances - contentieux	Délai paiemen	Recouv./ Prélev.
1288	Recette	07CA200007590	46 410	BAC STG 2°PER 97/06/NM/IPA	KIMITETE YVETTE	28/02/07	46 410	avis avant poursuite 25/04/08		
1288	Recette	07CA200007670	84 495	BAC STG 2°PER 99/06/NM/IPA	MESLIEN LAURENT	28/02/07	84 495	avis avant poursuite 25/04/08		
1288	Recette	06CA200005610	56 000	BAC STG COM 1°PER 30/06/NM/IPA	TEMAURIORAA MAHEALANI	02/09/06	56 000	avis avant poursuite 18/04/07		
1288	Recette	06CA200005600	34 790	BAC STG COM 1°PER 33/06/NM/IPA	TARANO EVA	02/09/06	34 790	avis avant poursuite 18/04/07		
1288	Recette	06CA200005980	19 600	BAC STG COM 1°PER 49/06/NM/IPA	MANARII AURELIE	14/09/06	19 600	avis avant poursuite 18/04/07		
1288	Recette	06CA200005990	39 400	BAC STG COM 1°PER 55/06/NM/IPA	MATUAITI FRANCOIS	14/09/06	39 400	avis avant poursuite 18/04/07		
1288	Recette	06CA200006000	10 000	BAC STG COM 1°PER 58/06/NM/IPA	TINIRAU HEEROA	14/09/06	10 000	avis avant poursuite 18/04/07		
1288	Recette	06CA200006090	43 400	BAC STG COM 1°PER 65/06/NM/IPA	TERIINOHORAI TIAITAU	14/09/06	43 400	avis avant poursuite 18/04/07		
1288	Recette	06CA200006160	16 660	BAC STG COM 1°PER 97/06/NM/IPA	VIRIAMU YVETTE	14/09/06	16 660	avis avant poursuite 18/04/07		
1288	Recette	06CA200006170	81 550	BAC STG COM 1°PER 99/06/NM/IPA	MESLIEN LAURENT	14/09/06	81 550	avis avant poursuite 18/04/07		
1288	Recette	06CA200006350	14 600	BAC STG COMM1°PER103/06/NM/IPA	CHEBRET ERIKA	02/10/06	14 600	avis avant poursuite 18/04/07		
1288	Recette	06CA200006380	145 200	BAC STG COMM1°PER105/06/NM/IPA	GATATA STEPHANIE	02/10/06	145 200	avis avant poursuite 18/04/07		
1288	Recette	06CA200006390	69 347	BAC STG COMM1°PER87/06/NM/IPA	TITI LAETITIA	02/10/06	69 347	avis avant poursuite 18/04/07		
1288	Recette	07CA200009510	11 810	BAC STG COMM° 1058/07-08/CR/IP	HOUSSIN VINCENT	03/10/07	11 810	avis avant poursuite 25/04/08		
1288	Recette	07CA200007750	172 095	BAC STG °PER 65/NM/IPA	TERIINOHORAI TIAI	28/02/07	172 095	avis avant poursuite 25/04/08		
1288	Recette	06CA200004610	55 160	BAC STT 2° & 3° PER IRITI	IRITI RICHARD	14/02/06	55 160	avis avant poursuite 08/03/07		
1288	Recette	05CA200002850	49 300	BAC STT ACA 1ERE PER hurahutia	HURAHUTIA NAIA	03/10/05	49 300	avis avant poursuite 24/02/06		
1288	Recette	06CA200004850	4 100	BAC STT ACA 2° & 3° PER GILMOR	GILMORE MARIE REINE	12/04/06	4 100	avis avant poursuite 08/03/07		
1288	Recette	06CA200004060	29 330	BAC STT ACA 2° & 3° PER TEUIRA	TEUIRA JEAN PIERRE	05/02/06	29 330	avis avant poursuite 08/03/07		
1288	Recette	06CA200005090	63 295	BAC STT ACC 2° & 3° PER FONG	FONG RAINUI	26/06/06	63 295	avis avant poursuite 08/03/07		
1288	Recette	06CA200005100	19 320	BAC STT ACC 3° PER MAITERE	MAITERE JULIENNE	26/06/06	19 320	avis avant poursuite 08/03/07		
1288	Recette	06CA200004730	6 465	BAC STT IG 2° & 3°PER TEIHOAR	TEIHOARII TAUARII	14/02/06	6 465	avis avant poursuite 08/03/07		
1288	Recette	08CA200011110	20 320	BAP 2° PER 1070/07-08/CR	ADAMS HIROMANARII	04/02/08	20 320	avis avant poursuite 11/07/08		
1288	Recette	07CA200008760	23 520	BEP 1°PER 1019/07-08/CR/IP	TEHUITUA MEHERIO	26/08/07	23 520	avis avant poursuite 25/04/08		
1288	Recette	06CA200005910	76 440	BEP COM 1°PER 70/06/NM/IPA	AMARU JEAN	14/09/06	76 440	avis avant poursuite 18/04/07		
1288	Recette	07CA200007270	27 635	BEP COM 2PER 88/06/NM/IPA	TIAOAO MYRNA	09/02/07	27 635	avis avant poursuite 25/04/08		
1288	Recette	05CA200002880	9 350	BEP COMPTA 1ERE PER METUA ROBI	METUA ROBINSON	03/10/05	9 350	avis avant poursuite 24/02/06		
1288	Recette	05CA200003810	26 000	BEP COMPTA 1ERE PER TEUIRA	TEUIRA LEONE	31/12/05	26 000	avis avant poursuite 24/02/06		
1288	Recette	07CA200007520	63 980	BEP COMPTA 2°PER 16/06/NM/IPA	TUFARIUA TEHUI	28/02/07	63 980	avis avant poursuite 25/04/08		

adémie de POLYNESIE FRANCAISE

ercice 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

Page : 10
Le 31/12/11

CREANCES EN COURS

ABLISSEMENT : 9841680D GREPFOC

mple de liaison	Origine	Numéro	Montant global	Référence	Responsable ou débiteur	Date Trimestre	Montant	Relances - contentieux	Délai paiemen	Recouv./ Prélev.
1288	Recette	07CA200007350	51 233	BEP COMPTA 2°PER 45/06/NM/IPA	TIROA TEHEA	27/02/07	51 233	avis avant poursuite 25/04/08		
1288	Recette	07CA200007470	176 365	BEP COMPTA 2°PER 71/06/NM/IPA	AMAU JOSEPH	28/02/07	176 365	avis avant poursuite 25/04/08		
1288	Recette	07CA200008640	162 920	BEP MEN/BMA 1° PER 06/06/NM/IP	TEFAAFANA PENIAMINA	16/07/07	162 920	avis avant poursuite 25/04/08		
1288	Recette	07CA200007230	65 310	BEP SEC 2PER 110/06/NM/IPA	HAUATA VAIHERE	09/02/07	65 310	avis avant poursuite 25/04/08		
1288	Recette	07CA200007030	17 811	BEP SECR 2PER 41/06/NM/IPA	TCHIOUNG YAO FLORENTINE	08/02/07	17 811	avis avant poursuite 25/04/08		
1288	Recette	07CA200007290	10 585	BEP SECRE 2PER 31/06/NM/IPA	TETOKA MOEVAI MARINA	09/02/07	10 585	avis avant poursuite 25/04/08		
1288	Recette	08CA200010680	16 300	CAP COIFF 2°SEM 7/07-08/CR	PICARD ROBSON YOLINDA	02/02/08	16 300	avis avant poursuite 12/12/08		
1288	Recette	05CA200003260	50 000	CAP COMPTA 1ERE PER TINIRAUARI	TINIRAURII EDMOND	05/11/05	50 000	avis avant poursuite 24/02/06		
1288	Recette	06CA200004770	179 970	CAP COMPTA 2° & 3° PER TINIRAU	TINIRAUARII EDMOND	14/02/06	179 970	avis avant poursuite 08/03/07		
1288	Recette	07CA200007150	18 000	CAP CUISINE 2PER 01/06/NM/IPA	WATRIN CHANTAL	08/02/07	18 000	avis avant poursuite 11/07/08		
1288	Recette	07CA200008040	72 000	CAP CUISINE 2° PER 24/06/NM/IP	CHAVRIACOUTY REGINE	30/03/07	72 000	avis avant poursuite 11/07/08		
1288	Recette	07CA200008060	72 000	CAP CUISINE 2° PER 63/06/NM/IP	JEUNE KARL	30/03/07	72 000	avis avant poursuite 11/07/08		
1288	Recette	08CA200013830	27 911	CAP ESTHE 1ER SEM 1248/08-09/B	RATIA EVELYNE	31/12/08	27 911			
1288	Recette	08CA200012760	41 451	CAP ESTHE 1°PER 1245/08-09/BW	TEHEI HEILANIE	29/09/08	41 451	relance amiable 18/10/08		
1288	Recette	06CA200004810	103 500	CAP ESTHE 2° & 3° PER LE GALL	LE GALL STEPHANIE	24/02/06	103 500	avis avant poursuite 08/03/07		
1288	Recette	06CA200004570	87 800	CAP ESTHE 2° & 3° PER MAIFANO	MAIFANO ALETIA	06/02/06	87 800	avis avant poursuite 08/03/07		
1288	Recette	08CA200013640	26 600	CAP ESTHE DOM GX 1249/08-09/BW	TOKOTO ADAY	11/12/08	26 600	relance amiable 12/12/08		
1288	Recette	07CA200008790	14 000	COMM° ECR&ORA 1°PER 1013/07-08	TOHUTIKA ELLA	06/09/07	14 000	avis avant poursuite 25/04/08		
1288	Recette	08CA200010980	49 000	CONC ADM CAT B 4003/07-08/CR	TAMAITITAIHO JOCELYNE	04/02/08	49 000	avis avant poursuite 12/12/08		
1288	Recette	08CA200010920	20 000	CONC ADM CAT B 4008/07-08/CR	ANANIA MARAE	04/02/08	20 000	avis avant poursuite 12/12/08		
1288	Recette	08CA200010940	43 000	CONC ADM CAT B 4012/07-08/CR	CHAVES TEVAHINEMOA	04/02/08	43 000	avis avant poursuite 12/12/08		
1288	Recette	08CA200012220	13 440	DNB 1°PER 1016/07-08/CR	HURUPA VERONIQUE	27/08/08	13 440			
1288	Recette	06CA200004600	70 200	DNB 2° & 3° PER HONUPIKI	HONUPIKI JEANNE	24/02/06	70 200	avis avant poursuite 08/03/07		
1288	Recette	08CA200011410	10 000	FORM° ANGLAIS 2°PER 4007/07-08	COMSUP/CALLAND APPOLINE	18/02/08	10 000	avis avant poursuite 11/07/08		
1288	Recette	07CA200009190	63 140	FORM° CAP COIFFURE 9/07-08/CR	FAVERJON JEAN PAUL	03/10/07	63 140			
1288	Recette	07CA200009570	31 570	FORM° CAP COIFFURE6/06-07/CR	MOE SHEILA	10/10/07	31 570			
1288	Recette	06CA200006190	12 740	SOUT MATHS 1°PER 91/06/NM/IPA	VIRIAMU MOEANA	14/09/06	12 740	avis avant poursuite 18/04/07		
1288	Recette	07CA200007800	40 000	TBAC STG 2° PER 54/06/NM/IPA	TEVAEARAI HEIARIKI	28/02/07	40 000	avis avant poursuite 25/04/08		
OTAL COMPTE 411288			5 272 086				5 272 086			

ercice 2011

GREPFOC
PIRAE

CREANCES EN COURS

BLISSEMENT : 9841680D GREPFOC

mple de iaison	Origine	Numéro	Montant global	Référence	Responsable ou débiteur	Date Trimestre	Montant	Relances - contentieux	Délai paiement	Recouv./ Prélev.
1289	Recette	10CA200022800	115 985	CAP COIF 2-95/10/BM/IPA TERIIN	TERIINOHOPUA JIMMY	16/10/10	115 985			
1289	Recette	10CA200022870	43 800	CAP COIF 9-95/10/BM/IPA TCHOU	TCHOU FOU KEVIN	16/10/10	43 800			
TAL COMPTE 411289			159 785				159 785			
AL ETABLISSEMENT 9841680D			16 247 939				16 247 939			
AL GENERAL			16 247 939				16 247 939			

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 19
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 4

DEVELOPPEMENT DU SOLDE DU COMPTE

4191 CLIENTS CRED. AVANCES ET ACOMP

DEBIT : 7 240
CREDIT : 14 242

SOLDE CREDITEUR : 7 002 (Repris sur la pièce 2 du compte financier)

Exercices d'origine	Détail des opérations formant le solde du compte. Indication de la date éventuelle de recouvrement ou paiement	DEBIT	CREDIT
2011	SOLDE DU COMPTE		7 002
	TOTAL DES OPERATIONS DETAILLEES	0	7 002
	SOLDE DES OPERATIONS DETAILLEES		7 002
	BILAN D'ENTREE DU 4191		7 002

L'Agent comptable,
DAMOND GERMAIN

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 19
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 5

DEVELOPPEMENT DU SOLDE DU COMPTE

4718 AUTRES RECETTES A VENTILER

DEBIT : 453 633
CREDIT : 959 672

SOLDE CREDITEUR : 506 039 (Repris sur la pièce 2 du compte financier)

Exercices d'origine	Détail des opérations formant le solde du compte. Indication de la date éventuelle de recouvrement ou paiement	DEBIT	CREDIT
2011	SOLDE DU COMPTE		506 039
	TOTAL DES OPERATIONS DETAILLEES	0	506 039
	SOLDE DES OPERATIONS DETAILLEES		506 039
	BILAN D'ENTREE DU 4718		506 039

L'Agent comptable
DAMONG GERMAIN

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 19
EDITE LE : 28/04/12
PAGE :6

DEVELOPPEMENT DU SOLDE DU COMPTE

5112 CHEQUES BANCAIRES ENCAISSEMENT

DEBIT : 482 117
CREDIT : 443 590

SOLDE DEBITEUR : 38 527 (Repris sur la pièce 2 du compte financier)

Exercices d'origine	Détail des opérations formant le solde du compte. Indication de la date éventuelle de recouvrement ou paiement	DEBIT	CREDIT
2011	SOLDE DU COMPTE	38 527	
	TOTAL DES OPERATIONS DETAILLEES	38 527	0
	SOLDE DES OPERATIONS DETAILLEES	38 527	
	BILAN D'ENTREE DU 5112	38 527	

L'Agent comptable,
DAMOND GERMAIN

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 19
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 7

DEVELOPPEMENT DU SOLDE DU COMPTE

5117 VALEURS IMPAYEES

DEBIT : 99 500
CREDIT : 102 466

SOLDE CREDITEUR : 2 966 (Repris sur la pièce 2 du compte financier)

Exercices d'origine	Détail des opérations formant le solde du compte. Indication de la date éventuelle de recouvrement ou paiement	DEBIT	CREDIT
2011	SOLDE DU COMPTE		2 966
	TOTAL DES OPERATIONS DETAILLEES	0	2 966
	SOLDE DES OPERATIONS DETAILLEES		2 966
	BILAN D'ENTREE DU 5117		2 966

L'Agent comptable,
DAMONS GERMAIN

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 19
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 8

DEVELOPPEMENT DU SOLDE DU COMPTE

51173 CHEQUES IMPAYES

DEBIT : 174 483
CREDIT : 105 440

SOLDE DEBITEUR : 69 043 (Repris sur la pièce 2 du compte financier)

Exercices d'origine	Détail des opérations formant le solde du compte. Indication de la date éventuelle de recouvrement ou paiement	DEBIT	CREDIT
2011	SOLDE DU COMPTE	69 043	
	TOTAL DES OPERATIONS DETAILLEES	69 043	0
	SOLDE DES OPERATIONS DETAILLEES	69 043	
	BILAN D'ENTREE DU 51173	69 043	

L'Agent comptable
DAMOND GERMAIN

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 19
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 9

DEVELOPPEMENT DU SOLDE DU COMPTE

5159 TRESOR CHEQUES A PAYER

DEBIT : 88 062 451
CREDIT : 92 974 853

SOLDE CREDITEUR : 4 912 402 (Repris sur la pièce 2 du compte financier)

Exercices d'origine	Détail des opérations formant le solde du compte. Indication de la date éventuelle de recouvrement ou paiement	DEBIT	CREDIT
2011	SOLDE DU COMPTE REGULARISE EN 2012		4 912 402
	TOTAL DES OPERATIONS DETAILLEES	0	4 912 402
	SOLDE DES OPERATIONS DETAILLEES		4 912 402
	BILAN D'ENTREE DU 5159		4 912 402

L'Agent comptable
DAMOND GERMAIN

Academie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 19
EDITE LE : 28/04/12
PAGE : 10

DEVELOPPEMENT DU SOLDE DU COMPTE

5450 REGIES DE RECETTES

DEBIT : 30 402 866
CREDIT : 29 151 306

SOLDE DEBITEUR : 1 251 560 (Repris sur la pièce 2 du compte financier)

Exercices d'origine	Détail des opérations formant le solde du compte. Indication de la date éventuelle de recouvrement ou paiement	DEBIT	CREDIT
2011	SOLDE DU COMPTE REGULARISE EN 2012	1 251 560	
	TOTAL DES OPERATIONS DETAILLEES	1 251 560	0
	SOLDE DES OPERATIONS DETAILLEES	1 251 560	
	BILAN D'ENTREE DU 5450	1 251 560	

Le cosignataire,

L'Agent comptable,
DAMOND GERMAIN

Académie de POLYNESIE FRANCAISE

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 22
EDITE LE : 28/04/12

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT L'ADOPTION DU COMPTE FINANCIER		
DELIBERATION DU : 27/04/12		
NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL	:	39
MEMBRES PRESENTS	:	23
- ABSTENTIONS	:	0
- BULLETINS BLANCS	:	0
- BULLETINS NULS	:	0
- SUFFRAGES EXPRIMES	:	23
- POUR	:	23
- CONTRE	:	0

...S DE LA POLYNESIE FRANCAISE

PARAPHE :
TERRITOIRE
POLYNESIE FRANCAISE
PIECE N° 26
EDITE LE : 28/04/12

EXERCICE 2011

ETABLISSEMENT : 9841680D
GREPFOC
PIRAE

SIGNATURES

L'agent comptable soussigné, affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte financier. Il affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les opérations portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de l'établissement et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Montant du cautionnement : 1

L'ordonnateur soussigné, certifie l'exactitude du montant des titres de dépense et du montant des titres de recette inscrits au présent compte financier.

Arrêté sans réserve (1) l'ensemble du compte financier par le conseil d'administration dans sa séance du 27/04/12.

A PIRAE, le 27/04/12

(1) Mention 'sans réserve' à rayer éventuellement. En cas de réserves, joindre l'exemplaire du procès-verbal de la délibération du conseil d'administration.

Page LEXPOL 158 sur 344

DELIBERATION n° 2012-44 APF du 6 septembre 2012 portant approbation du compte financier et affectation du résultat de l'Institut d'insertion médico-éducatif pour l'exercice 2011.

NOR : IME1201490DL

L'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 89-118 AT du 12 octobre 1989 modifiée portant création d'un établissement public dénommé Institut d'insertion médico-éducatif ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 478 CM du 27 avril 1992 modifié fixant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement public dénommé Institut d'insertion médico-éducatif ;

Vu l'arrêté n° 1049 CM du 1er août 2012 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 5762-2012 APF/SG du 30 août 2012 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 68-2012 du 17 août 2012 de la commission des affaires civiles, du logement, de la famille, de la parité et de la protection sociale ;

Dans sa séance du 6 septembre 2012,

Adopte :

Article 1er.— Le montant définitif des recettes du compte financier de l'Institut d'insertion médico-éducatif pour l'exercice 2011 est arrêté à la somme de 686 265 200 F CFP *(six cent quatre-vingt-six millions deux cent soixante-cinq mille deux cents francs CFP)* se décomposant comme suit (en F CFP) :

- section I de fonctionnement	615 839 201
- section II d'investissement	70 425 999
Total	*686 265 200*

Art. 2.— Le montant définitif des dépenses du compte financier de l'Institut d'insertion médico-éducatif pour l'exercice 2011 est arrêté à la somme de 615 114 952 F CFP *(six cent quinze millions cent quatorze mille neuf cent cinquante-deux francs CFP)* se décomposant comme suit (en F CFP) :

- section I de fonctionnement	581 270 374
- section II d'investissement	33 844 578
Total	*615 114 952*

Art. 3.— Le compte financier de l'Institut d'insertion médico-éducatif pour l'exercice 2011, annexé à la présente délibération, est définitivement fixé ainsi qu'il suit (en F CFP) :

	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	*Total*
Recettes	615 839 201	70 425 999	*686 265 200*
Dépenses	581 270 374	33 844 578	*615 114 952*
Résultat	*+ 34 568 827*	*+ 36 581 421*	*+ 71 150 248*

Art. 4.— Le résultat d'exploitation de l'exercice 2011, soit un bénéfice de 34 568 827 F CFP, est affecté au compte :

- 110 : report à nouveau (solde créditeur)	34 568 827 F CFP

Art. 5.— Au 31 décembre de l'exercice 2011, le fonds de roulement de l'Institut d'insertion médico-éducatif est de 122 412 444 F CFP *(cent vingt-deux millions quatre cent douze mille quatre cent quarante-quatre francs CFP).*

Art. 6.— Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire, Juliana MATI.

La présidente de séance, Liliane MARITERAGI-MAIROTO.

INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF

COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2011

Présenté par

Monsieur Michel RUIZ du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011

Paierie de Polynésie Française

Le 14/06/2012 ETAT : A

Organisme : 115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF

Exercice : 2011

Ucg : B15 Budget Principal

ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

DEPENSES

Compte	Programme	Libellé		Crédits ouverts	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Crédits disponibles	% Cred. Cons.
102		APPORTS		3 893 500	3 893 500			100,00
			Sous-total	*3 893 500*	*3 893 500*		*0*	*100,00*
139		SUB. INV. INSCR...		7 977 130	7 977 130			100,00
			Sous-total	*7 977 130*	*7 977 130*		*0*	*100,00*
164		EMPRUNTS AUPRES ETAB		7 375 000	7 375 000			100,00
			Sous-total	*7 375 000*	*7 375 000*		*0*	*100,00*
203		FRAIS RECHER DEVELOP		12 000 000			12 000 000	
			Sous-total	*12 000 000*			*12 000 000*	*00,00*
212		AGENC. AMEN. TERRAIN		1 500 000	498 152		1 001 848	33,21
			Sous-total	*1 500 000*	*498 152*		*1 001 848*	*33,21*
213		CONSTRUCTIONS		42 145 227	4 765 744		37 379 483	11,31
			Sous-total	*42 145 227*	*4 765 744*		*37 379 483*	*11,31*
215		INST. TECHN. MAT. OU		700 000			700 000	
			Sous-total	*700 000*			*700 000*	*00,00*
218		AUT. IMMOB. CORPOR		26 724 278	9 335 052		17 389 226	34,93
			Sous-total	*26 724 278*	*9 335 052*		*17 389 226*	*34,93*
Total Investissement				*102 315 135*	*33 844 578*		*68 470 557*	*33,08*

Paierie de Polynésie Française

ETAT : A

Organisme : 115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF

Exercice : 2011

Ucg : B15 Budget Principal

ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

DEPENSES

Compte	Programme	Libellé		Crédits ouverts	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Crédits disponibles	% Cred. Cons.
606		ACHATS APPRO. NON ST		44 000 000	41 384 297		2 615 703	94,06
			Sous-total	*44 000 000*	*41 384 297*		*2 615 703*	*94,06*
612		REDEVANCES CRED. BAI						
			Sous-total	*0*			*0*	*00,00*
613		LOCATIONS		3 282 697	3 282 697			100,00
			Sous-total	*3 282 697*	*3 282 697*		*0*	*100,00*
614		CHARGES LOCAT. COPRO		238 850	238 850			100,00
			Sous-total	*238 850*	*238 850*		*0*	*100,00*
615		TRAV. ENTR. ET REPAR		8 645 000	7 966 728		678 272	92,15
			Sous-total	*8 645 000*	*7 966 728*		*678 272*	*92,15*
616		PRIMES ASSURANCES		4 604 725	4 604 725			100,00
			Sous-total	*4 604 725*	*4 604 725*		*0*	*100,00*
618		DIVERS		130 000	61 148		68 852	47,04
			Sous-total	*130 000*	*61 148*		*68 852*	*47,04*
621		PERSONNEL EXTERIEUR		17 695	17 695			100,00
			Sous-total	*17 695*	*17 695*		*0*	*100,00*
622		REMUNERATIONS INTERM		3 300 000	2 382 774		917 226	72,21
			Sous-total	*3 300 000*	*2 382 774*		*917 226*	*72,21*
623		PUBLICITE INFOR PUBL		150 000	4 025		145 975	02,68
			Sous-total	*150 000*	*4 025*		*145 975*	*02,68*
624		TRANS. BIENS. COLL.		600 000	589 728		10 272	98,29
			Sous-total	*600 000*	*589 728*		*10 272*	*98,29*
625		DEPLACEMENTS MISS		2 125 575	1 692 310		433 265	79,62
			Sous-total	*2 125 575*	*1 692 310*		*433 265*	*79,62*
626		FRAIS POSTAUX ET TEL		3 500 000	2 567 792		932 208	73,37

Paierie de Polynésie Française

ETAT : A

Organisme : 115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF

Exercice : 2011

Ucg : B15 Budget Principal

ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

DEPENSES

Compte	Programme	Libellé		Crédits ouverts	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Crédits disponibles	% Cred. Cons.
			Sous-total	*3 500 000*	*2 567 792*		*932 208*	*73,37*
628		CHARGES EXTERNES DIV		24 480 930	18 617 608		5 863 322	76,05
			Sous-total	*24 480 930*	*18 617 608*		*5 863 322*	*76,05*
633		IMPOTS, TAXES ET VER						
			Sous-total	*0*			*0*	*00,00*
635		AUT. IMPOTS TAXES ..		180 000	177 388		2 612	98,55
			Sous-total	*180 000*	*177 388*		*2 612*	*98,55*
637		AUTRES IMPOTS ET TAX		290 000	256 825		33 175	88,56
			Sous-total	*290 000*	*256 825*		*33 175*	*88,56*
641		REMUNERATION PERSONN		373 970 243	349 772 124	- 9 198 864	33 396 983	91,07
			Sous-total	*373 970 243*	*349 772 124*	*- 9 198 864*	*33 396 983*	*93,53*
643		REMUN PERSON. SUR CR						
			Sous-total	*0*			*0*	*00,00*
645		CHARGES SOCIALES CPS		99 160 753	90 204 503		8 956 250	90,97
			Sous-total	*99 160 753*	*90 204 503*		*8 956 250*	*90,97*
647		AUTRES CHARGES SOCIA		750 000	249 897		500 103	33,32
			Sous-total	*750 000*	*249 897*		*500 103*	*33,32*
651		REDEVANCES BREVETS		105 000	96 008		8 992	91,44
			Sous-total	*105 000*	*96 008*		*8 992*	*91,44*
658		DIVERS.AUTR.CHARGES		1 300 000	318 113	- 2 376	984 263	24,29
			Sous-total	*1 300 000*	*318 113*	*- 2 376*	*984 263*	*24,47*
661		CHARGES INTERETS		388 227	388 227			100,00
			Sous-total	*388 227*	*388 227*		*0*	*100,00*
671		CHARGES EXCEPT.		1 880 433	1 033 101		847 332	54,94
			Sous-total	*1 880 433*	*1 033 101*		*847 332*	*54,94*

Paierie de Polynésie Française

ETAT : A

Organisme : 115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF

Exercice : 2011

Ucg : B15 Budget Principal

ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

DEPENSES

Compte	Programme	Libellé		Crédits ouverts	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Crédits disponibles	% Cred. Cons.
678		AUTRES CHARGES EXCEP		300 000	300 000			100,00
			Sous-total	*300 000*	*300 000*		*0*	*100,00*
681		DOTATIONS AUX AMORTI		27 589 908	27 564 708		25 200	99,91
			Sous-total	*27 589 908*	*27 564 708*		*25 200*	*99,91*
687		DOT. AMORT. PROV EXC		36 700 343	36 700 343			100,00
			Sous-total	*36 700 343*	*36 700 343*		*0*	*100,00*
Total Fonctionnement				*637 690 379*	*590 471 614*	*- 9 201 240*	*56 420 005*	*92,60*
TOTAL				*740 005 514*	*624 316 192*	*- 9 201 240*	*124 890 562*	*84,37*

Paierie de Polynésie Française

ETAT : A

Organisme : 115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF

Exercice : 2011

Ucg : B15 Budget Principal

ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

RECETTES

Compte	Programme	Libellé		Prévisions	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Différence sur prévisions	% Cred. Cons.
131		SUBVENTION EQUIPEMEN		66 045 227	5 918 948		60 126 279	08,96
			Sous-total	*66 045 227*	*5 918 948*		*60 126 279*	*08,96*
151		PROVISONS POUR RISQU		36 700 343	36 700 343			100,00
			Sous-total	*36 700 343*	*36 700 343*		*0*	*100,00*
275		DEPOTS ET CAUTIONN			242 000		- 242 000	
			Sous-total	*0*	*242 000*		*- 242 000*	*00,00*
280		AMORT. IMMOB. INCORP		6 289 049	6 289 049			100,00
			Sous-total	*6 289 049*	*6 289 049*		*0*	*100,00*
281		AMORT. IMMOB. CORPOR		17 407 359	17 382 159		25 200	99,86
			Sous-total	*17 407 359*	*17 382 159*		*25 200*	*99,86*
284		AMMORT IMMOB CORPOR		3 893 500	3 893 500			100,00
			Sous-total	*3 893 500*	*3 893 500*		*0*	*100,00*
Total Investissement				*130 335 478*	*70 425 999*		*59 909 479*	*- 54,03*

Paierie de Polynésie Française

ETAT : A

Organisme : 115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF

Exercice : 2011

Ucg : B15 Budget Principal

ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

RECETTES

Compte	Programme	Libellé		Prévisions	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Différence sur prévisions	% Cred. Cons.
701		VENTES PROD. FINIS		50 000			50 000	
			Sous-total	*50 000*			*50 000*	*00,00*
706		PRESTATIONS SERVICES		120 530 000	120 856 699		- 326 699	100,27
			Sous-total	*120 530 000*	*120 856 699*		*- 326 699*	*100,27*
708		PROD. ACTIV. ANNEXES		19 660 000	16 533 538	- 90 830	3 217 292	83,58
			Sous-total	*19 660 000*	*16 533 538*	*- 90 830*	*3 217 292*	*84,10*
744		SUBVENTION P.F.		440 000 000	476 666 666	- 36 666 666		100,00
			Sous-total	*440 000 000*	*476 666 666*	*- 36 666 666*	*0*	*108,33*
758		DIVERS AUTRES PRODUI		3 507 553	4 175 795		- 668 242	119,05
			Sous-total	*3 507 553*	*4 175 795*		*- 668 242*	*119,05*
771		PRODUITS EXCEP. OPER		2 500 000	22 026 869		- 19 526 869	881,07
			Sous-total	*2 500 000*	*22 026 869*		*- 19 526 869*	*881,07*
775		PRODUITS CESSIONS EL			466 500		- 466 500	
			Sous-total	*0*	*466 500*		*- 466 500*	*00,00*
776		PROD. NEUTRAL.AMORT		3 893 500	3 893 500			100,00
			Sous-total	*3 893 500*	*3 893 500*		*0*	*100,00*
777		QUOTE-PART SUB INVES		7 977 130	7 977 130			100,00
			Sous-total	*7 977 130*	*7 977 130*		*0*	*100,00*
Total Fonctionnement				*598 118 183*	*652 596 697*	*- 36 757 496*	*- 17 721 018*	******
TOTAL				*728 453 661*	*723 022 698*	*- 36 757 496*	*42 188 461*	*99,25*

Paierie de Polynésie Française Le 14/06/2012 ETAT : B

Organisme : 115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF

Exercice : 2011

Ucg : B15 Budget Principal

SYNTHESE ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

DEPENSES

Compte	Crédits ouverts	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Crédits disponibles
10	3 893 500	3 893 500		0
13	7 977 130	7 977 130		0
16	7 375 000	7 375 000		0
20	12 000 000			12 000 000
21	71 069 505	14 598 948		56 470 557
Total Investissement	102 315 135	33 844 578		68 470 557
60	44 000 000	41 384 297		2 615 703
61	16 901 272	16 154 148		747 124
62	34 174 200	25 871 932		8 302 268
63	470 000	434 213		35 787
64	473 880 996	440 226 524	- 9 198 864	42 853 336
65	1 405 000	414 121	- 2 376	993 255
66	388 227	388 227		0
67	2 180 433	1 333 101		847 332
68	64 290 251	64 265 051		25 200
Total Fonctionnement	637 690 379	590 471 614	- 9 201 240	56 420 005
TOTAL	740 005 514	624 316 192	- 9 201 240	124 890 562

Paierie de Polynésie Française

ETAT : B

Organisme : 115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF

Exercice : 2011

Ucg : B15 Budget Principal

SYNTHESE ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

RECETTES

Compte	Prévisions	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Différence sur prévisions
13	66 045 227	5 918 948		60 126 279
15	36 700 343	36 700 343		0
27	0	242 000		- 242 000
28	27 589 908	27 564 708		25 200
Total Investissement	130 335 478	70 425 999		59 909 479
70	140 240 000	137 390 237	- 90 830	2 940 593
74	440 000 000	476 666 666	- 36 666 666	0
75	3 507 553	4 175 795		- 668 242
77	14 370 630	34 363 999		- 19 993 369
Total Fonctionnement	598 118 183	652 596 697	- 36 757 496	- 17 721 018
TOTAL	728 453 661	723 022 696	- 36 757 496	42 188 461

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2011

ETAT C

115 : INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF

Le : 14-JUN-12 12:59:55

B15 : Budget Principal

		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes				
Prévisions budgétaires totales		130.335.478	598.118.183	728.453.661
Titres de recettes émis		70.425.999	652.596.697	723.022.696
Réductions de titres			36.757.496	36.757.496
Recettes nettes		70.425.999	615.839.201	686.265.200
Dépenses				
Autorisations budgétaires totales		102.315.135	637.690.379	740.005.514
Mandats émis		33.844.578	590.471.614	624.316.192
Annulations de mandats			9.201.240	9.201.240
Dépenses nettes		33.844.578	581.270.374	615.114.952
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent	36.581.421	34.568.827	71.150.248
	Déficit			

Page LEXPOL 168 sur 344

TABLEAU GENERAL DE L'EXERCICE 2011

ETAT D

115 : INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF

B15 : Budget Principal

1 - EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE					
Opérations de fonctionnement			Opérations d'investissement		
PRODUITS(classe 7)		615 839 201	Recettes d'investissement		70 425 999
CHARGES(classe 6)		581 270 374	Dépenses d'investissement		33 844 578
Résultat de l'exercice à reporter	Excédent	34 568 827	Solde des opérations d'investissement	Excédent	36 581 421

2 - SITUATION GENERALE						
		Réserves	Situation initiale	Résultats de l'exercice	Variation de stocks- Provisions	Situation finale
Résultats de fonctionnement reportés	Excédentaires		88 292 901	34 568 827		122 861 728
	Déficitaires					
Différence entre investissements et financements	Excédentaires			36 581 421		
	Déficitaires		-37 030 705			-449 284
Situation globale			51 262 196	71 150 248		122 412 444

Augmentation du Fonds de Roulement :	71 150 248

Organisme 115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF — Le : 14-06-12 01:00 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B15

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1027		96.106.500	3.893.500			223.533.282	3.893.500	319.639.782		315.746.282
TOTAL 102		*96.106.500*	*3.893.500*			*223.533.282*	*3.893.500*	*319.639.782*		*315.746.282*
1035		3.811.819						3.811.819		3.811.819
TOTAL 103		*3.811.819*						*3.811.819*		*3.811.819*
1068		47.621.227						47.621.227		47.621.227
TOTAL 106		*47.621.227*						*47.621.227*		*47.621.227*
TOTAL 10		147.539.546	3.893.500			223.533.282	3.893.500	371.072.828		367.179.328
110		67.735.516			27.063.842		27.063.842	67.735.516		40.671.674
TOTAL 110		*67.735.516*			*27.063.842*		*27.063.842*	*67.735.516*		*40.671.674*
TOTAL 11		67.735.516			27.063.842		27.063.842	67.735.516		40.671.674
129	27.063.842					27.063.842	27.063.842	27.063.842		
TOTAL 129	*27.063.842*					*27.063.842*	*27.063.842*	*27.063.842*		
TOTAL 12	27.063.842					27.063.842	27.063.842	27.063.842		
1314				5.918.948				5.918.948		5.918.948
1315		36.643.982						36.643.982		36.643.982
TOTAL 131		*36.643.982*		*5.918.948*				*42.562.930*		*42.562.930*
139	1.756.427						1.756.427		1.756.427	
13915	7.917.736		7.977.130				15.894.866		15.894.866	
TOTAL 139	*9.674.163*		*7.977.130*				*17.651.293*		*17.651.293*	
TOTAL 13	9.674.163	36.643.982	7.977.130	5.918.948			17.651.293	42.562.930	17.651.293	42.562.930
1518				36.700.343				36.700.343		36.700.343
TOTAL 151				*36.700.343*				*36.700.343*		*36.700.343*
TOTAL 15				36.700.343				36.700.343		36.700.343
164		9.218.750	7.375.000				7.375.000	9.218.750		1.843.750
TOTAL 164		*9.218.750*	*7.375.000*				*7.375.000*	*9.218.750*		*1.843.750*
TOTAL 16		9.218.750	7.375.000				7.375.000	9.218.750		1.843.750

Organisme 115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF — Le : 14-06-12 01:00 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B15

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
TOTAL 1	36.738.005	261.137.794	19.246.830	42.619.291	27.063.642	250.597.124	83.047.477	554.354.209	17.651.293	488.958.025
203	18.485.775						18.485.775		18.485.775	
TOTAL 203	*18.485.775*						*18.485.775*		*18.485.775*	
205	449.320						449.320		449.320	
2053	346.376						346.376		346.376	
TOTAL 205	*795.696*						*795.696*		*795.696*	
TOTAL 20	19.281.471						19.281.471		19.281.471	
21156	22.130.000				159.432.000		181.562.000		181.562.000	
TOTAL 211	*22.130.000*				*159.432.000*		*181.562.000*		*181.562.000*	
21226	2.926.550		498.152				3.424.702		3.424.702	
TOTAL 212	*2.926.550*		*498.152*				*3.424.702*		*3.424.702*	
21316	77.870.000				64.101.282		141.971.282		141.971.282	
21318	6.445.825						6.445.825		6.445.825	
21357	43.474.293		4.765.744				48.240.037		48.240.037	
21358	1.227.100						1.227.100		1.227.100	
TOTAL 213	*129.017.218*		*4.765.744*		*64.101.282*		*197.884.244*		*197.884.244*	
2153	1.891.054						1.891.054		1.891.054	
21547	4.485.966						4.485.966		4.485.966	
2155	910.284						910.284		910.284	
TOTAL 215	*7.287.304*						*7.287.304*		*7.287.304*	
21817	5.162.111		655.052				5.817.163		5.817.163	
21818	1.132.114						1.132.114		1.132.114	
2182	123.498.388		8.680.000			9.773.000	132.178.388	9.773.000	122.405.388	
21827	1.350.000					1.350.000	1.350.000	1.350.000		
21831	6.531.562						6.531.562		6.531.562	
218317	34.990						34.990		34.990	

Organisme 115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF — Le : 14-06-12 01:00 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B15

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21832	10.222.392						10.222.392		10.222.392	
218327	469.205						469.205		469.205	
2184	22.593.871						22.593.871		22.593.871	
21847	1.101.785						1.101.785		1.101.785	
2188	8.461.067						8.461.067		8.461.067	
21887	413.080						413.080		413.080	
TOTAL 218	*180.970.565*		*9.335.052*			*11.123.000*	*190.305.617*	*11.123.000*	*179.182.617*	
TOTAL 21	342.331.637		14.598.948		223.533.282	11.123.000	580.463.867	11.123.000	569.340.867	
275					242.000	242.000	242.000	242.000		
2755	542.000					242.000	542.000	242.000	300.000	
TOTAL 275	*542.000*				*242.000*	*484.000*	*784.000*	*484.000*	*300.000*	
TOTAL 27	542.000				242.000	484.000	784.000	484.000	300.000	
2803		6.161.309		6.161.310				12.322.619		12.322.619
2805		460.131		127.739				587.870		587.870
TOTAL 280		*6.621.440*		*6.289.049*				*12.910.489*		*12.910.489*
281226		1.468.665		292.655				1.761.320		1.761.320
281318		4.172.983		322.291				4.495.274		4.495.274
281357		21.348.168		3.356.569				24.704.737		24.704.737
281358		572.250		81.846				654.096		654.096
28153		752.344		189.105				941.449		941.449
281547		4.078.183		101.945				4.180.128		4.180.128
28155		776.285		133.999				910.284		910.284
281817		5.036.455		78.406				5.114.861		5.114.861
281818		1.132.115						1.132.115		1.132.115
28182		95.003.208		10.273.060	9.773.000		9.773.000	105.276.268		95.503.268
281827		1.350.000			1.350.000		1.350.000	1.350.000		

Organisme 115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF — Le : 14-06-12 01:00 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B15

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281831		6.352.503		89.531				6.442.034		6.442.034
2818317		34.990						34.990		34.990
281832		9.334.902		215.875				9.550.777		9.550.777
2818327		469.205						469.205		469.205
28184		17.445.642		1.864.615				19.310.257		19.310.257
281847		771.253		110.179				881.432		881.432
28188		7.990.344		272.083				8.262.427		8.262.427
281887		413.080						413.080		413.080
TOTAL 281		*176.502.575*		*17.382.159*	*11.123.000*		*11.123.000*	*195.884.734*		*184.761.734*
284316		3.893.500		3.893.500				7.787.000		7.787.000
TOTAL 284		*3.893.500*		*3.893.500*				*7.787.000*		*7.787.000*
TOTAL 28		189.017.515		27.564.708	11.123.000		11.123.000	216.582.223		205.459.223
TOTAL 2	362.155.108	189.017.515	14.598.948	27.564.708	234.896.282	11.607.000	611.662.338	228.189.223	588.922.338	205.459.223
4011		14.905.347			14.905.347		14.905.347	14.905.347		
4012					62.536.589	81.407.002	62.536.589	81.407.002		18.870.413
4042					14.598.948	14.598.948	14.598.948	14.598.948		
TOTAL 40		14.905.347			92.040.884	96.005.950	92.040.884	110.911.297		18.870.413
411103	8.889.620						8.889.620		8.889.620	
411104	380.760						380.760		380.760	
411105	9.460						9.460		9.460	
411106	112.535						112.535		112.535	
411107	33.110						33.110		33.110	
411108	148.755					31.460	148.755	31.460	117.295	
411109	3.051.308					2.042.464	3.051.308	2.042.464	1.008.844	

Organisme 115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF — Le : 14-06-12 01:00 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B15

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
411110	50.919.168					43.436.873	50.919.168	43.436.873	7.482.295	
411111										
4112					150.191.710	90.673.427	150.191.710	90.673.427	59.518.283	
TOTAL 41	63.544.716				150.191.710	136.184.224	213.736.426	136.184.224	77.552.202	
421		2.016.224			315.103.025	317.668.486	315.103.025	319.684.710		4.581.685
427					694.637	694.637	694.637	694.637		
429125	60.433						60.433		60.433	
TOTAL 42	60.433	2.016.224			315.797.662	318.363.123	315.858.095	320.379.347	60.433	4.581.685
431		32.144.975			153.071.923	122.552.314	153.071.923	154.697.289		1.625.366
TOTAL 43		32.144.975			153.071.923	122.552.314	153.071.923	154.697.289		1.625.366
4411					5.918.948	5.918.048	5.918.948	5.918.048	900	
4417					478.143.106	441.476.439	478.143.106	441.476.439	36.666.667	
TOTAL 44					484.062.054	447.394.487	484.062.054	447.394.487	36.667.567	
462					466.500	466.500	466.500	466.500		
4631	6.038.580				6.395	2.904.038	6.032.185	2.904.038	3.126.147	
4632					19.609.197	18.880.176	19.609.197	18.880.176	729.021	
4661		425.875			10.892.957	10.658.593	10.892.957	11.084.468		191.511
4664		164.012						164.012		164.012
4668		144.331			635.075	663.672	635.075	808.003		172.928
TOTAL 46	6.038.580	734.218			31.597.334	33.572.979	37.635.914	34.307.197	3.857.168	528.451

Organisme 115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF — Le : 14-06-12 01:00 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B15

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4713		8.012.585			543.275.792	541.586.061	543.275.792	549.598.646		6.322.854
47151					63.155	63.155	63.155	63.155		
47153					943.345	943.345	943.345	943.345		
47154					1.054.875	1.054.875	1.054.875	1.054.875		
47156					603.709	603.709	603.709	603.709		
4718		333.993			3.065.248	3.356.767	3.065.248	3.690.760		625.512
47251										
47253					220.533	220.533	220.533	220.533		
47254					188.414	188.414	188.414	188.414		
47256					254.725	254.725	254.725	254.725		
TOTAL 47		8.346.578			549.669.796	548.271.584	549.669.796	556.618.162		6.948.366
TOTAL 4	69.643.729	68.147.342			1.776.431.363	1.702.344.661	1.846.075.092	1.760.492.003	118.137.370	32.554.281
515	39.565.809				568.862.305	571.789.159	608.428.114	571.789.159	36.638.955	
5431	50.000					50.000	50.000	50.000		
5432	50.000					50.000	50.000	50.000		
5433	50.000				220.533	220.533	270.533	220.533	50.000	
5434	50.000				188.414	188.414	238.414	188.414	50.000	
5436					354.725	254.725	354.725	254.725	100.000	
5451					63.155	63.155	63.155	63.155		
5452										
5453					367.034	367.034	367.034	367.034		
5454					423.200	423.200	423.200	423.200		
5456					427.239	436.839	427.239	436.839		9.600

Organisme 115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF — Le : 14-06-12 01:00 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B15

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
581					76.435.681	76.435.681	76.435.681	76.435.681		
TOTAL 5	39.765.809				647.342.286	650.278.740	687.108.095	650.278.740	36.838.955	9.600
606			111.287				111.287			
60611			5.171.595				5.171.595			
60612			5.905.942				5.905.942			
60613			39.378				39.378			
60617			248.761				248.761			
6063			8.288.535				8.288.535			
6064			866.859				866.859			
6065			22.340				22.340			
6067			680.872				680.872			
6068			20.048.728				20.048.728			
TOTAL 60			41.384.297				41.384.297			
613			1.172.000				1.172.000			
6132			1.452.000				1.452.000			
6135			658.697				658.697			
614			238.850				238.850			
615			241.646				241.646			
6152			1.969.679				1.969.679			
6155			2.853.691				2.853.691			
6156			2.901.712				2.901.712			

Organisme 115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF — Le : 14-06-12 01:00 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B15

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
616			4.604.725				4.604.725			
6183			61.148				61.148			
TOTAL 61			16.154.148				16.154.148			
6211			17.695				17.695			
6226			2.272.024				2.272.024			
6227			110.750				110.750			
623			4.025				4.025			
624			589.728				589.728			
6251			1.692.310				1.692.310			
626			2.567.792				2.567.792			
628			1.005.101				1.005.101			
6283			222.500				222.500			
6286			7.275.998				7.275.998			
6288			10.114.009				10.114.009			
TOTAL 62			25.871.932				25.871.932			
63512			177.388				177.388			
637			256.825				256.825			

Organisme 115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF — Le : 14-06-12 01:00 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B15

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
TOTAL 63			434.213				434.213			
6411			349.353.871	9.198.864			349.353.871	9.198.864		
6414			41.314				41.314			
6418			376.939				376.939			
645			90.204.503				90.204.503			
647			249.897				249.897			
TOTAL 64			440.226.524	9.198.864			440.226.524	9.198.864		
651			96.008				96.008			
6583			318.113	2.376			318.113	2.376		
TOTAL 65			414.121	2.376			414.121	2.376		
6611			388.227				388.227			
TOTAL 66			388.227				388.227			
6712			1.031.760				1.031.760			
6718			1.341				1.341			
678			300.000				300.000			
TOTAL 67			1.333.101				1.333.101			

Organisme 115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF — Le : 14-06-12 01:00 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B15

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
68111			6.289.049				6.289.049			
68112			21.275.659				21.275.659			
6875			36.700.343				36.700.343			
TOTAL 68			64.265.051				64.265.051			
TOTAL 6			590.471.614	9.201.240			590.471.614	9.201.240		
7061				120.856.699				120.856.699		
70881			90.830	12.136.460			90.830	12.136.460		
70882				809.400				809.400		
70883				3.587.678				3.587.678		
TOTAL 70			90.830	137.390.237			90.830	137.390.237		
7441			36.666.666	476.666.666			36.666.666	476.666.666		
7442										
TOTAL 74			36.666.666	476.666.666			36.666.666	476.666.666		
7583				4.175.795				4.175.795		
TOTAL 75				4.175.795				4.175.795		
771				137.278				137.278		
7718				21.889.591				21.889.591		
775				466.500				466.500		
776				3.893.500				3.893.500		

Organisme 115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF — Le : 14-06-12 01:00 PM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B15

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
777				7.977.130				7.977.130		
TOTAL 77				34.363.999				34.363.999		
TOTAL 7			36.757.496	652.596.697			36.757.496	652.596.697		
TOTAL										
Résultat										34.668.827
Résultat ONB										
TOTAL	508.302.651	508.302.651	661.073.688	731.081.930	2.885.736.773	2.814.827.525	3.855.112.112	3.855.112.112	761.549.956	761.549.956

CADRE 6 - BILAN 14-JUN-12 13:01:18 ETAT F

Organisme : 115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF Ucg : B15

ACTIF	Exercice 2011			Exercice 2010
	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
201 Frais d'établissement				
203 Frais de recherche et de développement	18.485.775	12.322.619	6.163.156	12.324.466
205 Concessions et droits similaires	795.696	587.870	207.826	335.565
206 Droit au bail				
208 Autres immobilisations incorporelles				
237 Avances et acomptes				
232 Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
211 Terrains	181.562.000		181.562.000	22.130.000
212 Aménagements de terrains	3.424.702	1.761.320	1.663.382	1.457.885
213 Constructions	197.884.244	37.641.107	160.243.137	99.030.317
214 Constructions sur sol d'autrui				
215 Installations techniques, matériels, outillage	7.287.304	6.031.861	1.255.443	1.680.492
216 Collections				
218 Autres immobilisations	179.182.617	147.114.446	32.068.171	35.636.868
231 Immobilisations corporelles en cours				
238 Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
261 Participations et créances rattachées à la participation				
271 Titres immobilisés (droits de propriété)				
272 Titres immobilisés (droits de créance)				

CADRE 6 - BILAN 14-JUN-12 13:01:18 ETAT F

Organisme : 115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF Ucg : B15

ACTIF	Exercice 2011			Exercice 2010
	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET	
Immobilisations financières				
274 Prêts				
275 Dépôts et cautionnements versés	300.000		300.000	542.000
277 Autres créances immobilisées				
TOTAL 1	588.922.338	205.459.223	383.463.115	173.137.593
ACTIF CIRCULANT				
Stocks en cours				
371 Marchandises (à revendre en l'état)				
Créances d'exploitation : Clients				
411 Clients divers	77.552.202		77.552.202	63.544.716
Créances d'exploitation : autres				
429 Déficits et débets des régisseurs	60.433		60.433	60.433
438 Produits à recevoir CPS				
4411 Subventions d'investissement	900		900	
4417 Subventions d'exploitation	36.666.667		36.666.667	
445 TVA				
462 Créances sur cession d'immobilisations				
463 Autres comptes débiteurs	3.857.168		3.857.168	6.038.580
458 Comptabilités distinctes rattachées				
4581 Maîtrise d'ouvrage				
4684 Produits à recevoir sur RA				

CADRE 6 - BILAN 14-JUN-12 13:01:18 ETAT F

Organisme : 115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF Ucg : B15

ACTIF	Exercice 2011			Exercice 2010
	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET	
Créances d'exploitation : autres				
4687 Produits à recevoir				
Créances diverses				
50 Valeurs mobilières de placement				
5117 Chèques impayés				
515 Compte au Trésor	36.638.955		36.638.955	39.565.809
543 Régie d'avance	200.000		200.000	200.000
545 Régie de recettes	9.600		9.600	
531 Caisse				
TOTAL 2	154.966.725		154.966.725	109.409.538
COMPTES DE REGULARISATION				
Comptes de régularisation				
481 Charges à répartir				
472 Dépenses à régulariser				
486 Charges constatées d'avance				
TOTAL 3				
TOTAL GENERAL	743.889.063	205.459.223	538.429.840	282.547.131

CADRE 6 - BILAN 14-JUN-12 13:01:47 ETAT G

115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF Ucg : B15

PASSIF	Exercice 2011 NET	Exercice 2010 NET
CAPITAUX PROPRES		
102 Affectations	315.746.282	96.106.500
103 Biens remis en pleine propriété des établissements	3.811.819	3.811.819
106 Réserves	47.621.227	47.621.227
110 Report à nouveau (solde créditeur)	40.671.674	67.735.516
119 Report à nouveau (perte)		
120 Résultat de l'exercice (bénéfices)	34.568.827	
129 Résultat de l'exercice (pertes)		- 27.063.842
13 Subventions d'investissement	24.911.637	26.969.819
TOTAL 1	467.331.466	215.181.039
PROVISIONS		
15 Provisions pour risques et charges	36.700.343	
TOTAL 2	36.700.343	
DETTES		
Dettes Financières		
16 sauf 165 Emprunts auprès des établissements	1.843.750	9.218.750
165 Dépôts et cautionnements reçus		
519 Concours bancaires courants		
Dettes d'exploitation: Fournisseurs		
401 Fournisseurs	18.870.413	14.905.347

CADRE 6 - BILAN 14-JUN-12 13:01:47 ETAT G

115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF Ucg : B15

PASSIF	Exercice 2011 NET	Exercice 2010 NET
Dettes d'exploitation: Fournisseurs		
408 Fournisseurs-Factures non parvenues		
Dettes d'exploitation: Fiscales et sociales		
421 Personnel	4.581.685	2.016.224
427 Oppositions		
431 CPS	1.625.366	32.144.975
438 Autres charges sociales		
428 Personnel - Charges à payer		
445 TVA		
Dettes d'exploitation: Dettes diverses		
404 Fournisseurs d'immobilisation		
407 Oppositions		
4191 Avances et acomptes reçus		
4582 Maîtrise d'ouvrage		
466 Créditeurs divers	528.451	734.218
467 Autres comptes créditeurs		
4682 Charges à payer sur RA		
473 Recettes à transférer		
TOTAL 3	27.449.665	59.019.514
COMPTES DE REGULARISATION		
4386 Autres charges à payer		

CADRE 6 : BILAN 14-JUIN-12 13:01:47 ETAT G

115 INSTITUT D'INSERTION MEDICO EDUCATIF Ucg: B02

PASSIF	Exercice 2011 NET	Exercice 2010 NET
471 Recettes à classer	6 948 366	8 346 578
487 Produits constatés d'avance		
4781 Frais de poursuites		
448 Territoire Charges à payer		
477 Gain au change		
TOTAL 4	6 948 366	8 346 578
TOTAL GENERAL	538 429 840	282 547 131

Total Classe 1	505 875 559
Fonds de roulement consolidé des provisions pour créances douteuses	122 412 444

COMPTE DE RESULTAT 14-JUN-12 13:02:10 ETAT H

115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF Ucg : B15

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2011	Exercice 2010
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût d'achat des marchandises vendues dans l'exercice		
607,608 Achats de marchandises		
6037 Variation des stocks de marchandises		
609 Rabais,remises, ristournes obtenus sur achat		
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS		
Achats stockés d'approvisionnements	57.538.445	67.738.305
601 Achats de matières premières		
602 Autres approvisionnements		
603 sauf 6037 Variation des stocks d'approvisionnement		
61 Achats de sous-traitance	16.154.148	27.841.123
604,605,606 Achats non stockés de matière et fournitures	41.384.297	39.897.182
Services extérieurs	26.871.932	37.568.205
621 Personnel intérimaire	17.695	262.891
62 sauf 621 Autres	25.854.237	37.295.314
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
Impôts	434.213	1.979.294
63 Impôts	434.213	1.979.294
Charges de personnel	431.027.860	499.397.122
641 Rémunération du personnel permanent	340.573.260	390.370.694
643 Rémunération du personnel sur crédits		7.968.047
644 Rémunération du personnel recruté sur convention		

COMPTE DE RESULTAT 14-JUN-12 13:02:10 ETAT H

115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF Ucg : B15

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2011	Exercice 2010
Charges de personnel		
645 Charges sociales	90.204.503	100.811.331
646,647,648 Autres	249.897	257.050
Autres charges	411.745	527.853
65 Autres charges de gestion courante	411.745	527.853
Charges financières	388.227	833.134
686 Dotations aux amortissements et aux provisions		
661 Charges d'intérêts	388.227	833.134
665 Escomptes accordés		
666 Pertes au change		
667 Charge nette sur cession de valeurs mobilières de placement		
668 Autres charges financières		
Charges exceptionnelles	1.333.101	66.423
671 Charges exceptionnelles sur opérations de l'exercice	1.033.101	
672 Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		
675 Valeur comptable des éléments d'actif cédés		
678 Autres chargesexceptionelles sur opérations en capital	300.000	66.423
Dotations aux amortissements et aux provisions	64.265.051	30.026.685

COMPTE DE RESULTAT 14-JUN-12 13:02:10 ETAT H

115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF Ucg : B15

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2011	Exercice 2010
Dotations aux amortissements et aux provisions		
681 Sur immobilisations : dotations aux amortissements et aux provisions (e	27.564.708	29.288.685
687 Dotations aux amortissements et aux provisions (charges exceptionnell	36.700.343	738.000
Impôts sur les bénéfices		
69 Impôts sur les bénéfices		
Sous - total	581.270.374	638.127.021
Solde créditeur : Bénéfice	*34.568.827*	
TOTAL GENERAL	615.839.201	638.127.021

COMPTE DE RESULTAT 14-JUN-12 13:08:29 ETAT I

115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF Ucg : B15

PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2011	Exercice 2010
PRODUITS D'EXPLOITATION		
707 Ventes de marchandises vendues dans l'exercice		
Production vendue	137.299.407	161.905.505
701 702 703 Ventes		
704 Travaux		
705 706 708 Prestations de services et études, activités annexex	137.299.407	161.905.505
709 Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement		
Montant net du chiffre d'affaires	137.299.407	161.905.505
Production stockée		
7133 En cours de production de biens		
7134 En cours de production de services		
7135 Produits		
Production immobilisée		
72 Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	440.000.000	430.000.000
74 Subvention d'exploitation	440.000.000	430.000.000
Reprises sur amortissements et provisions		
78 Reprises sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
79 Transferts de charges		
Autres produits	4.175.796	3.213.053

COMPTE DE RESULTAT 14-JUN-12 13:08:29 ETAT I

115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF Ucg : B15

PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2011	Exercice 2010
Autres produits		
75 Autres produits	4.175.795	3.213.053
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers		
761 De participation		
762 D'autres immobilisations financières		
763 D'autres créances		
764 Revenus de valeurs mobilières de placement		
765 Escomptes obtenus		
766 Gains de change		
767 Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
768 Autres produits financiers		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	34.363.999	16.944.621
771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion	22.026.869	3.933.385
775 Produits de cessions d'éléments d'actifs	466.500	200.000
776 Produits issus de la neutralisation des amortissements	3.893.500	3.893.500
777 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	7.977.130	7.917.736
778 Autres produits exceptionnels		
774 Produits exceptionels ope. antérieures		
Sous - total	615.939.201	611.063.179
		27.063.842
TOTAL GENERAL	615.939.201	638.127.021

VALEURS INACTIVES

115 INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF

EXERCICE 2011

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
COMPTE	INTITULE	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteur	Créditeur

Le comptable soussigné, affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte financier. Il affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les opérations portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de l'Etablissement et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Le Payeur
de la Polynésie française

A Papeete, le 25 JUIN 2012

Michel RUIZ

L'Ordonnateur soussigné certifie l'exactitude du montant des mandats de dépenses et du montant des titres de recette inscrits au présent compte financier.

A Papeete, le 25 JUIN 2012

Adopté par le conseil d'Administration dans sa séance du 28 JUIN 2011

A Papeete, le 28 JUIN 2011

Le président du conseil d'Administration,

INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF

ATTESTATION DE CONFORMITE

L'ordonnateur soussigné certifie que les montants des opérations budgétaires mentionnés sur la balance générale au 31/12/2011 correspondent à la totalité des opérations budgétaires mandatées et mises en recouvrement par l'établissement au titre de l'exercice 2011

Cette attestation remplace la validation générale portée sur les derniers bordereaux de mandats et de titres.
Celle-ci n'est plus possible du fait de la non intégration dans Poly-GF du montant des rejets effectués par le comptable dans le cumul des émissions des mandats et des ordres de recette.

A Papeete,
Le 25 JUIN 2012

L'ordonnateur

Page LEXPOL 192 sur 344

DELIBERATION n° 2012-45 APF du 6 septembre 2012 portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de l'Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française et affectation de son résultat.

NOR : EPE1201244DL

L'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la convention n° 92-12 du 7 décembre 1992 relative à l'enseignement et à la formation agricole en Polynésie française ;

Vu la délibération n° 94-77 AT du 23 juin 1994 modifiée portant création de l'Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française, des structures et des instances nécessaires à ses missions ;

Vu l'arrêté n° 351 CM du 14 mars 2001 modifié portant organisation administrative, financière et de contrôle de l'Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 923 CM du 17 juillet 2012 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 5762-2012 APF/SG du 30 août 2012 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 75-2012 du 28 août 2012 de la commission des affaires économiques, du tourisme, de l'agriculture, de la mer et des transports ;

Dans sa séance du 6 septembre 2012,

Adopte :

Article 1er.– Le montant définitif des recettes du compte financier de l'Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française pour l'exercice 2011 est arrêté à la somme de *trois cent neuf millions six cent soixante et onze mille trois cent quatre-vingt-treize francs CFP* (309 671 393 F CFP) se décomposant comme suit (en F CFP) :

- section I de fonctionnement	266 942 762
- section II d'investissement	42 728 631
Total	*309 671 393*

Art. 2.– Le montant définitif des dépenses du compte financier de l'Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française pour l'exercice 2011 est arrêté à la somme de *deux cent soixante-quatorze millions deux cent quatre-vingt mille cinq cent vingt-six francs CFP* (274 280 526 F CFP) se décomposant comme suit (en F CFP) :

- section I de fonctionnement	242 596 144
- section II d'investissement	31 684 382
Total	*274 280 526*

Art. 3.– Le compte financier de l'Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française pour l'exercice 2011, annexé à la présente délibération, est définitivement fixé ainsi qu'il suit (en F CFP) :

	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	*Total*
Recettes	266 942 762	42 728 631	*309 671 393*
Dépenses	242 596 144	31 684 382	*274 280 526*
Résultat	*24 346 618*	*11 044 249*	*35 390 867*

Art. 4.– Le résultat d'exploitation de l'exercice 2011, soit un excédent de 24 346 618 F CFP, est affecté aux comptes :

- 1062 : réserves facultatives (solde créditeur)	30 277 344 F CFP
- 119 : report à nouveau (solde débiteur)	5 930 726 F CFP

Art. 5.– Au 31 décembre de l'exercice 2011, le fonds de roulement de l'Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française est de *cent vingt-cinq millions cent deux mille soixante-dix-sept francs CFP* (125 102 077 F CFP).

Art. 6.– Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire, Juliana MATI.

La présidente de séance, Liliane MARITERAGI-MAIROTO.

COMPTE FINANCIER de l'EXERCICE 2011

pour l'établissement: EPEFPA Opunohu
BP 1007 PAPETOAI

98728 moorea

présenté par M ..

L'agent comptable soussigné, affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte financier.

Il affirme en outre, et sous les mêmes peines, que les opérations portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de l'Etablissement et qu'il en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le ,

L'agent comptable,

L'ordonnateur soussigné certifie l'exactitude du montant des titres de dépenses et du montant des titres de recettes inscrits au présent compte financier.

A , le

Adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du

A , le

Le Président du Conseil d'Administration

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011

BALANCE GENERALE de l'exercice 2011
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 1 / 10

Compte	Libellé du compte	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Balance d'Entrée	Exercice	Total	Balance d'Entrée	Exercice	Total	Débit	Crédit
1021	Dotation	0,00	0,00	0,00	71 768 233,00	0,00	71 768 233,00	0,00	71 768 233,00
1062	Réserves facultatives	0,00	0,00	0,00	89 836 632,00	0,00	89 836 632,00	0,00	89 836 632,00
10	*CAPITAL ET RESERVES*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*161 604 865,00*	*0,00*	*161 604 865,00*	*0,00*	*161 604 865,00*
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	41 803 243,00	41 803 243,00	46 990 505,00	0,00	46 990 505,00	0,00	5 187 262,00
119	Report à nouveau (solde débiteur)	23 675 478,00	25 224 755,00	48 900 233,00	0,00	23 547 172,00	23 547 172,00	25 353 061,00	0,00
11	*REPORT A NOUVEAU(solde credit.ou débit.)*	*23 675 478,00*	*67 027 998,00*	*90 703 476,00*	*46 990 505,00*	*23 547 172,00*	*70 537 677,00*	*25 353 061,00*	*5 187 262,00*
12	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéf.ou perte)	43 480 826,00	0,00	43 480 826,00	0,00	43 480 826,00	43 480 826,00	0,00	0,00
12	*RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéf.ou perte)*	*43 480 826,00*	*0,00*	*43 480 826,00*	*0,00*	*43 480 826,00*	*43 480 826,00*	*0,00*	*0,00*
1311	Etat	0,00	0,00	0,00	67 590 097,00	0,00	67 590 097,00	0,00	67 590 097,00
1312	Régions	0,00	0,00	0,00	142 423 618,00	10 087 058,00	152 510 676,00	0,00	152 510 676,00
1391	Subventions d'équipement	13 245 448,00	0,00	13 245 448,00	0,00	0,00	0,00	13 245 448,00	0,00
13911	Etat	0,00	1 704 739,00	1 704 739,00	0,00	0,00	0,00	1 704 739,00	0,00
13912	Régions	26 889 195,00	10 297 038,00	37 186 233,00	0,00	0,00	0,00	37 186 233,00	0,00
13	*SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT*	*40 134 643,00*	*12 001 777,00*	*52 136 420,00*	*210 013 715,00*	*10 087 058,00*	*220 100 773,00*	*52 136 420,00*	*220 100 773,00*
1	COMPTES DE CAPITAUX	107 290 947,00	79 029 775,00	186 320 722,00	418 609 085,00	77 115 056,00	495 724 141,00	77 489 481,00	386 892 900,00
205	Conces.droits simil.brevets,licences	463 685,00	0,00	463 685,00	0,00	0,00	0,00	463 685,00	0,00
20	*IMMOBILISATIONS INCORPORELLES*	*463 685,00*	*0,00*	*463 685,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*463 685,00*	*0,00*
21111	Reçus en dotation ou en affectation	39 524 552,00	0,00	39 524 552,00	0,00	0,00	0,00	39 524 552,00	0,00
2121	Terrains nus	1 939 787,00	0,00	1 939 787,00	0,00	0,00	0,00	1 939 787,00	0,00
2131	Bâtiments	130 463 236,00	0,00	130 463 236,00	0,00	0,00	0,00	130 463 236,00	0,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements	60 790 152,00	2 312 571,00	63 102 723,00	0,00	115 676,00	115 676,00	62 987 047,00	0,00
2138	Ouvrages d'infrastructure	4 482 568,00	0,00	4 482 568,00	0,00	0,00	0,00	4 482 568,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	9 840 298,00	0,00	9 840 298,00	0,00	914 239,00	914 239,00	8 926 059,00	0,00
2154	Matériel, outillage, agencements et aménagements	87 197 292,00	1 924 437,00	89 121 729,00	0,00	2 923 090,00	2 923 090,00	86 198 639,00	0,00
217	Amélioration du fonds	6 809 825,00	0,00	6 809 825,00	0,00	0,00	0,00	6 809 825,00	0,00
2181	Install. gles, agencements, aménag. divers (non insc. b	39 521 565,00	28 445 048,00	67 966 613,00	0,00	300 924,00	300 924,00	67 665 689,00	0,00
2182	Matériel de transport	45 009 000,00	2 342 000,00	47 351 000,00	0,00	3 390 000,00	3 390 000,00	43 961 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	43 602 818,00	19 705 426,00	63 308 244,00	0,00	28 346 329,00	28 346 329,00	34 961 915,00	0,00
2184	Mobilier	64 374 102,00	835 518,00	65 209 620,00	0,00	917 645,00	917 645,00	64 291 975,00	0,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011

BALANCE GENERALE de l'exercice 2011
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 2 / 10

Compte	Libellé du compte	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Balance d'Entrée	Exercice	Total	Balance d'Entrée	Exercice	Total	Débit	Crédit
2188	Autres	28 046 381,00	299 449,00	28 345 830,00	0,00	1 257 600,00	1 257 600,00	27 088 230,00	0,00
21	*IMMO. CORPORELLES (hors biens vivants)*	*561 601 576,00*	*55 864 449,00*	*617 466 025,00*	*0,00*	*38 165 503,00*	*38 165 503,00*	*579 300 522,00*	*0,00*
2313	Constructions	1 707 259,00	0,00	1 707 259,00	0,00	1 707 259,00	1 707 259,00	0,00	0,00
2315	Installa. techniques, materiel et outil	914 233,00	1 196 360,00	2 110 593,00	0,00	2 110 593,00	2 110 593,00	0,00	0,00
2318	Autres immo corpo (hors biens vivants)	16 425 246,00	0,00	16 425 246,00	0,00	16 425 246,00	16 425 246,00	0,00	0,00
23	*IMMOBILISATIONS EN COURS*	*19 046 738,00*	*1 196 360,00*	*20 243 098,00*	*0,00*	*20 243 098,00*	*20 243 098,00*	*0,00*	*0,00*
2805	Concessions et droits similaires, brevet, licences, logici	0,00	0,00	0,00	261 164,00	101 260,00	362 424,00	0,00	362 424,00
28121	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	1 269 824,00	146 985,00	1 416 809,00	0,00	1 416 809,00
28125	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	376 000,00	0,00	376 000,00	0,00	376 000,00
2813	Construction	0,00	115 676,00	115 676,00	16 225 358,00	0,00	16 225 358,00	0,00	16 109 682,00
28131	Bâtiments	0,00	0,00	0,00	61 401 638,00	4 400 774,00	65 802 412,00	0,00	65 802 412,00
28135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	42 714 003,00	2 253 904,00	44 967 907,00	0,00	44 967 907,00
28138	Ouvrages d'infrastructure	0,00	0,00	0,00	2 522 412,00	297 000,00	2 819 412,00	0,00	2 819 412,00
2815	Install techniques, matériel et outil	0,00	2 693 367,00	2 693 367,00	21 730 009,00	0,00	21 730 009,00	0,00	19 036 642,00
28153	Installations à caractère specifique	0,00	914 239,00	914 239,00	7 821 651,00	964 369,00	8 786 020,00	0,00	7 871 781,00
28154	Matériel, outillage, agencements aménа	0,00	229 723,00	229 723,00	45 639 339,00	7 815 157,00	53 454 496,00	0,00	53 224 773,00
2817	Amélioration du fonds	0,00	0,00	0,00	5 546 211,00	376 154,00	5 922 365,00	0,00	5 922 365,00
2818	Autres immo corpo. (hors biens vivants)	0,00	16 609 693,00	16 609 693,00	35 632 038,00	0,00	35 632 038,00	0,00	19 022 345,00
28181	Installations générales, agencements .	0,00	0,00	0,00	11 429 496,00	6 386 273,00	17 815 769,00	0,00	17 815 769,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	29 653 000,00	2 185 000,00	31 838 000,00	0,00	31 838 000,00
28183	Matériel de bureau et matériel informat.	0,00	467 699,00	467 699,00	33 772 534,00	3 559 371,00	37 331 905,00	0,00	36 864 206,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	24 374 911,00	3 198 213,00	27 573 124,00	0,00	27 573 124,00
28188	Autres	0,00	0,00	0,00	19 135 483,00	957 113,00	20 092 596,00	0,00	20 092 596,00
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*	*0,00*	*21 030 397,00*	*21 030 397,00*	*359 505 071,00*	*32 641 573,00*	*392 146 644,00*	*0,00*	*371 116 247,00*
2	COMPTES D'IMMOBILISATIONS	581 111 999,00	78 091 206,00	659 203 205,00	359 505 071,00	91 050 174,00	450 555 245,00	579 764 207,00	371 116 247,00
3011	Engrais et amendements	283 174,00	864 228,00	1 147 402,00	0,00	856 875,00	856 875,00	290 527,00	0,00
3012	Semences et plants	74 129,00	227 033,00	301 162,00	0,00	224 710,00	224 710,00	76 452,00	0,00
3013	Produits de défense des végétaux	78 234,00	267 838,00	346 072,00	0,00	251 270,00	251 270,00	94 802,00	0,00
3014	Aliments du bétail	673 820,00	2 015 880,00	2 689 700,00	0,00	2 018 670,00	2 018 670,00	671 030,00	0,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011

BALANCE GENERALE de l'exercice 2011
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 3 / 10

Compte	Libellé du compte	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Balance d'Entrée	Exercice	Total	Balance d'Entrée	Exercice	Total	Débit	Crédit
3015	Produits de défense des animaux	273 978,00	1 031 170,00	1 305 148,00	0,00	926 552,00	926 552,00	378 596,00	0,00
3017	Emballages	600 200,00	1 342 056,00	1 942 256,00	0,00	1 571 328,00	1 571 328,00	370 928,00	0,00
3021	Carburants et lubrifiants	0,00	240 850,00	240 850,00	0,00	120 425,00	120 425,00	120 425,00	0,00
30281	Denrées alimentaires	322 360,00	728 286,00	1 050 646,00	0,00	847 683,00	847 683,00	202 963,00	0,00
30	*APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES*	*2 305 895,00*	*6 717 341,00*	*9 023 236,00*	*0,00*	*6 817 513,00*	*6 817 513,00*	*2 205 723,00*	*0,00*
372	Produits intermédiaires animaux	2 800 690,00	8 193 380,00	10 994 070,00	0,00	8 297 725,00	8 297 725,00	2 696 345,00	0,00
374	Produits finis végétaux	6 818 020,00	20 679 140,00	27 497 160,00	0,00	20 566 600,00	20 566 600,00	6 930 560,00	0,00
377	Produits résiduels	83 044,00	121 284,00	204 328,00	0,00	185 208,00	185 208,00	19 120,00	0,00
37	*PRODUITS*	*9 701 754,00*	*28 993 804,00*	*38 695 558,00*	*0,00*	*29 049 533,00*	*29 049 533,00*	*9 646 025,00*	*0,00*
3	COMPTES DE STOCKS ET ENCOURS	12 007 649,00	35 711 145,00	47 718 794,00	0,00	35 867 046,00	35 867 046,00	11 851 748,00	0,00
181	Comptes de liaison	0,00	1 449 082,00	1 449 082,00	0,00	1 449 082,00	1 449 082,00	0,00	0,00
18	*COMPTES DE LIAISON*	*0,00*	*1 449 082,00*	*1 449 082,00*	*0,00*	*1 449 082,00*	*1 449 082,00*	*0,00*	*0,00*
40111	Exercice précédent	0,00	16 216 525,00	16 216 525,00	16 216 525,00	0,00	16 216 525,00	0,00	0,00
40112	Exercice courant	0,00	158 847 321,08	158 847 321,08	0,00	165 407 866,08	165 407 866,08	0,00	6 560 545,00
40412	Fournisseurs exercice courant	0,00	29 486 683,00	29 486 683,00	0,00	32 314 201,00	32 314 201,00	0,00	2 827 518,00
408	Fournisseurs Factures non parvenues	0,00	1 726 214,00	1 726 214,00	1 143 312,00	3 056 565,00	4 199 877,00	0,00	2 473 663,00
4091	Four Avances et acomptes versés /cmde	0,00	317 978,00	317 978,00	0,00	317 978,00	317 978,00	0,00	0,00
40	*FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES*	*0,00*	*206 594 721,08*	*206 594 721,08*	*17 359 837,00*	*201 096 610,08*	*218 456 447,08*	*0,00*	*11 861 726,00*
41111	Eleves exercices anterieurs	9 201 045,00	47 700,00	9 248 745,00	0,00	7 714 632,00	7 714 632,00	1 534 113,00	0,00
41112	Elèves exercice courant	0,00	18 538 238,00	18 538 238,00	0,00	14 979 076,00	14 979 076,00	3 559 162,00	0,00
4121	Autres clients exercices antérieurs	13 058 867,00	300,00	13 059 167,00	0,00	12 398 160,00	12 398 160,00	661 007,00	0,00
4122	Autres clients exercice courant	0,00	283 208 088,00	283 208 088,00	0,00	246 021 084,00	246 021 084,00	37 187 004,00	0,00
41	*CLIENTS ET COMPTES RATTACHES*	*22 259 912,00*	*301 794 326,00*	*324 054 238,00*	*0,00*	*281 112 952,00*	*281 112 952,00*	*42 941 286,00*	*0,00*
4211	Personnel-rémun.dues- exercice précédent	0,00	1 386 386,00	1 386 386,00	1 386 386,00	0,00	1 386 386,00	0,00	0,00
4212	Personnel-rémun.dues exercice courant	0,00	44 211 184,00	44 211 184,00	0,00	45 249 284,00	45 249 284,00	0,00	1 038 100,00
42	*PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES*	*0,00*	*45 597 570,00*	*45 597 570,00*	*1 386 386,00*	*45 249 284,00*	*46 635 670,00*	*0,00*	*1 038 100,00*
44184	Bourses de l'Etat	0,00	347 013,00	347 013,00	347 013,00	0,00	347 013,00	0,00	0,00
4455	T V A. à décaisser	0,00	681 411,00	681 411,00	192 068,00	1 132 937,00	1 325 005,00	0,00	643 594,00
44562	T.V A. sur immobilisations	0,00	119 880,00	119 880,00	0,00	119 880,00	119 880,00	0,00	0,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011

BALANCE GENERALE de l'exercice 2011
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 4 / 10

Compte	Libellé du compte	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Balance d'Entrée	Exercice	Total	Balance d'Entrée	Exercice	Total	Débit	Crédit
44566	T V A. sur autres biens et services	0,00	1 548 026,64	1 548 026,64	0,00	1 548 026,64	1 548 026,64	0,00	0,00
4457	T.V.A collectées par l'établissement	0,00	2 960 519,00	2 960 519,00	0,00	2 960 519,00	2 960 519,00	0,00	0,00
44586	TVA Factures non parvenues	2 500,00	2 500,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00
44	*ETAT ET AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES*	*2 500,00*	*5 659 349,64*	*5 661 849,64*	*539 081,00*	*5 766 362,64*	*6 305 443,64*	*0,00*	*643 594,00*
4631	Ordres recet.à recouv exercices antèr.	853 281,00	0,00	853 281,00	0,00	190 952,00	190 952,00	662 329,00	0,00
4632	Ordres recet à recouv exercice courant	0,00	1 382 593,08	1 382 593,08	0,00	1 167 303,08	1 167 303,08	215 290,00	0,00
46611	Exercice précedent	0,00	4 182 627,00	4 182 627,00	4 182 327,00	300,00	4 182 627,00	0,00	0,00
46612	Exercice courant	0,00	21 047 033,00	21 047 033,00	0,00	21 047 033,00	21 047 033,00	0,00	0,00
4663	Virements à réimputer	0,00	425 934,00	425 934,00	117 890,00	384 955,00	502 845,00	0,00	76 911,00
4664	Excèdents de versement à rembourser	0,00	345 733,00	345 733,00	4 301,00	347 052,00	351 353,00	0,00	5 620,00
46	*DEBITEURS DIVERS ET CREDITEURS DIVERS*	*853 281,00*	*27 383 920,08*	*28 237 201,08*	*4 304 518,00*	*23 137 595,08*	*27 442 113,08*	*877 619,00*	*82 531,00*
4715	Recettes des régisseurs à vérifier	0,00	27 782 017,00	27 782 017,00	35 840,00	27 746 177,00	27 782 017,00	0,00	0,00
4718	Autres recettes à classer	0,00	148 516 927,00	148 516 927,00	8 428 806,00	147 599 997,00	156 028 803,00	0,00	7 511 876,00
4731	Dépenses payées avant ordonnancement	0,00	1 790,00	1 790,00	0,00	1 790,00	1 790,00	0,00	0,00
4738	Autres dépenses à régulariser	0,00	1 671 024,00	1 671 024,00	0,00	1 671 024,00	1 671 024,00	0,00	0,00
4788	Autres comptes transitoires	0,00	57 974,00	57 974,00	0,00	57 974,00	57 974,00	0,00	0,00
47881	Autres comptes transitoires	0,00	272 535,00	272 535,00	0,00	213 691,00	213 691,00	58 844,00	0,00
47	*COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE*	*0,00*	*178 302 267,00*	*178 302 267,00*	*8 464 646,00*	*177 290 653,00*	*185 755 299,00*	*58 844,00*	*7 511 876,00*
4	COMPTES DE TIERS	23 115 693,00	766 781 235,80	789 896 928,80	32 054 468,00	735 102 538,80	767 157 006,80	43 877 749,00	21 137 827,00
185	Opérations de trésorerie inter-services	0,00	440 669 055,00	440 669 055,00	0,00	440 669 055,00	440 669 055,00	0,00	0,00
18	*COMPTES DE LIAISON*	*0,00*	*440 669 055,00*	*440 669 055,00*	*0,00*	*440 669 055,00*	*440 669 055,00*	*0,00*	*0,00*
5117	Cheques impayés	6 909,00	6 909,00	13 818,00	0,00	13 818,00	13 818,00	0,00	0,00
5151	Compte au Trésor	86 135 427,00	221 371 915,00	307 507 342,00	0,00	217 496 935,00	217 496 935,00	90 010 407,00	0,00
51	*BANQUES, ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET AS*	*86 142 336,00*	*221 378 824,00*	*307 521 160,00*	*0,00*	*217 510 753,00*	*217 510 753,00*	*90 010 407,00*	*0,00*
543	Régies d'avances	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
54	*REGIES D'AVANCES ET ACCREDITIFS*	*500 000,00*	*0,00*	*500 000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*500 000,00*	*0,00*
581	Virements internes de comptes	0,00	224 960,00	224 960,00	0,00	224 960,00	224 960,00	0,00	0,00
585	Virements internes de fonds	0,00	528 954,00	528 954,00	0,00	528 954,00	528 954,00	0,00	0,00
58	*VIREMENTS INTERNES*	*0,00*	*753 914,00*	*753 914,00*	*0,00*	*753 914,00*	*753 914,00*	*0,00*	*0,00*

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011

BALANCE GENERALE de l'exercice 2011
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 5 / 10

Compte	Libellé du compte	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Balance d'Entrée	Exercice	Total	Balance d'Entrée	Exercice	Total	Débit	Crédit
5	**COMPTES FINANCIERS**	**86 642 336,00**	**662 801 793,00**	**749 444 129,00**	**0,00**	**658 933 722,00**	**658 933 722,00**	**90 510 407,00**	**0,00**
186028	C.I.Matières premières	0,00	538 960,00	538 960,00	0,00	0,00	0,00	538 960,00	0,00
186068	C.I Autres fournitures non stockées	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00
186257	C.I.Réceptions	0,00	179 581,00	179 581,00	0,00	300,00	300,00	179 281,00	0,00
18	***COMPTES DE LIAISON***	***0,00***	***724 541,00***	***724 541,00***	***0,00***	***300,00***	***300,00***	***724 241,00***	***0,00***
6011	Engrais et amendements	0,00	671 904,52	671 904,52	0,00	39 720,52	39 720,52	632 184,00	0,00
6012	Semences et plants	0,00	109 586,00	109 586,00	0,00	0,00	0,00	109 586,00	0,00
6013	Produits de défense des végétaux	0,00	127 656,00	127 656,00	0,00	0,00	0,00	127 656,00	0,00
6014	Aliments du bétail	0,00	11 106 702,00	11 106 702,00	0,00	221 571,00	221 571,00	10 885 131,00	0,00
6015	Produits de défense des animaux	0,00	484 865,00	484 865,00	0,00	0,00	0,00	484 865,00	0,00
6016	Produits de reproduction animale	0,00	4 203,00	4 203,00	0,00	0,00	0,00	4 203,00	0,00
6017	Emballages	0,00	681 326,00	681 326,00	0,00	0,00	0,00	681 326,00	0,00
6021	Carburants et lubrifiants	0,00	891 951,00	891 951,00	0,00	0,00	0,00	891 951,00	0,00
6028	Matières premières	0,00	13 237 534,00	13 237 534,00	0,00	225 187,00	225 187,00	13 012 347,00	0,00
60311	Engrais et amendements	0,00	283 174,00	283 174,00	0,00	290 527,00	290 527,00	0,00	7 353,00
60312	Semences et plants	0,00	74 129,00	74 129,00	0,00	76 452,00	76 452,00	0,00	2 323,00
60313	Produits de défense des végétaux	0,00	78 234,00	78 234,00	0,00	94 802,00	94 802,00	0,00	16 568,00
60314	Aliments du bétail	0,00	673 820,00	673 820,00	0,00	671 030,00	671 030,00	2 790,00	0,00
60315	Produits de défense des animaux	0,00	273 978,00	273 978,00	0,00	378 596,00	378 596,00	0,00	104 618,00
60317	Emballages	0,00	600 200,00	600 200,00	0,00	370 928,00	370 928,00	229 272,00	0,00
60321	Carburants et lubrifiants	0,00	0,00	0,00	0,00	120 425,00	120 425,00	0,00	120 425,00
60328	Matières premières	0,00	322 360,00	322 360,00	0,00	202 963,00	202 963,00	119 397,00	0,00
6062	Gaz	0,00	564 083,00	564 083,00	0,00	0,00	0,00	564 083,00	0,00
6063	Electricité	0,00	5 985 614,00	5 985 614,00	0,00	0,00	0,00	5 985 614,00	0,00
6064	Carburants et lubrifiants	0,00	1 195 246,00	1 195 246,00	0,00	0,00	0,00	1 195 246,00	0,00
6066	Fournitures d'entretien et de petit équi	0,00	6 128 131,00	6 128 131,00	0,00	36 656,00	36 656,00	6 091 475,00	0,00
6067	Fourn et matér. d'enseignement non immob	0,00	3 023 315,00	3 023 315,00	0,00	8 665,00	8 665,00	3 014 650,00	0,00
6068	Autres fournitures non stockées	0,00	3 152 822,00	3 152 822,00	0,00	77 223,00	77 223,00	3 075 599,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	3 351 702,00	3 351 702,00	0,00	5 100,00	5 100,00	3 346 602,00	0,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011

BALANCE GENERALE de l'exercice 2011
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 6 / 10

Compte	Libellé du compte	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Balance d'Entrée	Exercice	Total	Balance d'Entrée	Exercice	Total	Débit	Crédit
60	*ACHATS*	*0,00*	*53 022 535,52*	*53 022 535,52*	*0,00*	*2 819 845,52*	*2 819 845,52*	*50 453 977,00*	*251 287,00*
611	Sous-traitance générale	0,00	3 416 336,00	3 416 336,00	0,00	0,00	0,00	3 416 336,00	0,00
6132	Locations de matériel	0,00	822 108,00	822 108,00	0,00	0,00	0,00	822 108,00	0,00
6152	Sur biens immobiliers	0,00	1 964 203,00	1 964 203,00	0,00	0,00	0,00	1 964 203,00	0,00
6155	Sur biens mobiliers	0,00	3 239 635,00	3 239 635,00	0,00	0,00	0,00	3 239 635,00	0,00
616	Primes d'assurance	0,00	1 114 199,00	1 114 199,00	0,00	0,00	0,00	1 114 199,00	0,00
6181	Documentation générale et administrative	0,00	117 920,00	117 920,00	0,00	0,00	0,00	117 920,00	0,00
6183	Documentation technique et pédagogique	0,00	917 209,00	917 209,00	0,00	3 492,00	3 492,00	913 717,00	0,00
61	*SERVICES EXTERIEURS*	*0,00*	*11 591 610,00*	*11 591 610,00*	*0,00*	*3 492,00*	*3 492,00*	*11 588 118,00*	*0,00*
6223	Rémunérations des transitaires	0,00	532 933,00	532 933,00	0,00	0,00	0,00	532 933,00	0,00
6226	Autres honoraires	0,00	7 523 714,00	7 523 714,00	0,00	0,00	0,00	7 523 714,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	37 154,00	37 154,00	0,00	0,00	0,00	37 154,00	0,00
6228	Divers	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	115 000,00	115 000,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	367 028,00	367 028,00	0,00	27 189,00	27 189,00	339 839,00	0,00
6241	Transports sur achats	0,00	1 203 480,00	1 203 480,00	0,00	3 477,00	3 477,00	1 200 003,00	0,00
6245	Voyages d'études, visites sorties pédagogiques	0,00	1 838 495,00	1 838 495,00	0,00	0,00	0,00	1 838 495,00	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	3 460 208,00	3 460 208,00	0,00	0,00	0,00	3 460 208,00	0,00
6248	Divers	0,00	9 742 000,00	9 742 000,00	0,00	0,00	0,00	9 742 000,00	0,00
6251	Voyages et déplacements du personnel	0,00	958 864,00	958 864,00	0,00	0,00	0,00	958 864,00	0,00
6256	Missions	0,00	3 371 146,00	3 371 146,00	0,00	0,00	0,00	3 371 146,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	642 641,00	642 641,00	0,00	5 354,00	5 354,00	637 287,00	0,00
626	Frais postaux et frais de télécommunicat	0,00	3 095 170,00	3 095 170,00	0,00	0,00	0,00	3 095 170,00	0,00
6278	Autres frais et commis sur prest services	0,00	16 390,00	16 390,00	0,00	200,00	200,00	16 190,00	0,00
6281	Cotisations professionnelles	0,00	11 563,00	11 563,00	0,00	0,00	0,00	11 563,00	0,00
6288	Autres services extérieurs divers	0,00	47 188,00	47 188,00	0,00	0,00	0,00	47 188,00	0,00
62	*AUTRES SERVICES EXTERIEURS*	*0,00*	*33 002 974,00*	*33 002 974,00*	*0,00*	*36 220,00*	*36 220,00*	*32 966 754,00*	*0,00*
6358	Autres droits	0,00	674,00	674,00	0,00	0,00	0,00	674,00	0,00
63	*IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES*	*0,00*	*674,00*	*674,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*674,00*	*0,00*

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011

BALANCE GENERALE de l'exercice 2011
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 7 / 10

Compte	Libellé du compte	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Balance d'Entrée	Exercice	Total	Balance d'Entrée	Exercice	Total	Débit	Crédit
64112	Personnel des exploitations agricoles	0,00	20 960 876,00	20 960 876,00	0,00	0,00	0,00	20 960 876,00	0,00
64113	Employés de bureau	0,00	3 444 402,00	3 444 402,00	0,00	0,00	0,00	3 444 402,00	0,00
64114	Personnel enseignant	0,00	19 266 523,00	19 266 523,00	0,00	0,00	0,00	19 266 523,00	0,00
6416	Primes et gratifications	0,00	1 743 010,00	1 743 010,00	0,00	0,00	0,00	1 743 010,00	0,00
6417	Indemnités et avantages en espèces divers	0,00	196 809,00	196 809,00	0,00	0,00	0,00	196 809,00	0,00
642	Rémunéra. particul personnel enseignant	0,00	340 200,00	340 200,00	0,00	0,00	0,00	340 200,00	0,00
643	Rémunérations diverses	0,00	1 839 867,00	1 839 867,00	0,00	0,00	0,00	1 839 867,00	0,00
6446	Rémunération personnel- Emplois Jeunes.	0,00	14 647 811,00	14 647 811,00	0,00	0,00	0,00	14 647 811,00	0,00
6451	Cotisations à la Mutualité Sociale Agricole	0,00	5 752 032,00	5 752 032,00	0,00	0,00	0,00	5 752 032,00	0,00
6461	Securité Sociale	0,00	13 793 532,00	13 793 532,00	0,00	0,00	0,00	13 793 532,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	74 000,00	74 000,00	0,00	0,00	0,00	74 000,00	0,00
64	*CHARGES DE PERSONNEL*	*0,00*	*82 059 062,00*	*82 059 062,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*82 059 062,00*	*0,00*
651	Redev. concessions, brevets, licences..	0,00	17 995,00	17 995,00	0,00	0,00	0,00	17 995,00	0,00
6574	Bourses accordées par l'état	0,00	19 244 468,00	19 244 468,00	0,00	0,00	0,00	19 244 468,00	0,00
6577	Aide sociale en faveur des élèves(F S.L)	0,00	569 195,00	569 195,00	0,00	0,00	0,00	569 195,00	0,00
6588	Autres charges diverses de gestion cour	0,00	183 762,00	183 762,00	0,00	0,00	0,00	183 762,00	0,00
65	*AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE*	*0,00*	*20 015 420,00*	*20 015 420,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*20 015 420,00*	*0,00*
666	Pertes de change	0,00	3 534,00	3 534,00	0,00	0,00	0,00	3 534,00	0,00
66	*CHARGES FINANCIERES*	*0,00*	*3 534,00*	*3 534,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*3 534,00*	*0,00*
671	Charges exceptionnelles sur opé. de gestion	0,00	481 526,00	481 526,00	0,00	0,00	0,00	481 526,00	0,00
67	*CHARGES EXCEPTIONNELLES*	*0,00*	*481 526,00*	*481 526,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*481 526,00*	*0,00*
68111	Immobilisations incorporelles	0,00	101 260,00	101 260,00	0,00	0,00	0,00	101 260,00	0,00
68112	Immob corporelles (hors biens vivants)	0,00	32 540 313,00	32 540 313,00	0,00	0,00	0,00	32 540 313,00	0,00
68	*DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PRC*	*0,00*	*32 641 573,00*	*32 641 573,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*32 641 573,00*	*0,00*
6	COMPTES DE CHARGES	0,00	233 543 449,52	233 543 449,52	0,00	2 859 857,52	2 859 857,52	230 934 879,00	251 287,00
187021	C I Produits végétaux	0,00	0,00	0,00	0,00	548 450,00	548 450,00	0,00	548 450,00
187023	C I.Produits transformés	0,00	0,00	0,00	0,00	66 430,00	66 430,00	0,00	66 430,00
18704	C I Ventes d'animaux	0,00	0,00	0,00	0,00	82 250,00	82 250,00	0,00	82 250,00
18707	C I.Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	27 111,00	27 111,00	0,00	27 111,00

20 Septembre 2012 JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE 5917

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011

BALANCE GENERALE de l'exercice 2011
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012

Compte	Libellé du compte	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Balance d'Entrée	Exercice	Total	Balance d'Entrée	Exercice	Total	Débit	Crédit
18	*COMPTES DE LIAISON*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*724 241,00*	*724 241,00*	*0,00*	*724 241,00*
7021	Produits végétaux	0,00	384 421,00	384 421,00	0,00	9 388 312,00	9 388 312,00	0,00	9 003 891,00
7022	Produits animaux	0,00	0,00	0,00	0,00	2 857,00	2 857,00	0,00	2 857,00
7023	Produits transformés	0,00	0,00	0,00	0,00	16 620 161,00	16 620 161,00	0,00	16 620 161,00
704	Ventes d'animaux	0,00	1 102 566,00	1 102 566,00	0,00	19 546 660,00	19 546 660,00	0,00	18 444 094,00
7061	Produits scolaires-Pension des élèves	0,00	133 677,00	133 677,00	0,00	17 048 981,00	17 048 981,00	0,00	16 915 304,00
7062	Produits scolaires-Droits de scolarite	0,00	0,00	0,00	0,00	1 387 100,00	1 387 100,00	0,00	1 387 100,00
7063	Hébergts hôtes passage, apprentis,stagiaires	0,00	0,00	0,00	0,00	123 034,00	123 034,00	0,00	123 034,00
7064	Repas fournis	0,00	0,00	0,00	0,00	425 049,00	425 049,00	0,00	425 049,00
7065	Travx et serv. spécif liés à l'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	7 154 640,00	7 154 640,00	0,00	7 154 640,00
7066	Trx et serv spécif liés à l'exploitation	0,00	13 636,00	13 636,00	0,00	63 635,00	63 635,00	0,00	49 999,00
7068	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	135 913,00	135 913,00	0,00	135 913,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	6 777 282,00	6 777 282,00	0,00	6 777 282,00
70811	Repas	0,00	0,00	0,00	0,00	711 300,00	711 300,00	0,00	711 300,00
709	Rabais, remi. rist. accordés par établissement	0,00	175,00	175,00	0,00	0,00	0,00	175,00	0,00
7097	Sur ventes de marchandises	0,00	4 900,00	4 900,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00	0,00
70	*VENTES*	*0,00*	*1 639 375,00*	*1 639 375,00*	*0,00*	*79 384 924,00*	*79 384 924,00*	*5 075,00*	*77 750 624,00*
7132	Animaux (cycle court)	0,00	2 800 690,00	2 800 690,00	0,00	2 696 345,00	2 696 345,00	104 345,00	0,00
7134	Végétaux (cycle court)	0,00	6 818 020,00	6 818 020,00	0,00	6 930 560,00	6 930 560,00	0,00	112 540,00
7137	Produits	0,00	83 044,00	83 044,00	0,00	19 120,00	19 120,00	63 924,00	0,00
71	*VARIATIONS D'INVENTAIRE : BIENS VIVANTS*	*0,00*	*9 701 754,00*	*9 701 754,00*	*0,00*	*9 646 025,00*	*9 646 025,00*	*168 269,00*	*112 540,00*
722	Produc immo -Immo corpo.(hors bi vivan)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 282 644,00	1 282 644,00	0,00	1 282 644,00
72	*PRODUCTION IMMOBILISEE ET AUTOCONSOMME*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*1 282 644,00*	*1 282 644,00*	*0,00*	*1 282 644,00*
7416	Subventions Emplois Jeunes	0,00	0,00	0,00	0,00	20 286 396,00	20 286 396,00	0,00	20 286 396,00
7418	Autres Subventions d'état	0,00	0,00	0,00	0,00	28 750 761,00	28 750 761,00	0,00	28 750 761,00
742	Région	0,00	0,00	0,00	0,00	91 513 756,00	91 513 756,00	0,00	91 513 756,00
746	Dons et legs	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00	0,00	190 000,00
747	Autres collectivités publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 644 222,00	1 644 222,00	0,00	1 644 222,00
74884	Bourses accordées par l'état	0,00	0,00	0,00	0,00	19 244 468,00	19 244 468,00	0,00	19 244 468,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011

BALANCE GENERALE de l'exercice 2011
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 9 / 10

Compte	Libellé du compte	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Balance d'Entrée	Exercice	Total	Balance d'Entrée	Exercice	Total	Débit	Crédit
74887	Subventions pour le fonds social lycéen	0,00	0,00	0,00	0,00	569 195,00	569 195,00	0,00	569 195,00
74	*SUBVENTIONS D'EXPLOITATION*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*162 198 798,00*	*162 198 798,00*	*0,00*	*162 198 798,00*
7581	Indemnités d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	556 132,00	556 132,00	0,00	556 132,00
7583	Pduits gesti cour. prove annul OD exe.ant.	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	471 862,00	471 862,00	0,00	446 862,00
75	*AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE*	*0,00*	*25 000,00*	*25 000,00*	*0,00*	*1 027 994,00*	*1 027 994,00*	*0,00*	*1 002 994,00*
766	Gains de change	0,00	0,00	0,00	0,00	41 254,00	41 254,00	0,00	41 254,00
76	*PRODUITS FINANCIERS*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*41 254,00*	*41 254,00*	*0,00*	*41 254,00*
771	Pduits excepti. opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	88 682,00	88 682,00	0,00	88 682,00
777	Quote-part des subv inves. virées résultat de l'exe.	0,00	0,00	0,00	0,00	12 001 777,00	12 001 777,00	0,00	12 001 777,00
77	*PRODUITS EXCEPTIONNELS*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*12 090 459,00*	*12 090 459,00*	*0,00*	*12 090 459,00*
7	COMPTES DE PRODUITS	0,00	11 366 129,00	11 366 129,00	0,00	266 396 339,00	266 396 339,00	173 344,00	255 203 554,00
	TOTAL GENERAL	810 168 624,00	1 867 324 733,32	2 677 493 357,32	810 168 624,00	1 867 324 733,32	2 677 493 357,32	1 034 601 815,00	1 034 601 815,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011

BALANCE GENERALE de l'exercice 2011
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 10 / 10

RECAPITULATIF

Classe des Comptes	Libellé du compte	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Balance d'Entrée	Exercice	Total	Balance d'Entrée	Exercice	Total	Débit	Crédit
1	COMPTES DE CAPITAUX	107 290 947,00	79 029 775,00	186 320 722,00	418 509 085,00	77 115 056,00	495 724 141,00	77 489 481,00	386 892 900,00
2	COMPTES D'IMMOBILISATIONS	581 111 999,00	78 091 206,00	659 203 205,00	359 505 071,00	91 050 174,00	450 555 245,00	579 764 207,00	371 116 247,00
3	COMPTES DE STOCKS ET ENCOURS	12 007 649,00	35 711 145,00	47 718 794,00	0,00	35 867 046,00	35 867 046,00	11 851 748,00	0,00
4	COMPTES DE TIERS	23 115 693,00	766 781 235,80	789 896 928,80	32 054 468,00	735 102 538,80	767 157 006,80	43 877 749,00	21 137 827,00
5	COMPTES FINANCIERS	86 642 336,00	662 801 793,00	749 444 129,00	0,00	658 933 722,00	658 933 722,00	90 510 407,00	0,00
6	COMPTES DE CHARGES	0,00	233 543 449,52	233 543 449,52	0,00	2 859 857,52	2 859 857,52	230 934 879,00	251 287,00
7	COMPTES DE PRODUITS	0,00	11 366 129,00	11 366 129,00	0,00	266 396 339,00	266 396 339,00	173 344,00	255 203 554,00
	TOTAL 1 / 2 / 3 / 4 / 5	810 168 624,00	1 622 415 154,80	2 432 583 778,80	810 168 624,00	1 598 068 536,80	2 408 237 160,80	803 493 592,00	779 146 974,00
	TOTAL 6 / 7	0,00	244 909 578,52	244 909 578,52	0,00	269 256 196,52	269 256 196,52	231 108 223,00	255 454 841,00
	TOTAL GENERAL	810 168 624,00	1 867 324 733,32	2 677 493 357,32	810 168 624,00	1 867 324 733,32	2 677 493 357,32	1 034 601 815,00	1 034 601 815,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011

BALANCE GENERALE de l'exercice 2011
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 1 / 2

Compte	Libellé du compte	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Balance d'Entrée	Exercice	Total	Balance d'Entrée	Exercice	Total	Débit	Crédit
862	Comptes de position : titres et valeurs	2 823 608,00	42 842,00	2 866 450,00	0,00	1 054 668,00	1 054 668,00	1 811 782,00	0,00
863	Comptes de prise en charge	0,00	1 054 668,00	1 054 668,00	2 823 608,00	42 842,00	2 866 450,00	0,00	1 811 782,00
86	*VALEURS INACTIVES*	*2 823 608,00*	*1 097 510,00*	*3 921 118,00*	*2 823 608,00*	*1 097 510,00*	*3 921 118,00*	*1 811 782,00*	*1 811 782,00*
8	COMPTES SPECIAUX	2 823 608,00	1 097 510,00	3 921 118,00	2 823 608,00	1 097 510,00	3 921 118,00	1 811 782,00	1 811 782,00
	TOTAL GENERAL	2 823 608,00	1 097 510,00	3 921 118,00	2 823 608,00	1 097 510,00	3 921 118,00	1 811 782,00	1 811 782,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011

BALANCE GENERALE de l'exercice 2011
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 2 / 2

RECAPITULATIF

Classe des Comptes	Libellé du compte	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Balance d'Entrée	Exercice	Total	Balance d'Entrée	Exercice	Total	Débit	Crédit
8	COMPTES SPECIAUX	2 823 608,00	1 097 510,00	3 921 118,00	2 823 608,00	1 097 510,00	3 921 118,00	1 811 782,00	1 811 782,00
	TOTAL GENERAL	2 823 608,00	1 097 510,00	3 921 118,00	2 823 608,00	1 097 510,00	3 921 118,00	1 811 782,00	1 811 782,00

EPEFPA Opunohu

Exercice 2011

BILAN

COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012

Page 1 / 2

Centre: Pour l'établissement

(Bilan développé)

ACTIF

Compte	Intitulé	Brut	Amort. et provisions	Net	*Net Exercice N-1*
2	COMPTES D'IMMOBILISATIONS				
205	Conces.droits simil.brevets,licences...	463 685,00	362 424,00	101 261,00	*202 521,00*
211	Terrains	39 524 552,00	0,00	39 524 552,00	*39 524 552,00*
212	Agencements et aménagements de terrains	1 939 787,00	1 792 809,00	146 978,00	*293 963,00*
213	Constructions	197 932 851,00	129 699 413,00	68 233 438,00	*72 872 545,00*
215	Installations techniques, matériel et outillages	95 124 698,00	80 133 196,00	14 991 502,00	*21 846 591,00*
217	Amélioration du fonds	6 809 825,00	5 922 365,00	887 460,00	*1 263 614,00*
218	Autres immobilisations corporelles (hors biens vivants)	237 968 809,00	153 206 040,00	84 762 769,00	*66 556 404,00*
231	Immo. corpo. en cours (hors biens viva.)	0,00	0,00	0,00	*19 046 738,00*
	Total COMPTES D'IMMOBILISATIONS	579 764 207,00	371 116 247,00	208 647 960,00	*221 606 928,00*
3	COMPTES DE STOCKS ET ENCOURS				
301	Approvisionnements			1 882 335,00	*1 983 535,00*
302	Autres approvisionnements			323 388,00	*322 360,00*
372	Produits intermédiaires animaux			2 696 345,00	*2 800 690,00*
374	Produits finis végétaux			6 930 560,00	*6 818 020,00*
377	Produits résiduels			19 120,00	*83 044,00*
	Total COMPTES DE STOCKS ET ENCOURS			11 851 748,00	*12 007 649,00*
4	COMPTES DE TIERS				
411	Elèves, stagiaires et hôtes de passage			5 093 275,00	*9 201 045,00*
412	Autres clients			37 848 011,00	*13 058 867,00*
445	Etat-Taxes sur le chiffre d'affaires			0,00	*2 500,00*
463	Ordres de recettes à recouvrer			877 619,00	*853 281,00*
478	Autres comptes transitoires			58 844,00	*0,00*
	Total COMPTES DE TIERS			43 877 749,00	*23 115 693,00*
5	COMPTES FINANCIERS				
511	Valeurs à l'encaissement			0,00	*6 909,00*
515	Caisses du Trésor et des Etabts publics			90 010 407,00	*86 135 427,00*
543	Régies d'avances			500 000,00	*500 000,00*
	Total COMPTES FINANCIERS			90 510 407,00	*86 642 336,00*
	TOTAL GENERAL ACTIF			354 887 864,00	*343 372 606,00*

EPEFPA Opunohu

Exercice 2011

BILAN

COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012

Page 2 / 2

Centre: Pour l'établissement (Bilan développé)

PASSIF

Compte	Intitulé	Brut	Amort. et provisions	Net	*Net Exercice N-1*
1	COMPTES DE CAPITAUX				
102	Biens mis à disposition des établissements	71 768 233,00	0,00	71 768 233,00	*71 768 233,00*
106	Réserves			89 836 632,00	*89 836 632,00*
110	Report à nouveau (solde créditeur)			5 187 262,00	*46 990 505,00*
119	Report à nouveau (solde débiteur)			-25 353 061,00	*-23 675 478,00*
12	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfi.ou perte)			24 346 618,00	*-43 480 826,00*
131	Subventions d'équipement			220 100 773,00	*210 013 715,00*
139	Subventions d'investissement inscrites au cpte de résultat			-52 136 420,00	*-40 134 643,00*
	Total COMPTES DE CAPITAUX	71 768 233,00	0,00	333 750 037,00	*311 318 138,00*
4	COMPTES DE TIERS				
401	Fournisseurs			6 560 545,00	*16 216 525,00*
404	Fournisseurs d'immobilisations			2 827 518,00	*0,00*
408	Fournisseurs Factures non parvenues			2 473 663,00	*1 143 312,00*
421	Personnel-Rémunérations dues			1 038 100,00	*1 386 386,00*
441	Etat et autres collec. publi.subv.à rec.			0,00	*347 013,00*
445	Etat-Taxes sur le chiffre d'affaires			643 594,00	*192 068,00*
466	Autres cptes créditeurs-mandats à payer			82 531,00	*4 304 518,00*
471	Recettes à classer			7 511 876,00	*8 464 646,00*
	Total COMPTES DE TIERS			21 137 827,00	*32 054 468,00*
5	COMPTES FINANCIERS				
	Total COMPTES FINANCIERS			0,00	*0,00*
	TOTAL GENERAL PASSIF			354 887 864,00	*343 372 606,00*

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011

COMPTE DE RESULTAT
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012

Centre Pour l'établissement

CHARGES				PRODUITS			
Compte	Intitulé	Exercice	*Exercice N-1*	Compte	Intitulé	Exercice	*Exercice N-1*
	CHARGES D'EXPLOITATION				PRODUITS D'EXPLOITATION		
	Coût d achat des marchandises vendues				**Ventes**		
607	Achats de marchandises	3 346 602,00	3 561 599,00		Ventes de marchandises		
6097	De marchandises	0,00	0,00	707	Ventes de marchandises	6 777 282,00	8 149 926,00
6037	Variation des stocks de marchandises	0,00	0,00	7097	Sur ventes de marchandises	-4 900,00	0,00
	Total Coût d achat des marchandises vendues	***3 346 602,00***	***3 561 599,00***		Production vendue		
	Consommation en provenance des tiers			701	Ventes de produits hors exploitation agr	0,00	0,00
601	Achats d'approvisionnements	12 924 951,00	12 170 764,00	7091	Sur ventes produits hors exploit. agricole	0,00	0,00
6091	D'approvisionnements	0,00	0,00	702	Ventes de produits des exploitations agr	25 626 909,00	26 862 614,00
602	Achats d'autres approvisionnements	13 904 298,00	14 311 149,00	7092	Sur ventes de pduits de l'exploi. agricole	0,00	0,00
6092	D'autres approvisionnements	0,00	0,00	703	Ventes de produits résiduels	0,00	0,00
603	Variation des stocks (approv. de marcha)	0,00	0,00	7093	Sur ventes de produits résiduels	0,00	0,00
6031	Variation des stocks d'approvisionnement	101 200,00	-508 033,00	704	Ventes d'animaux	18 444 094,00	18 512 364,00
6032	Variation des stocks des autres approvis	-1 028,00	104 182,00	7094	Sur ventes d'animaux	0,00	0,00
604	Achats d'animaux	0,00	8 575,00	705	Etudes	0,00	0,00
6094	D'animaux	0,00	0,00	7095	Sur études	0,00	0,00
605	Achats de travaux et services incorporés	0,00	0,00	706	Prestations de services	26 191 039,00	36 428 098,00
6095	De travaux et services incorporés aux produits	0,00	0,00	7096	Sur prestations de services	0,00	0,00
606	Achats non stockés de fournitures	19 926 667,00	21 092 132,00	708	Produits des activités annexes	711 300,00	683 988,00
6096	De fournitures non stockées	0,00	0,00	7098	Sur produits des activités annexes	0,00	0,00
6098	Rabais, remises et ristournes non affectés	0,00	0,00	709	Rabais, remi rist. accordés par établissement	-175,00	0,00
609	Rabais, remises ristou. obtenus sur achat	0,00	-122 451,00		***Montant net du chiffre d affaires***	***77 745 549,00***	***90 636 990,00***
611	Sous-traitance générale	3 416 336,00	2 710 408,00		Production stockée		
612	Redevances de créditbail	0,00	0,00	712	Variation d'inventaire : animaux reproducteurs immobilisés	0,00	0,00
613	Locations	822 108,00	397 980,00	713	Variation d'inventaire : biens vivants	-55 729,00	-1 154 603,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00		***Total Production stockée***	***-55 729,00***	***-1 154 603,00***
615	Travaux d'entretien et de réparations	5 203 838,00	8 441 601,00		Production immobilisée		
616	Primes d'assurance	1 114 199,00	935 878,00	721	Production immob.Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	722	Produc.immo.-Immo. corpo.(hors bi.vivan)	1 282 644,00	2 210 602,00
618	Divers	1 031 637,00	1 461 708,00	724	Prod. immob.-Immob. corpo. (biens viva)	0,00	0,00
619	Rabais, remis.rist. obtenus sur serv.ext	0,00	0,00	726	Production autoconsommée	0,00	0,00
621	Personnel extérieur à l'établissement	0,00	0,00		***Total Production immobilisée***	***1 282 644,00***	***2 210 602,00***
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraire	8 133 801,00	17 157 135,00		Subventions d exploitation		
623	Publicité, publications, relations publiques	454 839,00	703 035,00	741	Etat	49 037 157,00	50 533 633,00
624	Transports de biens et transports collectifs	16 240 706,00	17 104 288,00	742	Région	91 513 756,00	35 000 000,00
625	Déplacements, missions et réceptions	4 967 297,00	3 272 904,00	743	Fonds nal de garantie des calamités agricoles	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais de télécommunicat	3 095 170,00	2 934 856,00	744	Collecti. publiques et organismes internationaux	0,00	0,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011

COMPTE DE RESULTAT
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 2 / 3

Centre Pour l'établissement

CHARGES				PRODUITS			
Compte	Intitulé	Exercice	*Exercice N-1*	Compte	Intitulé	Exercice	*Exercice N-1*
627	Frais bancaires et assimilés	16 190,00	1 790,00	746	Dons et legs	190 000,00	595 000,00
628	Charges externes diverses	58 751,00	81 503,00	747	Autres collectivités publiques	1 644 222,00	2 096 000,00
629	Rabais, remi. rist. obtenus services ext	0,00	0,00	748	Autres subventions d'exploitation	19 813 663,00	20 612 202,00
	Total Consommation en provenance des tiers	*91 410 960,00*	*102 259 404,00*		*Total Subventions d exploitation*	*162 198 798,00*	*108 836 835,00*
	Impôts, taxes et versements assimilés				Reprises sur amortissements et provisions		
631	Impôts, tax. versts assimilés sur rémuné	0,00	0,00	781	Reprises sur amortissements et provision	0,00	0,00
633	Impôts, tax. versts assimilés sur rémunérations	0,00	0,00		*Total Reprises sur amortissements et provisions*	*0,00*	*0,00*
634	Taxes spécifi. sur produits de l'exploitation	0,00	0,00		Autres produits		
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	674,00	365 163,00	791	Transferts de charges d'exploitation	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00	0,00		*Total Autres produits*	*0,00*	*0,00*
	Total impôts, taxes et versements assimilés	*674,00*	*365 163,00*	751	Redev.pour concessions, brevets, licence	0,00	0,00
	Charges de personnel			752	Revenus immeubles non affectées aux activités prof.	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel salarié	45 611 620,00	45 975 379,00	754	"Ristournes" perçues des coopératives	0,00	0,00
642	Rémunéra particul. personnel enseignant	340 200,00	1 112 560,00	756	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00
643	Rémunérations diverses	1 839 867,00	8 602 480,00	757	Produits spécifiques	0,00	0,00
644	Rému perso. recruté en applica. de convention	14 647 811,00	15 789 643,00	758	Produits divers de gestion courante	1 002 994,00	1 131 879,00
645	Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	5 752 032,00	5 508 358,00		*Total Autres produits*	*1 002 994,00*	*1 131 879,00*
646	charges socia.de prévoyance (non agric.)	13 793 532,00	14 559 834,00		Autres produits (Cessions Internes)		
647	Autres charges sociales	74 000,00	79 200,00	187	Biens et presta. de services produits	724 241,00	637 496,00
648	Autr. charges personnel(indemn. chomage)	0,00	0,00		*Total Autres produits (Cessions Internes)*	*724 241,00*	*637 496,00*
	Total Charges de personnel	*82 059 062,00*	*91 627 454,00*				
	Dotations aux amortissements et aux provisions						
681	Dotations aux amortissements et aux prov	32 641 573,00	38 150 303,00				
	Total Dotations aux amortissements et aux provisions	*32 641 573,00*	*38 150 303,00*				
	Autres charges						
651	Redev. concessions, brevets, licences...	17 995,00	58 950,00				
653	Cotisation fonds communs hèberg et restauration	0,00	0,00				
656	Valeurs cptables éléments d'actif cédés	0,00	0,00				
657	Charges spécifi. Subven. gestion courant	19 813 663,00	20 617 074,00				
658	Charges diverses de gestion courante	183 762,00	437 113,00				
	Total Autres charges	*20 015 420,00*	*21 113 137,00*				
	Autres charges (Cessions Internes)						
186	Biens et presta. de services charges	724 241,00	637 496,00				
	Total Autres charges (Cessions Internes)	*724 241,00*	*637 496,00*				
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	230 198 532,00	257 714 556,00		TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	242 898 497,00	202 299 199,00
	RESULTAT d'EXPLOITATION (Bénéfice)	12 699 965,00			RESULTAT d'EXPLOITATION (Perte)		55 415 357,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011

COMPTE DE RESULTAT
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012

Centre Pour l'établissement

CHARGES				PRODUITS			
Compte	Intitulé	Exercice	*Exercice N-1*	Compte	Intitulé	Exercice	*Exercice N-1*
	QUOTE-PARTS DE RESULTAT sur opérations faites er				QUOTE-PARTS DE RESULTAT sur opérations faites er		
655	Quote-part résult. opé. en commun (GIE)	0,00	0,00	755	Quote-part résultats sur opérations faites en commun	0,00	0,00
	TOTAL QUOTE-PARTS DE RESULTAT sur opérations f	0,00	0,00		TOTAL QUOTE-PARTS DE RESULTAT sur opérations f	0,00	0,00
	CHARGES FINANCIERES				PRODUITS FINANCIERS		
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	761	Produits de participation	0,00	0,00
664	Pertes sur créances liées à des participations	0,00	0,00	762	Produits des autres immobilisations financières	0,00	0,00
666	Pertes de change	3 534,00	13 777,00	763	Revenus des autres créances	0,00	0,00
667	Charges nettes cessions valeurs mobilières de placem.	0,00	0,00	764	Revenus des valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
668	Autres charges financières	0,00	5 223,00	765	Escomptes obtenus	0,00	0,00
686	Dot. amort. aux provi. charges financières	0,00	0,00	766	Gains de change	41 254,00	57 620,00
				767	Pduits nets sur cessions de valeurs mob.	0,00	0,00
				768	Autres produits financiers	0,00	0,00
				786	Reprises sur provisions	0,00	0,00
				796	Transferts de charges financières	0,00	0,00
	TOTAL CHARGES FINANCIERES	3 534,00	19 000,00		TOTAL PRODUITS FINANCIERS	41 254,00	57 620,00
	RESULTAT FINANCIER (Bénéfice)	37 720,00	38 620,00		RESULTAT FINANCIER (Perte)		
	RESULTAT COURANT (Bénéfice)	12 737 685,00			RESULTAT COURANT (Perte)		55 376 737,00
	CHARGES EXCEPTIONELLES				PRODUITS EXCEPTIONNELS		
671	Charges exceptionnelles sur opé. de gestion	481 526,00	0,00	771	Pduits excepti. opérations de gestion	88 682,00	1 873 570,00
675	Valeurs cptables éléments d'actif cédés	0,00	0,00	775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	776	Produits issus de la neutralisation des amortissements	0,00	0,00
687	Dot. amort. et provi. charges exceptionnelles	0,00	0,00	777	Quote-part des subv.inves. virées résultat de l'exe.	12 001 777,00	10 022 341,00
				778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00
				787	Reprises sur provisions	0,00	0,00
				797	Transferts de charges exceptionnelles	0,00	0,00
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONELLES	481 526,00	0,00		TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 090 459,00	11 895 911,00
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (Bénéfice)	11 608 933,00	11 895 911,00		RESULTAT EXCEPTIONNEL (Perte)		
	TOTAL CHARGES	230 683 592,00	257 733 556,00		TOTAL PRODUITS	255 030 210,00	214 252 730,00
	RESULTAT de l'EXERCICE (Bénéfice)	24 346 618,00			RESULTAT de l'EXERCICE (Perte)		43 480 826,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011
Centre Pour l'établissement

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 1 / 7

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

Compte	DEPENSES							MONTANTS DES CREDITS			
	ORDRES DE DEPENSE		REVERSEMENTS		EXTOURNE	Montant NET des dépenses		OUVERTS Budget + DM	REGULARISAT°	NON EMPLOYES	CREDITS EXTOURNES NON EMPLOYES
	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne		NET TOTAL *(Brut - Extourne)*	Dont dép. sur crédits d'extourne				
Section OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT											
6011	671 904,52	0,00	39 720,52	0,00	0,00	632 184,00	0,00	690 000,00	0,00	57 816,00	0,00
6012	109 586,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 586,00	0,00	110 000,00	0,00	414,00	0,00
6013	127 656,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 656,00	0,00	180 000,00	0,00	52 344,00	0,00
6014	11 106 702,00	0,00	221 571,00	0,00	0,00	10 885 131,00	0,00	12 060 000,00	0,00	1 174 869,00	0,00
6015	484 865,00	0,00	0,00	0,00	0,00	484 865,00	0,00	500 000,00	0,00	15 135,00	0,00
6016	4 203,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 203,00	0,00	5 000,00	0,00	797,00	0,00
6017	681 326,00	0,00	0,00	0,00	0,00	681 326,00	0,00	700 000,00	0,00	18 674,00	0,00
6021	891 951,00	0,00	0,00	0,00	0,00	891 951,00	0,00	800 000,00	91 951,00	0,00	0,00
6028	13 776 494,00	0,00	225 187,00	0,00	0,00	13 551 307,00	0,00	14 058 800,00	0,00	507 493,00	0,00
60311	283 174,00	0,00	0,00	0,00	0,00	283 174,00	0,00	0,00	283 174,00	0,00	0,00
60312	74 129,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 129,00	0,00	0,00	74 129,00	0,00	0,00
60313	78 234,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 234,00	0,00	0,00	78 234,00	0,00	0,00
60314	673 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	673 820,00	0,00	0,00	673 820,00	0,00	0,00
60315	273 978,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273 978,00	0,00	0,00	273 978,00	0,00	0,00
60316	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60317	600 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 200,00	0,00	0,00	600 200,00	0,00	0,00
60321	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60328	322 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 360,00	0,00	0,00	322 360,00	0,00	0,00
604	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6062	564 083,00	0,00	0,00	0,00	0,00	564 083,00	0,00	599 500,00	0,00	35 417,00	0,00
6063	5 985 614,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 985 614,00	0,00	7 290 000,00	0,00	1 304 386,00	0,00
6064	1 195 246,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 195 246,00	0,00	1 337 000,00	0,00	141 754,00	0,00
6066	6 128 131,00	0,00	36 656,00	0,00	0,00	6 091 475,00	0,00	6 990 000,00	0,00	898 525,00	0,00
6067	3 023 315,00	0,00	8 665,00	0,00	0,00	3 014 650,00	0,00	3 510 001,00	0,00	495 351,00	0,00
6068	3 158 822,00	0,00	77 223,00	0,00	0,00	3 081 599,00	0,00	3 380 000,00	0,00	298 401,00	0,00
607	3 351 702,00	0,00	5 100,00	0,00	0,00	3 346 602,00	0,00	2 900 000,00	446 602,00	0,00	0,00
60	53 567 495,52	0,00	614 122,52	0,00	0,00	52 953 373,00	0,00	55 110 301,00	2 844 448,00	5 001 376,00	0,00
611	3 416 336,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 416 336,00	0,00	4 100 000,00	0,00	683 664,00	0,00
6131	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00
6132	822 108,00	0,00	0,00	0,00	0,00	822 108,00	0,00	985 000,00	0,00	162 892,00	0,00
6152	1 964 203,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 964 203,00	0,00	2 705 146,00	0,00	740 943,00	0,00
6155	3 239 635,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 239 635,00	0,00	3 025 000,00	214 635,00	0,00	0,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011

Centre Pour l'établissement

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 2 / 7

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

Compte	DEPENSES							MONTANTS DES CREDITS			
	ORDRES DE DEPENSE		REVERSEMENTS		EXTOURNE	Montant NET des dépenses		OUVERTS Budget + DM	REGULARISAT°	NON EMPLOYES	CREDITS EXTOURNES NON EMPLOYES
	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne		NET TOTAL *(Brut - Extourne)*	Dont dép. sur crédits d'extourne				
Section OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT											
616	1 114 199,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 114 199,00	0,00	1 190 000,00	0,00	75 801,00	0,00
6181	117 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 920,00	0,00	139 000,00	0,00	21 080,00	0,00
6183	917 209,00	0,00	3 492,00	0,00	0,00	913 717,00	0,00	994 000,00	0,00	80 283,00	0,00
6185	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
6188	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
61	**11 591 610,00**	**0,00**	**3 492,00**	**0,00**	**0,00**	**11 588 118,00**	**0,00**	**13 258 146,00**	**214 635,00**	**1 884 663,00**	**0,00**
6223	532 933,00	0,00	0,00	0,00	0,00	532 933,00	0,00	600 000,00	0,00	67 067,00	0,00
6226	7 523 714,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 523 714,00	0,00	8 037 000,00	0,00	513 286,00	0,00
6227	37 154,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 154,00	0,00	55 000,00	0,00	17 846,00	0,00
6228	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	15 000,00	25 000,00	0,00	0,00
6231	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00	0,00	140 000,00	0,00	25 000,00	0,00
6233	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00	0,00
6236	367 028,00	0,00	27 189,00	0,00	0,00	339 839,00	0,00	570 000,00	0,00	230 161,00	0,00
6241	1 203 480,00	0,00	3 477,00	0,00	0,00	1 200 003,00	0,00	1 500 000,00	0,00	299 997,00	0,00
6245	1 838 495,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 838 495,00	0,00	2 333 182,00	0,00	494 687,00	0,00
6247	3 460 208,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 460 208,00	0,00	4 642 000,00	0,00	1 181 792,00	0,00
6248	9 742 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 742 000,00	0,00	16 000 000,00	0,00	6 258 000,00	0,00
6251	958 864,00	0,00	0,00	0,00	0,00	958 864,00	0,00	400 000,00	558 864,00	0,00	0,00
6256	3 371 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 371 146,00	0,00	3 930 000,00	0,00	558 854,00	0,00
6257	822 222,00	0,00	5 654,00	0,00	0,00	816 568,00	0,00	700 000,00	116 568,00	0,00	0,00
626	3 095 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 095 170,00	0,00	3 320 000,00	0,00	224 830,00	0,00
6278	16 390,00	0,00	200,00	0,00	0,00	16 190,00	0,00	4 400,00	11 790,00	0,00	0,00
6281	11 563,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 563,00	0,00	20 000,00	0,00	8 437,00	0,00
6288	47 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 188,00	0,00	90 000,00	0,00	42 812,00	0,00
62	**33 182 555,00**	**0,00**	**36 520,00**	**0,00**	**0,00**	**33 146 035,00**	**0,00**	**42 391 582,00**	**712 222,00**	**9 957 769,00**	**0,00**
6358	674,00	0,00	0,00	0,00	0,00	674,00	0,00	210 000,00	0,00	209 326,00	0,00
63	**674,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**674,00**	**0,00**	**210 000,00**	**0,00**	**209 326,00**	**0,00**
64112	20 960 876,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 960 876,00	0,00	21 200 000,00	0,00	239 124,00	0,00
64113	3 444 402,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 444 402,00	0,00	3 600 000,00	0,00	155 598,00	0,00
64114	19 266 523,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 266 523,00	0,00	19 720 000,00	0,00	453 477,00	0,00
6416	1 743 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 743 010,00	0,00	1 790 000,00	0,00	46 990,00	0,00
6417	196 809,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 809,00	0,00	410 000,00	0,00	213 191,00	0,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011
Centre Pour l'établissement

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 3 / 7

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

Compte	DEPENSES							MONTANTS DES CREDITS			
	ORDRES DE DEPENSE		REVERSEMENTS		EXTOURNE	Montant NET des dépenses		OUVERTS Budget + DM	REGULARISAT°	NON EMPLOYES	CREDITS EXTOURNES NON EMPLOYES
	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne		NET TOTAL *(Brut - Extourne)*	Dont dép. sur crédits d'extourne				
Section OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT											
642	340 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 200,00	0,00	350 000,00	0,00	9 800,00	0,00
643	1 839 867,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 839 867,00	0,00	2 010 000,00	0,00	170 133,00	0,00
6446	14 647 811,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 647 811,00	0,00	15 500 000,00	0,00	852 189,00	0,00
6451	5 752 032,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 752 032,00	0,00	5 687 500,00	64 532,00	0,00	0,00
6461	13 793 532,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 793 532,00	0,00	14 400 000,00	0,00	606 468,00	0,00
6475	74 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 000,00	0,00	140 000,00	0,00	66 000,00	0,00
64	82 059 062,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 059 062,00	0,00	84 807 500,00	64 532,00	2 812 970,00	0,00
651	17 995,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 995,00	0,00	105 000,00	0,00	87 005,00	0,00
6571	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	19 244 468,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 244 468,00	0,00	20 000 000,00	0,00	755 532,00	0,00
6577	569 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	569 195,00	0,00	2 000 000,00	0,00	1 430 805,00	0,00
6583	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00
6588	183 762,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 762,00	0,00	215 000,00	0,00	31 238,00	0,00
65	20 015 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 015 420,00	0,00	22 335 000,00	0,00	2 319 580,00	0,00
666	3 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 534,00	0,00	40 000,00	0,00	36 466,00	0,00
668	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
66	3 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 534,00	0,00	50 000,00	0,00	46 466,00	0,00
671	481 526,00	0,00	0,00	0,00	0,00	481 526,00	0,00	490 000,00	0,00	8 474,00	0,00
67	481 526,00	0,00	0,00	0,00	0,00	481 526,00	0,00	490 000,00	0,00	8 474,00	0,00
68111	101 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 260,00	0,00	101 260,00	0,00	0,00	0,00
68112	32 540 313,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 540 313,00	0,00	32 557 872,00	0,00	17 559,00	0,00
68	32 641 573,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 641 573,00	0,00	32 659 132,00	0,00	17 559,00	0,00
709	175,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175,00	0,00	10 000,00	0,00	9 825,00	0,00
7097	4 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00	0,00	0,00	4 900,00	0,00	0,00
70	5 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 075,00	0,00	10 000,00	4 900,00	9 825,00	0,00
7132	2 800 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800 690,00	0,00	0,00	2 800 690,00	0,00	0,00
7134	6 818 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 818 020,00	0,00	0,00	6 818 020,00	0,00	0,00
7137	83 044,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 044,00	0,00	0,00	83 044,00	0,00	0,00
71	9 701 754,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 701 754,00	0,00	0,00	9 701 754,00	0,00	0,00
TOTAL	243 260 278,52	0,00	654 134,52	0,00	0,00	242 596 144,00	0,00	251 321 561,00	13 542 491,00	22 268 008,00	0,00

EPFPA Opunohu
Exercice 2011
Centre Pour l'établissement

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 4 / 7

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

Compte	DEPENSES							MONTANTS DES CREDITS			
	ORDRES DE DEPENSE		REVERSEMENTS		EXTOURNE	Montant NET des dépenses		OUVERTS Budget + DM	REGULARISAT°	NON EMPLOYES	CREDITS EXTOURNES NON EMPLOYES
	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne		NET TOTAL *(Brut - Extourne)*	Dont dép. sur crédits d'extourne				
Section OPERATIONS EN CAPITAL											
13911	1 704 739,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 704 739,00	0,00	1 704 739,00	0,00	0,00	0,00
13912	10 297 038,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 297 038,00	0,00	10 297 038,00	0,00	0,00	0,00
13915	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	12 001 777,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 001 777,00	0,00	12 001 777,00	0,00	0,00	0,00
2131	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300 000,00	0,00	3 300 000,00	0,00
2154	1 615 516,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 615 516,00	0,00	1 952 076,00	0,00	336 560,00	0,00
2181	12 019 802,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 019 802,00	0,00	19 399 046,00	0,00	7 379 244,00	0,00
2182	2 342 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 342 000,00	0,00	2 450 000,00	0,00	108 000,00	0,00
2183	3 280 180,00	0,00	709 860,00	0,00	0,00	2 570 320,00	0,00	2 750 000,00	0,00	179 680,00	0,00
2184	835 518,00	0,00	0,00	0,00	0,00	835 518,00	0,00	7 900 000,00	0,00	7 064 482,00	0,00
2188	299 449,00	0,00	0,00	0,00	0,00	299 449,00	0,00	450 000,00	0,00	150 551,00	0,00
21	20 392 465,00	0,00	709 860,00	0,00	0,00	19 682 605,00	0,00	38 201 122,00	0,00	18 518 517,00	0,00
2315	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	32 394 242,00	0,00	709 860,00	0,00	0,00	31 684 382,00	0,00	50 202 899,00	0,00	18 518 517,00	0,00
DEVELOPPEMENT DES DEPENSES											
	275 644 520,52	0,00	1 363 994,52	0,00	0,00	274 280 526,00	0,00	301 524 560,00	13 542 491,00	40 786 525,00	0,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011

Centre Pour l'établissement

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 5 / 7

DEVELOPPEMENT DES RECETTES

Compte	RECETTES							SITUATION PAR RAPPORT AUX PREVISIONS			
	ORDRES DE RECETTE		REDUCTIONS		EXTOURNE	Montant NET des Recettes		PREVISIONS	PLUS-VALUES	MOINS-VALUES	PREVISONS EXTOURNEES NON EMPLOYES
	Montant BRUT	Dont Rec. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont Rec. sur crédits d'extourne		NET TOTAL *(Brut - Extourne)*	Dont Rec. sur crédits d'extourne				
Section OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT											
60311	290 527,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 527,00	0,00	0,00	290 527,00	0,00	0,00
60312	76 452,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 452,00	0,00	0,00	76 452,00	0,00	0,00
60313	94 802,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 802,00	0,00	0,00	94 802,00	0,00	0,00
60314	671 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	671 030,00	0,00	0,00	671 030,00	0,00	0,00
60315	378 596,00	0,00	0,00	0,00	0,00	378 596,00	0,00	0,00	378 596,00	0,00	0,00
60316	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60317	370 928,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 928,00	0,00	0,00	370 928,00	0,00	0,00
60321	120 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 425,00	0,00	0,00	120 425,00	0,00	0,00
60328	202 963,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 963,00	0,00	0,00	202 963,00	0,00	0,00
60	2 205 723,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 205 723,00	0,00	0,00	2 205 723,00	0,00	0,00
7021	9 936 762,00	0,00	384 421,00	0,00	0,00	9 552 341,00	0,00	7 835 000,00	1 717 341,00	0,00	0,00
7022	2 857,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 857,00	0,00	3 000,00	0,00	143,00	0,00
7023	16 686 591,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 686 591,00	0,00	16 420 000,00	266 591,00	0,00	0,00
704	19 628 910,00	0,00	1 102 566,00	0,00	0,00	18 526 344,00	0,00	18 105 000,00	421 344,00	0,00	0,00
7061	17 048 981,00	0,00	133 677,00	0,00	0,00	16 915 304,00	0,00	17 197 060,00	0,00	281 756,00	0,00
7062	1 387 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 387 100,00	0,00	1 384 600,00	2 500,00	0,00	0,00
7063	123 034,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 034,00	0,00	236 886,00	0,00	113 852,00	0,00
7064	425 049,00	0,00	0,00	0,00	0,00	425 049,00	0,00	450 000,00	0,00	24 951,00	0,00
7065	7 154 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 154 640,00	0,00	7 790 960,00	0,00	636 320,00	0,00
7066	63 635,00	0,00	13 636,00	0,00	0,00	49 999,00	0,00	50 000,00	0,00	1,00	0,00
7068	135 913,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 913,00	0,00	200 000,00	0,00	64 087,00	0,00
707	6 804 393,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 804 393,00	0,00	6 810 000,00	0,00	5 607,00	0,00
70811	711 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	711 300,00	0,00	770 000,00	0,00	58 700,00	0,00
7083	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00
70	80 109 165,00	0,00	1 634 300,00	0,00	0,00	78 474 865,00	0,00	77 282 506,00	2 407 776,00	1 215 417,00	0,00
7132	2 696 345,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 696 345,00	0,00	0,00	2 696 345,00	0,00	0,00
7134	6 930 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 930 560,00	0,00	0,00	6 930 560,00	0,00	0,00
7137	19 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 120,00	0,00	0,00	19 120,00	0,00	0,00
71	9 646 025,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 646 025,00	0,00	0,00	9 646 025,00	0,00	0,00
722	1 282 644,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 282 644,00	0,00	1 000 000,00	282 644,00	0,00	0,00
72	1 282 644,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 282 644,00	0,00	1 000 000,00	282 644,00	0,00	0,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011
Centre Pour l'établissement

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 6 / 7

DEVELOPPEMENT DES RECETTES

Compte	RECETTES							SITUATION PAR RAPPORT AUX PREVISIONS			
	ORDRES DE RECETTE		REDUCTIONS		EXTOURNE	Montant NET des Recettes		PREVISIONS	PLUS-VALUES	MOINS-VALUES	PREVISONS EXTOURNEES NON EMPLOYES
	Montant BRUT	Dont Rec. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont Rec. sur crédits d'extourne		NET TOTAL *(Brut - Extourne)*	Dont Rec. sur crédits d'extourne				
Section OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT											
7416	20 286 396,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 286 396,00	0,00	20 286 000,00	396,00	0,00	0,00
7418	28 750 761,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 750 761,00	0,00	28 407 298,00	343 463,00	0,00	0,00
742	91 513 756,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 513 756,00	0,00	98 500 000,00	0,00	6 986 244,00	0,00
746	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00	0,00	890 000,00	0,00	700 000,00	0,00
747	1 644 222,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 644 222,00	0,00	2 200 000,00	0,00	555 778,00	0,00
74884	19 244 468,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 244 468,00	0,00	20 000 000,00	0,00	755 532,00	0,00
74887	569 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	569 195,00	0,00	2 000 000,00	0,00	1 430 805,00	0,00
74	162 198 798,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 198 798,00	0,00	172 283 298,00	343 859,00	10 428 359,00	0,00
7581	556 132,00	0,00	0,00	0,00	0,00	556 132,00	0,00	418 705,00	137 427,00	0,00	0,00
7583	471 862,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	446 862,00	0,00	92 000,00	354 862,00	0,00	0,00
75	1 027 994,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	1 002 994,00	0,00	510 705,00	492 289,00	0,00	0,00
766	41 254,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 254,00	0,00	100 000,00	0,00	58 746,00	0,00
768	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
76	41 254,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 254,00	0,00	105 000,00	0,00	63 746,00	0,00
771	88 682,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 682,00	0,00	65 000,00	23 682,00	0,00	0,00
777	12 001 777,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 001 777,00	0,00	12 001 777,00	0,00	0,00	0,00
77	12 090 459,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 090 459,00	0,00	12 066 777,00	23 682,00	0,00	0,00
TOTAL	268 602 062,00	0,00	1 659 300,00	0,00	0,00	266 942 762,00	0,00	263 248 286,00	15 401 998,00	11 707 522,00	0,00
Section OPERATIONS EN CAPITAL											
1035	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300 000,00	0,00	3 300 000,00	0,00
10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300 000,00	0,00	3 300 000,00	0,00
1312	10 087 058,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 087 058,00	0,00	24 162 952,00	0,00	14 075 894,00	0,00
13	10 087 058,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 087 058,00	0,00	24 162 952,00	0,00	14 075 894,00	0,00
2805	101 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 260,00	0,00	101 260,00	0,00	0,00	0,00
28121	146 985,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 985,00	0,00	146 985,00	0,00	0,00	0,00
28131	4 400 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400 774,00	0,00	4 400 774,00	0,00	0,00	0,00
28135	2 253 904,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 253 904,00	0,00	2 271 461,00	0,00	17 557,00	0,00
28138	297 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 000,00	0,00	297 000,00	0,00	0,00	0,00
28153	964 369,00	0,00	0,00	0,00	0,00	964 369,00	0,00	964 369,00	0,00	0,00	0,00
28154	7 815 157,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 815 157,00	0,00	7 815 158,00	0,00	1,00	0,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011

Centre Pour l'établissement

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 7 / 7

DEVELOPPEMENT DES RECETTES

Compte	RECETTES							SITUATION PAR RAPPORT AUX PREVISIONS			
	ORDRES DE RECETTE		REDUCTIONS		EXTOURNE	Montant NET des Recettes		PREVISIONS	PLUS-VALUES	MOINS-VALUES	PREVISONS EXTOURNEES NON EMPLOYES
	Montant BRUT	Dont Rec. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont Rec. sur crédits d'extourne		NET TOTAL *(Brut - Extourne)*	Dont Rec. sur crédits d'extourne				
Section OPERATIONS EN CAPITAL											
2817	376 154,00	0,00	0,00	0,00	0,00	376 154,00	0,00	376 154,00	0,00	0,00	0,00
28181	6 386 273,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 386 273,00	0,00	6 386 273,00	0,00	0,00	0,00
28182	2 185 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 185 000,00	0,00	2 185 000,00	0,00	0,00	0,00
28183	3 559 371,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 559 371,00	0,00	3 559 372,00	0,00	1,00	0,00
28184	3 198 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 198 213,00	0,00	3 198 213,00	0,00	0,00	0,00
28188	957 113,00	0,00	0,00	0,00	0,00	957 113,00	0,00	957 113,00	0,00	0,00	0,00
28	32 641 573,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 641 573,00	0,00	32 659 132,00	0,00	17 559,00	0,00
TOTAL	42 728 631,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 728 631,00	0,00	60 122 084,00	0,00	17 393 453,00	0,00
DEVELOPPEMENT DES RECETTES											
	311 330 693,00	0,00	1 659 300,00	0,00	0,00	309 671 393,00	0,00	323 370 370,00	15 401 998,00	29 100 975,00	0,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011
Centre Pour l'établissement

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 1 / 7

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

COMPTE	Libellé	DEPENSES						EXTOURNE	MONTANTS NET	
		Montant BRUT des ordres de dépenses			REVERSEMENTS				Montant NET des dépenses	
		Externe	Interne	Dont dépenses sur crédits d'extourne	Externe	Interne	Dont dépenses sur crédits d'extourne		Externe	Interne
Section OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT										
6011	Engrais et amendements	671 904,52	0,00	0,00	39 720,52	0,00	0,00	0,00	632 184,00	0,00
6012	Semences et plants	109 586,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 586,00	0,00
6013	Produits de défense des végétaux	127 656,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 656,00	0,00
6014	Aliments du bétail	11 106 702,00	0,00	0,00	221 571,00	0,00	0,00	0,00	10 885 131,00	0,00
6015	Produits de défense des animaux	484 865,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	484 865,00	0,00
6016	Produits de reproduction animale	4 203,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 203,00	0,00
6017	Emballages	681 326,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	681 326,00	0,00
6021	Carburants et lubrifiants	891 951,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	891 951,00	0,00
6028	Matières premières	13 237 534,00	538 960,00	0,00	225 187,00	0,00	0,00	0,00	13 012 347,00	538 960,00
60311	Engrais et amendements	283 174,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	283 174,00	0,00
60312	Semences et plants	74 129,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 129,00	0,00
60313	Produits de défense des végétaux	78 234,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 234,00	0,00
60314	Aliments du bétail	673 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	673 820,00	0,00
60315	Produits de défense des animaux	273 978,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273 978,00	0,00
60316	Produits de reproduction animale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60317	Emballages	600 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 200,00	0,00
60321	Carburants et lubrifiants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60328	Matières premières	322 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 360,00	0,00
604	Achats d'animaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6062	Gaz	564 083,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	564 083,00	0,00
6063	Electricité	5 985 614,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 985 614,00	0,00
6064	Carburants et lubrifiants	1 195 246,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 195 246,00	0,00
6066	Fournitures d'entretien et de petit équi	6 128 131,00	0,00	0,00	36 656,00	0,00	0,00	0,00	6 091 475,00	0,00
6067	Fourn.et matér d'enseignement non it	3 023 315,00	0,00	0,00	8 665,00	0,00	0,00	0,00	3 014 650,00	0,00
6068	Autres fournitures non stockées	3 152 822,00	6 000,00	0,00	77 223,00	0,00	0,00	0,00	3 075 599,00	6 000,00
607	Achats de marchandises	3 351 702,00	0,00	0,00	5 100,00	0,00	0,00	0,00	3 346 602,00	0,00
60	ACHATS	53 022 535,52	544 960,00	0,00	614 122,52	0,00	0,00	0,00	52 408 413,00	544 960,00
611	Sous-traitance générale	3 416 336,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 416 336,00	0,00
6131	Fermages et loyers du foncier et immo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations de matériel	822 108,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	822 108,00	0,00
6152	Sur biens immobiliers	1 964 203,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 964 203,00	0,00
6155	Sur biens mobiliers	3 239 635,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 239 635,00	0,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011

Centre Pour l'établissement

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 2 / 7

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

COMPTE	Libellé	DEPENSES						EXTOURNE	MONTANTS NET	
		Montant BRUT des ordres de dépenses			REVERSEMENTS				Montant NET des dépenses	
		Externe	Interne	Dont dépenses sur crédits d'extourne	Externe	Interne	Dont dépenses sur crédits d'extourne		Externe	Interne
Section	OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT									
616	Primes d'assurance	1 114 199,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 114 199,00	0,00
6181	Documentation générale et administra	117 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 920,00	0,00
6183	Documentation technique et pédagogi	917 209,00	0,00	0,00	3 492,00	0,00	0,00	0,00	913 717,00	0,00
6185	Frais de colloques, séminaires, confér	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61	SERVICES EXTERIEURS	11 591 610,00	0,00	0,00	3 492,00	0,00	0,00	0,00	11 588 118,00	0,00
6223	Rémunérations des transitaires	532 933,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	532 933,00	0,00
6226	Autres honoraires	7 523 714,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 523 714,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	37 154,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 154,00	0,00
6228	Divers	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
6231	Annonces et insertions	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	367 028,00	0,00	0,00	27 189,00	0,00	0,00	0,00	339 839,00	0,00
6241	Transports sur achats	1 203 480,00	0,00	0,00	3 477,00	0,00	0,00	0,00	1 200 003,00	0,00
6245	Voyages d'études, visites sorties péd.	1 838 495,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 838 495,00	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	3 460 208,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 460 208,00	0,00
6248	Divers	9 742 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 742 000,00	0,00
6251	Voyages et déplacements du personn	958 864,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	958 864,00	0,00
6256	Missions	3 371 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 371 146,00	0,00
6257	Réceptions	642 641,00	179 581,00	0,00	5 354,00	300,00	0,00	0,00	637 287,00	179 281,00
626	Frais postaux et frais de télécommuni	3 095 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 095 170,00	0,00
6278	Autres frais et commis sur prest. serv	16 390,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	16 190,00	0,00
6281	Cotisations professionnelles	11 563,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 563,00	0,00
6288	Autres services extérieurs divers	47 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 188,00	0,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	33 002 974,00	179 581,00	0,00	36 220,00	300,00	0,00	0,00	32 966 754,00	179 281,00
6358	Autres droits	674,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	674,00	0,00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS	674,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	674,00	0,00
64112	Personnel des exploitations agricoles	20 960 876,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 960 876,00	0,00
64113	Employés de bureau	3 444 402,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 444 402,00	0,00
64114	Personnel enseignant	19 266 523,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 266 523,00	0,00
6416	Primes et gratifications	1 743 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 743 010,00	0,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011

Centre Pour l'établissement

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 3 / 7

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

COMPTE	Libellé	DEPENSES						EXTOURNE	MONTANTS NET	
		Montant BRUT des ordres de dépenses			REVERSEMENTS				Montant NET des dépenses	
		Externe	Interne	Dont dépenses sur crédits d'extourne	Externe	Interne	Dont dépenses sur crédits d'extourne		Externe	Interne
Section	OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT									
6417	Indemnités et avantages en espèces (	196 809,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 809,00	0,00
642	Remunéra. particul personnel enseigi	340 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 200,00	0,00
643	Rémunérations diverses	1 839 867,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 839 867,00	0,00
6446	Rémunération personnel- Emplois Jeu	14 647 811,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 647 811,00	0,00
6451	Cotisations à la Mutualité Sociale Agri	5 752 032,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 752 032,00	0,00
6461	Sécurité Sociale	13 793 532,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 793 532,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	74 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 000,00	0,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	82 059 062,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 059 062,00	0,00
651	Redev concessions, brevets, licences	17 995,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 995,00	0,00
6571	Bourses accordées par l'Etablissemer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Bourses accordées par l'état	19 244 468,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 244 468,00	0,00
6577	Aide sociale en faveur des élèves(F.S	569 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	569 195,00	0,00
6583	Charges gest. cour. annul. O R. ex.ar	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6588	Autres charges diverses de gestion co	183 762,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 762,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION C	20 015 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 015 420,00	0,00
666	Pertes de change	3 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 534,00	0,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	3 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 534,00	0,00
671	Charges exceptionnelles sur opé. de g	481 526,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	481 526,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	481 526,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	481 526,00	0,00
68111	Immobilisations incorporelles	101 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 260,00	0,00
68112	Immob.corporelles (hors biens vivants	32 540 313,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 540 313,00	0,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMEN	32 641 573,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 641 573,00	0,00
709	Rabais, remi rist. accordés par établis	175,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175,00	0,00
7097	Sur ventes de marchandises	4 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00	0,00
70	VENTES	5 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 075,00	0,00
7132	Animaux (cycle court)	2 800 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800 690,00	0,00
7134	Végétaux (cycle court)	6 818 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 818 020,00	0,00
7137	Produits	83 044,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 044,00	0,00
71	VARIATIONS D'INVENTAIRE : BIEN	9 701 754,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 701 754,00	0,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011

Centre Pour l'établissement

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 4 / 7

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

COMPTE	Libellé	DEPENSES						EXTOURNE	MONTANTS NET	
		Montant BRUT des ordres de dépenses			REVERSEMENTS				Montant NET des dépenses	
		Externe	Interne	Dont dépenses sur crédits d'extourne	Externe	Interne	Dont dépenses sur crédits d'extourne		Externe	Interne
Section OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT										
TOTAL	SECTº OPERATIONS DE FONCTIOI	242 525 737,52	724 541,00	0,00	653 834,52	300,00	0,00	0,00	241 871 903,00	724 241,00
Section OPERATIONS EN CAPITAL										
13911	Etat	1 704 739,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 704 739,00	0,00
13912	Régions	10 297 038,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 297 038,00	0,00
13915	Collectivités publiques et orga interna.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMEN	12 001 777,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 001 777,00	0,00
2131	Bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements,	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2154	Matériel, outillage, agencements et an	1 615 516,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 615 516,00	0,00
2181	Install. gles, agencements, aménag. d	12 019 802,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 019 802,00	0,00
2182	Matériel de transpon	2 342 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 342 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informa	3 280 180,00	0,00	0,00	709 860,00	0,00	0,00	0,00	2 570 320,00	0,00
2184	Mobilier	835 518,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	835 518,00	0,00
2188	Autres	299 449,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	299 449,00	0,00
21	IMMO. CORPORELLES (hors biens	20 392 465,00	0,00	0,00	709 860,00	0,00	0,00	0,00	19 682 605,00	0,00
2315	Installa. techniques, matériel et outil.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corpo. (hors biens vivan	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	SECTº OPERATIONS EN CAPITAL	32 394 242,00	0,00	0,00	709 860,00	0,00	0,00	0,00	31 684 382,00	0,00
DEVELOPPEMENT DES DEPENSES										
	TOTAL GENERAL	274 919 979,52	724 541,00	0,00	1 363 694,52	300,00	0,00	0,00	273 556 285,00	724 241,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011
Centre Pour l'établissement

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 5 / 7

DEVELOPPEMENT DES RECETTES

COMPTE	Libellé	RECETTES						EXTOURNE	MONTANTS NET	
		Montant BRUT des ordres de Recettes			REDUCTIONS				Montant NET des Recettes	
		Externe	Interne	Dont Recettes sur crédits d'extourne	Externe	Interne	Dont Recettes sur crédits d'extourne		Externe	Interne
Section OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT										
60311	Engrais et amendements	290 527,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 527,00	0,00
60312	Semences et plants	76 452,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 452,00	0,00
60313	Produits de défense des végétaux	94 802,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 802,00	0,00
60314	Aliments du bétail	671 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	671 030,00	0,00
60315	Produits de défense des animaux	378 596,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	378 596,00	0,00
60316	Produits de reproduction animale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60317	Emballages	370 928,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 928,00	0,00
60321	Carburants et lubrifiants	120 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 425,00	0,00
60328	Matières premières	202 963,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 963,00	0,00
60	ACHATS	2 205 723,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 205 723,00	0,00
7021	Produits végétaux	9 388 312,00	548 450,00	0,00	384 421,00	0,00	0,00	0,00	9 003 891,00	548 450,00
7022	Produits animaux	2 857,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 857,00	0,00
7023	Produits transformés	16 620 161,00	66 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 620 161,00	66 430,00
704	Ventes d'animaux	19 546 660,00	82 250,00	0,00	1 102 566,00	0,00	0,00	0,00	18 444 094,00	82 250,00
7061	Produits scolaires-Pension des élèves	17 048 981,00	0,00	0,00	133 677,00	0,00	0,00	0,00	16 915 304,00	0,00
7062	Produits scolaires-Droits de scolarité	1 387 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 387 100,00	0,00
7063	Hébergts hôtes passage, apprentis,sta	123 034,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 034,00	0,00
7064	Repas fournis	425 049,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	425 049,00	0,00
7065	Travx et serv spécifi. liés à l'établisse	7 154 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 154 640,00	0,00
7066	Trx et serv spécif. liés à l'exploitation	63 635,00	0,00	0,00	13 636,00	0,00	0,00	0,00	49 999,00	0,00
7068	Autres prestations de services	135 913,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 913,00	0,00
707	Ventes de marchandises	6 777 282,00	27 111,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 777 282,00	27 111,00
70811	Repas	711 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	711 300,00	0,00
7083	Locations diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	VENTES	79 384 924,00	724 241,00	0,00	1 634 300,00	0,00	0,00	0,00	77 750 624,00	724 241,00
7132	Animaux (cycle court)	2 696 345,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 696 345,00	0,00
7134	Végétaux (cycle court)	6 930 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 930 560,00	0,00
7137	Produits	19 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 120,00	0,00
71	VARIATIONS D'INVENTAIRE : BIEN	9 646 025,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 646 025,00	0,00
722	Produc immo -immo. corpo.(hors bi.vi	1 282 644,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 282 644,00	0,00
72	PRODUCTION IMMOBILISEE ET AU	1 282 644,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 282 644,00	0,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011
Centre Pour l'établissement

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 6 / 7

DEVELOPPEMENT DES RECETTES

COMPTE	Libellé	RECETTES						EXTOURNE	MONTANTS NET	
		Montant BRUT des ordres de Recettes			REDUCTIONS				Montant NET des Recettes	
		Externe	Interne	Dont Recettes sur crédits d'extourne	Externe	Interne	Dont Recettes sur crédits d'extourne		Externe	Interne
Section OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT										
7416	Subventions Emplois Jeunes	20 286 396,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 286 396,00	0,00
7418	Autres Subventions d'état	28 750 761,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 750 761,00	0,00
742	Région	91 513 756,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 513 756,00	0,00
746	Dons et legs	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00	0,00
747	Autres collectivités publiques	1 644 222,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 644 222,00	0,00
74884	Bourses accordées par l'état	19 244 468,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 244 468,00	0,00
74887	Subventions pour le fonds social lycée	569 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	569 195,00	0,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	162 198 798,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 198 798,00	0,00
7581	Indemnités d'assurance	556 132,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	556 132,00	0,00
7583	Pduits gesti cour. prove.annul OD exe	471 862,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	446 862,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION C	1 027 994,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	1 002 994,00	0,00
766	Gains de change	41 254,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 254,00	0,00
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	PRODUITS FINANCIERS	41 254,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 254,00	0,00
771	Pduits excepti. opérations de gestion	88 682,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 682,00	0,00
777	Quote-part des subv.inves virées rés	12 001 777,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 001 777,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 090 459,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 090 459,00	0,00
TOTAL	SECT° OPERATIONS DE FONCTION	267 877 821,00	724 241,00	0,00	1 659 300,00	0,00	0,00	0,00	266 218 521,00	724 241,00
Section OPERATIONS EN CAPITAL										
1035	Dons et legs en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	CAPITAL ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Régions	10 087 058,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 087 058,00	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMEN	10 087 058,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 087 058,00	0,00
2805	Concessions et droits similaires, brev	101 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 260,00	0,00
28121	Terrains nus	146 985,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 985,00	0,00
28131	Bâtiments	4 400 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400 774,00	0,00
28135	Installations générales, agencements.	2 253 904,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 253 904,00	0,00
28138	Ouvrages d'infrastructure	297 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 000,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	964 369,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	964 369,00	0,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011

Centre Pour l'établissement

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES
COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 7 / 7

DEVELOPPEMENT DES RECETTES

COMPTE Libellé	RECETTES							MONTANTS NET	
	Montant BRUT des ordres de Recettes			REDUCTIONS			EXTOURNE	Montant NET des Recettes	
	Externe	Interne	Dont Recettes sur crédits d'extourne	Externe	Interne	Dont Recettes sur crédits d'extourne		Externe	Interne
Section OPERATIONS EN CAPITAL									
28154 Matériel, outillage, agencements amé	7 815 157,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 815 157,00	0,00
2817 Amélioration du fonds	376 154,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	376 154,00	0,00
28181 Installations générales, agencements,	6 386 273,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 386 273,00	0,00
28182 Matériel de transport	2 185 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 185 000,00	0,00
28183 Matériel de bureau et matériel informa	3 559 371,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 559 371,00	0,00
28184 Mobilier	3 198 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 198 213,00	0,00
28188 Autres	957 113,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	957 113,00	0,00
28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILI	32 641 573,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 641 573,00	0,00
TOTAL SECT° OPERATIONS EN CAPITAL	42 728 631,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 728 631,00	0,00
DEVELOPPEMENT DES RECETTES									
TOTAL GENERAL	310 606 452,00	724 241,00	0,00	1 659 300,00	0,00	0,00	0,00	308 947 152,00	724 241,00

EPEFPA Opunohu
Exercice 2011
Centre Pour l'établissement

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES

Récapitulatif Général : Exécution du budget

COMPTE FINANCIER DEFINITIF

Edité le 29/02/2012
Page 1 / 1

DEPENSES		*RECETTES*	
1ère Section : TOTAL DES CHARGES	242 596 144,00	266 942 762,00	1ère Section : TOTAL DES PRODUITS
Excédent de l'Exercice (Virement à la 2ème Section)	24 346 618,00	0,00	
Total de la 1ère Section	266 942 762,00	266 942 762,00	
2ème Section : TOTAL des DEPENSES	31 684 382,00	42 728 631,00	2ème Section : TOTAL des RECETTES
Excédent de l'Exercice (Virement de la 1ère Section)	0,00	24 346 618,00	
Augmentation du Fond de Roulement	35 390 867,00	0,00	
TOTAL BRUT	334 018 011,00	334 018 011,00	
Virements Internes entre Sections	724 241,00	724 241,00	
TOTAL NET	333 293 770,00	333 293 770,00	

Page LEXPOL 224 sur 344

DELIBERATION n° 2012-46 APF du 6 septembre 2012 portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de la Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire et affectation de son résultat.

NOR : APL1201155DL

L'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 331 CM du 9 mars 1998 modifié relatif à la Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire ;

Vu l'arrêté n° 1114 CM du 6 août 2012 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 5762-2012 APF/SG du 30 août 2012 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 76-2012 du 28 août 2012 de la commission des affaires économiques, du tourisme, de l'agriculture, de la mer et des transports ;

Dans sa séance du 6 septembre 2012,

Adopte :

Article 1er.— Le montant définitif des recettes du compte financier de la Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire pour l'exercice 2011 est arrêté à la somme de *cent soixante-trois millions deux cent quarante-trois mille sept cent neuf francs CFP* (163 243 709 F CFP) se décomposant comme suit (en F CFP) :

- section I de fonctionnement	149 846 530
- section II d'investissement	13 397 179
Total	*163 243 709*

Art. 2.— Le montant définitif des dépenses du compte financier de la Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire pour l'exercice 2011 est arrêté à la somme de *cent cinquante-six millions sept cent cinquante-cinq mille deux cent dix-neuf francs CFP* (156 755 219 F CFP) se décomposant comme suit (en F CFP) :

- section I de fonctionnement	143 658 234
- section II d'investissement	13 096 985
Total	*156 755 219*

Art. 3.— Le compte financier de la Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire pour l'exercice 2011 annexé à la présente délibération, est définitivement fixé ainsi qu'il suit (en F CFP) :

	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	*Total*
Recettes	149 846 530	13 397 179	*163 243 709*
Dépenses	143 658 234	13 096 985	*156 755 219*
Résultat	*6 188 296*	*300 194*	*6 488 490*

Art. 4.— Le résultat d'exploitation de l'exercice 2011, soit un excédent de 6 188 296 F CFP, est affecté au compte :

- 110 : report à nouveau (solde créditeur) 6 188 296 F CFP

Art. 5.— Au 31 décembre de l'exercice 2011, le fonds de roulement de la Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire est de *quatre-vingt-dix-sept millions huit cent vingt-sept mille six cent soixante-douze francs CFP* (97 827 672 F CFP).

Art. 6.— Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,
Juliana MATI.

La présidente de séance,
Liliane MARITERAGI-MAIROTO.

CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE

COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2011

Présenté par

Monsieur Michel RUIZ du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011

Paierie de Polynésie Française

Le 02/05/2012 ETAT : A

Organisme : 101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE

Exercice : 2011

Ucg : B01 Budget Principal

ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

DEPENSES

Compte	Programme	Libellé		Crédits ouverts	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Crédits disponibles	% Cred. Cons.
131		SUBVENTION EQUIPEMEN		2 616 772	2 616 772			100,00
			Sous-total	*2 616 772*	*2 616 772*		*0*	*100,00*
139		SUB. INV. INSCR...		9 449 110	9 449 110			100,00
			Sous-total	*9 449 110*	*9 449 110*		*0*	*100,00*
205		CONCESSIONS DROITS						
			Sous-total	*0*			*0*	*00,00*
213		CONSTRUCTIONS		10 000 000			10 000 000	
			Sous-total	*10 000 000*			*10 000 000*	*00,00*
215		INST. TECHN. MAT. OU		1 200 000	1 031 103		168 897	85,93
			Sous-total	*1 200 000*	*1 031 103*		*168 897*	*85,93*
218		AUT. IMMOB. CORPOR		800 000			800 000	
			Sous-total	*800 000*			*800 000*	*00,00*
Total investissement				*24 065 882*	*13 096 985*		*10 968 897*	*54,42*

Palerie de Polynésie Française

ETAT : A

Organisme : 101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE

Exercice : 2011

Ucg : B01 Budget Principal

ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

DEPENSES

Compte	Programme	Libellé		Crédits ouverts	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Crédits disponibles	% Cred. Cons.
606		ACHATS APPRO. NON ST		5 380 000	4 938 615		441 385	91,80
			Sous-total	*5 380 000*	*4 938 615*		*441 385*	*91,80*
613		LOCATIONS		1 900 000	1 848 000		52 000	97,26
			Sous-total	*1 900 000*	*1 848 000*		*52 000*	*97,26*
615		TRAV. ENTR. ET REPAR		3 200 000	2 142 730		1 057 270	66,96
			Sous-total	*3 200 000*	*2 142 730*		*1 057 270*	*66,96*
616		PRIMES ASSURANCES		730 000	727 812		2 188	99,70
			Sous-total	*730 000*	*727 812*		*2 188*	*99,70*
618		DIVERS		50 000	47 500		2 500	95,00
			Sous-total	*50 000*	*47 500*		*2 500*	*95,00*
622		REMUNERATIONS INTERM		350 000			350 000	
			Sous-total	*350 000*			*350 000*	*00,00*
623		PUBLICITE INFOR PUBL		400 000	364 540		35 460	91,14
			Sous-total	*400 000*	*364 540*		*35 460*	*91,14*
624		TRANS. BIENS. COLL.		1 000 000	902 067		97 933	90,21
			Sous-total	*1 000 000*	*902 067*		*97 933*	*90,21*
625		DEPLACEMENTS MISS		1 000 000	635 805		364 195	63,58
			Sous-total	*1 000 000*	*635 805*		*364 195*	*63,58*
626		FRAIS POSTAUX ET TEL		2 400 000	2 339 339		60 661	97,47
			Sous-total	*2 400 000*	*2 339 339*		*60 661*	*97,47*
628		CHARGES EXTERNES DIV		1 000 000	642 848		357 152	64,28
			Sous-total	*1 000 000*	*642 848*		*357 152*	*64,28*
637		AUTRES IMPOTS ET TAX		110 000	105 650		4 350	96,05
			Sous-total	*110 000*	*105 650*		*4 350*	*96,05*
641		REMUNERATION PERSONN		87 552 507	79 984 915		7 567 592	91,36

Paierie de Polynésie Française

ETAT : A

Organisme : 101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE

Exercice : 2011

Ucg : B01 Budget Principal

ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

DEPENSES

Compte	Programme	Libellé		Crédits ouverts	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Crédits disponibles	% Cred. Cons.
			Sous-total	*87 552 507*	*79 984 915*		*7 567 592*	*91,36*
643		REMUN PERSON. SUR CR		1 350 000	1 338 076		11 924	99,12
			Sous-total	*1 350 000*	*1 338 076*		*11 924*	*99,12*
645		CHARGES SOCIALES CPS		26 355 420	21 258 221		5 097 199	80,66
			Sous-total	*26 355 420*	*21 258 221*		*5 097 199*	*80,66*
647		AUTRES CHARGES SOCIA		198 000	147 820		50 180	74,66
			Sous-total	*198 000*	*147 820*		*50 180*	*74,66*
648		AUTRES CHARGES DE PE		1 900 000	1 843 757		56 243	97,04
			Sous-total	*1 900 000*	*1 843 757*		*56 243*	*97,04*
651		REDEVANCES BREVETS		258 114	106 320		151 794	41,19
			Sous-total	*258 114*	*106 320*		*151 794*	*41,19*
653		CONSEILS ET ASSEMB		12 422 610	10 790 890		1 631 720	86,86
			Sous-total	*12 422 610*	*10 790 890*		*1 631 720*	*86,86*
658		DIVERS.AUTR.CHARGES						
			Sous-total	*0*			*0*	*00,00*
671		CHARGES EXCEPT.		10 070 000			10 070 000	
			Sous-total	*10 070 000*			*10 070 000*	*00,00*
678		AUTRES CHARGES EXCEP		4 315 598	96 150		4 219 448	02,23
			Sous-total	*4 315 598*	*96 150*		*4 219 448*	*02,23*
681		DOTATIONS AUX AMORTI		13 397 179	13 397 179			100,00
			Sous-total	*13 397 179*	*13 397 179*		*0*	*100,00*
Total Fonctionnement				*175 339 428*	*143 658 234*		*31 681 194*	*81,93*
TOTAL				*199 405 310*	*156 755 219*		*42 650 091*	*78,61*

Palerie de Polynésie Française

ETAT : A

Organisme : 101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE

Exercice : 2011

Ucg : B01 Budget Principal

ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

RECETTES

Compte	Programme	Libellé		Prévisions	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Différence sur prévisions	% Cred. Cons.
280		AMORT. IMMOB. INCORP		193 580	193 580			100,00
			Sous-total	*193 580*	*193 580*		*0*	*100,00*
281		AMORT. IMMOB. CORPOR		13 203 599	13 203 599			100,00
			Sous-total	*13 203 599*	*13 203 599*		*0*	*100,00*
Total Investissement				*13 397 179*	*13 397 179*		*0*	*****
744		SUBV. DE FONCT. PF		140 000 000	140 000 000			100,00
			Sous-total	*140 000 000*	*140 000 000*		*0*	*100,00*
761		PRODUITS DES PARTICI		367 625	367 625			100,00
			Sous-total	*367 625*	*367 625*		*0*	*100,00*
771		PRODUITS EXCEP. OPER			29 795		- 29 795	
			Sous-total	*0*	*29 795*		*- 29 795*	*00,00*
775		PRODUITS CESSIONS EL		500 000			500 000	
			Sous-total	*500 000*			*500 000*	*00,00*
777		QUOTE-PART SUB INVES		9 449 110	9 449 110			100,00
			Sous-total	*9 449 110*	*9 449 110*		*0*	*100,00*
Total Fonctionnement				*150 316 735*	*149 846 530*		*470 205*	*99,69*
TOTAL				*163 713 914*	*163 243 709*		*470 205*	*99,71*

Paierie de Polynésie Française

Le 02/05/2012

ETAT : B

Organisme : 101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE

Exercice : 2011

Ucg : B01 Budget Principal

SYNTHESE ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

DEPENSES

Compte	Crédits ouverts	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Crédits disponibles
13	12 065 882	12 065 882		0
20	0			0
21	12 000 000	1 031 103		10 968 897
Total Investissement	24 065 882	13 096 985		10 968 897
60	5 380 000	4 938 615		441 385
61	5 880 000	4 766 042		1 113 958
62	6 150 000	4 884 599		1 265 401
63	110 000	105 650		4 350
64	117 355 927	104 572 789		12 783 138
65	12 680 724	10 897 210		1 783 514
67	14 385 598	96 150		14 289 448
68	13 397 179	13 397 179		0
Total Fonctionnement	175 339 428	143 658 234		31 681 194
TOTAL	199 405 310	156 755 219		42 650 091

Paierie de Polynésie Française.

ETAT : B

Organisme : 101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE

Exercice : 2011

Ucg : B01 Budget Principal

SYNTHESE ETAT DE CONSOMMATION ET DE REALISATION

RECETTES

Compte	Prévisions	Mandats ou OR émis	Mandats ou OR annulés	Différence sur prévisions
28	13 397 179	13 397 179		0
Total Investissement	13 397 179	13 397 179		0
74	140 000 000	140 000 000		0
76	367 625	367 625		0
77	9 949 110	9 478 905		470 205
Total Fonctionnement	150 316 735	149 846 530		470 205
TOTAL	163 713 914	163 243 709		470 205

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2011

ETAT C

101 : CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE

Le : 02-MAI-12 09:49:35

B01 : Budget Principal

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	13.397.179	150.316.735	163.713.914
Titres de recettes émis	13.397.179	149.846.530	163.243.709
Réductions de titres			
Recettes nettes	13.397.179	149.846.530	163.243.709
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	24.065.882	175.339.428	199.405.310
Mandats émis	13.096.985	143.658.234	156.755.219
Annulations de mandats			
Dépenses nettes	13.096.985	143.658.234	156.755.219
RESULTAT DE L'EXERCICE Excédent	300.194	6.188.296	6.488.490
Déficit			

TABLEAU GENERAL DE L'EXERCICE 2011 ETAT D

101 : CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE

B101 : Budget Principal

1 - EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE					
Opérations de fonctionnement			Opérations d'investissement		
PRODUITS(classe 7)		149 846 530	Recettes d'investissement		13 397 179
CHARGES(classe 6)		143 658 234	Dépenses d'investissement		13 096 985
Résultat de l'exercice à reporter	Excédent	6 188 296	Solde des opérations d'investissement	Excédent	300 194
			Accroissement du fonds de roulement		6 488 490

2 - SITUATION GENERALE						
		Réserves	Situation initiale	Résultats de l'exercice	Variation de socks- Provisions	Situation finale
Résultats de fonctionnement reportés	Excédentaires		111 099 214	6 188 296		117 287 510
	Déficitaires					
Différence entre investissements et financements	Excédentaires		-19 760 032	300 194		-19 459 838
	Déficitaires					
Situation globale			91 339 182	6 488 490		97 827 672

Augmentation du Fonds de Roulement :	6 488 490

Organisme 101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE — Le : 23-05-12 08:14 AM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B01

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1035		24.000						24.000		24.000
TOTAL 103		*24.000*						*24.000*		*24.000*
1068						25.651.793		25.651.793		25.651.793
TOTAL 106						*25.651.793*		*25.651.793*		*25.651.793*
TOTAL 10		24.000				25.651.793		25.675.793		25.675.793
110		64.449.704			25.651.793	46.649.510	25.651.793	111.099.214		85.447.421
TOTAL 110		*64.449.704*			*25.651.793*	*46.649.510*	*25.651.793*	*111.099.214*		*85.447.421*
TOTAL 11		64.449.704			25.651.793	46.649.510	25.651.793	111.099.214		85.447.421
120		46.649.510			46.649.510		46.649.510	46.649.510		
TOTAL 120		*46.649.510*			*46.649.510*		*46.649.510*	*46.649.510*		
TOTAL 12		46.649.510			46.649.510		46.649.510	46.649.510		
131		50.000.000	2.616.772				2.616.772	50.000.000		47.383.228
TOTAL 131		*50.000.000*	*2.616.772*				*2.616.772*	*50.000.000*		*47.383.228*
139	37.864.118		9.449.110				47.313.228		47.313.228	
TOTAL 139	*37.864.118*		*9.449.110*				*47.313.228*		*47.313.228*	
TOTAL 13	37.864.118	50.000.000	12.065.882				49.930.000	50.000.000	47.313.228	47.383.228
TOTAL 1	37.864.118	161.123.214	12.065.882		72.301.303	72.301.303	122.231.303	233.424.517	47.313.228	158.506.442
20531	471.260						471.260		471.260	
20532	1.802.900						1.802.900		1.802.900	
TOTAL 205	*2.274.160*						*2.274.160*		*2.274.160*	
TOTAL 20	2.274.160						2.274.160		2.274.160	
21117	3.000.000						3.000.000		3.000.000	
TOTAL 211	*3.000.000*						*3.000.000*		*3.000.000*	
21317	8.308.414						8.308.414		8.308.414	
21357	15.884.125						15.884.125		15.884.125	
TOTAL 213	*24.192.539*						*24.192.539*		*24.192.539*	

Organisme 101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE — Le : 23-05-12 08:14 AM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B01

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21537	2.847.889						2.847.889		2.847.889	
21547	105.790.353		1.031.103				106.821.456		106.821.456	
21557	24.372.292						24.372.292		24.372.292	
TOTAL 215	*133.010.534*		*1.031.103*				*134.041.637*		*134.041.637*	
21818	132.000						132.000		132.000	
21827	114.714.163						114.714.163		114.714.163	
218317	16.785.246						16.785.246		16.785.246	
218327	12.589.597						12.589.597		12.589.597	
21847	8.201.037						8.201.037		8.201.037	
21887	4.015.184						4.015.184		4.015.184	
TOTAL 218	*156.437.227*						*156.437.227*		*156.437.227*	
TOTAL 21	316.640.300		1.031.103				317.671.403		317.671.403	
261	9.790.000						9.790.000		9.790.000	
TOTAL 261	*9.790.000*						*9.790.000*		*9.790.000*	
TOTAL 26	9.790.000						9.790.000		9.790.000	
280531		427.280		43.980				471.260		471.260
280532		1.292.500		149.600				1.442.100		1.442.100
TOTAL 280		*1.719.780*		*193.580*				*1.913.360*		*1.913.360*
281317		7.871.226		437.188				8.308.414		8.308.414
281357		13.049.439		2.434.286				15.483.725		15.483.725
28153		1.841.710		569.577				2.411.287		2.411.287
281547		104.825.454		234.980				105.060.434		105.060.434
281557		24.372.292						24.372.292		24.372.292
281818		79.200		26.400				105.600		105.600
281827		105.655.163		6.539.000				112.194.163		112.194.163
2818317		16.755.446		29.800				16.785.246		16.785.246

Organisme 101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE — Le : 23-05-12 08:14 AM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B01

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2818327		11.152.960		1.167.208				12.320.168		12.320.168
281847		7.162.958		1.038.078				8.201.036		8.201.036
281887		2.298.918		727.082				3.026.000		3.026.000
TOTAL 281		*295.064.766*		*13.203.599*				*308.268.365*		*308.268.365*
TOTAL 28		296.784.546		13.397.179				310.181.725		310.181.725
TOTAL 2	328.704.460	296.784.546	1.031.103	13.397.179			329.735.563	310.181.725	329.735.563	310.181.725
4011		596.443			596.443		596.443	596.443		
4012					14.136.101	15.158.979	14.136.101	15.158.979		1.022.878
4042						1.031.103		1.031.103		1.031.103
TOTAL 40		596.443			14.732.544	16.190.082	14.732.544	16.786.525		2.053.981
411104	249.935					249.935	249.935	249.935		
4112					367.625	367.625	367.625	367.625		
TOTAL 41	249.935				367.625	617.560	617.560	617.560		
421					72.492.965	76.272.492	72.492.965	76.272.492		3.779.527
42912	9.987.000						9.987.000		9.987.000	
TOTAL 42	9.987.000				72.492.965	76.272.492	82.479.965	76.272.492	9.987.000	3.779.527
431		2.292.921			30.169.547	28.300.297	30.169.547	30.593.218		423.671
TOTAL 43		2.292.921			30.169.547	28.300.297	30.169.547	30.593.218		423.671
4411	2.616.772					2.616.772	2.616.772	2.616.772		
4417					140.000.000	116.666.668	140.000.000	116.666.668	23.333.332	
TOTAL 44	2.616.772				140.000.000	119.283.440	142.616.772	119.283.440	23.333.332	

Organisme 101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE — Le : 23-05-12 08:14 AM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B01

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4631	112.901					21.750	112.901	21.750	91.151	
4661		137.600			8.879.047	10.529.287	8.879.047	10.666.887		1.787.840
4663		5.000			5.000		5.000	5.000		
4664		29.795			29.795		29.795	29.795		
TOTAL 46	112.901	172.395			8.913.842	10.551.037	9.026.743	10.723.432	91.151	1.787.840
4713					116.666.668	116.666.668	116.666.668	116.666.668		
4718					21.750	21.750	21.750	21.750		
4731						26.880		26.880		26.880
TOTAL 47					116.688.418	116.715.298	116.688.418	116.715.298		26.880
TOTAL 4	12.966.608	3.061.769			383.364.941	367.930.206	396.331.549	370.991.965	33.411.483	8.071.899
515	81.434.333				117.332.856	126.279.103	198.767.191	126.279.103	72.488.088	
581					22.846.289	22.846.289	22.846.289	22.846.289		
TOTAL 5	81.434.333				140.179.147	149.125.392	221.613.480	149.125.392	72.488.088	
60611			903.221				903.221			
60612			2.203.044				2.203.044			
60617			73.220				73.220			
6063			631.924				631.924			
6064			1.039.479				1.039.479			
6065			50.263				50.263			

Organisme 101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE — Le : 23-05-12 08:14 AM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B01

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6068			37.464				37.464			
TOTAL 60			4.938.615				4.938.615			
613			1.848.000				1.848.000			
61551			39.050				39.050			
61552			1.560.005				1.560.005			
61553			266.475				266.475			
6156			277.200				277.200			
6161			38.063				38.063			
6163			689.749				689.749			
6183			47.500				47.500			
TOTAL 61			4.766.042				4.766.042			
6231			24.640				24.640			
6237			339.900				339.900			
6244			37.437				37.437			
6247			864.630				864.630			
625			635.805				635.805			
626			2.339.339				2.339.339			
6283			66.000				66.000			
6288			576.848				576.848			
TOTAL 62			4.884.599				4.884.599			

Organisme 101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE — Le : 23-05-12 08:14 AM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B01

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
637			105.650				105.650			
TOTAL 63			105.650				105.650			
641			93.946				93.946			
6411			461.812				461.812			
641111			24.619.889				24.619.889			
641112			33.363.778				33.363.778			
641115			21.445.490				21.445.490			
643			1.338.076				1.338.076			
645			2.444.048				2.444.048			
6451			5.510.672				5.510.672			
645111			64.887				64.887			
6452			8.018.052				8.018.052			
6455			5.220.562				5.220.562			
647			147.820				147.820			
648			1.843.757				1.843.757			
TOTAL 64			104.572.789				104.572.789			
651			106.320				106.320			
653			10.790.890				10.790.890			
TOTAL 65			10.897.210				10.897.210			

Organisme 101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE — Le : 23-05-12 08:14 AM — ETAT E

Exercice 2011

Ucg B01

BALANCE AU 31/12/11

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
			Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année			
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
678			96.150				96.150			
TOTAL 67			96.150				96.150			
681			13.397.179				13.397.179			
TOTAL 68			13.397.179				13.397.179			
TOTAL 6			143.658.234				143.658.234			
744				140.000.000				140.000.000		
TOTAL 74				140.000.000				140.000.000		
761				367.625				367.625		
TOTAL 76				367.625				367.625		
7718				29.795				29.795		
777				9.449.110				9.449.110		
TOTAL 77				9.478.905				9.478.905		
TOTAL 7				149.846.530				149.846.530		
Résultat										6.188.296
Résultat ONB										
TOTAL	460.969.519	460.969.519	156.755.219	163.243.709	595.845.391	589.356.901	1.213.570.129	1.213.570.129	482.948.362	482.948.362

CADRE 6 - BILAN 02-MAI-12 09:53:59 ETAT F

Organisme : 101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE Ucg : B01

ACTIF	Exercice 2011			Exercice 2010
	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
201 Frais d'établissement				
203 Frais de recherche et de développement				
205 Concessions et droits similaires	2.274.160	1.913.360	360.800	554.380
206 Droit au bail				
208 Autres immobilisations incorporelles				
237 Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
211 Terrains	3.000.000		3.000.000	3.000.000
212 Aménagements de terrains				
213 Constructions	24.192.539	23.792.139	400.400	3.271.874
214 Constructions sur sol d'autrui				
215 Installations techniques, matériels, outillage	134.041.637	131.844.013	2.197.624	1.971.078
216 Collections				
218 Autres immobilisations	156.437.227	152.632.213	3.805.014	13.332.582
231 Immobilisations corporelles en cours				
238 Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
261 Participations et créances rattachées à la participation	9.790.000		9.790.000	9.790.000
271 Titres immobilisés (droits de propriété)				
272 Titres immobilisés (droits de créance)				
274 Prêts				

CADRE 6 - BILAN 02-MAI-12 09:53:59 ETAT F

Organisme : 101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE Ucg : B01

ACTIF	Exercice 2011			Exercice 2010
	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET	
Immobilisations financières				
275 Dépôts et cautionnements versés				
277 Autres créances immobilisées				
TOTAL 1	329.735.563	310.181.725	19.553.838	31.919.914
ACTIF CIRCULANT				
Stocks en cours				
371 Marchandises (à revendre en l'état)				
Créances d'exploitation : Clients				
411 Clients divers				249.935
Créances d'exploitation : autres				
429 Déficits et débets des régisseurs	9.987.000		9.987.000	9.987.000
438 Produits à recevoir CPS				
4411 Subventions d'investissement				2.616.772
4417 Subventions d'exploitation	23.333.332		23.333.332	
445 TVA				
462 Créances sur cession d'immobilisations				
463 Autres comptes débiteurs	91.151		91.151	112.901
458 Comptabilités distinctes rattachées				
4581 Maîtrise d'ouvrage				
4684 Produits à recevoir sur RA				
4687 Produits à recevoir				

CADRE 6 - BILAN 02-MAI-12 09:53:59 ETAT F

Organisme : 101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE Ucg : B01

ACTIF	Exercice 2011			Exercice 2010
	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET	
Créances diverses				
50 Valeurs mobilières de placement				
5117 Chèques impayés				
515 Compte au Trésor	72.488.088		72.488.088	81.434.333
543 Régie d'avance				
545 Régie de recettes				
531 Caisse				
TOTAL 2	105.899.571		105.899.571	94.400.941
COMPTES DE REGULARISATION				
Comptes de régularisation				
481 Charges à répartir				
472 Dépenses à régulariser				
486 Charges constatées d'avance				
TOTAL 3				
TOTAL GENERAL	435.635.134	310.181.725	125.453.409	126.320.855

CADRE 6 - BILAN 23-MAI-12 08:16:49 ETAT G

101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE Ucg : B01

PASSIF	Exercice 2011 NET	Exercice 2010 NET
CAPITAUX PROPRES		
102 Affectations		
103 Biens remis en pleine propriété des établissements	24.000	24.000
106 Réserves	25.651.793	
110 Report à nouveau (solde créditeur)	85.447.421	64.449.704
119 Report à nouveau (perte)		
120 Résultat de l'exercice (bénéfices)	6.188.296	46.649.510
129 Résultat de l'exercice (pertes)		
13 Subventions d'investissement	70.000	12.135.882
TOTAL 1	117.381.510	123.259.096
PROVISIONS		
15 Provisions pour risques et charges		
TOTAL 2		
DETTES		
Dettes Financières		
16 sauf 165 Emprunts auprès des établissements		
165 Dépôts et cautionnements reçus		
519 Concours bancaires courants		
Dettes d'exploitation: Fournisseurs		
401 Fournisseurs	1.022.878	596.443

CADRE 6 - BILAN 23-MAI-12 08:16:49 ETAT G

101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE Ucg : B01

PASSIF	Exercice 2011 NET	Exercice 2010 NET
Dettes d'exploitation: Fournisseurs		
408 Fournisseurs-Factures non parvenues		
Dettes d'exploitation: Fiscales et sociales		
421 Personnel	3.779.527	
427 Oppositions		
431 CPS	423.671	2.292.921
438 Autres charges sociales		
428 Personnel - Charges à payer		
445 TVA		
Dettes d'exploitation: Dettes diverses		
404 Fournisseurs d'immobilisation	1.031.103	
407 Oppositions		
4191 Avances et acomptes reçus		
4582 Maitrise d'ouvrage		
466 Créditeurs divers	1.787.840	172.395
467 Autres comptes créditeurs		
4682 Charges à payer sur RA		
473 Recettes à transférer	26.880	
TOTAL 3	8.071.899	3.061.759
COMPTES DE REGULARISATION		
4386 Autres charges à payer		

CADRE 6 - BILAN 23-MAI-12 08:16:49 ETAT G

101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE Ucg : B01

PASSIF	Exercice 2011 NET	Exercice 2010 NET
471 Recettes à classer		
487 Produits constatés d'avance		
4781 Frais de poursuites		
448 Territoire Charges à payer		
477 Gain au change		
TOTAL 4		
TOTAL GENERAL	125.453.409	126.320.855

Total Classe 1	117.381.510
Fonds de roulement consolidé des provisions pour créances douteuses	97.827.672

Page LEXPOL 246 sur 344

COMPTE DE RESULTAT 02-MAI-12 09:57:25 ETAT H

101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE Ucg : B01

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2011	Exercice 2010
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût d'achat des marchandises vendues dans l'exercice		
607,608 Achats de marchandises		
6037 Variation des stocks de marchandises		
609 Rabais,remises, ristournes obtenus sur achat		
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS		
Achats stockés d'approvisionnements	9.704.657	10.152.852
601 Achats de matières premières		
602 Autres approvisionnements		
603 sauf 6037 Variation des stocks d'approvisionnement		
61 Achats de sous-traitance	4.766.042	4.317.670
604,605,606 Achats non stockés de matière et fournitures	4.938.615	5.835.182
Services extérieurs	4.884.599	3.821.773
621 Personnel intérimaire		
62 sauf 621 Autres	4.884.599	3.821.773
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
Impôts	105.650	130.340
63 Impôts	105.650	130.340
Charges de personnel	104.572.789	102.877.503
641 Rémunération du personnel permanent	79.984.915	77.868.216
643 Rémunération du personnel sur crédits	1.338.076	
644 Rémunération du personnel recruté sur convention		

COMPTE DE RESULTAT 02-MAI-12 09:57:25 ETAT H

101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE Ucg : B01

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2011	Exercice 2010
Charges de personnel		
645 Charges sociales	21.258.221	24.584.859
646,647,648 Autres	1.991.577	424.428
Autres charges	10.897.210	8.528.500
65 Autres charges de gestion courante	10.897.210	8.528.500
Charges financières		
686 Dotations aux amortissements et aux provisions		
661 Charges d'intérêts		
665 Escomptes accordés		
666 Pertes au change		
667 Charge nette sur cession de valeurs mobilières de placement		
668 Autres charges financières		
Charges exceptionnelles	96.150	8.683.505
671 Charges exceptionnelles sur opérations de l'exercice		8.253.188
672 Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		
675 Valeur comptable des éléments d'actif cédés		
678 Autres chargesexceptionelles sur opérations en capital	96.150	430.317
Dotations aux amortissements et aux provisions	13.397.179	13.409.510

COMPTE DE RESULTAT 02-MAI-12 09:57:25 ETAT H

101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE Ucg : B01

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2011	Exercice 2010
Dotations aux amortissements et aux provisions		
681 Sur immobilisations : dotations aux amortissements et aux provisions (e	13.397.179	13.409.510
687 Dotations aux amortissements et aux provisions (charges exceptionnell		
Impôts sur les bénéfices		
69 Impôts sur les bénéfices		
Sous - total	**143.658.234**	**147.603.983**
Solde créditeur : Bénéfice	*6.188.296*	*46.649.510*
TOTAL GENERAL	149.846.530	194.253.493

COMPTE DE RESULTAT 02-MAI-12 09:57:41 ETAT I

101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE Ucg : B01

PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2011	Exercice 2010
PRODUITS D'EXPLOITATION		
707 Ventes de marchandises vendues dans l'exercice		
Production vendue		
701 702 703 Ventes		
704 Travaux		
705 706 708 Prestations de services et études, activités annexex		
709 Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement		
Montant net du chiffre d'affaires		
Production stockée		
7133 En cours de production de biens		
7134 En cours de production de services		
7135 Produits		
Production immobilisée		
72 Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	140.000.000	156.000.000
74 Subvention d'exploitation	140.000.000	156.000.000
Reprises sur amortissements et provisions		
78 Reprises sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
79 Transferts de charges		
Autres produits		

COMPTE DE RESULTAT 02-MAI-12 09:57:41 ETAT I

101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE Ucg : B01

PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2011	Exercice 2010
Autres produits		
75 Autres produits		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	367.625	367.625
761 De participation	367.625	367.625
762 D'autres immobilisations financières		
763 D'autres créances		
764 Revenus de valeurs mobilières de placement		
765 Escomptes obtenus		
766 Gains de change		
767 Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
768 Autres produits financiers		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	9.478.905	37.885.868
771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion	29.795	21.750
775 Produits de cessions d'éléments d'actifs		
776 Produits issus de la neutralisation des amortissements		
777 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	9.449.110	37.864.118
778 Autres produits exceptionnels		
774 Produits exceptionels ope. antérieures		
Sous - total	149.846.530	194.253.493
TOTAL GENERAL	149.846.530	194.253.493

ETAT J

VALEURS INACTIVES

101 CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE

EXERCICE 2011

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
COMPTE	INTITULE	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteur	Créditeur

Le comptable soussigné, affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte financier. Il affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les opérations portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de l'Etablissement et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Le Payeur
de la Polynésie française

Michel RUIZ

L'Ordonnateur soussigné certifie l'exactitude du montant des mandats de dépenses et du montant des titres de recette inscrits au présent compte financier.

A Papeete, le

Adopté par le conseil d'Administration dans sa séance du

A Papeete, le

Le président du conseil d'Administration,

CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE

ATTESTATION DE CONFORMITE

L'ordonnateur soussigné certifie que les montants des opérations budgétaires mentionnés sur la balance générale au 31/12/2011 correspondent à la totalité des opérations budgétaires mandatées et mises en recouvrement par l'établissement au titre de l'exercice 2011

Cette attestation remplace la validation générale portée sur les derniers bordereaux de mandats et de titres.
Celle-ci n'est plus possible du fait de la non intégration dans Poly-GF du montant des rejets effectués par le comptable dans le cumul des émissions des mandats et des ordres de recette.

A Papeete,
Le,

L'ordonnateur

Page LEXPOL 252 sur 344

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 1362 CM du 10 septembre 2012 approuvant le règlement intérieur du site dénommé Mahana Park situé entre les communes de Punaauia et de Paea.

NOR : DAF1201755AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 760 CM du 19 juin 2012 portant abrogation de l'arrêté n° 929 CM du 2 juillet 2007 portant autorisation d'occupation temporaire au profit de M. Vavitu Salmon du domaine public aménagé dit domaine Papehue et autorisant la résiliation de la convention d'occupation des 19 et 20 juillet 2007 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 5 septembre 2012,

Arrête :

Article 1er.— Est approuvé le règlement intérieur du site dénommé Mahana Park, parcelle cadastrée commune de Punaauia, section AK n° 1, et commune de Paea, section AA n° 1, annexé au présent arrêté.

Art. 2.— Le ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 septembre 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de l'aménagement
et du logement,
Louis FREBAULT.

REGLEMENT INTERIEUR
MAHANA PARK

Bienvenue au "Mahana Park" situé entre les communes de Punaauia et de Paea.

Cet accès qui est un emplacement permettant à tout un chacun d'accéder à la plage et aux loisirs nautiques doit être respecté et son environnement protégé.

Aussi, toutes les activités de loisirs y sont les bienvenues dans la mesure où elles s'exercent sans gêner autrui, sans porter atteinte à la sécurité et sans dégrader les lieux.

Le présent règlement organise et réglemente leur utilisation.

Chapitre Ier
Domaine d'application

Article 1er.— Le présent règlement intérieur est applicable au "Mahana Park", incluant ses accessoires, à savoir un parking de 2 800 mètres carrés, un bloc sanitaire (toilettes et douches extérieures) et ses abords immédiats, plage de sable blanc et parc d'environ un hectare entièrement arboré, qui fait partie du domaine public de la Polynésie française.

Chapitre II
Dispositions générales

Art. 2.— Outre les dispositions du présent règlement intérieur, le public est tenu de se conformer aux lois et règlements en vigueur.

Tous les prestataires de service qui interviennent sur cette zone sont soumis aux règles fixées par le présent règlement.

Toutefois, certaines interventions (entretien, travaux), manifestations, exercice d'un commerce ou d'une industrie quelconque peuvent être régis par des règles spécifiques.

Chapitre III
Conditions et horaires d'ouverture

Art. 3.— Cet accès, ses espaces et ses commodités sont ouverts au public tous les jours de la semaine, entre 6 heures et 18 heures. Ces horaires d'ouverture et de fermeture sont affichés à l'entrée du site.

En cas de circonstances exceptionnelles et notamment météorologiques, ou pour tout motif d'intérêt général, en particulier pour des raisons de sécurité, l'accès au site peut être interdit partiellement ou totalement et son évacuation décidée.

Chapitre IV
Conditions de stationnement

Art. 4.— L'entrée de ce site doit rester dégagée en permanence.

Le stationnement des véhicules automobiles se fait aux emplacements dédiés à cet effet. Aucune gêne ne doit être occasionnée par un stationnement anarchique.

Le présent article ne concerne pas les véhicules de secours (notamment de police, pompiers, ambulances), ni les véhicules de service et les véhicules d'entreprises chargées d'exécuter des travaux pour le compte de la direction des affaires foncières qui font l'objet d'autorisations et de consignes spéciales.

Chapitre V
Comportement et usages

Art. 5.– Le public doit conserver une tenue et un comportement décents et conformes à l'ordre public. Il doit se conformer aux recommandations qui peuvent être faites par le personnel de surveillance du site dans l'intérêt général.

Les comportements de nature à troubler la jouissance paisible du site, à porter atteinte à la tranquillité et à la sécurité du public, à causer des dégradations au site et aux équipements mis à disposition du public, à générer des pollutions, sont interdits.

La consommation de nourriture, les pique-niques individuels et familiaux sont acceptés à condition que la propreté des lieux soit respectée.

Les feux, les barbecues, l'introduction et la consommation de boissons alcoolisées sont interdites.

Conformément à la réglementation en vigueur, il est également interdit de fumer dans l'enceinte du site.

Les mobiliers et équipements existants doivent être utilisés conformément à leur destination afin d'éviter leur détérioration et tout risque lié à un mauvais usage.

Chapitre VI
Activités

Art. 6.– Sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur forte charge informative ou leur caractère agressif, intempestif et non mélodieux tels que ceux produits par :

- les cris et les chants de toute nature, notamment publicitaires, les émissions vocales et musicales, l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore ;
- l'usage d'instruments de musique, sifflets, sirènes, ou appareils analogues ainsi que de jouets ou objets bruyants ;
- l'usage de postes récepteurs de radiodiffusion ou de télévision, de magnétophones, d'électrophones ou de tous appareils à diffusion sonore analogues, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs ;
- les tirs de pétards, artifices, et tous autres engins, objets et dispositifs bruyants similaires.

Des dérogations pourront néanmoins être accordées dans le cadre du déroulement de manifestations autorisées dans les conditions prévues par l'article 16 du présent règlement.

Art. 7.– Les jeux de nature à troubler la jouissance paisible des lieux ou à causer des accidents aux personnes ou des dégradations au site et aux équipements (jeux de boules, vélos, jeux de ballons, ...) devront être pratiqués avec mesure.

Art. 8.– Le camping est prohibé.

Art. 9.– L'introduction et l'usage d'armes de quelque nature que ce soit, de frondes, arcs, jouets et objets dangereux sont interdits.

Chapitre VII
Sécurité et responsabilité

Art. 10.– Le site de baignade n'est pas surveillé. En conséquence, les enfants restent sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents ou des personnes qui en ont la garde.

De façon générale, les usagers sont responsables des dommages de toute nature qu'ils peuvent causer par eux-mêmes ou par les personnes dont ils doivent répondre, les animaux et les objets dont ils ont la charge ou la garde.

Art. 11.– La direction des affaires foncières décline toute responsabilité en cas de dommages subis dans le cadre d'une utilisation des équipements qui ne serait pas conforme à leur destination ou dans le cadre des activités de baignade.

Chapitre VIII
Protection de l'environnement et des équipements

Art. 12.– Le public est tenu de respecter la propreté des lieux et des équipements mis à sa disposition. Les détritus doivent soit être déposés dans les poubelles disposées à cet effet soit être emportés par ceux qui les produisent.

Le dépôt de tout type de déchet est interdit sur le site.

Art. 13.– Afin d'assurer la protection de la flore et des équipements, il est défendu :

- de grimper aux arbres ;
- de casser ou de scier des branches d'arbres et arbustes ;
- d'arracher des arbustes ;
- de graver des inscriptions sur les troncs ;
- de peindre des inscriptions, de coller, agrafer ou clouer des affiches sur les troncs et les murs des bâtiments existants ;
- d'utiliser les arbres et arbustes comme supports pour la publicité, des jeux ou objets quelconques ;
- d'arracher ou de couper les plantes et cueillir les fleurs ;
- de prélever du sable, de la terre ou des cailloux ;
- de procéder au lavage ou au séchage de vêtements, de linge ou de tout autre équipement ou matériel ;
- en règle générale, de procéder à toute opération ayant pour effet d'apporter une pollution, même momentanée de l'air, de l'eau, des sols.

Chapitre VIII
Accès des animaux

Art. 14.– L'entrée et la circulation de tout animal de compagnie sont tolérées et sous réserve, pour les chiens, d'être tenus en laisse. Les propriétaires devront respecter la réglementation concernant les chiens dangereux. Ils devront, en outre, procéder au ramassage des déjections de leur animal.

Les personnes aveugles peuvent circuler en tous lieux sans se séparer de leur chien.

Art. 15.– Il est interdit de jeter des graines ou de déposer une nourriture quelconque afin de nourrir les animaux errants ou sauvages, notamment les chats, les chiens et les oiseaux.

Chapitre X
Usages spéciaux

Art. 16.– Sont interdits :

- les quêtes, sauf celles qui font l'objet d'autorisations administratives ;
- la distribution de réclames, prospectus, imprimés ou tracts ;
- l'installation de tout dispositif publicitaire, sauf autorisation écrite de la direction des affaires foncières et paiement des droits municipaux y afférents ;
- le démarchage, l'exercice d'un commerce ou d'une industrie quelconque ;
- les manifestations à caractère politique ;
- les célébrations religieuses.

Peut faire l'objet d'une autorisation écrite accordée par la direction des affaires foncières :

- l'organisation de manifestations de loisirs, sportives, culturelles ou de jeunesse, gratuites ou payantes.

En cas de nécessité, notamment lorsque des manifestations sont susceptibles de poser des problématiques liées à la sécurité du public ou de causer des troubles à l'ordre public, l'avis préalable des maires des 2 communes doit être sollicité par les organisateurs. Elles pourront aussi être soumises aux conditions particulières requises par ladite sécurité du public.

Le titulaire d'une autorisation ne peut entraver le libre accès et la libre circulation du public et l'utilisation du site par les autres usagers.

Chapitre XI
Exécution du présent règlement

Art. 17.— Des mesures particulières de reconduites hors de ce site ou d'interdiction d'accès temporaire pourront être décidées par le gestionnaire du site à l'encontre des personnes ayant un comportement perturbateur, en infraction avec les dispositions du présent règlement ou refusant de se conformer aux recommandations faites par le personnel de surveillance.

En cas de nécessité, notamment d'infractions ou de troubles à l'ordre public graves, le personnel de surveillance est tenu de solliciter le concours des forces de police (agents de police municipaux ou/et nationaux).

Art. 18.— Des panneaux d'information rappelant les règles et conditions d'utilisation du parc et de ses accessoires seront installés aux entrées et à l'intérieur du parc. Le règlement intérieur sera affiché à proximité du poste de surveillance.

ARRETE n° 1368 CM du 13 septembre 2012 complétant l'arrêté n° 645 CM du 18 mai 2012 fixant la liste des établissements hôteliers classés admis au bénéfice du régime d'exonération de droits et taxes institué par la délibération n° 92-6 AT du 24 janvier 1992 modifiée et le plafond annuel d'exonération applicable à chaque établissement.

NOR : SDT1201697AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2011-92 APF du 8 décembre 2011 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2012 ;

Vu la loi du pays n° 2008-11 du 25 août 2008 modifiée portant diverses mesures fiscales à l'importation et à l'exportation, notamment son article LP. 1er prorogeant le régime d'exonération de droits et taxes au 31 décembre 2013 ;

Vu la délibération n° 92-6 AT du 24 janvier 1992 modifiée approuvant le budget du territoire pour l'exercice 1992 ;

Vu la lettre n°4124 PR du 9 août 2012 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'avis n° 122-2012 CCBF/APF de la commission de contrôle budgétaire et financier réunie le 24 août 2012 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 septembre 2012,

Arrête :

Article 1er.— L'article 1er de l'arrêté n° 645 CM du 18 mai 2012 fixant la liste des établissements hôteliers classés admis au bénéfice du régime d'exonération de droits et taxes institué par la délibération n° 92-6 AT du 24 janvier 1992 modifiée et le plafond annuel d'exonération applicable à chaque établissement pour l'année 2012 est complété comme suit :

Etablissement	N° TAHITI	Plafond d'exonération (en F CFP)
Ile de Tahiti Radisson Plaza Resort	581736 (001)	13 650 000
Ile de Moorea Legends Resort Moorea	658831 (001)	6 900 000
Ile de Bora Bora Bora Bora Pearl Beach Resort & Spa	380618 (001)	12 000 000
Ile de Raiatea Opoa Beach	837104 (001)	1 350 000
Ile de Tahaa Tahaa Private Island & Spa	410985 (001)	9 000 000
Ile de Rangiroa Kia Ora Rangiroa	37481 (001)	9 750 000
Ile de Nuku Hiva Keikahanui Nuku Hiva Pearl Lodge	418608 (001)	3 000 000
Ile de Hiva Oa Hiva Oa Hanakee Pearl Lodge	418590 (001)	2 100 000

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 septembre 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

ARRETE n° 1390 CM du 14 septembre 2012 rendant obligatoires pour tous les employeurs et travailleurs du secteur d'activité de la manutention portuaire de Polynésie française, l'accord relatif aux grilles de salaires du 13 juin 2012 applicable à compter du 1er juin 2012.

NOR : TRA1201782AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la loi du pays n° 2011-15 du 4 mai 2011 relative à la codification du droit du travail, et particulièrement les dispositions des articles LP. 2341-1 à LP. 2341-22 du code du travail relatifs à l'applicabilité des conventions et accords ;

Vu l'arrêté n° 874 CM du 22 juin 2007 portant extension des dispositions de la convention collective du travail de la manutention portuaire de Polynésie française ;

Vu l'accord relatif aux grilles de salaires conventionnelles du 13 juin 2012 ;

Vu la consultation des organisations syndicales professionnelles publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française du 2 août 2012 (page 4519) ;

Vu l'absence d'observations dans le délai légal à la direction du travail ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 septembre 2012,

Arrête :

Article 1er.— L'accord relatif aux grilles de salaires conventionnelles du 13 juin 2012 applicable à compter du 1er juin 2012 et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française du 2 août 2012 (page 4519), est rendu obligatoire pour tous les employeurs et les travailleurs du secteur d'activité de la manutention portuaire de Polynésie française.

Art. 2.— Les auteurs d'infraction aux dispositions du présent arrêté sont passibles des pénalités prévues par l'article LP. 3361-2 du code du travail.

Art. 3.— Le ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 septembre 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi,
Pierre FREBAULT.

ARRETE n° 1395 CM du 14 septembre 2012 portant modification du titre 1er du livre Ier de la deuxième partie du code de l'aménagement.

NOR : SAU1201737AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de l'aménagement ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 septembre 2012,

Arrête :

Article 1er.— Il est créé un article A. 114-6-1 rédigé ainsi :

"Art. A. 114-6-1.— Lorsque le projet porte sur la construction neuve ou la réhabilitation d'un établissement pénitentiaire, le dossier joint à la demande de permis de construire comprend les pièces suivantes :

§.1 - Pour les constructions réalisées à l'intérieur de l'enceinte (l'enceinte pénitentiaire se conçoit soit comme une clôture à l'intérieur de l'emprise totale du terrain d'assiette du projet et qui peut être de nature diverses telle que mur, grillage...), la demande est accompagnée d'un projet architectural comprenant :

I - Au titre des documents planimétriques :

a) Un plan de masse établi à une échelle comprise entre 1/100e et 1/500e comportant :
- l'orientation ;
- les limites du terrain et les distances d'implantation des bâtiments par rapport à ces limites ;
- le cas échéant, les courbes de niveau et l'indication des surfaces nivelées du terrain ;

b) Elévations de l'enceinte, comportant l'épure des façades situées en arrière-plan sans que celle-ci détermine les ouvertures de bâtiment.

II - Au titre des documents complémentaires :

a) Une demande de mise en place et de raccordement à un dispositif individuel ou collectif d'assainissement, suivant le cas ; cette demande est établie conformément au modèle type ;
b) Une note descriptive des matériaux mis en œuvre dans le projet ;
c) Des vues d'insertion du projet depuis différents points extérieurs à l'enceinte (à minima deux) ;
d) Le document d'impact (notice ou étude) lorsque la réglementation l'impose ;
e) Une attestation du maître d'ouvrage certifiant le respect des dispositions applicables en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Cette attestation est accompagnée d'un rapport présentant les dispositions constructives mises en œuvre pour le respect de ladite réglementation ;
f) Les plans et documents prévus (notice de sécurité...) par la réglementation sur les établissements recevant du public. Ces plans et documents sont directement transmis sous plis confidentiel à la commission de sécurité ;
g) Lorsque la construction projetée est subordonnée, par un plan de prévention des risques approuvé, à la réalisation d'une étude préalable permettant d'en déterminer les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation, une attestation établie par l'architecte du projet ou par un bureau d'étude compétent certifiant la réalisation de cette étude et constatant que le projet prend en compte ces conditions au stade de la conception ;

Page LEXPOL 256 sur 344

h) La délimitation des domaines publics maritime et fluvial lorsque l'un d'entre eux ou les deux sont concernés ;
i) L'alignement de la voie ou des voies publiques bordant le terrain d'assiette ;
j) L'autorisation de l'Office des postes et télécommunications relative à la mise en place d'infrastructures de télécommunications, lorsque la réglementation l'impose ;
k) Le récépissé de la demande de raccordement au réseau de distribution électrique délivré par le concessionnaire du réseau lorsque la réglementation l'impose ;
l) Les accords de voisinage lorsque l'implantation des constructions envisagées y est subordonnée ;
m) Les documents de terrassements et des ouvrages de soutènement (plan, profil) faisant apparaître l'état initial du terrain et l'état futur prévu en précisant le volume de matériaux mis en œuvre par les déblais et/ou les remblais. Ces documents seront complétés par les études techniques justifiant le bien fondé des mesures envisagées pour garantir la stabilité des terrassements et des ouvrages associés.

§.2 - Pour les constructions réalisées à l'extérieur de l'enceinte, la demande est accompagnée d'un projet architectural comprenant :

I - Au titre des documents planimétriques :

a) Un plan de masse coté établi à une échelle comprise entre 1/100e et 1/500e comportant :
- l'orientation ;
- les limites du terrain ;
- le cas échéant, les courbes de niveau et l'indication des surfaces nivelées du terrain ;
- l'implantation des bâtiments existants à maintenir ou à démolir ;
- les distances d'implantation des constructions projetées par rapport aux limites du terrain et aux autres constructions existantes sur le terrain ;
- l'emplacement et la nature des clôtures existantes ou projetées ;
- le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ;
- le tracé et les caractéristiques des réseaux d'alimentation en eau, d'évacuation des eaux pluviales et l'implantation du dispositif d'assainissement ;
- l'emplacement des aires de stationnement pour véhicules et des garages faisant apparaître les conditions de circulation et de raccordement aux voies de dessertes ;

b) Un plan de tous les niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée, étages) indiquant la destination des différents locaux, établi à une échelle minimum de 1/100e.

Les plans doivent, le cas échéant, porter indication des conduits de fumée et de ventilation, de l'emplacement des gaines et passages réservés pour les fluides ou réseaux divers ;
c) Les élévations de chacune des façades avec indication des matériaux apparents établies à une échelle minimum de 1/100e ;
d) Les vues en coupe (coupes transversales et longitudinales), établies à une échelle minimum de 1/100e, faisant apparaître l'état initial et l'état futur du terrain.
Les plans doivent, le cas échéant, porter indication des conduits de fumée et de ventilation, de l'emplacement des gaines et passages réservés pour les fluides ou réseaux divers.

II - Au titre des documents complémentaires :

a) Une demande de mise en place et de raccordement à un dispositif individuel ou collectif d'assainissement, suivant le cas ; cette demande est établie conformément au modèle type ;
b) Un descriptif des matériaux mis en œuvre dans le projet.

III - Des pièces supplémentaires peuvent être exigées en fonction de la situation ou la nature du projet :

a) Le document d'impact (notice ou étude) lorsque la réglementation l'impose ;
b) Les plans présentant les aménagements prévus en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite lorsque la réglementation l'impose ;
c) Lorsque les travaux projetés portent sur un établissement recevant du public, la demande est accompagnée des plans et documents prévus (notice de sécurité ...) par la réglementation concernée ;
d) Lorsque la construction projetée est subordonnée, par un plan de prévention des risques approuvé, à la réalisation d'une étude préalable permettant d'en déterminer les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation, une attestation établie par l'architecte du projet ou par un bureau d'étude compétent certifiant la réalisation de cette étude et constatant que le projet prend en compte ces conditions au stade de la conception ;
e) La délimitation des domaines publics maritime et fluvial lorsque l'un d'entre eux ou les deux sont concernés ;
f) L'alignement de la voie ou des voies publiques bordant le terrain d'assiette ;
g) Lorsque le projet de construction porte sur une dépendance du domaine publique, un récépissé du dépôt de la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public ;
h) L'autorisation de l'Office des postes et télécommunications relative à la mise en place d'infrastructures de télécommunications, lorsque la réglementation l'impose ;
i) Le récépissé de la demande de raccordement au réseau de distribution électrique délivré par le concessionnaire du réseau lorsque la réglementation l'impose ;
j) Lorsque le constructeur demande à réaliser tout ou partie des aires de stationnement imposées par la réglementation d'urbanisme applicable au projet sur un autre terrain que le terrain d'assiette du projet ou demande à être tenu quitte de tout ou partie de ses obligations en justifiant de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement ou de l'acquisition de places dans un parc privé de stationnement, la demande comprend en outre :
- le plan de situation du terrain sur lequel seront réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions ou aménagements correspondants ;
- ou la promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition, éventuellement assortie de la condition suspensive de l'octroi du permis ;

k) Les accords de voisinage lorsque l'implantation des constructions envisagées y est subordonnée ;
l) Les documents de terrassements et des ouvrages de soutènement (plan, profil) faisant apparaître l'état initial du terrain et l'état futur prévu en précisant le volume de matériaux mis en œuvre par les déblais et/ou les remblais. Ces documents seront complétés par les études techniques justifiant le bien-fondé des mesures envisagées pour garantir la stabilité des terrassements et des ouvrages associés".

Art. 2.— Le ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 septembre 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de l'aménagement et du logement,
Louis FREBAULT.

NOR : SJS1200825AC

Par arrêté n° 1346 CM du 7 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *huit cent mille francs CFP* (800 000 F CFP) en faveur de l'association Polynélivre dans le cadre de l'organisation de la fête de la lecture de jeunesse.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française au sous-chapitre 971-05, article 6574, centre de travail 8240-F.

NOR : DES1201423AC

Par arrêté n° 1348 CM du 10 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *six millions neuf cent soixante-dix-sept mille trois cent vingt-sept francs CFP* (6 977 327 F CFP) en faveur de la Fédération des associations des étudiants de Polynésie française (FAEPF) dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française au sous-chapitre 971-03, article 6574, centre de travail 8120-F, exercice 2012.

NOR : DRM1201732AC

Par arrêté n° 1349 CM du 10 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *quatre cent neuf mille six cent vingt-cinq francs CFP* (409 625 F CFP) en faveur de la SARL Mékathon pour la compensation de la perte de change en dollar américain.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française au sous-chapitre 965-03, article 6523, centre de travail 73400-F.

NOR : SJS1201032AC

Par arrêté n° 1351 CM du 10 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *quatre cent un mille deux cent soixante-treize francs CFP* (401 273 F CFP) en faveur de l'association sportive Kua Moehau dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française au sous-chapitre 971-06, article 6574, centre de travail 8241-F.

NOR : SJS1201061AC

Par arrêté n° 1352 CM du 10 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *trois cent vingt et un mille dix-huit francs CFP* (321 018 F CFP) en faveur de l'association sportive Te Moorea Club dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française au sous-chapitre 971-06, article 6574, centre de travail 8241-F.

NOR : SJS1201080AC

Par arrêté n° 1353 CM du 10 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *deux cent quarante mille sept cent soixante-quatre francs CFP* (240 764 F CFP) en faveur de l'association sportive Rimatara Va'a dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française au sous-chapitre 971-06, article 6574, centre de travail 8241-F.

NOR : SJS1201081AC

Par arrêté n° 1354 CM du 10 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *quatre cent un mille deux cent soixante-treize francs CFP* (401 273 F CFP) en faveur de l'association sportive Samine dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française au sous-chapitre 971-06, article 6574, centre de travail 8241-F.

NOR : SJS1201084AC

Par arrêté n° 1355 CM du 10 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *trois cent vingt et un mille dix-huit francs CFP* (321 018 F CFP) en faveur de l'association sportive Tamarii Raro Matai dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française au sous-chapitre 971-06, article 6574, centre de travail 8241-F.

NOR : SJS1201085AC

Par arrêté n° 1356 CM du 10 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *deux cent quarante mille sept cent soixante-quatre francs CFP* (240 764 F CFP) en faveur de l'association sportive Te A'a No Taunoa dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française au sous-chapitre 971-06, article 6574, centre de travail 8241-F.

NOR : SCP1200782AC

Par arrêté n° 1357 CM du 10 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *quatre cent cinquante mille francs CFP* (450 000 F CFP) en faveur de l'association Trans Pacific Art pour financer la mise en place de l'exposition Prise de terre, en 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française au sous-chapitre 968-01, article 6574, centre de travail 750-F.

NOR : SCP1201648AC

Par arrêté n° 1358 CM du 10 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *deux cent soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-dix francs CFP* (277 290 F CFP) en faveur de l'association Les Polynésiens dans la guerre - Te Mau Toa Nui No Patitifa pour financer la création d'un site internet en 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française au sous-chapitre 968-02, article 6574, centre de travail 750-F.

NOR : DAF1201688AC

Par arrêté n° 1359 CM du 10 septembre 2012.— La parcelle dépendant de la terre dénommée Baie du Contrôleur, cadastrée commune de Nuku Hiva, section de commune de Taipivai, section AB n° 87, d'une superficie de 2 000 mètres carrés et les constructions y édifiées, sont affectées au profit de la commune de Nuku Hiva.

Tel que le tout figure sur l'extrait de plan cadastral détenu par la direction des affaires foncières, division de la gestion du domaine.

Cette affectation est destinée à la gestion et l'entretien d'un centre artisanal.

La valeur comptable totale des biens affectés est estimée à *vingt-sept millions soixante-quinze mille cinquante-neuf francs CFP* (27 075 059 F CFP), répartie comme suit :

- pour le foncier, *un million de francs CFP* (1 000 000 F CFP), soit 500 F CFP le mètre carré ;
- pour le bâtiment, *vingt-six millions soixante-quinze mille cinquante-neuf francs CFP* (26 075 059 F CFP).

L'affectation est accordée à condition que le bénéficiaire s'engage à réserver strictement l'utilisation des bâtiments à des expositions d'artisanat traditionnel.

Tous travaux de construction et d'aménagement seront soumis à l'obtention préalable des autorisations réglementaires nécessaires en la matière. L'affectataire devra fournir à la direction des affaires foncières toutes pièces justifiant ces autorisations et notamment le certificat d'achèvement des travaux.

La commune de Nuku Hiva, conformément aux dispositions de l'article 20 de la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004, est autorisée à établir et à signer toutes conventions d'exploitation, d'entretien, de gardiennage, d'animation, d'occupations temporaires et autres actes entrant dans le cadre de ses attributions, dans le respect de la destination des lieux.

En cas de changement de destination des lieux, la Polynésie française recouvrera la jouissance des biens affectés.

L'affectataire est tenu d'assumer les charges afférentes à la conservation, la protection, l'amélioration et au fonctionnement du bien affecté. Il fera son affaire personnelle de toute contestation qui pourrait survenir d'un tiers.

NOR : DAF1201689AC

Par arrêté n° 1360 CM du 10 septembre 2012.— La parcelle dépendant de la terre Hakapehi, cadastrée commune de Nuku Hiva, section de commune de Taiohae, section AC n° 61, d'une superficie de 1 175 mètres carrés et les constructions y édifiées, sont affectées au profit de la commune de Nuku Hiva.

Tel que le tout figure sur l'extrait de plan cadastral détenu par la direction des affaires foncières, division de la gestion du domaine.

Cette affectation est destinée à la gestion et l'entretien d'un centre artisanal.

La valeur comptable totale des biens affectés est estimée à *quarante-sept millions huit cent soixante-quinze mille francs CFP* (47 875 000 F CFP), répartie comme suit :

- pour le foncier, *cinq millions huit cent soixante-quinze mille francs CFP* (5 875 000 F CFP), soit 500 F CFP le mètre carré ;
- pour le bâtiment, *quarante-deux millions de francs CFP* (42 000 000 F CFP).

L'affectation est accordée à condition que le bénéficiaire s'engage à réserver strictement l'utilisation des bâtiments à des expositions d'artisanat traditionnel.

Tous travaux de construction et d'aménagement seront soumis à l'obtention préalable des autorisations réglementaires nécessaires en la matière. L'affectataire devra fournir à la direction des affaires foncières toutes pièces justifiant ces autorisations et notamment le certificat d'achèvement des travaux.

La commune de Nuku Hiva, conformément aux dispositions de l'article 20 de la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004, est autorisée à établir et à signer toutes conventions d'exploitation, d'entretien, de gardiennage, d'animation, d'occupations temporaires et autres actes entrant dans le cadre de ses attributions, dans le respect de la destination des lieux.

En cas de changement de destination des lieux, la Polynésie française recouvrera la jouissance des biens affectés.

L'affectataire est tenu d'assumer les charges afférentes à la conservation, la protection, l'amélioration et au fonctionnement du bien affecté. Il fera son affaire personnelle de toute contestation qui pourrait survenir d'un tiers.

NOR : DAF1201569AC

Par arrêté n° 1361 CM du 10 septembre 2012.— Est affectée au profit de la commune de Manihi une parcelle de 1 200 mètres carrés dépendant du remblai cadastré commune de Manihi, section H n° 353.

Tel que le tout figure sur l'extrait cadastral du 12 juillet 2012 et le document d'arpentage n° 100103310 du 28 juin 2012 détenus par la direction des affaires foncières, division gestion du domaine.

Cette affectation est destinée à la réalisation d'un abri pour déchets recyclables. Ce projet devra être réalisé dans un délai de trois ans sous peine de caducité de la présente affectation.

Tous travaux de construction et d'aménagement seront soumis à l'obtention préalable des autorisations réglementaires nécessaires en la matière. L'affectataire devra fournir à la direction des affaires foncières toutes pièces justifiant ces autorisations et notamment le certificat d'achèvement des travaux.

La commune de Manihi, conformément aux dispositions de l'article 20 de la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004, est autorisée à établir et à signer toutes conventions d'exploitation, d'entretien, de gardiennage, d'animation, d'occupations temporaires et autres actes entrant dans le cadre de ses attributions, dans le respect de la destination des lieux.

L'affectataire est tenu d'assumer les charges afférentes à la conservation, la protection, l'amélioration et au fonctionnement du bien affecté. Il fera son affaire personnelle de toute contestation qui pourrait survenir d'un tiers.

NOR : DDC1201281AC

Par arrêté n° 1369 CM du 13 septembre 2012.— Est refusé l'octroi du concours financier de la Polynésie française sollicité par la commune de Paea pour financer l'acquisition d'un CCR (camion citerne rural), dont le coût réel est estimé à *quarante-neuf millions huit cent quatre-vingt-dix mille francs CFP* (49 890 000 F CFP).

NOR : DDC1201773AC

Par arrêté n° 1370 CM du 13 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Paea pour financer la réhabilitation de la Maison pour tous de Paea, dont le coût réel est estimé à *dix-huit millions trois cent sept mille neuf cent quarante-deux francs CFP* (18 307 942 F CFP).

Le montant du concours financier de la Polynésie française s'élèvera à 50 % (taux directeur) du coût final de l'opération mais ne pourra cependant excéder le montant plafond de *neuf millions cent cinquante-trois mille neuf cent soixante et onze francs CFP* (9 153 971 F CFP).

La dépense définie ci-dessus est imputable au chapitre 903, sous-chapitre 903-01, AP 157-2012, AE 237-2012, article 204-14 du budget de la Polynésie française.

NOR : SJS1201042AC

Par arrêté n° 1371 CM du 13 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *trois cent vingt et un mille dix-huit francs CFP* (321 018 F CFP) en faveur de l'association sportive Papeete Cycling Club dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française, sous-chapitre 97106, article 6574, centre de travail 8241-F.

NOR : SJS1201045AC

Par arrêté n° 1372 CM du 13 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *quatre cent quatre-vingt-un mille cinq cent vingt-huit francs CFP* (481 528 F CFP) en faveur de l'association sportive Roniu-Teahupoo dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française, sous-chapitre 97106, article 6574, centre de travail 8241-F.

NOR : SJS1201046AC

Par arrêté n° 1373 CM du 13 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *quatre cent un mille deux cent soixante-treize francs CFP* (401 273 F CFP) en faveur de l'association Rugby Club de Pirae dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française, sous-chapitre 97106, article 6574, centre de travail 8241-F.

NOR : SJS1201047AC

Par arrêté n° 1374 CM du 13 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *quatre cent un mille deux cent soixante-treize francs CFP* (401 273 F CFP) en faveur de l'association sportive Rugby Club Taravao dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française, sous-chapitre 97106, article 6574, centre de travail 8241-F.

NOR : SJS1201059AC

Par arrêté n° 1375 CM du 13 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *deux cent quarante mille sept cent soixante-quatre francs CFP* (240 764 F CFP) en faveur de l'association sportive Te Ava Rua dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française, sous-chapitre 97106, article 6574, centre de travail 8241-F.

NOR : SJS1201060AC

Par arrêté n° 1376 CM du 13 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *deux cent quarante mille sept cent soixante-quatre francs CFP* (240 764 F CFP) en faveur de l'association sportive Te Haa Nui dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française, sous-chapitre 97106, article 6574, centre de travail 8241-F.

NOR : SJS1201062AC

Par arrêté n° 1377 CM du 13 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *deux cent quarante mille sept cent soixante-quatre francs CFP* (240 764 F CFP) en faveur de l'association sportive Te Ta'i U'o Club Va'a dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française, sous-chapitre 97106, article 6574, centre de travail 8241-F.

NOR : SJS1201063AC

Par arrêté n° 1378 CM du 13 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *quatre cent un mille deux cent soixante-treize francs CFP* (401 273 F CFP) en faveur de l'association sportive Team Mata Are dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

Page LEXPOL 260 sur 344

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française, sous-chapitre 97106, article 6574, centre de travail 8241-F.

NOR : SJS1201078AC

Par arrêté n° 1379 CM du 13 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *quatre cent quatre-vingt-un mille cinq cent vingt-huit francs CFP* (481 528 F CFP) en faveur de l'association sportive Pirae Va'a dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française, sous-chapitre 971-06, article 657-4, centre de travail 8241-F.

NOR : SJS1201088AC

Par arrêté n° 1380 CM du 13 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *quatre cent un mille deux cent soixante-treize francs CFP* (401 273 F CFP) en faveur de l'association sportive Tiu dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française, sous-chapitre 971-06, article 657-4, centre de travail 8241-F.

NOR : SJS1201089AC

Par arrêté n° 1381 CM du 13 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *trois cent vingt et un mille dix-huit francs CFP* (321 018 F CFP) en faveur de l'association sportive Tuanui dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française, sous-chapitre 971-06, article 657-4, centre de travail 8241-F.

NOR : SJS1201099AC

Par arrêté n° 1382 CM du 13 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *trois cent vingt et un mille dix-huit francs CFP* (321 018 F CFP) en faveur de l'association sportive comité futsal de Raiatea dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française, sous-chapitre 971-06, article 657-4, centre de travail 8241-F.

NOR : SJS1201101AC

Par arrêté n° 1383 CM du 13 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *quatre cent quatre-vingt-un mille cinq cent vingt-huit francs CFP* (481 528 F CFP) en faveur de l'association sportive district de basket-ball de Nuku Hiva dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française, sous-chapitre 971-06, article 657-4, centre de travail 8241-F.

NOR : SJS1201103AC

Par arrêté n° 1384 CM du 13 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *quatre cent quatre-vingt-un mille cinq cent vingt-huit francs CFP* (481 528 F CFP) en faveur de l'association sportive district de football de Ua Pou dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française, sous-chapitre 971-06, article 657-4, centre de travail 8241-F.

NOR : SJS1201104AC

Par arrêté n° 1385 CM du 13 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *quatre cent un mille deux cent soixante-treize francs CFP* (401 273 F CFP) en faveur de l'association sportive district de pétanque de Nuku Hiva dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française, sous-chapitre 971-06, article 657-4, centre de travail 8241-F.

NOR : SJS1201106AC

Par arrêté n° 1386 CM du 13 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *cent mille francs CFP* (100 000 F CFP) en faveur de l'association sportive district de va'a de Nuku Hiva dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française, sous-chapitre 971-06, article 657-4, centre de travail 8241-F.

NOR : SJS1201109AC

Par arrêté n° 1387 CM du 13 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *quatre cent un mille deux cent soixante-treize francs CFP* (401 273 F CFP) en faveur de l'association sportive district de volley ball de Ua Pou dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française, sous-chapitre 971-06, article 657-4, centre de travail 8241-F.

NOR : SJS1201114AC

Par arrêté n° 1388 CM du 13 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *trois cent cinquante-sept mille francs CFP* (357 000 F CFP) en faveur de l'association sportive de la ligue marquisienne de va'a dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française, sous-chapitre 971-06, article 657-4, centre de travail 8241-F.

NOR : SJS1201175AC

Par arrêté n° 1389 CM du 13 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant d'*un million trois cent soixante-huit mille francs CFP* (1 368 000 F CFP) en faveur de l'association de l'école de voile de Arue pour le financement de l'achat d'un moteur, représentant 100 % du coût de l'opération.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française, chapitre 911, sous-chapitre 911-06, AP 187-2012, AE 219-2012, article 204.

NOR : DAE1201432C

Par arrêté n° 1391 CM du 14 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une aide à l'exportation d'*un million de francs CFP* (1 000 000 F CFP) en faveur de l'association Tahiti Fa'ahotu, destinée à cofinancer les frais liés aux actions suivantes :

- déplacements et missions d'experts : 600 000 F CFP ;
- développement d'outils et supports de communication : 400 000 F CFP.

Les dépenses sont imputables au budget général de la Polynésie française au centre de travail 73000-F, sous-chapitre 966-02, article 652, aide à caractère économique, exercice 2012.

NOR : SJS1201097AC

Par arrêté n° 1392 CM du 14 septembre 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *quatre cent quatre-vingt-un mille cinq cent vingt-huit francs CFP* (481 528 F CFP) en faveur de l'association sportive Comité des sports de Tubuai dans le cadre du financement de son activité générale pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française, sous-chapitre 971-06, article 657-4, centre de travail 8241-F.

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRETE n° 1028 PR du 12 septembre 2012 portant modification de l'arrêté n° 319 PR du 14 février 2001 relatif à l'occupation des emplacements destinés aux roulottes de la place Vaiete.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 14-2011 APF/SG du 1er avril 2011 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Oscar Manutahi Temaru ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2000-138 APF du 9 novembre 2000 modifiée relative au service de la culture et du patrimoine ;

Vu l'arrêté n° 510 CM du 6 avril 2011 portant délégation de pouvoirs du conseil des ministres ;

Vu l'arrêté n° 1714 CM du 14 décembre 2000 modifié portant affectation du Tahua Vaiete (place Vaiete) et délégation de pouvoir ;

Vu l'arrêté n° 319 PR du 14 février 2001 modifié autorisant l'occupation des emplacements de roulotte sur la place Vaiete, et le plan d'occupation y annexé ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23 CM du 11 janvier 2006 portant dissolution du service dénommé Groupement d'interventions de la Polynésie Te Toa Arai, notamment son article 9, transférant au service de la culture et du patrimoine la mission d'entretien et d'administration des places To'ata et Vaiete,

Arrête :

Article 1er.— Le tableau ci-annexé est substitué à l'état d'occupation des emplacements de roulottes de la place Vaiete tel qu'il résulte du tableau annexé à l'arrêté n° 319 PR du 14 février 2001 modifié.

Ce tableau prend acte des modifications d'occupation des emplacements numérotés de la place Vaiete ci-après détaillées.

Art. 2.— Sont autorisées les occupations des emplacements de roulotte de la place Vaiete au profit des amodiataires suivants :

- Mme Gislaine Apuarii est autorisée à exploiter sa roulotte sous l'enseigne Les Régals sur l'emplacement n° 9, à compter du 18 août 2012 ;
- Mme Gina Teuira est autorisée à exploiter sa roulotte sous l'enseigne Chez Gina sur l'emplacement n° 13, à compter du 26 juillet 2012 ;
- M. Christian Vasseur est autorisé à exploiter sa roulotte sous l'enseigne Chez Frid sur l'emplacement n° 15, à compter du 27 juillet 2012 ;
- M. Jean Dominique Mesnard est autorisé à occuper le demi-emplacement n° 19 en complément de l'emplacement n° 20, à compter du 1er septembre 2012.

Art. 3.— Les dispositions de l'arrêté n° 695 PR du 18 juillet 2012 portant modification de l'arrêté n° 319 PR du 14 février 2001 relatif à l'occupation des emplacements destinés aux roulottes de la place Vaiete sont rapportées.

Art. 4.— Le service de la culture et du patrimoine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 septembre 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

Amodiataires - Place Vaiete, le 4 septembre 2012

N°	Exploitant	Enseigne	Observations	
1	Libre	Libre	Libre	
2	Libre	Libre	Libre	
3	Libre	Libre	Libre	
4	SNC La Boule Rouge	La Boule Rouge	occupé	
5	Jenny Liu	Foung-Yun	occupe	
6	Libre	Libre	Libre	
7	Romina Tchen	Chez Romy	occupé	
8	Wui-Yee Lau	Hong Kong	occupé	
9	Gislaine Apuarii	Les Régals	occupé	nouvelle demande
10	Linda Wang Cheou	Chez Linda	occupé	
11	Maria Tchen épouse Wang Cheou	Chez Marie	occupé	
12			occupé	
13	Gina Teuira	Chez Gina	occupé	nouvelle demande
14	Libre	Libre	Libre	
15	Christian Vasseur	Chez Frid	occupé	nouvelle demande
16	Louis Lo Kim Po	Pékin	occupé	
17	SNC Noël Laurent	Crêperie du Port	occupé	
18			occupé	
19	Libre	Libre	Libre	
	Jean-Dominique Mesnard	Couscous	occupé	demi emplacement
20	Jean-Dominique Mesnard	Couscous	occupé	
21	Libre	Libre	Libre	
	Tching Yao Ki	Chez Mamy	occupé	
22	Dirk Simons	Vesuvio	occupé	
23	Dirk Simons	Vesuvio	occupé	
	Gilles Legendre	L'estanco	occupé	
24	Gilles Legendre	L'estanco	occupé	
25	Fou Tchong Lai Hao	Chez Kim	occupé	
26	Taihoropua Ah You Tahi épouse Tetoofa	Chez Jacqueline	occupé	
27	Dominique Langlois	Chez Thérèse	occupé	
28	Mareva N-G	Crêperie Kerbrehan	occupé	
29	Mareva N-G	Crêperie Kerbrehan	occupé	
	Libre	Libre	Libre	
30	Tching Yao Ki	Chez Mamy	occupé	
31	Thecle Keha	Te Vai Hau	occupé	
Total des emplacements libres			*6 1/2*	
Total des emplacements occupés			*24 1/2*	
Total des emplacements roulottiers - Place Vaiete			*31*	

Amodiataires - Tahua To'ata

Exploitant	N°	Enseigne
Julien Tien Wah	1	To'a Sushi
Madeleine Changuy	2	Snack Chez Mado
SARL Papatiare - Chérille Vaaie	3	Snack Chez Moeata
SARL Jimmy Chan Victor	4	Snack Chez Jimmy
SARL BLPJ - Wilfried Poheroa	5	Snack Vaimiti

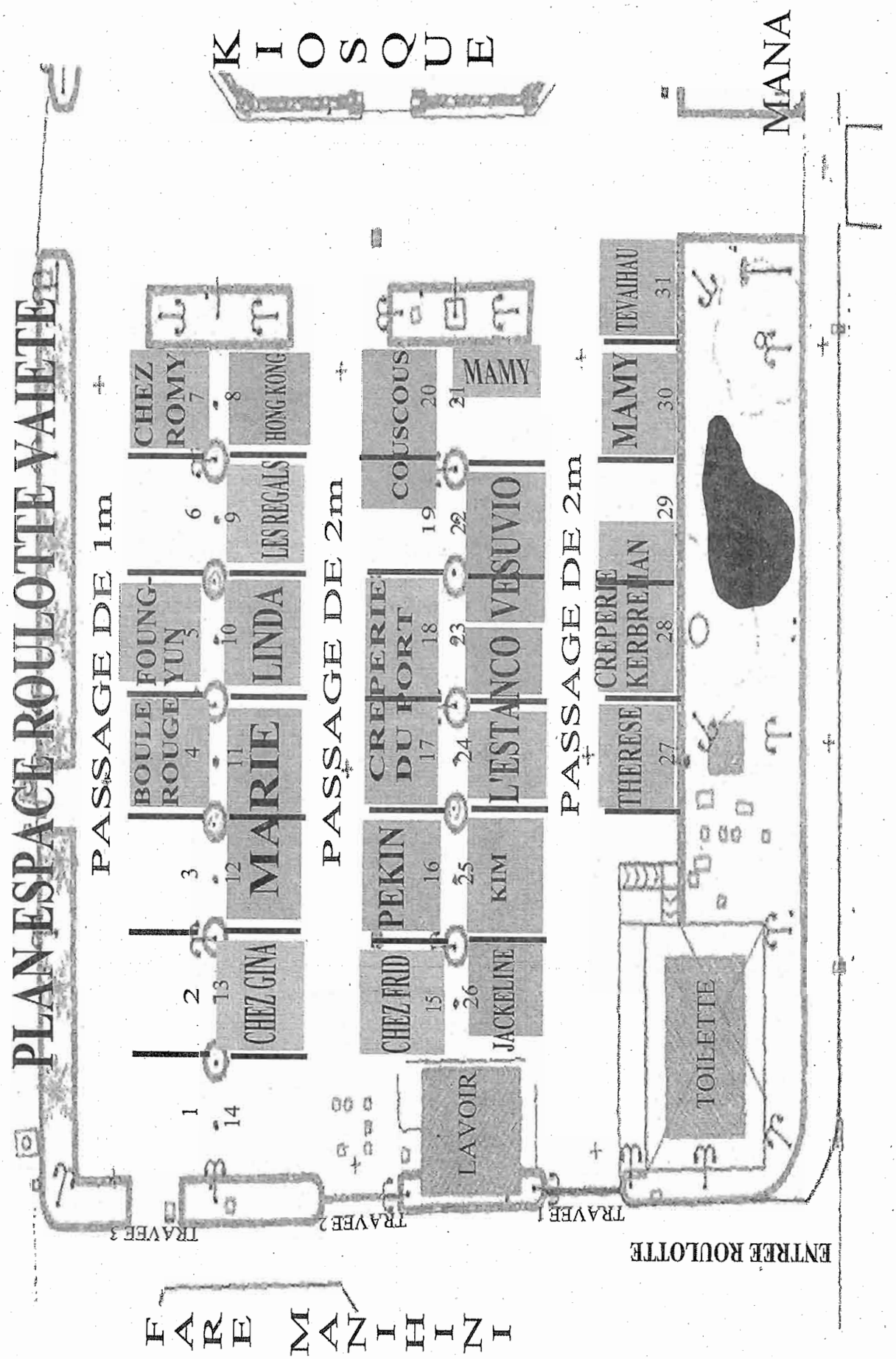
PLAN ESPACE ROULOTTE VAIETE
PASSAGE DE 1m
PASSAGE DE 2m
PASSAGE DE 2m
KIOSQUE
MANA
FARE MANIHINI
CHEZ GINA
MARIE
BOULE ROUGE
FOUNG YUN
LINDA
LES REGALS
CHEZ ROMY
HONG KONG
CHEZ FRID
PEKIN
CREPERIE DU PORT
L'ESTANCO
VESUVIO
COUSCOUS
MAMY
JACKELINE
KIM
LAVOIR
THERESE
CREPERIE KERBREHAN
MAMY
TEVAIHAU
TOILETTE
TRAVEE 1
TRAVEE 2
TRAVEE 3
ENTREE ROULOTTE

ARRETE n° 1029 PR du 12 septembre 2012 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la culture, de l'artisanat et de la famille, en charge de la condition féminine.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 14-2011 APF/SG du 1er avril 2011 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Oscar Manutahi Temaru ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1694 PR du 7 avril 2011 modifié relatif aux attributions du ministre de la culture, de l'artisanat et de la famille, en charge de la condition féminine ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er.— M. Tauhiti Nena, ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie associative, est chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes du ministère de la culture, de l'artisanat et de la famille, en charge de la condition féminine, pendant l'absence de Mme Chantal Tahiata, du 14 au 17 septembre 2012 inclus.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 septembre 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

ARRETE n° 1038 PR du 14 septembre 2012 portant modification de l'arrêté 1699 PR du 8 avril 2011 modifié portant délégation de signature à M. Jean Faatau, directeur de cabinet auprès du Président de la Polynésie française.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 14-2011 APF/SG du 1er avril 2011 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Oscar Manutahi Temaru ;

Vu l'arrêté n° 510 CM du 6 avril 2010 portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1698 PR du 8 avril 2011 portant nomination de M. Jean Faatau en qualité de directeur de cabinet auprès du Président de la Polynésie française ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier,

Arrête :

Article 1er.— L'arrêté n° 1699 PR du 8 avril 2011 modifié portant délégation de signature à M. Jean Faatau, directeur de cabinet auprès du Président de la Polynésie française, est modifié ainsi qu'il suit :

A la suite de l'article 10, il est inséré un article 10 *bis* ainsi rédigé :

"En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Faatau, les délégations de signature énumérées aux articles 1er à 10 du présent arrêté sont consenties dans les mêmes termes à M. Warren Dexter, conseiller technique auprès du Président de la Polynésie française".

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 septembre 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par arrêté n° 1020 PR du 12 septembre 2012.— En application de l'article 21 de la délibération n° 87-138 AT du 23 décembre 1987, la licence d'agence de voyages délivrée à la SARL Tahiti Voyages est retirée de plein droit suite à la procédure de liquidation judiciaire ouverte à son encontre.

L'arrêté n° 91 CM du 17 janvier 1989 portant attribution d'une licence d'agence de voyages (SARL Tahiti Voyages) est abrogé.

Par arrêté n° 1032 PR du 13 septembre 2012.— A l'annexe 2 de l'arrêté n° 3012 PR du 8 décembre 2011 modifié portant renouvellement et extension de reconnaissance et d'agrément du laboratoire d'analyses de denrées alimentaires Centre d'analyses industrielles et de recherche appliquée pour le Pacifique (CAIRAP), l'analyse et méthode intitulée "*Salmonella* - Recherche par PCR en temps réel IQ-Chek™ *Salmonella II* - BRD 07/06-07/04" est supprimée.

Par arrêté n° 1034 PR du 14 septembre 2012.— Il est constaté la caducité de l'arrêté n° 2353 PR du 8 juillet 2011 octroyant une subvention à M. Alexandre Tauaroa pour des aménagements fonciers.

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

ARRETE n° 6772 MEF/DGRH du 10 septembre 2012 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint d'éducation artistique de 2e classe du cadre d'emplois des adjoints d'éducation artistique de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2011 pour les agents non soumis au calcul de l'effectif maximal par grade.

Le ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1687 PR du 7 avril 2011 modifié relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 9241 MEF du 14 décembre 2011 portant délégation de signature à M. Bruno Lonjon, directeur des ressources humaines de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-217 AT du 14 décembre 1995 modifiée relative aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2002-165 APF du 5 décembre 2002 modifiée portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'éducation artistique de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2006-21 APF du 23 mars 2006 portant modification des dispositions relatives à l'avancement de grade dans la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1797 CM du 10 décembre 2008 relatif à l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint d'éducation artistique de 2e classe du cadre d'emplois des adjoints d'éducation artistique de la fonction publique de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— Est organisé un examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint d'éducation artistique de 2e classe de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2011.

Art. 2.— Les conditions d'accès à l'examen, la nature, le programme des épreuves et la composition du jury sont fixés en application de l'arrêté n° 1797 CM du 10 décembre 2008 susvisé.

Le seuil maximal de l'effectif relevant du grade d'adjoint d'éducation artistique de 2e classe étant atteint au titre de l'année 2011, l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint d'éducation artistique de 2e classe est ouvert uniquement aux adjoints d'éducation artistique réunissant 5 années de service effectif dans leur grade, non comprise la période de stage, au 31 décembre 2011 et qui font partie des effectifs des agents non fonctionnaires de l'administration ayant participé à la constitution initiale du cadre d'emplois des adjoints d'éducation artistique de la fonction publique de la Polynésie française, conformément à l'article 1er de la délibération n° 2006-21 APF du 23 mars 2006.

Art. 3.— Les dossiers d'inscription seront disponibles à compter du vendredi 21 septembre 2012 à la direction générale des ressources humaines, immeuble Papineau, rue Tepano-Jaussen, 4e étage, BP 124, 98713 Papeete (téléphone : 47 79 00, fax : 53 31 12) ou sur le site internet : www.fonction-publique.gov.pf.

A l'appui du formulaire d'inscription, les candidats doivent fournir trois enveloppes autocollantes timbrées au tarif en vigueur et libellées à l'adresse du candidat ou à sa boîte postale ; la photocopie de l'arrêté portant intégration et classement dans le grade d'adjoint d'éducation artistique de la fonction publique de la Polynésie française.

L'ouverture des inscriptions est fixée au vendredi 21 septembre 2012 et la date de clôture des inscriptions est fixée au lundi 22 octobre 2012 à 12 heures.

Tout dossier parvenu à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française incomplet ou postérieurement à la date et à l'heure de clôture des inscriptions, ne sera pas pris en considération. En ce qui concerne les dossiers d'inscription acheminés par voie postale, reçus après le délai réglementaire, seul le cachet de la poste fait foi.

La liste des candidats admis à passer l'examen professionnel sera affichée dans les locaux de la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française et publiée sur le site internet : www.fonction-publique.gov.pf.

Art. 4.— Les candidats autorisés à participer aux épreuves, convoqués individuellement, seront informés du lieu et de la date de l'examen.

Un centre d'examen est ouvert à Papeete.

La date de l'épreuve d'admissibilité est arrêtée au mercredi 21 novembre 2012.

Art. 5.— L'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint d'éducation artistique de 2e classe comprend les épreuves d'admissibilité et d'admission suivantes :

1° *Epreuve d'admissibilité :*
Une série de questions portant sur la culture générale dans le domaine artistique et sur la pédagogie (durée : 1 h 30, coefficient : 1).

2° *Epreuve d'admission :*
Epreuve de mise en situation dans le cadre d'un cours donné à des élèves (durée : 40 minutes) suivi d'un entretien avec le jury (15 minutes) (coefficient 2).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves est éliminatoire.

Le candidat doit avoir obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité pour pouvoir se présenter à l'épreuve d'admission.

Art. 6.— Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 septembre 2012.
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
Bruno LONJON.

ARRETE n° 6773 MEF/DGRH du 10 septembre 2012 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié du cadre d'emplois des opérateurs des activités physiques et sportives de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2011 pour les agents non soumis au calcul de l'effectif maximal par grade.

Le ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1687 PR du 7 avril 2011 modifié relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 9241 MEF du 14 décembre 2011 portant délégation de signature à M. Bruno Lonjon, directeur des ressources humaines de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-217 AT du 14 décembre 1995 modifiée relative aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-240 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut particulier du cadre d'emplois des opérateurs des activités physiques et sportives de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2006-21 APF du 23 mars 2006 portant modification des dispositions relatives à l'avancement de grade dans la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 503 CM du 14 mai 1996 relatif à l'examen professionnel d'accès au grade d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié du cadre d'emplois des opérateurs des activités physiques et sportives de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 5833 MEF/MEJ du 3 août 2012 fixant la liste des disciplines de l'épreuve sportive de l'examen professionnel d'accès au grade d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié du cadre d'emplois des opérateurs des activités physiques et sportives de la fonction publique de la Polynésie française, au titre de l'année 2011,

Arrête :

Article 1er.— Est organisé un examen professionnel pour l'accès au grade d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2011.

Art. 2.— Les conditions d'accès à l'examen, la nature, le programme des épreuves et la composition du jury sont fixés en application de l'arrêté n° 503 CM du 14 mai 1996 susvisé.

Le seuil maximal de l'effectif relevant du grade d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié étant atteint au titre de l'année 2011, l'examen professionnel d'accès au grade d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié est ouvert uniquement aux opérateurs des activités physiques et sportives réunissant cinq (5) années de service effectif dans le grade, non comprise la période de stage, au 31 décembre 2011 et qui font partie des effectifs des agents non fonctionnaires de l'administration ayant participé à la constitution initiale du cadre d'emplois des opérateurs des activités physiques et sportives de la fonction publique de la Polynésie française, conformément à l'article 1er de la délibération n° 2006-21 APF du 23 mars 2006.

Art. 3.— Les dossiers d'inscription seront disponibles à compter du vendredi 21 septembre 2012 à la direction générale des ressources humaines, immeuble Papineau, rue Tepano-Jaussen, 4e étage, BP 124, 98713 Papeete (téléphone : 47 79 00, fax : 53 31 12) ou sur le site internet : www.fonction-publique.gov.pf.

A l'appui du formulaire d'inscription, les candidats doivent fournir deux enveloppes autocollantes timbrées au tarif en vigueur et libellées à l'adresse du candidat ou à sa boîte postale ; la photocopie de l'arrêté portant intégration et classement dans le grade d'opérateur des activités physiques et sportives de la fonction publique de la Polynésie française.

L'ouverture des inscriptions est fixée au vendredi 21 septembre 2012 et la date de clôture des inscriptions est fixée au lundi 22 octobre 2012 à 12 heures.

Tout dossier parvenu à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française incomplet ou postérieurement à la date et à l'heure de clôture des inscriptions, ne sera pas pris en considération. En ce qui concerne les dossiers d'inscription acheminés par voie postale, reçus après le délai réglementaire, seul le cachet de la poste fait foi.

La liste des candidats admis à passer l'examen professionnel sera affichée dans les locaux de la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française et publiée sur le site internet : www.fonction-publique.gov.pf.

Art. 4.— Les candidats autorisés à participer aux épreuves, convoqués individuellement, seront informés du lieu et de la date de l'examen.

Un centre d'examen est ouvert à Papeete.

Les épreuves auront lieu à compter du lundi 19 novembre 2012.

Art. 5.— L'examen professionnel d'accès au grade d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié comprend les épreuves suivantes :

1° Une épreuve sportive dans l'une des disciplines fixées par arrêté n° 5833 MEF/MEJ du 3 août 2012 susvisée ;

2° Un questionnaire à choix multiple portant notamment sur les missions pouvant être confiées aux opérateurs des activités physiques et sportives (durée : 1 h 30).

Une note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves est éliminatoire.

Art. 6.— Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 septembre 2012.
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
Bruno LONJON.

ARRETE n° 6774 MEF/DGRH du 10 septembre 2012 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'agent social qualifié de 2e classe de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2011.

Le ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1687 PR du 7 avril 2011 modifié relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 9241 MEF du 14 décembre 2011 portant délégation de signature à M. Bruno Lonjon, directeur des ressources humaines de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-217 AT du 14 décembre 1995 modifiée relative aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-237 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 497 CM du 14 mai 1996 relatif à l'examen professionnel d'accès au grade d'agent social qualifié de 2e classe du cadre d'emplois des agents sociaux de la fonction publique de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— Est organisé un examen professionnel pour l'accès au grade d'agent social qualifié de 2e classe de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2011.

Art. 2.— Les conditions d'accès à l'examen, la nature, le programme des épreuves et la composition du jury sont fixés en application de l'arrêté n° 497 CM du 14 mai 1996 susvisé.

L'examen professionnel est ouvert aux agents sociaux réunissant 5 ans de services effectifs dans le grade, non comprise la période de stage, au 31 décembre 2011.

Art. 3.— Les dossiers d'inscription seront disponibles à compter du vendredi 21 septembre 2012 à la direction générale des ressources humaines, immeuble Papineau, rue Tepano-Jaussen, 4e étage, BP 124, 98713 Papeete (téléphone : 47 79 00, fax : 53 31 12) ou sur le site internet : www.fonction-publique.gov.pf.

A l'appui du formulaire d'inscription, les candidats doivent fournir deux enveloppes autocollantes timbrées au tarif en vigueur et libellées à l'adresse du candidat ou à sa boîte postale et l'arrêté portant titularisation ou intégration dans le cadre d'emplois des agents sociaux de la fonction publique de la Polynésie française.

L'ouverture des inscriptions est fixée au vendredi 21 septembre 2012 et la date de clôture des inscriptions est fixée au lundi 22 octobre 2012 à 12 heures.

Tout dossier parvenu à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française incomplet ou postérieurement à la date et à l'heure de clôture des inscriptions, ne sera pas pris en considération. En ce qui concerne les dossiers d'inscription acheminés par voie postale, reçus après le délai réglementaire, seul le cachet de la poste fait foi.

La liste des candidats admis à passer l'examen professionnel sera affichée dans les locaux de la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française et publiée sur le site internet : www.fonction-publique.gov.pf.

Art. 4.— Les candidats autorisés à participer aux épreuves, convoqués individuellement, seront informés du lieu et de la date de l'examen.

Un centre d'examen unique est ouvert à Papeete.

Art. 5.— L'examen professionnel sur épreuves d'accès au grade d'agent social qualifié de 2e classe comporte les épreuves suivantes :

1° Série de questions permettant de vérifier le niveau de compétence professionnelle du candidat (durée : 1 h 30) ;
2° Un ou plusieurs exercices à partir d'un cas pratique susceptible d'être rencontré dans l'activité d'agent social qualifié (durée : 2 heures).

Une note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves est éliminatoire.

Art. 6.— La date des épreuves est fixée au vendredi 23 novembre 2012.

Art. 7.— Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 septembre 2012.
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
Bruno LONJON.

Page LEXPOL 268 sur 344

ARRETE n° 6926 MEF du 14 septembre 2012 proclamant les résultats du concours externe et interne, sur titre avec épreuves, pour le recrutement de 39 infirmiers de catégorie B relevant de la fonction publique de la Polynésie française.

Le ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1687 PR du 7 avril 2011 modifié relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-217 AT du 14 décembre 1995 modifiée relative aux conditions de recrutement des agents de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2010-3 APF du 28 janvier 2010 portant statut particulier des personnels infirmiers de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 CM du 21 mai 2012 fixant les modalités et le programme des épreuves des concours de recrutement des infirmiers de catégorie B de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 744 CM du 18 juin 2012 autorisant l'ouverture de concours relevant de la filière santé et de la filière technique de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 4844 MEF/DGRH du 21 juin 2012 portant ouverture et organisation matérielle d'un concours externe et interne, sur titre avec épreuves, pour le recrutement de 39 infirmiers de catégorie B relevant de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 5543 MEF/DGRH du 20 juillet 2012 modifié nommant les membres du jury du concours externe et interne, sur titre avec épreuves, pour le recrutement de 39 infirmiers de catégorie B relevant de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu le procès-verbal d'admission n° 14215 MEF/DGRH du 7 septembre 2012,

Arrête :

Article 1er.— Sont déclarés admis au concours externe et interne, sur titre avec épreuves, pour le recrutement de 39 infirmiers de catégorie B relevant de la fonction publique de la Polynésie française, dans l'ordre de mérite :

Pour le concours externe

Liste principale :

- Mme Nolween Kaiha épouse Caradec ;
- M. Julien Uhrig ;
- Mlle Hinde L'hani ;
- M. Sébastien Soulat ;
- Mlle Jessy Cocula ;
- Mme Katia Beltzer ;
- Mlle Laetitia Aguerra ;
- Mme Cécile Lefèbvre-Tumahai ;
- Mlle Marion Messialle ;
- M. David Barbotin ;
- Mlle Marie-Christine Kern ;
- Mme Jocelyne Edouard-Duclos ;
- Mlle Valérie Truel ;
- Mlle Carine Bret ;
- Mlle Jenna Morel ;
- Mlle Renia Kazimierczak ;
- Mlle Mariane Berlier ;
- Mlle Anne-Cécile Le Verger ;
- Mme Alix Guionnet épouse Mary ;
- Mlle Emmanuelle Payet ;
- Mlle Eve Leroy-Lehuby ;
- Mlle Anne-Claire Jardin ;
- Mlle Stéphanie Carpentier ;
- Mlle Emilie Govaert ;
- Mme Raihei Millaud épouse Hornabrook ;
- M. Frédéric Vitry ;
- Mme Anne-Laurence de Biasi épouse Guenegues ;
- Mlle Stéphanie Gaboriau ;
- Mme Michelle Tringali épouse Truc ;
- Mlle Sarah Marcet ;
- Mlle Florence Mondot ;
- M. Alexandre Le Theno ;
- Mlle Julia Mallet ;
- Mlle Anne-Julie Belli ;
- Mlle Stéphanie Kiehn ;
- Mlle Caroline Hirondelle ;
- Mlle Isabelle Grzegorek.

Liste complémentaire :

- M. Nans Morilleau ;
- Mlle Magali Amplis ;
- Mlle Aurélie Michel ;
- Mme Marie-Ange Girard épouse Collart ;
- Mme Catherine Montenon épouse Chouquet ;
- Mlle Céline Le Queau ;
- M. Smaïl Hamiche ;
- M. Alain Dietz ;
- M. Nicolas Boz ;
- Mlle Delphine Lewon ;
- Mlle Aurélia Sommer ;
- Mlle Coralie Bourges ;
- M. Vincent Martin ;
- Mlle Lydie Lecourt ;
- M. Sébastien Touboulic ;
- Mme Yolande Vincent épouse Jubert ;
- M. Baptiste Leroy ;
- M. Claude Barral ;
- Mlle Nathalie Pellevoisin ;
- Mlle Anne-Charlotte Provost ;
- Mlle Kristell Langlais ;
- Mlle Aline Jordan ;
- Mlle Emilie Gavaret ;
- M. Michel de Simone ;
- Mme Larisa Makarova épouse Piron ;
- Mme Christelle Penot épouse Vergne ;
- Mlle Christine Berge ;
- Mme Carole Delahaye ;

Page LEXPOL 269 sur 344

- Mme Sophie Oswald épouse Vittet ;
- Mme Stéphanie Raymond épouse Don ;
- Mlle Karina Tochon ;
- Mme Adolloratta Marasco épouse Moevai ;
- Mlle Marion Le Borgne ;
- Mlle Elise Bacca ;
- Mlle Cécile Devylerre ;
- Mlle Caroline Geoffroy.

Pour le concours interne

Liste principale :

- Mlle Philomène Cheung ;
- Mlle Vaki Sylvie.

Liste complémentaire :

- Mlle Vaiana Manutahi ;
- Mlle Heidi Tchin.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 septembre 2012.
Pierre FREBAULT.

Par arrêté n° 6799 MEF/DGAE du 10 septembre 2012.— Un quota d'importation de 30 tonnes de poulets de chair à l'état frais ou réfrigérés est ouvert au titre du quatrième trimestre de l'année 2012, soit 10 tonnes chaque mois, au bénéfice des importateurs actuellement recensés auprès de la direction générale des affaires économiques.

Un quota d'importation de 3 tonnes de poulets de chair à l'état frais ou réfrigérés est ouvert au titre du quatrième trimestre de l'année 2012, soit 1 tonne chaque mois, au bénéfice des autres importateurs pris sur la marge de flexibilité et en application de l'article 7 de l'arrêté n° 1649 CM du 26 octobre 2011.

Le quota mensuel d'un opérateur pourra être utilisé par anticipation ou être reporté au mois suivant dans le cadre du quota trimestriel alloué.

En cas de situation exceptionnelle de pénurie de la production locale de poulets de chair à l'état frais ou réfrigérés, et en application de l'article 6 de l'arrêté n° 1649 CM du 26 octobre 2011, un quota trimestriel supplémentaire plafonné à 7 tonnes pris sur la marge de flexibilité peut être alloué aux importateurs par la direction générale des affaires économiques selon une répartition trimestrielle précisée au sein du tableau suivant.

Opérateurs	Octobre	Novembre	Décembre
Cedis Yin Ket Hyper U Poly import SNP	4,6 tonnes 3,2 tonnes 1 tonne 0,8 tonne 0,4 tonne	4,6 tonnes 3,2 tonnes 1 tonne 0,8 tonne 0,4 tonne	4,6 tonnes 3,2 tonnes 1 tonne 0,8 tonne 0,4 tonne
Total	10 tonnes	10 tonnes	10 tonnes
Autres importateurs* (marge de flexibilité)	1 tonne	1 tonne	1 tonne
Quota supplémentaire* (marge de flexibilité)	2,5 tonnes	2 tonnes	2,5 tonnes

*A l'appréciation de la direction générale des affaires économiques

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS TERRESTRES

Par arrêté n° 6859 MET du 13 septembre 2012.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Niaupara moitié - partie (plans 11*a* et 11*b*) nécessaire aux travaux d'aménagement de la route traversière reliant la baie de Paopao à la baie de Opunohu à Moorea dite "route des Ananas". Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées ci-après :

Bénéficiaire : Mme Pepe Henriette Tetupaia épouse Tetopata (bf 3.1.2.1.4).
Indemnités à déconsigner : 45 605 F CFP.

MINISTERE DES RESSOURCES MARINES

Par arrêté n° 6741 MRM du 7 septembre 2012.— Les articles 2 et 3 de l'arrêté n° 408 MPI du 9 octobre 2008 modifié portant renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Auguste Ateo sis à Ahe, commune de Manihi (exploitant n° 262), sont modifiés ainsi qu'il suit :

"Art. 2.— L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime est accordée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour le collectage d'huîtres perlières : 10 lignes ;
- pour l'élevage et la greffe d'huîtres perlières : 10 hectares ;
- pour une maison d'exploitation et de greffe : 23,8 mètres carrés.

Et tels que ces emplacements figurent sur le plan délivré par la direction des ressources marines.

"Art. 3.— La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus accordées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation de Papeete, est fixée à *cent soixante-quatorze mille sept cent soixante francs CFP* (174 760 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 10 lignes à 2 000 F CFP/ligne, soit 20 000 F CFP ;
- sur la base de 10 hectares à 1 500 F CFP/1 000 mètres carrés, soit 150 000 F CFP ;
- sur la base de 23,8 mètres carrés à 200 F CFP/mètre carré, soit 4 760 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter de la date de publication du présent arrêté."

Par arrêté n° 6742 MRM du 7 septembre 2012.— L'arrêté n° 340 MPR du 14 février 2008 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de Mlle Laure Paata Taufa sis à Kauehi, commune de Fakarava, est abrogé à compter de la date de publication du présent arrêté.

Les lieux devront être remis en leur état primitif avant restitution au domaine public du pays.

Par arrêté n° 6743 MRM du 7 septembre 2012.— Est autorisé au profit de M. Alexandre Hautini Apeang, aux clauses et conditions du cahier des charges approuvé par arrêté n° 852 CM du 25 juin 2002 modifié, pour une durée de cinq années à compter du 8 novembre 2012, le renouvellement de l'arrêté n° 21 MPR du 25 octobre 2007, pour l'occupation du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole sis à Takaroa, commune de Takaroa.

L'autorisation d'occupation du domaine public maritime est renouvelée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour le collectage d'huîtres perlières : 10 lignes ;
- pour l'élevage et la greffe d'huîtres perlières : 10 hectares.

Et tel que cet emplacement figure sur le plan délivé par la direction des ressources marines.

La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus renouvelées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation de Papeete, est fixée à *cent soixante-dix mille francs CFP* (170 000 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 10 lignes à 2 000 F CFP/ligne, soit 20 000 F CFP ;
- sur la base de 10 hetares à 1 500 F CFP/1 000 mètres carrés, soit 150 000 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter du 8 novembre 2012.

Sont autorisées au profit de M. Alexandre Hautini Apeang, aux clauses et conditions de la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002, les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti pour une période de cinq années à compter du 8 novembre 2012.

Par arrêté n° 6744 MRM du 7 septembre 2012.— Est autorisé au profit de M. Victor Apeang, aux clauses et conditions du cahier des charges approuvé par arrêté n° 852 CM du 25 juin 2002 modifié, pour une durée de cinq années à compter du 8 novembre 2012, le renouvellement de l'arrêté n° 19 MPR du 25 octobre 2007, pour l'occupation du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole sis à Takaroa, commune de Takaroa.

L'autorisation d'occupation du domaine public maritime est renouvelée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour le collectage d'huîtres perlières : 10 lignes ;
- pour l'élevage et la greffe d'huîtres perlières : 10 hectares.

Et tel que cet emplacement figure sur le plan délivé par la direction des ressources marines.

La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus renouvelées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation de Papeete, est fixée à *cent soixante-dix mille francs CFP* (170 000 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 10 lignes à 2 000 F CFP/ligne, soit 20 000 F CFP ;
- sur la base de 10 hetares à 1 500 F CFP/1 000 mètres carrés, soit 150 000 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter du 8 novembre 2012.

Sont autorisées au profit de M. Victor Apeang, aux clauses et conditions de la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002, les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti pour une période de cinq années à compter du 8 novembre 2012.

Par arrêté n° 6745 MRM du 7 septembre 2012.— Est autorisée au profit de M. David Puputauki, aux clauses et conditions du cahier des charges approuvé par arrêté n° 852 CM du 25 juin 2002 modifié, pour une durée de cinq années à compter de la date de publication du présent arrêté, l'occupation du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole sis aux Gambier, commune des Gambier.

L'autorisation d'occupation du domaine public maritime est renouvelée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour le collectage d'huîtres perlières : 2 lignes ;
- pour l'élevage et la greffe d'huîtres perlières : 3 emplacements d'une superficie totale de 6 hectares (5,70 hectares, 0,10 hectare et 0,20 hectare) ;
- pour une maison d'exploitation et de greffe : 54 mètres carrés.

Et tels que ces emplacements figurent sur le plan délivré par la direction des ressources marines.

La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus renouvelées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation de Papeete, est fixée à *cent quatre mille huit cents francs CFP* (104 800 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 2 lignes à 2 000 F CFP/ligne, soit 4 000 F CFP ;
- sur la base de 6 hetares à 1 500 F CFP/1 000 mètres carrés, soit 90 000 F CFP ;
- sur la base de 54 mètres carrés à 200 F CFP/mètre carré, soit 10 800 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter de la date de publication du présent arrêté.

Sont autorisées au profit de M. David Puputauki, aux clauses et conditions de la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002, les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti pour une période de cinq années à compter de la date de publication du présent arrêté.

Par arrêté n° 6746 MRM du 7 septembre 2012.— Est autorisée au profit de M. Vetea André Toofa Tetua, aux clauses et conditions du cahier des charges approuvé par arrêté n° 852 CM du 25 juin 2002 modifié, pour une durée de cinq années à compter de la date de publication du présent arrêté, l'occupation du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole sis à Ahe, commune de Manihi.

L'autorisation d'occupation du domaine public maritime est accordée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour l'élevage et la greffe d'huîtres perlières : 4 hectares.

Et tel que cet emplacement figure sur le plan délivré par la direction des ressources marines.

La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus accordées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation de Papeete, est fixée à *soixante mille francs CFP* (60 000 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 4 hetares à 1 500 F CFP/1 000 mètres carrés, soit 60 000 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter du 2 août 2012.

Est autorisée au profit de M. Vetea André Toofa Tetua, aux clauses et conditions de la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002, l'activité de producteur de perles de culture de Tahiti pour une période de cinq années à compter de la date de publication du présent arrêté.

Par arrêté n° 6747 MRM du 7 septembre 2012.— Est autorisée au profit de M. Henning Teva Pedersen, aux clauses et conditions du cahier des charges approuvé par arrêté n° 852 CM du 25 juin 2002 modifié, pour une durée de cinq années à compter de la date de publication du présent arrêté, l'occupation du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole sis aux Gambier, commune des Gambier.

L'autorisation d'occupation du domaine public maritime est accordée pour l'activité de collectage d'huîtres perlières : 10 lignes.

La redevance annuelle déterminée en fonction du nombre de lignes ci-dessus accordées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation de Papeete, est fixée à *vingt mille francs CFP* (20 000 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 10 lignes à 2 000 F CFP/ligne, soit 20 000 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter du 30 août 2012.

Est autorisée au profit de M. Henning Teva Pedersen, aux clauses et conditions de la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002, l'activité de producteur d'huîtres perlières pour une période de cinq années à compter de la date de publication du présent arrêté.

Par arrêté n° 6748 MRM du 7 septembre 2012.— Est autorisée au profit de M. Célestin Teissier, aux clauses et conditions du cahier des charges approuvé par arrêté n° 852 CM du 25 juin 2002 modifié, pour une durée de cinq années à compter de la date de publication du présent arrêté, l'occupation du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole sis aux Gambier, commune des Gambier.

L'autorisation d'occupation du domaine public maritime est accordée pour l'activité de collectage d'huîtres perlières : 5 lignes.

La redevance annuelle déterminée en fonction du nombre de lignes ci-dessus accordées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation de Papeete, est fixée à *dix mille francs CFP* (10 000 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 5 lignes à 2 000 F CFP/ligne, soit 10 000 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter du 2 août 2012.

Est autorisée au profit de M. Célestin Teissier, aux clauses et conditions de la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002, l'activité de producteur d'huîtres perlières pour une période de cinq années à compter de la date de publication du présent arrêté.

Par arrêté n° 6814 MRM/DRM du 11 septembre 2012.— A compter de la date de publication du présent arrêté, il est accordé à Mlle Mirabelle Bertha Teikitutoua, titulaire des cartes de producteur de perles de culture de Tahiti et de producteur d'huîtres perlières à échéance du 5 septembre 2017, une réduction sur le prix de l'essence sans plomb et du gazole utilisés dans le cadre de ses activités perlicoles aux Gambier.

L'agrément porte sur une quantité maximale annuelle fixée à 1 000 litres d'essence sans plomb et à 400 litres de gazole.

Par arrêté n° 6815 MRM/DRM du 11 septembre 2012.— A compter de la date de publication du présent arrêté, il est accordé à Mme Angéla Paule Giau, titulaire des cartes de producteur de perles de culture de Tahiti et de producteur d'huîtres perlières à échéance du 14 janvier 2014, une réduction sur le prix de l'essence sans plomb utilisée dans le cadre de ses activités perlicoles à Takaroa.

L'agrément porte sur une quantité maximale annuelle fixée à 14 800 litres d'essence sans plomb.

Par arrêté n° 6917 MRM/DRM du 13 septembre 2012.— A compter de la date de publication du présent arrêté, il est accordé à M. Serge Tapihei Feuti titulaire de la carte de producteur de perles de culture de Tahiti à échéance du 29 août 2017, une réduction sur le prix de l'essence sans plomb utilisée dans le cadre de ses activités perlicoles à Kaukura.

L'agrément porte sur une quantité maximale annuelle fixée à 2 800 litres d'essence sans plomb.

Par arrêté n° 6918 MRM/DRM du 13 septembre 2012.— A compter de la date de publication du présent arrêté, il est accordé à M. Alvarez Thierry Maraetaata-Tenonoka titulaire des cartes de producteur de perles de culture de Tahiti à échéance du 8 août 2017, une réduction sur le prix de l'essence sans plomb utilisée dans le cadre de ses activités perlicoles à Ahe.

L'agrément porte sur une quantité maximale annuelle fixée à 2 000 litres d'essence sans plomb.

Par arrêté n° 6919 MRM/DRM du 13 septembre 2012.— A compter de la date de publication du présent arrêté, il est accordé à M. Louis Tera Makiroto titulaire des cartes de producteur de perles de culture de Tahiti et de producteur d'huîtres perlières à échéance du 1er août 2017, une réduction sur le prix de l'essence sans plomb utilisée dans le cadre de ses activités perlicoles à Arutua.

L'agrément porte sur une quantité maximale annuelle fixée à 5 800 litres d'essence sans plomb.

Page LEXPOL 272 sur 344

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

ARRETE n° 6817 MEJ du 11 septembre 2012 portant modification de l'arrêté n° 9733 du 26 décembre 2011 relatif à la composition nominative du conseil d'administration de l'Etablissement d'achats groupés (EAG).

Le ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie associative,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1690 PR du 7 avril 2011 relatif aux attributions du ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie associative ;

Vu la délibération n° 85-1013 AT du 7 février 1985 modifié portant création d'un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommé Etablissement d'achats groupés ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 1287 CM du 28 novembre 1996 modifié relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables de l'Etablissement d'achats groupés (EAG) ;

Vu l'arrêté n° 9733 MEJ du 26 décembre 2011 relatif à la composition nominative du conseil d'administration de l'Etablissement d'achats groupés (EAG),

Arrête :

Article 1er.— L'article 1er de l'arrêté n° 9733 MEJ du 26 décembre 2011 susvisé est modifié comme suit :

I - Les termes : "un représentant de l'assemblée de Polynésie française : Mme Rosine Brodien ou Mme Minarii Galenon, sa suppléante" sont remplacés par : "un représentant de l'assemblée de Polynésie française : Mme Minarii Galenon ou M. Jean-Marius Raapoto, son suppléant".

II - Les termes : "un chef d'établissement de l'enseignement du premier degré : Mme Véra Lacombe, directrice de l'école élémentaire Tuterai-Tane ou Mme Maire Salmon, directrice de l'école maternelle Val Fautaua, sa suppléante" sont remplacés par : "un représentant de la Fédération de parents d'élèves la plus représentative de l'enseignement public du 1er degré : M. Clément Nui."

Art. 2.— Le directeur de l'Etablissement d'achats groupés est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 11 septembre 2012.
Tauhiti NENA.

ARRETE n° 6818 MEJ du 11 septembre 2012 portant délégation de signature du ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie associative, à Mme Aline-Titiehu Heitaa-Archier, directrice des enseignements secondaires.

Le ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie associative,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1690 PR du 7 avril 2011 relatif aux attributions du ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie associative ;

Vu la délibération n° 87-14 AT du 29 janvier 1987 portant création de la direction des enseignements secondaires, ensemble l'arrêté n° 190 CM du 19 février 1987 modifié portant organisation de la direction des enseignements secondaires ;

Vu l'arrêté n° 91 CM du 28 janvier 2010 portant nomination de Mme Aline-Titiehu Heitaa-Archier en qualité de directrice des enseignements secondaires ;

Vu la convention Etat-Polynésie française n° HC 56-07 du 4 avril 2007 relative à l'éducation ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 concernant la signature du courrier,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à Mme Aline-Titiehu Heitaa-Archier, directrice des enseignements secondaires, à l'effet de signer au nom du ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie associative :

1 - Les actes et correspondances définis aux paragraphes 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6 et 2.1 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984, à savoir :

1.1. Correspondances échangées avec les autres services du ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie associative ;
1.2. Correspondances échangées avec les services relevant d'autres ministères de la Polynésie française ;

1.3. Correspondances adressées en Polynésie française, aux administrations de l'Etat, des communes et des établissements publics ;
1.5. Correspondances adressées aux usagers du service pour l'instruction des dossiers intéressant ces usagers ;
1.6. Correspondances adressées aux organismes privés tels que associations, syndicats... ;
2.1. Avis officiels adressés à la presse écrite et audiovisuelle.

2 - Les actes et correspondances relatifs aux questions suivantes :

a) Exécution du budget

- liquidation des recettes ;
- engagement, certification de service fait et liquidation des dépenses imputables au budget et gérées par la direction des enseignements secondaires pour les sections de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de ses attributions ;
- conventions, contrats et avenants relatifs à des prestations de service ou à des locations de matériels nécessaires au bon fonctionnement de la direction des enseignements secondaires ;
- ordres de déplacement et réquisitions de passages et de bagages à l'intérieur de la Polynésie française ;
- préparation de la répartition des subventions aux établissements publics d'enseignement de la Polynésie française, à l'enseignement privé et à tout autre bénéficiaire, validées par le ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie associative ;
- accusé de réception des délibérations des conseils d'établissement des établissements publics d'enseignement de la Polynésie française et les documents annexés ;
- arrêtés d'attribution d'indemnités kilométriques.

b) Bourses, allocations diverses et scolarité

- allocations de bourses et prêts d'études supérieures en Polynésie française et hors de la Polynésie française :
  - notes aux chefs d'établissements ;
  - constitution des dossiers de demande d'allocation ;
  - secrétariat de la commission d'attribution d'allocations d'études ;
  - relations avec le bureau étudiant de la délégation de la Polynésie française à Paris ;
  - correspondances aux familles et aux étudiants relatives aux allocations de bourses et de prêts d'étude, à l'exception des notifications d'attribution des bourses et des contrats de prêts d'étude ;
  - décisions portant autorisation de changement d'orientation d'étude ;
  - réquisitions dans le cadre du dispositif "Titeti Turu Ha'api'ira'a" ;
- bourses et aides scolaires :
  - notes aux chefs d'établissements ;
  - constitution des dossiers ;
  - correspondances aux familles ;
- scolarité :
  - décisions des conseils de discipline ;
  - autorisations de voyages scolaires.

c) Organisation scolaire

- toutes questions relatives à la préparation et à la mise en œuvre de la carte scolaire ;
- approbation du service fait des personnels ;
- certification du service fait pour les heures supplémentaires et les heures de suppléance ;
- préparation et mise en œuvre du calendrier scolaire ;
- préparation de la répartition des moyens d'enseignement (postes, heures supplémentaires année (HSA), heures supplémentaires effectives (HSE), vacations) arrêtée par le ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie associative.

d) Information et orientation

- toutes questions relatives à la mise en œuvre de la politique d'orientation, d'information et d'affectation des élèves.

e) Gestion des personnels titulaires et non titulaires de l'éducation nationale mis à la disposition de la Polynésie française

- procès-verbaux d'arrivée en Polynésie française et procès-verbaux d'installation des personnels ;
- attribution des autorisations d'absence à l'exception des absences avec sortie de la Polynésie française (sauf pour examens et concours) ;
- congés réglementaires à l'exception du congé de formation professionnelle ;
- propositions de notation et/ou évaluation administrative et d'avancement des personnels ;
- préparation des propositions de notation et/ou évaluation administrative et d'avancement des personnels d'encadrement (personnel de direction, d'inspection, conseillers et attachés d'administration), arrêtés par le ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie associative ;
- attestations et états des services ;

e.2 Fonctionnaires relevant du statut de la fonction publique de la Polynésie française

- rapports de stage ;
- notations et appréciations générales ;
- préparation des tableaux d'avancement, arrêtés par le ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie associative ;
- attribution de tous les congés, sauf les congés administratifs ;
- attributions des autorisations d'absence à l'exception des absences avec sortie de la Polynésie française (sauf pour examens et concours) ;
- propositions d'affectation au sein du service et des établissements publics d'enseignement relevant des enseignements secondaires ;
- pouvoir disciplinaire : rapport sur l'agent, avertissement et blâme ;

e.3 Agents non titulaires de la fonction publique de la Polynésie française

- attribution de tous congés et reprise de fonctions à l'issue de ceux-ci ;
- attribution des autorisations d'absence à l'exception des absences avec sortie de la Polynésie française (sauf pour examens et concours) ;
- fin de fonctions ;
- pouvoir disciplinaire : rapport sur l'agent, avertissement et blâme.

e.4 Agents contractuels ANFA de la Polynésie française

- propositions d'affectation au sein du service et des établissements publics d'enseignement relevant des enseignements secondaires ;
- notation primaire ;
- préparation des propositions d'avancement ;
- attribution des congés annuels ;
- préparation des actes de congé de maladie : attribution, suspension du contrat de travail pour raison de santé, reprise de fonctions ;
- attribution des autorisations d'absences suivant le cadre réglementaire en vigueur, à l'exception des absences avec sortie de la Polynésie française (sauf pour examens et concours) ;
- suspension du contrat de travail pour raisons personnelles pour une durée maximale d'un an ;
- pouvoir disciplinaire : rapport sur l'agent, avertissement et blâme.

f) Gestion des personnels enseignants et de documentation de l'enseignement privé sous contrat du 1er et du 2nd degré

- attribution des autorisations d'absence à l'exception des absences avec sortie de la Polynésie française (sauf pour examens et concours) ;
- congés réglementaires à l'exception du congé de formation professionnelle ;
- propositions de notation et/ou évaluation administrative et d'avancement ;
- propositions de classement et de promotions d'échelon ;
- attestations et états des services ;
- proposition de recrutement et affectation, en accord avec les directions de l'enseignement privé.

g) Examens

- organisation des examens sanctionnant les formations post baccalauréat en lycée (brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG), du baccalauréat (BAC), du diplôme national du brevet (DNB), du brevet d'étude professionnelle (BEP), du brevet professionnel (BP), du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), du certificat d'aptitude professionnelle au développement (CAPD), du certificat de formation professionnelle (CFP), du certificat de formation générale (CFG) et de la mention complémentaire (MC).

h) Formation continue des personnels

- préparation des programmes de formation continue ;
- mise en place des actions, après approbation par le ministre du plan de formation ;
- formation et suivi pédagogique des stagiaires et des néo-titulaires ;
- accompagnement des professeurs non titulaires.

i) Constructions et travaux

- préparation des programmes et du plan de campagne des travaux et constructions scolaires ;
- tous documents relatifs au suivi des opérations d'investissement et à la conduite d'opérations.

j) Exonération des droits de douane

- signature des certificats destinés à cette exonération.

Art. 2.— En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline-Titiehu Heitaa-Archier, directrice des enseignements secondaires, les délégations définies à l'article précédent sont exercées par M. Hervé Bouquet, secrétaire général de la direction des enseignements secondaires.

Art. 3.— En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme Aline-Titiehu Heitaa-Archier, d'une part, et de M. Hervé Bouquet, d'autre part, les délégations définies aux articles 1er et 2 du présent arrêté sont exercées par Mme Odile Gaet-Lam, conseillère d'administration et, dans la limite de leurs fonctions et selon les modalités suivantes par :

- Mme Muriel Col-Minne, inspectrice de l'éducation nationale, de l'information et de l'orientation :
  - pour les convocations aux commissions d'appel, d'affectation, aux réunions préparatoires à l'affectation ;
  - les courriers relatifs à l'information des familles et au traitement des dossiers concernant l'orientation et l'affectation des élèves ;
- Mme Marcelle Garbutt, chef du département des ressources humaines (DRH) ainsi qu'en l'absence de cette dernière :
  - Mme Emilie Chong, chef de la division des personnels enseignants de l'Etat mis à disposition (DPE) et Mme Evelyne Pastor, chef de la division des personnels non enseignants du public et des personnels enseignants du privé (DPR) pour :
    - les procès-verbaux d'arrivée et d'installation des personnels ;
    - les actes relatifs aux congés et au contrôle médical, les autorisations d'absence réglementaires ;
    - les attestations de travail, les états de service et les certificats administratifs relatifs à l'imputation sur poste budgétaire ;
  - Mme Lovaina Chung Tien, chef de la division de l'organisation scolaire (DOS) pour :
    - la certification du service fait concernant les HSA, HSE et les vacations ;
- Mme Laétitia Le Bars, chef du département élèves (DEL) ainsi qu'en l'absence de cette dernière :
  - M. Julien Fontaine, chef de la division des examens (DEX) pour :
    - les convocations aux examens, les attestations de diplôme ;
  - Mme Victoria Lee, chef de la division des bourses (DIB) pour :
    - les demandes de mise en œuvre de la procédure de remboursement du prêt d'étude bonifié ;
    - la mise en œuvre du dispositif "Titeti Turu Ha'api'ira'a" ;
    - les attestations de changement d'orientation d'étude ;
  - Mme Sophie Neyret, chef de la division de la scolarité (DISCOL) pour :
    - les courriers d'information aux usagers et aux chefs d'établissement en ce qui concerne les affectations, les accidents du travail, les conseils de discipline et les voyages scolaires des élèves ;
- Mme Lucie Tinorua, chef de la division des affaires financières - fonctionnement (DAFF) pour :
  - l'engagement, la certification de service fait et la liquidation des dépenses imputables au budget et gérées par la direction des enseignements secondaires pour les sections de fonctionnement, dans la limite de ses attributions ;

- les ordres de déplacement et réquisitions de passages et bagages à l'intérieur de la Polynésie française ;
- les arrêtés d'attribution d'indemnités kilométriques.

- Mme Catherine Lefoc, chef de la division des affaires financières-investissement (DAFI) pour :
  - l'engagement, la certification de service fait et la liquidation des dépenses imputables au budget et gérées par la direction des enseignements secondaires pour les sections d'investissement, dans la limite de ses attributions.

Art. 4.— L'arrêté n° 4531 MEJ du 12 juin 2012 portant délégation de signature du ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie associative à Mme Aline-Titiehu Heitaa-Archier, directrice des enseignements secondaires, est abrogé.

Art. 5.— La directrice des enseignements secondaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 11 septembre 2012.
Tauhiti NENA.

ARRETE n° 6826 MEJ du 12 septembre 2012 portant réglementation d'une allocation "tenue vestimentaire" en faveur des élèves des établissements d'enseignement publics et privés du 1er cycle du second degré de la Polynésie française, bénéficiaires d'une bourse pour l'année scolaire 2012-2013.

Le ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie associative,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1690 PR du 7 avril 2011 relatif aux attributions du ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie associative ;

Vu la délibération n° 78-67 du 13 avril 1978 portant refonte de la réglementation des bourses et aides scolaires attribuées à des élèves des établissements d'enseignement public ou privé du territoire ;

Vu la délibération n° 97-14 AT du 29 janvier 1987 portant création de la direction des enseignements secondaires ;

Vu l'arrêté n° 190 CM du 19 février 1987 modifié relatif à l'organisation de la direction des enseignements secondaires,

Arrête :

Objectifs

Il a été soulevé, le 11 mai 2012 en conseil des ministres (communication n° 51/MEJ) la nécessité pour l'année scolaire 2012-2013, de soutenir, pour l'achat des tenues vestimentaires, les familles nécessiteuses, en proposant l'octroi d'une aide financière de 3 000 F CFP par élève boursier scolarisé dans les établissements d'enseignement publics et privés du 1er cycle du second degré de Polynésie française.

Article 1er.— Une allocation "tenue vestimentaire" pour la rentrée scolaire 2012-2013 sera versée à tous les élèves des établissements d'enseignement publics et privés du 1er cycle du second degré de Polynésie française et bénéficiaires d'une bourse.

Art. 2.— Le taux annuel de l'allocation pour l'année scolaire 2012-2013 "tenue vestimentaire" est fixé à 3 000 F CFP.

Art. 3.— Les allocations "tenue vestimentaire" seront mandatées globalement au nom de l'établissement pour les élèves visés à l'article 1er ci-dessus et régulièrement inscrits et présents le 1er novembre 2012.

Art. 4.— Seuls les établissements d'enseignement publics et privés du 1er cycle du second degré ayant intégré à leur règlement intérieur l'obligation du port d'une tenue vestimentaire se verront attribuer lesdites allocations.

Art. 5.— Les chefs d'établissement seront chargés d'effectuer le reversement aux familles des bénéficiaires du montant de l'allocation perçue.

Art. 6.— Le ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie associative, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 septembre 2012.
Tauhiti NENA.

Par arrêté n° 6706 MEJ du 6 sepembre 2012.— L'article 1er de l'arrêté n° 6507 MJS du 15 septembre 2010 portant composition du jury des sessions de formation menant à l'attestation de compétences à la prévention, à l'assistance et au sauvetage en randonnée aquatique (ACPASRA), organisées par M. Raphaël Peyras, est modifié comme suit :

A l'alinéa 2, *lire :* - M. Jacques Beyrozet, en remplacement de M. Christophe Ciccullo.

Par arrêté n° 6830 MEJ du 12 septembre 2012.— L'attestation de formation à la prévention, à l'assistance et au sauvetage en randonnée aquatique en Polynésie française est attribuée à :

- N° 0133-2012 ACPASRA : M. Henere Ah-Teo, né le 20 juin 1984 à Papeete, Tahiti ;
- N° 0134-2012 ACPASRA : M. Didier Alphen, né le 6 novembre 1949 à Paris, France ;
- N° 0135-2012 ACPASRA : M. Jérôme Courgeon, né le 28 septembre 1969 à Renazé (53), France ;
- N° 0136-2012 ACPASRA : M. Eric Michel Lefrançois, né le 4 janvier 1961 à Vernon (27), France ;
- N° 0137-2012 ACPASRA : M. Eric Gilles Mauny, né le 3 juin 1967 à Paris 15e (75), France ;
- N° 0138-2012 ACPASRA : M. Vincent Montouroy, né le

17 octobre 1987 à Ares (033), France ;
- N° 0139-2012 ACPASRA : M. Jean-Paul Sutarik, né le 3 juillet 1962 à Toulon, France ;
- N° 0140-2012 ACPASRA : Mlle Mihihia Yee-On, née le 26 juillet 1987 à Uturoa, Raiatea.

Par arrêté n° 6831 MEJ du 12 septembre 2012.— L'attestation de formation à la prévention, à l'assistance et au sauvetage en randonnée aquatique en Polynésie française est attribuée à :

- N° 0141-2012 ACPASRA : M. Olivier Michel Henri Marie de Rambures, né le 21 novembre 1973 à Chartres, France ;
- N° 0142-2012 ACPASRA : M. Benoît Marcel Laforges, né le 27 février 1977 à Reims, France ;
- N° 0143-2012 ACPASRA : Mlle Noerani Noéline Mauri-Tepaiatua, née le 19 mai 1974 à Papeete, Tahiti (987) ;
- N° 0144-2012 ACPASRA : Mlle Maëlle Poisson, née le 13 juillet 1976 à Poitiers, France.

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

Par arrêté n° 6749 MAA du 10 septembre 2012.— A l'exclusion des cinq lots (n° 37, n° 38, n° 40, n° 41 et n° 51), est approuvé le dossier du lotissement Te Tavake Village, tranche 4, phase 1, sis à Punaauia, relatif aux 21 lots (n° 26 à n° 36, n° 39 et n° 42 à n° 50), enregistré au service de l'urbanisme (section urbanisme opérationnel et construction) en dates des 16, 20 et 27 janvier 2012 et 24 mai 2012 sous le n° L/2004-36 et composé comme suit :

- extrait cadastral et document d'arpentage n° 97711 ;
- extrait cadastral et document d'arpentage n° 97730 ;
- plan de bornage ;
- plan de bornage avec limite des zones UC*c* et ND*b* du PGA ;
- plan de terrassement, voirie et aménagement ;
- plan du réseau d'eaux pluviales ;
- plan du réseau d'eaux usées et passage caméra ;
- plan de récolement du réseau d'eau et protection incendie ;
- plan du réseau téléphonique ;
- plan du réseau électrique et éclairage public ;
- plan annexe du réseau d'eaux usées ;
- plan annexe du réseau électrique ;
- rapport géotechnique n° 29/495 du 16 avril 2009 concernant le mur de soutènement ;
- profil en long et coffrage du mur de soutènement ;
- coupes types et ferraillages du mur de soutènement ;
- attestation de bonne exécution du mur de soutènement établie par Topo Pacifique le 19 janvier 2012.

La réception des cinq lots (n° 37, n° 38, n° 40, n° 41 et n° 51) ne pourra être envisagée qu'après révision du plan général d'aménagement de Punaauia conformément au courrier du maire de la commune de Punaauia en date du 21 juin 2012.

Le présent arrêté et le dossier correspondant sont mis à la disposition du public, conformément aux dispositions de l'article D. 141-22 du code de l'aménagement de la Polynésie française, aux secrétariats de la mairie de Punaauia et du service de l'urbanisme (section urbanisme opérationnel et construction).

Par arrêté n° 6821 MAA du 11 septembre 2012.— L'article 1er de l'arrêté n° 766 CM du 17 juin 2002 est rédigé ainsi qu'il suit :

"Article 1er.— La parcelle dépendant de la terre Vaiameamea, cadastrée commune de Taiarapu-Est, section de commune de Afaahiti, section AX n° 79, d'une superficie de 3 025 mètres carrés et les constructions y édifiées, sont affectées au profit du ministère en charge de l'éducation.

Tel que le tout figure sur le document d'arpentage n° 103583 en date du 16 juillet 2012 détenu par la direction des affaires foncières, division de la gestion du domaine."

Il est inséré à la suite de l'article 2 de l'arrêté n° 766 CM du 17 juin 2002, un article rédigé ainsi qu'il suit :

"Art. 2.— La valeur comptable de la parcelle affectée hors construction est estimée à *quarante-quatre millions six cent quarante-cinq mille neuf cent soixante-quinze francs CFP* (44 645 975 F CFP), soit 14 759 F CFP le mètre carré."

Par arrêté n° 6822 MAA du 11 septembre 2012.— La parcelle dépendant de la terre Vaiameamea, cadastrée commune de Taiarapu-Est, section de commune de Afaahiti, section AX n° 80, d'une superficie de 17 394 mètres carrés et les constructions y édifiées, sont affectées au profit de la direction de l'équipement.

Tel que le tout figure sur le document d'arpentage n° 103583 en date du 16 juillet 2012 détenu par la direction des affaires foncières, division de la gestion du domaine.

Cette affectation est destinée à l'implantation d'un hangar de stockage et la régularisation du centre d'exploitation y édifié constitué d'un hangar pour engins et de bureaux. Ce projet devra être réalisé dans un délai de trois ans sous peine de caducité de la présente affectation.

La valeur comptable de la parcelle affectée hors constructions est estimée à *deux cent cinquante-six millions sept cent dix-huit mille quarante-six francs CFP* (256 718 046 F CFP), soit 14 759 F CFP le mètre carré.

Tous travaux de construction et d'aménagements seront soumis à l'obtention préalable des autorisations réglementaires nécessaires en la matière. L'affectataire devra fournir à la direction des affaires foncières toutes pièces justifiant ces autorisations, et notamment le certificat d'achèvement des travaux.

Le ministre en charge de l'équipement, conformément aux dispositions de l'article 20 de la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004, est autorisé à établir et à signer toutes conventions d'exploitation, d'entretien, de gardiennage, d'animation, d'occupations temporaires et autres actes entrant dans le cadre de ses attributions, dans le respect de la destination des lieux.

En cas de changement de destination des lieux, la Polynésie française recouvrera la jouissance du bien affecté et la direction des affaires foncières devra en être informée.

L'article 2 de la décision n° 391 DOM du 6 avril 1983 autorisant l'acquisition d'un immeuble sis commune de Taiarapu-Est pour l'installation d'une antenne du service de l'équipement est abrogé.

Par arrêté n° 6823 MAA du 11 septembre 2012.— Sont affectés au profit du ministère en charge de la culture, le rez-de-chaussée, aile gauche du bâtiment dit de la culture, édifié sur la parcelle cadastrée commune de Papeete, section CW n° 77, et de 4 places de parking.

Tel que le tout figure sur le plan détenu par la direction des affaires foncières-division de la gestion du domaine.

Cette affectation est destinée à l'installation des académies tahitienne et pa'umotu.

Tous travaux de construction et d'aménagements seront soumis à l'obtention préalable des autorisations réglementaires nécessaires en la matière. L'affectataire devra fournir à la direction des affaires foncières toutes pièces justifiant ces autorisations, et notamment le certificat d'achèvement des travaux.

Le ministre en charge de la culture, conformément aux dispositions de l'article 20 de la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004, est autorisé à établir et à signer toutes conventions d'exploitation, d'entretien, de gardiennage, d'animation, d'occupations temporaires et autres actes entrant dans le cadre de ses attributions, dans le respect de la destination des lieux.

En cas de changement de destination des lieux, la Polynésie française recouvrera la jouissance des biens affectés et la direction des affaires foncières devra en être informée.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DES MINES

ARRETE n° 6820 MEM/ENV du 11 septembre 2012 portant modification de l'arrêté n° 8813 MEV/ENV du 24 novembre 2009 autorisant la SCI Tamahame Nui à installer et exploiter dans la commune associée de Afaahiti, les équipements du centre commercial de Taravao (établissement de deuxième classe des installations classées pour la protection de l'environnement).

Le ministre de l'environnement, de l'énergie et des mines,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 14-2011 APF/SG du 1er avril 2011 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Oscar Manutahi Temaru ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1692 PR du 7 avril 2011 relatif aux attributions du ministre de l'environnement, de l'énergie et des mines ;

Vu le code de l'environnement de la Polynésie française ;

Vu le code de l'environnement de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2003-35 APF du 27 février 2003 portant création de la direction de l'environnement ;

Vu l'arrêté n° 1467 CM du 27 septembre 2011 portant nomination de M. Engel Raygadas Zavala en qualité de directeur de l'environnement ;

Vu l'arrêté n° 5876 MEM du 7 août 2012 portant délégation de signature à M. Engel Raygadas Zavala, directeur de l'environnement ;

Vu la demande formulée par l'exploitant enregistrée sous le n° 09-34 ENV/IC ;

Vu la demande de modification formulée par l'exploitant ;

Vu l'arrêté n° 8813 MEV/ENV du 24 novembre 2009 autorisant la SCI Tamahame Nui à installer et exploiter dans la commune associée de Afaahiti, les équipements du centre commercial de taravao, établissement de deuxième classe des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu l'avis favorable de la commission des installations classées émis en sa séance du 15 mai 2012,

Arrête :

Article 1er.— Le titre de l'arrêté n° 8813 MEV/ENV du 24 novembre 2009 est modifié comme suit :

Au lieu de : "Autorisant la SCI Tamahame Nui à installer et exploiter dans la commune associée de Afaahiti les équipements du centre commercial de Taravao, établissement de deuxième classe des installations classées pour la protection de l'environnement." ;
Lire : "Autorisant la SCI Temahame Nui à installer et exploiter dans la commune associée de Afaahiti, les équipements du centre commercial de Taravao, établissement de deuxième classe des installations classées pour la protection de l'environnement."

Ar. 2.— L'article 4 de l'arrêté n° 8813 MEV/ENV du 24 novembre 2009 est modifié comme suit :

Au lieu de : "Le site est implanté et exploité conformément aux plans et documents joints à la demande d'autorisation et sous réserve des prescriptions du présent arrêté." ;
Lire : "Le site est implanté et exploité conformément aux plans et documents joints à la demande d'autorisation modifiée et sous réserve des prescriptions du présent arrêté."

Art. 3.— Le 2e tiret de l'article 42 de l'arrêté n° 8813 MEV/ENV du 24 novembre 2009 est modifié comme suit :

Au lieu de : "du sable en quantité suffisante, sans être inférieure à 100 litres, maintenu à l'état meuble et sec, et des pelles pour répandre ce sable sur les fuites ou égouttures éventuelles pour le local des groupes électrogènes, le stock de gazole et le parc de stationnement couvert" ;
Lire : "du sable en quantité suffisante, sans être inférieure à 100 litres, maintenu à l'état meuble et sec, et des pelles pour répandre ce sable sur les fuites ou égouttures éventuelles pour le local des groupes électrogènes, le stock de gazole."

Page LEXPOL 278 sur 344

Art. 4.— Le 7e tiret de l'article 42 de l'arrêté n° 8813 MEV/ENV du 24 novembre 2009 est modifié comme suit :

Au lieu de : "un système de détection d'incendie et de sprinkler (établissement général, local groupes électrogènes, parc de stationnement couvert)" ;
Lire : "un système de détection d'incendie et de sprinkler (établissement général, local groupes électrogènes)."

La dernière ligne du tableau de l'article 66 de l'arrêté n° 8813 MEV/ENV du 24 novembre 2009 est modifiée comme suit :

Au lieu de :

Séparateur débourbeur	Boues	Variable	Entreprise spécialisée

Lire :

Bassin multifonction	Sable	Variable	Entreprise spécialisée

Art. 5.— L'article 70 de l'arrêté n° 8813 MEV/ENV du 24 novembre 2009 est modifié comme suit :

Au lieu de : "Ces eaux ne sont pas envoyées dans le milieu naturel, mais canalisées vers un séparateur-décanteur d'hydrocarbures dimensionne à 20 l/s (norme EN 858) et entretenu pour respecter les valeurs de rejet suivantes :

- DCO inférieure à 120 mg/l (norme NF T 90,101) ;
- hydrocarbures inférieurs à 20 mg/l (norme NF T 90.203)" ;

Lire : "Ces eaux ne sont pas envoyées dans le milieu naturel, mais canalisées vers un bassin multifonction entretenu pour respecter les valeurs de rejet suivantes :

- DCO inférieure à 120 mg/l (norme NF T 90.101) ;
- hydrocarbures inférieurs à 20 mg/l (norme NF T 90.203)."

Art. 6.— L'article 71 de l'arrêté n° 8813 MEV/ENV du 24 novembre 2009 est modifié comme suit :

Au lieu de : "Le séparateur-décanteur est entretenu en bon état de fonctionnement et débarrassé des boues et des liquides inflammables retenus aussi souvent qu'il sera nécessaire. Les boues et liquides récupérés ne devront en aucun cas être jetés dans le milieu naturel mais remis à une entreprise spécialisée disposant d'installations de traitement autorisées. Les contrats et factures d'entretien du séparateur sont conservés dans le dossier installation classée visé à l'article 6." ;
Lire : "Le bassin multifonction est entretenu en bon état de fonctionnement et débarrassé des liquides inflammables retenus aussi souvent qu'il sera nécessaire. Les sables récupérés ne devront en aucun cas être jetés dans le milieu naturel mais remis à une entreprise spécialisée disposant d'installations de traitement autorisées. Les contrats et factures d'entretien du séparateur sont conservés dans le dossier installation classée visé à l'article 6."

Art. 7.— L'exploitant transmet à la direction de l'environnement, de manière semestrielle, une analyse des eaux rejetées par le système de traitement des eaux autorisé par le présent arrêté. Ces résultats sont également intégrés au registre d'exploitation prévu à l'article 84 de l'arrêté n° 8813 MEV/ENV du 24 novembre 2009.

Toutefois, si les contrôles des eaux rejetées montrent au bout de deux ans qu'elles sont toujours conformes au présent arrêté, les analyses seront alors effectuées avec une fréquence annuelle, et uniquement intégrées au registre d'exploitation susvisé.

Art. 8.— Une copie de cet arrêté et, le cas échéant, des arrêtés complémentaires, est affichée en permanence de façon visible dans l'installation par les soins de l'exploitant.

Art. 9.— Le directeur de l'environnement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 11 septembre 2012.
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'environnement,
Engel RAYGADAS ZAVALA.

ARRETE n° 6892 MEM/ENV du 13 septembre 2012 autorisant la SA Huilerie de Tahiti à exploiter dans la commune de Papeete, zone récifale centre de Motu Uta, un entrepôt de stockage de coprah (établissement de 2e classe des installations classées pour la protection de l'environnement).

Le ministre de l'environnement, de l'énergie et des mines,

. . . . . .

Arrête :

TITRE Ier
Equipement et caractéristiques

Article 1er.— La SA Huilerie de Tahiti, représentée par M. Gérard Raoult, est autorisée à exploiter une installation classée dans la commune Papeete sur un terrain dont les références cadastrales sont les suivantes :

Terre / démembrement : Zone industrielle ;
Commune : Papeete ;
Section : ZB ;
N° parcelle : 2 ;
Superficie : 2 hectares 24 ares 14 centiares ;
Propriétaire : La Polynésie française.

Art. 2.— L'établissement relève de la deuxième classe pour la rubrique 1532. Les équipements présents sur site sont répertoriés dans le tableau suivant :

Rubrique de la nomenclature	Définition de la rubrique	Equipements de l'installation prévus	Classe
1532	Bois sec ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de) à l'exception des ERP. Le volume susceptible d'être stocké étant : *a)* supérieur à 20 000 mètres cubes *b)* supérieur à 1 000 mètres cubes, mais inférieur ou égal à 20 000 mètres cubes	Stockage de sacs de coprah Volume susceptible d'être stocké : 1 250 mètres cubes	2

TITRE II
Dispositions générales

Art. 3.— La présente autorisation ne vaut pas permis de travaux immobiliers (permis de construire) ou d'occupation du domaine public.

Page LEXPOL 279 sur 344

Art. 4.— Le site est implanté et exploité conformément aux plans et documents joints à la demande d'autorisation et sous réserve des prescriptions du présent arrêté.

Art. 5.— Des prescriptions complémentaires peuvent à tout moment être imposées à l'exploitant dans les conditions fixées par le code de l'environnement de la Polynésie française.

Art. 6.— Toute modification apportée par le demandeur aux installations, à leur mode d'utilisation ou à leur voisinage, et de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation, est portée avant sa réalisation à la connaissance du chef du service en charge des installations classées avec tous les éléments d'appréciation.

Art. 7.— L'autorisation d'exploiter deviendra caduque si l'installation n'est pas mise en fonctionnement dans un délai de trois ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Art. 8.— L'exploitant établit et tient à jour un dossier installation classée comportant les documents suivants :

- le dossier de demande d'autorisation d'exploiter ;
- les plans tenus à jour ;
- l'arrêté d'autorisation initial et les arrêtés complémentaires ;
- les résultats des mesures sur le bruit, les rapports des visites et contrôles périodiques ;
- les documents énoncés et prévus dans le présent arrêté ;
- le registre d'exploitation.

Ledit dossier est tenu à la disposition de l'inspection des installations classées et des organismes chargés des contrôles périodiques.

Art. 9.— L'exploitant est soumis à l'ensemble des prescriptions du livre II, titre II du code de l'environnement et en particulier celles qui sont relatives au changement d'exploitant, à la caducité de l'arrêté, aux éventuelles modifications des installations, à la cessation d'activité et à la déclaration des accidents et des incidents de fonctionnement.

TITRE IV
Prescriptions concernant le stockage de coprah

Art. 10.— La hauteur de stockage des sacs et des balles de toiles en vrac est limitée à 5 mètres de hauteur.

Art. 11.— La distance minimale de stockage entre :

- les îlots de sacs de coprah est de 2 mètres ;
- les îlots de sacs de coprah et les murs est de 1 mètre.

Art. 12.— Les sols des zones de stockage sont constamment tenus propres.

Art. 13.— Le risque de fermentation et d'explosivité du produit est prévenu par l'exploitant en renouvelant régulièrement le stock de produit.

TITRE VI
Installations électriques

Art. 14.— Les installations électriques répondent à la norme NF C 15-100, et font l'objet d'une attestation délivrée par le constructeur ou l'entrepreneur.

Art. 15.— Les installations électriques sont entretenues en bon état. Elles sont périodiquement contrôlées par un technicien ou un installateur compétent. Un rapport de contrôle est établi suite à cette visite, celui-ci est à indexer au dossier et une copie est transmise à la direction de l'environnement.

Art. 16.— Des dispositifs nécessaires pour permettre en cas de besoin de mettre hors tension l'installation électrique sont prévus. Ils sont facilement accessibles en partant de la voie publique.

Art. 17.— Tous les appareils comportant des masses métalliques sont mis à la terre et reliés par des liaisons équipotentielles. La mise à la terre est effectuée suivant les règles de l'art.

Art. 18.— La valeur des résistances de terre est conforme aux normes en vigueur.

Art. 19.— Dans le cas d'un éclairage artificiel, seul l'éclairage électrique est autorisé. Les appareils d'éclairage fixes ne sont pas situés en des points susceptibles d'être heurtés en cours d'exploitation ou sont protégés contre les chocs.

TITRE VII
Moyens de lutte contre l'incendie

Art. 20.— La protection contre l'incendie de l'établissement est assurée par :

- un poteau d'incendie conforme, à une distance réelle n'excédant pas 150 mètres des accès principaux ;
- des extincteurs répartis dans les lieux présentant des risques spécifiques, à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles. Les agents d'extinction sont appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les risques présents ;
- des rondes périodiques réalisées par une société de gardiennage spécialisée pour détecter tout incident qui pourrait être le déclencheur d'un sinistre sur le dépôt ;
- des plans des locaux facilitant l'intervention des services d'incendie et de secours ;
- la formation du personnel à la lutte contre l'incendie ;
- les matériels spécifiques tels que prévu dans le présent arrêté et dans les fiches de données de sécurité des produits stockés.

Art. 21.— Les matériels d'extinction sont vérifiés une fois l'an par un technicien qualifié et les dates de contrôle sont enregistrées sur une étiquette apposée sur chaque appareil. Des essais de fonctionnement sont effectués deux fois par an.

Art. 22.— Une consigne écrite indique les modalités d'entretien et la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident. Un plan d'intervention est destiné aux services de secours.

Art. 23.— Les dispositions immédiates à prendre en cas de sinistre sont connues de tout le personnel intervenant sur l'installation ou à ses alentours.

Art. 24.— Afin d'éviter toute propagation d'incendie, les sols sont dégagés de tout encombrant, déchet et autre, et sont entretenus régulièrement.

Page LEXPOL 280 sur 344

Art. 25.— L'usage du réseau d'eau incendie est strictement réservé aux sinistres, aux exercices de secours, et aux opérations d'entretien de ce réseau.

Art. 26.— Dans les parties de l'installation présentant des risques d'incendie ou d'explosion, tous les travaux de réparation ou d'aménagement conduisant à une augmentation des risques (emploi d'une flamme ou d'une source chaude, purge des circuits...) ne peuvent être effectués qu'après délivrance d'un "permis de feu" et en respectant les règles d'une consigne particulière, relative à l'installation visée. Cette interdiction est affichée en caractères apparents.

Le "permis de feu" et la consigne particulière sont établis et visés par l'exploitant ou par la personne qu'il aura nommément désignée, conformément à l'annexe I du présent arrêté. Lorsque les travaux sont effectués par une entreprise extérieure, le "permis de feu" et la consigne particulière relative à la sécurité de l'installation, sont cosignés par l'exploitant et l'entreprise extérieure ou les personnes qu'ils auront nommément désignées.

Art. 27.— En cas d'incendie, le centre des sapeurs-pompiers le plus proche est alerté immédiatement par l'exploitant.

Art. 28.— Des consignes précisant les modalités d'application des dispositions du présent arrêté sont établies, tenues à jour et affichées dans les lieux fréquentés par le personnel. Ces consignes indiquent notamment :

- l'interdiction d'apporter du feu sous une forme quelconque - notamment l'interdiction de fumer etc. - dans les parties de l'installation présentant des risques d'incendie ou d'explosion. Cette interdiction est affichée, soit en caractères lisibles, soit au moyen de pictogrammes au niveau de l'aire concernée ;
- l'obligation du permis de feu pour les parties de l'installation présentant des risques d'incendie et/ou d'explosion ;
- les procédures de mise en sécurité de l'installation ;
- les mesures à prendre en cas de fuite sur un récipient ou une canalisation contenant des substances dangereuses ;
- les moyens d'extinction à utiliser en cas d'incendie ;
- la procédure d'alerte avec les numéros de téléphone du responsable d'intervention de l'établissement, des services d'incendie et de secours, etc.

Art. 29.— Tous les organes de coupure (fluides et électricité) sont clairement identifiés et facilement accessible aux services de secours.

TITRE X
Protection de l'environnement

Art. 30.— Il est interdit d'émettre dans l'atmosphère des fumées épaisses, des buées, des suies, des poussières ou des gaz odorants, toxiques ou corrosifs, susceptibles d'incommoder le voisinage, de nuire à la santé ou à la sécurité publique, à la production agricole, à la bonne conservation des monuments et à la beauté des sites.

Art. 31.— Toutes dispositions sont prises pour limiter les quantités de déchets produites par l'installation, notamment en effectuant toutes les opérations de valorisation possibles.

Art. 32.— Les déchets produits par le personnel de passage lors des phases de manutention (type déchets ménagers) sont ramenés vers l'Huilerie de Tahiti afin d'y être évacués au travers des filières mises en place par l'exploitant.

Art. 33.— Le brûlage de tout déchet est interdit.

Art. 34.— Des mesures de contrôle des animaux nuisibles sont prises. Une dératisation est effectuée périodiquement.

Art. 35.— L'installation est construite, équipée et exploitée de façon que son fonctionnement ne puisse être à l'origine d'une pollution, même des eaux de surface ou du sous-sol. Le raccordement à une nappe d'eau ou au réseau public de distribution d'eau potable est muni d'un dispositif évitant en toute circonstance le retour d'eau pouvant être polluée. Toutes dispositions sont prises pour limiter la consommation d'eau.

Art. 36.— Toutes les dispositions sont prises pour qu'il ne puisse y avoir en cas d'accident, tels que rupture de récipient, de déversement direct de matières dangereuses ou insalubres vers les égouts et les milieux naturels (rivières, lagon, etc.). Leur évacuation éventuelle après accident est conforme aux prescriptions relatives à l'évacuation des eaux résiduaires des établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

Art. 37.— Il est interdit de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de la mer ou du lagon, directement ou indirectement, une ou des substances quelconques dont l'action ou les réactions entraînent, même provisoirement, des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune. Le rejet direct ou indirect même après épuration d'eaux résiduaires dans une nappe souterraine est interdit.

Art. 38.— Il est également interdit de jeter ou abandonner des déchets dans les eaux superficielles ou souterraines ou dans les eaux de la mer ou du lagon, sur les plages ou sur les rivages de la mer.

Art. 39.— Tout stockage d'un liquide susceptible de créer une pollution des eaux ou des sols est associé à une capacité de rétention dont le volume est au moins égal à la plus grande des deux valeurs suivantes :

- 100 % de la capacité du plus grand réservoir ;
- 50 % de la capacité totale des réservoirs associés.

Lorsque le stockage est constitué exclusivement de récipients de capacité unitaire inférieure ou égale à 250 litres, admis au transport, le volume minimal de rétention des récipients est égal :

- dans le cas de liquides inflammables, à l'exception des lubrifiants, 50 % de la capacité totale des récipients ;
- dans les autres cas, 20 % de la capacité totale des récipients ;
- dans tous les autres cas, 800 litres minimum ou la capacité totale des récipients si cette capacité est inférieure à 800 litres.

La capacité de rétention est étanche aux produits qu'elle pourrait contenir et résiste à l'action physique et chimique des fluides. Il en est de même pour son dispositif d'obturation qui est maintenu fermé. L'étanchéité du (ou des) réservoir(s) associé(s) peut être contrôlée à tout moment.

Les produits récupérés en cas d'accident ne peuvent être rejetés que dans des conditions conformes au présent arrêté ou sont éliminés comme les déchets.

Des réservoirs ou récipients contenant des produits susceptibles de réagir dangereusement ensemble ne sont pas associés à la même cuvette de rétention.

Art. 40.— L'exploitant dispose des documents lui permettant de connaître la nature et les risques des produits dangereux ou polluants présents dans l'installation ; les fiches de données de sécurité permettent de satisfaire à cette obligation.

TITRE XI

Protection contre les nuisances sonores

Art. 41.— L'installation est construite, équipée et exploitée de façon que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits ou vibrations anormales, susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou constituer une gêne pour sa tranquillité.

En particulier, tout moteur, tout transformateur, tout appareil mécanique, ventilateur, transmission, machine, etc., sera installé et aménagé de telle sorte que son fonctionnement ne puisse être de nature à compromettre la santé, la sécurité ou la tranquillité du voisinage par un bruit excessif ou par des trépidations anormales.

Art. 42.— L'usage de tous appareils de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs, haut-parleurs, etc.) gênants pour le voisinage est interdit, sauf si leur emploi est exceptionnel et réservé à la prévention ou au signalement d'incidents graves ou d'accidents.

Art. 43.— Le bruit exprimé en dB (A) et mesuré en tout point de la limite de propriété ne dépasse pas les valeurs suivantes :

Zone : Zone à prédominance d'activités commerciales, industrielles ainsi que les zones agricoles situées en zone rurale non habitée ou comportant des écarts ruraux ;

Jour (jours ouvrables) de 7 heures à 19 heures : 65 ;

Nuit (plus dimanche et jours fériés) de 19 heures à 7 heures : 55.

Art. 44.— L'émergence tolérée au niveau des tiers est :

- de 5 dB(A) le jour (de 7 heures à 19 heures) ;
- de 3 dB(A) la nuit (de 19 heures à 7 heures), le dimanche et les jours fériés.

Art. 45.— Au sens du présent arrêté, on entend par :

- *Bruit ambiant :* bruit total existant dans une situation donnée pendant un intervalle de temps donné. Il est composé de l'ensemble des bruits émis par toutes les sources, proches et éloignées ;
- *Bruit particulier :* composante du bruit ambiant qui peut être identifiée spécifiquement et que l'on désire distinguer du bruit ambiant, notamment parce qu'il est l'objet d'une requête. Ce peut être, par exemple, un bruit dont la production ou la transmission est inhabituelle dans une zone résidentielle ;
- *Bruit résiduel :* bruit ambiant en l'absence du (des) bruit(s) particulier(s) objet(s) de la requête considérée ;
- *Emergence :* différence entre le niveau de bruit ambiant et le niveau de bruit résiduel ;
- *Niveau global équivalent (Leq) :* niveau de pression acoustique pondéré A moyen sur une durée d'observation ;
- *Niveau acoustique fractile ou indice fractile (L50) :* niveau de pression acoustique pondéré A qui est dépassé pendant 50 % de l'intervalle de temps considéré.

Art. 46.— Lorsque plusieurs installations classées, soumises à autorisation au titre de rubriques différentes, sont situées au sein d'un même établissement, le niveau de bruit global émis par ces installations respecte les valeurs limites ci-dessus.

Art. 47.— Des contrôles annuels sont réalisés par un organisme ou une personne qualifiée, à l'initiative et aux frais de l'exploitant. Ces contrôles sont réalisés durant les horaires d'ouverture, en limite de propriété de l'installation classée. Les résultats sont transmis annuellement à l'inspection des installations classées.

L'inspection des installations classées peut demander que des contrôles supplémentaires de la situation acoustique soient effectués par un organisme ou une personne qualifiée dont le choix sera soumis à son approbation. Les frais seront supportés par l'exploitant.

Les mesures de bruit sont réalisées conformément à la méthode dite "de contrôle" de la norme NF S 31-010.

Le contrôle de l'émergence est effectué aux emplacements où la gêne est ressentie, en tenant compte de l'utilisation normale ou habituelle des lieux.

Art. 48.— Lorsque plusieurs installations classées soumises à autorisation au titre de rubriques différentes sont situées au sein d'un même établissement, le niveau du bruit global émis par ces installations respecte les valeurs-limites ci-dessus.

Art. 49.— Les véhicules de transport, les matériels de manutention et les engins utilisés à l'intérieur de l'installation doivent être conformes aux dispositions en vigueur en matière de limitation de leurs émissions sonores.

TITRE XII

Exploitation

Art. 50.— Un registre d'exploitation tenu à jour, est maintenu à la disposition de l'inspection des installations classées. Sur ce registre sont notamment inscrits :

- le nom du responsable des installations ;
- les consignes de sécurité et d'incendie ;
- les procédures de fonctionnement, les essais de fonctionnement, les entretiens et les vérifications prévues ;
- les incidents concernant l'utilisation des signaux sonores et d'une manière générale, toute intervention effectuée en vue de la sécurité de l'établissement.

Art. 51.— Des consignes de sécurité et d'incendie élaborées par l'exploitant sont portées sur le registre d'exploitation prévu ci-dessus et affichées à l'intérieur de l'installation classée de manière que le personnel en prenne connaissance.

Art. 52.— L'encadrement de l'entreprise s'assure du port effectif des protections individuelles par le personnel lorsqu'elles sont indispensables.

TITRE XIII

Remise en l'état en fin d'exploitation

Art. 53.— Lorsqu'une installation classée est mise à l'arrêt définitif, son exploitant place son site dans un état tel qu'il ne peut porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article D. 221-1 du code de l'environnement :

Page LEXPOL 282 sur 344

- tous les produits dangereux ainsi que tous les déchets sont valorisés ou évacués vers des installations dûment autorisées ;
- les réservoirs et les canalisations de tous produits susceptibles de polluer les eaux ont été vidés, nettoyés, dégazés et le cas échéant décontaminés, puis neutralisés par un solide physique inerte, sauf s'ils ont été retirés, découpés et ferraillés vers des installations dûment autorisées au titre des installations classées.

TITRE XIV
Contrôle de l'installation classée autorisée

Art. 54.— L'inspection des installations classées est chargée du contrôle de l'installation autorisée et peut à tout moment la visiter. De même, l'inspection des installations classées peut demander au pétitionnaire tous renseignements complémentaires qu'elle juge utiles.

Art. 55.— Indépendamment des contrôles explicitement prévus dans le présent arrêté, l'inspection des installations classées peut demander, en cas de besoin, que des contrôles spécifiques, des prélèvements et analyses soient effectués par un organisme compétent, dans le but de vérifier le respect des prescriptions réglementaires concernant les installations classées. Les frais occasionnés par ces contrôles sont supportés par l'exploitant.

Art. 56.— Une copie de l'arrêté d'autorisation et, le cas échéant, des arrêtés complémentaires, est affichée en permanence de façon visible dans l'installation par les soins de l'exploitant.

Art. 57.— Le directeur de l'environnement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 septembre 2012.
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'environnement,
Engel RAYGADAS ZAVALA.

ANNEXE I/I
de l'arrêté n° 6892 MEM/ENV du 13 septembre 2012

PERMIS DE FEU

La demande de "permis de feu" comprend au minimum les éléments du modèle ci après :

DEMANDE DE PERMIS DE FEU

Date : .....
Zone & Bâtiment : ...../ Etage : .....
Nature de l'opération : .....

Le responsable de la sécurité incendie donne l'autorisation d'effectuer l'opération ci-dessus après avoir procédé à l'examen des lieux et s'être assuré que les précautions indispensables ainsi que les mesures particulières énumérées ci dessous ont été prises.

Autorisation valable du : ..... au : .....

Signature du responsable de la sécurité incendie :

Opération commencée le : ..... Opération terminée le : .....

Signature de l'opérateur :

PRECAUTIONS INDISPENSABLES
RELATIVES A LA DEMANDE

- Le bon état du matériel de découpage et de soudage a été vérifié.
- Précautions à prendre dans un rayon de 10 mètres :
  - Le sol a été balayé et dégagé de toute matière combustible.
  - Les planchers combustibles ont été recouverts par des tôles, matériaux, etc....
  - Les liquides inflammables ont été éloignés, les autres matières combustibles protégées par des bâches ignifugées ou des écrans métalliques.
- Tous les orifices des murs et des sols ont été obturés.
- Des bâches ignifugées ont été suspendues sous le poste d'opération.
- Surveillance incendie :
  - Un extincteur adapté au risque a été déposé à proximité du lieu opératoire.
  - Une ronde est effectuée 30 minutes après la fin des opérations.

Mesures particulières :

.....
.....
.....
.....

ARRETE n° 6893 MEM/ENV du 13 septembre 2012 autorisant la SA Huilerie de Tahiti à exploiter dans la commune de Papeete, zone des entrepôts de Motu Uta, un entrepôt de stockage de coprah (établissement de 2e classe des installations classées pour la protection de l'environnement).

Le ministre de l'environnement, de l'énergie et des mines,

. . . . . .

Arrête :

TITRE Ier
Equipement et caractéristiques

Article 1er.— La SA Huilerie de Tahiti, représentée par M. Gérard Raoult, est autorisée à exploiter une installation classée dans la commune Papeete sur un terrain dont les références cadastrales sont les suivantes :

Terre / démembrement : Zone industrielle ;
Commune : Papeete ;
Section : ZA ;
N° parcelle : 8 ;
Superficie : 86 ares 66 centiares ;
Propriétaire : La Polynésie française.

Art. 2.— L'établissement relève de la deuxième classe pour la rubrique 1532. Les équipements présents sur site sont répertoriés dans le tableau suivant :

Rubrique de la nomenclature	Définition de la rubrique	Equipements de l'installation prévus	Classe
1532	Bois sec ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de) à l'exception des ERP. Le volume susceptible d'être stocké étant : *a)* supérieur à 20 000 mètres cubes *b)* supérieur à 1 000 mètres cubes, mais inférieur ou égal à 20 000 mètres cubes	Stockage de sacs de coprah Volume susceptible d'être stocké : 2 000 mètres cubes	2

TITRE II
Dispositions générales

Art. 3.— La présente autorisation ne vaut pas permis de travaux immobiliers (permis de construire) ou d'occupation du domaine public.

Art. 4.— Le site est implanté et exploité conformément aux plans et documents joints à la demande d'autorisation et sous réserve des prescriptions du présent arrêté.

Art. 5.— Des prescriptions complémentaires peuvent à tout moment être imposées à l'exploitant dans les conditions fixées par le code de l'environnement de la Polynésie française.

Art. 6.— Toute modification apportée par le demandeur aux installations, à leur mode d'utilisation ou à leur voisinage, et de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation, est portée avant sa réalisation à la connaissance du chef du service en charge des installations classées avec tous les éléments d'appréciation.

Art. 7.— L'autorisation d'exploiter deviendra caduque si l'installation n'est pas mise en fonctionnement dans un délai de trois ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Art. 8.— L'exploitant établit et tient à jour un dossier installation classée comportant les documents suivants :

- le dossier de demande d'autorisation d'exploiter ;
- les plans tenus à jour ;
- l'arrêté d'autorisation initial et les arrêtés complémentaires ;
- les résultats des mesures sur le bruit, les rapports des visites et contrôles périodiques ;
- les documents énoncés et prévus dans le présent arrêté ;
- le registre d'exploitation.

Ledit dossier est tenu à la disposition de l'inspection des installations classées et des organismes chargés des contrôles périodiques.

Art. 9.— L'exploitant est soumis à l'ensemble des prescriptions du livre II, titre II du code de l'environnement, et en particulier celles qui sont relatives au changement d'exploitant, à la caducité de l'arrêté, aux éventuelles modifications des installations, à la cessation d'activité et à la déclaration des accidents et des incidents de fonctionnement.

TITRE IV
Prescriptions concernant le stockage de coprah

Art. 10.— La hauteur de stockage des sacs et des balles de toiles en vrac est limitée à 5 mètres de hauteur.

Art. 11.— La distance minimale de stockage entre :

- les îlots de sacs de coprah est de 2 mètres ;
- les îlots de sacs de coprah et les murs est de 1 mètre.

Art. 12.— Les sols des zones de stockage sont constamment tenus propres.

Art. 13.— Le risque de fermentation et d'explosivité du produit est prévenu par l'exploitant en renouvelant régulièrement le stock de produit.

TITRE VI
Installations électriques

Art. 14.— Les installations électriques répondent à la norme NF C 15-100, et font l'objet d'une attestation délivrée par le constructeur ou l'entrepreneur.

Art. 15.— Les installations électriques sont entretenues en bon état. Elles sont périodiquement contrôlées par un technicien ou un installateur compétent. Un rapport de contrôle est établi suite à cette visite, celui-ci est à indexer au dossier et une copie est transmise à la direction de l'environnement.

Art. 16.— Des dispositifs nécessaires pour permettre en cas de besoin de mettre hors tension l'installation électrique sont prévus. Ils sont facilement accessibles en partant de la voie publique.

Art. 17.— Tous les appareils comportant des masses métalliques sont mis à la terre et reliés par des liaisons équipotentielles. La mise à la terre est effectuée suivant les règles de l'art.

Art. 18.— La valeur des résistances de terre est conforme aux normes en vigueur.

Art. 19.— Dans le cas d'un éclairage artificiel, seul l'éclairage électrique est autorisé. Les appareils d'éclairage fixes ne sont pas situés en des points susceptibles d'être heurtés en cours d'exploitation ou sont protégés contre les chocs.

TITRE VII
Moyens de lutte contre l'incendie

Art. 20.— La protection contre l'incendie de l'établissement est assurée par :

- deux poteaux d'incendie conformes, à une distance réelle n'excédant pas 150 mètres des accès principaux ;
- des extincteurs répartis dans les lieux présentant des risques spécifiques, à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles. Les agents d'extinction sont appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les risques présents ;
- des rondes périodiques réalisées par une société de gardiennage spécialisée pour détecter tout incident qui pourrait être le déclencheur d'un sinistre sur le dépôt ;
- des plans des locaux facilitant l'intervention des services d'incendie et de secours ;
- la formation du personnel à la lutte contre l'incendie ;
- les matériels spécifiques tels que prévu dans le présent arrêté et dans les fiches de données de sécurité des produits stockés.

Art. 21.— Les matériels d'extinction sont vérifiés une fois l'an par un technicien qualifié et les dates de contrôle sont enregistrées sur une étiquette apposée sur chaque appareil. Des essais de fonctionnement sont effectués deux fois par an.

Art. 22.— Une consigne écrite indique les modalités d'entretien et la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident. Un plan d'intervention est destiné aux services de secours.

Art. 23.— Les dispositions immédiates à prendre en cas de sinistre sont connues de tout le personnel intervenant sur l'installation ou à ses alentours.

Art. 24.— Afin d'éviter toute propagation d'incendie, les sols sont dégagés de tout encombrant, déchet et autre, et sont entretenus régulièrement.

Art. 25.— L'usage du réseau d'eau incendie est strictement réservé aux sinistres, aux exercices de secours, et aux opérations d'entretien de ce réseau.

Art. 26.— Dans les parties de l'installation présentant des risques d'incendie ou d'explosion, tous les travaux de réparation ou d'aménagement conduisant à une augmentation des risques (emploi d'une flamme ou d'une source chaude, purge des circuits...) ne peuvent être effectués qu'après délivrance d'un "permis de feu" et en respectant les règles d'une consigne particulière, relative à l'installation visée. Cette interdiction est affichée en caractères apparents.

Le "permis de feu" et la consigne particulière sont établis et visés par l'exploitant ou par la personne qu'il aura nommément désignée, conformément à l'annexe I du présent arrêté. Lorsque les travaux sont effectués par une entreprise extérieure, le "permis de feu" et la consigne particulière relative à la sécurité de l'installation, sont cosignés par l'exploitant et l'entreprise extérieure ou les personnes qu'ils auront nommément désignées.

Art. 27.— En cas d'incendie, le centre des sapeurs-pompiers le plus proche est alerté immédiatement par l'exploitant.

Art. 28.— Des consignes précisant les modalités d'application des dispositions du présent arrêté sont établies, tenues à jour et affichées dans les lieux fréquentés par le personnel. Ces consignes indiquent notamment :

- l'interdiction d'apporter du feu sous une forme quelconque - notamment l'interdiction de fumer etc. - dans les parties de l'installation présentant des risques d'incendie ou d'explosion. Cette interdiction est affichée, soit en caractères lisibles, soit au moyen de pictogrammes au niveau de l'aire concernée ;
- l'obligation du permis de feu pour les parties de l'installation présentant des risques d'incendie et/ou d'explosion ;
- les procédures de mise en sécurité de l'installation ;
- les mesures à prendre en cas de fuite sur un récipient ou une canalisation contenant des substances dangereuses ;
- les moyens d'extinction à utiliser en cas d'incendie ;
- la procédure d'alerte avec les numéros de téléphone du responsable d'intervention de l'établissement, des services d'incendie et de secours, etc.

Art. 29.— Tous les organes de coupure (fluides et électricité) sont clairement identifiés et facilement accessibles aux services de secours.

TITRE X
Protection de l'environnement

Art. 30.— Il est interdit d'émettre dans l'atmosphère des fumées épaisses, des buées, des suies, des poussières ou des gaz odorants, toxiques ou corrosifs, susceptibles d'incommoder le voisinage, de nuire à la santé ou à la sécurité publique, à la production agricole, à la bonne conservation des monuments et à la beauté des sites.

Art. 31.— Toutes dispositions sont prises pour limiter les quantités de déchets produites par l'installation, notamment en effectuant toutes les opérations de valorisation possibles.

Art. 32.— Les déchets produits par le personnel de passage lors des phases de manutention (type déchets ménagers) sont ramenés vers l'Huilerie de Tahiti afin d'y être évacués au travers des filières mises en place par l'exploitant.

Art. 33.— Le brûlage de tout déchet est interdit.

Art. 34.— Des mesures de contrôle des animaux nuisibles sont prises. Une dératisation est effectuée périodiquement.

Art. 35.— L'installation est construite, équipée et exploitée de façon que son fonctionnement ne puisse être à l'origine d'une pollution, même des eaux de surface ou du sous-sol. Le raccordement à une nappe d'eau ou au réseau public de distribution d'eau potable est muni d'un dispositif évitant en toute circonstance le retour d'eau pouvant être polluée. Toutes dispositions sont prises pour limiter la consommation d'eau.

Art. 36.— Toutes les dispositions sont prises pour qu'il ne puisse y avoir en cas d'accident, tels que rupture de récipient, de déversement direct de matières dangereuses ou insalubres vers les égouts et les milieux naturels (rivières, lagon, etc.). Leur évacuation éventuelle après accident est conforme aux prescriptions relatives à l'évacuation des eaux résiduaires des établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

Art. 37.— Il est interdit de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de la mer ou du lagon, directement ou indirectement, une ou des substances quelconques dont l'action ou les réactions entraînent, même provisoirement, des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune. Le rejet direct ou indirect même après épuration d'eaux résiduaires dans une nappe souterraine est interdit.

Art. 38.— Il est également interdit de jeter ou abandonner des déchets dans les eaux superficielles ou souterraines ou dans les eaux de la mer ou du lagon, sur les plages ou sur les rivages de la mer.

Art. 39.— Tout stockage d'un liquide susceptible de créer une pollution des eaux ou des sols est associé à une capacité de rétention dont le volume est au moins égal à la plus grande des deux valeurs suivantes :

- 100 % de la capacité du plus grand réservoir ;
- 50 % de la capacité totale des réservoirs associés.

Lorsque le stockage est constitué exclusivement de récipients de capacité unitaire inférieure ou égale à 250 litres, admis au transport, le volume minimal de rétention des récipients est égal :

- dans le cas de liquides inflammables, à l'exception des lubrifiants, 50 % de la capacité totale des récipients ;
- dans les autres cas, 20 % de la capacité totale des récipients ;
- dans tous les autres cas, 800 litres minimum ou la capacité totale des récipients si cette capacité est inférieure à 800 litres.

La capacité de rétention est étanche aux produits qu'elle pourrait contenir et résiste à l'action physique et chimique des fluides. Il en est de même pour son dispositif d'obturation qui est maintenu fermé. L'étanchéité du (ou des) réservoir(s) associé(s) peut être contrôlée à tout moment.

Les produits récupérés en cas d'accident ne peuvent être rejetés que dans des conditions conformes au présent arrêté ou sont éliminés comme les déchets.

Des réservoirs ou récipients contenant des produits susceptibles de réagir dangereusement ensemble ne sont pas associés à la même cuvette de rétention.

Art. 40.— L'exploitant dispose des documents lui permettant de connaître la nature et les risques des produits dangereux ou polluants présents dans l'installation ; les fiches de données de sécurité permettent de satisfaire à cette obligation.

TITRE XI
Protection contre les nuisances sonores

Art. 41.— L'installation est construite, équipée et exploitée de façon que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits ou vibrations anormales, susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou constituer une gêne pour sa tranquillité.

En particulier, tout moteur, tout transformateur, tout appareil mécanique, ventilateur, transmission, machine, etc., sera installé et aménagé de telle sorte que son fonctionnement ne puisse être de nature à compromettre la santé, la sécurité ou la tranquillité du voisinage par un bruit excessif ou par des trépidations anormales.

Art. 42.— L'usage de tous appareils de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs, haut-parleurs, etc.) gênants pour le voisinage est interdit, sauf si leur emploi est exceptionnel et réservé à la prévention ou au signalement d'incidents graves ou d'accidents.

Art. 43.— Le bruit exprimé en dB (A) et mesuré en tout point de la limite de propriété ne dépasse pas les valeurs suivantes :

Zone : Zone à prédominance d'activités commerciales, industrielles ainsi que les zones agricoles situées en zone rurale non habitée ou comportant des écarts ruraux ;
Jour (jours ouvrables) de 7 heures à 19 heures : 65 ;
Nuit (plus dimanche et jours fériés) de 19 heures à 7 heures : 55.

Art. 44.— L'émergence tolérée au niveau des tiers est :

- de 5 dB(A) le jour (de 7 heures à 19 heures) ;
- de 3 dB(A) la nuit (de 19 heures à 7 heures), le dimanche et les jours fériés.

Art. 45.— Au sens du présent arrêté, on entend par :

- *Bruit ambiant :* bruit total existant dans une situation donnée pendant un intervalle de temps donné. Il est composé de l'ensemble des bruits émis par toutes les sources, proches et éloignées ;
- *Bruit particulier :* composante du bruit ambiant qui peut être identifiée spécifiquement et que l'on désire distinguer du bruit ambiant, notamment parce qu'il est l'objet d'une requête. Ce peut être, par exemple, un bruit dont la production ou la transmission est inhabituelle dans une zone résidentielle ;
- *Bruit résiduel :* bruit ambiant en l'absence du (des) bruit(s) particulier(s) objet(s) de la requête considérée ;
- *Emergence :* différence entre le niveau de bruit ambiant et le niveau de bruit résiduel ;
- *Niveau global équivalent (Leq) :* niveau de pression acoustique pondéré A moyen sur une durée d'observation ;
- Niveau acoustique fractile ou indice fractile (L50) : niveau de pression acoustique pondéré A qui est dépassé pendant 50 % de l'intervalle de temps considéré.

Art. 46.— Lorsque plusieurs installations classées, soumises à autorisation au titre de rubriques différentes, sont situées au sein d'un même établissement, le niveau de bruit global émis par ces installations respecte les valeurs limites ci-dessus.

Art. 47.— Des contrôles annuels sont réalisés par un organisme ou une personne qualifiée, à l'initiative et aux frais de l'exploitant. Ces contrôles sont réalisés durant les horaires d'ouvertures, en limite de propriété de l'installation classée. Les résultats sont transmis annuellement à l'inspection des installations classées.

L'inspection des installations classées peut demander que des contrôles supplémentaires de la situation acoustique soient effectués par un organisme ou une personne qualifiée dont le choix sera soumis à son approbation. Les frais seront supportés par l'exploitant.

Les mesures de bruit sont réalisées conformément à la méthode dite "de contrôle" de la norme NF S 31-010.

Le contrôle de l'émergence est effectué aux emplacements où la gêne est ressentie, en tenant compte de l'utilisation normale ou habituelle des lieux.

Art. 48.— Lorsque plusieurs installations classées soumises à autorisation au titre de rubriques différentes sont situées au sein d'un même établissement, le niveau du bruit global émis par ces installations respecte les valeurs-limites ci-dessus.

Art. 49.— Les véhicules de transport, les matériels de manutention et les engins utilisés à l'intérieur de l'installation doivent être conformes aux dispositions en vigueur en matière de limitation de leurs émissions sonores.

TITRE XII
Exploitation

Art. 50.— L'installation de stockage est amenée à être utilisée jusqu'au 31 mars 2013.

Art. 51.— Un registre d'exploitation tenu à jour, est maintenu à la disposition de l'inspection des installations classées. Sur ce registre sont notamment inscrits :

- le nom du responsable des installations ;
- les consignes de sécurité et d'incendie ;
- les procédures de fonctionnement, les essais de fonctionnement, les entretiens et les vérifications prévues ;
- les incidents concernant l'utilisation des signaux sonores et d'une manière générale, toute intervention effectuée en vue de la sécurité de l'établissement.

Art. 52.— Des consignes de sécurité et d'incendie élaborées par l'exploitant sont portées sur le registre d'exploitation prévu ci-dessus et affichées à l'intérieur de l'installation classée de manière que le personnel en prenne connaissance.

Page LEXPOL 286 sur 344

Art. 53.— L'encadrement de l'entreprise s'assure du port effectif des protections individuelles par le personnel lorsqu'elles sont indispensables.

TITRE XIII
Remise en l'état en fin d'exploitation

Art. 54.— Lorsqu'une installation classée est mise à l'arrêt définitif, son exploitant place son site dans un état tel qu'il ne peut porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article D. 221-1 du code de l'environnement :

- tous les produits dangereux ainsi que tous les déchets sont valorisés ou évacués vers des installations dûment autorisées ;
- les réservoirs et les canalisations de tous produits susceptibles de polluer les eaux ont été vidés, nettoyés, dégazés et le cas échéant décontaminés, puis neutralisés par un solide physique inerte, sauf s'ils ont été retirés, découpés et ferraillés vers des installations dûment autorisées au titre des installations classées.

TITRE XIV
Contrôle de l'installation classée autorisée

Art. 55.— L'inspection des installations classées est chargée du contrôle de l'installation autorisée et peut à tout moment la visiter. De même, l'inspection des installations classées peut demander au pétitionnaire tous renseignements complémentaires qu'elle juge utiles.

Art. 56.— Indépendamment des contrôles explicitement prévus dans le présent arrêté, l'inspection des installations classées peut demander, en cas de besoin, que des contrôles spécifiques, des prélèvements et analyses soient effectués par un organisme compétent, dans le but de vérifier le respect des prescriptions réglementaires concernant les installations classées. Les frais occasionnés par ces contrôles sont supportés par l'exploitant.

Art. 57.— Une copie de l'arrêté d'autorisation et, le cas échéant, des arrêtés complémentaires, est affichée en permanence de façon visible dans l'installation par les soins de l'exploitant.

Art. 58.— Le directeur de l'environnement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 septembre 2012.
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'environnement,
Engel RAYGADAS ZAVALA.

ANNEXE I/I
de l'arrêté n° 6893 MEM/ENV du 13 septembre 2012

PERMIS DE FEU

La demande de "permis de feu" comprend au minimum les éléments du modèle ci après :

DEMANDE DE PERMIS DE FEU

Date : .....
Zone & Bâtiment : ...../ Etage : .....
Nature de l'opération : .....

Le responsable de la sécurité incendie donne l'autorisation d'effectuer l'opération ci-dessus après avoir procédé à l'examen des lieux et s'être assuré que les précautions indispensables ainsi que les mesures particulières énumérées ci dessous ont été prises.

Autorisation valable du : ..... au : .....

Signature du responsable de la sécurité incendie :

Opération commencée le : ..... Opération terminée le : .....

Signature de l'opérateur :

PRECAUTIONS INDISPENSABLES
RELATIVES A LA DEMANDE

- Le bon état du matériel de découpage et de soudage a été vérifié.
- Précautions à prendre dans un rayon de 10 mètres :
  - Le sol a été balayé et dégagé de toute matière combustible.
  - Les planchers combustibles ont été recouverts par des tôles, matériaux, etc....
  - Les liquides inflammables ont été éloignés, les autres matières combustibles protégées par des bâches ignifugées ou des écrans métalliques.
- Tous les orifices des murs et des sols ont été obturés.
- Des bâches ignifugées ont été suspendues sous le poste d'opération.
- Surveillance incendie :
  - Un extincteur adapté au risque a été déposé à proximité du lieu opératoire.
  - Une ronde est effectuée 30 minutes après la fin des opérations.

Mesures particulières :

.....

.....

.....

.....

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA SOLIDARITE

Par arrêté n° 6757 MSS du 10 septembre 2012.— M. Teva Henry, demeurant à Papeete, résidence Carlton Hills, est autorisé à ouvrir et exploiter, pour une durée de douze mois, l'établissement mobile Miti Gelati, immatriculé 141212 P (véhicule tracteur), pour les activités suivantes : fabrication et vente quotidienne à emporter d'une trentaine de crêpes, opérations de simple assemblage avec cuisson, de cuisson et de traitement de fruits bruts.

L'autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'établissement Miti Gelati est enregistrée au Centre d'hygiène et de salubrité publique sous le n° A 1478. Ce numéro d'autorisation figure sur l'étiquetage de toute denrée préemballée produite par l'établissement.

Tout changement notable des locaux et toute modification de nature d'activité doit faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation conformément à l'article 3 de l'arrêté n° 1115 CM du 6 octobre 2006 modifié pris en application de

Page LEXPOL 287 sur 344

l'article 10 de la délibération n° 77-116 AT du 14 octobre 1977 modifiée portant réglementation de l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale.

L'autorisation est réputée définitive à l'issue de la période probatoire prévue ci-dessus, si elle n'a pas été refusée par décision motivée.

Le présent arrêté cesse de produire son effet si l'exploitation de l'établissement est interompue pendant une période supérieure ou égale à 12 mois.

En cas de changement d'exploitant, le présent arrêté cesse de produire son effet deux mois après la date de ce changement. Afin d'être autorisé à poursuivre son activité à l'expiration de ce délai, le nouvel exploitant est tenu de solliciter une nouvelle autorisation conformément à l'article 3 de l'arrêté n° 115 CM du 6 octobre 2006 modifié.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA FORET

Par arrêté n° 6707 MAE du 7 septembre 2012.— Une aide à la production de café (titre VIII de l'arrêté n° 654 CM du 10 mai 2000 modifié définissant les modalités d'attribution de la dotation pour le développement de l'agriculture ou DDA), d'un montant de *dix-huit mille quatre cents francs CFP* (18 400 F CFP), est attribuée à M. Tatarata Aivanaa Mallory Manate, né le 5 septembre 1966 à Rurutu, îles Australes, exploitant agricole à Avera, Rurutu, carte CAPL n° 2388 du 30 juin 2009.

L'aide à la production de café est de 100 F CFP/kilogramme de café sec en parche vendu, soit une aide globale pour la récolte 2012 de café de :

Poids vendu de café sec en parche (en kilos) (récolte 0) : 184 ;
Subvention : 18 400 F CFP.

La dépense est imputée sur le budget de la Polynésie française, section de fonctionnement, au chapitre 965, sous-chapitre 965-01, article 652.

L'aide est versée en une seule fois à la signature du présent arrêté, sur le compte bancaire du bénéficiaire.

L'aide à la production de café n'est accordée qu'une seule fois par campagne de récolte de référence, toute vente de café de la récolte de l'année 0 ultérieure à la date de signature du présent arrêté ne pourra entraîner aucune régulation de l'aide accordée.

Le ministre en charge de l'agriculture peut exiger le remboursement de l'aide octroyée par le présent arrêté en cas de fausse déclaration dans la constitution du dossier de demande de subvention, ou dans la production des pièces justificatives contenues dans ce dossier.

ACTES DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

AVIS n° 133 du 6 septembre 2012 sur le projet de loi du pays modifiant la délibération n° 59-53 du 4 septembre 1959 modifiée réglementant le commerce de boissons.

Rapporteurs : MM. Clément Nui et Hanny Tehaamatai.

Vu les dispositions de l'article 151 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la saisine n° 4114 PR du 8 août 2012 du Président de la Polynésie française reçue le 9 août 2012, sollicitant l'avis du CESC sur un projet de loi du pays modifiant la délibération n° 59-53 du 4 septembre 1959 modifiée réglementant le commerce de boissons ;

Vu la décision du bureau réuni le 9 août 2012 ;

Vu le projet d'avis de la commission "économie" en date du 4 septembre 2012 ;

Le Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française a adopté, lors de la séance plénière du 6 septembre 2012, l'avis dont la teneur suit :

I - *Objet*

La présente saisine, soumise à l'avis du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française (CESC), a pour objet un projet de loi du pays portant modification de la délibération n° 59-53 du 4 septembre 1959 modifiée réglementant le commerce des boissons.

L'exposé des motifs assigne trois objectifs principaux au projet de texte :

- simplifier la classification des licences et la procédure administrative en matière de délivrance de licence et de vente de boissons hygiéniques[1] ;
- durcir la réglementation sur la vente de boissons alcoolisées réfrigérées et la vente d'alcool dans les stations-service en vue de lutter contre l'alcoolémie au volant ;
- revaloriser les tarifs des droits de licence.

Et enfin, un objectif de mise à jour de dispositions diverses.

II - *Préambule*

1° Sur le plan social et sanitaire

Le commerce de boissons alcoolisées soulève de vifs débats qui divisent toutes les sociétés, et ce, principalement en raison des maux générés par l'abus d'alcool et notamment l'alcoolisme au volant.

Largement présent dans les usages de la société polynésienne, l'alcool est censé procurer du plaisir et favoriser la convivialité. Toutefois, l'alcool n'est pas un bien de consommation ordinaire et sa consommation engendre de nombreux problèmes sociaux et de santé.

Page LEXPOL 288 sur 344

Entre liberté individuelle et enjeux de santé publique, il convient de trouver un juste équilibre. La réduction de l'accessibilité constitue l'une des pierres angulaires de toute politique publique destinée à juguler les problèmes de santé et prévenir les dangers associés à l'alcool. La réduction de cette accessibilité peut notamment se traduire par le prix de l'alcool, par des mesures d'interdiction ciblées, par des mesures de contrôle, de sensibilisation et de prévention.

2° Consommation des ménages et fiscalité sur les alcools

Suite à une enquête de 2001 sur le budget des familles, en Polynésie française, chaque ménage[2] (dans l'ensemble) consacre en moyenne 7 % de son budget alimentaire à l'achat d'alcool.

En valeur, ces dépenses représentent en moyenne 6 500 F CFP par ménage et par mois. Les dépenses en boissons d'alimentation[3] constituent près de la moitié de la dépense en alcool des ménages.

Ces données étant issues d'une enquête qui a plus de 10 ans, la structure des dépenses a probablement évolué ainsi que les différents comportements face à l'alcool. En outre, on constate que la consommation d'alcool sur la voie publique est toujours aussi visible.

La consommation d'alcool chez les jeunes semble également avoir fortement progressé en 10 ans. Le CESC recommande qu'une étude sur cette évolution soit engagée sans tarder.

Sur le plan fiscal, le commerce de boissons alcoolisées figure parmi les activités les plus taxées en Polynésie française, preuve qu'il constitue une assiette fiscale non négligeable pour la puissance publique.

C'est ainsi qu'on dénombre pas moins de 15 impôts et taxes applicables aux boissons alcoolisées[4], générant une recette annuelle globale de 7 milliards F CFP, sur une projection totale des recettes de fonctionnement annuelles du pays de 103 milliards F CFP en 2012.

Sur cette enveloppe de 7 milliards F CFP", près de 5 milliards F CFP sont affectés au régime de solidarité de Polynésie française et environ 38 millions F CFP aux communes et à la Chambre de commerce, de l'industrie, des services et des métiers (CCISM).

Le reliquat, soit 2 milliards F CFP, demeure dans le budget général du pays.

Le produit de la taxe sur les licences de boissons représente environ 40 millions F CFP par an.

III - *Observations et recommandations*

L'examen du projet de loi du pays soumis à l'avis du CESC appelle les observations générales et les recommandations suivantes :

1 - Des mesures de simplification de bon sens

Au travers de ses travaux antérieurs, le CESC a toujours approuvé toutes mesures contribuant à la simplification des régimes juridiques et des procédures administratives.

En l'espèce, le projet de loi du pays modifiant la délibération n° 59-53 du 4 septembre 1959 modifiée réglementant le commerce des boissons prévoit la réduction du nombre de classes de licence en supprimant les licences spécifiques à la vente de bière légère (converties automatiquement en licences de 2e[5] 1 et 5e[6] classe) et celles relatives à la 8e[7] et à la 9e classe C[8]. De la même manière, la délivrance de licences de 4e[9], 5e et 10e classe est assouplie et n'est plus limitée à un transfert de licence ou à des cas de création d'hôtels ou de restaurants. Partant, cette ouverture permet des créations de fonds de commerce sans activité de restaurant ou d'hôtel tels que des discothèques.

Le CESC relève que d'après l'auteur du texte, la suppression des licences susvisées entraînera une simplification permettant de dégager un agent de catégorie B en équivalent temps plein et 1,4 mois d'un équivalent temps plein de catégorie A.

Cette mesure aura pour effet de recentrer les missions de l'administration en charge des affaires économiques et d'affecter ces agents publics à d'autres tâches (voire renforcer certains effectifs). Le CESC ne peut que l'approuver.

Par ailleurs, certaines pièces constitutives des dossiers de demande de licence ne sont plus réclamées telles que la production par l'usager de son casier judiciaire.

Cette simplification des formalités génère une économie de temps et de coût tant pour l'usager que pour l'administration. Le CESC y souscrit bien évidemment.

Autre évolution perceptible, l'obligation pour une société de désigner la personne physique responsable du débit de boissons parmi les associés disparaît, autorisant la désignation d'un salarié (par exemple un cadre-salarié) de la société.

Les acteurs économiques concernés, interrogés dans le cadre des travaux du Conseil, adhèrent à cet assouplissement qui met fin à l'impossibilité pour un responsable de débit de boissons d'être présent dans différents établissements en même temps et d'encourir la mise en jeu de sa responsabilité alors même qu'il est absent.

2 - Un durcissement de la réglementation en matière de vente d'alcool

Le projet de texte prévoit deux interdictions : la vente à emporter de boissons alcoolisées réfrigérées[11] à des horaires fixés par le conseil des ministres[12] et la vente d'alcool dans les stations-service[13].

a) Fondement des interdictions

Déjà applicables en France et dans d'autres Etats[14], ces deux interdictions réduiraient la facilité d'accès par les consommateurs à l'alcool, et plus particulièrement à l'endroit des conducteurs qui consomment des boissons réfrigérées à la sortie des commerces de boissons à emporter.

Le CESC regrette l'absence de chiffres démontrant incontestablement le lien de causalité entre le phénomène d'achat d'alcool réfrigéré consommé à la sortie des commerces et les accidents de la route liés à l'alcoolémie.

En outre, prises isolément, ces interdictions ne combattent pas le mal à la racine car elles seraient facilement

et constamment détournées : multiplication de marchés d'approvisionnement parallèles échappant à tout contrôle, phénomènes de stockage de boissons alcoolisées ou de report de consommation sur d'autres alcools (vins en brique à température ambiante, vodka associée à des boissons sucrées, etc.) et apparition sur le marché de conditionnements munis d'un dispositif de réfrigération immédiate.

Dans ces conditions, le principe de liberté lié à la vente et à la consommation d'alcool doit-il céder le pas à l'interdiction pour quelques individus fautifs ? Au final, le CESC répond qu'en l'espèce, il est nécessaire de réguler, selon les cas, la commercialisation et la consommation de l'alcool. Mis bout à bout, c'est l'ensemble des dispositifs[15] de lutte contre l'abus d'alcool (et en particulier contre l'alcoolémie au volant) qui pourra combattre efficacement ce fléau.

b) Des interdictions à intégrer dans une politique de santé publique générale

Les interdictions envisagées ne sont valables que pour autant qu'elles soient intégrées dans un vaste programme de santé publique destiné à la lutte contre les méfaits de l'alcool.

Le CESC préconise donc l'accentuation des mesures de contrôle de l'alcoolémie "sur les routes" (contrôles routiers, contrôles à la sortie des établissements de nuit ou dépistages au hasard des conducteurs). Il préconise aussi le développement de dispositif d'éthylotest anti-démarrage (EAD) pour les professionnels du transport et pour les personnes ayant déjà été poursuivies pour un délit de conduite sous l'empire de l'alcool, comme c'est déjà le cas dans de nombreux Etats[16]. A ce titre, il propose la mise en place de moyens de transport en commun (navettes) à des horaires adaptés. Il recommande également une action plus efficace et concertée des forces de l'ordre pour assurer la sécurité et la tranquillité publiques.

Le Conseil préconise enfin que des campagnes de prévention et de sensibilisation soient intensifiées afin d'éduquer les générations futures et toucher les publics vulnérables (les jeunes en particulier) et que les budgets autrefois dédiés à l'Etablissement public administratif pour la prévention (EPAP), soient affectés à ces politiques publiques. Outre par les autorités judiciaires, ces messages doivent être relayés par l'ensemble des pouvoirs publics, par les éducateurs, par les médias mais aussi et avant tout par les parents.

3 - Un volet fiscal non maîtrisé

L'auteur du texte part du principe que l'indice du coût de la vie ayant évolué de 23 % depuis 1997 (dernière date à laquelle les tarifs de licences ont été revalorisés), il convient d'augmenter les tarifs de licences de boissons de 20 % sur trois ans, suivant deux zones géographiques redéfinies[17] en fonction de leur fréquentation touristique et de leur nombre d'habitants.

A l'heure actuelle, cette taxe engendre globalement 40 millions F CFP de recettes fiscales/an.

Aux termes des trois années (soit en 2015), le produit attendu de cette augmentation s'élèverait à 18,5 millions F CFP/an (soit au total 58,5 millions F CFP/an).

a) Une incidence fiscale mésestimée

En premier lieu, le CESC relève que l'exposé des motifs du projet de texte passe sous silence que des centimes additionnels, adossés à l'assiette de la taxe sur les licences de boissons, sont perçus au profit de la Chambre de commerce, de l'industrie, des services et des métiers de la Polynésie française (CCISM) ainsi qu'au profit des communes. Partant, chaque augmentation de la taxe sur les licences de boissons induit une augmentation corrélative des centimes additionnels de la CCISM et des communes, à due proportion.

Autrement dit, si les tarifs de licences de boissons augmentent de 20 % en 3 ans, il convient d'y ajouter l'augmentation de 20 % des centimes additionnels de la CCISM et celle des communes.

En second lieu, l'exposé des motifs ne dit mot sur l'augmentation importante du prix des licences selon que l'on soit actuellement dans la zone 2 et que dès 2013, on se retrouve dans la zone 1. A terme, l'écart varierait jusqu'à atteindre 411 %[18] dans certains cas.

Le CESC préconise que cet effet multiplicateur apparaisse explicitement dans l'exposé des motifs car il accroît dans des proportions significatives la charge fiscale des contribuables concernés.

b) Une mesure fiscale inefficace sur les finances publiques

Le CESC rappelle que la Polynésie française est installée depuis plusieurs années dans une crise économique et sociale profonde et qu'elle connaît conséquemment des recettes fiscales en berne.

Alors qu'il a toujours appelé de ses vœux une vaste remise à plat et une réforme en profondeur de la fiscalité polynésienne, le CESC considère la mesure fiscale envisagée comme parfaitement inefficace et sans aucune influence sur la masse totale des recettes de fonctionnement du pays (pour rappel, une augmentation de 18,5 millions F CFP/an sur 103 milliards F CFP en 2012).

c) Une mesure fiscale inopportune sur le plan économique

En effet, le CESC gage que l'augmentation projetée aura un impact économique et psychologique négatif sur le secteur d'activité concerné, déjà en grande souffrance. Le consommateur en subira également les conséquences car elle sera automatiquement répercutée sur le prix de vente de l'alcool. Une forte augmentation des taxes a influé sur le prix de vente des alcools qui a crû de 40 % en 10 ans.

En conséquence, le CESC enjoint le gouvernement à retirer de son projet de texte la revalorisation des licences, par tarif et par zone géographique. La lutte contre l'alcoolisme et les simplifications administratives ne sont-elles pas prétextes à lever plus d'impôts ?

4) Un aspect ignoré : La révision et le contrôle des conventions d'agrément touristique

Le CESC regrette que l'auteur du projet de texte n'ait pas engagé une réflexion sur la refonte du dispositif des conventions d'agrément touristique qui connaît certaines dérives et qui entraîne une concurrence déloyale à l'égard des discothèques. Le renforcement des contrôles *in situ* des établissements concernés permettra de limiter la vente

d'alcool conventionné (c'est-à-dire bénéficiant d'un régime fiscal allégé) au-delà des horaires autorisés et de vérifier le respect d'une consommation sur place par les clients, à l'occasion d'un service de restauration dans l'enceinte de ces établissements.

Enfin, l'examen du projet de loi du pays, article par article, appelle les observations générales suivantes :

- article LP. 3 : L'article 52 de la délibération n° 59-53 susvisée ne prévoit plus de sanction pour les infractions aux dispositions de l'article 7, en raison de l'abrogation de cet article en 1999.

Le CESC préconise de compléter la partie répressive sur ce point qui a été occultée : à défaut, l'interdiction de vendre des boissons alcoolisées réfrigérées en dehors des horaires fixés sera inopérante. Pour rappel, en métropole, le fait de vendre des boissons alcooliques dans un point de vente de carburant en dehors des horaires prévus ou de vendre des boissons alcoolisées réfrigérées en dehors des heures autorisées est puni d'une amende de 7 500 euros. La récidive est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

- article LP. 5 : Idem que la remarque citée *supra*, il n'y a pas de sanctions prévues en cas de violation de l'interdiction de vendre des boissons alcooliques dans les stations-service.

Dans l'ensemble du projet de texte, préférer la désignation : "direction en charge des affaires économiques" au lieu de : "direction des affaires économiques".

III - *Conclusion*

Le CESC est favorable :

- aux mesures administratives portant assouplissement des régimes juridiques et des procédures administratives. Facilitatrices, elles participent à la réorganisation de l'administration ;
- aux mesures de durcissement de la réglementation applicable à la vente de boissons alcoolisées à condition qu'elles soient insérées dans un véritable programme de santé publique ;
- à l'interdiction "de vendre à emporter des boissons alcooliques réfrigérées ou des boissons d'alimentation réfrigérées aux heures fixées par arrêté pris en conseil des ministres" ;
- et, à l'interdiction de vente de boissons alcooliques et d'alimentation dans les stations-service.

Le CESC est défavorable :

- à l'augmentation des prix des licences de boissons. Une augmentation de la pression fiscale, aussi infime soit-elle, est une augmentation de trop.

---

1 Boissons titrant moins de 2° d'alcool : sodas, eaux gazeuses et minérales, jus...
2 Enquête de 2001 sur le budget des familles : Institut de la statistique de la Polynésie française
3 Boissons titrant de 2° à 14° d'alcool : vins, bières, champagnes...
4 Fiscalité également applicable aux boissons sucrées et au tabac
5 Vente en gros ou en détail de boissons d'alimentation à emporter
6 Vente de boissons d'alimentation à consommer sur place
7 Vente de boissons hygiéniques à consommer sur place
8 Débits temporaires pour la consommation sur place de boissons hygiéniques
9 Vente de toutes boissons à consommer sur place
10 La direction générale des affaires économiques réclamera elle-même cette pièce auprès des instances judiciaires
11 Déjà interdites dans certaines communes telles que Mahina, Arue, Taputapuatea, Tumaraa, Reao-Pukarua, Hao-Amanu-Hereheretue
12 A partir de 17 h d'après le tableau synoptique p13/17
13 4 autorisations déjà délivrées : 2 à Tahiti, 1 à Tahaa, 1 à Raiatea
14 Dont Canada, de nombreux comtés des Etats-Unis (dry county), certains cantons suisses, Norvège, Autriche
15 Rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) daté de 2003 sur l'état des connaissances sur les mesures de prévention des problèmes liés à la consommation d'alcool ; voir aussi www.drogue-polynesie.com
16 Dont Canada, Etats-Unis, Australie, Suède, Haute-Savoie en France (région pilote depuis 2004)
17 En 2012 : zone 1 = Tahiti ; zone 2 = Les autres îles
En 2013 : zone 1 = Tahiti, Moorea, Huahine, Bora Bora, Raiatea, Tahaa, Rangiroa, Nuku Hiva, Hiva Oa ; zone 2 = les autres îles
18 Cas d'une licence de 5e classe en zone 2 qui passe en zone 1 (source : calculs des professionnels).

ACTES MUNICIPAUX

COMMUNE DE PIRAE

DELIBERATION MUNICIPALE n° 62-2012 du 6 août 2012 portant création de deux bureaux de vote supplémentaires dans la commune de Pirae.

Le conseil municipal de la ville de Pirae,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint,

Sous la présidence du maire de la commune ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;

Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31 AA du 6 janvier 1972 ;

Vu le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 173 AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;

Vu le code électoral et ses articles L. 17 et R. 40 notamment ;

Vu les explications fournies par Mme Béatrice Vernaudon, maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 6 août 2012,

Adoptée à l'unanimité :

Votants : 25.
Pour : 25.
Contre : 0.
Abstention : 0.

Adopte :

Article 1er.— Est autorisée la création de deux bureaux de vote supplémentaires tels que présentés en annexe, relevant le nombre de bureaux de la commune de Pirae à 10 au lieu de 8.

Art. 2.— La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Pirae, le 6 août 2012.
Le maire,
Béatrice VERNAUDON.

FICHE D'IDENTIFICATION DU BUREAU DE VOTE DE LA COMMUNE DE PIRAE

Commune : Pirae.
Bureau de vote : 10 bureaux de vote avec comme bureau de vote centralisateur le bureau n° 1.
Numéro de téléphone du bureau de vote le jour du scrutin : 50 80 80.

Bureau n° 1

Limites géographiques :

- avenue Ariipaea-Pomare (rive mer) ;
- rue Tihoni-Tefaatau (rive gauche) ;
- rue Afarerii ;
- avenue du Général-de-Gaulle (limite Papeete à Aorai Tini Hau) ;
- rue Gaspard-Coppenrath ;
- rue Marie-Frébault ;
- rue John-Hart ;
- rue l'Abbé-Rougier ;
- résidence Lagarde ;
- résidence Atimaro ;
- rue Marcel-Sachet.

Bureau n° 2

Limites géographiques :

- rue Paul-Bernière ;
- rue Raauri-Tematafaarere ;
- rue Sarah-Buchin ;
- lotissement Timiona ;
- lotissement Pirae Uta ;
- quartier Rafea ;
- allée Pierre-Loti (rive Pirae).

Bureau n° 3

Limites géographiques :

- route de Vetea ;
- résidences Vetea I, II, IV et Vetea Nui ;
- résidence Matahoi ;
- rue Chalets de Pater ;
- rue Pater.

Bureau n° 4

Limites géographiques :

- route Fare Rau Ape ;
- route du Belvédère ;
- domaine Bellevue ;
- rue les Aitos ;
- rue Rudy-Bambridge ;
- rue Côteaux de Hamuta.

Bureau n° 5

Limites géographiques :

- avenue Ariipaea-Pomare (rive montagne) ;
- rue Henri-Grand ;
- rue Cité Grand ;
- rue Anthony-Bambridge ;
- rue Cité ouvrière ;
- Hamuta.

Bureau n° 6

Limites géographiques :

- rue Tuterai-Tane (rive gauche) ;
- rue Hitiura ;
- servitude Blanchard ;
- servitude Caisson ;
- servitude Sainte-Trinité ;
- chemin Meheata ;
- servitude Jean-Marie-Boubée.

Bureau n° 7

Limites géographiques :

- route des Aute ;
- lotissement Nahoata ;
- Les Hauts de Aute ;
- résidence Aute-Walker.

Bureau n° 8

Limites géographiques :

- rue Tuterai-Tane (rive droite) ;
- route Zimmer ;
- servitude Yves-Boubée ;
- servitude Nanai-Rey ;
- route Tuterai-Tane ;
- route du Domaine Labbé ;
- vallée Tenaho ;
- vallée Nahoata.

Bureau n° 9

Limites géographiques :

- avenue Ariipaea-Pomare ;
- rue Tihoni-Tefaatau (rive droite) ;
- rue Taute-Tefaatau (rive gauche) ;
- rue Tematahi-Temarii (rive gauche) ;
- rue de Taaone ;
- rue Lagon Bleu ;
- servitude Oehae-Temarii ;
- Cité militaire.

Bureau n° 10

Limites géographiques :

- rue Taute-Tefaatau (rive droite) ;
- rue Tematahi-Temarii (rive droite) ;
- rue Frédéric-Gadiot ;
- avenue du Général-de-Gaulle (limite Arue à rue Tematahi-Temarii) ;
- rue Yves-Martin ;
- rue Fare Va'a ;
- rue Matatevai ;
- Chemin Jean-Teariki ;
- Chemin Chimin-Gadrat ;
- Chemin Cheffort ;
- Chemin Frébault-Garbutt.

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ARRETE INTERMINISTERIEL du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours".

Publics concernés : les personnels des organismes habilités et des associations nationales agréées pour les formations aux premiers secours.

Objet : ce texte fixe le référentiel national de compétences de sécurité civile, le référentiel de formation et le référentiel de certification relatifs à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours").

Entrée en vigueur : le présent arrêté entre en vigueur le 1er octobre 2012.

Notice : le présent texte abroge l'arrêté du 26 juin 2007 fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 2" (PAE 2) ainsi que l'arrêté du 27 novembre 2007 modifié fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 1" (PAE 1).

Cet arrêté présente le référentiel national cité en objet en distinguant trois niveaux :

- *l'identification des compétences que toute personne doit acquérir pour être formateur aux premiers secours (annexe I) ;*
- *les caractéristiques de la formation : organisation, durée, qualification des formateurs et encadrement (annexe II) ;*
- *les modalités de certification : capacités évaluées (annexe III).*

Références : cet arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (http://www.legifrance.gouv.fr).

Le ministre de l'intérieur, la ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre des outre-mer,

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue des premiers secours ;

Vu l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "premiers secours en équipe de niveau 1" (PSE 1) ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "premiers secours en équipe de niveau 2" (PSE 2) ;

Vu l'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "pédagogie initiale et commune de formateur",

Arrêtent :

Article 1er.— Dans le cadre de la filière de formation des acteurs de sécurité civile, est instituée une unité d'enseignement intitulée "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours".

Art. 2.— L'acquisition des compétences relatives à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours" est sanctionnée par la délivrance du certificat de compétences de "formateur aux premiers secours".

Art. 3.— Le certificat de compétences de "formateur aux premiers secours" remplace le brevet national de moniteurs premiers secours.

Art. 4.— En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 92-514 du 12 juin 1992 susvisé, les annexes 1, 2 et 3 du présent arrêté disposent respectivement des capacités que doit acquérir chaque participant, des modalités d'organisation de la formation ainsi que des modalités de certification à l'unité d'enseignement de "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours".

Art. 5.— Les titulaires du certificat de compétences de formateur de "PSE 1" et de "PSE 2", pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 1 sont titulaires, par équivalence, de l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours".

Art. 6.— L'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours" se substitue à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 1" (PAE 1) dans tous les textes réglementaires.

Le certificat de compétences de "formateur aux premiers secours" se substitue au certificat de compétences de "formateur de "PSE 1" et de "PSE 2" pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 1" dans tous les textes réglementaires.

Art. 7.— L'arrêté du 26 juin 2007 fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 2" (PAE 2) et l'arrêté du 27 novembre 2007 fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée aux emplois/ activités de classe 1" (PAE 1) sont abrogés.

Art. 8.— Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er octobre 2012.

Art. 9.— Le présent arrêté est applicable en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, sous réserve des adaptations suivantes :

- le mot : "préfet" est remplacé par les mots : "haut-commissaire de la République" ;
- les mots : "associations ou délégations départementales" sont remplacés par les mots : "associations ou délégations locales" ;
- les mots : "recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département" sont remplacés, selon le cas, par les mots : "*Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie" ou "*Journal officiel* de la Polynésie française".

Art. 10.— Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, le directeur général de la santé, le délégué général à l'outre-mer, les préfets de département et les hauts-commissaires concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 septembre 2012.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef de service,
adjoint au directeur général
de la sécurité civile et de la gestion des crises,
chargé de la direction des sapeurs-pompiers,
J. BENET.

La ministre des affaires sociales
et de la santé,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
J.-Y. GRALL.

Le ministre des outre-mer,
Pour le ministre et par délégation :
Le délégué général à l'outre-mer,
V. BOUVIER.

ANNEXES

ANNEXE I

REFERENTIEL NATIONAL DE COMPETENCES DE SECURITE CIVILE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT DE "PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS"

L'unité d'enseignement de "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours" a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, acquises ou en cours d'acquisition, au domaine particulier de l'enseignement aux premiers secours.

En particulier, à la fin de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification, élaborés et validés par une autorité d'emploi et en utilisant les compétences liées à l'unité d'enseignement de "pédagogie initiale et commune de formateur" telles que définies en annexe 1 de l'arrêté du 8 août 2012 susvisé, de dispenser l'enseignement des procédures et des techniques relatives aux premiers secours.

ANNEXE II

REFERENTIEL DE FORMATION RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT DE "PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS"

1. Organismes de formation

En sus des dispositions de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé, seuls peuvent être autorisés à délivrer la formation relative à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours", sous réserve de se conformer aux dispositions ci-après :

- les institutions, les organismes publics, les organismes de professionnels qui concourent à l'exécution du service public et à l'accomplissement de mission de sécurité civile ;
- les organismes de formation agréés appartenant à l'une des deux catégories définies ci-dessous :
- services public effectuant des missions de secours à personnes ;
- associations disposant d'un agrément national de sécurité civile pour les missions de type A (secours à personnes) ou de type D (dispositifs prévisionnels de secours).

2. Organisation de la formation

Afin d'être autorisé à délivrer la formation relative à cette unité d'enseignement, l'organisme public habilité ou l'association nationale agréée doit établir un référentiel interne de formation et un référentiel interne de certification.

Les associations ou délégations départementales doivent mettre en œuvre le référentiel interne de formation et le référentiel interne de certification établi par l'association nationale à laquelle elles sont affiliées.

La formation à cette unité d'enseignement peut être délivrée concomitamment à une unité d'enseignement "pédagogie initiale et commune de formateur" telle que définie dans l'arrêté du 8 août 2012 susvisé.

3. Durée de formation

La durée minimale de formation est fixée à 70 heures. Cette durée comprend le temps nécessaire à l'acquisition des compétences figurant en annexe I de l'arrêté du 8 août 2012 susvisé susvisé ainsi que celles figurant en annexe I du présent arrêté.

Cette unité d'enseignement peut faire appel à des outils de formation ouverte accessible à distance permettant de minorer la durée de formation présentielle. Toutefois, l'usage de ces outils est limité aux séquences d'apports de connaissances.

4. Qualification des formateurs

L'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours" est dispensée par une équipe pédagogique dont la composition est arrêtée par l'autorité d'emploi assurant la formation. Cette équipe pédagogique est composée de formateurs, dont l'un est désigné comme responsable pédagogique.

Chaque membre de l'équipe pédagogique doit être détenteur du certificat de compétences de "formateur de formateurs" ainsi que de celui de "formateur aux premiers secours" et satisfaire aux dispositions de l'arrêté du 24 mai 2000 susvisé.

5. Encadrement de la formation

Le nombre d'apprenants par session de formation est compris entre six et vingt-quatre inclus.

Le taux d'encadrement est proportionnel au nombre d'apprenants. En tout état de cause, il ne peut être inférieur aux minima figurant dans le tableau ci-dessous, pour les phases d'enseignement présentiel :

Nombre d'apprenants		6 à 8	9 à 16	17 à 24
Equipe pédagogique	Responsable pédagogique	1		
	Formateur(s)	1	2	3

6. Condition d'admission en formation

Cette unité d'enseignement est accessible à toute personne majeure détenant un certificat de compétences "équipier-secouriste - Premiers secours en équipe de niveau 2" délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 novembre 2007 susvisé et satisfaisant aux dispositions de l'arrêté du 24 mai 2000 susvisé.

7. Dispositions particulières

Les dispositions de la présente partie sont applicables aux seuls apprenants déjà détenteurs d'un certificat de compétences de pédagogie appliqué à un emploi de formateur, délivré conformément aux dispositions en vigueur.

Dans ce cas, l'autorité d'emploi délivrant la présente unité d'enseignement peut déroger aux parties 3 et 5 de la présente annexe et mettre en œuvre un processus pédagogique distinct de celui figurant dans le référentiel interne de formation cité en 2 de la présente annexe.

Ce processus pédagogique peut être réalisé sous la forme d'un apprentissage, d'un compagnonnage, d'un tutorat, d'une formation individualisée ou de l'addition de plusieurs de ces derniers.

Si le processus pédagogique peut faire appel à des outils de formation ouverte accessible à distance, leur usage est limité aux séquences d'apports de connaissances.

La mise en œuvre de ces dispositions particulières peut aller jusqu'à l'individualisation de la formation. Néanmoins elle doit s'appuyer sur la rédaction d'un référentiel interne de formation distinct, propre au processus pédagogique mis en place.

Quel que soit le processus pédagogique mis en œuvre, les modalités de certification restent identiques aux dispositions de l'annexe III du présent arrêté.

ANNEXE III

REFERENTIEL DE CERTIFICATION RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT DE "PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS"

L'acquisition des compétences relatives à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours" est sanctionnée par la délivrance du certificat de compétences de "formateur aux premiers secours" selon les modalités définies au sein de la présente annexe.

1. Composition du jury

Le préfet fixe la date et le lieu de convocation du jury. Il en arrête la composition conformément aux dispositions de l'article 5 du décret 92-514 modifié susvisé.

Dans le cadre de la certification relative à la présente unité d'enseignement :

- les membres du jury, titulaires du brevet national d'instructeur de secourisme, doivent détenir le certificat de compétences de "formateur de formateurs" ainsi que le certificat de compétences de "formateur aux premiers secours" et satisfaire aux dispositions de l'arrêté du 24 mai 2000 susvisé ;
- la qualification dans le domaine de la pédagogie du secourisme est reconnue par la détention du certificat de compétences de "formateur aux premiers secours" et la satisfaction aux dispositions de l'arrêté du 24 mai 2000 susvisé.

2. Composition des dossiers

Les dossiers sont présentés au jury par l'organisme ayant assuré la formation. Ils comprennent une copie du référentiel interne de certification de l'organisme formateur ainsi que, pour chaque candidat :

- une copie de l'ensemble des pièces figurant en partie 6 de l'annexe II du présent arrêté ;
- l'attestation de formation relative à l'unité d'enseignement de "pédagogie initiale et commune de formateur", délivrée conformément aux dispositions figurant en annexe III de l'arrêté du 8 août 2012 susvisé ;

Page LEXPOL 296 sur 344

- les différentes pièces relatives aux évaluations, formatives et sommatives, établies durant sa formation à l'unité d'enseignement de "formateur aux premiers secours" ;
- un avis de l'équipe pédagogique sur l'aptitude ou l'inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement des procédures et des techniques relatives aux premiers secours.

3. Critères de certification

Lors de son examen, le jury doit procéder à l'évaluation de certification et se prononcer sur l'aptitude ou l'inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement des procédures et des techniques relatives aux premiers secours.

Les pièces relatives aux évaluations du candidat doivent permettre au jury de s'assurer :

- de l'atteinte de l'ensemble des compétences exigées en annexe I de l'arrêté du 8 août 2012 susvisé ;
- de la parfaite maîtrise des procédures et des techniques relatives aux premiers secours ;
- de la conformité du processus d'évaluation du candidat au référentiel interne de certification établi par l'organisme formateur.

4. Délibérations du jury

Le résultat des délibérations du jury donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal avant publication, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret du 12 juin 1992 susvisé.

Les candidats admis se voient délivrer le certificat de compétences de "formateur aux premiers secours", par la préfecture du département où s'est déroulé l'examen des dossiers, selon un modèle conforme aux préconisations du ministère chargé de la sécurité civile.

ARRETE INTERMINISTERIEL du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques".

Publics concernés : les personnels des organismes habilités et des associations nationales agréées pour les formations aux premiers secours.

Objet : ce texte fixe le référentiel national de compétences de sécurité civile, le référentiel de formation et le référentiel de certification relatifs à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques".

Entrée en vigueur : le présent arrêté entre en vigueur le 1er octobre 2012.

Notice : le présent texte abroge l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ainsi que l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée aux emplois / activités de classe 3".

Cet arrêté présente le référentiel national cité en objet en distinguant trois niveaux :

- *l'identification des compétences que toute personne doit acquérir pour être formateur en prévention et secours civiques (annexe I) ;*
- *les caractéristiques de la formation : organisation, durée, qualification des formateurs et encadrement (annexe II) ;*
- *les modalités de certification : capacités évaluées (annexe III).*

Références : cet arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (http: / www.legifrance.gouv.fr)

Le ministre de l'intérieur, la ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre des outre-mer,

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue des premiers secours ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1" ;

Vu l'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "pédagogie initiale et commune de formateur",

Arrêtent :

Article 1er.— Dans le cadre de la filière de formation des acteurs de sécurité civile, est instituée une unité d'enseignement intitulée "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques".

Art. 2.— L'acquisition des compétences relatives à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques" est sanctionnée par la délivrance du certificat de compétences de "formateur en prévention et secours civiques".

Art. 3.— Le certificat de compétences de "formateur en prévention et secours civiques" remplace le brevet national de moniteur des premiers secours.

Art. 4.— En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 92-514 du 12 juin 1992 susvisé, les annexes I, II et III du présent arrêté disposent respectivement des capacités que doit acquérir chaque participant, des modalités d'organisation de la formation ainsi que des modalités de certification à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques".

Page LEXPOL 297 sur 344

Art. 5.— Les titulaires du certificat de compétences de formateur de "PSC 1" - pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3 sont titulaires, par équivalence, de l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques".

Art. 6.— L'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques" se substitue à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3" dans tous les textes réglementaires.

Le certificat de compétences de "formateur en prévention et secours civiques" se substitue au certificat de compétences de "formateur de "PSC 1" - pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3" dans tous les textes réglementaires.

Art. 7.— L'arrêté du 22 octobre 2003 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ainsi que l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée aux emplois/ activités de classe 3" (PAE 3) sont abrogés.

Art. 8.— Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er octobre 2012.

Art. 9.— Le présent arrêté est applicable en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, sous réserve des adaptations suivantes :

- le mot : "préfet" est remplacé par les mots : "haut-commissaire de la République" ;
- les mots : "associations ou délégations départementales" sont remplacés par les mots : "associations ou délégations locales" ;
- les mots : "recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département" sont remplacés, selon le cas, par les mots : "*Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie" ou "*Journal officiel* de la Polynésie française".

Art. 10.— Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, le directeur général de la santé, le délégué général à l'outre-mer, les préfets de département et les hauts-commissaires concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 septembre 2012.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef de service,
adjoint au directeur général
de la sécurité civile et de la gestion des crises,
chargé de la direction des sapeurs-pompiers,
J. BENET.

La ministre des affaires sociales
et de la santé,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
J.-Y. GRALL.

Le ministre des outre-mer,
Pour le ministre et par délégation :
Le délégué général à l'outre-mer,
V. BOUVIER.

ANNEXES

ANNEXE I

REFERENTIEL NATIONAL DE COMPETENCES DE SECURITE CIVILE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT "PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI DE FORMATEUR EN PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES"

L'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques" a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, acquises ou en cours d'acquisition, au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours.

En particulier, à la fin de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification, élaborés et validés par une autorité d'emploi, et en utilisant les compétences liées à l'unité d'enseignement "pédagogie initiale et commune de formateur" telles que définies dans l'arrêté du 8 août 2012 susvisé, de dispenser l'enseignement relatif à la prévention des risques et à l'apprentissage des procédures et des techniques relatives aux gestes élémentaires de secours.

ANNEXE II

REFERENTIEL DE FORMATION RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT "PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI DE FORMATEUR EN PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES"

1. Organismes de formation

Seuls les organismes de formation répondant aux dispositions de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé, sous réserve qu'ils se conforment aux dispositions ci-après, peuvent être autorisés à délivrer la formation relative à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques".

2. Organisation de la formation

Afin d'être autorisé à délivrer la formation relative à cette unité d'enseignement, l'organisme public habilité ou l'association nationale agréée doit établir un référentiel interne de formation et un référentiel interne de certification.

Les associations ou délégations départementales doivent mettre en œuvre le référentiel interne de formation et le référentiel interne de certification établi par l'association nationale à laquelle elles sont affiliées.

La formation à cette unité d'enseignement peut être délivrée concomitamment à l'unité d'enseignement "pédagogie initiale et commune de formateur", telles que définies dans l'arrêté du 8 août 2012 susvisé.

3. Durée de formation

La durée minimale de formation est fixée à cinquante heures. Cette durée comprend le temps nécessaire à l'acquisition des compétences figurant en annexe I de l'arrêté du 8 août 2012 susvisé ainsi que celles figurant en annexe I du présent arrêté.

Cette unité d'enseignement peut faire appel à des outils de formation ouverte accessible à distance permettant de minorer la durée de formation présentielle. Toutefois, l'usage de ces outils est limité aux séquences d'apports de connaissances.

4. Qualification des formateurs

La formation à cette unité d'enseignement est dispensée par une équipe pédagogique dont la composition est arrêtée par l'autorité d'emploi assurant la formation. Cette équipe pédagogique est composée de formateurs, dont l'un est désigné comme responsable pédagogique.

Chaque membre de l'équipe pédagogique doit être détenteur du certificat de compétences de "formateur de formateurs" ainsi que du certificat de compétences de "formateur aux premiers secours" ou de "formateur en prévention et secours civiques" et satisfaire aux dispositions de l'arrêté du 24 mai 2000 susvisé.

5. Encadrement de la formation

Le nombre d'apprenants par session de formation est compris entre six et vingt-quatre inclus.

Le taux d'encadrement est proportionnel au nombre d'apprenants. En tout état de cause, il ne peut être inférieur aux minima figurant dans le tableau ci-dessous, pour les phases d'enseignement présentiel :

Nombre d'apprenants		6 à 8	9 à 16	17 à 24
Equipe pédagogique	Responsable pédagogique	1	1	1
	Formateur(s)	1	2	3

6. Condition d'admission en formation

Cette unité d'enseignement est accessible à toute personne majeure, détenant un certificat de compétences "prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC 1) délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé et datant de moins de trois ans à la date d'entrée en formation.

7. Dispositions particulières

Les dispositions de la présente partie sont applicables aux seuls apprenants déjà détenteurs d'un certificat de compétences de pédagogie appliqué à un emploi de formateur, délivré conformément aux dispositions en vigueur.

Dans ce cas, l'autorité d'emploi délivrant la présente unité d'enseignement peut déroger aux parties 3 et 5 de la présente annexe et mettre en œuvre un processus pédagogique distinct de celui figurant dans le référentiel interne de formation cité en 2 de la présente annexe.

Ce processus pédagogique peut être réalisé sous la forme d'un apprentissage, d'un compagnonnage, d'un tutorat, d'une formation individualisée ou de l'addition de plusieurs de ces derniers.

Si le processus pédagogique peut faire appel à des outils de formation ouverte accessible à distance, leur usage est limité aux séquences d'apports de connaissances.

La mise en œuvre de ces dispositions particulières peut aller jusqu'à l'individualisation de la formation. Néanmoins elle doit s'appuyer sur la rédaction d'un référentiel interne de formation distinct, propre au processus pédagogique mis en place.

Quel que soit le processus pédagogique mis en œuvre, les modalités de certification restent identiques aux dispositions de l'annexe III du présent arrêté.

ANNEXE III

REFERENTIEL DE CERTIFICATION RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT "PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI DE FORMATEUR EN PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES"

L'acquisition des compétences relatives à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques" est sanctionnée par la délivrance du certificat de compétences de "formateur en prévention et secours civiques" selon les modalités définies au sein de la présente annexe.

1. Composition du jury

Le préfet fixe la date et le lieu de convocation du jury. Il en arrête la composition conformément aux dispositions de l'article 5 du décret 92-514 modifié susvisé.

Dans le cadre de la certification relative à la présente unité d'enseignement :

- les membres du jury, titulaires du brevet national d'instructeur de secourisme, doivent détenir le certificat de compétences de "formateur de formateurs" ainsi que le certificat de compétences de "formateur aux premiers secours" ou de "formateur en prévention et secours civiques" et satisfaire aux dispositions de l'arrêté du 24 mai 2000 susvisé ;
- la qualification dans le domaine de la pédagogie du secourisme est reconnue par la détention du certificat de compétence de "formateur en prévention et secours civiques" ou "formateur aux premiers secours" et la satisfaction aux dispositions de l'arrêté du 24 mai 2000 susvisé.

2. Composition des dossiers

Les dossiers sont présentés au jury par l'organisme ayant assuré la formation. Ils comprennent une copie du référentiel interne de certification de l'organisme formateur ainsi que, pour chaque candidat :

- l'ensemble des pièces figurant en partie 6 de l'annexe II du présent arrêté ;
- l'attestation de formation relative à l'unité d'enseignement "pédagogie initiale et commune de formateur", délivrée conformément aux dispositions figurant en annexe III de l'arrêté du 8 août 2012 susvisé ;
- les différentes pièces relatives aux évaluations, formatives et sommatives, établies durant sa formation à l'unité d'enseignement de "formateur en prévention et secours civiques" ;
- l'avis de l'équipe pédagogique sur l'aptitude ou l'inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours.

3. Critères de certification

Lors de l'examen des dossiers, le jury doit procéder à l'évaluation de certification et se prononcer sur l'aptitude ou l'inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des procédures et des techniques relatives aux gestes élémentaires de secours.

Les pièces relatives aux évaluations du candidat doivent permettre au jury de s'assurer :

- de l'atteinte de l'ensemble des compétences exigées en annexe I de l'arrêté du 8 août 2012 susvisé ;
- de la parfaite maîtrise des procédures et des techniques relatives aux gestes élémentaires de secours ;
- de la conformité du processus d'évaluation du candidat au référentiel interne de certification établi par l'organisme formateur.

4. Délibérations du jury

Le résultat des délibérations du jury donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal avant publication, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret du 12 juin 1992 susvisé.

Les candidats admis se voient délivrer le certificat de compétences de "formateur en prévention et secours civiques" par la préfecture du département où s'est déroulé l'examen des dossiers, selon un modèle conforme aux préconisations du ministère chargé de la sécurité civile.

DECRET du 27 août 2012 portant cessation de fonctions (Cour des comptes).

Par décret du Président de la République en date du 27 août 2012, il est mis fin, sur sa demande, à compter du 3 octobre 2012, aux fonctions de président de la chambre territoriale des comptes de Polynésie française de M. Basset (Jacques), conseiller référendaire à la Cour des comptes.

CONVENTION DE FINANCEMENT n° HC 248-12 DAC/FIP du 3 septembre 2012 pour la réalisation de l'opération intitulée "Matériel de lutte contre les feux de forêts et mise aux normes du VSAB" commune de Taputapuatea.

Entre :

Le comité des finances locales de la gestion du fonds intercommunal de péréquation, désigné ci-après par le terme FIP représenté par le haut-commissaire de la République en Polynésie française,

Et :

La commune de Taputapuatea, représentée par son maire M. Thomas Moutame,

. . . . . .

Il est convenu ce qui suit :

A - Dispositions générales

Article 1er.— *Objet*

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le FIP apporte son soutien financier à la commune de Taputapuatea pour faciliter la réalisation de l'opération intitulée "Matériel de lutte contre les feux de forêts et mise aux normes du VSAB" décrite à l'article 2 ci-après.

Art. 2.— *Description de l'opération*

L'opération consiste en l'acquisition de matériel de lutte contre les feux de forêts et des équipements de mise aux normes du VSAB dont les caractéristiques figurent sur la facture pro-forma et le devis visés ci-avant et dont le coût est estimé à 1 884 140 F CFP, soit 15 789,09 euros financé à 50 %.

Art. 3.— *Financement*

Le plan de financement de l'opération décrite à l'article précédent est arrêté comme suit :

- FIP programmation 2009 soit 50 %	7 894,55 euros	942 070 F CFP
- Fonds propres communaux soit 50 %	7 894,54 euros	942 070 F CFP

. . . . . .

AVENANT n° 249-12 du 3 septembre 2012 à la convention de financement n° HC 121-10 DIPAC/FIP du 5 mai 2010 relative au financement de la fermeture du réfectoire de l'école élémentaire de Maraa.

Entre :

Le comité des finances locales de la Polynésie française, représenté par le haut-commissaire de la République en Polynésie française,

Et :

La commune de Paea, représentée par son maire M. Jacquie Graffe,

. . . . . .

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er.— Le présent arrêté a pour objet de définir la convention de financement n° HC 121-10 DIPAC/FIP du 5 mai 2010 relative au financement de la fermeture du réfectoire de l'école élémentaire de Maraa par la commune de Paea en ce qui concerne le délai d'exécution de l'opération.

Art. 2.— L'article 6 de la convention de financement, relatif aux engagements de la commune est partiellement modifié comme suit :

Au lieu de : "Achever cette opération dans un délai maximal de 18 mois, à partir de la date de signature de la présente convention" ;
Lire : "Achever cette opération au plus tard le 31 décembre 2013".

Art. 3.— Toutes les autres dispositions de la convention initiale non expressément modifiées par le présent avenant sont et demeurent valables.

. . . . . .

AVENANT n° 255-12 du 7 septembre 2012 à la convention de financement n° HC 41-08 DIPAC/FIP du 1er février 2008 modifiée relative à Papehue Primaire "Extension par la commune de Paea (études et maîtrise d'œuvre)".

Entre :

Le comité des finances locales de la Polynésie française, représenté par le haut-commissaire de la République en Polynésie française, M. Richard Didier,

Et :

La commune de Paea, représentée par son maire M. Jacquie Graffe,

. . . . . .

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er.— Le présent avenant a pour objet de modifier la convention de financement n° HC 41-08 DIPAC/FIP du 1er février 2008 modifiée relative au financement de Papehue Primaire "Extension (études et maîtrise d'œuvre)" par la commune de Paea en ce qui concerne le délai de demande de solde de l'opération.

Art. 2.— L'article 5 de la convention de financement initiale relatif aux engagements de la commune est partiellement modifié comme suit :

Au lieu de : - "Demander le versement du solde de cette opération dans un délai de 6 mois à partir de sa date d'achèvement" ;
Lire : - "Demander le versement du solde de cette opération au plus tard le 31 décembre 2012".

Art. 3.— Toutes les autres dispositions de la convention initiale non expressément modifiées par le présent avenant sont et demeurent valables.

. . . . . .

ACTES DES AUTORITES TERRITORIALES

INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER

COURS DES CHANGES

pour l'application des droits et taxes de douane
(Arrêté n° 2224 D du 9 septembre 1961)

(Période du 20 septembre au 3 octobre 2012 inclus)

données BDF - parité quotidienne au 18 septembre 2012

CODE DEVISE PAYS	DEVISES	Cours en francs pacifiques
EUR Euro	1 euro	119,33
USD Etats-Unis d'Amérique	1 dollar US	91,41
AUD Australie	1 dollar australien	95,26
CAD Canada	1 dollar canadien	93,72
CHF Suisse	1 franc suisse	98,51
DKK Danemark	1 couronne danoise	16,01
GBP Grande-Bretagne	1 livre sterling	148,51
HKD Hong Kong	1 dollar	11,79
JPY Japon	1 yen	1,16
NOK Norvège	1 couronne norvégienne	15,98
NZD Nouvelle-Zélande	1 dollar néo-zélandais	75,59
SEK Suède	1 couronne suédoise	13,93
SGD Singapour	1 dollar singapour	74,53
FJD Fidji (1)	1 dollar fidjien	52,98
THB Thaïlande	1 bath	2,96
CNY Chine	1 yuan	14,46
KRW Corée	1 won coréen	0,08
IDR Indonésie	1 roupie indonésienne	0,01
BRL Brésil	1 real brésilien	44,98

(1) cours fin de mois au 31 août 2012

SERVICE DE L'URBANISME

PERMIS DE LOTIR

(Arrêté n° 2081 AA du 23 août 1961)

CERTIFICAT DE CONFORMITE N° 2774 MAA

Réf. : - Arrêté n° 2652 MUT du 12 juin 2009 ;
- Arrêté n° 3038 MLA du 21 mai 1997 ;
- Certificat de conformité n° 668 MLA du 22 mai 1997 ;
- Certificat de conformité n° 04-1084-2 MET/AU du 7 janvier 2008.

Les formalités, prévues au chapitre 1er du titre IV du code de l'aménagement de la Polynésie française, concernant les travaux du lotissement Fortune extension 2 effectué par M. Jean-Jacques Lequerré à Punaauia, ayant été accomplis pour les travaux réalisés sur le lot n° 4 de 4 093 mètres carrés formé des parcelles cadastrées section BP, n° 135 et n° 136 et section CI, n° 609, sises à Punaauia, le présent certificat, prévu à l'article D. 143-5 du code précité, est délivré sous la responsabilité du lotisseur.

Fait à Papeete, le 12 septembre 2012.
Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service de l'urbanisme,
Philippe COURAUD.

ETAT RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS D'EXTRACTIONS D'AGREGATS DELIVREES AUX ILES MARQUISES POUR LA PERIODE DU 1er JANVIER AU 31 JUILLET 2012

N° et date d'autorisation : 2568 MET du 5 avril 2012.
Bénéficiaire : EURL Pahuiri Julien.
Volume : 900 mètres cubes.
Nature matériaux : Cailloux.
Site : Terre Anbou-Vaiotae 2.
Ile et commune : Aneou-Ua Pou.
Période de validité :
- *date effet :* 9 mai 2012 ;
- *durée :* 4 mois.

ETAT RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX IMMOBILIERS DES ILES SOUS-LE-VENT POUR LA PERIODE DU 23 AU 27 JUILLET 2012

COMMUNE DE TAPUTAPUATEA

24 juillet 2012

PC n° 12-166-1 MAA.AU.ISLV, M. Enrico Reiatua, sur le lot E du lot n° 3 de la terre Apootu, cadastrée n° 119, section MC, sise à Avera, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE TAHAA

9 juillet 2012

PC n° 10-252-3 MAA.AU.ISLV, Mme Tina Teura née Reorau, sur une parcelle de la terre Tevainui 1, sise à Faaaha, construction d'une maison d'habitation de type MTR ;

PC n° 10-372-2, M. Ieremia Tihotitehei, sur une parcelle de la terre Motitorea, lot n° 5, sise à Vaitoare, construction d'une maison d'habitation de type MTR.

24 juillet 2012

PC n° 12-077-2 MAA.AU.ISLV, Mlle Mihimana Pani, sur une parcelle de la terre Tahuaotaha lot n° 3, cadastrée n° 13, section PC, sise à Iripau, construction d'une maison d'habitation ;

PC n° 12-121-1, Mme Carole Maite Taerea épouse Mara, sur une parcelle de la terre Fainu lot n° 1, cadastrée n° 5, section HO, sise à Haamene, construction d'une maison d'habitation ;

PC n° 12-153-1, Mme Elisabeth Aromaiterai, sur une parcelle de la terre Faaopore lot n° 2, cadastrée n° 10, section BO, sise à Faaaha, construction d'un fare pote'e ;

PC n° 12-167-1, M. Eliuda Temauu, sur une parcelle de la terre Vaimao, cadastrée n° 41, section PK, sise à Patio, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE HUAHINE

24 juillet 2012

PC n° 12-146-1 MAA.AU.ISLV, M. et Mme Teriitua Amaru, sur une parcelle de la terre Auraro 3, côté montagne, cadastrée n° 6, section BC, sise à Fitii, construction d'une maison d'habitation ;

PC n° 11-201-2, M. Yves Le Foc, sur une parcelle de la terre Tevahapiti parcelle D, cadastrée n° 5, section CI, sise à Maroe, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE TUMARAA

24 juillet 2012

PC n° 12-137-2 MAA.AU.ISLV, M. Thomas Li, sur le lot 6*a* de la terre Opunu 1, cadastrée n° 79, section BP, sise à Tevaitoa, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE MAUPITI

24 juillet 2012

PC de reconduction n° 10-370-2 MAA.AU.ISLV, M. James Teriihaunui et Mlle Evenise Keletolona, sur une parcelle de la terre Haamarumaru 3, cadastrée n° 399, section A, construction d'une maison d'habitation.

ETAT RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX IMMOBILIERS DES ILES DU VENT ET DES TUAMOTU-GAMBIER POUR LA PERIODE DU 13 AU 17 AOUT 2012

COMMUNE DE ARUE

14 août 2012

N° 10-678-1 MAA.AU, M. Steeve Hamblin, parcelle cadastrée n° 353, section R, domaine Pihaatarioe, lot n° 2, parcelle D, extension pour la réalisation d'un module de 2 chambres et d'une salle de bain rattaché à la maison d'habitation.

COMMUNE DE FAA'A

13 août 2012

N° 10-788-6 MAA.AU, Mme Tevaite Mai, parcelle cadastrée n° 357, section I, lots n° 2 et n° 3 de la terre Matatia, modification d'une maison d'habitation (construction d'un coupe-feu) ;

N° 12-115-2, Mlle Jeannine Bremond, parcelle cadastrée n° 347, section L, terre Faretara 1 et Papuatea 2, parcelle D2-D3, lot H, sise au PK 4,300, quartier Leverd, construction d'une maison d'habitation ;

N° 12-499-1, M. et Mme Bruno et Diana Maeva Haoatai, parcelle cadastrée n° 263, section D, terres Vairimu 3 et Matiti 2, sise au PK 5,500, côté montagne, cité de l'Air, construction d'une maison d'habitation (OPH) ;

N° 12-500-1, M. Kehea Lucas, parcelles cadastrées n° 490 et n° 1408, section T, terres Hopetoi, Uahu et Tetauupu partie, route de Pamatai, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE HITIA'A O TE RA

13 août 2012

N° 12-561-1 MAA.AU, M. et Mme Ronny et Lydie Tetuaiteroi, parcelle cadastrée n° 60, section AB, terres Vaiputaputa, Tearafata et Tepapa, lot 2, dépendant du lot n° 4, parcelle 2, sise à Hitia'a, PK 35, côté montagne, régularisation d'un terrassement et d'un mur d'enrochement.

COMMUNE DE MAHINA

13 août 2012

N° 02-1385-2 MAA.AU, M. Eimeo Tuahu, parcelle cadastrée n° 102, section V2, terre Souiry partie, modification de distribution intérieure, de façade et d'extension (rajout d'un bureau) d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE MOOREA-MAIAO

17 août 2012

N° 12-614-1 MAA.AU, Mme Mireille Metua épouse Tengaripa, parcelle cadastrée n° 31, section EI, terre Raufaia, parcelle A partie, sise à Paopao, PK 9,500, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE PAPARA

13 août 2012

N° 11-101-4 MAA.AU, Mlle Jeanne Nina Rui, parcelle cadastrée n° 137, section AI, terres Paevai et Namunamuauahi, parcelle du lot A, parcelle C, près de la station Total, modification d'implantation des deux (2) maisons d'habitation.

COMMUNE DE PAPEETE

13 août 2012

N° 08-57-7 MAA.AU.PPT, M. Jean-Hugues Tricard, pour le compte de la SCI Y & D II, parcelle cadastrée n° 10, section CE, lot n° 79 de la terre Fariipiti, rue Wallis, modification de la baisse de l'altimétrie générale du projet, par la modification de la distribution verticale et d'autres modifications mineures d'aménagement et de cloisonnement relatives aux travaux de construction d'un immeuble de dix (10) logements et de deux (2) bureaux.

14 août 2012

N° 12-14-1 MAA.AU.PPT, M. Jean Sun, parcelle cadastrée n° 64, section CO, propriété Ribaill Tuaetefau Paiea Tiotue, lots n° 2 et n° 3, lot A, Mamao, allée Pierre-Loti, construction d'une cuisine.

16 août 2012

N° 08-54-3 MAA.AU.PPT, M. Manarii Fritch, pour le compte de la SCI Hewlett, parcelles cadastrées n° 6 et n° 7, section CE, lot n° 83 de la terre Fariipiti, avenue Prince-Hinoi, construction d'un immeuble (prorogation) ;

N° 11-57-1, M. François Calendini, pour le compte de la SAS Centre Vaima, parcelle cadastrée n° 1, section AH, terre Brown Building Corporation, rue Lagarde, centre commercial Vaima, aménagement intérieur de la boutique KT avec un agrandissement de la surface commerciale du Centre Vaima ;

N° 12-15-1, M. François Calendini, pour le compte de la SAS Centre Vaima, parcelle cadastrée n° 1, section AH terre Brown Building Corporation), aménagement d'une boutique avec mezzanine au premier étage du Centre Vaima ;

N° 12-31-1, M. Allan Pierson, parcelle cadastrée n° 34, section HC, domaine Elzea ou propriété G. Levy, Tipaerui, pic Rouge, construction de deux maisons d'habitation ;

N° 12-32-1, Mme Marie-Louise Cadiou, parcelle cadastrée n° 33, section EV, terres Urumaru et Putahi, lot n° 6 *bis*, parcelle B, parcelle A, Sainte-Amélie, construction d'une maison d'habitation.

Page LEXPOL 302 sur 344

17 août 2012

N° 12-16-1 MAA.AU.PPT, M. Eddy Lhies, directeur général par intérim de l'Office polynésien de l'habitat, parcelle cadastrée n° 47, section BO, terre Fariipiti, lot n° 2, Fariipiti, cours de l'Union-Sacrée, construction d'un immeuble R + 5 de vingt-cinq (25) logements Résidence Fariipiti.

COMMUNE DE PIRAE

16 août 2012

N° 12-348-1 MAA.AU, M. Jimmy Wong, directeur du lycée professionnel Saint-Joseph de Pirae, parcelle cadastrée n° 170, section A, terre Tamaru, partie surplus, modification d'une toiture existante et création d'auvents.

COMMUNE DE PUNAAUIA

13 août 2012

N° 12-487-1 MAA.AU, bureau d'études Fenua Projets, pour le compte de M. et Mme Joël Marama et Sylvie Mareva Terou, parcelle cadastrée n° 576, section CD, lot n° 552 du lotissement Miri, tranche 6, phase 1, construction d'une maison d'habitation ;

N° 12-548-1, M. Jean-Christophe Pety, parcelle cadastrée n° 594, section CD, lot n° 666 du lotissement Miri, tranche 6, phase 1, sise au PK 9,600, côté montagne, construction d'une maison d'habitation ;

N° 12-553-1, M. Robert Kwong, parcelles cadastrées n° 426 et n° 427, section CD, lot n° 364, partie du lotissement Miri, sise au PK 9,600, construction d'une maison d'habitation ;

N° 12-557-1, M. Christian Ieremia Tairi, parcelle cadastrée n° 214, section AI, lot n° 1 partie du lot B de la terre Teiriiri 2, sise au PK 17,400, côté montagne, servitude Teuira 2, construction d'une maison d'habitation (OPH) ;

N° 12-562-1, Mme Mehiti Allain, pour le compte de la SCI Hana Lou, parcelle cadastrée n° 580, section CD, lot n° 556 du lotissement Miri, tranche 6, phase 1, construction d'une maison d'habitation ;

N° 12-571-1, M. Olivier Moana Badie, parcelle cadastrée n° 541, section CI, lotissement Fortune, parcelle, construction d'une dalle en béton pour garage ;

N° 12-574-1, M. et Mme Yannick et Mareva Levant, parcelle cadastrée n° 800, section M, lot 5B de la terre Vaiea, côté mer, derrière le magasin Week-End, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE GAMBIER

17 août 2012

N° 12-495-1 MAA.AU.TG, M. Gaspard Mahaga, pour le compte de M. Michel Coppenrath (CAMICA), parcelle cadastrée n° 115, section AH, terre Marautagaroa, sise à Rikitea, construction d'un bloc sanitaire.

COMMUNE DE REAO

13 août 2012

N° 11-1103-3 MAA.AU.TG, Mme Agnès Teano, parcelle cadastrée n° 4, section CB, terre Hakunoa, sise à Pukarua, construction d'une maison d'habitation (FDA).

POUR LA PERIODE DU 20 AU 31 AOUT 2012

COMMUNE DE ARUE

23 août 2012

N° 12-551-1 MAA.AU, M. Guy Dupont, sur les parcelles cadastrées n° 285 et n° 556, section L (lot B de la propriété Malardé), construction d'une maison d'habitation et terrassement ;

N° 12-552-1, M. et Mme Guy Dupont, sur les parcelles cadastrées n° 285 et n° 556, section L (lot B de la propriété Malardé et lot n° 7, parcelle C de la terre Vaipoopoo), construction d'une maison d'habitation et terrassement.

27 août 2012

N° 12-430-1 MAA.AU, Mme Aude Pua, sur la parcelle cadastrée n° 47, section D (domaine Marcillac partie, lot n° 8), PK 3,300 (près de Carrefour), construction d'une maison d'habitation.

29 août 2012

N° 11-505-2 MAA.AU, M. Tagaroa Siu, sur la parcelle cadastrée n° 421, section E (domaine Tamahana : lot n° 1), PK 3,500, côté montagne, modification d'implantation d'une maison d'habitation + implantation d'assainissement (avenant modificatif) ;

N° 12-559-1, M. Yannick Liao, sur la parcelle cadastrée n° 622, section K (terre Faretoo 1 partie), PK 5 (rue Paruau), construction d'un mur de soutènement et d'un mur de clôture.

COMMUNE DE FAA'A

22 août 2012

N° 10-716-2 MAA.AU, M. Gilles Heiarii Tikare, sur la parcelle cadastrée n° 136, section T, domaine Pamatai : lot n° 7 (parcelle 7 du partage du lot n° 3), construction d'une maison d'habitation (prorogation).

27 août 2012

N° 12-584-1 MAA.AU, M. Ivonnick Havelaar, sur la parcelle cadastrée n° 1050, section V (lot N du lotissement Pamatai Hills), construction d'une maison d'habitation.

29 août 2012

N° 11-735-2 MAA.AU, Mme Bélinda Guido, sur la parcelle cadastrée n° 963, section V (lot n° 119 du lotissement Pamatai Hills), modification d'une maison d'habitation (rajout d'un bureau et d'une buanderie) ;

N° 12-114-2, Mlle Shirley Manate, sur la parcelle cadastrée n° 653, section R (parcelle 5 du lot n° 5 de la terre Toahiva 3), au-dessus du Dock de l'Habitat, modification de terrassement ;

N° 12-596-1, M. et Mme Francky et Catherine Duchene, sur la parcelle cadastrée n° 1046, section V (lot J du lotissement Pamatai Hills), construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE HITIA'A O TE RA

27 août 2012

N° 10-922-2 MAA.AU, Mlle Conchita Domingo, sur la parcelle cadastrée n° 28, section AT (parcelle de la terre Teoo), sise à Tiarei, PK 29,500, côté montagne, construction d'une maison d'habitation (prorogation).

COMMUNE DE MOOREA-MAIAO

27 août 2012

N° 11-834-1 MAA.AU, M. Roger Tetuanui, président de la Mission adventiste de Polynésie française, sur les parcelles cadastrées n° 87 et n° 291, section PB (terre Murihau partie et lot A de la terre Murihau), sise à Papetoai, régularisation d'une église.

29 août 2012

N° 12-544-1 MAA.AU, M. Ariitamaiti Tuia, sur la parcelle cadastrée n° 271, section HC, terre Ahuare 1, sise à Haapiti, Atiha, PK 18,400, côté montagne, construction d'une maison d'habitation ;

N° 12-566-1, M. et Mme Reine Herenui et Maitu Daniel Teuira, sur la parcelle cadastrée n° 181, section RI (domaine Tiahura : lot n° 3 surplus du lot n° 5 partie, lot n° 6 parcelle n° 11 B), sise à Haapiti, PK 27,500, côté montagne, construction d'une maison d'habitation (OPH).

COMMUNE DE PAEA

29 août 2012

N° 12-550-1 MAA.AU, Mme Shai Moe Lo, sur la parcelle cadastrée n° 327, section AA (lot *e* de la terre Faaimanihinihi), PK 18,700, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE PAPEETE

27 août 2012

N° 12-030-1 MAA.AU.PPT, M. Ludovic Faatuarai et Mlle Ariéta Tevahine Raparii, sur la parcelle cadastrée n° 78, section HI (terre Vaiho : lot J), Sainte-Amélie, construction d'une maison d'habitation.

28 août 2012

N° 12-043-1 MAA.AU.PPT, M. Dany Metais et Mme Lucella Tehahe, sur les parcelles cadastrées n° 2, n° 3, n° 63 et n° 64, section HD (lot n° 1 partie du domaine Elzea), Tipaerui, terrassement ;

N° 12-039-1, Techni Bois, pour le compte de Mme Thérèse Isabelle, sur la parcelle cadastrée n° 53, section CW (terres Urumaru et Putahi : lot n° 8 partie), construction d'une maison d'habitation.

29 août 2012

N° 12-009-1 MAA.AU.PPT, EURL Nulle Part Ailleurs, sur la parcelle cadastrée n° 55, section AH (terre Papeete partie), réaménagement d'un local commercial en boutique de prêt-à-porter au rez-de-chaussée de l'immeuble Le Diadème.

COMMUNE DE PUNAAUIA

29 août 2012

N° 12-445-1 MAA.AU, M. Jean Michel Gros, sur la parcelle cadastrée n° 232, section BE (lot n° 30 du lotissement Tihu'uti), Matatia, construction d'une maison d'habitation ;

N° 12-554-1, Mme Tepua Ly, sur la parcelle cadastrée n° 152, section AT (lot B de la terre Tepataai 3), construction d'une maison d'habitation et d'une piscine ;

N° 12-556-1, M. Jérémy Lis, sur la parcelle cadastrée n° 588, section CD (lot n° 564 du lotissement Miri, tranche 6, phase 1), construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE MANIHI

29 août 2012

N° 09-190-3 MAA.AU.TG, Eglise adventiste du 7e jour, mission de Polynésie française, sur la parcelle cadastrée n° 40, section H (terre Patamure), modification de la construction d'une église en R+1.

COMMUNE DE TUREIA

29 août 2012

N° 12-164-1 MAA.AU.TG, Mme le maire de la commune de Tureia, sur la parcelle cadastrée n° 449, section A (remblai : B), aménagement d'un terrain multisports.

ETAT RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX IMMOBILIERS DES ILES DU VENT POUR LE MOIS D'AOUT 2012

COMMUNE DE TAIARAPU-EST

2 août 2012

N° 12-206-1 MAA.AU.TRP, M. Yannick Paie, parcelle cadastrée n° 90, section AY, domaine Vaimeamea, lot n° 1 du lot n° 9 à Afaahiti au PK 2,500, côté mer, construction d'une maison d'habitation ;

N° 12-213-1, M. Théodore Maitui, parcelle cadastrée n° 78, section AE, Tapuatea, lot n° 1 à Faaone au PK 50,700, côté mer, construction d'une maison d'habitation.

13 août 2012

N° 07-184-3 MAA.AU.TRP, Mlle Virginie Chin Foo, parcelle cadastrée n° 4, section AZ, parcelle 5.3A du lot 5A de la terre Vaiameamea, à Afaahiti, changement de façades et modification du système d'assainissement d'une maison d'habitation ;

N° 12-215-1, M. Raymond Tchen, parcelle cadastrée n° 70, section AX, Vaiameamea, lot 4.2B du lot 4B, parcelle G à Afaahiti, construction d'une maison d'habitation jumelée et d'une clôture ;

N° 12-217-1, M. et Mme Frédéric et Jeanine Royol, parcelle cadastrée n° 278, section AV, succession Pomare V, 17e lot : lot n° 3, parcelle 2 du lot B, lot C à Afaahiti, construction d'une maison d'habitation.

16 août 2012

N° 12-210-1 MAA.AU.TRP, M. et Mme Georges et Ilanda Mu San, parcelle cadastrée n° 40, section AK, Puutuaia parcelle, à Faaone au PK 54, côté mer, construction d'une maison d'habitation.

27 août 2012

N° 12-221-1 MAA.AU.TRP, IJSPF, parcelle cadastrée n° 21, section AW, Tevihonu, lot n° 2 partie à Afaahiti, construction d'une maison d'habitation de gardien de type F3.

30 août 2012

N° 12-92-1 MAA.AU.TRP, ministère de l'éducation, parcelle cadastrée n° 20, section AW, Tevihonu, lot n° 2 partie à Afaahiti, réalisation d'un plateau sportif à l'internat du lycée polyvalent de Taravao ;

N° 12-214-1, M. Jim Vivish, partie de la parcelle cadastrée n° 55, section AY, domaine Vaimeamea, lot n° 8 à Afaahiti au PK 2,05, côté mer, construction de 4 maisons d'habitation dont 3 à louer ;

N° 12-216-1, M. Venance Rere Tamu, parcelle cadastrée n° 140, section AV, lotissement Kia Ora, 17e lot succession Pomare V, lot n° 23, à Afaahiti, construction d'une maison d'habitation ;

N° 12-224-1, Mlle Marie-Laure Maehaga, parcelle cadastrée n° 160, section AR, Tevihonu, parcelle A à Afaahiti au PK 1, côté mer, construction d'une maison d'habitation ;

N° 12-226-1, Mlle Honorine Tang, parcelle cadastrée n° 16, section BP, domaine Robinson comprenant les vallées Oopu et Vaipue, lot n° 3 partie, lot C22.2 à Afaahiti, construction d'un abri de voitures.

COMMUNE DE TEVA I UTA

2 août 2012

N° 12-179-2 MAA.AU.TRP, Mme Nanu Tevaarauhara, parcelle cadastrée n° 115, section BN, terres Atehiva, Poroura : lot C, à Papeari au PK 53,500, côté montagne, construction d'une maison d'habitation ;

Page LEXPOL 304 sur 344

N° 12-204-1, Mme Maryvonne Vigor, parcelle cadastrée n° 105, section AH, propriété Vigor, lot n° 6, à Mataiea au PK 43, côté montagne, construction d'une maison d'habitation ;

N° 12-207-1, Mme Henriette Chapman, parcelle cadastrée n° 19, section BY, propriété Albert Chapman partie, à Papeari au PK 55, côté montagne, réalisation d'un local de vente.

27 août 2012

N° 12-223-1 MAA.AU.TRP, Mlle Mereani Alice Bellais, parcelle cadastrée n° 140, section BL, domaine Brown, lot *a* de parcelle 1 du lot 2 parcelle B1 à Papeari au PK 53,100, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE TAIARAPU-OUEST

2 août 2012

N° 12-200-1, M. Benoît Le Maréchal et Mlle Hina Aviu, parcelle cadastrée n° 196, section AA, lotissement Nino, lot n° 12, à Toahotu au PK 2,500, côté mer, extension d'une maison d'habitation ;

N° 12-203-1, Mme Léa Roiro épouse Tauraatua, parcelle cadastrée n° 63, section AH, Hauino partie, à Toahotu au PK 4,500, côté montagne, construction d'une maison d'habitation (OPH) ;

N° 12-205-1, Mlle Maimiti Bélinda Pua, parcelle cadastrée n° 269, section AA, propriété Stephen Ipeva Vivish, lot n° 3 partie à Toahotu au PK 2,500, côté mer, construction d'une maison d'habitation.

3 août 2012

N° 12-219-1, Mlle Hélène Salmon, parcelle cadastrée n° 78, section AH, Tehavana, parcelle A, à Toahotu, construction d'un garage.

13 août 2012

N° 12-212-1, M. Rémy Teng Koan Cheung, parcelle cadastrée n° 68, section HM, domaine de Vairao, lot n° 3, à Toahotu, construction d'une maison d'habitation ;

N° 12-218-1, Mme Hina Sarciaux, parcelle cadastrée n° 298, section AA, ancienne propriété Stephen Ipeva Vivish, lot n° 1 parcelle partie à Toahotu au PK 2,200, côté mer, construction d'une maison d'habitation avec un garage et une buanderie.

30 août 2012

N° 11-237-2 MAA.AU.TRP, M. Heiarii Pitomai et Mlle Tevahinehitiata Tapatoa, parcelle cadastrée n° 17, section CE, Tehiva, Papahiatairaa, Urumaru, Paehauroa montagne, Maraetapuoro parcelle B2 du lot n° 2 partie à Teahupoo au PK 17,300, côté montagne, construction d'une maison d'habitation (OPH), F5 au lieu d'un F4 ;

N° 12-193-2, M. Guy Morand, parcelle cadastrée n° 69, section HB, lot n° 156 du lotissement Mitirapa plateau, 3e tranche à Toahotu, construction d'une maison d'habitation ;

N° 12-232-1, M. Johann Hamblin, parcelle cadastrée n° 55, section AL, Fareaito et montagne, Tepaheehee, lot n° 10, à Toahotu au PK 6,800, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

ETAT RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX IMMOBILIERS DES ILES SOUS-LE-VENT POUR LA PERIODE DU 27 AU 31 AOÛT 2012

COMMUNE DE BORA BORA

30 août 2012

PC n° 12-139-1 MAA.AU.ISLV, M. Pierre-Emmanuel Bredin, mandataire de la société Total Polynésie, sur le domaine public aéroportuaire sis à Faanui, terrassement ;

PC n° 12-175-1, Mlle Virginia Piu, sur le lot n° 3 de la parcelle C de la terre Apaapaiterai 2, cadastrée n° 126, section AS, sise à Nunue, construction d'une maison d'habitation de type MTR.

COMMUNE DE HUAHINE

30 août 2012

PC n° 12-170-1 MAA.AU.ISLV, M. Jonas Mare et Mlle Hinarii Pavaouau, sur le lot n° 7 du lot n° 2 de la terre Haapua, cadastrée n° 49, section AA, sise à Fare, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE TAHAA

30 août 2012

PC n° 11-071-2 MAA.AU.ISLV, M. Pascal et Mme Laure Maiarii, sur la parcelle n° 29 du lot n° 3 de la terre Tiva 2, sise à Ruutia, construction d'une maison d'habitation de type MTR.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

ETAT DES INSCRIPTIONS TRAITEES AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES DE PAPEETE PENDANT LE MOIS D'OCTOBRE 2011

IMMATRICULATIONS

3 octobre 2011

N° 11 234 B, Hotu Tuamotu, société à responsabilité limitée au capital de 300 000 F CFP, *gérant :* Francky Hiti Tchoung Thong Wong, PK 6,200, côté montagne, BP 60129, 98702 Faa'a, l'acquisition, la mise en construction, la location, la sous-location, l'affrètement, l'armement de tous navires affectés au transport de tous produits de la mer en Polynésie française, l'exploitation de toutes lignes maritimes, de tous services maritimes de transports de tous produits de la mer ; ainsi que toutes opérations de manutention s'y rattachant, l'acquisition et l'utilisation de tous matériels de manutention nécessaires à la réalisation de l'objet social, la location, l'acquisition, l'installation, l'organisation, l'exploitation et la vente de tous immeubles, entrepôts, fonds de commerce, bureaux ou agences, les emprunts auprès de tout organisme bancaire, public ou privé, de tout particulier, nécessaires à la réalisation de l'objet social, la transformation de la société en toute autre forme, notamment en société anonyme, la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, notamment celles dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, groupements d'intérêts économiques ou sociétés en participation, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement, *date de commencement de l'exploitation :* 14 septembre 2011 ;

N° 11 139 C, SCI GAP 17, société civile au capital de 200 000 F CFP, *cogérants associés :* Gervais Puchon et Annie Larson épouse Puchon, BP 15, 98735 Uturoa, l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la prise à bail, la location en totalité ou en partie de tous immeubles bâtis ou non bâtis, toute division et appropriation desdits immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains ou immeubles, toutes améliorations, l'aménagement de tous immeubles, leur location, l'administration, la location et l'exploitation desdits biens, immeubles, la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet sera susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, sociétés en participation ou groupements d'intérêt économique, et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société, *date de commencement de l'exploitation :* 3 octobre 2011 ;

N° 11 140 C, SCI GAP 16, société civile au capital de 200 000 F CFP, *gérants :* Gervais Puchon et Annie Larson épouse Puchon, BP 15, 98735 Uturoa, l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la prise à bail, la location en totalité ou en partie de tous immeubles bâtis ou non bâtis, toute division et appropriation desdits immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains ou immeubles, toutes améliorations, l'aménagement de tous immeubles, leur location, l'administration, la location et l'exploitation desdits biens, immeubles, la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet sera susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, sociétés en participation ou groupements d'intérêt économique, et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société, *date de commencement de l'exploitation :* 3 octobre 2011.

4 octobre 2011

N° 11 1567 A, Pascal Hubert Jean André, *nom commercial :* Dédé Entreprise, électricien et mécanicien réparateur, PK 12,500, côté montagne, Ahonu, 98709 Mahina, *date de commencement de l'exploitation :* 1er septembre 2011 ;

N° 11 1568 A - N° TAHITI : 687467, Lisette Teumere Ariitai, *nom commercial :* Raiatea Discount, négociant (bijoux fantaisies et autres), itinérant, Tepua, côté montagne, Raiatea, BP 1359, 98735 Uturoa, *date de commencement de l'exploitation :* 1er novembre 2011 ;

N° 11 1569 A, Frédéric Benjamin Marc Banneville, *nom commercial :* Marquises Quad Aventure, balades en quad à caractère culturel, Taiohae, côté montagne, BP 289, 98742 Nuku Hiva, *date de commencement de l'exploitation :* 9 septembre 2011 ;

N° 11 1570 A, Akémi Faaheiura Henriette Bennett, loueur en main-d'œuvre, PK 3,200, côté mer, Afaahiti, BP 7425, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de commencement de l'exploitation:* 3 octobre 2011 ;

N° 11 1571 A, Annie Marie Renée Jeanne Antide Bernard, *nom d'usage :* Ubbiali, *nom commercial :* Revana Tahiti,

couture à domicile, PK 10,100, côté montagne, les Vallons de Atima, 98709 Mahina, *date de commencement de l'exploitation :* 3 octobre 2011 ;

N° 11 1572 A, Elise Natai Brodien, *nom d'usage :* Penehata, *nom commercial :* Entreprise Maohi Mèches, fabrication de mèches, Anau, côté montagne, quartier Tane, 98730 Bora Bora, *date de commencement de l'exploitationn :* 1er octobre 2011 ;

N° 11 1573 A, Joanny Tinitua Chancelade, *nom commercial :* Tiare Anei Tours, transport de marchandises maritime (barge), Avera, côté montagne, 98735 Taputapuatea, *date de commencement de l'exploitation :* 15 août 2011 ;

N° 11 1574 A, Lucien Tehaamaru Gariki, négociant et pâtisserie commune, village Turipaoa, Tuamotu, 98711 Manihi, *date de commencement de l'exploitation :* 28 septembre 2011 ;

N° 11 1575 A - N° TAHITI : 832477, Fabrice Teddy Christian Heremoana Gleizes, *nom commercial :* Coconut Sunrise, cuisine à emporter, Rikitea 98755 Gambier, *date de commencement de l'exploitation :* 1er novembre 2011 ;

N° 11 1576 A, Lauleni Teikihitane Harry, *nom commercial :* Entreprise Teikihitane, travaux en tous genres, PK 58, côté montagne, baie Phaëton, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de commencement de l'exploitation :* 3 octobre 2011 ;

N° 11 1577 A, Caïn Tekuhei Kaiha, *nom commercial :* Matatiki Tattoo, tatouage, Taiohae, côté montagne, BP 265, 98742 Nuku Hiva, *date de commencement de l'exploitation :* 7 septembre 2011 ;

N° 11 1578 A, Roberto Luc Ange Kaiha, *nom commercial :* Snack Vaeaki, snack, Taiohae, BP 265, 98742 Nuku Hiva, *date de commencement de l'exploitation :* 1er août 2011 ;

N° 11 1579 A - N° TAHITI : 500793, Papehau Corlie Kerkmeer, *nom commercial :* PK Services, vente de services divers, PK 4,800, côté montagne, Maharepa, Moorea, BP 9987, 98715 Papeete, *date de commencement de l'exploitation :* 7 octobre 2011 ;

N° 11 1580 A, Teriitua Tetahio Tom Steeve Mihuraa, loueur en main-d'œuvre, en face de l'aéroport du motu Tapu, BP 422, 98735 Uturoa, *date de commencement de l'exploitation :* 12 septembre 2011 ;

N° 11 1581 A, Sylvie Jeannine Michelle Sicre, *nom commercial :* Scuba Sicre, loueur en main-d'œuvre, Anau, côté montagne, 98730 Bora Bora, *date de commencement de l'exploitation :* 1er août 2011 ;

N° 11 1582 A, Gloria Tera Tehou, *nom d'usage :* Gendron, pâtisserie, Taiohae, côté montagne, BP 82, 98742 Nuku Hiva, *date de commencement de l'exploitation :* 1er janvier 2011 ;

N° 11 1583 A, Dimitri Rooarii Temeharo, *nom commercial :* Le Marché Bio, négociant sur le marché, route du Belvédère, quartier Fare Rau Ape, BP 50746, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation :* 3 octobre 2011 ;

N° 11 1584 A, Jacques Teriitua Riitahi Teriitua, artisanat et sculpture, Aakapa, côté montagne, 98742 Nuku Hiva, *date de commencement de l'exploitation :* 1er octobre 2011 ;

N° 11 1584 A, Vanessa Teeoro Tyrelle Tufariua, plats à emporter, Takaroa village, 98781 Takaroa, *date de commencement de l'exploitation :* 1er novembre 2011.

5 octobre 2011

N° 11 1586 A - n° TAHITI : 259911, Gilles Bert, *nom commercial :* Churros des îles, préparation et vente de churros, PK 6, côté montagne, lotissement Vaiana, Afaahiti, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de commencement de l'exploitation :* 1er octobre 2011 ;

N° 11 1587 A, Beulah Désirée Tumata Deligny, *nom d'usage :* Wong, *nom commercial :* Naarii Distribution, importateur, PK 10,500, côté montagne, Mahina, BP 50120, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation :* 1er octobre 2011 ;

N° 11 1588 A, Philippe Moana Joussin, soudure, PK 44, côté montagne, BP 15172, 98726 Teva I Uta, *date de commencement de l'exploitation :* 1er novembre 2011 ;

N° 11 1589 A, Vehiatua Tehahetua, *nom commercial :* Teheiiti Assistance, transport sanitaire, PK 23, côté montagne, Huau, Tiarei, BP 111383, 98709 Mahina, *date de commencement de l'exploitation :* 1er décembre 2011 ;

N° 11 1590 A, Rainui Tereopa, *nom commercial :* Rainui Créations, sculpture objet d'art, Centre des métiers d'arts, avenue Régent-Paraita, 98714 Papeete, *date de commencement de l'exploitation :* 15 septembre 2011 ;

N° 11 1591 A, Nazanaël Taro Tura, *nom commercial :* Taro Private Service, loueur en main-d'œuvre, Matira, côté montagne, 98730 Bora Bora, *date de commencement de l'exploitation :* 1er septembre 2011 ;

N° 11 235 B, Maveraura Iti, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP, *gérants :* Jean-Christophe Pierre Abel Puaud et Frédéric Louis Bernard Turconi, Fare Ute, BP 9080 Motu Uta, 98715 Papeete, l'achat de tous biens immeubles, terrains, propriétés foncières de toute nature, immeubles bâtis ou non et de tous biens meubles et objets mobiliers, l'édification de toutes constructions par voie de délégation de maîtrise d'ouvrage ou autrement, l'importation de tous matériaux et matériels nécessaires à la réalisation desdites constructions, la mise en valeur, l'administration, la gestion, l'exploitation des biens meubles et immeubles et leur location par voie de délégation ou autrement, les emprunts auprès des banques publiques ou privées ou de particuliers nécessaires à la réalisation de son objet social, avec garantie hypothécaire ou nantissement de tous biens meubles ou immeubles appartenant à la société, ainsi que la réalisation d'opérations de trésorerie avec les sociétés liées directement ou indirectement sous forme d'avances en compte courant, de prêts, etc., l'aliénation de tout ou partie desdits biens meubles ou immeubles par voie d'échange ou de vente, d'apport en société ou cession de droit au bail, la conclusion de toutes conventions de sous-traitance, contrats, promotion immobilière et de maîtrise d'ouvrage déléguée nécessaire à la réalisation de l'objet social, la participation de la société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, et à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en favoriser la réalisation et/ou le développement, ainsi que le financement du programme d'investissement de ladite société dans le cadre des dispositions d'incitation fiscale à l'investissement telles qu'elles résultent du code des impôts de la Polynésie française et/ou du code des impôts métropolitain, *date de commencement de l'exploitation :* 5 octobre 2011 ;

N° 11 236 B, Biking Starsystem, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 F CFP, *gérante :* Frida Tchung, centre Vaima, bureau n° 101, BP 9631 Motu Uta, 98715 Papeete, salle d'activité physique et sportive principalement axée sur des cours collectifs dispensés sous forme d'entraînement sur vélos d'appartement, fitness et toutes activités annexes au sport, pour réaliser son objet, la société peut agir directement ou indirectement pour son compte ou celui de tiers ou encore au sein d'un GIE, avec d'autres sociétés ou personnes et réaliser en Polynésie, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet, elle peut prendre sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toute autre société ou entreprise, française ou étrangère ayant un objet

similaire ou de nature à développer ses propres affaires, elle peut réaliser, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, *date de commencement de l'exploitation :* 1er janvier 2012.

6 octobre 2011

N° 11 1592 A, Tatiana Teheiva Emilienne Barsinas, marchand ambulant, Vaitahu, côté montagne, 98743 Tahuata, *date de commencement de l'exploitation :* 1er novembre 2011 ;

N° 11 1593 A, Consuelo Bettelli, loueur en main-d'œuvre, navire yacht Kai, baie de Matira, BP 250 c/o Thomas, 98730 Bora Bora, *date de commencement de l'exploitation :* 22 septembre 2011 ;

N° 11 1594 A, Laetitia Vaihea Teraiarue Simeton, *nom commercial :* Ohana Car, négociant, PK 13,140, côté montagne, 98717 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation :* 4 octobre 2011 ;

N° 11 1595 A, Vahinerii Temeharo, couture, Maeva, côté mer, BP 628, 98731 Huahine, *date de commencement de l'exploitation :* 6 septembre 2011 ;

N° 11 1596 A - n° TAHITI : 897611, Gladys Tuahu, couture pour dames en chambre, PK 22,800, côté montagne, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploita-tion :* 10 octobre 2011 ;

N° 11 1597 A - n° TAHITI : 814590, Jean-charles Maurice Emile Verrière, *nom commercial :* Jean-Charles Peinture, peintre en bâtiments, PK 13,300, côté mer, résidence Coco's, n° C7, Punaauia, BP 6786, 98704 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation :* 20 septembre 2011.

7 octobre 2011

N° 11 1598 A - n° TAHITI : 935114, Olivier Ah-Ti, *nom commercial :* Couleurs et Finition, peintre en bâtiment, PK 10,800, vallée Matatia, résidence Aranui, BP 13614, 98717 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation :* 6 octobre 2011 ;

N° 11 1599 A, Eugène François Ami, *nom commercial :* Te Fetia, taxi, Avatoru, BP 169, 98775 Rangiroa, *date de commencement de l'exploitation :* 15 octobre 2011 ;

N° 11 1600 A, Ronald Titiona Atger, *nom commercial :* Raromatai Transagrégats, extraction de tous matériaux (sable, soupe de corail et tous-venants...) et terrassements, Fareatai, Opoa, PK 40, côté montagne, Raiatea, BP 1206, 98735 Uturoa, *date de commencement de l'exploitation :* 26 septembre 2011 ;

N° 11 1601 A, Laurent François Claude Bretagne, *nom commercial :* Here Insectes, désinsectisation, PK 6, côté montagne, lotissement Raimatea, Afaahiti, BP 70435, 98719 Hitia'a O Te Ra *date de commencement de l'exploita-tion :* 1er novembre 2011 ;

N° 11 1602 A - n° TAHITI : 737338, Patrick René Jacques Bretault, *enseigne :* La Pâte à crêpe, plats à emporter, PK 14,800, côté mer, centre commercial Tauhere n° 5, BP 381715 Tamanu, 98718 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation :* 3 janvier 2012 ;

N° 11 1603 A - n° TAHITI : 737866, Martine Brothes, *nom d'usage :* Maueau, *nom commercial :* Keariinui, ramassage de déchets encombrants, Saint-Hilaire, côté montagne, quartier Moe, Faa'a, BP 43270 Fare Tony, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation :* 20 avril 2011 ;

N° 11 1604 A - n° TAHITI : 339010, Reine Teriivaea Clark, loueur en main-d'œuvre, PK 43,500, côté montagne, BP 15081, 98726 Teva I Uta, *date de commencement de l'exploitation :* 9 septembre 2011 ;

N° 11 1605 A, Tinitua Loïc Nicolas Guilloux, travaux en tous genres, PK 10,500, côté mer, lotissement Matavai, n° 38, BP 11525, 98709 Mahina, *date de commencement de l'exploitation :* 10 octobre 2011 ;

N° 11 1606 A, Olivier Jordan, *nom commercial :* Holiven, commissionnaire-négociant, PK 8, côté montagne, lot Nina Peata n° 7, Punaauia, BP 6045, 98704 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation :* 6 octobre 2011 ;

N° 11 1607 A, Mareva Ida Jacqueline Azélie Lechat, *nom commercial :* Kit Cat Corporation Tahiti, vente de services divers, Aute 2, lot n° 56, côté montagne, Pirae, BP 21399, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation :* 10 octobre 2011 ;

N° 11 1608 A - n° TAHITI : 635086, John Andrew Stember, *nationalité :* Anglaise, *nom commercial :* John Stember Photography Tahiti, photographe ambulant, marina Taina sur le voilier, BP 13003, 98717 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation :* 6 octobre 2011 ;

N° 11 1609 A - n° TAHITI : 603209, Samuel Tainanuarii, *nom commercial :* Sam Tattoo, tatoueur, Maeva, côté mer, BP 571, 98731 Huahine, *date de commencement de l'exploitation :* 6 septembre 2011 ;

N° 11 1610 A, Maxime Timi Tching Piou, *nom commercial :* Chez Maxime, pâtisserie commune, avenue du Chef-Vairaatoa, servitude Tepihaa, face magasin Suzanna, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation :* 8 octobre 2011 ;

N° 11 1611 A, Manutea Teharuru, bureau de secrétariat, PK 10,500, côté montagne, Taapuna lotissement 118, BP 380815 Tamanu 98718 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation :* 5 octobre 2011 ;

N° 11 1612 A - n° TAHITI : 148684, Sergio Tupaia, loueur en main-d'œuvre, Tepua, côté mer, Raiatea, BP 1155, 98735 Uturoa, *date de commencement de l'exploitation :* 1er septembre 2011 ;

N° 11 237 B, Wood And Spa Concept, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, *gérant :* Meherio Ramona Tiatia servitude Tahuhuterani Toti Charles, Pamatai, Faa'a, BP 2247, 98713 Papeete, toutes opérations généralement quelconque pouvant concerner directement ou indirectement l'importation, l'exportation, l'achat, la vente en gros, demi-gros et détail, l'échange, la fabrication, la distribution, la répartition, la consignation, l'emmagasinage, le warrantage, le transport de tous produits, marchandises, matériels et objets de toutes natures et de toutes proenances, toutes opérations de représentations, commissions et courtages, démarchages relativement à ces produits, marchandises, matériels et objets, la création de tous fonds de commerce et agence commerciale, l'achat, la mise en valeur, l'administration, la location avec ou sans promesse de vente, la construction, l'aménagement, l'échange, la vente en totalité ou parties de tous immeubles en vue de l'exploitation des établissements ci-dessus énoncés, toutes divisions et appropriations desdits immeubles ainsi que l'édification de toutes constructions sur des terrains, l'entreprise de tous travaux de viabilité, l'aménagement de tous immeubles, maisons de rapport, leur location ou leur vente, pour la réalisation des opérations ci-dessus, la conclusion de toutes conventions de sous-traitance, contrats, promotion immobilière et de maîtrise d'œuvre déléguée, et toutes opérations accessoires, annexes ou complémentaires desdites activités, la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, notamment celles dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, groupements d'intérêts économique ou sociétés en participation, augmentation de capital ou acquisition de

parts ou d'actions de sociétés, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directment ou indirectement en totalité ou en partie à l'objet social ci-dessus visé et à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension et le développement du but poursuivi par la société, *date de commencement de l'exploitation :* 14 septembre 2011.

10 octobre 2011

N° 11 1613 A, Martine Faua, *nom commercial :* Faua Entreprise, jardinage et travaux en tous genres, PK 47,500, côté montagne, Faaone, BP 70138, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de commencement de l'exploitation :* 26 septembre 2011 ;

N° 11 1614 A, Norma Teraiea Hokuin, *nom commercial :* Koe, véhicule de restauration, PK 4,500, côté mer, lotissement SETIL, lot n° 68, 98704 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation :* 10 octobre 2011 ;

N° 11 1615 A, Lawayna Maoni, démarcheur, PK 39,200, côté mer, lotissement Mahaiatea, BP 120975, 98712 Papara, *date de commencement de l'exploitation :* 1er octobre 2011 ;

N° 11 1616 A, Heimoana John Taurua, *nom commercial :* Uku Tahiti Toa, négociant, résidence Meherio appartement n° 11, 3e étage, BP 40559, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation :* 7 octobre 2011 ;

N° 11 1617 A - n° TAHITI : 458687, Stéphanie Temanihi, *nom d'usage :* Gobrait, *nom commercial :* Heimiti Couture, couture à domicile, PK 45, côté montagne, Mataiea, BP 10096, 98711 Paea, *date de commencement de l'exploitation :* 7 octobre 2011 ;

N° 11 1618 A - n° TAHITI : 568980, Marie-Laure Sylvana Wong, *nom d'usage :* Guillet, vente de services divers, Hamuta, résidence Vaite 2, Pirae, BP 931, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation :* 10 octobre 2011 ;

N° 11 238 B, Tutti Frutti Mahina, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, *cogérants associés :* Julien Daniel Jacques Contri, Estelle Delphine Chosseler Contri et Amaury Michel Hervé Vanberten, PK 14, côté montagne, quartier Vaiopu, BP 2594 Punavai, 98717 Punaauia, la création, l'exploitation et la gestion d'un établissement de restauration rapide, la création, l'aquisition, la location, l'installation et l'exploitation de tous fonds de commerce ou établissements se rapportant à l'objet ci-dessus, la participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, et de nature à en favoriser la réalisation la plus large, *date de commencement de l'exploitation :* 1er novembre 2011.

11 octobre 2011

N° 11 1619 A, Adrien Bernadat, *nom commercial :* Ebénisterie Bernadat, ébénisterie, lotissement Les Mamaias, lot n° 80, côté montagne, BP 62109, 98704 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation :* 7 octobre 2011 ;

N° 11 1620 A, Béatrice Jacqueline Marie-José Borga, consultant conseils, rue Yves-Martin, servitude Mututuapiti, côté montagne, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation :* 5 octobre 2011 ;

N° 11 1621 A, Damien Jean-Baptiste Hautaplain, *nom commercial :* Damien Hautaplain Photographics, photographe, Punavai Nui, résidence Le Flamboyant, Punaauia, BP 14066, 98701 Arue, *date de commencement de l'exploitation :* 6 octobre 2011 ;

N° 11 1622 A, Régis Serge Pihahuna, *nom commercial :* Kivahei, négociant (alimentation et divers), Tuamotu, 98769 Raroia, *date de commencement de l'exploitation :* 1er janvier 2012 ;

N° 11 1623 A - n° TAHITI : 470542, Fabien Félix Roland Pozzobon, dessinateur, lotissement Handerson, lot n° 5, côté montagne, BP 140371, 98701 Arue, *date de commencement de l'exploitation :* 10 octobre 2011 ;

N° 11 239 B, Auto-Ecole du Pont-de-l'Est, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, *cogérants :* Philippe Mao et Benoît Estrade, Pont-de-l'Est, BP 45070 Fare Tony, 98713 Papeete, école de conduite, l'achat, l'importation, la distribution, la vente en gros, demi-gros et au détail, la représentation, le courtage, la commercialisation et la location de tous matériels relatifs à la construction, au bricolage, à la mécanique et d'une manière générale, de tous matériels et matériaux, la création, l'acquisition, la location, l'installation et l'exploitation de tous fonds de commerce ou établissements se rapportant à l'objet ci-dessus, l'acquisition ou la prise en location de tous immeubles construits ou non, la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet, *date de commencement de l'exploitation :* 11 octobre 2011 ;

N° 11 141 C, Société civile immobilière d'attribution Bora Bora Invest, *sigle :* SCI BBI, société civile au capital de 200 000 F CFP, *gérants :* Dominique Jean-Pierre Hodencq et Jean-Marc Félix Bruel, immeuble Fare Tony, bureau n° 310, BP 4546, 98713 Papeete, l'acquisition et la mise en valeur d'un ensemble immobilier à usage hôtelier édifié à Nunue, commune de Bora Bora sur des parcelles de terre détachées de la terre Taahana, la transformation et l'aménagement des chambres en appartements qui seront classés en résidence de tourisme, la division de l'ensemble immobilier en fractions destinées à être attribuées aux associés en propriété ou en jouissance, la gestion et l'entretien de l'ensemble immobilier ainsi divisé, notamment au moyen d'un bail commercial à une société devant exploiter lesdits appartements en résidences de tourisme classée, toutes opérations et conventions en vue de la réalisation de la transformation en appartement directement ou dans le cadre d'un contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée, tous emprunts nécessaires à la réalisation de l'objet social, conférer toutes garanties, cautionnements et hypothèques à la sûreté d'engagements des associés, et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini et susceptibles d'en faciliter la réalisation, dès lors qu'elles conservent un caractère civil, *date de commencement de l'exploitation :* 11 octobre 2011.

12 octobre 2011

N° 11 1624 A, Marie-Reine Hau Ehumoana, *nom commercial :* Henetua, cuisine à emporter et ambulant, Papeari, côté montagne, 98726 Teva I Uta, *date de commencement de l'exploitation :* 3 octobre 2011 ;

N° 11 1625 A, Emilie Mihi Maamaatuaiahutapu, *nom d'usage :* Dreano, *enseigne :* Pizza de la Presqu'île, roulotte pizza, PK 16,200, côté montagne, Teahupoo BP 70227, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de commencement de l'exploitation :* 15 octobre 2011 ;

N° 11 1626 A, Heiti Mau, *nom d'usage :* Tuhoe, garde de personnes âgées, PK 16,600, côté montagne, Atiha, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation :* 1er août 2011 ;

N° 11 1627 A - n° TAHITI : 676098, Fabrice Jean Normand, *enseigne :* Pro-Sat System, électricien-importateur, Mamao, avenue Georges-Clémenceau, immeuble Lai Woa, 98714 Papeete, *date de commencement de l'exploitation :* 11 octobre 2011 ;

N° 11 1628 A, Jean François Paoletti-Pianelli, snack, centre commercial, local E, côté montagne, Maharepa, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation :* 1er novembre 2011 ;

N° 11 1629 A, Jérémie Tekouimahuna Tamarii, *nom commercial :* Tapapohue Vahitekea, artisan sculpteur, domaine Labbé, parcelle D, quartier Michelle, BP 50022, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation :* 11 octobre 2011 ;

N° 11 240 B, Blue Pearl, *sigle :* BP, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, *gérants :* Martha Faimano Tchen Lam et David Maui Jean-Christian Rehm, PK 33,450, côté mer, Papara, BP 40599 Fare Tony, 98713 Papeete, en France et à l'étranger, le transport maritime et coder, régulier ou non, de passagers, l'exploitation de bateaux d'excursion, de croisière ou de tourisme, l'exploitation de bacs, de bateaux-taxis, etc., la location de bateaux de plaisance avec équipage pour le transport maritime et côtier, par exemple pour des croisières de pêche, la location de bateaux de plaisance, canots et voiliers, la location de cycles, la location de chaises longues et parasols de plage, la location d'autres articles de sport, la location de skis nautiques, et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement, *date de commencement de l'exploitation :* 1er novembre 2011.

13 octobre 2011

N° 11 1630 A, Yannis Manutea Robert Léon Calmajis, importateur, Sainte-Amélie, quartier Rey, Papeete, BP 6344, 98704 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation :* 12 octobre 2011 ;

N° 11 1631 A, Philippe Alain Tahitoe, *nom commercial :* L'île O Crêpes, marchand forain, PK 4,500, côté mer, quartier Tua, BP 6169 Faa'a centre, 98704 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation :* 12 octobre 2011 ;

N° 11 1632 A, Marie Amata Manai, *nom d'usage :* Teissier, *nom commercial :* Chez Amata, pâtisserie commune vendant en détail (fabricant), Rikitea, Gambier, au village, BP 61, 98755 Gambier, *date de commencement de l'exploitation :* 15 avril 2011 ;

N° 11 1633 A, Christian Pascal Jean Stanis Pontini, surveillance et suivi de chantiers, PK 21, côté montagne, Paea, BP 2360, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation :* 1er octobre 2011 ;

N° 11 1634 A, Sandra Tumata Rumia Rey, importateur, Sainte-Amélie, quartier Rey, Papeete, BP 6344, 98704 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation :* 12 octobre 2011 ;

N° 11 1635 A, Vaiarii Hervé Teheiura, jardinier, PK 13,900, côté mer, Pihaena, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation :* 25 octobre 2011 ;

N° 11 1636 A, Tauipere Piu Teriiamarama, cuisine à emporter, Avatoru au village, Rangiroa, BP 4598, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation :* 1er décembre 2011 ;

N° 11 142 C, Suzy, société civile au capital de 100 000 F CFP, *gérant :* Lionel Joseph Marie Michel Robert, allée Pierre-Loti, BP 9424 Motu Uta, 98715 Papeete, l'acquisition, la propriété et la gestion de toutes participations dans toutes sociétés quellequ'en soit la forme et quelqu'en soit l'objet, notamment par la souscription, l'acquisition, la cession, l'échange par tout moyen de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés, la fourniture de tous services associés à la gestion opérationelle, administrative, comptable, financière, fiscale, le conseil, l'assistance, le recrutement de collaborateurs et toute autre opération permettant le contrôle et le suivi des participations, l'achat, la vente de tous titres, actions, parts de sociétés, la participation par tous moyens à toutes sociétés créées ou à créer quelqu'en soit l'objet, et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires, *date de commencement de l'exploitation :* 4 octobre 2011 ;

N° 11 143 C, Caramel, société civile au capital de 100 000 F CFP, *gérante :* Jenny Heitiare Lo, *nom d'usage :* Gallois, zone industrielle de la Punaruu, BP 380884, 98717 Punaauia, l'acquisition, la propriété et la gestion de toutes participations dans toutes sociétés quelqu'en soit la forme et quelqu'en soit l'objet, notamment par la souscription, l'acquisition, la cession, l'échange par tout moyen de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés, la fourniture de tous services associés à la gestion des participations, directement ou indirectement, à savoir, l'assistance à la gestion par la mise en place de procédures de contrôle interne, l'organisation de la gestion opérationnelle administrative, comptable, financière, fiscale, le conseil, l'assistance, le recrutement de collaborateurs et toute autre opération permettant le contrôle et le suivi des participations, l'achat, la vente de tous titres, actions, parts de sociétés, la participation par tous moyens à toutes sociétés créées ou à créer quelqu'en soit l'objet, et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires, *date de commencement de l'exploitation :* 1er septembre 2011.

14 octobre 2011

N° 11 1637 A, Maurea Hinamoe Elisabeth Arai, *nom commercial :* Pension Fifi, logeur, PK 5,600, côté montagne, BP 60703, 98704 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation :* 13 octobre 2011 ;

N° 11 1638 A, Bouchra Benmoumna, *nom d'usage :* Gautier, *nom commercial :* Centre de Bien-Etre 131, esthéticienne, hôtel Le Méridien, côté mer, BP 380595 Tamanu, 98718 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation :* 11 octobre 2011 ;

N° 11 1639 A, Jérémie Lamberet, *nom commercial :* Gestionparc, mécanicien-répateur (transport en commun), PK 3,600, côté montagne, Mitirapa, Toahotu, BP 70545, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de commencement de l'exploitation :* 1er octobre 2011 ;

N° 11 1640 A, Mereani Simone Célina Martin, *nom commercial :* B to B Services, vente de services divers, 44, rue Georges-Pambrun, côté montagne, Papeete, BP 50224, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation :* 13 octobre 2011 ;

N° 11 1641 A - n° TAHITI : 225383, Robert Gabin Taruia, transport de voyageurs, PK 12,900, côté mer, Maatea, Moorea, BP 51369, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation :* 12 octobre 2011 ;

N° 11 1642 A - n° TAHITI : 838110, Rava Lina Williams, *nom d'usage :* Teuira, *nom commercial :* Williams's, cuisine à emporter, PK 21, côté montagne, quartier Williams, Paea, BP 12784, 98712 Papara, *date de commencement de l'exploitation :* 13 octobre 2011.

Page LEXPOL 310 sur 344

17 octobre 2011

N° 11 1643 A - n° TAHITI : 661298, Serge Paul Bernaix, *nom commercial :* SB Bâtiment, entreprise du bâtiment, résidence Mamaia, Pic-Vert, lot n° 20, 98704 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation :* 14 octobre 2011 ;

N° 11 1644 A - n° TAHITI : 566992, Jim Solomona Fauura, *nom commercial :* Maheilani, négociant (alimentations et divers), Tuamotu, BP 68, 98763 Fakarava, *date de commencement de l'exploitation :* 1er décembre 2011 ;

N° 11 1645 A - n° TAHITI : 409284, Valérine Karine Maruata Tahia Komoe, *nom d'usage :* Mervin, *nom commercial :* Mervin Services, services divers, PK 21,600, côté montagne, Papetoai, BP 1522, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation :* 1er octobre 2011 ;

N° 11 1646 A, Sabrina Laurence Aliette Le Bars, *nom d'usage :* Bessaa, *nom commercial :* Adéquation SB, consultante, Mahinarama, lot n° 67, Mahina, BP 21462, 98713 Papeete cédex, *date de début d'activité :* 14 octobre 2011 ;

N° 11 1647 A, Yann Hitinui Tauira, *nom commercial :* Hitinui Transport, transport de personnes, PK 22,600, côté montagne, servitude Haumauuru, BP 10811, 98711 Paea, *date de commencement de l'exploitation :* 1er octobre 2011 ;

N° 11 1648 A, Vaiana Xandra Tauotaha, marchand forain, PK 54,100, côté montagne, 98727 Teva I Uta, *date de commencement de l'exploitation :* 13 octobre 2011 ;

N° 11 1649 A, Turoru Loana Teriipaia, *nom d'usage :* Lenoir, *nom commercial :* Snack Tina, marchand forain, PK 26,800, côté montagne, quartier Tuterai, 98711 Paea, *date de commencement de l'exploitation :* 26 août 2011 ;

N° 11 1650 A, Yvon Utia, *nom commercial :* Magasin Paepae, négociant, Mutuaura, côté montagne, BP 11, 98752 Rimatara, *date de commencement de l'exploitation :* 1er décembre 2011 ;

N° 11 241 B, Surfwear Outlet, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, *gérant :* Raimana Robby Tanseau, quartier Arbelot, Pamatai, Faa'a, BP 2916, 98713 Papeete, en Polynésie française, l'achat, l'importation, la vente de marchandises de toute nature et de toute provenance, la représentation, le courtage, la commercialisation sous toutes les formes, de toutes marchandises, la création, l'acquisition, la location, l'exploitation de tous fonds de commerce se rapportant à l'objet ci-dessus, l'acquisition ou la prise en location de tous immeubles, la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations, entreprises ou sociétés pouvant se rattacher à l'objet social, et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, *date de commencement de l'exploitation :* 1er décembre 2011.

18 octobre 2011

N° 11 1651 A - n° TAHITI : 939140, Carlos Omiri Alves, *nom commercial :* AC Services, travaux en tous genres, Heiri, quartier Teroma 1, lot n° 21, BP 6373, 98704 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation :* 17 octobre 2011 ;

N° 11 1652 A, Tyrone Apeang, loueur en main-d'œuvre (tri de perles), PK 6,600, côté montagne, Heiri, quartier Poheroa, BP 62720 Faa'a centre, 98704 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation :* 21 octobre 2011 ;

N° 11 1653 A - n° TAHITI : 149948, Pascal Jean Beguin, importateur, PK 45,500, côté montagne, 98726 Teva I Uta, *date de commencement de l'exploitation :* 1er décembre 2011 ;

N° 11 1654 A - n° TAHITI : 405027, Laurent Albert Crosasso, *nom commercial :* Studio 540 Tahiti, studio d'enregistrement, les hauts de Mahinarama, lot n° 60, Mahina, BP 9678, 98715 Papeete, *date de commencement de l'exploitation :* 1er novembre 2011 ;

N° 11 1655 A, Michel Dichamp, travaux en tous genres, PK 14,200, côté mer, pointe des pêcheurs, Punaauia, BP 42324, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation :* 2 novembre 2011 ;

N° 11 1656 A - n° TAHITI : 474486, Jean Claude Labaste, *nom commercial :* Arii Miti Ho'e, fabrication de rames et de pirogues, PK 15, côté montagne, 98722 Hitia'a O Te Ra, *date de commencement de l'exploitation :* 5 octobre 2011 ;

N° 11 1657 A - n° TAHITI : 636381, Michel Jacques Lacarte, *nom commercial :* Clin d'Œil, import-négoce, centre commercial Tauhere, BP 8799, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de commencement de l'exploitation :* 1er décembre 2011 ;

N° 11 1658 A, Poevai Eliane Hereiti Louise Sicot, *nom commercial :* Tahiti Market, vente en ligne (web) de produits divers occasions ou neufs (mobilier, déco, etc.), super Mahina, lot n° 24, BP 110881, 98709 Mahina, *date de commencement de l'exploitation :* 13 octobre 2011 ;

N° 11 1659 A, Paora Hervé Tauraa, *nom commercial :* Tekurahiti, travaux en tous genres et réparations tous moteurs, Tuamotu, BP 184, 98771 Manihi, *date de commencement de l'exploitation :* 15 novembre 2011 ;

N° 11 144 C, Fetia Pacifika, société civile au capital de 100 000 F CFP, *gérant :* Victor Lau, résidence Puarata, Pamatai, Faa'a, BP 9738 Motu Uta, 98715 Papeete, dans tous pays, l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts et droits mobiliers, la prise de participation directe ou indirecte dans quelque proportion que ce soit, dans toute société créée ou à créer quelqu'en soient leur forme et leur objet par voie de création de sociétés de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou encore par voie d'achat de titres ou autrement, toutes les opérations mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité, l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la prise à bail, la location en totalité ou en partie de tous immeubles bâtis ou non bâtis, toute division et appropriation desdits immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains, l'aménagement de tous immeubles, leur location, l'administration, la location et l'exploitation desdits biens, immeubles, l'aliénation de tout ou partie desdits immeubles bâtis ou non bâtis devenus inutiles à la société, tous emprunts nécessaires à la réalisation de l'objet social, la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet sera susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, sociétés en participation ou groupements d'intérêts économiques, et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets similaires, pourvu qu'elles ne mettent pas en cause le caractère civil de la société, *date de commencement de l'exploitation :* 10 novembre 2011.

19 octobre 2011

N° 11 1660 A, Marguerite Roberta Tetuanuihauroa Ebb, *nom d'usage :* Helme, importateur et négociant (produits Herbalife), lotissement Taapuna, n° 94, BP 3440, 98717 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation :* 18 octobre 2011 ;

N° 11 1661 A, Brice Maru Tiaahu, *nom commercial :* Entreprise Matahi Services, travaux du bâtiment, PK 32, côté montagne, quartier Faarahi, 98706 Hitia'a O Te Ra, *date de commencement de l'exploitation :* 17 octobre 2011 ;

N° 11 1662 A, Taumihau Wilfrid Reihi Tairio, *nom commercial :* Entreprise Tairio, construction de bateaux pirogues et autres, PK 16,800, côté montagne, servitude Bennett, 98718 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation :* 1er novembre 2011 ;

N° 11 1663 A, Stephen Arii Tutira Taimana, *nom commercial :* Arii Jardinage, jardinage, lotissement Fareroi n° A29, 98709 Mahina, *date de commencement de l'exploitation :* 10 octobre 2011 ;

N° 11 1664 A, Philys Norell Ahuarii Mariteragi, *nom commercial :* Rai Pearls, fabrication de bijoux, PK 6,500, côté montagne, quartier Poheroa, Heiri, BP 61660 Faa'a centre, 98704 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation :* 15 novembre 2011 ;

N° 11 1665 A, Johanna Lackner, vente de services divers, PK 32,500, côté mer, Haapiti, BP 1481 Papetoai, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation :* 25 octobre 2011 ;

N° 11 1666 A, Choi Ling Fu, *nom d'usage :* Lau, *nom commercial :* Kim Ling Export, exporteur, importateur et négociant, PK 13, côté montagne, Punaauia, BP 3325, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation :* 1er octobre 2011.

20 octobre 2011

N° 11 1667 A - n° TAHITI : 151357, Leilani Christiane Haiapua Amaru, *nom commercial :* Leilani Couture, couture, lotissement Pirae Uta, lot n° 52, Pirae, BP 8504, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de commencement de l'exploitation :* 17 octobre 2011 ;

N° 11 1668 A, Nathalie Paulette Marcelle Cobut, *nom commercial :* Nails by Nathalie, esthétique, lotissement Tamahana, lot n° 26, Arue, BP 21441, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation :* 1er octobre 2011 ;

N° 11 1669 A, Julia Noémie Degage, négociant sur le marché et marchand ambulant, PK 38,500, côté montagne, 98712 Papara, *date de commencement de l'exploitation :* 20 septembre 2011 ;

N° 11 1670 A, James Maunanui Pati Lenoir, *nom commercial :* Munahere Entreprise, négociant en produits divers, PK 34, côté mer, 98712 Papara, *date de commencement de l'exploitation :* 10 octobre 2011 ;

N° 11 1671 A - n° TAHITI : 503094, Titaua Manea, *nom d'usage :* Tchen-Tcheng-Tchang, *nom commercial :* Tita, massage traditionnel et jardinier, PK 34, côté mer, Vaitoare, Tahaa, 98733 Tahaa, *date de commencement de l'exploitation :* 19 octobre 2011 ;

N° 11 1672 A, Ariiparauhia Tano Parau, location de meubles et ustensiles (chapiteaux, chaises, tables...), PK 13,200, côté montagne, servitude Teamo, BP 1157 Punavai, 98718 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation :* 21 octobre 2011 ;

N° 11 1673 A - n° TAHITI : 395780, Marguerite Tahiapatu Peterano, *nom d'usage :* Taupotini, *nom commercial :* Moearii Construction, travaux de construction, PK 23,500, côté montagne, lotissement Chapman, derrière le magasin Marie, 98711 Paea, *date de commencement de l'exploitation :* 24 octobre 2011 ;

N° 11 1674 A, Moea Carla Alejandra Tapare, *nom commercial :* Rangiroa Yati Club, ventes divers articles de plage, matériel d'accastillage et rafraîchissements, terre Tauamao, BP 128, 98775 Rangiroa, *date de commencement de l'exploitation :* 18 octobre 2011 ;

N° 11 1675 A, Matoa Fernand Teauroa, *nom commercial :* Atelier Matof, tôlier et carrossier, PK 12,300, côté mer, quartier Ahonu, 98709 Mahina, *date de commencement de l'exploitation :* 19 octobre 2011 ;

N° 11 1676 A, Georges Matahi Tehahe, *nom commercial :* Te Hoa Arii, marchand forain, PK 34,200, côté montagne, lotissement Vaipahu, lot n° 9, BP 120101, 98712 Papara, *date de commencement de l'exploitation :* 2 novembre 2011 ;

N° 11 1677 A, Francis Teiri, *nom commercial :* Menuiserie Teiri, menuisier, PK 12,300, côt émontagne, quartier Haumi, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation :* 18 octobre 2011 ;

N° 11 1678 A - n° TAHITI : 606798, Teharetua Aurore Teururai, *nom d'usage :* Heitaa, *nom commercial :* Te Here Services, loueur en main-d'œuvre, vallée de la Maroto, 98707 Hitia'a O Te Ra, *date de commencement de l'exploitation :* 10 octobre 2011.

21 octobre 2011

N° 11 1679 A - n° TAHITI : 331538, Jean-Claude Joseph André Beltrano, *nom commercial :* Alu Service, travaux en tous genres, Mahinarama, lot n° 36, Mahina, BP 4155, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation :* 1er novembre 2011 ;

N° 11 1680 A, Nathalie Cécile Odette Bernez, *nom d'usage :* Chevalier, *nom commercial :* Artisa'nath, artisan, PK 17,500, côté mer, BP 13431, 98717 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation :* 12 octobre 2011 ;

N° 11 1681 A, Graziella Tatiana Chang, cuisine à emporter, lotissement Nahoata, n° 82, côté montagne, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation :* 22 octobre 2011 ;

N° 11 1682 A, Georges Teninirai Keane, *nom commercial :* Keane Distributions, négociant, PK 51,900, côté montagne, BP 16272, 98727 Teva I Uta, *date de commencement de l'exploitation :* 1er novembre 2011 ;

N° 11 1683 A - n° TAHITI : 301406, Sandra Raimata Maro, *nom commercial :* Raimata Créations, artisanat d'art, Vaiare, atelier relais, côté montagne, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation :* 1er novembre 2011 ;

N° 11 1684 A, Cyril Damien Marsat, *nom commercial :* Cidgi, styliste, résidence Pearl Nui, appartement n° A28, côté montagne, BP 2417 Punavai, 98718 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation :* 20 octobre 2011 ;

N° 11 1685 A, Tiare Marie-France Patii, *nom d'usage :* Faara, *nom commercial :* Lucky Nettoyage et Entretien, nettoyage et entretien des locaux, PK 36,200, côté

N° 11 1686 A - n° TAHITI : 736819, Laetitia Tevahinepuagu Tamaehu, *nom commercial :* Rangiroa Marine Fisching, négociant en produits divers, Avatoru, BP 54, 98775 Rangiroa, *date de commencement de l'exploitation :* 12 octobre 2011 ;

N° 11 1687 A, Tuahu Franco Tereino, *nom commercial :* Poe Transports, transport de marchandises et de passagers, Hakahetau, côté montagne, BP 205, 98745 Ua Pou, *date de commencement de l'exploitation :* 1er septembre 2011 ;

N° 11 1688 A, Raiarii Tetoofa, *nom commercial :* Pretty Candy, négociant, rue Afarerii, servitude Onehua, BP 51068, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation :* 15 novembre 2011 ;

N° 11 1689 A - n° TAHITI : 157503, Alain Georges Trassy, travaux en tous genres, Faanui, quartier Motuoio, BP 148 Vaitape, 98730 Bora Bora, *date de commencement de l'exploitation :* 1er septembre 2011 ;

N° 11 1690 A - n° TAHITI : 316315, Tepuoroo Gilbert Vaiho, travaux du bâtiment, PK 10,500, côté montagne, Pufau, Tumaraa, BP 210, 98735 Uturoa, *date de commencement de l'exploitation :* 1er octobre 2011 ;

N° 11 1691 A, Edouard Hubert Adrien Verneau, artisan bijoutier, résidence Tiamina, appartement n° 6, côté montagne, BP 381575 Tamanu, 98718 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation :* 1er janvier 2012 ;

N° 11 242 B, SARL BBL, société à responsabilité limitée au capital de 120 000 F CFP, *gérants :* Nicolas Emmanuel Lenormand et Frank Arthur Bohle, PK 10,900, côté montagne, vallée de Matatia, Punaauia B P 20757, 98713 Papeete, la conception et la réalisation de maisons individuelles, toutes opérations industrielles, commerciales et financières mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance, *date de commencement de l'exploitation :* 21 octobre 2011 ;

N° 11 243 B, EURL Papara Pneus, *nom commercial :* Papara Pneus, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 41 000 000 F CFP, *gérante :* Uratarii Caroline Tahai, PK 29,400, côté montagne, BP 120502, 98712 Papara, la vente en gros, demi-gros et détail de pneumatiques, pièces détachées et accessoires automobiles, le montage de pneumatique, et en général, toutes opérations commeriales, financières, mobilières ou immobilière pouvant se rattacher directement ou indiretement à l'objet social ci-dessus défini, la société peut recourir, faciliter ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées i-dessus ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts industriels, commerciaux ou financiers de la société ou des enreprises avec lesquelles elle est en relations d'affaires, *date de commencement de l'exploitation :* 21 octobre 2011 ;

N° 11 145 C, SCI Chalet Raiatea, société civile immobilière au capital de 150 000 F CFP, *gérant :* Didier Jacques Sylvain Marie Lamarque, BP 67, 98732 Maupiti, l'achat, la prise à bail ou la location de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains et propriétés foncières de toute nature, la mise en valeur desdits immeubles, terrains et propriété par tous moyens directs ou indirects, l'administration, la gestion, la location et l'exploitation de tous immeubles et terrains dépendant de l'actif social, tous emprunts sous quelque forme que ce soit nécessaires à la réalisation de l'objet social, toutes garanties, cautionnements et hypothèques à la sûreté d'engagements des associés, et généralement, toutes opérations de nature financière, mobilière ou immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, *date de commencement de l'exploitation :* 21 octobre 2011.

24 octobre 2011

N° 11 1692 A - n° TAHITI : 808618, Nelson Heiarii Chung, *nom commercial :* RH Prod, studio d'enregistrement et location de matériel informatique, Erima, quartier Moetarava, lot n° 2, BP 140197, 98701 Arue, *date de commencement de l'exploitation :* 21 octobre 2011 ;

N° 11 1693 A, Karen Heremoana Faua, *nom d'usage :* Tekurio, *nom commercial :* Teanuanua, négociant et véhicule de restauration, Maeva, côté mer, BP 4 Fare, 98731 Huahine, *date de commencement de l'exploitation :* 1er novembre 2011 ;

N° 11 1694 A, Robert Vetearii Lehartel, *nom commercial :* Vetearii Services, loueur en main-d'œuvre, PK 1, côté montagne, BP 8848, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de commencement de l'exploitation :* 20 octobre 2011 ;

N° 11 1695 A, Molida Hana Rose-May Nanuaiterai, plats à emporter, Puurai, quartier Raoulx, lot n° 15, BP 62953 Faa'a centre, 98704 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation :* 1er janvier 2012 ;

N° 11 1696 A, Georges Jules Rongomate, commissionnaire en affaires locales, PK 5, Saint-Hilaire, quartier Teto, BP 62739, 98704 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation :* 1er octobre 2011 ;

N° 11 1697 A, Laurianne Tauhere Tonnellier, *nom commercial :* Sunny Store, négociant (prêt-à-porter et autres), PK 6, côté mer, Avera, BP 3155, 98735 Uturoa, *date de commencement de l'exploitation :* 1er octobre 2011 ;

N° 11 1698 A, Jorris Jacky Marc Vignolle, *nom commercial :* Globe Welder, soudure, côté montagne, 98718 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation :* 2 septembre 2011 ;

N° 11 1699 A, Franck Zermati, *nom commercial :* Bleu Passion, location de bateaux, immeuble Foch, marché, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation :* 15 décembre 2011 ;

N° 11 244 B, VIP Accessoires, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, *gérante :* Raquel Evangelista, *nom d'usage :* Thiollent, PK 15,900, côté montagne, servitude Teave 6, BP 380753 Tamanu, 98717 Punaauia, l'importation et la vente d'accessoires de mode et divers pour femmes, la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, *date de commencement de l'exploitation :* 11 novembre 2011.

25 octobre 2011

N° 11 1700 A, Bruno André Guy Barsac, travaux en tous genres, marina Taina, voilier Savannah, 98717 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation :* 3 octobre 2011 ;

N° 11 1701 A, Yoann Aïto Benveniste, secrétariat, PK 6,900, côté mer, servitude Jerry-Richecœur, Arue, BP 21805, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation :* 1er octobre 2011 ;

N° 11 1702 A - n° TAHITI : 635763, Abel Teihotua Huaatua, *nom commercial :* Entreprise Abel, travaux en tous genres, lotissement Fareroi, lot B46, BP 112044, 98709 Mahina, *date de commencement de l'exploitation :* 17 octobre 2011 ;

N° 11 1703 A, Francis Michael Morad, *nom commercial :* FM Import, importateur, Tipaerui, pic-Vert, BP 1656, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation :* 3 novembre 2011 ;

N° 11 1704 A, Violette Paoaafaite, importation et négoce (prêt-à-porter), PK 13,100, côté montagne, lotissement Punavai, lot n° 11, Punaauia, BP 120763, 98712 Papara, *date de commencement de l'exploitation :* 15 novembre 2011 ;

N° 11 1705 A, Lucien Fariua Popovich, *nom commercial :* Entreprise Popovich, travaux en tous genres, PK 47,200, côté mer, Faaone, BP 60583, 98704 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation :* 1er octobre 2011 ;

N° 11 1706 A, Céline Maeva Tacito, artisan, PK 21,100, côté montagne, résidence Tehani, lot n° 22, BP 10533, 98711 Paea, *date de commencement de l'exploitation :* 1er novembre 2011 ;

N° 11 1707 1, Gayven Maru-Nui Kalani Benjamin Taerea, *nom commercial :* Eco Batt, réparation et entretien accumulateur, Sainte-Amélie, quartier Rey, immeuble Te Hono, BP 1372, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation :* 15 décembre 2011 ;

N° 11 1708 A, Lisa Toofa-Mata, *nom d'usage :* Carré, *nom commercial :* GCP Consulting, consultant, Avera, lotissement Puanoa, lot n° 1, côté montagne, BP 3090 Avera, 98735 Uturoa, *date de commencement de l'exploitation :* 2 novembre 2011 ;

N° 11 245 B, SARL Pav Newenergy, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, *gérants :* Robert Meurisse et Daniel Patrick Mietlicki, lieudit lotissement Gooding, Faa'a, BP 51112, 98716 Pirae, la réalisation de tous travaux mobiliers ou immobiliers, l'acquisition ou la prise à bail de toute parcelle de terre et de tout bien immobilier ainsi que la réalisation, la construction, la commercialisation et la mise en location de tout bien immobilier qu'elle qu'en soit la nature, l'importation et l'exportation de tous matériels de construction, la souscription à toute opération de défiscalisation, et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, *date de commencement de l'exploitation :* 12 août 2011 ;

N° 11 246 B, SARL Pacifique Habitat, *nom commercial :* Pacifique Habitat, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, pointe des Pêcheurs, servitude Bunkley, Punaauia BP 9482, 98713 Papeete, *gérants :* Laurent Maldi et Philippe Roger Maximin Lambert, l'entreprise générale de bâtiment, la réalisation de tous travaux relatifs à la construction, la rénovation et l'entretien de toutes villas et de tous immeubles, l'importation, l'exportation, le stockage, la vente en gros et au détail de tous matériaux de construction, la réalisation d'études pour tous travaux de bâtiment, l'aménagement intérieur, la décoration d'immeubles à usage d'habitation ou autres, toutes opérations industruelles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance, *date de commencement de l'exploitation :* 25 octobre 2011 ;

N° 11 247 B, Le Nemo, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 F CFP, *gérante :* Anouk Elisabeth Dadrian, *nom d'usage :* Chavanne, vallée Matatia, Punaauia, BP 21814, 98713 Papeete, la création, l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, l'installation et l'exploitation directe ou indirecte de tous snacks, plats à emporter, cafés, salons de thé, glaciers, pâtisseries, brasseries, pubs, bars, restaurants, discothèques ou cabarets, ainsi que tous autres établissements ouverts au public, et dans lesquels se débitent des objets de consommation, l'acquisition, la prise ou la remise en location de tous terrains bâtis ou non et la construction de tous bâtiments, la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, *date de commencement de l'exploitation :* 2 janvier 2012 ;

N° 11 146 C, SCI FM3, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, *gérant :* Frédéric Jacques René Louis Tigny, résidence Taina, lot n° 5, Punaauia, BP 5031, 98716 Pirae, l'achat, la prise à bail ou la location de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains et propriétés fonciers, de toute nature, la mise en valeur desdits immeubles, terrains et propriétés par tous moyens directs ou indirects, la construction de tous bâtiments à usage commercial, d'habitation et autres, l'administration, la gestion et l'exploitation de tous immeubles et terrains dépendant de l'actif social, tous emprunts néessaires à la réalisation de l'objet soial, conférer toutes garanties, cautionnements et hypothèques à la sûreté d'engagements des associés, la vente ou l'attribution aux associés de biens meubles ou immeubles devenus inutiles à la société, et généralement, toutes opérations de nature mobilière ou immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, *date de commencement de l'exploitation :* 25 octobre 2011 ;

N° 11 147 C, Sapagec, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, *gérant :* Patrick Christian Weiss, résidence Le Grand Large, appartement n° A32, Papeete, BP 62808, 98703 Faa'a, l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la prise à bail, la location en totalité ou en partie de tous immeubles bâtis ou non bâtis, toute division et appropriation desdits immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains ou immeubles, toutes améliorations, l'aménagement de tous immeubles, leur location, l'aministration, la location et l'exploitation desdits biens, immeubles, l'aliénation de tout ou partie desdits immeubles bâtis ou non bâtis devenus inutiles à la société, l'obtention de toutes ouvertures de crédits et prêts permettant la réalisation de l'objet social, et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires, *date de commencement de l'exploitation :* 1er juillet 2011.

26 novembre 2011

N° 11 1709 A, Leilani Poerava Amo, *nom d'usage :* Lamberty, *nom commercial :* Poe Island Tour, vente de services divers, Fare, BP 522, 98731 Huahine, *date de commencement de l'exploitation :* 20 septembrebre 2011 ;

N° 11 1710 A, Heiava Raoul Flores, *nom commercial :* Flores Assistance, transport sanitaire et autres, lotissement Hitiraa Mahana, lot n° 4, Mahinarama, BP 11662, 98709 Mahina, *date de commencement de l'exploitation :* 1er janvier 2012 ;

N° 11 1711 A, Hubert Liu, *nom commercial :* Salon sur Mer, promenade en mer, immeuble pâtisserie Liou-Fong Junior, rue Afarerii, BP 5948, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation :* 1er novembre 2011 ;

N° 11 1712 A, Cédric Here Ananda Malville, *nom commercial :* M'xpress, livreur, PK 18,200, côté montagne, quartier Atiraa, BP 380327 Tamanu, 98718 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation :* 25 octobre 2011 ;

N° 11 1713 A - n° TAHITI : 428599, Albert Michel Tupou Teraiamano, *nom commercial :* Kauai Entreprise, travaux en tous genres, PK 2,800, côté mer, quartier Frogier, 98704 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation :* 19 octobre 2011 ;

N° 11 1714 A, John Toromona Tiapatai, *nom commercial :* Kimi-Ora Assistance, transport sanitaire, PK 52,800, côté montagne, Papeari, BP 10832, 98711 Paea, *date de commencement de l'exploitation :* 1er janvier 2012 ;

N° 11 248 B, Tokerau, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP, *gérant :* Patrice Georges Reihiatua Colombani, résidence Taina, lot n° 153, 98718 Punaauia, l'administration, la mise en valeur, l'exploitation par tous moyens de tous biens immobiliers, la gestion locative de tous immeubles et plus spécialement d'un ensemble immobilier d'appartements dépendant de la résidence Tokerau à Faa'a,

Tahiti, Polynésie française, l'emprunt auprès de tous établissements bancaires, de crédits et autres de toutes sommes néessaires à la réalisation de l'objet social, la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations, entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, toutes opérations financières relatives à l'acquisition et la gestion des participations, la réalisation d'opérations de trésorerie avec les sociétés contrôlées directement ou indirectement, sous forme d'avances en compte courant, de prêts, etc., et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini et à tous objets similaires ou connexes et de nature à en faciliter la réalisation, *date de commencement de l'exploitation :* 22 août 2011 ;

N° 11 249 B, Lollipop, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 300 000 F CFP, *gérante :* Vanessa Aurélie Sandrine Lejolivet, passage Cardella, immeuble Solari, Papeete, BP 111246, 98709 Mahina, l'importation, la distribution, le négoce, la vente au détail et en gros de vêtements, de cosmétiques, de bijoux, d'articles de décoration intérieure, de chaussures, de jouets et accessoires en tout genre, la promotion de notre activité au travers, mais pas limite à l'organisation de soirée audiovisuelles, de soirées à thème, de soirées musicales, et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement, *date de commencement de l'exploitation :* 1er novembre 2011.

27 octobre 2011

N° 11 1715 A, Abilio Afonso, mécanique générale, PK 6, côté montagne, BP 52, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation :* 24 octobre 2011 ;

N° 11 1716 A, Michèle Tiare Anahoa, *nom d'usage :* Faura, *nom commercial :* Katiga Village, cuisine à emporter, Tuamotu, BP 142, 98771 Manihi, *date de commencement de l'exploitation :* 15 novembre 2011 ;

N° 11 1717 A, Romain Blanchard, *nom commercial :* Ia Ora Discovery, excursion touristique, hôtel Sofitel, Maharepa, BP 28, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation :* 24 octobre 2011 ;

N° 11 1718 A - n° TAHITI : 519223, Manola Miriama Brothers, *nom commercial :* Entreprise Pierre-Brothers, travaux de terrassement, PK 13,200, côté montagne, BP 2830 Punaauia centre, 98717 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation :* 2 novembre 2011 ;

N° 11 1719 A, Makalio Folituu, *nom commercial :* Tagaloa Tattoo, tatoueur, avenue du Commandant-Chessé, immeuble Apatae, 98714 Papeete, *date de commencement de l'exploitation :* 26 octobre 2011 ;

N° 11 1720 A - n° TAHITI : 490409, Lucella Moea Hanakahi, *nom commercial :* Consigne Bagages, gestion consignes à bagages, Sétil-aéroport, 98704 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation :* 26 octobre 2011 ;

N° 11 1721 A, Heiragi Hoga, *nom commercial :* Galerie d'Art de la Baie de Cook, galerie d'art, PK 7,700, côté montagne, Paopao, BP 474 Maharepa, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation :* 24 octobre 2011 ;

N° 11 1722 A, Anthony Lilloux, *nom commercial :* Al Services Garage, mécanicien-réparateur, PK 24, côté montagne, quartier Lenoir, BP 330265, 98711 Paea, *date de commencement de l'exploitation :* 1er novembre 2011 ;

N° 11 1723 A, Fleurette Temau Maraiauria, *nom d'usage :* Tinorua, *nom commercial :* Tinorua Charbon, fabrication de charbon, PK 46, côté montagne, 98720 Hitia'a O Te Ra, *date de commencement de l'exploitation :* 17 octobre 2011 ;

N° 11 1724 A, Claude Anihia Ravanui Teio, *nom commercial :* Yo-City Import, importateur (matériel pêche, agriculture et divers), Haapu, côté montagne, BP 493 Fare, 98731 Huahine, *date de commencement de l'exploitation :* 25 octobre 2011 ;

N° 11 1725 A, Véronique Vahinerii Tetuanui, *nom commercial :* Ia Vai Ma, jardinage, PK 54, côté mer, 98727 Teva I Uta, *date de commencement de l'exploitation :* 1er novembre 2011 ;

N° 11 1726 A - n° TAHITI : 279430, Graziella Heiata Wong Lam, *nom commercial :* Pacifique Immobilière, agent immobilier, Heiri, quartier Cadousteau, côté montagne, Faa'a, BP 2316, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation :* 1er novembre 2011.

28 octobre 2011

N° 11 1727 A, Francis Michel Pascal Bernard, *nom commercial :* Les Bouchons Gras, électricien, PK 9, côté mer, marina Taina, voilier Ojala, BP 13003, 98717 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation :* 28 octobre 2011 ;

N° 11 1728 A - n° TAHITI : 623041, Louis Avit Francius, *nom commercial :* Karukera Communication, consultant en communication, PK 44,100, côté mer, Mataiea, BP 41976 Fare Tony, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation :* 1er octobre 2011 ;

N° 11 1729 A, Daniel Hitiura Garet, import (produits divers), PK 53,500, côté montagne, 98727 Teva I Uta, *date de commencement de l'exploitation :* 1er janvier 2012 ;

N° 11 1730 A - n° TAHITI : 638189, Robert Tarere Tamata, *nom commercial :* Auti Service, carreleur, PK 24,500, côté montagne, quartier Haapoponi, BP 178, 98708 Hitia'a O Te Ra, *date de commencement de l'exploitation :* 2 novembre 2011 ;

N° 11 1731 A, Christophe Emmanuel Teiva Valadier, *nom commercial :* CHV Consultant, consultant, quartier Tetiapa, côté mer, BP 1964, 98717 Punauia, *date de commencement de l'exploitation :* 1er mai 2011.

31 octobre 2011

N° 11 1732 A, Caroline Marie-Pierre Eugénie Blanvillain, *nom d'usage :* Saulnier, *nom commercial :* Anuanua Consulting, consultant, résidence Mitirapa, plateau Mitirapa, lot n° 48, Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de commencement de l'exploitation :* 15 septembre 2011 ;

N° 11 1733 A, Cyprien Rudy Bresler, électronicien-électricien, avenue du Chef-Vairaatoa, résidence Heimata Nui, 98714 Papeete, *date de commencement de l'exploitation :* 20 septembre 2011 ;

N° 11 1734 A, Xavier Claude Gabriel Collin, loueur en main-d'œuvre, lotissement Oviri, lot n° 25, 98709 Mahina, *date de commencement de l'exploitation :* 28 octobre 2011 ;

N° 11 1735 A, Mihimana Love Vaitea Deligny, services divers, résidence Les Mamaias, lot n° 19, 98704 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation :* 1er novembre 2011 ;

N° 11 1736 A, Carina Julie Haati, hôtesse nautique, PK 4,900, côté montagne, route de l'école, Maharepa, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation :* 1er novembre 2011 ;

N° 11 1737 A, Nadège Arlette Sylvie Meurisse, consultant, lotissement Miri, lot n° D12, résidence Anui, 98718 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation :* 2 novembre 2011 ;

N° 11 1738 A, Yolina Hinaraurea Poema Peu, services divers, PK 9,800, côté montagne, quartier Brothers, Avera, 98735 Taputapuatea, *date de commencement de l'exploitation :* 7 octobre 2011 ;

N° 11 1739 A, Christophe Hugues Ripoll, électricien, PK 13,100, côté montagne, résidence Les Balcons de Punavai Nui, 98718 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation :* 9 septembre 2011.

MODIFICATIONS

N° TPI 96 5 B, Fare Vaimoana, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, domaine Tiahura, lot n° III, Haapiti, BP 1181, 98728 Moorea-Maiao, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juillet 2011, l'associé unique a nommé M. Jacques Lefèbvre en qualité de gérant pour une durée indéterminée en remplacement de Mlle Sabine Raffin, *évènements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

27 juin 2011

N° TPI 84 7 C - n° TAHITI 987206, Société civile immobilière Aorai, société civile au capital de 1 200 000 F CFP, PK 9,600, 98718 Punaauia, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2011, les associés ont nommé Mme Linda Siu épouse Lang en qualité de cogérante en remplacement de M. Frédéric Siu, *évènements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

1er août 2011

N° TPI 83 124 B - n° TAHITI 096933, Société polynésienne de comptabilité, *sigle :* SPC, société à responsabilité limité au capital de 4 500 000 F CFP, rue Charles-de-Gaulle, immeuble Diadème, BP 4351, 98713 Papeete, M. Jean-Pierre Barotto cède 900 parts sociales de 2 000 F CFP chacune numérotées de 1 à 900 inclus à M. Thomas. Barotto, M. Jean-Pierre Barotto cède 675 parts sociales de 2 000 F CFP chacune numérotées de 901 à 1 575 inclus à M. Shany Barotto, Mme Ghyslaine Barotto cède 225 parts sociales de 2 000 F CFP chacune numérotées de 1 801 à 2 025 inclus à M. Shany Barotto, *évènements CFE :* 15M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 07 302 B - n° TAHITI 841544, Shaya, *nom commercial :* Outre-Mers, société à responsabilité limité au capital de 500 000 F CFP, PK 2, côté montagne, centre commercial Auae, 98704 Faa'a, aux termes d'un acte reçu par Me Jeanne Lollichon, notaire salariée de la SCP Villet-Chan, notaires associés à Punaauia, en date du 25 mai 2011, la SARL Shaya a vendu à l'EURL Carana son fonds de commerce de prêt-à-porter, de textile, d'accessoires de modes et de maroquinerie exploité à Faa'a (Tahiti), centre commercial Auae, sous l'enseigne Outre-Mer Valentin, moyennant un prix payé comptant et quittancé dans l'acte, avec entrée en jouissance à compter du jour de la signature de l'acte, *événements CFE :* 29M, autre modification concernant la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 11 136 B - n° TAHITI 985747, Carana, *nom commercial :* Féeric Boutique, entreprise unipersonnelle à responsabilité limité au capital de 100 000 F CFP, centre commercial de Auae, face au Shératon, BP 20241, 98713 Papeete, aux termes d'un acte reçu par Me Lollichon, notaire salarié de la SCP Villet-Chan, notaires associés à Punaauia, en date du 24 mai 2011, la société a acquis de la SARL Shaya, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 07 302 B son fonds de commerce de prêt-à-porter, textiles, accessoires de modes et maroquinerie exploité à Faa'a (Tahiti), centre commercial Auae, sous l'enseinge Outre-Mer Valentin, moyennant un prix payé comptant et quittancé dans l'acte, avec entrée en jouissance à compter du jour de la signature de l'acte, *événements CFE :* 29M, autre modification concernant la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 208 B - n° TAHITI 952564, Al Pate Chino, société à responsabilité limité au capital de 201 000 F CFP, résidence Amoe, Mahina, BP 141015, 98701 Arue, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2010, il a été décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social au 31 décembre 2011, *événements CFE :* 16M, modification de la durée de la personne ou de la date de clôture de l'exercice social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

3 août 2011

N° TPI 59 2 B - n° TAHITI 016691, Société Hôtel Tahiti, *sigle :* SHT, *nom commercial :* Hilton Hôtel Tahiti, société anonyme au capital de 1 000 000 000 F CFP, Auae, Faa'a, BP 416, 98713 Papeete, l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 27 juin 2011 a pris acte de la cessation d'activité de la société et a décidé sa mise en sommeil à compter du même jour sans qu'il en résulte une disparition de la personnalité morale, 99M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 332 B - n° TAHITI 963305, Salad Bar Sophil, *nom commercial :* Green Is Better Salad Bar, société à responsabilité limité au capital de 1 000 000 F CFP, pointe des Pêcheurs, servitude Bunkley, Punaauia, BP 9482, 98713 Papeete, obtention de la licence de 8e classe, autorisation n° 1899 MAF/AE en date du 28 juillet 2011, *événements CFE :* 12M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 133 C - n° TAHITI 951673, CEP, société civile au capital de 200 000 F CFP, lotissement Te Maru Ata, 98718 Punaauia, il résulte d'un acte reçu par Me Restout, notaire associé de la SCP Calmet-Restout-delgrossi le 17 juin 2011, que M. Philippe Lalanne a démissionné de ses fonctions de gérant à compter du même jour. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence, *évènements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

4 août 2011

N° TPI 06 308 B - n° TAHITI 795476, New Bathy's Club, *nom commercial :* Bathys Diving Moorea - Top Dive Moorea - Top Dive - Bathys Moorea, société à responsabilité limité au capital de 1 000 000 F CFP, PK 25, côté mer, Haapiti, Moorea, BP 42692, 98713 Papeete, suivant délibération en date du 29 juillet 2011, l'associé unique a prononcé la dissolution, sans liquidation, de la société avec transmission universelle du patrimoine dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3 du code civil, à effet au 31 juillet 2011, *événements CFE :* 22M, dissolution de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 00 169 B - n° TAHITI 553362, Menerbes, société à responsabilité limité au capital de 100 000 F CFP, lotissement Jay, lot n° 10, 98709 Mahina, aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 juin 2011, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation sous le régime conventionnel. Elle a nommé M. Gérard Delorme en qualité de liquidateur et fixe le siège de la liquidation à Mahina,

Page LEXPOL 316 sur 344

résidence Jay, lot n° 10, *événements CFE :* 22M, dissolution de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publi-cité au JOPF et dépôt d'acte.

5 août 2011

N° TPI 03 183 B - n° TAHITI 671198, Bureau d'études des structures du Pacifique, *sigle :* Best Pacific, société à responsabilité limité au capital de 2 500 000 F CFP, immeuble Paofai, 98714 Papeete, aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 11 juillet 2011, il a été décidé d'augmenter le capital social de 1 500 000 F CFP pour le porter à 2 500 000 F CFP par la création et l'émission au pair de 150 parts nouvelles de 10 000 F CFP chacune, intégralement souscrites et libérées en totalité en numéraire par versement d'espèces, *évènements CFE :* 15M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 03 96 B - n° TAHITI 660506, La Cabine d'O Ro, *nom commercial :* No Comment Exthétic, société à responsabilité limité au capital de 1 000 000 F CFP, centre commercial Fanomai, Faa'a, BP 13518, 98717 Punaauia, changement du nom commercial, *ancienne mention :* Krystel Esthétique, *nouvelle mention :* No Comment Esthétic à compter du 4 août 2011, *évènements CFE :* 14M, modification du nom commercial, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 09 121 C - n° TAHITI 912485, Faapopi, société civile immobilière au capital de 3 900 000 F CFP, PK 3,800, côté montagne, Faa'a, BP 3396, 98713 Papeete, aux termes d'un acte reçu par Me Julien Chan, notaire associé à Punaauia le 8 juillet 2011, M. et Mme Roger Tauru ont cédé à M. Miguel dit Mike Pedron 100 parts portant les numéros de 1 701 à 1 800 leur appartenant dans la SCI Faapopi, avec effet à compter du jour de l'acte, *évènements CFE :* 15M, modification du capital social, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 06 200 C - n° TAHITI 788141, SCI Satori, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, PK 48,300, côté mer, Faaone, Taiarapu-Est, BP 11668, 98709 Mahina, aux termes d'un acte reçu au rang des minutes de Me Bernard Bruggmann, notaire à Papeete, le 28 juin 2011, M. Jean-Joseph Le Meur a été nommé en qualité de gérant de la société pour une durée non limitée en remplacement de Mme Noelline Chin Kong Hing, gérante démissionnaire, et il a été décidé de transférer le siège de la société de Faaone, Taiarapu-Est, PK 48,300, côté mer, BP 3927, 98713 Papeete à BP 11668, 98709 Mahina, pour compter du 28 juin 2011, *évènements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 09 84 B - n° TAHITI 899369, SARL Tahiti Protection, société à responsabilité limité au capital de 1 250 000 F CFP, quartier Raoul, Faa'a, BP 43879, 98713 Papeete, suivant cession des parts enregistrée à Papeete, le 13 mai 2011, folio 69, bordereau 2134/21, établi le 12 mai 2011, M. Michel Bourguignon cède à M. Roland Raiaue Tautu qui accepte 750 parts sociales de 1 000 F CFP chacune, numérotées de 131 à 180 et 201 à 900. Suivant procès-verbal en date du 24 juin 2011, folio 88, bordereau 2744/8, enregistré à Papeete le 2 août 2011, les associés ont nommée M. Roland Raiaue Tautu en qualité de deuxième gérant, *évènements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 01 152 C - n° TAHITI 604090, Moaia, société civile au capital de 200 000 F CFP, aux termes d'un acte reçu par Me Rapady, notaire au sein de l'Office notarial de Me Bruggmann, notaire à Papeete, le 30 juin 2011, M. Bernard Léon André Molmy a cédé la totalité de ses parts sociales, à savoir 58 parts sociales de 1 000 F CFP chacune, numérotées de 143 à 160 et de 161 à 200, et le compte courant qu'il détenait dans la SCI Moaia à Mlle Dominique Stéphane Carotenuto. Audit acte, M. Bernard Léon André Molmy a démissionné de ses fonctions de cogérant, *évènements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

9 août 2011

N° TPI 0 117 C - n° TAHITI 559393, SCI Belle Vue Lotus, société civile au capital de 180 000 F CFP, résidence le Lotus, lot H 244, 98718 Punaauia, aux termes d'un acte reçu par Me Lollichon, notaire salarié à Punaauia, le 19 juillet 2011, M. Didier Cohen et Mme Véronique Bertinotti ont cédé à M. Gérard Dumas et Mme Véronique Thomas son épouse, les 180 parts numérotées de 1 à 180 leur appartenant dans la SCI Belle vue Lotus, ainsi que la totalité des créances qu'ils détenaient sur ladite société. En outre, M. et Mme Didier Cohen ont démissionné de leurs fonctions de cogérants et M. et Mme Gérard Dumas ont été nommés en qualité de nouveaux cogérants. Le siège social a été modifié comme suit : "Le siège social est fixé à Punaauia, résidence le Lotus, lot H244", *évènements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 208 B - n° TAHITI 952564, Al Pate Chino, société à responsabilité limité au capital de 303 000 F CFP, résidence Amoe, Mahina, BP 141015, 98701 Arue, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2011, les associés décident d'augmenter le capital social de 201 000 F CFP afin de le porter à 303 000 F CFP par souscription de nouvelles parts numérotées de 202 à 303 inclus, *évènements CFE :* 15M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

10 août 2011

N° 90 124 B - n° TAHITI 215434, SODAP, société à responsabilité limitée au capital de 910 000 F CFP, c/o Poema Insurance, BP 4652, 98713 Papeete, suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 8 avril 2011, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation, inscription modificative de personne morale avec publication au JOPF ;

N° TPI 96 9 B - n° TAHITI 350876, Société des nouveaux hôtels, *sigle :* SNH, société anonyme au capital de 2 808 495 924 F CFP, BP 8021, Puurai, 98703 Faa'a, suppression de l'établissement secondaire à l'enseigne commerciale Hôtel Méridien Tahiti à compter du 9 août 2011, *évènements CFE :* 14M, modification du nom commercial, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 05 207 B - n° TAHITI 744888, Boulangerie Tenape, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 F CFP, Tumaraa, section de Tevaitoa, Raiatea, BP 9080, 98715 Papeete, aux termes d'un acte aux minutes de l'étude Villet-Chan, notaires associés à Punaauia, en date des 7 et 8 juillet 2011, M. Marcel Vannes et Mme Véronique Vannes ont cédé 250 parts portant les numéros 1 à 250 à M. Milton Mu Wong et 250 parts portant les numéros 251 à 500 à M. Médéric Tavaearii. M. Milton Mu Wong a été nommé nouveau gérant, en remplacement de M. Marcel Vannes, démissionnaire, *évènements CFE :* 15M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 05 199 B - n° TAHITI 743278, Tiare, société en nom collectif au capital de 184 000 euros, BP 331, 98735 Uturoa, Raiatea, par actes sous seing privé en date du 10 novembre 2010, l'EURL Mafay et la SARL Voile Voyage, associés en nom, ont cédé l'intégralité de leurs parts sociales à la société Sunsail, *évènements CFE :* 15M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 09 09 C - n° TAHITI 898460, Tiairani, société civile immobilière du capital de 73 829 000 F CFP, lotissement Résidence Pamatai Hills, lot n° 43, Faa'a, BP 3010, 98713 Papeete, au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2010, les associés ont agréé sept nouveaux associés, décidé et réalisé une augmentation du capital social de 73 649 000 F CFP, passant celui-ci de 180 000 F CFP à 73 829 000 F CFP, par la création au pair de 73 649 parts nouvelles de 1 000 F CFP chacune. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés, *évènements CFE :* 15M, modification du capital social, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 06 89 C - n° TAHITI 774067, SCI Moerai Here, société civile au capital de 180 000 F CFP, PK 12,600, servitude Emile-Teissier, Punaauia, BP 21704, 98713 Papeete, mise en sommeil de la société à compter du 9 août 2011, *événements CFE :* 99M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 86 18 C - n° TAHITI 131649, SCI Pili, société civile au capital de 50 000 F CFP, domaine Faratea, Paopao, 98728 Moorea-Maiao, aux termes d'un acte reçu par Me Lollichon, notaire salarié à Punaauia, le 22 juillet 2011, M. Marc Collins et Mme Tahia Haring ont cédé à M. André Torre et Mlle Marie-Anne Nicolas, les 50 parts numérotées de 1 à 50 leur appartenant dans la SCI Pili, ainsi que la totalité des créances qu'ils détenaient sur ladite société. En outre, M. Marc Collins a démissionné de ses fonctions de gérant et M. André Torre et Mlle Marie-Anne Nicolas ont été nommés en qualité de nouveaux cogérants. Le siège social a été modifié comme suit : le siège social est fixé à Paopao (Moorea), terre Faratea, *événements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 03 297 C - n° TAHITI 683201, Punaparc RC4, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, Pamatai, Faa'a, BP 1953, 98713 Papeete, aux termes d'une délibération en date du 8 août 2011, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé Mme Marie-France Sansine en qualité de liquidateur, *événements CFE :* 22M, dissolution de la personne morale, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 03 299 C - n° TAHITI 683169, Punaparc R1.1, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, Pamatai, Faa'a, BP 1953, 98713 Papeete, aux termes d'une délibération en date du 8 août 2011, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé Mme Marie-France Sansine en qualité de liquidateur, *événements CFE :* 22M, dissolution de la personne morale, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 03 298 C - n° TAHITI 683185, Punaparc RC3, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, Pamatai, Faa'a, BP 1953, 98713 Papeete, aux termes d'une délibération en date du 8 août 2011, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé Mme Marie-France Sansine en qualité de liquidateur, *événements CFE :* 22M, dissolution de la personne morale, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 98 B - n° TAHITI 941088, Société océanienne pour les matériaux solaires, *sigle :* SOMASOL, société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 F CFP, vallée de Tipaerui, BP 11, 98713 Papeete, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 2011, les associés ont modifié la date de clôture de l'exercice social au 31 juillet de chaque année, *événements CFE :* 16M, modification de la durée de la personne ou de la date de clôture de l'exercice social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

11 août 2011

N° TPI 07 100 B - n° TAHITI 818161, Bijouterie Tamanu, *nom commercial :* Tamanu Import - Unik Tiz, société à responsabilité limitée, associé unique au capital de 18 000 000 F CFP PK 14,800, côté montagne, centre commercial Tamanu, 98718 Punaauia, par décision en date du 1er août 2011, il a été pris acte d'étendre l'objet social aux opérations d'impression d'étoffes et autres supports et de fabrication de cachets, adjonction de 2 noms commerciaux : Tamanu Import et Unik Tiz, *événements CFE :* 12M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

12 août 2011

N° TPI 03 88 B - n° TAHITI 659045, Mobilier Import, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, terre Vaihaamana, lot n° 6, Pamatai, 98704 Faa'a, mise en sommeil de la société à compter du 31 mars 2011, *événements CFE :* 99M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 03 273 B - n° TAHITI 684902, Pearl Design SAS, société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 F CFP, immeuble Moux, BP 4581, 98713 Papeete, en raison de l'affectation du résultat 2010, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. L'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2011 décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société, *événements CFE :* 25M, continuation malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 11 104 B - n° TAHITI 981704, EURL Baschenis Suarjana, *nom commercial :* Disini, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, Pamatai, immeuble Te Ava Nui, appartement E45, Faa'a, BP 21505, 98713 Papeete, transfert de l'établissement principal de Faa'a, Pamatai, à Papeete, angle des rues du Commandant-Destremeau et du Chef-Teriierooterai et adjonction de l'enseigne commerciale Disini à compter du 1er septembre 2011. Le siège social de la société est maintenu sur Faa'a, Pamatai, immeuble Te ava Nui, *événements CFE :* 99M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 08 123 B - n° TAHITI 863506, Coprah Med, société à responsabilité limitée au capital de 2 100 000 F CFP, Paofai, immeuble Foyer des Jeunes Filles, 98714 Papeete, nouvelle adresse des 2 cogérants : le domicile se trouve à Punaauia, PK 18,500, côté montagne, servitude Hao-Wong, *événements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 07 18 B - n° TAHITI 807701, Music Pac, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 100 000 F CFP, rue des Ecoles, 98714 Papeete, aux termes des décisions de l'associé unique en date du 3 août 2011, M. Joseph Lao a été nommé nouveau gérant de la société en remplacement de Mlle Evelyne Haapa, démissionnaire, *événements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

16 août 2011

N° TPI 05 177 B - n° TAHITI 739805, Raiatea Outillage, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, immeuble Le Bihan, quartier Tahina, 98735 Uturoa, Raiatea, plus de local commercial, donc pas de loyer et reprise de son activité de négociant à compter du 1er août 2011, *événements CFE :* 99M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 07 731 A - n° TAHITI 821140, Stéphane Bruno Verbeke, *nom commercial :* Raromatai Technologies, Tepua, PK 2,200, côté montagne, BP 1048, 98735 Uturoa, suppression des activités d'électricité et plomberie à compter du 31 juillet 2011, adjonction d'une nouvelle activité de travaux en tous genres à l'enseigne Raromatai Technologies à compter du 1er août 2011, *événements CFE :* 62P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 08 370 A - n° TAHITI 336248, Philippe Claude Esteva, Terre Faremati 1, côté mer, 98731 Fare, Huahine, précision dur débit de boissons : transformation de la licence de 4e classe en 10e classe (réf : lettre n° 7087 PR/CSV du 29 septembre 2010) à compter du 29 septembre 2010, adjonction d'une enseigne commerciale Le Mahimahi, *événements CFE :* 60P, modification de l'identification (enseigne...) de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 98 1004 A - n° TAHITI 350819, Heiarii Gaspard Mai, PK 4,500, côté montagne, quartier Mai, 98704 Faa'a, adjonction de l'activité de négociant en compléments alimentaires (Herbalife) et produits divers (N02), conserve sa patente de travaux en tous genres (T14), *événements CFE :* 61P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 06 747 A - n° TAHITI 779140, Félix Imary Solange Razanatsanga, *nom d'usage :* Despaux, *nom commercial :* Malysens Beauté, PK 16,800, côté montagne, lotissement Te Maru Ata n° 13, 98718 Punaauia, adjonction de l'activité d'esthéticienne itinérante au nom commercial Malysens Beauté à compter du 12 août 2011, *événements CFE :* 61P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 11 582 A - n° TAHITI 979666, Kelly Hinerava Bailey, *nom commercial :* Hinerava, résidence le Lotus, lot n° 182 G, BP 494, 98713 Papeete, adjonction de l'activité d'exportateur à compter du 7 avril 2011, *événements CFE :* 61P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 11 611 A-n° TAHITI 281907, Olivier Israël Athlan, *nom commercial :* Gold Center - Cash Ton Or - Comptoir du Rachat d'or, PK 18,500, côté montagne, Paea, BP 13985, 98717 Punaauia, suppression du nom commercial : Cash Or, adjonction du nom commercial : Comptoir du Rachat d'or, *événements CFE :* 14P, modification du nom commercial, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 06 1672 A - n° TAHITI 233601 du 30 septembre 2010, Simon Ape Faatau, travaux du bâtiment et terrassement, Fare, côté mer, 98731 Fare, 98731 Huahine, disparition, radiation d'une inscription principale de personne physique.

17 août 2011

N° TPI 04 69 B - n° TAHITI 695593, Agrifirm, *nom commercial :* Agrifirm, société à responsabilité limitée au capital de 2 420 000 F CFP, PK 14,800, côté mer, Punaauia, BP 61951, 98702 Faa'a, suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 21 juin 2011, les associés ont décidé d'augmenter et de réduire le capital social pour le porter à 2 420 000 F CFP, *événements CFE :* 15M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 105 C - n° TAHITI 947465, SCI Tauhere, société civile immobilière au capital de 102 000 F CFP, rue Lagarde, BP 45, 98713 Papeete, aux termes d'un acte reçu par Me Dubouch, notaire à Papeete, le 19 mai 2011, MM. Jean-Marc et Philippe Trondle ont cédé à M. Charles Trondle toutes les parts qu'ils possédaient dans la société. Audit acte MM. Jean-Marc et Philippe Trondle ont démissionné de leurs fonctions de gérants et M. Charles Trondle est resté seul gérant de la société. Les statuts ont été modifiés en conséquence, *événements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 99 366 A - n° TAHITI 433353, Gérard Raioaoa, PK 4,100, côté montagne, 98704 Faa'a, reprise d'activité à compter du 29 juillet 2009 suite à la déclaration de radiation faite au centre de formalité des entreprise le 29 juillet 2009, demande de radiation du 29 juillet 2009 annulée par le greffe du tribunal de commerce de Papeete, *événements CFE :* 67P, modification des activités de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 88 431 A - n° TAHITI 142794, Jean Marie Kong Gine Lo Siou, Mamao, rue Wallis, BP 3550, 98714 Papeete, radiation du point de vente sis à Punaauia, pointe des Pêcheurs depuis fin février 2011. Le seul point de vente actuel est celui du marché de Papeete. Il n'y a plus de loyer à Punaauia, *événements CFE :* 80P, fermeture d'un établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 08 1599 A - n° TAHITI 878835, Maxime Mikaël Félix Lavorel, *nom commercial :* Maximilien Lavorel, PK 37,400, côté montagne, Hitia'a, BP 41204, Fare Tony, 98713 Papeete, transfert du siège social et établissement de Papeete, route de Sainte-Amélie, passe à Hitia'a, PK 37,400, côté montagne, à compter du 16 août 2011, *événements CFE :* 11P, transfert de l'entreprise, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 354 A - n° TAHITI 383539, Sin Kiau Tuihani, *nom d'usage :* Vahinemoea, *nom commercial :* Roulotte Heanoa, quartier Tehaamatai, en face de la pharmacie Pamatai, BP 61024, 98702 Faa'a, adjonction de l'activité de négociant (N02) (produits divers, fruits et légumes et véhicules d'occasions) à compter du 16 août 2011, *événements CFE :* 61P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

18 août 2011

N° 01 209 B - n° TAHITI 601989 du 9 octobre 2001, Infi Polynésie, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP (fixe), rue des Remparts, immeuble Essor, BP 42529, Fare Tony, 98713 Papeete, suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 6 avril 2011, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation, inscription modificative de personne morale avec publication au JOPF ;

N° TPI 08 1157 A - n° TAHITI 870436, Jean-Yves Luta, *nom commercial :* Terevivi Services, route de la cascade, côté montagne, Afareaitu, 98728 Moorea-Maiao, adjonction de l'activité d'entrepreneur de spectacles (S09) à compter du

1er septembre 2011, *événements CFE :* 61P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 984 A - n° TAHITI 908673, Tevaite Teiho, *nom commercial :* Tevai, PK 2,300, quartier Tehei, Teavaro, 98728 Moorea-Maiao, suppression de l'activité de nettoyage et entretien des locaux (N03) et adjonction de l'activité de négociant (N02), modification du nom commercial qui devient Tevai au lieu de Tevai Ite à compter du 17 juin 2011, *événements CFE :* 62P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 05 845 A - n° TAHITI 232272, Jacques Louis Graux, *nom commercial :* La Fringale, boulevard Pomare à côté du Paradise Night, 98714 Papeete, aux termes d'un bail de location-gérance qui prend effet à la date du 11 août 2011, M. Jacques Louis Graux a donné en location gérance à Mme Evelyne Delias qui exploite ledit fonds au nom de La Fringale, *événements CFE :* 82P, mise en location-gérance d'un établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

19 août 2011

N° TPI 06 95 B - n° TAHITI 769216, Poly Engins, *nom commercial :* Poly Engins, société en nom collectif au capital de 1 000 000 F CFP, zone industrielle de la Punaruu, n° 54, BP 380589, 98717 Punaauia, aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 2 octobre 2010, les associés ont nommé M. Claude Drago en qualité de gérant en remplacement de M. Daniel Breton, *événements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 01 974 A - n° TAHITI 356584, Séverine Laure Maria Grivel, *nom d'usage :* Aline, rue du Docteur-Cassiau, Papeete, BP 40148, 98713 Papeete, changement d'adresse domicile et du siège social de l'entreprise, passe de Papeete, PK 19, 300, côté mer à Papeete, rue du Docteur-Cassiau, changement de situation matrimoniale : mariée le 8 juin 2007 et changement de n° de téléphone et de BP 330120, passe à BP 40148, 8713 Papeete, *événements CFE :* 18P, modification de la situation matrimoniale, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

19 août 2011

N° TPI 82 456 A - n° TAHITI 084053, Dorita Hauata, *nom d'usage :* Benacek, rue Aia, bâtiment Medevielle, Taravao, BP 7629, 98719 Hitia'a O Te Ra, suppression des activités de marchand ambulant (A11), vente de glaces et sorbets (G07), plats à emporter (C43). Transfert du siège social et de l'établissement de Taravao, lotissement Kia Ora n° 78, passe à rue Aia Taravao, bâtiment Medevielle à compter du 1er avril 2011, *événements CFE :* 62P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 11 222 A - n° TAHITI 972299, Paméla Lo Sam Kieou, *nom d'usage :* Tehuiotoa, *nom commercial :* Keali & Matahi, PK 13, côté mer, chez Tehuiotoa-Alain, 98709 Mahina, adjonction de la patente d'artisan (A23) à compter du 18 août 2011. Conserve sa patente de cuisine à emporter (C43), *événements CFE :* 61P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 11 1250 A - n° TAHITI 357624, Ati Tahutini, *nom commercial :* Ati Construction, PK 4,300, côté mer, quartier Colombel, derrière Meama, 98704 Faa'a, adoption d'un nom commercial Ati Construction à compter du 18 août 2011, *événements CFE :* 14P, modification du nom commercial, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

22 août 2011

N° TPI 93 219 A - n° TAHITI 267575, Kadouh Sylvain Poirier, PK 45,100, côté montagne, Mataiea, BP 13040, 98717 Punaauia, adjonction de la patente de négociant en produits divers (or et autres...) (N02) à compter de ce jour, suppression de la patente d'export depuis le 8 mars 1993, date à laquelle il s'est immatriculé. (Jamais exploité à ce jour). Adjonction d'une enseigne au nom de La Mine d'Or et O'Na Piru en remplacement de Tryskel, *événements CFE :* 61P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 98 649 A - n° TAHITI 440081, Marguerite Barsinas, *nom commercial :* Marguerite Entretien, PK 4,500, côté mer, quartier Johnston, BP 62782, 98703 Faa'a, adjonction d'une activité travaux en tous genres à compter du 19 août 2011, *événements CFE :* 61P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 04 301 A - n° TAHITI 693143, Jack Tefaatau, *nom commercial :* Jack Jardinage - Raiatea Bucheron Services, PK 15, côté mer, Faaroa, Taputapuatea, BP 1009, 98735 Uturoa, adjonction de l'activité de loueur en main-d'œuvre (gardiennage...) à compter du 1er septembre 2011. Conserve les autres activités de jardinier, bûcheron, *événements CFE :* 61P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 98 171 A - n° TAHITI 226670, Ludovic Timiona, Tiva, Tahaa, BP 143, Haamene, 98733 Tahaa, suppression de l'activité de projection de films cinématographiques à compter du 31 juillet 2011, conserve ses activités de travaux du bâtiment, négociant et terrassement. Modification de l'enseigne commerciale ETL Constructions au lieu de ETL. Nombre de salarié déclaré 1 au lieu de 7 à compter du 31 juillet 2011, *événements CFE :* 62P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 05 1690 A - n° TAHITI 445130, Franck Teheiura Tautu, *nom commercial :* Vaitemanu, 98735 Uturoa, suppresion de l'activité de travaux du bâtiment à l'enseigne Vaitemanu Construction à compter du 16 août 2011. Conserve son activité de nettoyage à l'enseigne Vaitemanu Nettoyage, *événements CFE :* 62P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 83 37 B - n° TAHITI 090522, Etablissement Chanson, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, avenue du Chef-Vairaatoa, Fariipiti, 98714 Papeete, suivant procès-verbal en date du 3 août 2011, enregistré à Papeete le 5 août 2011, folio 89, bordereau 2784/9, les associés ont décidé de modifier la dénomination et l'objet social. *Ancienne mention :* Dénomination sociale : Chanson Import ; objet social : l'achat et la vente de toutes marchandises. *Nouvelle mention :* Dénomination sociale : Etablis-sement Chanson ; objet social : l'installation et la vente de chauffe-eau solaire, *événements CFE :* 10M, modification de l'identification de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 11 979 A - n° TAHITI 986943, Vanessa Vainui Tematarau, chemin Chin Foo, quartier Vetea, BP 50234, 98716 Pirae, adjonction de la patente d'organisatrice d'événements et autres... à compter du 19 août 2011 qui devient également à compter de ce jour l'activité principale. Conserve sa patente de consultante, *événements CFE :* 61P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

Page LEXPOL 320 sur 344

N° TPI 11 822 A - n° TAHITI 984112, Léonnard Teva Lovar, PK 22,200, côté mer, 98711 Paea, adjonction de l'activité de commissionnaire en affaire locale (C22). Adjonction de l'enseigne commerciale Magasin Paea à compter du 1er août 2011. L'activité de négociant en alimentation générale (N02) reste l'activité principale, *événements CFE :* 61P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 08 2111 A - n° TAHITI 883553, Gabriel Bryan Hart, PK 6,300, côté mer, Tevaitoa, 98735 Tumaraa, adjonction de l'activité de travaux de voierie et de viabilité à compter du 16 août 2011. Maintien de l'activité de défrichage et d'aménagement d'espaces verts, *événements CFE :* 61P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 17 B - n° TAHITI 891572, Luseo Pacific, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, Taunoa, impasse Mervin-Taro, BP 9220 Motu Uta, 98715 Papeete, l'assemblée générale du 2 janvier 2011 a pris acte de la cessions de 50 parts intervenue entre la société Luseo et la société Luseo Holding, SARL au capital de 1 005 000 euros, dont le siège social est à ZA Toussaint, 9, rue Diamant, 33185 Le Haillan, *événements CFE :* 15M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

23 août 2011

N° TPI 10 1848 A - n° TAHITI 964528, Mirtha Oramanui Deane, *nom commercial :* Fainau, PK 11,200, côté montagne, avant Tahiti Pas Cher, 98717 Punaauia, adjonction de la licence de débit de boisson de 8e classe, autorisation n° 2173 MEF/ACAEP du 11 août 2011, *événements CFE :* 61P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 02 1088 A - n° TAHITI 255570, Edwige Tchen, PK 8,200, côté montagne, parking Outumaoro, 98718 Punaauia, suppression de l'activité de travaux de terrassement (T12) et de l'activité de transport de marchandises (T07) à compter de ce jour. Conserve uniquement sa patente de roulotte et sa licence de 8e classe, *événements CFE :* 62P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 08 1726 A - n° TAHITI 881524, Colette Vaiho Kauehi, 98763 Fakarava, adjonction de l'activité de négociant en alimentation générale à compter du 1er septembre 2011, *événements CFE :* 61P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 05 237 B - n° TAHITI 747550, Défense Consulting Pacific, *nom commercial :* Défense Consulting Pacific, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 F CFP, lotissement Green Valley, Outumaoro, Punaauia, BP 5553, 98716 Pirae, adjonction d'un local d'entreposage d'une superficie de 30 mètres carrés sis à Punaauia, Punavai Nui, résidence Hibiscus à compter du 1er janvier 2011, adjonction d'un local d'entreposage d'une superficie de 36 mètres carrés sis à Punaauia, Outumaoro, Green Vallée, à compter du 1er janvier 2011, *événements CFE :* 54M, ouverture d'un nouvel établissement, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 09 191 B - n° TAHITI 912048, Tahiti Plongée, *nom commercial :* Snack Restaurant Beau Rivage, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, PK 7,500, côté mer, BP 2304, Punaruu, 98717 Punaauia, adjonction d'un snack à l'enseigne Snack Restaurant Beau Rivage à la même adresse que Tahiti Plongée à compter du 1er septembre 2011, *événements CFE :* 12M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

24 août 2011

N° TPI 83 53 B - n° TAHITI 090977, Immo Service, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, avenue Régent-Paraita, 98714 Papeete, suivant acte reçu par Me Dubouch, notaire à Papeete, le 12 juillet 2011, la société Immo Service a cédé à M. Patrick Moana Verbauwen, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° 10 1159 A, la branche d'activité Assurance moyennant un prix payé comptant, *événements CFE :* 99M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 1159 A, Patrick Moana Verbauwen, *nom commercial :* Assurverbo, lotissement Les Alizées, lot n° 49, Mahina, BP 20452, 98713 Papeete, suivant acte reçu par Me Dubouch, notaire à Papeete, le 12 juillet 2011, M. Patrick Moana Verbauwen a acquis de la société Immo Service, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° 83 53 B, la branche d'activité Assurance moyennant un prix payé comptant, *événements CFE :* 63P, acquisition du fonds par l'exploitant, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 68 7 B - n° TAHITI 029355, Air Moorea, société anonyme au capital de 285 300 000 F CFP, aéroport de Tahiti, Faa'a, BP 6019, 98702 Faa'a, il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2011 et de l'arrêté des comptes et du certificat du dépositaire établis par la SCP Gosse-Parion-Changues-Menard-Albert en date du 28 juin 2011 que le capital a été augmenté de 250 000 000 F CFP pour être porté de 35 300 000 F CFP à 285 300 000 F CFP. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés, *événements CFE :* 15M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 92 539 A - n° TAHITI 187617, Titea Stéphane Varady, quartier Tepua, Uturoa, Raiatea, BP 42454, 98713 Papeete, ouverture de l'établissement secondaire sur Papeete, immeuble Jonc, rue Castelneau en face de l'imprimerie Ferrand n° 3 afin d'exercer l'activité de commissionnaire en affaires (dépôt/vente) (C22) à l'enseigne Tiki Puces à compter du 10 août 2011 pour une surface de 50 mètres carrés et un loyer mensuel de 120 000 F CFP. Conserve son établissement principal sur Uturoa, Raiatea en tant qu'importateur (104), *événements CFE :* 54P, ouverture d'un nouvel établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

25 août 2011

N° TPI 75 8 B - n° TAHITI 038281, Tahiti Nui Travel, société anonyme au capital de 150 000 000 F CFP, immeuble Ateivi, rue Monseigneur-Tepano-Jaussen, BP 718, 98713 Papeete, aux termes de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2011, il a été décidé de nommer Mlle Gabrielle Falletta en qualité d'administrateur en remplacement de Mlle Céline Falletta, *événements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 74 39 B - n° TAHITI 041848, Océor Lease Tahiti, société anonyme au capital de 341 957 000 F CFP, rue Cardella, BP 90, 98713 Papeete, aux termes du procès-verbal du conseil d'administration du 16 février 2011, il a été pris acte de la démission de leur mandat d'administrateur de M. Philippe Garsuault et de la société Océor Lease Tahiti SAS et la nomination en qualité d'administrateur de M. François Camilleri et la SA Natixis Lease. Aux termes du procès-verbal du conseil d'administration du 23 février 2011, il a été pris acte de la démission de son mandat de président du conseil d'administration de M. Patrice Tepelian, de la

démission de ses mandats de vice-président, d'administrateur et de ses fonctions de vice-président délégué de M. Philippe Marie, de la démission de M. Claude Lalo de son mandat de directeur général. En outre, M. Pierre Besnard a été nommé en qualité d'administrateur et président du conseil d'administration, M. François Camilleri a été nommé directeur général et M. Patrice Tepelian en qualité de directeur général délégué, *événements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 11 1115 A - n° TAHITI 989558, Keziah Hinerava Ohu, *nom commercial :* De Tout, résidence Terua Iti, lot n° 4, BP 14164, 98701 Arue, modification de l'enseigne à compter de ce jour : Lire : "De Tout" en remplacement de : "Un Peu de Tout". Changement d'adresse du domicile et de l'établissement principal à compter de ce jour : Erima, lot n° 4, résidence Terua Iti, Arue, en remplacement de Arue, PK 5. Remplacer la BP 14240, 98701 Arue par la BP 14164, 98701 Arue, *événements CFE :* 60P, modification de l'identification (enseigne...) de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 11 1243 A - n° TAHITI 991877, Raimana Hans Betzing-Maury, *nom commercial :* Technic-Pro, PK 8,300, côté montagne, lotissement Auffray, Punaauia, BP 44764, Fare Tony, 98713 Papeete, modification du nom commercial Betzing & Fils par Technic-Pro à compter du 24 août 2011, *événements CFE :* 14P, modification du nom commercial, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 11 1042 A - n° TAHITI 988303, Samuel Yves Plassais, *nom commercial :* Plassais Services, PK 11,500, côté montagne, servitude Jambolana, 98717 Punaauia, adjonction des activités de négociant et importateur à compter du 1er septembre 2011, *événements CFE :* 61P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 07 7 A - n° TAHITI 740233, Vatea Yannick Alain Kervella, PK 11,300, côté montagne, servitude Moe, 98717 Punaauia, adjonction de la patente d'importateur (104) et la patente de mécanicien, réparateur (de 2 roues, jet ski et tous autres moteurs...) à l'enseigne Ab Motor à compter de ce jour. Conserve sa patente de services divers ainsi que les enseignes LGN Tahiti et Mandura Tahiti. Radiation de l'enseigne Tahiti Abattages, *événements CFE :* 61P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité auJOPF ;

N° TPI 11 57 B - n° TAHITI 976456, Hope Kura Constructions, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP, zone industrielle de la vallée de Tipaerui BP 3394, 98713 Papeete, lire : "Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée", au lieu de : "Société à responsabilité limitée", *événements CFE :* 99M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 174 B - n° TAHITI 951038, SARL Maimiti Shop, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 F CFP, PK 5,500, lotissement Orovau, lot n° 61, Maharepa, BP 3311 Temae, 98728 Moorea-Maiao, M. Patrice Della Vedova a cédé la totalité de ses parts détenues dans la SARL Maimiti Shop et a démissionné de sa fonction de gérant. Mme Mina Moreau et M. Laurent Blondeau restent seul gérants, *événements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 11 49 C, SCI Résidence Aloha, société civile immobilière au capital de 200 000 F CFP, boulevard Pomare-V, Fariipiti, BP 4144, 98713 Papeete, suivant acte reçu par Me Dubouch, notaire à Papeete, le 27 avril 2011, Mme Antoinette Heiero épouse Puputauki a cédé à Mme Warena Chung épouse Leogite, les 110 parts numérotées de 1 à 110 inclus, qu'elle possède dans la société. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Mme Warena Chung a été nommée cogérante pour une durée non limitée, *événements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 11 49 C, SCI Résidence Aloha, société civile immobilière au capital de 200 000 F CFP, boulevard Pomare-V, Fariipiti, BP 4144, 98713 Papeete, suivant acte reçu par Me Dubouch, notaire à Papeete, le 26 avril 2011, M. Léonard Puputauki a cédé à M. Richard Laugeon les 2 parts numérotées de 199 à 200 inclus, qu'il possède dans la société. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence, *événements CFE :* 15M, modification du capital social, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

26 août 2011

N° TPI 98 36 B - n° TAHITI 431387, Société d'exploitation du centre commercial de Outumaoro, société anonyme au capital de 61 000 000 F CFP, PK 8,500, côté montagne, Outumaoro, BP 13715, 98718 Punaauia, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2011, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital d'un montant de 301 000 000 F CFP, puis de le réduire d'un montant de 300 000 000 F CFP portant ce dernier à 61 000 000 F CFP, divisé en 6 100 actions de 10 000 F CFP chacune, *événements CFE :* 15M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 98 36 B - n° TAHITI 431387, Société d'exploitation du centre commercial de Outumaoro, société anonyme au capital de 61 000 000 F CFP, PK 8,500, côté montagne, Outumaoro, BP 13715, 98718 Punaauia, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2011, les actionnaires ont décidé de transformer la société en société par action simplifiée et de nommer M. Gustave Fallet à la présidence en remplacement de M. Daniel Amouyal, *événements CFE :* 13M, modification de la forme juridique ou du statut particulier, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 06 362 B - n° TAHITI 802819, La Pita, *nom commercial :* Hôtel Maitai Lapita Village, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, Fare, BP 31, 98731 Huahine, adjonction de la licence de 4e classe, autorisation n° 2415 MEF du 2 août 2011. Adjonction d'une enseigne commerciale : Hôtel Maitai Lapita Village, *événements CFE :* 14M, modification du nom commercial, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 2077 A - n° TAHITI 968099, Vaihere Vanessa Mou-Fa, *nom commercial :* Vaness Shop, PK 53,100 côté mer, face église Mormone, BP 16076, 98727 Teva I Uta, ouverture d'un second établissement de coiffure et institut de beauté (épilation - manucure) à compter du 1er septembre 2011 à l'enseigne Vaness Coiffure et Esthétique sis à Taravao Centre face à Hyper Champion, *événements CFE :* 54P, ouverture d'un nouvel établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 07 1351 A - n° TAHITI 835074, Aurélien Didier Flamarion, *nom commercial :* Illico Plomberie, PK 22, côté montagne, 98711 Paea, suppression de la patente de travaux en tous genres (T14) à l'enseigne Sirius Group Fils à compter de ce jour. Conserve sa patente de plomberie à l'enseigne Illico Plomberie, *événements CFE :* 62P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 07 18 B - n° TAHITI 807701, Pac Trading, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 100 000 F CFP, rue des Ecoles, 98714 Papeete, reprise des activités de la société à compter du 1er octobre 2011, aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 19 août 2011, la dénomination de la société a été modifiée et est désormais Pac Trading, *événements CFE :* 10M, modification de l'identification de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

29 août 2011

N° TPI 03 157 B - n° TAHITI 668368, Société polynésienne de réseaux d'études et de services, *sigle :* SPRES, société par actions simplifiée unipersonnelle à associé unique au capital de 50 000 000 F CFP, zone industrielle de la Punaruu, Punaauia, BP 377, 98713 Papeete, par décisions extraordinaires du 13 juillet 2011, l'associé unique a décidé la transformation de la société en société par action simplifiée unipersonnelle à compter de ce même jour. En outre, l'associé unique a nommé M. Bruno Marty en qualité de président et décidé la poursuite des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant, *événements CFE :* 13M, modification de la forme juridique ou du statut particulier, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 99 766 A - n° TAHITI 154534, Tetavahi Tamatoa Maui, PK 55, côté mer, quartier Chapman, 98727 Teva I Uta, rectification du nom patronymique par décision n° 435 MC07 du 19 juin 2007 qui porte le nom de Maui et non plus Temanu, *événements CFE :* 10P, modification du nom ou prénoms de la personne, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 98 492 A - n° TAHITI 283465, Célestine Maea Choune, *nom d'usage :* Williams, PK 34, côté mer, quartier Mataoa, BP 12273, 98712 Papara, adjonction de l'activité de fabricant de bijoux à compter du 26 août 2011 à l'enseigne commerciale Moemoea Créations, *événements CFE :* 61P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 00 1753 A - n° TAHITI 569046, Rosa Natupuaitera Paoa Flores, *nom d'usage :* Castanet, PK 2, dorsale de Pueu, Afaahiti, BP 70708, 98719 Hitia'a O Te Ra, adjonction de l'activité de snack à compter du 1er septembre 2011 à l'enseigne commerciale Snack du Ranch du Plateau Rauvau, *événements CFE :* 61P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 08 1842 A - n° TAHITI 533927, Venessa Cécile Moana Marchal, *nom commercial :* Poehere, Rikitea, 98755 Gambier, suppression de l'activité de fabrication de bijoux et adjonction de l'activité de location de véhicule à compter du 26 août 2011, *événements CFE :* 62P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 988 A - n° TAHITI 457218, Russel Heinere Terorotua, *nom commercial :* Hotu Conseils & Services, PK 46,200, côté mer, Mataiea, BP 51499, 98716 Pirae, adjonction de l'activité de travaux du bâtiment (T13) à compter de ce jour à l'enseigne commerciale Hotu Constructions. Conserve son activité de services divers (S14) et adjonction d'une nouvelle enseigne pour cette activité au nom de Hotu Services. Radiation de l'enseigne commerciale Hotu Conseils & Services à compter de ce jour, *événements CFE :* 61P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 11 977 A - n° TAHITI 966671, Sandrine Ruita Tehumu, *nom d'usage :* Manate, PK 53, côté montagne, BP 16096, Papeari, 98727 Teva I Uta, adjonction de l'activité de nettoyage locaux à compter du 15 août 2011 à l'enseigne Mauri, *événements CFE :* 61P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 00 144 B - n° TAHITI 550699, CTA, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 000 F CFP, lotissement Vetea 1 n° 23, Pirae, BP 2595, 98713 Papeete, l'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2011 a décidé la modification de l'objet social par adjonction de l'activité de géomètre et en application de l'article L. 223-42 du code de commerce de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société, *événements CFE :* 25M, continuation malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 83 126 B - n° TAHITI 096990, Transit Transport International - Tahiti, *sigle :* TTI - Tahiti, *nom commercial :* TTI - Tahiti, société anonyme au capital de 10 000 000 F CFP, aéroport de Tahiti-Faa'a, immeuble Air Tahiti, BP 6480, 98702 Faa'a, il résulte des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2011 le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Enrique Braun-Ortega, Mme Maria Braun-Miller, de la SDV Logistique International et de la SA Les Assurances du Pacifique pour 6 ans. Il résulte des délibérations du conseil d'administration du 28 juin 2011 le renouvellement du mandat de président-directeur général de M. Enrique Braun-Ortega pour la durée de son mandat d'administrateur, *événements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 78 38 B - n° TAHITI 058495, Les Assurances du Pacifique, *nom commercial :* Assupac, société anonyme au capital de 749 920 000 F CFP, boulevard Pomare, immeuble Cowan, BP 9008, 98715 Papeete, l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs et nommé Mme Sandra Braun-Ortega en qualité de nouvel administrateur. Le conseil d'administration du 28 juin 2011 a renouvelé le mandat du président-directeur général et du directeur général délégué, *événements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 07 6 B - n° TAHITI 806141, Tout pour l'emballage, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à associé unique au capital de 100 000 F CFP, voie M entre la rivière Papeava et Sat Nui, Fare Ute, 98714 Papeete, par décision du 22 octobre 2010, l'associée unique a pris la décision de nommer M. Vincent Law en qualité de commissaire aux comptes titulaire et la SEG Audit, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, *événements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

30 août 2011

N° TPI 04 143 C - n° TAHITI 705855, SCI MT Otemanu, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, Vaitape, 98730 Bora Bora, il résulte de la cession de parts sociales par M. Jean-Louis Thomas et Mlle Noémie Campan-Thomas à MM. Christian Triep-Capdeville et Jérôme Montaner dans la SCI Jeanslouis Thomas suivant acte reçu par Me Michel Delgrossi, notaire associé le 31 janvier 2011 que MM. Triep-Capdeville et Montaner sont nommés cogérants de ladite société qui a également changé de nom, *événements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 08 434 A - n° TAHITI 856732, Violette Taharia Pellemele, *nom commercial :* Entreprise Tea-Hinavai - Snack Tea-Hinavai, Taahueia, côté montagne, 98754 Tubuai, suppression de l'activité de chauffeur taxi et adjonction des

activités d'excursions touristiques et de snack à l'enseigne Snack Tea-Hinavai. Je travaille aujourd'hui avec la clientèle de la Pension Toena (tour de l'île, transfert aéroport-pension-aéroport, dépôt à la marina...). J'exerce également une seconde activité dans un local que me prête l'association Te Heivanui pour vendre de la pâtisserie, des légumes, du poisson et des plats à emporter. Le local est situé près du Magasin Areni, *événements CFE :* 62P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 980 A - n° TAHITI 486472, Hestel Vania Poerava Temaiana, *nom commercial :* Farehere, villa Mozelle, Hauts de Hamuta, Pirae, BP 40604, 98713 Papeete, suppression de l'activité de pension bourgeoise et adjonction de l'activité de garde-malade depuis le 10 juillet 2010, changement d'adresse domicile et siège de Mahina passe à Hauts de Hamuta, villa Mozelle, Pirae depuis le 10 juillet 2010, l'activité de garde-malade est exercée à domicile depuis toujours (soit 60 000 F CFP annuel) conformément au code des impôts, *événements CFE :* 62P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 11 1014 A - n° TAHITI 615625, Serge Teva Rahanai, *nom commercial :* Nui Hiti, PK 7,500, côté montagne, immeuble Léon, Punaauia, BP 12657, 98712 Papara, adjonction de l'activité de travaux en tous genres (T14) à compter du 1er septembre 2011. Conserve ses activités de nettoyage et entretien (N03) et l'activité de jardinage (J02), *événements CFE :* 61P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 240 B - n° TAHITI 892018, Coopérative Tamarii Rava'ai no Maurua, *nom commercial :* Tamarii Rava'ai no Maurua, coopérative maritime, Farauru, 98732 Maupiti, suite au procès-verbal du 2 août 2011, le bureau a été renouvelé et le seul changement est au niveau des secrétaires, *événements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 11 21 B - n° TAHITI 972729, Sup'Tepua, *nom commercial :* Sup'Tepua, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, Tepua, BP 1251, 98735 Uturoa, aux termes d'une décision en date du 5 mai 2011, l'associé unique a pris la décision de modifier la dénomination sociale EURL Tauaroa Tepua pour adopter celle de EURL Sup'Tepua et de nommer MM. Rodolphe Tauaroa et Julien Vescovali en qualité de nouveaux gérants en remplacement de Mlle Hinareva Tauaroa, *événements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 06 274 B - n° TAHITI 791269, Limonaderie de Tahiti, société par actions simplifiée au capital de 6 000 000 F CFP, vallée de Tipaerui, BP 235, 98713 Papeete, par une délibération en date du 7 juillet 2011, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de 19 200 000 F CFP au moyen d'une élévation de la valeur nominale des actions de 1 000 F CFP à 4 200 F CFP et par voie de compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société et de réduire le capital social de 19 200 000 F CFP au moyen d'une réduction de la valeur nominale des actions de 4 200 F CFP à 1 000 F CFP et par voie d'imputation du report à nouveau à hauteur de cette réduction. L'article 6 des statuts s'en trouve ainsi modifié, *événements CFE :* 15M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

31 août 2011

N° TPI 80 23 C - n° TAHITI 067074, SCI Royal Papeete, société civile au capital de 200 000 000 F CFP, boulevard Pomare, 98714 Papeete, l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 2 août 2011 a décidé la dissolution anticipée de la société et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. Elle a nommé comme liquidateur M. Francis Wong Yen, *événements CFE :* 22M, dissolution de la personne morale, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 80 31 B - n° TAHITI 067066, Royal Papeete, *nom commercial :* Le Gallieni - Le Tamure Hut, société anonyme au capital de 117 980 000 F CFP, boulevard Pomare, BP 919, 98713 Papeete, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 2 août 2011 a décidé la dissolution anticipée de la société et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. Elle a nommé comme liquidateur M. Francis Wong Yen, *événements CFE :* 22M, dissolution de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 98 102 B - n° TAHITI 439026, Sunset Créations, *nom commercial :* Sunset Créations, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 000 F CFP, centre commercial Tamanu, BP 380311, 98717 Punaauia, suppression de l'établissement sis à Papeete, 22, rue Gauguin, à l'enseigne commerciale Ia Ora Kids à compter du 30 juin 2011, *événements CFE :* 99M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 07 63 B - n° TAHITI 813592, Ianatu, société en nom collectif au capital de 200 000 F CFP, 23, avenue du Prince-Hinoi, Papeete, BP 5174, 98716 Pirae, l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 août 2011 a entériné la démission de M. Eric Lambert de son poste de cogérant à compter du 17 août 2011, *événements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 09 186 C - n° TAHITI 925420, SCI Tamahana Iti, société civile immobilière au capital de 63 219 000 F CFP, lotissement Tamahana, lot n° 45, Arue, BP 42441, 98713 Papeete, au terme d'une délibération extraordinaire en date du 31 décembre 2010, la collectivité des associés a agréé cinq nouveaux associés, décidé et réalisé une augmentation du capital social de 63 119 000 F CFP, passant celui-ci de 100 000 F CFP à 63 219 000 F CFP, par la création et l'émission au pair de 63 119 parts nouvelles de 1 000 F CFP chacune. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés, *événements CFE :* 15M, modification du capital social, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 882 A - n° TAHITI 948018, Sébastien Laurent Lionel Gouverneur, *nom commercial :* Tiki. Net, Taiohae, BP 527, 98742 Nuku Hiva, adjonction de la patente de négociant (N02) en produits divers (vêtements, jouets et autres produits), la patente de loueur de moyens de transport divers (automobile, vélos, scooters, quads) et la patente d'appareils d'amusements divers (babyfoot, jeux vidéo, échecs, tarot, billard et autres...) à compter du 26 août 2011. Conserve ses autres activités, *événements CFE :* 61P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 1560 A - n° TAHITI 324020, Sandro Ly, *nom commercial :* Fenua Prod. Events, PK 2,500, côté mer, Auae, Faa'a, BP 200261, 98713 Papeete, suppression de l'activité d'organisateur de spectacles à compter du 30 août 2011.

Adjonction de l'activité de négociant à compter du 30 août 2011, *événements CFE :* 62P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 06 464 A - n° TAHITI 664029, Stella Potii Lin Sin, *nom d'usage :* Faura, *nom commercial :* Magasin Pahere, 98771 Manihi, adjonction de l'activité d'importateur à compter du 30 août 2011, *événements CFE :* 61P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 07 401 A - n° TAHITI 204289, Farida Benabderrahmane, *nom d'usage :* Kornobis, *nom commercial :* Entreprise Raura, PK 14,800, côté mer, local n° 8, Tamanu Iti, 98718 Punaauia, ouverture d'un établissement sis à Punaauia, Tamanu, à l'enseigne commerciale Entreprise Raura à compter du 1er octobre 2011. Changement d'adresse domicile, *événements CFE :* 54P, ouverture d'un nouvel établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 03 1143 A - n° TAHITI 595348, Lenick Anna Amo *nom d'usage :* Tau, *nom commercial :* Vekeveke Village, Fakarava, Tuamotu, BP 3902, 98713 Papeete, suppression de l'activité de restaurant-ouvrier à compter du 1er août 2006 (n'a jamais exercé). Adjonction de l'activité de location de voitures à compter du 1er septembre 2011, *événements CFE :* 62P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

1er septembre 2011

N° TPI 10 41 B - n° TAHITI 933721, MD Jardins, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 F CFP, résidence Heimanu, appartement n° 19, BP 1239, 98717 Punaauia, mise en sommeil sans disparition de la personne morale à compter du 31 juillet 2011, *événements CFE :* 99M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 05 178 B - n° TAHITI 741967, Marquises Essor, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 200 000 F CFP, Atuona, BP 412, 98741 Hiva Oa, cessation temporaire à compter du 1er août 2011, *événements CFE :* 99M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 02 144 B - n° TAHITI 633008, La Terrasse Api, *nom commercial :* La Terrasse Api, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, centre Aline, immeuble Fare Tony, 98714 Papeete, aux termes d'une lettre de la direction générale des affaires économiques n° 2812 MEF, la licence de 5e classe a été transformée en licence de 4e classe, *événements CFE :* 12M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 08 225 B - n° TAHITI 875435, Société d'exploitation et de distribution générale, *sigle :* SEDG, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 F CFP, PK 4,200, côté montagne, Arue, BP 20412, 98713 Papeete, aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 août 2011, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital de 15 000 000 F CFP par incorporation des comptes courants et a également procédé à une réduction de capital de 14 000 000 F CFP pour porter celui-ci à 2 000 000 F CFP, *événements CFE :* 15M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 100 C - n° TAHITI 946160, GSPS, société civile au capital de 100 000 F CFP, lotissement Tamahana, lot n° 29, BP 140367, 98701 Arue, suite à une erreur de retranscription lors de l'immatriculation, la forme juridique est une société civile et non une société civile professionnelle, *événements CFE :* 99M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

2 septembre 2011

N° TPI 09 331 B - n° TAHITI 928077, Team Polynésian Concept, *nom commercial :* TP Concept, société à responsabilité limitée au capital de 102 000 F CFP, Avatoru, Rangiroa, BP 13271, Carrefour, 98717 Punaauia, changement de régime matrimonial entre M. Salomon Raapoto et Mme Elza Hina Pan-Si, son épouse, aux termes d'un acte reçu par Me Dominique Dubouch, notaire à Papeete, le 2 novembre 2010, dont ils adoptent pour l'avenir le régime de la séparation de biens, ledit acte a été homologué au tribunal civil de première instance de Papeete le 9 mars 2011, *événements CFE :* 99M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

5 septembre 2011

N° TPI 66 32 B - n° TAHITI 027532, Wan et Cie, *nom commercial :* Société des Magasins Chic, société en nom collectif au capital de 2 000 000 F CFP, Paofai, BP 7, 98713 Papeete, fermeture de l'établissement sis au centre Vaima à l'enseigne commerciale Chic Luxe pour des raisons économiques. La boutique Chic reste ouverte, *événements CFE :* 99M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 09 90 B - n° TAHITI 900654, Cailleau immobilier, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, route de Pamatai, face Point Chaud, Faa'a, BP 41907, Fare Tony, 98713 Papeete, par résolution de l'assemblée générale en date du 9 août 2011, il est décidé de transférer le siège à Faa'a, route de Pamatai, face Point Chaud, *événements CFE :* 11M, transfert du siège de l'entreprise, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 08 38 B - n° TAHITI 852277, Hererava nettoyage, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, quartier Mai, Faa'a, BP 40309, Fare Tony, 98713 Papeete, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2011, il a été décidé de modifier le nom de la société en Hererava nettoyage et de transférer le siège à Faa'a, quartier Mai, BP 40309, Fare Tony, Papeete, *événements CFE :* 11M, transfert du siège de l'entreprise, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

6 septembre 2011

N° TPI 09 222 B - n° TAHITI 914853, Dafe pâtisserie, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 F CFP, PK 12,500, côté montagne, Maatea, 98728 Moorea-Maiao, suppression des activités de pâtisserie commune et traiteur (suite à une erreur) à compter du 1er janvier 2011, *événements CFE :* 12M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 08 234 B - n° TAHITI 875617, Label nettoyage, *nom commercial :* Label nettoyage, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, PK 12,700, servitude Tessier, BP 380418, Tamanu, 98717 Punaauia, cessation des activités sans disparition de la personne morale au 30 juin 2011, *événements CFE :* 99M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

8 septembre 2011

N° TPI 00 97 B - n° TAHITI 545152, Te Mana Import, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, route du pic Rouge, Tipaerui, BP 156, 98713 Papeete, il résulte du procès-verbal de la délibération des associés en date du 1er août 2011 que M. Daniel Palacz a démissionné de ses fonctions de gérant, *événements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 97 266 B - n° TAHITI 422568, Société de projection et de préfabrication, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 000 F CFP, zone industrielle de Tipaerui, Papeete, BP 51120, 98716 Pirae, il résulte du procès-verbal de la délibération des associés en date du 15 avril 2011, une augmentation du capital social et la modification de l'article 7 des statuts. Ainsi, le capital social est augmenté à 5 000 000 F CFP, *événements CFE :* 15M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 72 39 B - n° TAHITI 037481, Hôtel Kia Ora, *nom commercial :* Hôtel Kia Ora Resort & Spa, société anonyme au capital de 230 000 000 F CFP, Tiputa, 98776 Rangiroa, changement du nom commercial : Hôtel Kia Ora Resort & Spa. Annulation de la patente de boutique prévue le 1er septembre 2011. Annulation de la patente de bijouterie prévue le 1er septembre 2011 (dépôt-vente) à l'enseigne Robert Wan. Création de l'activité de vente de produits et articles au Spa de l'Hôtel Kia Ora & Spa à compter du 1er octobre 2011, *événements CFE :* 12M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

9 septembre 2011

N° TPI 91 119 B - n° TAHITI 237511, Cofely Polynésie, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 000 F CFP, centre commercial du Lotus, Punaauia, BP 496, 98713 Papeete, aux termes des décisions de l'associé unique du 30 juin 2011, il a été décidé de changer la dénomination sociale en Cofely Polynésie ainsi que la date de clôture du l'exercice social fixée à compter de l'exercice 2011 au 30 novembre. L'exercice social commence au 1er décembre pour se terminer au 30 novembre. L'exercice clos le 30 novembre 2011 a donc une durée de onze mois, *événements CFE :* 10M, modification de l'identification de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 03 251 B - n° TAHITI 681197, Distribution d'Arue, société par actions simplifiée, au capital de 20 000 000 F CFP, Arue, BP 13715, 98717 Punaauia, au terme de l'assemblée générale extraordinaire du 18 août 2011, les actionnaires ont décidé de nommer M. Falletta à la présidence en remplacement de M. André Amouyal, *événements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 03 251 B - n° TAHITI 681197, Distribution d'Arue, société par actions simplifiée au capital de 20 000 000 F CFP, Arue, BP 13715, 98717 Punaauia, au terme de l'assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2011, les associés ont décidé d'augmenter le capital d'un montant de 72 500 000 F CFP, puis le réduire de 87 500 000 F CFP, portant ce dernier à 20 000 000 F CFP, *événements CFE :* 15M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 03 256 B - n° TAHITI 681940, Editions Le Motu, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, immeuble Grand Hôtel, BP 326, 98713 Papeete, cessation totale temporaire d'activité à compter du 1er septembre 2011, *événements CFE :* 99M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 86 59 B - n° TAHITI 133322, Poly diésel, engins et usinages, *nom commercial :* Poly-Diesel, société par actions simplifiée au capital de 15 875 000 F CFP, zone industrielle de la Punaruu, lot n° 54, BP 380589, Tamanu, 98717 Punaauia, par décisions du 30 juin 2011, l'associée unique a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice de la société fixée à compter de l'exercice 2011 au 30 novembre. L'exercice clos le 31 décembre 2011 a donc une durée de onze mois. L'exercice social commence donc le 1er décembre pour se terminer le 30 novembre, *événements CFE :* 16M, modification de la durée de la personne ou de la date de clôture de l'exercice social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 04 81 B - n° TAHITI 697581, AOP, société à responsabilité limitée au capital de 955 000 F CFP, rue Monseigneur-Tepano-Jaussen, immeuble Ateivi, 98714 Papeete, par décision collective en date du 30 juin 2011, les associés ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société, à compter du même jour, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Samir Farah a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social. Il a été décidé que la mission des commissaires aux comptes prendrait fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, *événements CFE :* 22M, dissolution de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

12 septembre 2011

N° TPI 90 2 B - n° TAHITI 203448, Palacz, société à responsabilité limitée au capital de 21 000 000 F CFP, allée Pierre, Loti, Titioro, Papeete, BP 51120, 98716 Pirae, changement de boîte postale, BP 51120, 98716 Pirae, *événements CFE :* 99M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 00 97 B - n° TAHITI 545152, Te Mana Import, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, route du pic Rouge, Tipaerui, Papeete, BP 51606, 98716 Pirae, changement de boîte postale : BP 51606, 98716 Pirae, *événements CFE :* 99M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 97 266 B - n° TAHITI 422568, Société de projection et de préfabrication, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 000 F CFP, zone industrielle de Tipaerui, Papeete, BP 51607, 98716 Pirae, changement de boîte postale : BP 51607, 98716 Pirae, *événements CFE :* 99M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

13 septembre 2011

N° TPI 06 87 B - n° TAHITI 768952, Tahiti Nui évolution, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, rue Deflesselle, immeuble Toarai, appartement n° 15, BP 4144, 98713 Papeete, cessation totale temporaire d'activité à compter du 31 août 2011, *événements CFE :* 99M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

15 septembre 2011

N° TPI 10 139 B - n° TAHITI 945782, Dream Factory, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, PK 12,500, côté mer, résidence Manava, Punaauia, BP 549, 98713 Papeete, cessation temporaire de toutes activités ou mise en sommeil sans disparition de la personne morale à compter du 1er septembre 2011, *événements CFE :* 99M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

26 septembre 2011

N° TPI 03 157 B - n° TAHITI 668368, Société polynésienne de réseaux d'études et de services, *sigle :* SPRES, société par actions simplifiée unipersonnelle à associé unique au capital de 50 000 000 F CFP, zone industrielle de la Punaruu, Punaauia, BP 377, 98713 Papeete, par décision extraordinaire en date du 31 août 2011, l'associée unique a modifié la date de clôture de l'exercice social au 30 juin de chaque année ainsi que l'article 24 des statuts et nommé M. Gérard Noël en qualité de directeur général, *événements CFE :* 35M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

3 octobre 2011

N° TPI 05 821 A - n° TAHITI 223834, Jean-Marie Désiré Antoine Boosie, *nom commercial :* TTM Homes - Clean Service System, PK 3,200, côté montagne, servitude Boosie, Arue, BP 51425, 98716 Pirae, aux termes d'un acte aux minutes de la SCP Calmet-Restout-Delgrossi en date du 10 août 2011, M. Jean-Marie Boosie a acquis de la société Clean Service System un fonds de commerce d'entretien, nettoyage, sécurité et gardiennage de tous bâtiments, exploité à Papeete, connu sous le nom de Clean Service System, *événements CFE :* 63P, acquisition du fonds par l'exploitant, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 86 183 B - n° TAHITI 140061, Clean Service System, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 000 F CFP, carrefour Paraita, Clemenceau, Mamao, 98714 Papeete, aux termes d'un acte aux minutes de la SCP Calmet-Restout-Delgrossi en date du 10 août 2011, la société Clean Service System a vendu à M. Jean-Marie Boosie, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° 05 821 A, un fonds de commerce d'entretien, nettoyage, sécurité et gardiennage de tous bâtiments, exploité à Papeete, connu sous le nom de Clean Service System, *événements CFE :* 99M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

17 octobre 2011

N° TPI 00 97 B - n° TAHITI 545152, Te Mana Import, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 000 F CFP, route du pic Rouge, Tipaerui, Papeete, BP 51606, 98716 Pirae, suivant délibération en date du 26 septembre 2011, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 10 000 000 F CFP, *événements CFE :* 15M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

21 octobre 2011

N° TPI 86 183 B - n° TAHITI 140061, Clean Service System, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 000 F CFP, carrefour Paraita, Clemenceau, Mamao, 98714 Papeete, par procès-verbal du 26 juillet 2011, les associés ont décidé la mise en sommeil de la société, *événements CFE :* 99M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

RADIATIONS

3 août 2011

N° TPI 09 133 B - n° TAHITI 905851, Le Beach Club, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP, 38, rue François-Cardella, immeuble Moux, 98714 Papeete.

4 août 2011

N° 03 281 B du 3 décembre 2003, Technova Architecture, société anonyme, 12, rue Pestalozzi, 75005 Paris 05.

16 août 2011

N° TPI 09 150 A - n° TAHITI 893321 du 31 juillet 2011, Raimanatea Michael Laurens Hei Marchand, *nom commercial :* Impressions Maka, bâtiment Polycome, face de Chimécal, Titioro, 98713 Papeete ;

N° TPI 09 389 A - n° TAHITI 897447 du 31 juillet 2011, Alexis Nicolas Bou, PK 5, Avéra, 98735 Taputapuatea ;

N° TPI 09 1232 A - n° TAHITI 913657 du 12 août 2011, Albert Ariiraihau Villierme, *enseigne :* BJJ & MMA, Orovini, quartier Villierme, 98713 Papeete ;

N° TPI 10 543 A - n° TAHITI 941492 du 23 juillet 2011, Lyvia Lemaire, *enseigne :* Snack Aimata, Taareu, Maeva, BP 681, 98731 Huahine ;

N° TPI 07 933 A - n° TAHITI 596 825 du 28 juin 2011, Marylène Tara Tutavae, massage traditionnel - travaux du bâtiment, *enseigne :* Royal Massage - Mary.Li Constructions, *nom commercial :* Royal Massage, Avera, Opeha, côté montagne, 98735 Taputapuatea.

17 août 2011

N° TPI 09 1464 A - n° TAHITI 829424 du 1er janvier 2011, Sylvain Teva Flores, PK 16,200, servitude Fareura, 98717 Punaauia ;

N° TPI 09 2087 A - n° TAHITI 930578 du 30 juin 2011, Charley Christian Tuairai Hira, *nom commercial :* Entreprise Mainoa Construction, PK 4,900, route de Tavararo, quartier Tauraa, 98704 Faa'a ;

N° TPI 10 270 A - n° TAHITI 936773 du 30 juillet 2010, Pierre Tahitoua Ohu, *nom commercial :* OP Entreprise, lotissement social Erima, lot n° 214, 98701 Arue ;

N° TPI 10 1284 A - n° TAHITI 927699 du 30 juillet 2011, Tiare Aurelie Timiona, *nom commercial :* Timiona Distribution, PK 3,300, côté montagne, route dorsale Afaahiti, BP 7006, 98719 Taravao.

18 août 2011

N° TPI 06 550 A - n° TAHITI 774190 du 18 août 2011, Esther Tematua, *nom d'usage :* Taata, *enseigne :* Snack Gaby, Avatoru, Rangiroa, 98775 Rangiroa ;

N° TPI 07 247 A - n° TAHITI 810978 du 17 août 2011, Leila Herenui Germain, *enseigne :* Herenui, *nom commercial :* Herenui, PK 17, côté mer, lot n° 2, à l'embouchure de la Papenoo, 98707 Hitia'a O Te Ra ;

N° TPI 11 449 A - n° TAHITI 976910 du 30 juillet 2011, Alain Rauhea Homère Bigot, *nom commercial :* Marine Eco, PK 36, lotissement Torea, servitude Tipou, BP 12715, 98712 Papara.

19 août 2011

N° TPI 07 1787 A - n° TAHITI 830414 du 1er juillet 2009, Wilfrid Heiarii Lao, PK 27,500, côté mer, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao ;

N° TPI 10 1148 A - n° TAHITI 952739 du 30 août 2011, Mérina Vahinetua Marae Tetuanui, *nom d'usage :* Tehei, route de la pointe Vénus, derrière le stade, quartier Raveino, 98709 Mahina ;

N° TPI 10 1282 A - n° TAHITI 955401 du 1er septembre 2010, Teanuanua Terautahi Tematahotoa, *nom commercial :* Raiatea, PK 4,800, côté montagne, 98702 Faa'a ;

N° TPI 10 1949 A - n° TAHITI 011210 du 18 août 2011, Denis Roland Hetault *nom commercial :* Entreprise Hetault, rue Dumont-d'Urville, BP 44115, 98713 Papeete ;

N° TPI 11 370 A - n° TAHITI 974774 du 18 août 2011, Irène Tiare Teihotua, *nom d'usage :* Teiva, *enseigne :* Vaihiria - Wairuna, *nom commercial :* Vaihiria - Wairuna, PK 3,500, côté montagne, derrière Aqua Gym, 98719 Afaahiti ;

N° TPI 11 611 A - n° TAHITI 281907 du 18 août 2011, Olivier Israël Athlan, *nom commercial :* Gold Center - Cash Ton Or - Comptoir du Rachat d'or, PK 18,500, côté montagne, Paea, BP 13985, 98717 Punaauia ;

N° TPI 11 648 A - n° TAHITI 981100 du 30 juin 2011, Francis Tehei Smith, *nom commercial :* Tehei Import, face du collège, route du Plateau, Afaahiti, BP 7962, 98719 Taravao.

22 août 2011

N° TPI 61 20 A - n° TAHITI 017863 du 31 juillet 2011, Kim Ke Chong Yok Moe, *enseigne :* Magasin Chez Charles, 98735 Uturoa ;

N° TPI 99 1205 A - n° TAHITI 272567 du 31 juillet 2011, Henri Marutua Piu, Tiipoto, BP 1216, Vaitape, 98730 Bora Bora ;

N° TPI 04 1035 A - n° TAHITI 704965 du 31 juillet 2011, Gladys Tevahinererenoa Pyland, Faanui, BP 1323, Vaitape, 98730 Bora Bora ;

N° TPI 05 543 A - n° TAHITI 733584 du 19 août 2011, Yvana Manureva Deligny, *nom d'usage :* Terorotua, PK 47,300, côté mer, 98726 Teva I Uta ;

N° TPI 07 1617 A - n° TAHITI 840934 du 19 août 2011, Arnaud Claude François Boussion, *nom commercial :* Grafik Tahiti, derrière le collège, quartier Aumeran, côté mer, 98709 Mahina ;

N° TPI 08 1078 A - n° TAHITI 869073 du 31 juillet 2011, Molly Vaiana Tinorua, *nom commercial :* Molly Clean, Nunue, côté montagne, 98730 Bora Bora ;

N° TPI 08 1196 A - n° TAHITI 179333 du 31 juillet 2011, Gérard Teihotaata, *enseigne :* Entreprise Greg, *nom commercial :* Entreprise Greg, Niva, côté montagne, 98733 Tahaa ;

N° TPI 08 1227 A - n° TAHITI 871848 du 31 décembre 2009, Ruben Tevaearai, *nom commercial :* Entreprise Tevaearai Ruben, Paopao, route des Ananas, quartier Arari, côté montagne, 98728 Moorea-Maiao ;

N° TPI 09 1799 A - n° TAHITI 924498 du 30 avril 2011, Yannick Lecksner Pautehea, *nom commercial :* Tiki Garden, PK 7,500, quartier Korino, 98718 Punaauia ;

N° TPI 82 535 A - n° TAHITI 085001 du 1er avril 1983, Ahuura Faara, près du temple Tiona, 98719 Hitia'a O Te Ra ;

N° TPI 11 1005 A - n° TAHITI 824607 du 14 août 2011, Lucie Fareunu Taputuarai, *nom d'usage :* Parker, *nom commercial :* Snack Taina, Tuamotu, BP 52, 98761 Arutua.

23 août 2011

N° TPI 06 782 A - n° TAHITI 779249, Sylvie Tahia Lissant, *nom d'usage :* Vendetti, *nom commercial :* Fashion Island, PK 27,100, quartier Tearafata, côté montagne, 98711 Paea ;

N° TPI 08 1314 A - n° TAHITI 873463 du 22 juillet 2011, Carol Paméla Miriama Taumihau, *nom d'usage :* Teururai, *nom commercial :* Huile de Tamanu Taiahu, motu Tefarerii, 98731 Huahine ;

N° TPI 09 743 A - n° TAHITI 903 849 du 22 août 2011, Heimana Pierre-Albert Sider, *nom commercial :* Garden All, lot n° 90, lotissement Aute 2, 98716 Pirae ;

N° TPI 10 673 A - n° TAHITI 943647 du 31 octobre 2011, Marie-Rose Chantal Butteux, *nom commercial :* Entreprise Tama, PK 33,800, côté mer, BP 12962, 98712 Papara ;

N° TPI 11 343 A - n° TAHITI 926436 du 22 août 2011, Vaihere Nicole Anaïs Pugibet, *nom commercial :* Vaihere Esthétique, logement n° 122, Puurai, Faa'a, BP 62535, 98702 Faa'a ;

N° TPI 11 1036 A - n° TAHITI 988147 du 18 août 2011, Marguerite Lekal, Taunoa, côté mer, quartier Ahnne, Papeete, BP 53288, 98716 Pirae.

24 août 2011

N° TPI 94 190 A - n° TAHITI 293324 du 31 décembre 2009, Tama Alexandre Lo Shing, *enseigne :* Lo Shing Construction, Pamatai, quartier Juventin, BP 6119, 98702 Faa'a ;

N° TPI 07 744 A - n° TAHITI 821264 du 11 juin 2011, Kathleen Zéna Banner, *nom d'usage :* Tua, *enseigne :* Kathy Casse-Croûte, *nom commercial :* Kathy Casse-Croûte, Nunue, côté montagne, 98730 Bora Bora ;

N° TPI 09 232 A - n° TAHITI 894741 du 22 août 2011, Denis Gilbert Laporte, *nom commercial :* Meca Marine Moorea, PK 19,500, quartier Brander, Atiha, 98728 Moorea ;

N° TPI 09 1328 A - n° TAHITI 915553 du 23 août 2011, Somia Handachy, *nom commercial :* Tahiti Prod Events, immeuble Iaora, Mamao, 1er étage, bâtiment A, studio n° 101, 98713 Papeete ;

N° TPI 10 191 A - n° TAHITI 934 943 du 30 juin 2011, Amélie Marie-Hélène Pons, Saint-Hilaire, 98704 Faa'a ;

N° TPI 10 216 A - n° TAHITI 935668 du 18 août 2011, Teva Edgar Faatahe, *enseigne :* Mihiura, *nom commercial :* Mihiura, PK 10,700, côté montagne, quartier Atima, 98709 Mahina ;

N° TPI 10 694 A - n° TAHITI 943969 du 31 juillet 2011, Codina Maimariki Mahai, PK 21,900, vallée Orofero, Paea, BP 1657, 98713 Papeete ;

N° TPI 10 1657 A - n° TAHITI 069252 du 23 août 2011, Emile Raihau Hamblin, *nom commercial :* Entreprise Fare Kuranui, face EDT, Puurai, BP 61405, 98704 Faa'a ;

N° TPI 10 1957 A - n° TAHITI 966556 du 22 août 2011, Christine Renée Alice Treboit, *nom d'usage :* De Roubin, *nom commercial :* Tango Gems, Te Maru Ata, lot n° 104, Punaauia, BP 8455, 98703 Faa'a ;

N° TPI 11 1209 A - n° TAHITI 991117 du 23 août 2011, Ra-Manuit Serrano, *nom commercial :* Chalets et Maisons en Bois, Haapu, côté montagne, 98731 Huahine.

25 août 2011

N° TPI 08 411 A - n° TAHITI 574624 du 24 août 2011, Paia Heitiare Wenda Amo, *nom commercial :* Nickel Clean, rue Régent-Paraita, quartier Puea, côté montagne, 98714 Papeete ;

N° TPI 09 1369 A - n° TAHITI 166215 du 24 août 2011, Myrtille Tufaana Punuaaitua, *nom d'usage :* Tarano, *nom commercial :* Polytravaux, PK 29,500, côté mer, 98712 Papara ;

N° TPI 06 196 B - n° TAHITI 781906, Robles Perles Export, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 150 000 F CFP, 4, rue Jean-Gilbert, quartier du Commerce, 98713 Papeete.

26 août 2011

N° TPI 02 2123 A - n° TAHITI 209148 du 25 août 2011, Patrice Robert Guilloux, lotissement SOCREDO n° 38, Mahina, BP 11525, 98709 Mahina ;

N° TPI 99 1537 A - n° TAHITI 513101 du 25 août 2011, Teiki Henri-Louis Pambrun, *enseigne :* Polynesian Focus, Afareaitu, motu Ahi, 98728 Moorea-Maiao ;

N° TPI 02 1503 A - n° TAHITI 207217 du 3 août 2011, Marie-Claude Tearai Shan Hang, *enseigne :* Chez Marie, PK 2,200, côté mer, Toahotu, BP 7147, 98719 Hitia'a O Te Ra ;

Page LEXPOL 328 sur 344

N° TPI 91 575 A - n° TAHITI 234344 du 30 juin 2011, Francis Pouira, *enseigne :* Magasin Manuia, BP 9, Tiputa, 98776 Rangiroa ;

N° TPI 08 1650 A - n° TAHITI 879841 du 30 juin 2011, Catherine Moena Tehuitua, *nom commercial :* Cathy Services, PK 19,200, côté montagne, lotissement Vainuma n° 14, 98711 Paea ;

N° TPI 09 369 A - n° TAHITI 733303 du 3 août 2011, Sylvia Chin Chi En, *nom commercial :* Sylvia Couture, lotissement Mitirapa n° 27, 98724 Toahotu ;

N° TPI 10 249 A - n° TAHITI 936021 du 25 août 2011, Pauline Teupooteharuru, *nom d'usage :* Tavaitai, *nom commercial :* Pauline, PK 5, Maharepa, Paopao, 98728 Moorea-Maiao ;

N° TPI 10 1492 A - n° TAHITI 958918 du 9 août 2011, Jeanine Turere Teihoarii, *nom d'usage :* Torohia, *nom commercial :* Chez Moetahi, 98727 Papeari ;

N° TPI 11 360 A - n° TAHITI 974493 du 25 août 2011, Emmanuelle Alexandra Hurel, *nom d'usage :* Boschat, résidence Le Lotus n° 150, BP 13154, 98717 Punaauia ;

N° TPI 11 724 A - n° TAHITI 403857 du 21 août 2011, Marianne Hoiore, *nom d'usage :* Hamblin, PK 19,500, côté mer, 98711 Paea.

29 août 2011

N° TPI 97 776 A - n° TAHITI 154633 du 1er août 2011, Maryse Béatrice Poirier, *nom d'usage :* Algret, *enseigne :* Bambou, PK 6,100, côté montagne, BP 728, Maharepa, 98728 Moorea-Maiao ;

N° TPI 08 258 A - n° TAHITI 796003 du 1er juin 2011, Alain René Marie Paulin, *nom commercial :* Entreprise Paulin, quartier Oliver, lot n° 7, BP 70492, 98719 Taravao ;

N° TPI 09 1520 A - n° TAHITI 919035 du 1er septembre 2011, Daniel Emile Castanet, *enseigne :* Snack du Ranch du Plateau Rauvau, PK 3, route dorsale du Plateau, 98719 Hitia'a O Te Ra ;

N° TPI 08 970 A - n° TAHITI 867523 du 31 décembre 2010, Patrice Jean-Louis Julien, *nom commercial :* Fenua Aménagement, PK 14,500, quartier Ateni, côté mer, 98718 Punaauia ;

N° TPI 08 2009 A - n° TAHITI 538199 du 26 août 2011, Puariitahi Tihoni, *nom commercial :* Magasin Tihoni, Mamao, rue du Commandant-Chessé, 98713 Papeete ;

N° TPI 04 1163 A - n° TAHITI 204313 du 31 décembre 2009, Jean-Yves Monod de Froideville, *enseigne :* Entreprise Monod, *nom commercial :* Diggalink Tahiti, PK 23,800, côté montagne, quartier Robson, Paea, BP 52198, 98716 Pirae.

30 août 2011

N° TPI 03 463 A - n° TAHITI 654558 du 28 février 2010, Evy Bianca Teotahi Marii, *nom d'usage :* Teiri, *enseigne :* Teiri Production, PK 17,800, côté montagne, quartier Maramatahi, 98707 Hitia'a O Te Ra ;

N° TPI 86 97 A - n° TAHITI 126839 du 18 juin 2011, Siegried Freidrich Paul Haack, Matira, 98730 Bora Bora ;

N° TPI 08 437 A - n° TAHITI 856781 du 29 août 2011, Eritahere Nelda Matairua Tiapatai, *nom commercial :* Miririani Location, PK 45,800, côté montagne, 98726 Mataiea ;

N° TPI 09 146 A - n° TAHITI 628891 du 15 juillet 2011, Justin Tohitia Tuarue, *nom commercial :* Menuiserie Temanutea, quartier Haumi, Afareaitu, 98728 Moorea ;

N° TPI 07 1589 A - n° TAHITI 840256 du 29 août 2011, Jean-Marie Taero Tetuanui, *nom commercial :* Entreprise Taero, PK 11,800, côté mer, quartier Ahonu, 98709 Mahina ;

N° TPI 99 2238 A - n° TAHITI 526335, Jean-Louis Tavanae Teihotua, *enseigne :* Entreprise Teihotua Constructions, quartier Garnier, Mamao Aivi, 98714 Papeete.

31 août 2011

N° TPI 10 1718 A - n° TAHITI 554147 du 30 août 2011, Jacques Ariipeu, PK 8, côté montagne, quartier Ariipeu, Centre Te Tiare, BP 130098, 98717 Punaauia ;

N° TPI 10 1966 A - n° TAHITI 966655 du 30 août 2011, Christine Naumi Opeta, *nom d'usage :* Maihi, Tiputa, BP 8, 98776 Rangiroa ;

N° TPI 09 1476 A - n° TAHITI 640243 du 30 juin 2011, Léa Hoaroatea Pahio, *nom d'usage :* Pautu, *nom commercial :* L & Belle, PK 13, lotissement Teissier, 98717 Punaauia ;

N° TPI 10 1823 A - n° TAHITI 963884 du 30 août 2011, Ricardo Villar Andujar, *nationalité :* espagnole, *nom commercial :* RVA, PK 18,700, côté mer, Papenoo, BP 141201, 98701 Arue ;

N° TPI 11 171 A - n° TAHITI 971515 du 30 août 2011, Moyd Faanui Tepuhiri Tekurio, *nom commercial :* Tekurio Construction, PK 22,500, route du marae Arahurahu, BP 10852, 98711 Paea ;

N° TPI 11 222 A - n° TAHITI 972299 du 30 août 2011, Paméla Lo Sam Kieou, *nom d'usage :* Tehuiotoa, *nom commercial :* Keali & Matahi, PK 13, côté mer, chez Tehuiotoa-Alain, 98709 Mahina ;

N° TPI 06 1973 A - n° TAHITI 802330 du 30 août 2011, Bruno Armand Jacques Calland, rue Tuterai-Tane, route de l'Hyppodrome, BP 50962, 98716 Pirae ;

N° TPI 07 1954 A - n° TAHITI 847814 du 30 juin 2011, Teamo Fabien Fabien, *enseigne :* Magasin Raro - Sexy Island, *nom commercial :* Sexy Island, Tuherahera, 98778 Tikehau.

14 septembre 2011

N° TPI 03 298 C - n° TAHITI 683185, Punaparc RC3, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, Pamatai, Faa'a, BP 1953, 98713 Papeete ;

N° TPI 03 299 C - n° TAHITI 683169, Punaparc R1.1, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, Pamatai, Faa'a, BP 1953, 98713 Papeete ;

N° TPI 03 297 C - n° TAHITI 683201, Punaparc RC4, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, Pamatai, Faa'a, BP 1953, 98713 Papeete.

26 septembre 2011

N° TPI 00 169 B - n° TAHITI 553362, Menerbes, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 100 000 F CFP, lotissement Jay, lot n° 10, 98709 Mahina.

21 octobre 2011

N° TPI 07 307 C - n° TAHITI 841049, Tapu, société civile de participation au capital de 200 000 F CFP, résidence Terua Iti, Erima, 98701 Arue ;

N° TPI 07 308 C - n° TAHITI 841031, Heitirau, société civile au capital de 200 000 F CFP, résidence Terua Iti, Erima, 98701 Arue.

Fait à Papeete, le 30 novembre 2011.
La greffière,
Mérine LE GALL.

EXTRAITS DE DECISIONS DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE PAPEETE

1 - Jugement du 10 septembre 2012 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de Marie-Louise Mehouri Vehia TIHO, *enseigne :* TATOO IMPORT, RCS de Papeete n° 10 1860 A, activité : import-négoce, adresse : Rautini, Arutua.

Date de cessation des paiements : 19 juin 2012.
Liquidateur judiciaire : Patrick ANCEL (BP 3658 Papeete, tél. : 42 42 00 ou 77 02 00, fax : 42 22 00, ancel@mail.pf).

Page LEXPOL 329 sur 344

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire dans les deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* de la Polynésie française (JOPF).

2 - Jugement du 10 septembre 2012 prononçant la liquidation judiciaire à l'égard de Joseph MOUCHAS, *enseignes :* CROISSANT DORE ET ETS MOUCHAS, RCS de Papeete n° 94 285 A (ancien n° 21 786 A), activité : électricien, négociant et boulangerie, adresse : immeuble Lachaux, à Raiatea.

Liquidateur judiciaire : Maurice BAUD, BP 4552 Papeete, tél. : 54 22 55, fax : 54 22 56.

3 - Jugement du 10 septembre 2012 prononçant la liquidation judiciaire à l'égard de la SARL LE CAFE DES SPORTS, RCS de Papeete n° 93 04 B, activité : débit de boissons, siège social : angle des rues des Ecoles et Leboucher, à Papeete.

Liquidateur judiciaire : Maurice BAUD, BP 4552 Papeete, tél. : 54 22 55, fax : 54 22 56.

4 - Jugement du 10 septembre 2012 prononçant la liquidation judiciaire à l'égard de Félicité Vatea TARATI, RCS de Papeete n° 11 987 A et n° 03 737 A, activités : véhicule de restaurant et travaux du bâtiment, *enseigne :* ENTREPRISE TARATI, adresse : Fare, Huahine.

Liquidateur judiciaire : Patrick ANCEL (BP 3658 Papeete, tél. : 42 42 00 ou 77 02 00, fax : 42 22 00, ancel@mail.pf).

5 - Jugement du 10 septembre 2012 prononçant la liquidation judiciaire à l'égard de la SARL LE LOTUS BLEU, RCS de Papeete n° 5800 B, activité : restauration, siège social : immeuble Paradis Vert, quartier Lequerre, à Punaauia.

Liquidateur judiciaire : Patrick ANCEL (BP 3658 Papeete, tél. : 42 42 00 ou 77 02 00, fax : 42 22 00, ancel@mail.pf).

6 - Jugement du 10 septembre 2012 prononçant la liquidation judiciaire à l'égard de la SARL DA KAT, RCS de Papeete n° 08 34 B, activité : gardiennage, siège social : PK 4,600, route de l'Eau-Royale, immeuble Ley, à Arue.

Liquidateur judiciaire : Maurice BAUD, BP 4552 Papeete, tél. : 54 22 55, fax : 54 22 56.

7 - Jugement du 10 septembre 2012 prononçant la liquidation judiciaire à l'égard de LAFFARGUE CONSTRUCTION EURL, RCS de Papeete n° 08 243 B, activité : construction de maisons individuelles, siège social : PK 13, côté montagne, Punaauia.

Liquidateur judiciaire : Maurice BAUD, BP 4552 Papeete, tél. : 54 22 55, fax : 54 22 56.

8 - Jugement du 10 septembre 2012 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire de Kuakohai Françoise TEHEITAEVA, RCS de Papeete n° 38 186 A, pour insuffisance d'actif.

Pour extrait, certifié conforme,
Le greffier.

Etude de Me Dominique DUBOUCH
Notaire à Papeete

SCI DUMONT D'URVILLE n° 20
Société civile immobilière
Au capital de 100 000 F CFP
Siège social : Papeete, 355, boulevard Pomare,
BP 530, 98713 Papeete
RCS de Papeete n° TPI 9744 C

Aux termes d'un acte de cession de parts reçu par Me Stéphane MOUNIER, notaire par intérim remplaçant Me Dominique DUBOUCH, notaire titulaire à Papeete en congés, en date du 7 août 2012, il a été constaté les modifications suivantes aux mentions antérieurement publiées :

Ancienne mention

Gérance : M. Olivier RAUCH, demeurant au Lotus, Punaauia.

Siège social : Papeete, 355, boulevard Pomare, BP 530, 98713 Papeete.

Nouvelle mention

Gérance : M. Patrice ROY, demeurant à Papeete, immeuble Fare Ata.

Siège social : Papeete, résidence Fare Ata, appartement n° 131, BP 43391 Fare Tony.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Pour avis,
Me Stéphane MOUNIER,
notaire par intérim.

Etude de Me Dominique DUBOUCH
Notaire à Papeete

SCI DUMONT D'URVILLE n° 24
Société civile immobilière
Au capital de 100 000 F CFP
Siège social : Papeete, 355, résidence Fare Ata,
appartement n° 104, BP 7337 Taravao
RCS de Papeete n° TPI 9748 C

Aux termes d'un acte de cession de parts reçu par Me Dominique DUBOUCH, notaire à Papeete, en date du 6 septembre 2012, il a été constaté les modifications suivantes aux mentions antérieurement publiées :

Ancienne mention

Gérance : M. Olivier RAUCH, demeurant au Lotus, Punaauia.

Siège social : Papeete, 355, boulevard Pomare, BP 530, 98713 Papeete.

Nouvelle mention

Gérance : Mlle Noro GERBIER, demeurant à Papeete, immeuble Fare Ata.

Siège social : Papeete, résidence Fare Ata, appartement n° 104, BP 7337 Taravao.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Pour avis,
Me Dominique DUBOUCH,
notaire à Papeete.

Me Olivier GUILLOUX
Avocat à la cour

ECOLODGE & SPA MOOREA
Société à responsabilité limitée
Capital social : 100 000 F CFP
Siège social : Résidence Bel Air, lot n° 9, 98728 Moorea
RCS de Papeete n° 11211 B - N° TAHITI 994392

Avis

Suite à la démission de M. Eric DHAENENS de ses fonctions de gérant à compter du 1er août 2012, il résulte le changement de mentions suivant :

Ancienne mention
Gérance : M. Eric DHAENENS.

Nouvelle mention
Gérance : M. Yann DENES et Mme Alima DENES.

Pour avis,
Le représentant légal.

TETUA TRANSPORTS SERVICES

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.
Dénomination : TETUA TRANSPORTS SERVICES.
Siège social : Hamuta, Pirae (Polynésie française).
Objet : L'exploitation de tous les services de transports tant maritimes et aériens que terrestres, et de la prestation de personnel en général ; toutes les opérations concernant l'acconage, le transit, l'importation et l'exportation de marchandises, la manutention en tous genres, et l'exploitation de magasins généraux ; l'entreposage de toutes marchandises et leur conditionnement éventuel ; l'acquisition, la vente, la location et l'entretien de tous matériels tant maritimes et aériens que terrestres ; la prise à bail et l'acquisition de tous fonds de commerce ou biens immobiliers et mobiliers ; les emprunts auprès des banques publiques ou privées, des particuliers et des organismes spécialisés, qui pourraient être nécessaires à la réalisation de son objet social ; et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Papeete.
Capital : 200 000 F CFP composé uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : M. Bruno TEHIHIRA, demeurant à Haapiti, Moorea, PK 17,500.
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Pour avis,
M. Bruno TEHIHIRA,
Le représentant légal.

Etude de Me Dominique DUBOUCH
Notaire à Papeete

Avis de constitution

Aux termes d'un acte reçu par Me Dominique DUBOUCH, notaire à Papeete, le 5 septembre 2012, il résulte qu'une société dont les caractéristiques sont les suivantes a été constituée :

Dénomination : ACROPOL.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital social : 200 000 F CFP.
Apport en numéraire : 200 000 F CFP.
Siège social : Punaauia, Terrasses de Taapuna (BP 1373, Vaitape, Bora Bora).
Objet : Tous travaux d'accès difficiles ; tous travaux de télécommunication et radiocommunication ; l'installation et l'importation de fibres optiques ; la formation de tout personnel aux travaux d'accès difficiles ; l'acquisition, la vente et la location de tous matériels ; la création, l'acquisition, la mise ou la prise en gérance de tout fonds de commerce de cette nature.
Durée de la société et lieu de dépôt des statuts : La société est constituée pour 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Papeete tenu au greffe du tribunal de Papeete, où les statuts seront déposés.
Gérants : MM. Romaric FLECHAUD, demeurant à Punaauia, Terrasses de Taapuna (BP 1373, Vaitape, Bora Bora) et Franck CANOVAS, demeurant à Saint-Paul (île de la Réunion).
Parts sociales - clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Pour avis et mention,
Me Dominique DUBOUCH, notaire.

Mes Julien CHAN - Jeanne LOLLICHON
Notaires associés
BP 13019 Moana Nui, 98717 Punaauia

ORAU PEARLS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 000 F CFP
Divisé en 500 parts de 2 000 F CFP chacune
Siège social : Papeete (Tahiti, Polynésie française)
angle des rues Gauguin et Colette
RCS de Papeete n° TPI 00 28 B
(anciennement n° 7593-B 00) - N° TAHITI 536854

Avis de nomination

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 31 août 2012, les modifications suivantes aux mentions antérieurement publiées :

Ancienne mention
Commissaire aux comptes :
- *titulaire :* M. Patrick CHAINE, domicilié à Papeete ;
- *suppléant :* M. Pierre Yves MOREL, domicilié à Papeete.

Nouvelle mention

Commissaire aux comptes :

- *titulaire :* la SAS AUDITEURS, société de commissaires aux comptes, SAS au capital de 5 000 000 F CFP, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° 219 C et n° TAHITI 712463, dont le siège social est à Papeete, rue Edouard-Ahnne, BP 4509, 98713 Papeete, tél : 50 44 33, fax : 43 56 89 ;
- *suppléant :* M. Christophe HENRIET, domicilié à Papeete, rue Edouard-Ahnne, BP 4509, 98713 Papeete, tél : 50 44 33, fax : 43 56 89.

Pour avis,
La gérance.

SOCIETE JURION PROTECTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 200 000 F CFP
Siège social à Punaauia, PK 10,500
RCS n° 5682-B

Par décision en date du 28 juin 2012, l'assemblée générale a nommé pour une durée de six années, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale amenée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, en qualité de commissaire aux comptes titulaire la SCP GOSSE-PARION-CHANGUES-MENARD-ALBERT, et en qualité de commissaire aux comptes suppléant M. Christophe PARION.

Pour avis,
La gérance.

SARL VAIHERE API

Les associés de la SARL VAIHERE API (n° TAHITI 917417 et RC n° 09246 B) ont décidé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juillet 2012, en application de l'article L. 223-42 du code du commerce, que la société continuera son activité.

Pour avis,
Les cogérants.

HOMELECTRA
EURL au capital de 10 000 F CFP
RCS de Papeete n° TPI 09195 B
Green Valley Iti, Outumaoro, Punaauia
BP 52904 Pirae, tél/fax : 00 689 82 49 12

L'associé unique de la société HOMELECTRA EURL a décidé suite à l'assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2012 la cession de la totalité de ses dix parts sociales à M. Jean-Pierre LEWON, demeurant 35, Green Valley, à Punaauia, à compter du 9 septembre 2012.

Les actes et pièces relatifs au présent avis ont été déposés au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Pour avis et mention.

Mes Julien CHAN - Jeanne LOLLICHON
Notaires associés
BP 13019 Moana Nui, 98717 Punaauia

MAGASIN PUNAAUIA
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 F CFP
Divisé en 100 parts de 1 000 F CFP
Siège social : Punaauia, PK 12,600, côté mer, quartier Nordhoff
RCS de Papeete n° TPI 12 4 B - n° TAHITI A10303

Avis de modification

Il résulte des décisions de l'assemblée générale des associés en date du 11 septembre 2012, les modifications suivantes aux mentions anciennement publiées :

Ancienne mention

Gérance : Le gérant de la société est M. Daniel Jimsa YEE KUI CHOI, demeurant à Punaauia, PK 12,600, côté mer.

Nouvelle mention

Gérance : La gérante de la société est Mme Rosine YEE KUI CHOI, épouse MAO KEO, demeurant à Punaauia, lotissement Te Tavake.

Pour avis et mention,
La gérance.

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE PAPEETE

Donation de fonds de commerce

Aux termes d'un acte reçu par Me Julien CHAN, notaire associé à Punaauia, en date des 27 août et 5 septembre 2012, enregistré à Papeete, en date du 6 septembre 2012, folio n° 191, bordereau 6065/1,

M. Edmond LEILLE et Mme Hitivero Angélina TEINA, son épouse, demeurant ensemble à Rikitea (archipel des Gambier),

Ont notamment fait donation à titre de partage anticipé à Mme Luana LEILLE, commerçante, épouse de M. Heiarii Steve René DURAND, avec qui elle demeure à Rikitea (archipel des Gambier),

Un fonds de commerce de négociant, à l'enseigne MAGASIN LEILLE, exploité à Rikitea (Gambier), pour l'exploitation duquel Mme Hitivero Angélina TEINA épouse LEILLE est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° TPI 82 538 A (anciennement n° 10 905 A) et identifiée au répertoire territorial des entreprises sous le n° TAHITI 087338.

Avec entrée en jouissance à compter du 1er octobre 2012.

Les oppositions seront reçues à l'Office notarial Julien CHAN et Jeanne LOLLICHON, dont le siège est à Punaauia (BP 13019 Moana Nui, 98717 Punaauia, tél : 50 09 09) où domicile a été élu à cet effet, et pour être valables devront être faites par exploit d'huissier au plus tard dans les dix (10) jours de la présente et dernière insertion.

Pour dernière insertion,
Le greffier en chef
du tribunal mixte de commerce.

IMPACT MEDIA
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 000 F CFP
Siège social : Papeete, immeuble Wong
RCS Papeete n° 07 297 B

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 août 2012, il résulte le changement de mention suivante :

Ancienne mention

Siège social : 8, rue des Remparts, BP 40444, 98713 Papeete.

Nouvelle mention

Siège social : 20, avenue du Régent-Paraita, BP 40444, 98713 Papeete.

En conséquence, les associés ont décidé de modifier l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Les associés.

EUREKOM
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 000 F CFP
Siège social : Papeete, immeuble Wong
RCS de Papeete n° 07 298 B

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 août 2012, il résulte le changement de mention suivante :

Ancienne mention

Siège social : 8, rue des Remparts, BP 40444, 98713 Papeete.

Nouvelle mention

Siège social : 20, avenue du Régent-Paraita, BP 40444, 98713 Papeete.

En conséquence, les associés ont décidé de modifier l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Les associés.

Mes Stella CHANSIN-WONG et Arcus USANG
avocats associés
483, boulevard Pomare, BP 20329, 98713 Papeete, Tahiti
Tél. : (689) 50 69 99, Fax : (689) 50 69 98
Email : chansin-usang@yahoofr

HARMONY ESTHETIQUE

Avis de cession du fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 septembre 2012, Mme Chantal Madeleine Suzanne BETRANCOURT, demeurant à Haapiti, Moorea, née le 3 mai 1949 à Lille, France, de nationalité française, divorcée de M. Jean Paul BERTHELEMY et non remariée, a vendu à Mlle Tiare Pamela TCHEN, née le 28 janvier 1992 à Papeete, Tahiti, de nationalité française, demeurant à Moorea, PK 7, côté montagne, Paopao, Moorea, un fonds de commerce, situé au Cook's Bay Center sous le nom de HARMONY ESTHETIQUE, pour lequel la cédante est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le numéro 25617 A et à l'ISPF sous le numéro 385799 et comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des locaux où est exploité le fonds de commerce HARMONY ESTHETIQUE, le matériel et le mobilier commercial servant à l'exploitation du fonds, et les marchandises existant en stock dans le fonds de commerce, laquelle vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 2 000 000 F CFP *(deux millions de francs CFP)*, s'appliquant aux éléments incorporels, pour la somme de 500 000 F CFP *(cinq cent mille francs CFP)* et aux éléments corporels, pour la somme de 1 500 000 F CFP *(un million cinq cent mille francs CFP)* avec une entrée en jouissance qui a été fixée au 11 septembre 2012.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la dernière date des publications légales par Me Arcus USANG, avocat, demeurant à Papeete, 483, boulevard Pomare, immeuble Moana Reva, 1er étage, BP 20329 Papeete, 98713, téléphone : 50 69 99, fax : 50 69 98.

Pour première insertion :
Me Arcus USANG,
avocat associé.

SCI ZACHARIE
Société civile immobilière au capital de 180 000 F CFP
Siège social : lotissement Miri extension, lot 285, Punaauia
RCS de Papeete : n° TPI 08 70 C - N° TAHITI : 858910

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2012, la collectivité des associés a nommé un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire. Cette décision entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention

Le gérant est M. Emmanuel Gabriel.

Nouvelle mention

La gérante est Mlle Katy Gautier, demeurant à Punaauia.

Pour avis,
La gérance.

Adjudication sur licitation

En exécution du jugement du tribunal civil de première instance de Papeete n° 05-00133 en date du 7 juillet 2010, il sera procédé le 29 octobre 2012 à 9 heures en l'office notarial de la société civile professionnelle dénommée "Philippe CLEMENCET, Alexandrine CLEMENCET et Jean-Philippe PINNA" sis à Papeete, 85, rue du Commandant-Destremeau, à l'adjudication sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, du bien dont la désignation suit :

Désignation

Une propriété bâtie sise à Papeete, avenue du Commandant-Chessé, consistant en :

- une parcelle de terre issue du lot n° 3 de la terre Apatae, cadastrée section CE n° 68 pour 11 ares 78 centiares ;
- et les constructions vétustes anciennes y édifiées.

Ledit bien bénéficiant d'une servitude de passage de six (6) mètres de large sur la parcelle cadastrée section CE n° 69 permettant l'accès depuis l'avenue du Commandant-Chessé.

Sur la mise à prix suivante :

Mise à prix

La mise à prix est fixée à *cinquante millions de francs CFP* (50 000 000 F CFP).

Ledit bien appartenant à concurrence d'un onzième indivis chacun à Mme Elva RENVOYE épouse GADIOT, demeurant à Mahina, PK 13,200, côté montagne, Mme Lorita Annette RENVOYE épouse VAATETE, demeurant à Papeete, rue du Commandant-Chessé, M. John Frank Rémi RENVOYE, demeurant à Faa'a, Pamatai, lotissement Socrédo, n° C23, M. Joseph RENVOYE demeurant à Faa'a, PK 4, 500, côté montagne, quartier Marmouyet, Mme Navaerua RENVOYE épouse TERIIEROOTERAI, demeurant à Tautira, Fenua Aihere, M. Claude Tuana RENVOYE, demeurant à Papara, PK 38,500, côté montagne, Mme Suzanne RENVOYE épouse GOBRAIT, demeurant à Faa'a, PK 6,800, côté montagne, quartier Piko, Mme Yveline Françoise RENVOYE épouse GUILLEM, demeurant à Raiatea, Uturoa, Taputapuatea, M. François Alexis RENVOYE, demeurant à Papeete, avenue du Commandant-Chessé, M. Edouard Tihoti VAHINE, demeurant à Pirae, lotissement Aute II, lot n° 113, et aux héritiers de M. Georges RENVOYE à savoir : Mme Marthe Maire TEIKIVAEOHO veuve RENVOYE, demeurant à Mahina, Orofara, Mme Melba Moeata RENVOYE épouse LO KIOU YI, demeurant à Afareaitu, Moorea, PK 9,500, côté montagne, Mme Daina Georgette Titaina RENVOYE épouse WALKER, demeurant à Punaauia, PK 10, côté montagne, Mme Tiriria Mirella Heidi RENVOYE épouse URARII, demeurant à Papeete, Mission, lotissement Papeava, logement 1, M. Sandrino Georges Tunui RENVOYE, demeurant à Taravao, Mlle Tevai RENVOYE, M. Hono Repoi RENVOYE, M. Tehau RENVOYE, Mlle Manini RENVOYE et M. Teipi RENVOYE, ces derniers demeurant à Mahina, Orofara.

Ladite adjudication aura lieu sous les charges et conditions contenues dans le cahier des charges dressé aux minutes de la société civile professionnelle dénommée "Philippe CLEMENCET, Alexandrine CLEMENCET et Jean-Philippe PINNA", le 14 septembre 2012 dont la consultation se fait en ladite étude sise à Papeete, 85, rue du Commandant-Destremeau.

Me Philippe CLEMENCET,
notaire associé.

Société EURL MOEHEI
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 000 F CFP
Siège social : route de l'université, BP 130139 Carrefour Moana Nui, 98717 Punaauia

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 septembre 2012, il a été constitué une société à responsabilité limitée :

Dénomination sociale : TAHITI CHURROS.
Capital : 500 000 F CFP divisé en une part sociale, entièrement souscrite et libérée.
Siège : Route de l'université, BP 130139 Carrefour Moana Nui, 98717 Punaauia.
Objet : La création, l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, l'installation et l'exploitation directe ou indirecte de tous fonds de commerce de pâtisserie, snack, sandwicherie, restauration, cafés, vente à emporter, traiteur, ainsi que de tous autres établissements commercialisant des objets de consommation, et généralement, toutes opérations financières, commerciales.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.
Gérant : M. Hei-Fara Teva AH-MIN, demeurant à Punaauia, est désigné statutairement en qualité de gérant non associé pour une durée indéterminée.
Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Papeete : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete tenu au greffe du tribunal de commerce de Papeete.

Pour avis et mention,
M. Hei-Fara AH-MIN, gérant.

BANANA CAFE
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 F CFP
Siège social : Motu Toopua, 98730 Bora Bora
N° TAHITI : 992958

Suite à l'AGE du 30 juillet 2012, il résulte une modification de la gérance :

Ancienne mention
Cédric MORIN et Julie MAIRAU, nommés pour un an.

Nouvelle mention
Cédric MORIN, à durée illimitée.

Mention sera faite au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Pour avis.

ANNONCES DIVERSES

ASSOCIATION ARTISANALE TEAUTOA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(1er septembre 2012)

Présidente	:	SHI NOG Micheline
Secrétaire	:	FRITSCHMANN Marie-Thérèse
Trésorier	:	SHI NOG Punua

ASSOCIATION SPORTIVE TE HEU

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(25 août 2012)

Président	:	PUHETINI Louis
Vice-président	:	PAHUATINI Justin
Secrétaire	:	PAHUATINI Georgina
Secrétaire adjointe	:	TAMARII Melia
Trésorière	:	PAO Jessica
Trésorière adjointe	:	TEAVAE Rainui

AMICALE DES PARENTS D'ELEVES DU CNED DE MANGAREVA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(31 août 2012)

Présidente	:	TEAKAROTU Marie
Vice-président	:	CRESCENCE Alexis
Secrétaire	:	TEAPIKI Marguerite
Secrétaire adjointe	:	GOODING Catherine
Trésorière	:	TEAKAROTU Mirabelle
Trésorière adjointe	:	TEISSIER Marie

ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE USEP TUAREVA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(24 août 2012)

Présidente	:	PIOT Laurence
Vice-présidente	:	ARAKINO Christine
Secrétaire	:	VAIHO FAATOA Gilda
Secrétaire adjointe	:	TAUTU Hina
Trésorier	:	BIRET Johnny
Trésorier adjoint	:	FALCHETTO Tihiura

ASSOCIATION TAMARII TUMU RAA'U

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(25 août 2012)

Président d'honneur	:	ARIIOTIMA Rapana
Président	:	ATAPO Tony
Vice-président	:	NATIKI Williams
Secrétaire	:	TIAIHAU Marutua
Secrétaire adjoint	:	TEMATAHOTOA Patrick
Trésorier	:	TAPUTU Matahuiarii
Trésorier adjoint	:	OPETA Tavita

UNION SPORTIVE ET CULTURELLE ARTISTIQUE NAVALES

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(23 août 2012)

Président	:	DUVAL Laurent
Secrétaire	:	VINUESA Joselito
Trésorier	:	LETOMBE Max
Responsable plongée	:	DUVAL Laurent
Responsable va'a	:	BAYONA Bruno
Responsable sécurité	:	DURAND Patrick

ASSOCIATION BEACHCOMBER VA'A

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(22 août 2012)

Président	:	PARAU Roland
Vice-président	:	AH-SCHA Denis
Secrétaire	:	TAUOTAHA Raimana
Secrétaire adjoint	:	ISNARD Victor
Trésorier	:	TUTAVAE Williams
Trésorier adjoint	:	PHILLIPPEAU David

COOPERATIVE DE L'ECOLE PROTESTANTE DE TAUNOA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(13 août 2012)

Président	:	SIAO Pascal
Vice-présidente	:	CHAUMETTE Cathy
Secrétaire	:	YUE KOUNG Hinano
Trésorière	:	TAPAO Moeana
Trésorière adjointe	:	LY SAO Vaihere

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DE HAKATAO

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(2 juillet 2012)

Président	:	EPETAHUI Rodrigue
Secrétaire	:	HIKUTINI Victoria
Trésorière	:	PATI Béatrice

ASSOCIATION FIP-PAPETOAI PRIMAIRE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(13 août 2012)

Présidente	:	TEAUNA Cindy
Vice-présidente	:	FAATAUIRA Emma
Secrétaire	:	TEURU TEFAATAU Lydie
Trésorier	:	RONIN Jean-Paul
Trésorier adjoint	:	WAKI-FISCHER

FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE DE HITIA'A

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(23 août 2012)

Président	:	BIGET Nicolas
Vice-président	:	ROCHEREAU Philippe
Secrétaire	:	HEIDMAN Vanessa
Secrétaire adjointe	:	GERBIER Sandrine
Trésorière	:	SCHMITT Marie-Christine
Trésorier adjoint	:	VIGOUROUX Franck

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE VEROTIA MATERNELLE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(27 août 2012)

Présidente	:	MOHAU Vairea
Vice-présidente	:	U Mélanie
Secrétaire	:	PAU Heinui
Secrétaire adjointe	:	MAHUTA Thérèse
Trésorière	:	ROOMETUA Djenna
Trésorier adjoint	:	SANDFORD Louis

ASSOCIATION ARTISANALE ABADI CREATION

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(23 août 2012)

Présidente	:	ABADI Rose
Secrétaire	:	LEBEQUE Amandine
Trésorier	:	SAUVAGE Gilles

Page LEXPOL 335 sur 344

CROIX-ROUGE FRANÇAISE DELEGATION DE LA POLYNESIE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(10 août 2012)

Président	:	CORMIER Alexandre
Vice-présidentes	:	BAMBRIDGE Maïana
		BONNAC-THERON Laurence
Secrétaire	:	EBB Sandra
Secrétaire adjoint	:	PICART Pierre Jean
Trésorière	:	WAI Sandrine
Trésorier adjoint	:	LOYANT Olivier

ASSOCIATION ARTISANALE TAAPUNA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(18 août 2012)

Présidente	:	FLORES Haipunaruu
Secrétaire et trésorière	:	MAUAHITI Laina

ASSOCIATION TORO TEA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(25 août 2012)

Présidente	:	YNAM Barbara
Secrétaire	:	TIHOTI Rautea
Trésorière	:	MATOHI Warena

ASSOCIATION TE MANA O TE RIMA KARATE CLUB

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(7 juin 2012)

Président	:	CHRETIEN Eric
Vice-président	:	GRAND-PITTMAN Steeve
Secrétaire	:	MALBRUN Sylvie
Trésorière	:	VILLIERS-BOUTHEON Laurence

ASSOCIATION AGIR CONTRE LE SIDA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(25 août 2012)

Présidente	:	BOPP DU PONT Maire
Vice-présidente	:	PUGIBET Sylviane
Secrétaire	:	TEMATAHOTOA Marthe
Trésorière	:	KENNEDY Hina
Médecin conseil	:	NGUYEN Lam Ngoc

ASSOCIATION TAHITI JUDO DISCOVERY

Modification de statuts
(4 septembre 2012)

L'association a aussi pour objet la pratique du judo loisir et compétition, et la formation.

TAATIRAA RIMA'I NO AVERA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(3 septembre 2012)

Présidente	:	TIHONI Heiarii
Vice-présidente	:	GANGNERY Alice
Secrétaire	:	MOEAU Rosine
Secrétaire adjointe	:	TAVITA Aatupu
Trésorière	:	MOEAU Francisca
Trésorière adjointe	:	WOHLER Mataroa

ASSOCIATION FAMILIALE LES HERITIERS DE TERIITAI A MATEAU

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(18 août 2012)

Président d'honneur	:	MAIRAU Porou
Présidente	:	MAIRAU Teata
Vice-président	:	MATEAU Pierre
Secrétaire	:	NAEA Chulanne
Secrétaire adjointe	:	TEIEFITU Marie-Christine
Trésorier	:	TEUIAU Louis
Trésorier adjoint	:	MAROANUI Alfred
Assesseurs	:	MAROANUI Jean
		PECKETT Léna
		MANATE Teurapare
		TEUIAU Dolorès
		PECKETT Charles
		TEUIAU Louis
		NAEA Terai
		NAEA Chilana
		RIVETA Clarita
		NAEA Karl

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DU SACRE-CŒUR TARAVAO

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(14 août 2012)

Président	:	CELTON Alain
Secrétaire	:	FULLER Eric
Trésorière	:	BERNADINO Christel

ASSOCIATION TAMA NUI

Rectificatif

Le présent bureau remplace celui paru au JOPF n° 33 du 16 août 2012, à la page 4803.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :

Président	:	BENNETT Guy
Vice-présidente	:	TARAHU Vaea
Secrétaire	:	TEMAURI Weena
Trésorier	:	HIOU YOU Edgar
Commissaire aux comptes	:	FERRAND Thierry

ASSOCIATION TIFAIFAI NO TUPUAI

Modification de statuts

Elle a son siège social à Mataura, Tubuai.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(21 août 2012)

Présidente d'honneur	:	LE GAYIC Béatrice
Présidente	:	FRUGIER Francine
Secrétaire	:	AGNIERAY Vanina
Trésorière	:	FLORES Juliette

ASSOCIATION ARTISANALE TAUTIARE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(4 juin 2012)

Présidente d'honneur	:	AH-YUN Nani
Présidente	:	TAPI Rave
Vice-présidente	:	LEMAIRE Martine
Secrétaire	:	LEMAIRE Violette
Secrétaire adjoint	:	LEMAIRE Jacques
Trésorière	:	CHONG-HUE Ilanda
Trésorier adjoint	:	LEMAIRE Hiro

DISTRICT DE BOXE DE BORA BORA

Modification de statuts

Le district a aussi pour objet la boxe thaïlandaise et le jiu-jitsu (grappling).

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(30 août 2012)

Présidents d'honneur	:	HARRY Cyril MATAURUA Gaston
Président	:	WATANABE Stanley
Vice-président	:	TAMA Germain
Secrétaire	:	WATANABE Teihotua
Secrétaire adjoint	:	YANSAUD Stanley
Trésorier	:	TEHIHIPO Tafirai
Trésorière adjointe	:	MATAURUA Soraya
Assesseur	:	TAVAE Jacob

COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE HITI MAHANA MATERNELLE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(13 août 2012)

Présidente	:	BIGORGNE Nathalie
Vice-présidente	:	BOOSIE Miri
Secrétaire	:	TERIINATOOFA Hei-Tiare
Trésorière	:	HEITAA Rosine
Commissaires aux comptes	:	LY SAO Paquita SANQUER Irea

ASSOCIATION NAHE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(20 août 2012)

Présidente	:	TAMAITITAHIO Emée
Vice-présidente	:	TAMAITITAHIO Alberta
Secrétaire	:	TUMARAE Marcella
Secrétaire adjointe	:	TAMAITITAHIO Teatairaroihiva
Trésorière	:	TAMAITITAHIO Janine
Trésorier adjoint	:	TAMAITITAHIO Calixte

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE AVERA - FAAROA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(29 août 2012)

Présidents d'honneur	:	TCHONG FONG Rudolph TEEHU Eveline
Président	:	PIOUX Jérôme
Vice-présidente	:	BRODIEN Mahaa
Secrétaire	:	TEAHUI Myrna
Secrétaire adjointe	:	CARRECHO Evelyne
Trésorière	:	TEPU Maiana
Trésorière adjointe	:	HIROVANAA Béatrice
Commissaire aux comptes	:	MARCILLOUX Sylvia
Assesseurs	:	MAMA Maeva MANUEL Lavaina

ASSOCIATION PSY-CAUSE TAHITI

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(9 août 2012)

Président	:	PETIT Yves
Secrétaire	:	PAGNUTTI Lucia
Trésorier	:	CANOVA Georges

ASSOCIATION RADIO KOTOKOTO

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(25 août 2012)

Présidente	:	PUKOKI Paulina
Vice-présidente	:	PATIRA Veiata
Secrétaire	:	ANGIA Heilani
Trésorière	:	TAMATA Georgina

ASSOCIATION SPORTIVE DE DEFENSE CONTRE L'ALCOOLISME - DCA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(29 août 2012)

Présidents d'honneur	:	LO SHUNG Rereata REIATUA Rosalie NAUTRE Georges TAEREA Roger
Président	:	HART Georges
Président délégué	:	TUPAIA Siméon
Vice-présidents	:	TEFAATAU Moeana THUAU Marc
Secrétaire	:	NAUTRE Vaeana
Secrétaire adjointe	:	REIATUA Marielyne
Trésorier	:	VANBASTOLAER Harrys
Trésorier adjoint	:	TAUTU William
Commissaires aux comptes	:	TEFAATAU Rudolphe THUAU Herehia

ASSOCIATION FARETEUPOO

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(25 août 2012)

Président	:	PORLIER Eric
Vice-président	:	KNOFF Moana
Secrétaire	:	SALMON Tiarere
Secrétaire adjointe	:	PUNUATAAHITUA Anne-Marie
Trésorière	:	TSAU TSEN Corinne
Trésorière adjointe	:	PUNUA Lorna

ASSOCIATION TAMARII NINIURA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(18 août 2012)

Président	:	PUNUATAAHITUA Brice
Vice-président	:	PUNUATAAHITUA Patrick
Secrétaire	:	PUNUATAAHITUA Anne-Marie
Secrétaire adjoint	:	PUNUATAAHITUA Fabien
Trésorier	:	PUNUATAAHITUA Emile
Trésorier adjoint	:	PUNUATAAHITUA Iuda

ASSOCIATION REPANONA TAMARII FAIE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(1er juillet 2012)

Président	:	PIHA Richard
Vice-président	:	TAHEMA Teitifaano
Secrétaire	:	TEHIHIRA Edna
Secrétaire adjointe	:	TAUMAU Elisabeth
Trésorier	:	ITCHNER Ferdinand
Trésorier adjoint	:	TEHAU Victor

ASSOCIATION VILLAGE D'ENFANTS SOS DE POLYNESIE FRANÇAISE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(25 août 2012)

Président	:	SIU Georges
Vice-présidents	:	BONNAC Laurence
		NEUFFER Teriivaea
Secrétaire	:	BAMBRIDGE Maïana
Trésorier	:	COUDERT François
Membres	:	COWAN Eddie
		TAPETA Luc
		ENJOLRAS Eloïse

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE TARAHOI NUI

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(24 juillet 2012)

Présidents d'honneur	:	VIVISH June
		ITAE TETAA William
Président	:	TEUIRA Roberto
Vice-présidente	:	BERGER Aline
Secrétaire	:	ATGER Teraimateata
Trésorière	:	LEVIN Jeanine

ASSOCIATION SPORTIVE PORO'URA - MAHAENA VOLLEY-BALL

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(5 septembre 2012)

Président	:	MAETA Marcel
Vice-présidente	:	TAHI Herenui
Secrétaire	:	MAETA Imelda
Secrétaire adjointe	:	ATIU Anne
Trésorière	:	TCHOUG Turia
Trésorier adjoint	:	PEA Terai

ASSOCIATION DES HERITIERS DE TITOHI A ARUE ET TERIITAIROA TEREVA A UTAMI

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(28 juillet 2012)

Présidents d'honneur	:	UTIA Barnabé
		UTIA Irène
Président	:	SCHMOUKER Abel
Vice-présidentes	:	PERODEAU Evelyne
		CHEE AYEE Stella
Secrétaire	:	GRAND Heimaire
Secrétaire adjointe	:	TEURU Rautini
Trésorier	:	LEHARTEL Moerani
Trésorière adjointe	:	PIHAATAE Irénée
Assesseurs	:	ARIITAI Irmine
		DOMINGO Sylvia
		FAANA Eugène
		FAREMIRO Emile
		LEHARTEL Alexandre
		MAITERE Jérôme
		ORI Tuhani
		TATARATA Yanka

ASSOCIATION LES ENFANTS DU FENUA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(30 mai 2012)

Président	:	CORMIER Alexandre
Vice-président - trésorier	:	REDON Gilles
Vice-présidente - secrétaire	:	CHENESON Martine
Vice-présidents	:	BAMBRIDGE Maïana
		PELLOUX Jean-Louis
		PICART Pierre-Jean
		WANE Louis

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE VAHITAHI

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(24 août 2012)

Présidente	:	HONOPIKI Juliana
Secrétaire	:	HONOPIKI Juliano
Secrétaire adjointe	:	MOHAU Anette
Trésorière	:	RAKA Thérèse
Trésorière adjointe	:	TAGIHIA Puariki

ASSOCIATION GENERATION MOANA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(3 septembre 2012)

Présidente	:	LEMOINE Esther
Vice-président	:	LEDUC Henri
Secrétaire	:	SALMON Hélène
Secrétaire adjoint	:	SANTONI Alain
Trésorière	:	ROIHAU Caroline
Trésorière adjointe	:	FOUGEROUSE Angélique

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE FAREROI ELEMENTAIRE - MAHINA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(30 août 2012)

Président	:	DEANE Francis
Vice-président	:	ORTS Jean-Christophe
Secrétaire	:	TAUOTAHA Tekau
Secrétaire adjointe	:	MANEA Movita
Trésorier	:	HAMBLIN Teiva
Trésorière adjointe	:	ROTROU Christine

COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE UI TAMA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(28 août 2012)

Présidente	:	REAU Isabelle
Secrétaire	:	PAHIO Valérie
Secrétaire adjointe	:	SAVIC Tefara
Trésorière	:	LEAOU Barbara
Trésorière adjointe	:	BALDUCCI Hirita
Représentant personnel de service	:	TERIIFA Inaley

ASSOCIATION DES PECHEURS POTI MARARA TOA HURI NIHI

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(29 août 2012)

Président	:	RICHMOND Rauhea
Vice-présidents	:	HUIOTU Christian
		TERIIPAIA Roger
Secrétaire	:	TAPUTEA Emile
Secrétaire adjoint	:	TENANIA Gilles
Trésorière	:	EBBS Mitara
Trésorière adjointe	:	TAUAROA Manolita
Assesseurs	:	FARAHEI Vetea
		TAUIRAI Léon
		AMIOT Moana

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU COLLEGE DE FARE - HUAHINE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(29 août 2012)

Président	:	LAO-MAO Hon-Sha
Vice-président	:	LEFORT Bernard
Secrétaire	:	PARAMIO José
Secrétaire adjoint	:	MAPUHI Tevahinetahi
Trésorier	:	MANAORE Richard
Trésorier adjoint	:	TISSOT Moana
Assesseurs	:	PAOAAFAITE Maima
		VEAU Eugénie
		AA Herenui
		TETUAITEROI Victor

ASSOCIATION O PORINETIA TO TATOU AI'A

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(6 septembre 2012)

Président	:	TONG SANG Gaston
Vice-président par intérim	:	TCHOUN YOU THUNG HEE At-Tchong
Secrétaire	:	MAREA Emma
Secrétaires adjoints	:	BRODIEN Rosine
		CHAVEY Daphné
		LEMONNIER Philippe
		LIU Jean
		TERIIPAIA Mita
		TEROOATEA Sylviane
Trésorier	:	LISAN Marcelin
Trésorière adjointe	:	VIRIAMU Averii

CHARTE SOCIALE DU GPI PAPEETE anciennement dénommée CHARTE SOCIALE DU GPM PAPEETE

Modification de statuts
(18 juin 2012)

L'association a modifié ses statuts.

FEDERATION GENERALE DES ENTREPRENEURS DE POLYNESIE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(10 juillet 2012)

Président	:	CHONG Marc
Vice-présidents	:	HURI Milton
		HAPIPI Maxime
Secrétaire	:	TERIITETOOFA Noelline
Secrétaire adjointe	:	BODIN Mélinda
Trésorier	:	FLORES Ricky
Trésorier adjoint	:	ROOMATAAROA Heinui
Assesseurs	:	CHIN LOY Stéphane
		WONG Raphaël
		TEMARII Christine
		SUN Mairai
		CASTELLANI Mathieu

COOPERATIVE DU CJA DE OUTUMAORO

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(24 août 2012)

Président	:	AVAEMAI Yvan
Secrétaire	:	FEVRE Marc
Trésorier	:	TEHAAVI Ronald
Assesseurs	:	LISSANT Simplicio
		HUNTER Romy
		HUNTER Henriette
		ALVADO Elisabeth
		GODFREY Wilson
		HOPUU Théodore

ASSOCIATION GAUGUIN'S VAHINE

(Récépissé n° 573 DRCL du 5 septembre 2012)

Extraits de statuts

Il est constitué le 14 juillet 2012 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée GAUGUIN'S VAHINE.

Elle a pour but principal d'organiser, de participer, de promouvoir, de représenter, de défendre et de regrouper les intérêts des artisans et tous les membres de l'association de la commune de Mahina.

L'association se fixe aussi comme objectifs :

- de participer aux manifestations artisanales en Polynésie française et à l'étranger ;
- de participer à divers événements à caractère folklorique, culturel, horticole, sportif, touristique et autres tels que salons nautiques, festivals, foires, journées de la jeunesse, journées de la pêche en Polynésie française et à l'étranger ;
- de lutter contre la concurrence des produits d'importation ;
- d'encourager la production et la vente d'objets d'artisanat local ;
- d'aider les autorités responsables à prendre des mesures de protection et de sauvegarde de l'artisanat local ;
- d'adapter les productions aux exigences du marché ;
- de faciliter l'achat et l'utilisation en commun de matériels et produits nécessaires à l'exercice de la profession ;
- d'aider à la poursuite des progrès moral et professionnel de ses membres.

Son siège social est fixé à Mahina, PK 9,200.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente	:	VINCENT Purea
Secrétaire	:	VINCENT Vehia
Secrétaire adjointe	:	HIGGINS Dina
Trésorière	:	ELLIS Vaihiria

ASSOCIATION FAMILIALE TEAHORO A TEIE ET TEAHUTINITAPETA A FAATAUIRA

(Récépissé n° 793 DRCL du 10 septembre 2012)

Extraits de statuts

Il est constitué le 4 août 2012 une association familiale régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée TEAHORO A TEIE ET TEAHUTINITAPETA A FAATAUIRA.

Elle a pour but :

- de regrouper et de resserrer les liens familiaux ;
- de rechercher et de recueillir tous les documents dans les services administratifs et autres archives (tribunal, notaires, mairies, cadastre, domaines, hypothèques, enregistrement ;
- d'engager toutes actions pour faire aboutir les revendications concernant leur patrimoine foncier ;
- de défendre et de protéger les biens familiaux émanant de nos deux tupuna ci-dessus ;
- de s'approprier son identité familiale et juridique pour pouvoir ester en justice par le président de l'association ;
- de rechercher des fonds financiers émanant des ventes, des fêtes récréatives, des tombolas, des ventes de plats, ect., des dons et des legs pour financer les travaux de recherches et de justice.

Son siège social est fixé à la Mission, lotissement Pure Ora 2, lot n° 5.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	NOUVEAU Arthur
Vice-président	:	PUTUA Eric
Secrétaire	:	REREAO Fostine
Secrétaire adjointe	:	MERVIN Rita
Trésorière	:	TETAHIO Marie-Jo
Trésorier adjoint	:	NOUVEAU Eugène
Assesseurs	:	CHEUNG André
		TEIE Gladys
		TETUANUI Faustine

COMITE ECO-TOURISME DE RIMATARA : TEHAAPAPA'URA

(Récépissé n° 621 DRCL du 11 septembre 2012)

Extraits de statuts

Il est fondé le 11 juin 2012 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée COMITE ECO-TOURISME DE RIMATARA : TEHAAPAPA'URA.

Il a pour objet d'assurer en relation avec les pouvoirs concernés tout ou partie des fonctions suivantes :

- l'organisation de l'accueil des touristes ;
- la diffusion de l'information touristique ;
- la sensibilisation auprès de la population au tourisme ;
- l'organisation des animations touristiques.

Il sera en outre chargé de rechercher, d'étudier et de présenter aux autorités compétentes toute réalisation propre à aider et favoriser le développement touristique de l'île, de suivre et contrôler la mise en œuvre des propositions retenues.

Son domaine de réflexion et d'action pourra ainsi porter sur les problèmes relatifs aux transports maritimes, aériens et terrestres, à la signalisation et la gestion des sites touristiques, à l'emploi et à la formation professionnelles, dans le domaine touristique, à la promotion touristique de l'île, au développement de l'artisanat et à la création de nouveaux objectifs de développement.

Son siège social est fixé à Amaru, Rimatara.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente	:	KATO Aline
Vice-président	:	PAPARA Kami
Secrétaire	:	KATO Ishido
Secrétaire adjointe	:	IOTUA Nelly
Trésorière	:	HATITIO Claudine
Trésorier adjoint	:	PERCHERON Luc

ASSOCIATION NA TAMA A MARUIA

(Récépissé n° 804 DRCL du 12 septembre 2012)

Extraits de statuts

Il est constitué le 29 juillet 2012 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée ASSOCIATION NA TAMA A MARUIA.

Elle a pour but principal de regrouper tous le membres de l'association afin de consolider et de retrouver les liens et degrés de parenté qui les unissent et ainsi se connaître. Elle se fixe aussi comme objectifs :

- de promouvoir la discipline du javelot "patia fa", sport traditionnel (tu'aro ma'ohi) appartenant au patrimoine culturel polynésien, représentée par les habitants de l'île de Napuka dans l'archipel des Tuamotu lors de manifestations folkloriques et culturelles ;
- de perpétuer cette tradition indispensable pour ses adhérents qui est ancrée dans la société moderne afin que les générations futures ne l'oublient pas ;
- d'organiser, de collaborer ou de participer à l'organisation de fêtes, concours et autres manifestations à caractère folklorique, culturel, artisanal et corporatif ;
- l'organisation, la représentation et la défense des intérêts des membres de l'association.

Son siège social est fixé à Punaauia, PK 10,500, côté montagne, Taapuna social, lot n° 10.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	ARAI René
Vice-président	:	TUFAUNUI Mareto
Secrétaire	:	TAKI Hikiariki
Trésorier	:	AA Moe
Trésorier adjoint	:	TAKI Félix

Page LEXPOL 340 sur 344

ASSOCIATION TE AO HERE NATI

(Récépissé n° 807 DRCL du 12 septembre 2012)

Extraits de statuts

Il est fondé le 2 septembre 2012 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et le décret du 16 août 1901 dénommée TE AO HERE NATI.

Elle a pour objet :

- la promotion par la musique de la culture polynésienne ;
- l'enseignement, la pratique et la promotion des instruments (en particulier à cordes) utilisés dans l'accompagnement des chants du patrimoine polynésien et autres ;
- l'organisation de sorties, de déplacements en Polynésie française ou ailleurs, et de manifestations visant à resserrer les liens entre ses membres et inciter à la pratique des instruments cités ci-dessus ;
- de participer à toutes manifestations publiques ou privées permettant de mettre en valeur l'enseignement musical reçu par ses membres.

Elle peut faire appel à toutes personnes susceptibles de l'aider à atteindre ses objectifs (prestataires de services...).

Son siège social est fixé à Super Mahina, rue Haapiti, lot n° 193.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente	:	KWONG Chantal
Secrétaire	:	ROCHETTE Chantal
Secrétaire adjoint	:	ROMAN Roger
Trésorier	:	KUBIAK Thierry
Trésorière adjointe	:	LEHARTEL Patricia

ASSOCIATION SYNDICALE DU VILLAGE DE TIAHURA

Extraits de statuts

(Régularisation)

Il est formé le 9 mars 1990 une association syndicale libre régie par la loi du 21 juin 1865 dénommée ASSOCIATION SYNDICALE DU VILLAGE DE TIAHURA.

L'association a pour objet la gestion, l'entretien et éventuellement l'amélioration des voies, réseaux divers, espaces et ouvrages communs réalisés ou devant l'être dans le village.

D'une manière générale, la défense des intérêts communs des membres de l'association.

Son siège social est fixé au village de Tiahura.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	FABRE Pierre
Vice-président	:	CAMPISTRON Jean
Secrétaire	:	LE RAVALLEC Jean-Pierre
Secrétaire adjoint	:	MIANTE Lino
Trésorier	:	TCHEN Alfred

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE "VILLAGE TIAHURA"

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(PV des 28 avril et 12 septembre 2012)

Président	:	GUION Christian
Vice-présidente	:	MOU Solange
Secrétaire	:	TEAHUI Isabelle
Trésorière	:	PERILLAUD Huguette

ASSOCIATION VAIHIVA CREATIONS

(Récépissé n° 723 DRCL du 25 août 2012)

Extraits de statuts

Il est constitué le 25 juin 2012 entre tous ceux qui adhèrent aux présents statuts l'ASSOCIATION VAIHIVA CREATIONS régie par la loi du 1er juillet 1901.

L'association a pour but principal d'organiser, de participer, de promouvoir, de représenter, de défendre et de regrouper les intérêts des artisans et tous les membres de l'association de la commune de Faa'a.

L'association se fixe aussi comme objectifs :

- de participer aux manifestations artisanales en Polynésie française et à l'étranger ;
- de participer à divers événements à caractère folklorique, culturel, horticole, sportif, touristique et autres tels que (salons nautiques, festivals, foires, journées de la jeunesse, journées de la pêche) en Polynésie française et à l'étranger ;
- de lutter contre la concurrence des produits d'importation ;
- d'encourager la production et la vente d'objets d'artisanat local ;
- d'aider les autorités responsables à prendre des mesures
- de protection et de sauvegarde de l'artisanat local ;
- d'adapter les productions aux exigences du marché ;
- de faciliter l'achat et l'utilisation en commun de matériels et produits nécessaires à l'exercice de la profession ;
- d'aider à la poursuite des progrès moral et professionnel de ses membres.

Son siège social est fixé à Faa'a, Saint-Hilaire, quartier Afai.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente	:	YIENG-KOW Joan
Secrétaire	:	TEIEFITU Tevaite
Trésorier	:	TEIEFITU Mariano
Trésorière adjointe	:	TEVARIA Hivarani

ASSOCIATION SOUTIEN A HINARANI DE LONGEAUX

(Récépissé n° 794 DRCL du 10 septembre 2012)

Extraits de statuts

Il est fondé le 25 août 2012 l'ASSOCIATION SOUTIEN A HINARANI DE LONGEAUX régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

L'association a pour objectif de mener des actions soutenant Hinarani de Longeaux, miss Tahiti 2012, notamment à l'élection miss France 2013.

Ce soutien s'entend sous toutes ses formes, y compris financières, afin de supporter les frais inhérents à l'organisation de l'élection miss France et au déplacement d'une délégation souhaitant soutenir Hinarani de Longeaux le jour de l'élection, qui se tiendra en France, le 8 décembre 2012 au Zénith de Limoges.

Enfin, l'association se portera garante du respect de l'image et des valeurs que Hinarani de Longeaux véhicule devant la justice.

Son siège social est situé à Papenoo, PK 14,500, côté montagne.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente d'honneur	:	TAPUTUARAI Agnès
Président	:	de LONGEAUX Xavier
Secrétaire	:	FLOHR Thilda
Trésorière	:	de LONGEAUX Hinatea
Assesseurs	:	de LONGEAUX Djinn
		de LONGEAUX Olivier
		ANESTIDES Alexandre
Membres	:	de LONGEAUX Wanda
		FLOHR Rarahu
		NANAI Diane
		VEJUX Vaiarii
		CHIMIN Temahea

ASSOCIATION FAAHOTU IA TIVERUROA

(Récépissé n° 780 DRCL du 8 septembre 2012)

Extraits de statuts

Il est fondée le 16 juillet 2012 l'ASSOCIATION FAAHOTU IA TIVERUROA régie par la loi du 1er juillet 1901 et les textes subséquents.

Cette association a pour but :

- la relance du programme de la régénération de la cocoteraie sur l'île ;
- le nettoyage et défrichement des terres à régénérer ;
- l'éclaircissement des cocoteraies trop denses et improductives ;
- la mise en place d'un programme de fertilisation ;
- le baguage des cocoteraies en production contre les rats ;
- d'équiper l'association d'une scie pour les bois de cocotiers abattus ;
- la mise en place d'une pépinière pour la production des noix germées ;
- la culture maraîchère pour la consommation locale.

Son siège social est fixé à Hikueru, Tupapati.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	TEAVE Mata
Vice-présidente	:	TEKURIO Heiva
Secrétaire	:	TEKURIO Mihiata
Trésorière	:	TEKURIO Angie

ASSOCIATION LES AMIS DE MAMAO

(Récépissé n° 840 DRCL du 17 septembre 2012)

Extraits de statuts

L'ASSOCIATION LES AMIS DE MAMAO, fondée le 1er septembre 2012, est régie par la loi du 1er juillet 1901 et les textes subséquents.

Elle a pour but :

- de défendre les intérêts de ses membres ;
- de développer leurs activités ;
- d'organiser des sorties et manifestations diverses ayant pour but de resserrer les liens amicaux entre ses membres ;
- d'organiser des fêtes, des expositions, des kermesses, des foires, des voyages, etc.

Son siège social est fixé à l'école de Mamao primaire.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente	:	VANBASTOLAER Marceline
Vice-président	:	MAURI Bernard
Secrétaire	:	NG Cathy
Secrétaire adjointe	:	LU Rani
Trésorière	:	TEMAURI Julia
Trésorier adjoint	:	TCHUNG FO CHONG Wilhem

ASSOCIATION SE REVA

(Récépissé n° 806 DRCL du 12 septembre 2012)

Extraits de statuts

L'ASSOCIATION SE REVA, fondée en août 2012, a pour objet la découverte des pays du monde entier au travers de voyages ; d'assister ou de participer à des manifestations sportives, culturelles, artisanales, médicales, éducatives ou musicales organisées mondialement ou localement.

Elle a son siège à Papeete chez le président.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	LEONTIEFF Nicolas
Secrétaire	:	RAOULX Robert
Trésorier	:	TAI Renato

ASSOCIATION NAUTIQUE DE TAIARAPU

(Récépissé n° 829 DRCL du 17 septembre 2012)

Extraits de statuts

Il est fondé le 1er août 2012 l'ASSOCIATION NAUTIQUE DE TAIARAPU régie par la loi du 1er juillet 1901.

Cette association a pour but :

- de promouvoir la plaisance et les loisirs nautiques ;
- de défendre les intérêts et de prêter ses services aux usagers de bateaux à moteur et des entreprises de réparation et construction navales de Taiarapu ;
- de faciliter l'insertion des familles au moyen de formation et d'aides diverses ;
- de développer des activités d'animation dans la commune ;
- d'organiser des sorties et manifestations diverses ayant pour but de resserrer les liens amicaux entre ses membres...

Son siège social est fixé au PK 3, route dorsale du plateau de Afaahiti.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	FLOHR Heinz
Secrétaire	:	TAEREA Corinne
Trésorière	:	TAEREA Corinne

LOTO NATIONAL

LOTO NATIONAL N° 109

Tirage du lundi 10 septembre 2012 :

3 19 25 28 43

Numéro chance : **9**

	NOMBRE de grilles gagnantes	GAINS (en F CFP)
5 bons numéros et numéro chance	0	0
5 bons numéros	1	21 370 990
4 bons numéros	364	126 348
3 bons numéros	17 931	1 109
2 bons numéros	245 965	572
N° chance gagnant	299 396 grilles à 250 F CFP remboursées	

Joker + : 2 805 721

LOTO NATIONAL N° 110

Tirage du mercredi 12 septembre 2012 :

1 12 32 38 49

Numéro chance : **8**

	NOMBRE de grilles gagnantes	GAINS (en F CFP)
5 bons numéros et numéro chance	0	0
5 bons numéros	0	0
4 bons numéros	442	215 000
3 bons numéros	20 692	1 348
2 bons numéros	316 312	632
N° chance gagnant	489 870 grilles à 250 F CFP remboursées	

Joker + : 6 604 700

LOTO NATIONAL N° 111

Tirage du samedi 15 septembre 2012 :

15 17 21 37 43

Numéro chance : **2**

	NOMBRE de grilles gagnantes	GAINS (en F CFP)
5 bons numéros et numéro chance	0	0
5 bons numéros	3	13 249 642
4 bons numéros	576	148 508
3 bons numéros	26 544	1 396
2 bons numéros	399 263	656
N° chance gagnant	475 429 grilles à 250 F CFP remboursées	

Joker + : 9 800 953

KENO

Lundi 10 septembre 2012

1er tirage

Jackpot : 9 43 36 85 — Joker + : 3 417 356

4	5	7	12	18	25	29	32	33	37
43	46	48	50	59	60	61	63	66	68

Multiplicateur : x 3

2e tirage

Jackpot : 1 77 28 03 — Joker + : 2 805 721

1	3	11	15	17	19	22	25	26	30
34	41	42	43	52	53	54	55	60	62

Multiplicateur : x 3

Mardi 11 septembre 2012

1er tirage

Jackpot : 5 64 48 32 — Joker + : 2 261 655

3	5	7	8	22	24	25	26	32	34
41	43	44	52	55	62	63	64	67	68

Multiplicateur : x 1

2e tirage

Jackpot : 1 37 53 17 — Joker + : 5 174 192

1	2	9	12	14	17	20	28	29	35
38	43	44	50	51	54	56	57	63	65

Multiplicateur : x 2

Mercredi 12 septembre 2012

1er tirage

Jackpot : 5 68 07 76 — Joker + : 1 549 202

3	8	9	11	12	15	19	25	26	28
29	30	32	35	36	40	55	61	63	69

Multiplicateur : x 3

2e tirage

Jackpot : 8 47 83 20 — Joker + : 6 604 700

1	5	13	14	28	33	37	38	40	41
42	43	44	45	50	61	66	67	68	69

Multiplicateur : x 1

Jeudi 13 septembre 2012

1er tirage

Jackpot : 8 12 15 83 — Joker + : 8 425 946

3	5	7	14	23	25	31	32	37	38
40	47	48	54	55	59	67	68	69	70

Multiplicateur : x 2

2e tirage

Jackpot : 4 89 92 80 — Joker + : 6 853 826

7	9	12	15	20	21	35	38	39	42
43	45	46	47	48	49	51	57	61	62

Multiplicateur : x 3

Vendredi 14 septembre 2012

1er tirage

Jackpot : 0 10 33 53 — Joker + : 6 212 017

16	22	24	25	27	30	39	44	51	53
55	57	58	59	62	63	64	65	67	68

Multiplicateur : x 1

2e tirage

Jackpot : 5 45 21 15 — Joker + : 5 786 867

10	13	16	24	28	32	35	38	39	44
46	47	48	49	50	53	54	55	67	68

Multiplicateur : x 4

Samedi 15 septembre 2012

1er tirage

Jackpot : 5 47 12 97 — Joker + : 6 167 821

10	11	15	18	19	20	21	22	25	29
37	47	48	54	58	61	62	67	69	70

Multiplicateur : x 1

2e tirage

Jackpot : 1 95 74 16 — Joker + : 9 800 953

7	13	16	18	20	23	26	30	33	34
35	36	49	50	52	54	55	57	62	67

Multiplicateur : x 5

Dimanche 16 septembre 2012

1er tirage

Jackpot : 2 91 76 57 — Joker + : 2 871 683

7	8	9	13	14	22	25	30	31	33
44	50	53	60	61	62	65	68	69	70

Multiplicateur : x 3

2e tirage

Jackpot : 5 22 04 87 — Joker + : 9 489 381

1	4	12	13	15	20	28	29	32	34
35	40	41	50	51	55	56	61	63	70

Multiplicateur : x 2

EURO MILLIONS

Mardi 11 septembre 2012

6 15 22 37 44 ★2 ★4

Bons numéros	Bonnes étoiles	Nombre de gagnants en France	Nombre de gagnants en Europe	Gains (pour 250 F CFP)
5 +	☆ ☆	0	0	0
5 +	☆	2	7	17 948 269
5		2	13	3 221 479
4 +	☆ ☆	10	50	418 782
4 +	☆	201	838	21 861
4		310	1 588	11 527
3 +	☆ ☆	437	1 926	6 789
2 +	☆ ☆	5 955	27 790	2 159
3 +	☆	7 158	34 061	1 682
3		13 101	65 288	1 479
1 +	☆ ☆	31 783	147 164	1 145
2 +	☆	101 894	486 463	942
2		190 129	937 558	501
Joker + : 5 174 192				

Vendredi 14 septembre 2012

3 10 23 27 44 ★7 ★9

Bons numéros	Bonnes étoiles	Nombre de gagnants en France	Nombre de gagnants en Europe	Gains (pour 250 F CFP)
5 +	☆ ☆	0	1	3 171 939 618
5 +	☆	2	9	23 032 720
5		3	15	4 606 539
4 +	☆ ☆	28	105	329 033
4 +	☆	390	1 779	16 992
4		679	3 016	10 011
3 +	☆ ☆	954	4 103	5 262
2 +	☆ ☆	13 382	56 968	1 742
3 +	☆	16 898	73 503	1 288
3		27 624	125 676	1 264
1 +	☆ ☆	65 036	279 367	1 002
2 +	☆	225 070	974 602	775
2		363 531	1 666 451	465
Joker + : 5 786 867				